UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedespyrn25toul

# REVUE

# DES PYRÉNÉES

LI
R

# REVUE

DES

# PYRÉNÉES

Fondée par MM. Julien SACAZE et le Dr F. GARRIGOU

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

---

TOME XXV — 1913

---

144602
3 | 12 | 17

TOULOUSE
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT
**Librairie de l'Université**
14, RUE DES ARTS, 14 (SQUARE DU MUSÉE)

# TABLE DES MATIÈRES

## TOME XXV, 1913

Pages.

**Critique littéraire.** — Joseph Dedieu : Alexandre Soumet. 20, 189, 351, 500
F. de Gélis : Eugénie de Guérin avant la lettre ..... 133
Floris Delattre : La querelle des Anciens et des Modernes en France et en Angleterre ..... 233
M. Jouglard : Les *Correspondances* et la Musique des saveurs ..... 285

**Poésies.** — Emmanuel Auréjac : Carnet d'un rural ..... 111
G.-Cinna : Tristan et Iseult ..... 522

**Histoire.** — Joseph Calmette : La frontière pyrénéenne entre la France et l'Aragon ..... 1
Lieutenant Mazars : Les divisions espagnoles de l'armée de Wellington. Vitoria (21 juin 1813). — Toulouse (10 avril 1814) ..... 42, 163
Cl. Perroud : Les Villar. Histoire d'une famille toulousaine ..... 151, 299
Damien Garrigues : La terreur panique de juillet-août 1789 à Montastruc-la-Conseillère (Haute-Garonne) et dans la région ..... 215
Brégail : L'Assemblée provinciale de la Généralité d'Auch en 1787 ..... 470

**Variétés.** — Henri Rouzaud : Les bains de Barèges à la fin du dix-huitième siècle, d'après la correspondance inédite d'une famille toulousaine ..... 67
J. Décap : L'instruction primaire dans le canton de Fousseret (Haute-Garonne) aux dix-septième et dix-huitième siècles ..... 82
Leclerc du Sablon : Les lois de l'évolution ..... 249
E. Lamouzèle : Les appointements des professeurs de l'Université de Toulouse sous l'ancien régime ..... 322
Jean Donat : L'instruction publique à Saint-Antonin au dix-huitième siècle. 374
Armand Praviel : L'Hôte imprévu ..... 399
Cl. Perroud : Le doyen Caubet ..... 445
Sémézies : Un évêque languedocien à la fin de l'ancien régime ..... 454
Lazerges : L'Entr'aide dans la nature ..... 538

**Bibliographie.** — Antoine Benoist : Alfred de Vigny, Les Amitiés : le rôle littéraire (Ernest Dupuy) ..... 98
H. Jacoubet : Les Idées religieuses de J.-L. Guez de Balzac (J.-B. Sabrié) ; De l'humanisme au rationalisme, Pierre Charron (1541-1603). — L'homme, l'œuvre, l'influence (*par le même*) ..... 262
J. de Lahondès : La Compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse (abbé Alphonse Auguste) ..... 265
J. A. : Contribution à l'étude du vieux Toulouse. Généalogie de la famille de Puybusque (G.-A. de Puybusque) ..... 269
A. Praviel : Ceux de chez nous : Le docteur Bordes-Pagès ..... 552
La voûte de Sainte-Cécile d'Albi et la tradition iconographique (A. Auriol). 556
H. Jacoubet : C'est la vie (Gaument et Camille Cé) ..... 558

**Chronique du Midi.** — A. Praviel : Aspects toulousains .. 115, 272, 427, 565

Ariège : *Bulletin historique du diocèse de Pamiers* ..... 121, 276, 570
Exposition d'architecture et conférences ..... 122
Monuments historiques ..... 122
*Bulletin de la Société ariégeoise* ..... 276, 570
Distinction honorifique ..... 277
Beaux-Arts ..... 277
L'Ariège au Salon des artistes français ..... 570
Vol d'un psautier et d'un antiphonaire de la bibliothèque de Foix ..... 571

Aveyron : Bibliographie ..... 277, 572
Archéologie ..... 278, 572
Nécrologie ..... 278
Prix Cabrol ..... 572
Fêtes ..... 572

Gers : Société archéologique ..... 124
Auch station climatérique ..... 280
La ville gallo-romaine de Séréac ..... 280
Société paléontologique ..... 573
Une félibrée ..... 574
Société d'études locales ..... 574
Bibliographie ..... 575

Gironde : Académie de Bordeaux ..... 124
Bibliographie ..... 125, 281, 431

Hérault : Leon-G. Pélissier ..... 432
Deux curés de campagne ..... 432
Quelques savants historiens ..... 433
Action régionaliste ..... 433

Lot : *Bulletin de la Société des Études du Lot* ..... 128
Centenaire du maréchal Bessières ..... 282
Sociétés littéraires ..... 283
Thèses de doctorat ès lettres ..... 283
Fouilles de Luzech ..... 284, 436
Voyage du Président de la République ..... 575

Lot-et-Garonne : Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen : Les fouilles de Sos ..... 129, 577
Bibliographie ..... 137
Pierres druidiques ..... 439
Une statue de Mercure ..... 439
Quelques détails inédits sur la vie de Bernard Palissy ..... 577

Basses-Pyrénées : Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau ..... 122
Le monument aux enfants des Basses-Pyrénées morts pour la patrie ..... 123
*Velléda* à Pau ..... 123
Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau ..... 279, 579
Fêtes régionales du vin de Jurançon ..... 280
Le VII^e centenaire de la bataille de Muret ..... 578

Hautes-Pyrénées : Frère Côme ..... 126
Fête artistique et littéraire de Vic-Bigorre, 8 septembre 1912 ..... 126
Société académique : Excursion du 7 juillet ..... 127
Tramways de la Bigorre ..... 127
*Revue des Hautes-Pyrénées :* Étude sur Moulion et Garaison ..... 127
La saison touristique ..... 434
Excursion annuelle de la Société académique ..... 435
Archives de l'ancien Grand-Séminaire d'Auch ..... 435
Un témoin du coup d'État (1848-1852) : Bernard Lacaze ..... 435
La pêche du saumon dans les gaves pyrénéens en 1761 ..... 435

Tarn : L'ancien diocèse d'Albi d'après les registres notariaux ..... 131
Artistes tarnais au Salon ..... 284
Artistes albigeois ..... 439
Saint-Salvi-d'Albi ..... 140
Le primitif italien de Sainte-Cécile ..... 140

Tarn-et-Garonne : *Les Fêtes de la Vie et de la Mort* ..... 441
Inauguration ..... 441

*Joseph CALMETTE.*

# LA FRONTIÈRE PYRÉNÉENNE

## ENTRE LA FRANCE ET L'ARAGON[1].

---

Il suffit de considérer une carte de France, de préférence une de ces cartes qui présentent comme une projection photographique du relief, pour se rendre compte que, de toutes les frontières de notre pays, la frontière des Pyrénées est la plus nette de traits, la plus franche de lignes, la plus hardiment dessinée par la nature.

Dans des régions aux profils indistincts (telle notre France du Nord), il serait peut-être malaisé de faire saisir à des enfants le sens exact de cette expression : une frontière naturelle. Ici, bien au contraire, l'expression est éloquente. La chaîne des Pyrénées est bien le type parfait de la frontière naturelle. Frontière naturelle, et, il faut l'ajouter, frontière continue. Les Pyrénées, en effet, règnent tout le long du grand isthme français que resserre d'une part le golfe du Lion, d'autre part le golfe de Gascogne. Même aux extrémités où elle s'abaisse et se laisse traverser plus facilement, la chaîne des Pyrénées garde la rectitude de sa direction et la précision de son axe. Le mur se perce de quelques portes, mais il reste le mur. Telle est la sensation nette, immédiate, que suscite le simple examen de la carte ou la simple vision de la réalité. Contemplez-la de l'un de ces nombreux belvédères qui lui font face, et d'où l'œil découvre à la fois la vaste

1. Leçon d'ouverture du cours public d'histoire méridionale fait à la Faculté des lettres de Toulouse, année scolaire 1912-1913.

plaine largement ouverte et la haute muraille barrant au sud l'horizon, vous avez aussitôt la sensation du rôle de ces montagnes, de leur rôle géographique et de leur rôle historique.

Le savant, le spécialiste, — qui ne se contente pas de la sensation et qui scrute les éléments et les causes, — n'est pas d'un autre avis. Loin de contredire, il renchérirait plutôt. Les Pyrénées sont pour le géologue une frontière plus spécifique encore que pour le géographe. Comme le Caucase, qui leur fait si visiblement pendant à l'autre bout de l'Europe, les Pyrénées séparent deux mondes. Le spéculateur hardi pour lequel le détroit de Gibraltar, cassure accidentelle, n'est, après tout, qu'un fait divers de l'histoire moderne de la planète, n'hésitera pas à dire que les Pyrénées sont la véritable limite de ces deux grands ensembles qui se nomment l'Europe et l'Afrique.

Si donc frontière humaine a pu être immuable à travers les quelques siècles de notre brève histoire nationale, ne semble-t-il pas que la frontière des Pyrénées a dû être celle-là? Il n'en est rien. Il y a eu, tout au contraire, une histoire de la frontière des Pyrénées : histoire complexe, mouvementée, qui a fait pour une bonne part l'histoire même des États pyrénéens, et dont un épisode particulièrement vif illustre le quinzième siècle.

## I.

Pour comprendre l'intérêt que présente dans l'histoire générale la question des Pyrénées débattue au quinzième siècle, il faut en embrasser d'un coup d'œil les antécédents. Et d'abord, comme c'est du côté oriental de la chaîne que le quinzième siècle a surtout porté le débat, observons qu'à l'époque gauloise la limite de la Gaule et de l'Espagne était exactement de ce côté ce qu'elle est aujourd'hui. Lorsque Annibal, entreprenant son expédition contre Rome, passa d'Espagne en Gaule, il franchit le col du Perthus et vint à Ruscino, aujourd'hui

Château-Roussillon, à côté de Perpignan. Là, racontent les historiens des guerres puniques, Annibal reçoit les chefs des peuplades maritimes qu'il a convoqués, et, grâce à son adresse, il obtient d'eux le passage libre à travers le pays.

Ce trait est significatif. Le pays dont Annibal demande et obtient le passage, c'est le Roussillon et le Bas-Languedoc : Ruscino, capitale primitive du Roussillon, est la première étape du Carthaginois hors d'Espagne. En d'autres termes, les Albères sont bien la limite des peuplades hispaniques et des territoires gaulois. Ainsi le Roussillon et le Bas-Languedoc forment dans l'antiquité un ensemble.

Tout ce que nous savons des faits ultérieurs confirme cette constatation. La conquête romaine en Roussillon suit celle de la Narbonnaise ; la proximité même de Narbonne ne rend que plus étroite la solidarité de la plaine roussillonnaise et de la vaste province à laquelle préside justement cette ville de Narbonne, la grande métropole romaine de la Méditerranée occidentale.

Sans doute n'ignorez-vous pas l'importance extrême des voies romaines, l'expression la plus caractéristique peut-être de la géographie historique dans l'antiquité. Or, la grande voie romaine qui allait de Gaule en Espagne traversait de part en part le Roussillon. Cette voie passait par Elne (Illiberis) et par Le Boulou, franchissait le col du Perthus, gagnait La Junquera et Figueras.

Ce tracé de la voie romaine principale est incontestable. On l'avait méconnu lors du tracé de la ligne ferrée qui, pour aller à Barcelone de Perpignan, passe par Port-Vendres, Banyuls, Cerbère, Port-Bou, première gare espagnole. On avait cru, vers le milieu du siècle dernier, que par là avait passé aussi la route classique des Romains. C'était une erreur. Il n'y avait le long de la côte qu'un chemin secondaire[1]. La grande route, celle des armées et des peuples, passait par Le Perthus.

1. M. Freixe a démontré depuis quelques années cette thèse, désormais irréfragable, grâce à une série d'articles parus dans les diverses revues du Roussillon.

Les ingénieurs modernes, en suivant le véritable tracé romain, eussent été assurément mieux inspirés.

C'est donc par le col du Perthus qu'ont eu lieu les grandes migrations par lesquelles s'ouvre le Moyen âge. Par là sont passés notamment les Visigoths allant du Nord au Sud : plus tard les Arabes allant du Sud au Nord.

## II.

Mais ici nous touchons à une considération essentielle. Le Moyen âge offre par rapport à l'Antiquité ce contraste que la frontière pyrénéenne semble avoir disparu au regard de l'histoire. L'empire visigothique, dont Toulouse est pour un temps la capitale, s'étend des deux côtés des Pyrénées : l'empire arabe s'étend, à son tour, sur l'un et l'autre versant de la chaîne : Toulouse et Saragosse au temps des Visigoths, Barcelone et Narbonne au temps des Arabes subissent les mêmes maîtres.

Dans ce mépris persistant d'une frontière qui nous apparaissait comme naturelle et comme nécessaire, n'y a-t-il pas un fait digne d'attention ? Or, il s'agit là d'un exemple particulièrement curieux, mais d'un exemple entre d'autres qui tous découlent d'un même principe : le Moyen âge politique a été, d'une façon générale et presque universelle, le divorce de l'histoire et de la géographie.

En effet, à aucun moment de l'évolution occidentale, les conditions physiques du sol n'ont été aussi indifférentes aux hommes, aussi étrangères au sort des dominations qui se sont heurtées, succédées, emboîtées les unes dans les autres. De cette indifférence, les partages mérovingiens sont l'exemple classique. La répartition des seigneuries féodales a été plus loin encore.

Au quatorzième siècle, Charles le Mauvais, — pour ne citer que lui, — se dira, entre autres titres, comte de Nemours et

d'Évreux, seigneur de Montpellier et roi de Navarre. Les rois d'Aragon eux-mêmes ont été seigneurs de Montpellier; ils ont possédé en Provence des fiefs étendus; il suffirait de dresser la généalogie de la maison d'Espagne pour voir qu'Alphonse XIII est l'authentique héritier des premiers vicomtes de Carlat. Et l'on pourrait multiplier à l'infini les cas semblables ou analogues. Par contre, des seigneurs français, — comme nos comtes de Foix, — ont des seigneuries au-delà des monts; le fils aîné du comte de Foix s'intitule régulièrement vicomte de Castelbon, du nom d'une seigneurie catalane. Bref, l'écheveau féodal, si complexe, si enchevêtré partout, est particulièrement complexe, particulièrement enchevêtré sur les deux versants des Pyrénées. Et si Louis XIV a prononcé, — peut-être, car le mot n'est guère sûr, — la parole fameuse : *Il n'y a plus de Pyrénées*, c'est surtout le Moyen âge qui, sans le dire, l'a politiquement pensé; ou plutôt qui ne l'a ni pensé ni dit, mais qui l'a réalisé.

Pourquoi cet enchevêtrement et cette confusion, pourquoi ce mépris des limites naturelles, pourquoi cette méconnaissance de l'unité territoriale et des affinités géographiques?

C'est qu'au Moyen âge la domination politique est un fait purement personnel. En politique, le Moyen âge est, dans toute la force du terme, l'apothéose de l'individu. Une excroissance du droit privé a envahi et recouvre le droit public.

Et si nous allons plus au fond, si nous nous demandons d'où procède ce renversement des notions qui nous paraissent, à nous modernes, les plus élémentaires et les plus stables, nous dirons qu'en réalité il n'y a point au Moyen âge d'État, à proprement parler, mais des propriétés individuelles et familiales. Or, l'exercice du droit privé ne se soucie point de géographie. Tel de nous pourra bien posséder, par le hasard des héritages ou des affaires, un vignoble en Bordelais et une usine en Artois. Ce n'est pas autrement que les fiefs se groupaient dans les mains des seigneurs féodaux et des rois leurs suzerains. Et, dès lors, la notion de frontière en ce qu'elle a de stable et de défini était proprement absente. Point de ter-

ritoires à contours logiques et fermes, mais des lots mouvants, sectionnés, accouplés au hasard des mariages, des testaments.

Au contraire, à l'époque moderne, des États véritables se sont élaborés. Alors l'idée de frontière a repris sa force. Et c'est pourquoi, à certains égards, l'on pourrait dire sans paradoxe que l'esprit moderne triomphant de l'esprit du Moyen âge, c'est une revanche de la géographie.

La revanche de la géographie a été du moins complète sur les Pyrénées. La logique brisée s'est rétablie; la chaîne, effacée ou presque de la carte politique, a repris sa teinte tranchante. Et, puisque je rappelais tout à l'heure le mot attribué à Louis XIV, *il n'y a plus de Pyrénées*, n'est-il pas piquant de constater que le relèvement définitif des Pyrénées dans le domaine politique a été justement l'œuvre de cette monarchie française moderne, de cette royauté des Bourbons, dont Louis XIV est la plus représentative des personnifications?

La politique — à la fin victorieuse — des Mazarin et des Richelieu a eu des antécédents. Les grands ministres — ces fondés de pouvoir de la monarchie moderne — ont eu des précurseurs. Et, tout d'abord, — n'est-ce point une loi générale? — c'est par un jeu d'oscillations que s'est préparé le retour à l'équilibre.

## III.

L'offensive carolingienne, répliquant à l'offensive arabe, a donné le branle. Comme toutes les grandes questions débattues aux siècles suivants, la question des Pyrénées méditerranéennes a eu son véritable point de départ au neuvième siècle, ce siècle par excellence des germes d'avenir : siècle du traité de Verdun, d'où dérive toute l'histoire des relations franco-allemandes; siècle du contact initial de l'Empire et du Saint-Siège, d'où dérive toute l'histoire des rapports de l'Église et de l'État; siècle aussi du choc de l'organisation administrative

et du principe d'association privée d'où dérive, à travers la vassalité, les corporations et les syndicats, le conflit de l'État et de l'individu lié à l'individu.

Comme je le rappelais tout à l'heure, les Arabes, portés par le flot du huitième siècle, avaient envahi ce qu'on appelait alors la Septimanie, c'est-à-dire l'ensemble formé par ce Bas-Languedoc et ce Roussillon, que l'antiquité — je l'ai dit — avait étroitement soudés. Mais voici que bientôt l'élan carolingien répond à l'élan arabe. Il ne saurait suffire qu'à Poitiers Charles Martel ait brisé la vague sarrasine ; les infidèles sont pourchassés, refoulés, expulsés de Nîmes, de Narbonne, et les Pyrénées n'arrêtent pas plus les Francs qu'elles n'ont arrêté en sens inverse les Sarrasins. Sous Charlemagne, la Septimanie s'étend, se prolonge bien au sud, l'Empire atteint l'Èbre.

Telle est la situation au neuvième siècle : Gérone, Barcelone, Vich, Urgel sont maintenant des chefs-lieux de comtés carolingiens. Un même personnage, un très grand personnage, Guillaume, l'historique et légendaire Saint-Guilhem, est à la fois comte de Toulouse et comte de Barcelone. Et ce guerrier fameux, authentique parent de Charlemagne, est à la tête de cette double marche à cheval sur les Pyrénées qu'on appelle la marche de Septimanie et de Gothie. Voilà, semble-t-il, le nord-est de l'Espagne rattaché solidement à la France languedocienne.

Or, l'histoire ultérieure en décide autrement. A travers la débâcle de la décadence carolingienne, peu à peu s'affaiblit le lien des marches méridionales et de la royauté. Peu à peu, les fils qui nouaient en un système les comtés pyrénéens se relâchent. L'indépendance comtale, en revanche, va se fortifiant, et voici que le fait s'oppose de plus en plus au droit.

Le droit, — la théorie, — c'est que les anciens comtés créés par Charlemagne et Louis le Pieux à la périphérie de l'Empire, dépendent de la couronne de France. Le fait, c'est que l'autorité royale a cessé de s'exercer si loin. Surtout après que la dynastie carolingienne a laissé échapper le pouvoir de ses

mains, après que le Capétien — féodal heureux — a eu l'art de se saisir de ce pouvoir chancelant, l'autorité royale se restreint ; elle se limite dans le cadre étroit du domaine et, au delà, comme les ondes concentriques dont la ride va s'atténuant, cette autorité royale diminue, s'efface, s'évanouit.

Une anecdote, — un fait précis, pour mieux dire, — semble symboliser sous Hugues Capet cet abandon de l'extrême Midi à son sort.

Borel, comte de Barcelone, menacé par les Sarrasins, vient demander au chef de la nouvelle dynastie à peine installé sur son trône branlant l'appui de son épée et de ses chevaliers. Hugues Capet, tout à l'ivresse de son titre nouveau, promet de secourir ce vassal de sa mouvance. Il annonce même son départ. Et tout aussitôt, la prise d'armes du dernier prétendant carolingien, Charles de Lorraine, l'arrête, absorbe si bien son activité que toute la vie du premier capétien se passe à guerroyer autour de Paris et de Laon.

Comment songer à des aventures en Catalogne ?

## IV.

L'expérience porte en elle sa leçon. Et cette leçon, le Capétien l'a comprise. De longtemps les aventures ne le tenteront pas, non pas même en imagination. Il sait les bornes de son action immédiate. Il se fera l'optique et l'horizon de ses moyens.

Le programme capétien, ce programme si décisif et si caractéristique dans l'histoire de France, se trouve — du coup — tracé et fixé.

Le programme capétien, l'œuvre capétienne, ce fut de refaire la France, brisée au dixième siècle par le morcellement féodal. Et l'histoire de cette reconstitution, c'est, à proprement parler, le fond même de notre histoire du Moyen âge. Reconstitution patiente s'il en fut, accomplie pièce à pièce et

de proche en proche par la collaboration continue d'une longue suite de rois, parmi lesquels, si l'on compte un saint, — Louis IX, — on ne compte pas un seul véritable grand homme.

Le roi capétien de France est surtout un laborieux. C'est un ouvrier appliqué dont la tâche héréditaire consiste à conquérir par morceaux et son royaume et sa royauté.

Représentez-vous les progrès successifs de la carte politique de la France. La petite tache de forme fuselée qui représente à l'origine le domaine royal dans le bassin parisien, cette petite tache peu à peu grandit; elle entame successivement les couleurs disparates qui l'entourent; elle s'étend en tous sens et finit par recouvrir la carte entière.

De même, le pouvoir royal grandit peu à peu, entame successivement les pouvoirs hostiles qui l'entourent, s'étend en tous sens, et finit par dominer la France entière.

Unité territoriale et unité gouvernementale, voilà la France moderne, bien différente, certes, de la France fragmentaire du Moyen âge.

Or, ce processus méthodique et lent avait sa contre-partie. Absorbés au Nord, tenus par l'étreinte des circonstances immédiates, les premiers capétiens n'ont pas seulement laissé se tirer d'affaire tout seul un comte de Barcelone en face des Sarrasins. C'est le Midi tout entier qui demeure longtemps en dehors de l'emprise capétienne. L'autorité royale a beau y être théoriquement intacte, la royauté en fait s'abstient d'y toucher. Le réalisme capétien, qui traduit en un opportunisme politique le tempérament même de la race, en disposait ainsi.

Et c'est ici que véritablement la méthode avait son danger. Ce Midi, dont la royauté, à peine jalouse d'une vague prééminence, semblait se désintéresser, ce Midi n'allait-il pas s'habituer à vivre d'une vie propre? n'allait-il pas comme ce comte Borel, abandonné par Hugues Capet, s'habituer à ne compter que sur lui-même et, par voie de conséquence, orienter sa destinée tout autrement? je veux dire tout autrement que ne le comportait cet idéal de l'unité française dont la souveraineté royale contenait virtuellement la promesse.

Oui certes, ce danger existait. Ce danger, c'était celui que l'on peut appeler le danger des deux France. Qu'il y eût deux France, une France du Nord et une France du Midi, c'était là un vrai péril, parce que c'était, disons-le bien nettement, une possibilité historique. Cette possibilité historique a été à la veille de passer à l'acte, et la France a été, au Moyen âge, sur le point de se couper en deux,

N'y avait-il pas déjà comme un dualisme latent à l'époque barbare? Les Visigoths et les Francs, de part et d'autre de la Loire, se sont défiés. A l'époque mérovingienne, à l'époque carolingienne, il y a eu une Aquitaine qui, à plusieurs reprises, a été à deux doigts de se constituer séparément. Et, à travers les siècles suivants, cette virtualité des deux France se suit avec une saisissante continuité.

Le tempérament des Français du Nord s'oppose à celui des Français du Midi; la langue s'oppose à la langue; la littérature s'oppose à la littérature. Au temps des croisades, ceux que l'on appelle les *Provinciales* et ceux que l'on appelle les *Franci* se dressent en face les uns des autres, se jugent mutuellement de la façon la plus désobligeante, se disputent et souvent même se battent. Que les deux France se séparent sur le terrain religieux et c'en est fait de l'unité française future. L'importance réelle, la portée essentielle de la fameuse hérésie des Albigeois, ce fut précisément de poser sur ce terrain décisif et de trancher de la façon la plus irrémissible le débat dont je viens de montrer, en quelques mots rapides, l'ampleur et la gravité.

Car la religion, dans le Moyen âge croyant, est l'élément suprême duquel tout procède et auquel tout aboutit. Voyez la guerre de Cent ans, — la plus grave des crises que la France ait jamais eu à traverser, — c'est un miracle qui la tranche, le miracle mystique de Jeanne d'Arc. De même, le problème de la coexistence des deux France, parvenu au point critique, a revêtu forme religieuse. Ce sont les Albigeois qui se dressent en face de l'orthodoxie romaine. Le problème de l'unité française se pose sous la forme de l'unité de la foi.

Vous savez ce qu'il advint. Le problème étant ainsi posé,

l'annexion de la France languedocienne à la France royale se fait dès lors inévitablement sous la forme d'une croisade. Et le problème est si bien, au fond, politique, que le rattachement du Languedoc à l'État capétien se trouve dès lors opéré sans retour, sans autres soubresauts que les convulsions inévitables d'une répression énergique et par conséquent douloureuse.

En définitive, le transport du problème méridional sur le terrain religieux avait singulièrement servi les Capétiens. Ils avaient été — eux les prudents — forcés d'agir, et juste au moment où leur puissance leur permettait d'agir, au moment où leur pouvoir évolué et accru pouvait assumer le risque d'un aussi grand effort, d'autant mieux que l'Église collaborait avec eux et jetait en leur faveur dans la balance le poids formidable de son immense autorité. Et la *croix* précédait l'armée, la croix marquait d'un signe prestigieux tous les hommes du Nord groupés autour de la royauté contre le Midi rebelle et hérétique : triple proie offerte à l'Église, à la noblesse septentrionale, à la royauté.

## V.

Seulement, tout différent était le cas de ces comtés jadis établis outre-monts par Charlemagne et Louis le Pieux, de ces comtés dont Barcelone était devenue le centre de gravité lorsque l'antique marche de Saint-Guilhem étant coupée en deux, il s'était constitué dans le bassin de l'Èbre une marche d'Espagne, autrement dit une Catalogne. Car Borel, nous le savons, a dû faire seul ses affaires : sa maison a été à la peine et aussi à l'honneur. La maison comtale de Barcelone a su s'y prendre pour absorber les maisons comtales voisines. Le col du Perthus ne l'a pas arrêtée. Elle a absorbé aussi le comté de Roussillon. C'est bien une Catalogne qui s'organise, une entité historique nouvelle qui trouve dans son activité propre, dans son mouvement social, économique, intellectuel même, sa propre raison de vivre.

Quand, par le jeu des hérédités, les comtés de Roussillon et de Barcelone se sont absorbés dans la mouvance royale d'Aragon, une puissance hispanique semble définitivement formée, face à la Méditerranée, sous une dynastie qui compte de grands princes comme Jacques le Conquérant, dynastie qui ne s'éteindra qu'au début du quinzième siècle, — exactement en 1410.

Le fait et le droit coïncident rarement. Leur éternelle poursuite donne son rythme à l'histoire.

Tandis que la maison d'Aragon, par le jeu du droit féodal, possède ce lot mouvant de seigneuries françaises auquel je faisais allusion il y a quelques minutes, en revanche, jamais le Capétien n'a entendu renoncer à l'héritage pyrénéen des libérateurs carolingiens. Où allait le royaume de Charles le Chauve doit aller, semble-t-il, le royaume de saint Louis. Des survivances ont perpétué l'ancienne obédience française jusqu'au cœur de cette Catalogne où les rois d'Aragon trouvent maintenant le meilleur de leur puissance. Ces survivances du droit malgré le fait, c'est dans les formules qu'on les trouve, ces formules juridiques qu'un savant juriste, M. P. Viollet, a appelées un jour « le Musée de l'histoire ».

A l'époque carolingienne, les dates d'actes privés s'énonçaient par l'année courante du règne du roi régnant. On datait, par exemple, un acte de vente *II° anno regnante Lothario, gloriosissimo rege* pour exprimer la deuxième année du roi Lothaire. Cet usage continua même après et bien après l'extinction des Carolingiens ; on trouve, en Catalogne, — c'est-à-dire dans des pays gouvernés en fait par des rois d'Aragon, — des actes datés des règnes des rois de France jusqu'en plein douzième siècle.

Dès lors, la royauté française, dont les droits ne sont pas périmés, devenue maîtresse du Languedoc, ne va-t-elle pas revendiquer ces pays pyrénéens, ces comtés de la vieille marche gothique que les Carolingiens de France ont jadis conquis, organisés, confiés à des comtes qui n'ont cessé en principe de dépendre de leur souveraineté? D'autre part, si les rois de France ont des droits de l'autre côté des Pyrénées, les rois

d'Aragon — je l'ai dit — ont de ce côté-ci des possessions. L'écheveau des possessions et des droits est inextricable au Moyen âge. Le jeu du droit privé à travers les intérêts politiques a brodé sur la trame des événements des arabesques si fantaisistes que tout problème de légitimité peut être tenu d'avance pour insoluble.

Louis IX, contemporain de Jacques le Conquérant, essaya du seul moyen possible de régler de pareilles difficultés en dehors de la force, le moyen du compromis. Saint Louis a bénéficié de la croisade contre les Albigeois; avec lui le Midi de la France est entré, pour toujours, dans l'orbite de la politique française. Par le traité de 1258, dit traité de Corbeil, saint Louis se met d'accord avec la maison d'Aragon. Il abandonne à l'Aragonais tout ce qu'il pouvait prétendre en pays catalan moyennant des satisfactions corrélatives et équivalentes de ce côté-ci de la chaîne pyrénéenne.

Un esprit moderne, encore timide, s'annonce et s'essaye en ce geste du milieu du treizième siècle. Essai timide, incomplet, sans lendemain immédiat. N'oublions pas, au surplus, de remarquer que ce mode de règlement employé par saint Louis à l'égard de l'Aragon n'est point dans sa carrière politique un cas isolé. Bien au contraire, c'était chez lui une véritable méthode que de liquider le passé par un arrangement amiable. Juste l'année suivante, en 1259, le saint roi conclut avec Henri III d'Angleterre un traité analogue, le traité de Paris, qui tranchait par un équilibre de sacrifices le procès pendant entre les Capétiens et les Plantagenets. Seulement, si un esprit convaincu de la toute-puissance de la justice dans le monde, et tel était saint Louis, pouvait croire durables ces sortes de transactions; si le prestige du saint roi pouvait imposer dans son siècle le respect de ses jugements, à la vérité aucune des combinaisons diplomatiques de ce genre n'a épargné aux siècles suivants les secousses que leur auteur pensait conjurer.

Le traité de Paris de 1259 entre la France et l'Angleterre n'a pas empêché la guerre de Cent ans, si même il n'a aidé à

la préparer. Le traité de 1258 n'a pas davantage empêché la grande rivalité franco-aragonaise du quinzième siècle.

C'est que la justice des principes, plus que la logique du réel, avait présidé au geste pacificateur de saint Louis. En vain ce geste avait paru annoncer un premier souffle d'esprit moderne. Saint Louis est un homme du Moyen âge, s'il en fut. Comment un homme du Moyen âge eût-il pu écouter jusqu'au bout la géographie, s'astreindre aux frontières naturelles? Parmi les terres sur lesquelles Louis IX abandonnait tout droit ne figuraient pas seulement les comtés transpyrénéens, mais aussi le Roussillon. Le col du Perthus restait catalan et aragonais. A travers les découpures féodales s'était rompue la soudure d'autrefois entre le pays de Ruscino et le Narbonnais. Et maintenant le même Capétien qui consacrait l'unité française par la réunion sous son sceptre des deux France de la veille, la France du Nord et celle du Midi, le même Capétien qui rivait définitivement le Languedoc au domaine royal, consentait à arrêter la limite de son royaume à l'étang de Leucate!

## VI.

C'est donc là, à la pointe médiane de l'étang de Leucate, un peu au nord du Pas-de-Salces, que finit la France capétienne, celle qui devient la France des Valois, la France même dont hérite Louis XI en 1461. Aucun changement ne s'est produit, de ce côté, de Louis IX à Louis XI. A tel point que la solution du problème franco-aragonais, trouvée par saint Louis en 1258, a pu passer pour définitive pendant plus de deux cents ans.

Elle n'en valait pas mieux, elle n'en avait pas été, pour cela, plus stable. Le calme du côté des Pyrénées, pendant cette longue période, n'avait été que la conséquence du duel franco-anglais. C'est parce que le traité de 1259, entre Louis IX et Henri III, a été repris et discuté armes en mains à travers sept

règnes, que le traité de 1258, entre Louis IX et Jacques le Conquérant, a sommeillé pendant le même temps. Que la monarchie française échappe à l'étreinte anglaise et son attention se reportera, tout naturellement, du côté de l'Aragon.

La preuve en est que le même roi de France expulse les Anglais et amorce le conflit franco-aragonais. C'est dans un épisode du règne de Charles VII que nous allons trouver le point de départ du débat dont nous songeons à retracer l'histoire.

Toutefois, au quinzième siècle, un débat international ne peut se concevoir sans ce que la langue diplomatique de ce temps appelle des *droits*. La vie des États, leur relations réciproques sont gouvernées par des principes empruntés au *droit privé*, car nous sommes encore au Moyen âge, — à la fin du Moyen âge, sans doute, mais au Moyen âge pourtant, — et ne disons-nous pas qu'au Moyen âge le droit privé a envahi, recouvert le droit public? Il faut qu'un prince qui veut agir trouve des actes juridiques propres à le servir, fût-il, au fond, conduit par de simples convoitises personnelles ou dynastiques, fût-il mû, consciemment ou non, par un véritable intérêt politique, fût-il enfin actionné, plus ou moins à son insu, par cette réaction de la géographie sur l'histoire, qui, à cette heure de transition, pousse de plus en plus les États grandissants, vivifiés, éclos à la vie moderne, dans la voie d'un développement où déjà la logique recouvre sa vertu, où la nature même reprend ses droits.

Des contrats, des pièces notariées, tels seront les instruments obligés de tout procès diplomatique à l'époque où nous nous plaçons. Mais telles sont aussi les complexités des relations familiales, la compénétration des intérêts, les nullités à prétendre, les récusations à fournir, telle en un mot est la variété des documents qui s'entassent dans les archives, que tout prince peut, au besoin, prétendre à tout. Ce qu'on appelle des *droits* dans les chancelleries paperassières de la fin du Moyen âge ne sont guère à tout prendre que les virtualités arbitraires de l'action.

C'est ce dont nous acquerrons la sensation nette lorsque nous pourrons compter, à la faveur des événements, combien de princes d'Europe peuvent se dire simultanément — s'il leur plaît — roi d'Aragon. Et parmi les princes qui se réclament de droits sur l'Aragon, le roi de France s'inscrirait volontiers, pour peu que de cette manifestation pût résulter pour lui quelque tangible bénéfice.

Notre épisode du règne de Charles VII va nous en fournir la démonstration.

Mais, pour saisir le sens de cet épisode, quelques explications généalogiques sont indispensables.

Il faut savoir que Jean Ier, roi d'Aragon, — l'avant-dernier représentant de la vieille dynastie héréditaire des rois d'Aragon comtes de Barcelone, — avait laissé une veuve, Yolande de Bar. Celle-ci avait marié sa fille, Yolande de Sicile, à Louis d'Anjou. Une fille était née de ce mariage, Marie d'Anjou, laquelle était devenue reine de France par son union avec Charles VII.

La dot d'Yolande de Bar avait été fixée par contrat à 160.000 florins d'or, avec assignation sur divers droits féodaux, le tout garanti par le roi Martin d'Aragon, frère et successeur de Jean Ier. La dot de la grand'mère avait été transmise à la fille d'abord, à la petite-fille ensuite. La reine Marie, la propre femme de Charles VII, avait donc en mains des titres explicites, qui spécifiaient la somme de 160.000 florins d'or assignés sur les villes aragonaises de Magalhon, Borja, Concentania[1].

En 1410, le roi Martin meurt sans héritier mâle; la question de la succession royale en Aragon se trouve posée. Plusieurs maisons princières se réclament de *droits* plus ou moins sérieux, à la mode du quinzième siècle, et seule la suite des événements peut montrer quelles complications pour l'avenir de tels droits recélaient. Une maison castillane, branche cadette de la dynastie régnant en Castille, obtint la préférence des

1. Villes sises dans les provinces actuelles de Saragosse et d'Alicante.

Cortes réunies dans la petite ville de Caspe, et l'acte qui consacre en 1412 les réunions laborieuses de ces Cortes est célèbre dans l'histoire d'Espagne sous le nom de *Compromis de Caspe*. La succession du roi Martin échoit à Ferdinand le Juste.

Contre Ferdinand et ses héritiers, les ayants cause d'Yolande ne pouvaient-ils rien prétendre? Peut-être. A cette heure, du moins, la question ne se pose pas sur ce terrain. Mais Charles VII s'avisa un jour que la dot de sa femme n'était point soldée et que les parchemins qu'elle lui avait apportés étaient improductifs.

Charles VII résolut donc de faire entendre des représentations à la cour d'Aragon. Un mandement royal est signé le 17 février 1447 : ce mandement institue une ambassade chargée de se rendre en Espagne. Elle se compose de trois personnes : Regnault Girard, Brunet de Longchamp et Jean de Vaulx[1].

Les trois personnages passent la frontière de France, c'est-à-dire de Languedoc, entrent en Roussillon par le Pas-de-Salces, arrivent à Perpignan le 5 mai 1447. Dans cette ville, leur première étape étrangère, ils remettent aux consuls des lettres du roi de France, de la reine de France et du dauphin. Puis, ils reprennent leur route, suivent le tracé de l'historique voie romaine, franchissent les cols, arrivent à Barcelone où nous les trouvons le 11.

Il ne pouvait être question pour eux de voir personnellement le roi d'Aragon. Car le roi d'Aragon, à cette date de 1447, était le fils de Ferdinand le Juste. Alphonse, surnommé le Magnanime, alors en train de guerroyer en Italie et de conquérir le royaume de Naples. Le roi absent était représenté, dans ses États patrimoniaux, par sa femme, la reine Marie; et c'est à Marie d'Aragon, qui en sa qualité de régente résidait à Barcelone, que durent s'adresser les envoyés français.

Les agents de Charles VII demandent audience à la reine.

1. Voir sur le détail de cette mission mon article publié dans le tome Ier de la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, 1900.

Rendez-vous leur est assigné pour le mercredi 17 mai : à l'heure dite, tous trois se présentent au palais, où la régente était assistée de l'archevêque de Tarragone, des évêques de Barcelone, Urgel et Vich, enfin des membres de la municipalité de Barcelone. Visiblement, la reine attribuait une importance particulière à la demande de l'ambassade. Elle voulait être forte non seulement de ses conseillers habituels, mais encore de son peuple.

Les trois Français produisent leurs demandes : c'était l'exécution intégrale et immédiate des promesses du roi Martin. Et lorsque après plusieurs jours de silence réponse officielle fut transmise aux ambassadeurs, tout se borna à des paroles évasives : le roi seul pouvait, en un cas pareil, prendre des mesures.

Le 11 juin, les envoyés de Charles VII quittaient Barcelone, un mois, jour pour jour, après leur arrivée. Allaient-ils se contenter de l'accueil fait à leur requête au palais? Non, certes. Et c'est alors que l'épisode — assez banal jusqu'ici — devient curieux, par ce qu'il manifeste et plus encore par ce qu'il prépare.

Le mandement royal qui investissait de ses pouvoirs la mission française contenait un article qui trouvait maintenant son application. En vertu de cet article, les ambassadeurs pouvaient requérir satisfaction, non seulement par-devant les souverains aragonais, mais encore par-devant toute communauté, par-devant toute ville, par-devant tout corps constitué pourvu d'une part d'autorité dans le royaume d'Aragon et considéré à ce titre comme responsable de la dette.

De cette clause les ambassadeurs de 1447 se servirent, — et ils en usèrent à l'égard de la municipalité perpignannaise. Repassant à Perpignan au retour de Barcelone, Regnault Girard, Brunet de Longchamp et Jean de Vaulx se font recevoir à la maison du consulat et, sur leur demande, procès-verbal est dressé de leurs réclamations par un notaire perpignannais, maître François Pastor. Ce procès-verbal, qui nous est resté, porte en substance que les ambassadeurs français, au nom

de leur maître, requièrent délivrance des sommes impayées, des villes et droits assignés à la grand'mère de la reine de France, avec les revenus accumulés depuis la mort de la première Yolande; enfin les ambassadeurs ajoutent qu'ayant poursuivi vainement satisfaction auprès de la reine d'Aragon, ils s'en prennent à la ville de Perpignan comme sujette de la couronne d'Aragon.

Surpris, comme on peut penser, par ces prétentions, les Consuls de Perpignan délibèrent et répondent par une cédule dont voici, en propres termes, le passage essentiel : « Lesdits consuls, — sachant que ladite Sérénissime dame la Reine, sur la requête à elle présentée par lesdits nobles et honorables ambassadeurs, a donné réponse légitime et convenable et a fait justice en l'espèce comme elle en est accoutumée, — répondent en disant qu'ils veilleront à ce que justice soit exécutée quand ils y seront appelés, car le procédé et la protestation desdits ambassadeurs ne sont conformes au droit en aucune façon. »

La mission de 1447 prit fin sur ces mots, mais on devait plus tard reparler des droits prétendus de Marie d'Anjou. Et nous devons aussi retenir que le dauphin, dont à leur premier passage à Perpignan les ambassadeurs de Charles VII apportaient des lettres, — le dauphin de 1447, — deviendra le roi Louis XI. Au surplus, ce n'est point par hasard que, pour trouver des responsables de la dette aragonaise, les Français s'en prennent à Perpignan plutôt qu'à Barcelone. Pour parler franc, nous saisissons là le premier anneau de la chaîne qui rivera un jour à la France moderne la province dont Perpignan est la capitale. La soudure antique brisée au Moyen âge sera rétablie. Le premier jalon est planté, la frontière des Pyrénées méconnue retrouvera toute sa valeur.

Joseph Calmette.

---

JOSEPH DEDIEU.

# ALEXANDRE SOUMET

## I.

Ce fut un grand nom, célébré par toute une génération de poètes enthousiastes. Mais les critiques, dépourvues d'aménité et même de bienveillance, de Théophile Gautier et de Sainte-Beuve, ont fait oublier cette période de gloire[1]. De l'auteur de *Clytemnestre* et de la *Divine Épopée*, nous n'avons guère retenu que l'épisode de la plume d'aigle, « présent d'un ami, avec laquelle il avait écrit son poème, et qui était suspendue comme un trophée au-dessus de son œuvre ». Sainte-Beuve l'a dit : la vanité de Soumet fut insupportable. Cette appréciation est restée celle des historiens confiants en une autorité si considérable. Et d'ailleurs Sainte-Beuve n'a-t-il pas encore écrit : « On pourrait appliquer à sa manière pompeuse, sonore et creuse, à son vers spécieux et brillant, le *bellum caput, sed cerebrum non habet* du fabuliste : belle forme, mais vide d'idées[2]. » — C'était trop de passion : M. Emmanuel des Essarts, dans un article tout uniment admiratif, prétendit venger la mémoire outragée de celui qui fut le grand Alexandre du dix-neuvième siècle[3].

1. Cf. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, III, pp. 387, 388, 400, 492 ; XIV, p. 293 ; et *Portraits littéraires*, t. III, pp. 414-425. — Théophile Gautier, *Histoire du Romantisme*, passim ; *Histoire de l'Art dramatique en France*, Paris, 1859, t. III, pp. 49, 59, 172, 179, 180, 181.

2. Cf. *Chroniques parisiennes*, Paris, 1876, pp. 311, 312.

3. Cf. *Revue Bleue*, 7 septembre 1901, article de M. des Essarts, *Alexandre Soumet*.

Il y avait eu, sans doute, exagération dans le dénigrement; mais le trop généreux critique de la *Revue Bleue* ne pécha-t-il pas par excès de louanges? Si Alexandre Soumet n'est pas le poète négligeable, l'homme sottement infatué de lui-même que Sainte-Beuve voudrait nous faire croire, il n'est pas, non plus, le poète « génial » que veut nous imposer M. des Essarts. La vérité ne se trouve ni si haut, ni si bas.

« Alexandre Soumet aimait tous les beaux vers, ceux des autres aussi bien que les siens. Un grand succès était une fête pour lui, quelle que fût la main qui dût cueillir la palme. Il écoutait avec bonheur; il admirait avec attendrissement les œuvres de ses émules; il faisait plus encore : il aimait ses successeurs; il exaltait leurs jeunes essais, les animait du regard, de la voix, et, à force d'enthousiasme, les remplissait de courage et d'espoir[1]. »

Ce témoignage de Vitet, qui vécut dans une longue amitié avec le poète que détestait Th. Gautier, nous fait connaître le vrai caractère de Soumet : c'était une âme affectueuse, expansive, incapable d'une haine, prête à tous les dévouements. « On ne pouvait le connaître sans l'aimer », disait Mme Ancelot[2]. C'est qu'il avait la fidélité de l'amitié. Quand les hasards de la bataille romantique l'eurent écarté de ses premiers frères d'armes, dont il semblait être devenu l'adversaire, il souffrit de leur attitude désormais réservée. Il n'avait pas songé à les contrister. Comme il aurait pardonné leur défection, il ne comprenait pas qu'on lui tînt rigueur de sa volte-face. Au-dessus des théories littéraires qui restaient pour ses contemporains la grande passion de la vie, il plaçait l'amitié, qui valait infiniment mieux que ces petites doctrines, instables et si peu certaines, défendues autour de lui fiévreusement. Il reprochera à Émile Deschamps d'être passé à Blois, près de sa demeure, « et de l'avoir dédaigné »; lui cependant, poussé par « la tendresse avec laquelle il aime son cher Émile », lui écrit et ne cessera

1. Discours de réception de Vitet à l'Académie française, 26 mars 1846; recueilli dans les *Essais historiques et littéraires*, Paris, 1862, p. 301 et suiv.
2. Mme Ancelot : *Un salon de Paris, 1824 à 1864*, p. 16.

de lui écrire, pour le plaisir d'être avec lui, et puis cette phrase d'une mélancolie touchante : « Adieu, mon bien cher Émile... Dites à Lefèvre, à Gaspard, à Rességuier, de se souvenir quelquefois de leur vieil ami[1]. »

Il était distrait, mais ses distractions mêmes faisaient apparaître cet instinct de tendresse qui sommeillait en lui, n'attendant qu'une occasion de se révéler. Que d'exquises anecdotes on pourrait rappeler sur ce poète, à qui d'aimables lectrices déclamaient ses œuvres pour avoir le plaisir de l'entendre s'étonner de la beauté des vers, demander avec une naïve insistance le nom de l'auteur, et doucement récriminer quand il découvrait la malice. Il fit ainsi les délices de la cour de Louis-Philippe, de la duchesse d'Orléans et de la comtesse de Peyssat[2]. Lui que l'on a représenté comme plein de vanité parce qu'il était l'auteur de tragédies, d'élégies et d'épopées devenues populaires, déclarait, avec une sincérité comique, avoir manqué sa vocation qui était la musique ! Mme de Bassanville le vit un jour distribuer un plan de tragédie à ses amis poètes dont il se réservait d'écrire la partition[3]. Il laissa à ses contemporains le souvenir d'un homme excellent, et M. Patin ne crut pouvoir mieux célébrer Soumet qu'en rappelant, sur la tombe du poète, les qualités de l'homme : « La gloire des autres lui était chère et, par un juste retour, sa gloire, au milieu de la lutte animée des écoles rivales, des systèmes ennemis, fut protégée par l'affection universelle que lui avaient conciliée les qualités les plus aimables. Tous l'admiraient et l'aimaient. Il fut aimé, c'est une grande louange. La nouvelle inattendue de son danger n'a trouvé nulle part des cœurs indifférents, et maintenant qu'il n'est plus, un tendre souvenir s'attache à son nom que recueillera, parmi les plus illustres de notre âge, l'histoire des lettres[4]. »

1. Cité par M. J. Marsan : *La Muse française*, édit. crit., p. x, note.
2. Je renvoie au livre de Mme de Bassanville : *Salons d'autrefois*, t. IV, pp. 111-112.
3. Mme de Bassanville, *op. cit.*, t. III, p. 84.
4. Ce discours fut inséré dans le *Journal de Toulouse*, 6 avril 1845.

Louis-Alexandre Soumet naquit à Castelnaudary, le 29 janvier 1786[1]. Il ne connut point sa mère Louise-Thérèse Aynard, et c'est là peut-être l'origine de cette incurable mélancolie qui se répand sur toutes ses œuvres et qu'il portait, dit-on, partout avec lui. Son père, Jean Soumet, contrôleur du Canal du Midi, confia l'éducation de l'enfant à une maîtresse qui se montra très douce et très dévouée. D'ailleurs, le jeune Alexandre annonçait de merveilleuses dispositions. Sans croire, avec le trop crédule Lefèvre-Deumier, que « ses parents ne pouvaient pas se rappeler à quelle époque il ne savait pas lire[2] », il est assuré néanmoins que cet enfant prodige se plaisait aux lectures les plus sérieuses. Il n'avait guère que sept ans quand il écrivit ses premiers vers. Quelques années après, il entreprit de donner une suite à *Télémaque*, auquel il ajouta un livre entier.

Cependant son père, devenu depuis 1795 contrôleur général du Canal du Midi, était venu s'installer à Toulouse. L'enfant fut aussitôt mis en pension, au premier collège qui venait d'ouvrir à nouveau ses portes, et il rencontra de Voisins-Lavernière, qui sera l'un de ses plus fidèles amis[3]. Il continuait à rimer : « Je l'ai vu, disait de Voisins, écrire au premier âge. Ses vers avaient la grâce de la forme, et ils étaient pleins de coloris et de feu. » Il fallait à ce poète la liberté des champs où l'on court et où l'on rêve : il fit donc une escapade. On le rattrapa, et le directeur de la pension, pour le punir de préférer les champs aux études silencieuses, lui rendit la liberté.

1. M. Biré donne, par erreur, la date de 1788 : *Victor Hugo avant 1830*, pp. 331-332. — M. E. Grimaud : *Les Poètes lauréats de l'Académie française*, 1864, t. I, p. 156, et M. L. Séché : *Le Cénacle de la Muse française*, 1909, p. 5, donnent aussi, par erreur, la date du 6 janvier 1786.

Sur Soumet, cf. Vitet : *Discours de réception*, 1845 ; de Voisins-Lavernière : Éloge de Soumet, dans le *Recueil des Jeux Floraux* de 1846 ; E. Fauré : Al. Soumet, dans *Le Correspondant*, 10 novembre 1845 ; Jules Lefèvre-Deumier : Notice sur Soumet, en préface à *Jeanne d'Arc*, 1846 ; Jules Marsan : *La Muse française*, édit. crit., 1907, préface ; E. Dupuy : *Alfred de Vigny : Les Amitiés*, Paris, 1910, pp. 208-213 ; enfin l'article paru dans *L'Abeille*, journal de Castelnaudary, le 13 avril 1845.

2. Éloge cité.

3. *Recueil des Jeux Floraux*, 1846 : Éloge de Soumet par de Voisins-Lavernière.

Soumet passa alors sous la férule d'un précepteur, neveu du célèbre bénédictin Dom Calmet. Il ne prit avec lui ni le goût de l'érudition, ni le sentiment des œuvres classiques. Pour refaire son éducation littéraire, Soumet sera obligé, après ses premiers succès poétiques, de reprendre lui-même l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Le père Soumet, qui était un père pratique, n'encourageait pas les dispositions artistiques de son fils : il lui signifia d'avoir à préparer l'examen de l'École polytechnique, et de 1800 à 1802, Alexandre étudia les propriétés des nombres. Mais il eut le bonheur d'échouer au concours et ne gardâ à cette période maussade de sa vie un souvenir reconnaissant que pour y avoir gagné l'amitié de celui qui sera un jour l'illustre Arago[1].

Jean Soumet rejeta alors son fils, comme un pis-aller, aux écoles de droit. Mais la vocation du poète était irrésistible. Un léger incident bouleversa entièrement la vie d'Alexandre. En 1807, il avait envoyé aux Jeux Floraux de Toulouse une idylle : *Le Vieux Chêne*, qui fut distinguée, mentionnée et imprimée au *Recueil de l'Académie*[2].

Ce lauréat de vingt et un ans rêva de tout quitter pour s'attacher aux Muses. Il avait précisément rencontré sur les bancs de la Faculté de droit, un jeune homme de Limoux, ardent, confiant en son étoile, et poète : Alexandre Guiraud. Leurs rêves s'amalgamèrent. La vie leur parut n'avoir d'autre but que de régénérer la poésie, et comme, tout près d'eux, certains groupes s'étaient formés avec un programme semblable, ils résolurent d'augmenter la phalange des militants. Avec

1. On sait que le jeune Arago passa ses examens à Toulouse.

2. Cf. *Recueil* de 1807. Cette idylle est reproduite dans le *Journal de Toulouse*, du 17 mai 1807 : « Ce n'est pas là, disait-on, le fait d'un novice, et un jeune auteur qui peint si bien ne donne pas des espérances, il contracte des engagements qu'il est tenu de remplir. Nous multiplierons nos citations sans trouver M. Soumet en défaut. Les observations que nous avons déjà faites sur les vices du plan, sur la longueur de l'ouvrage, et sur le ton un peu trop relevé du style, sont la seule critique raisonnable que l'on puisse en faire, et cette critique est encore bien rigoureuse... Si la couronne que l'Académie a décernée à M. Millevoye avait pu être partagée, M. Soumet en aurait sans doute obtenu la moitié. »

M. Majorel, le comte de Montbel, qui sera plus tard ministre de Louis XVIII, le vicomte de Panat, Voisins-Lavernière, Lamothe-Langon, cet énigmatique amuseur, Pinaud, Florentin Ducos, Jules de Rességnier, le fin poète, ils créèrent le *Gymnase littéraire*.

Nous voudrions pouvoir suivre Soumet dans ce petit cénacle de fougueux poètes, mais les registres des procès-verbaux, laissés entre les mains de Marius de Voisins, ont disparu sans doute pour jamais. Soumet fut membre de cette société pendant les années 1807, 1808 et au commencement de 1809. Il n'en fut pas le membre le plus actif. Léon de Lamothe-Langon manifestait déjà une facilité d'invention qui tenait du prodige. On l'avait nommé président du *Gymnase*, et il méritait bien cet honneur, si l'on songe qu'à dix-huit ans il traduisait en vers les poèmes d'Ossian, les psaumes de David et les œuvres d'Horace. Presque sans discontinuer, il avait écrit quatre tragédies en cinq actes et en vers, six comédies, trois opéras, un vaudeville, un drame, trois nouvelles et deux romans..... et il n'avait pas vingt ans !

Quelles doctrines étaient en honneur au *Gymnase littéraire*? Ces jeunes gens étaient encore tous classiques en littérature et royalistes en politique. Ils parlaient souvent de la Révolution ; c'était pour la couvrir d'anathèmes. Ils admiraient Racine et Boileau, et personne ne songeait encore à traiter de polisson ce vénérable régent du Parnasse. Cependant ils ne restaient pas indifférents au mouvement littéraire que provoquait la pensée de Mme de Staël, et nous savons qu'ils réfléchirent longtemps sur le fameux principe : « la littérature est l'expression de la société ». Ils n'en aperçurent pas le ferment révolutionnaire et voici comment ils l'expliquaient : « La littérature du siècle de Louis XIV était grande comme son âme, simple et naturelle comme sa politique[1]. » Non, le *Gymnase littéraire* n'était point dangereux.

Soumet y prit néanmoins une leçon dont il profitera toute

1. *Recueil des Jeux Floraux*, 1819, p. 83.

sa vie. « Tandis que la poésie se réfugiait ailleurs dans l'histoire contemporaine et que quelques poètes du dix-huitième siècle faisaient encore des contes impies et des vers d'Athénée, la veine religieuse s'était ouverte à notre *Gymnase littéraire*[1]. » On prenait déjà goût à la poésie biblique.

M. Émile Grimaud prétend qu'après son succès aux Jeux Floraux, Soumet « n'hésita pas à aller tenter la fortune à Paris, où nous le trouvons en 1808[2] ». Vraiment, la naïveté du lauréat aurait été grande si, pour avoir obtenu une maigre nomination, — sans prix — il s'était empressé d'aller à la conquête de plus nobles lauriers, à la capitale. Soumet n'eut pas cette naïveté. Bien mieux, il n'était que médiocrement satisfait de l'Académie. Les déceptions, avant 1807, ne lui avaient pas manqué chez dame Clémence, et il s'en est plaint à M. Desmousseaux, préfet de la Haute-Garonne[3]. D'autre part, le voyage à Paris de 1808 dura à peine quelques jours, mais assez pour permettre à Soumet de se pousser dans la colonie des poètes toulousains. N'est-ce pas même alors qu'il connut pour la première fois les Deschamps?

> Un jour (étais-je enfant!) j'appris, non sans terreur
> Qu'Alexandre Soumet, lui-même, le poète
> Dont les vers au collège avaient tourné ma tête
> Désertait son Toulouse et, dans notre maison
> Précisément, venait passer une saison[4]!

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à ce moment le nom de

1. *Recueil des Jeux Floraux*, 1847, p. 10.

2. *Poètes lauréats de l'Académie française*, t. I, p. 158.

3. « Paris, 1er avril 1809. Monsieur, il y a sans doute de la témérité à vous soumettre ses faibles ouvrages; mais au goût qui découvre les fautes, vous joignîtes toujours l'indulgence qui les fait pardonner; vous avez daigné encourager mes premiers essais, et je réclame le même accueil pour le fragment que je prends la liberté de vous envoyer. Je suis, etc. A. Soumet.

« *P. S.* — J'ai envoyé à l'Académie des Jeux Floraux un poème ayant pour titre : *Le Messie*, avec cette épigraphe : Un homme parut en Judée. Si, par hasard, cette pièce était remarquée, votre bonté m'est un sûr garant que vous voudriez bien en assurer le succès; vous n'ignorez pas que l'Académie me doit quelques dédommagements. » Cette lettre est citée dans la *Revue de Toulouse*, 1865, p. 465.

4. Cf. Émile Deschamps : *Poésies*, édit. de 1841, p. 135 : A Alexandre Soumet.

Soumet est presque glorieux, même à Paris. Mme de Beaufort d'Hautpoul[1] écrivait à M. Pinaud : « J'ai vu ici un jeune auteur de Toulouse qui a bien de la verve et du vrai talent ; c'est Alexandre Soumé (*sic*). Il a fait un superbe dithyrambe à l'Empereur[2]. Je vois aussi bien souvent Léon de Lamothe qui n'a pas autant d'éclat, autant de chaleur que Soummé (*sic*)[3]. »

Rapprochons enfin le témoignage de de Voisins-Lavernière : « La grande promotion d'auditeurs de 1810, dit-il, appela au Conseil d'État plusieurs de ces jeunes hommes : Alexandre Soumet, *à Paris depuis un an*, y fut compris[4]. » C'est donc bien en 1809 que Soumet est parti définitivement pour Paris, et comme sa lettre à M. Desmousseaux date du 1er avril 1809, il paraît bien que le voyage eut lieu dans les premiers mois de cette année.

Était-ce pour « tenter la fortune » ? En ce cas, elle ne fut pas longue à lui sourire. Après avoir fait paraître un petit poème : *Le Fanatisme*, qui resta sans succès, Soumet eut l'honneur de présenter à l'Impératrice un *Dithyrambe au Conquérant de la paix*, morceau d'apparat, « plein de nombreuses beautés[5] ». Napoléon distingua ce jeune poète, qui mettait tant de feu à célébrer sa gloire : il le nomma auditeur au Conseil d'État.

Cette nomination dut consoler Soumet de l'ingratitude que lui témoignaient encore les Jeux Floraux ; en dépit des belles assurances de M. Desmousseaux, *Le Messie* obtenait péniblement une mention[6].

1. Sur Mme de Beaufort, on trouvera de nombreux renseignements dans le livre de M. de Laboulisse : *Trente ans de ma vie* (1795-1826), Paris, 1847, et dans les *Registres manuscrits de l'Athénée*, conservés au donjon de Toulouse. Elle était en relations avec Victor Hugo, qui fit paraître son *Élégie sur la mort de S. A. R. Mgr le duc de Berry*, au *Conservateur littéraire*, t. II, p. 81-83.

2. C'est le *Dithyrambe au conquérant de la paix*, que le *Journal de Toulouse* annonçait le 8 mai 1808, avec de grands éloges.

3. Archives des Jeux Floraux : *Correspondance*, t. I, 1759-1820, f° 4. La lettre est du 24 mai 1808.

4. *Recueil des Jeux Floraux*, 1847, p. 12.

5. Cf. Vitet, dans son *Discours de réception*.

6. *Recueil des Jeux Floraux*, 1809. Nous avons la réponse de M. Desmousseaux à Soumet ; elle est curieuse : « Toulouse, 9 avril 1809. J'ai lu, Monsieur,

Pendant un an, le poète se recueillit, et, en 1810, lança les trois chants de *L'Incrédulité*[1]. Le succès fut immédiat ; il fut général. On ne discutait plus le talent de l'auteur. Les censeurs les plus rogues avouèrent « que le fils même du grand Racine était vaincu par un poète plus brillant, dont l'éclat, pour devenir aussi pur qu'il était vif, n'attendait qu'un léger progrès de l'âge[2] ». Les écoles rivales furent unanimes à louer le jeune poète : par la hardiesse de ses conceptions et de ses images, il rappelait Chateaubriand, mais par la timidité de sa technique métrique, il ne se séparait pas encore de l'école delillienne. On lui sut gré d'avoir réalisé ce compromis.

## II.

L'année 1810 marque la première étape glorieuse de la carrière de Soumet. Excité par le succès que venait de remporter *L'Incrédulité*, le poète se rappelle aussitôt au souvenir de Napoléon par une ode grandiloquente : *A Napoléon le Grand et à Marie-Louise*[3], et adresse à ses amis de Toulouse une ode : *L'Illusion*[4].

Nous ne pouvons ici passer sous silence l'évolution qui se fit, vers cette époque, dans les idées politiques de Soumet. Il avait été à Toulouse, avec ses amis Guiraud, de Voisins, Jules

avec autant d'intérêt que de plaisir, votre poème sur l'*Existence de Dieu*, dont vous avez bien voulu m'adresser un exemplaire. J'ai été infiniment sensible à cette preuve de votre souvenir, dont je vous prie d'agréer tous mes remerciements. Lorsqu'à votre âge, Monsieur, on joint la modestie à des talents littéraires distingués, et qu'on les ennoblit encore par le choix des sujets auxquels on les consacre, on n'a pas besoin d'indulgence, mais d'encouragement. L'Académie le pensera sans doute, et j'aime à croire que ses suffrages seront pour vous *un dédommagement mérité* et un nouveau titre à la gloire que vos premiers essais vous présagent..... »

1. En réalité, il travaillait à ce poème depuis longtemps. Il l'avait commencé à Toulouse.

2. Discours de M. Auger, directeur de l'Académie française.

3. Elle est reproduite dans le *Journal de Toulouse*, 1810.

4. *Recueil des Jeux Floraux* de 1810 ; l'ode fut mentionnée.

de Rességuier surtout, royaliste ardent, sinon royaliste convaincu. Il avait défendu l'ancien régime contre les doctrines de la Révolution, au *Gymnase littéraire*. Cependant, en 1808, il adresse ses prières à d'autres dieux. Les journaux de Toulouse commencent à le féliciter de son « zèle impérialiste[1] », et il n'est pas plus tôt à Paris qu'il marque le pas devant les adulateurs de l'idole.

Non content de chanter « le Conquérant de la paix », d'associer à Napoléon le Grand « l'incomparable impératrice » Marie-Louise, il écrira encore une ode : *Au Roi de Rome*, dans laquelle il avoue son admiration éperdue pour « la sagesse profonde du plus grand des héros ». Cela n'est pas contestable : Soumet ne connut pas le sentiment de la révolte fière devant l'aigle impérial.

Mais pourquoi lui reprocher l'instabilité de ses convictions politiques ? Autour de lui, il n'apercevait que défections et ralliements à la dynastie nouvelle. Les mainteneurs des Jeux Floraux eux-mêmes célébraient, en dithyrambes d'un effet comique, la gloire, le génie, la force de Napoléon, ce qui ne les empêchera pas, après 1815, de maudire ce « despote altéré de sang ». Soumet fut emporté par cette vague d'enthousiasme qui déferlait, en ces jours, sur la France entière.

Mais ce poète ne perdait pas le sens des choses pratiques, qui se résumaient à ses yeux dans l'acquisition de la gloire. Il n'était pas l'être indifférent aux contingences d'ici-bas qu'on a voulu nous représenter, sur le témoignage de Mme Ancelot[2]. On va le voir. Il écrivait, en 1810, à François Chéron, publiciste

1. En particulier le *Journal de Toulouse*, qui d'ailleurs fit paraître sur *L'Incrédulité* une critique fort sensée : « M. Soumet s'est attaché le plus souvent à imiter Young, Chateaubriand et les prophètes. Quoique le fond des pensées ne lui appartienne pas toujours, il n'en a pas moins le mérite de les avoir rendues avec une élégance presque continue. M. Soumet est plein d'imagination ; mais il n'est pas toujours exempt de cette afféterie de style, fruit de la nouvelle école. Il vise à une originalité d'expression qui dégénère quelquefois en bizarrerie. Nous avons aussi remarqué des vers d'une coupe vicieuse, des enjambements défectueux... » *Journal de Toulouse*, 18 février 1810.

2. Mme Ancelot : *Un salon de Paris*, p. 16.

de grand talent et de grande autorité : « Je dois à vos encouragements les premières émotions de la gloire; c'est ce qui m'enhardit à soumettre à votre jugement quelques odes que je vais publier... Les affaires m'ont trop fait oublier les Muses, mais elles ne me feront jamais oublier votre aimable indulgence et la reconnaissance que je dois à votre parfaite bonté. Je prends aussi la liberté de vous offrir la nouvelle édition de mon poème (*L'Incrédulité*) dédié à Madame mère; vous lui aviez offert un asile avant que la protectrice des orphelins l'eût adopté[1]. »

Notre homme se poussait : il avait pour lui la bienveillance d'un préfet, la protection d'un homme de lettres assez considérable dans le journalisme, et, parmi les cercles poétiques de la capitale, il avait conquis de nombreuses amitiés. Les succès — académiques — ne pouvaient lui faire longtemps défaut. En 1811, son ode *Au Roi de Rome* et son sonnet à *Mlle de La Vallière* obtiennent, à Toulouse, l'une une amaranthe d'or et l'autre le lys d'argent réservé[2]. En même temps, il affrontait les concours institués par l'Académie française. Le sujet proposé était particulièrement prosaïque. *Les Embellissements de Paris*[3] n'avaient inspiré aucun des concurrents de 1807, de 1808, de 1809, de 1810, et c'est parce qu'elle était désireuse d'en finir avec ces déceptions que l'Académie voulut bien, sur vingt-trois ouvrages envoyés, en distinguer trois. Le prix revint à Victorin Fabre, l'accessit à Millevoye et le second accessit à Soumet. Son œuvre, au sentiment de M. Biré, témoignait d'un talent véritable et promettait un poète[4].

En 1813, nouvelles ambitions, encore à demi satisfaites.

1. Voir cette lettre dans les *Mémoires de François Chéron*, édités par Hervé Bazin, Paris, 1882, pp. 197-198.

2. *Recueil des Jeux Floraux*. Il est curieux de constater que ce même sujet était traité par deux amis de Soumet : Lamothe-Langon et Treneuil, fort apprécié à Toulouse; l'ode de Treneuil parut dans le *Journal de Toulouse*, 9 et 30 juin 1811.

3. Remarquons encore ici que déjà Fontanes, avec qui Soumet entretint de cordiales relations, avait écrit une *Ode sur les embellissements de Paris*.

4. Cf. Biré et Grimaud : *Les Poètes lauréats de l'Académie française*, t. I, p. 90.

L'Académie française avait demandé « un épisode dans le genre épique, de pure invention ou tiré de l'histoire, et qui ne fût ni traduit ni imité d'aucun ouvrage ancien ou moderne ». Vingt-six ouvrages furent déposés sur le bureau de l'Académie. Aucun ne parut digne du prix. On accorda simplement deux mentions honorables, à Alexandre Soumet et à Casimir Delavigne[1]. L'œuvre de Soumet : *L'Église de Saint-Denis rendue à sa destination première par Napoléon le Grand*, n'a pas été publiée[2]; cependant Suard, le très délicat rapporteur du concours, en fait un véritable éloge : « On voit, dit-il, que l'auteur a le sentiment de la vraie poésie. Son style est toujours animé par des images et des mouvements. Il s'attache à revêtir ses idées de ces formes particulières qui constituent la langue poétique et la distinguent du langage ordinaire; mais cette disposition n'est pas dirigée par un goût assez pur, par une attention assez soutenue à la correction du style et surtout au caractère de notre langue. La recherche du style figuré amène d'ordinaire l'abus des épithètes, et les épithètes obscurcissent les idées quand elles ne leur donnent pas leur véritable couleur. L'auteur les prodigue sans mesure... Il annonce les plus heureuses dispositions pour la poésie, mais on doit désirer qu'elles soient cultivées avec soin. Son imagination vive, mais jeune encore, paraît avoir besoin d'être mieux réglée[3]. » Cette page est tout à fait caractéristique. A vingt-sept ans, Soumet est en possession des qualités... et des défauts que l'on admirera et que l'on blâmera dans toutes ses œuvres. Il a pris, dès ce moment, le pli ineffaçable.

1. Cf. Biré et Grimaud, *op. cit.*, p. 148.

2. Il faut signaler que déjà, au premier chant du poème *L'Incrédulité*, Soumet avait consacré un long passage à la profanation des tombeaux de Saint-Denis.

3. Cité par MM. Biré et Grimaud; *op. cit.*, p. 152. Encore ici, il est curieux de constater que le sujet choisi par Soumet l'avait déjà été par deux poètes dont nous avons dit qu'il fut l'ami : Treneuil et Fontanes. Celui-ci avait écrit une *Ode sur les Tombeaux de Saint-Denis*, et Treneuil une élégie, parue en 1807, *sur les Tombeaux de Saint-Denis*. Cf. *Journal de Toulouse*, 1er février 1807 et 22 janvier 1809.

Que faisait, cependant, l'auditeur au Conseil d'État? Ses amis n'en savaient trop rien; ils ne connurent jamais très exactement le rôle de Soumet dans ces hautes fonctions. Tandis que, pour M. de Voisins, les vraies attributions du poète au Conseil d'État « furent de n'y rien faire, car il était simplement attaché à l'imprimerie et à la librairie[1] », pour Lefèvre-Deumier, au contraire, « le jeune écrivain suivait les armées, pour administrer comme auditeur quelqu'une de nos nouvelles provinces[2] ». Arraché à ses douces Muses et jeté en pleins champs de bataille, sur les routes de l'Europe, à la suite de nos armées victorieuses, Soumet aurait porté au loin le bon renom de l'administration française! Rôle imprévu! Il n'en faut pas douter : Lefèvre-Deumier s'abuse et l'amitié l'aveugle. Nous n'avons pas la moindre petite preuve de toutes ces chevauchées héroïques, et rien n'indique, dans la vie ou dans les écrits de ce tranquille poète, cette agitation guerrière et ces préoccupations de proconsul. Il vécut, paresseusement installé à Paris, entre des amis qu'il voyait tous les jours[3] et des collègues du ministère qu'il n'est pas sûr qu'il vît exactement. Il s'était créé un petit intérieur[4] que la joie vint illuminer le 17 mars 1814, avec l'entrée en ce monde de Gabrielle Soumet, celle qui sera, comme l'avait été son père, une enfant prodige, avant de devenir la célèbre Gabrielle d'Altenheym. Pendant que Soumet se penchait, l'âme remplie de joie, sur ce berceau, l'Empereur vivait les plus mauvais jours de son règne finissant. Et c'est à ce moment-là que le poète éprouva la seconde grande joie de sa vie : il écrivait l'élégie, tout de suite admirée, sur la *Pauvre Fille*.

1. *Recueil des Jeux Floraux*, 1846, p. 12. A. Vitet est aussi de cette opinion.

2. Cf. *Jeanne d'Arc*, de Soumet; préface de Lefèvre : pp. IX et X.

3. Que l'on se rappelle l'intimité de ses relations avec Victor Hugo, Émile Deschamps et surtout Jules de Rességuier. Cf. Paul Lafond : *Jules de Rességuier : L'aube romantique*, 1910.

4. Sur Gabrielle Soumet et Mme Blondel de la Rougerie, « *qui passait pour être sa marraine* » et fut certainement aimée de Soumet, voir une note de M. Séché : *Le Cénacle de la Muse française*, p. 23.

Il faut arrêter là les services exceptionnels de Soumet, auditeur au Conseil d'État. Lefèvre-Deumier pourra n'avoir pas assez d'admiration pour son poète qui, en guise de délassement « au milieu des marches et contre-marches de nos soldats », écrivait *La Pauvre Fille*, *La Nuit de Noël*[1] et même une tragédie : *Cléopâtre* ; nous n'admettrons pas cette période errante dans la vie de Soumet.

Une seule chose paraît assurée : Soumet fit, en 1811, un voyage d'agrément en Italie, dont nous retrouvons le souvenir vibrant dans une poésie envoyée aux Jeux Floraux en 1813 : *L'Italie*[2].

Aucune année ne procura à Soumet plus de gloire à l'Académie toulousaine. Il y ravit toutes les fleurs. *L'Italie* (ode) obtient une amaranthe d'or ; *Le Dévouement d'Hubert Goffin* (poème), une violette d'argent ; *La Jeune exilée* (hymne à la Vierge), un lys d'argent ; *Les Passions* (ode) sont mentionnées et imprimées au recueil ; *L'Épître adressée de Rome à M. Millevoye* est imprimée avec la mention : « a concouru pour le prix » ; enfin *Atala mourante* (hymne à la Vierge) est mentionnée.

Honneurs qui ne le trouvèrent pas insensible ! Si Victor Hugo, que la gêne tiraillait, songea à abandonner les fleurs d'or et d'argent pour quelques louis d'une utilité plus immédiate, Soumet, que la fortune avait traité généreusement, ambitionna de couvrir son bureau de travail avec ces glorieux trophées. Vanité, si l'on veut, mais dont le poète n'était pas dupe, car le premier à en sourire, c'était lui, dans ses lettres à son ami Guiraud[3].

Ces succès académiques, insignifiants en eux-mêmes, rendirent à Soumet le précieux service de faire connaître son nom et de l'environner d'un certain prestige. Ils le préparaient à affronter l'opinion publique en des joutes autrement redouta-

1. Cette élégie ne se trouve ni dans les *Recueils des Jeux Floraux*, ni dans les œuvres de Soumet. Il est cependant bien certain qu'elle parut en 1814.

2. *Recueil des Jeux Floraux*, 1813.

3. Voir cette lettre charmante dans L. Séché : *Le Cénacle de la Muse française*, p. 14.

bles. Il avait, en effet, réfléchi sur son art : les idées littéraires qu'il professait au *Gymnase littéraire* de Toulouse s'étaient modifiées. Au contact des doctrines nouvelles qui jetaient, en ce moment, le trouble dans les cercles lettrés de Paris, Soumet avait agrandi son horizon. Il connaissait des sources de poésie jusque-là méconnues. Parti de l'imitation de l'abbé Delille, il s'acheminait insensiblement vers l'admiration de la littérature germanique, en particulier de Schiller. Quand Mme de Staël fit paraître son livre *De l'Allemagne*, Soumet trouva là une occasion superbe de fixer l'idéal poétique qu'il imaginait lui-même et, en 1814, écrivit un opuscule intitulé : *Les scrupules littéraires de Mme de Staël*. Le titre est savoureux. Mme de Staël, qui venait de jeter dans la foule des littérateurs le brandon de la discorde, — qui disait aux uns et aux autres qu'ils ne comprenaient rien à ce que devait être la littérature moderne, — que l'on maudissait comme la plus audacieuse des philosophes et la plus hardie des révolutionnaires, — traitée de scrupuleuse par Soumet ! D'où venait donc ce jeune homme ? Et que voulait-il ? Ce fut un instant d'étonnement. Il ne dura pas : Soumet n'avait pas coiffé le bonnet rouge, comme Mme de Staël coiffait le turban. Il aurait souhaité que l'illustre écrivain, à laquelle il offrait le tribut de son admiration, fût moins timide dans sa lutte contre les préjugés littéraires[1]. Il demandait plus d'indépendance, moins de réminiscences antiques et plus d'exotisme, du lyrisme enfin éperdument. Il insistait, avec une faveur marquée, sur Klopstock, et à la suite de ce merveilleux prophète, rappelait la beauté de l'Infini, le nom de Sémida, le ravissant épisode d'Abbadona, l'archange rebelle rappelé au ciel, grâce à la prière de son frère Abdiel et à la goutte de sang échappée du cœur de Jésus.

1. « On ne saurait trop répéter aux Français, disait-il, qu'ils marchent avec trop de crainte dans les champs de l'imagination... Je ne sais pourquoi les Français se révoltent contre l'indépendance littéraire des autres nations... Que nous importent les défauts des tragiques allemands, s'il est vrai que les beautés dont leurs ouvrages étincellent aient agrandi pour nous le domaine des beaux-arts ?... » *Les scrupules littéraires de Mme la baronne de Staël ou Réflexions sur quelques chapitres du livre de l'Allemagne.* Paris, Delaunay, 1814, in-18.

Tout cela ne justifiait pas le titre agressif du léger opuscule, mais contribuait néanmoins à jeter Soumet plus avant dans le groupe des poètes rénovateurs. Il donnait à sa formation littéraire un caractère nettement moderne. Nous connaissons, en effet, ses auteurs préférés en 1814. Chaque jour, ce poète lisait *La Critique de la raison pure* de Kant, car il avait un goût très vif pour la spéculation métaphysique; et aussi Dante, Klopstock, Milton, la Bible, les Prophètes surtout. Il était beaucoup moins fidèle à Virgile, Lucain, Homère lui-même, qu'il avait cependant étudiés avec passion, au sortir du collège, à un âge où l'on est récompensé de la fatigue de les étudier par le plaisir de les comprendre.

Soumet s'acheminait ainsi vers la discussion des plus grands problèmes littéraires que ses contemporains eurent à résoudre, quand l'Empire tomba. Sa fortune était attachée à celle de Napoléon; il fut, du jour au lendemain, sans situation. Il fallut songer à revenir à Toulouse. C'était à la fin de 1814.

M. de Voisins-Lavernière prétend à tort qu'il y revint, à cette date, « nouveau maître ès Jeux Floraux[1] ». Soumet ne fut nommé maître que le 24 février 1815[2]. De son côté, M. Grimaud assure que « pendant cinq ou six longues années, sa retraite fut si profonde, qu'il semblait avoir renoncé au monde littéraire, à ses pompes et presque à ses œuvres[3] ». C'est une phrase peut-être spirituelle, mais certainement inexacte. Que Soumet n'ait pas souffert d'être ainsi subitement rejeté dans sa province, loin de ses amis si puissants de la capitale, loin des groupes littéraires où se fondaient alors les réputations, et privé d'une honorable et lucrative situation, nous ne le soutiendrons certes pas; nous savons trop combien ces années d'exil furent pénibles au poète[4], mais nous savons aussi qu'il ne fut jamais ni plus actif, ni plus entreprenant.

De sa nouvelle demeure, il n'avait pas tardé à faire, comme

1. *Recueil des Jeux Floraux*, 1846, p. 13.
2. Voyez même *Recueil*.
3. *Les Poètes lauréats de l'Académie française*, t. I, p. 159.
4. Voir surtout ce que raconte là-dessus de Voisins : *Recueil* cité, p. 19.

autrefois, un lieu de rendez-vous pour les poètes de Toulouse. Il revenait avec le prestige de sa gloire, si souvent consacrée dans les deux Académies les plus respectées de France. Il reprenait le sceptre. D'ailleurs, toujours aimable et mondain, il se répandait dans les salons de Toulouse, travaillait avec ardeur et déclamait chez ses hôtes des fragments de tragédies, d'épopées, d'élégies, cherchait partout des juges plutôt que des flatteurs, et préparait sa candidature à l'Académie des Jeux Floraux. Entre temps, il ne perdait pas de vue son avenir et tâchait à prendre le vent. La Restauration avait déchaîné une explosion de sentiments royalistes; il semblait que l'Empire n'eût été qu'un régime maintenu par la violence, tant les impérialistes de la veille s'empressaient de crier à tue-tête leur amour pour le Roi[1]. Soumet y mit un peu plus de discrétion. Il ne chanta plus le Conquérant de la paix, mais se garda d'injurier sa mémoire. Il préparait, dans le silence, l'évolution de ses idées politiques. Il ne se jeta pas dans les bras de Louis XVIII. On crut même qu'il bornait, pour l'instant, toute son ambition à mériter, une troisième fois, les suffrages de l'Académie française. En 1815, il se présentait à deux concours. Le premier sujet proposé, *Les Derniers Moments de Bayard* avait attiré trente-trois concurrents; le prix fut partagé entre Soumet et Mme Dufrénoy[2]. L'autre sujet, *La Découverte de la Vaccine*, plus difficile « à embellir des couleurs et des formes de la poésie », avait excité onze poètes seulement : l'Académie décerna un accessit à Casimir Delavigne et le prix à Alexandre Soumet. En cueillant, après tant d'autres, cette double couronne, Soumet prouvait la souplesse et la fécondité de son talent, prêt pour tous les sujets, toutes les admirations, — toutes les besognes.

Il allait, deux ans après, donner une preuve non moins forte de l'extrême plasticité de ses opinions politiques. Hier tout dévoué à l'Empire, il fera, en 1817, figure de royaliste ardent.

1. Voir, sur ce revirement de l'opinion à Toulouse, le *Journal de Toulouse* et surtout les divers *Recueils* des Jeux Floraux.

2. Biré et Grimaud, *op. cit.*, p. 155.

L'évolution était donc complète; mais pourquoi suspecter sa sincérité? Ne savons-nous pas qu'à ce moment, le meilleur ami de Soumet à Toulouse est Jules de Rességuier? Depuis 1816, Jules de Rességuier est membre de l'Académie des Jeux Floraux. Il n'a jamais cessé de continuer les traditions de sa famille, monarchiste et catholique. Soumet et Rességuier sont inséparables. Le souvenir de leur jeunesse au *Gymnase littéraire*, la communauté de leurs vues sur les destinées de la poésie, et, plus que tout, cette secrète sympathie qui crée entre deux êtres la solide et durable affection, tout rapproche ces deux intelligences. Ce serait donc la question politique qui les diviserait, seule? Soumet dut se laisser gagner par l'exquise persuasion que savait donner à ses arguments le noble poète. Il voulut affirmer sa foi monarchiste dans un discours qui serait une manière de manifeste. Il écrivit donc un Éloge de Louis XVI, qu'il soumettait sans cesse à la critique de ses amis de Voisins et de Rességuier, et qu'il prononça, en séance publique, en 1817. L'*Oraison funèbre de Louis XVI* était vraiment une profession de foi[1]. Dès les premières lignes, elle en prenait le ton impérieux et l'allure provocante. « Qu'il sorte, s'écriait Soumet, de l'enceinte sacrée, celui d'entre vous qui n'aurait pas cru entendre, en m'écoutant, un de ces passages de l'Évangile où l'apparition du Fils de l'homme nous est racontée; qu'il sorte de l'enceinte sacrée, celui qui ne s'apercevrait pas combien la main de Dieu se trouve mêlée à toutes ces choses, et qui viendrait puiser de nouveaux motifs de haine et de vengeance dans les larmes que nous allons verser; les larmes sont un témoignage de pardon presque autant que de repentir, et aucun Français ne peut vouloir se venger au nom du sang de Louis XVI, parce qu'aucun chrétien ne peut le vouloir au nom du sang de Jésus-Christ[2]. »

1. Cet opuscule fut tiré à un petit nombre d'exemplaires et uniquement pour les amis de Soumet. Nous l'avons trouvé à la Bibliothèque municipale de Toulouse, dans un recueil factice d'oraisons funèbres, 254, G.

2. Il nous faut, encore ici, remarquer que Soumet n'a pas eu l'initiative, à Toulouse, de cette manifestation. Avant lui, l'abbé Jamme, mainteneur des

Tout le discours est sur ce ton pathétique et faux. Après cette rentrée — qui, dit-on, fut sensationnelle — à la vie publique, on pouvait croire que Soumet allait s'occuper activement de propagande politique. Il n'en fut rien ; il se donna, plus encore qu'il ne l'avait fait avant sa nomination au Conseil d'État, aux œuvres charitables, surtout à l'œuvre de l'enseignement mutuel. Nous n'avons pas à dire en ce lieu ce qu'était cette méthode d'enseignement, importée vers 1800 d'Angleterre, et qui fut aussi passionnément défendue que passionnément attaquée. Soumet fut un des protecteurs, à Toulouse, des écoles « d'enseignement mutuel », unissant ainsi, de bizarre façon, le libéralisme le plus large dans les questions scolaires avec l'intransigeance la plus étroite dans ses nouvelles doctrines politiques[1]. Hors cette marque d'activité, rien n'indique plus que Soumet ait affronté de nouveau les succès littéraires. Il rentre en lui-même et, silencieusement, poursuit le but qu'il vient de s'assigner : il mène de front trois tragédies, une épopée, sans compter les innombrables pièces de circonstance qu'il déclame chez ses amis[2].

Nous possédons plusieurs lettres de Soumet à Jules de Rességuier écrites en 1817 et 1818 ; elles nous font assez bien connaître sa nouvelle existence[3]. Il allait et venait de Castelnaudary à Toulouse, de Toulouse à Castelnaudary. Son père et la petite Gabrielle le suivaient. Il eut à traverser des jours un peu pénibles. Il logeait dans une petite mansarde, c'est lui du moins qui l'écrit, mais l'exagération lui est si naturelle !

Jeux Floraux, avait prononcé et publié un *Éloge de Louis XVI* que Soumet ne pouvait pas ne pas connaître. Cf. *Journal de Toulouse*, 6 décembre 1814.

1. Sur cette institution, qui réclamerait à elle seule un article par l'importance qu'elle prit dans l'enseignement de la jeunesse française de 1800 à 1824, voir de nombreux articles dans le *Conservateur*, journal de Chateaubriand ; dans la *France chrétienne*, journal catholique, de 1822 ; dans le *Journal de Toulouse*, avril 1845, où se trouvent plusieurs notices très curieuses.

2. Ces tragédies sont : *Clytemnestre*, *Saül* et *Cléopâtre*, celle-ci presque terminée. L'épopée est *Jeanne d'Arc*, dont il lit quelques fragments aux séances des Jeux Floraux.

3. Voir ces lettres dans le livre de M. Paul Lafond : *J. de Rességuier ; L'aube romantique*, 1910.

D'autre part, son état de fortune ne fut jamais délabré au point de lui imposer ces dures privations. Il vivait là, très retiré, et pour caractériser son genre d'isolement, il s'appelait volontiers « le sauvage du cloître Saint-Étienne », « l'ours de Saint-Étienne », « la momie de Saint-Étienne ». Il avait cependant des amitiés très sûres : les Rességnier d'abord, et les de Panat, et Pinaud, l'excellent secrétaire de l'Académie des Jeux Floraux, et ceux qu'il avait enflammés de son enthousiasme sacré, petits poètes de province qui ne connurent qu'une renommée éphémère, les Ducos et les Michelet. Il assiste à la fête des Fleurs le 3 mai 1818, y applaudit la cantate de *Zulma*, de Jules de Rességnier, est nommé lui-même mainteneur le 31 juillet 1818, et est installé le 28 février 1819[1].

Il arrivait à un moment fort troublé. L'Académie des Jeux Floraux avait perdu sa belle fermeté d'autrefois ; elle ne savait plus très bien ce qu'il fallait accepter et ce qu'il était nécessaire de rejeter des théories qui mettaient alors en émoi les cercles littéraires. Au moment même où elle couronne Rességnier, Alexandre Guirand, Soumet, les frères Hugo, elle refuse de consacrer les œuvres — si classiques ! — de M. de Sigoyer. Cependant, au sentiment d'Edmond Gérand (qui sera précisément l'ami des poètes de la *Muse française*), le talent de M. de Sigoyer vaut bien le talent fumeux d'Eugène Hugo : « M. E. Hugo, écrivait-il à M. Pinaud, n'entend rien à la propriété de l'expression ; il a dans son style des hardiesses qu'il croit lyriques apparemment et qui ne sont que *révolutionnaires*. Et cependant l'Académie entasse les lauriers sur sa tête[2] ! » Faut-il donc encourager les doctrines nouvelles ? Les mainteneurs s'en défendaient avec des airs effarés, mais il était vrai qu'ils les couronnaient. Désemparés, ils n'avaient plus un

1. *Recueil des Jeux Floraux*, 1819. Soumet écrivit, à l'occasion de sa nomination, une curieuse lettre de remerciement à M. Pinaud ; elle a été publiée par M. Armand Praviel, dans le *Mercure de France*, 16-1-1910 : Les Jeux Floraux et le Cénacle de la Muse française.

2. Voir, pour ce curieux épisode, aux Archives des Jeux Floraux : *Correspondance*, t. I, f^os 26 et 55.

solide point d'appui. Soumet se chargea de leur donner une certitude nouvelle. Son discours de réception est, en effet, une sorte de manifeste littéraire. « Les temps ne sont plus, affirme-t-il, où d'aimables maximes et de riants préceptes suffisaient à l'inspiration du poète; l'imagination des modernes a besoin de pénétrer plus avant dans les mystères de notre propre cœur, et ce que nous demandons avant tout à nos écrivains, c'est de posséder, si je puis m'exprimer ainsi, le génie des émotions[1]. »

En apparence anodines, ces paroles étaient la condamnation du genre élégiaque des Bertin et des Parny, du genre descriptif de l'abbé Delille; elles étaient la glorification du génie lyrique alors représenté par André Chénier, si magnifiquement admiré, et par les grands poètes étrangers, Byron, Young, Schiller, Gœthe.

Il fallait faire prévaloir cette doctrine au sein de l'Académie des Jeux Floraux. Soumet s'y employa avec Jules de Rességuier.

Tous deux, ils assurent le succès aux œuvres de leurs amis, inspirées du même esprit[2]. En 1819, ils défendent *L'Exilé du Ciel* et *L'Exilée de la France*, d'Alex. Guiraud, et, après deux mois d'efforts incessants, leur font attribuer une violette et un souci[3]; ils protègent surtout les premiers essais de Victor Hugo, dont le poème *Les Derniers Bardes*, l'élégie sur *Les Vierges de Verdun* et surtout l'ode sur *Le Rétablissement de la Statue de Henri IV* soulèvent, en 1818, parmi les mainteneurs un enthousiasme général. Soumet s'empresse de le faire savoir au jeune lauréat dans une lettre fameuse[4].

Il ne semble pas cependant avoir entretenu avec les frères Hugo des relations plus intimes, bien qu'il ait eu l'occasion de

1. *Recueil des Jeux Floraux*, 1819, p. 9.

2. Cependant, en 1818, Soumet souffre d'une déception. Il lit, à la séance du 3 mai, un *Chant de guerre*, fragment de *Jeanne d'Arc*. Il eut peu de succès; on lui décocha quelques satires; J. de Rességuier le blâma, et, de Paris, Émile Deschamps fit savoir qu'il n'était pas, lui non plus, satisfait. Cf. L. Séché, *ouv. cit.*, p. 24.

3. Sur cet épisode, cf. Séché; *ouv. cit.*, pp. 12 et 14.

4. Voir cette lettre dans Biré : *Victor Hugo avant 1830*, p. 129.

se rendre à Paris en 1819. On ne nous dit pas à quelle époque de l'année, mais nous pouvons assez bien le déterminer. Nous savons, en effet, qu'il est présent à Toulouse pendant les mois de mars et d'avril[1]. D'autre part, il assure dans une lettre à Guiraud que lorsque Talma vint à Toulouse jouer *Manlius* (26 mai 1819), il était là présent avec son ami Belmontet[2]. A cette date, dit-il, il était parvenu à faire recevoir *Cléopâtre* aux Français, en l'absence de ce terrible Talma. Or, l'*Almanach des spectacles* nous apprend que la *Cléopâtre* de Soumet fut reçue en 1819[3], et Talma était parti pour une tournée en province dès le début de cette année. Il ne faut donc pas reculer davantage le voyage de Soumet à Paris; il eut lieu en janvier ou février 1819. Mais, de retour à Toulouse, Soumet ne songea plus qu'à se fixer pour toujours à Paris, où l'appelait sa vocation de poète dramatique.

Dans les premiers mois de l'année 1820, il réalisa brusquement son projet, et c'est dans cette nouvelle phase de sa carrière qu'il faudra le suivre.

Joseph Dedieu.

1. Soumet et Rességuier employèrent ces deux mois à vaincre la résistance des mainteneurs, à l'occasion des envois de Guiraud.

2. Voir cette lettre dans Séché; *op. cit.*, p. 25. Nous connaissons cette date par le compte rendu du *Journal de Toulouse* et par le dithyrambe composé par Belmontet : *Talma*, Toulouse, Vieusseux, 1819; in-8° de 8 pages.

3. *Almanach des Spectacles*, 1819, p. 45.

*Lieutenant MAZARS*

# LES
# DIVISIONS ESPAGNOLES DE L'ARMÉE DE WELLINGTON

VITORIA (21 JUIN 1813). — TOULOUSE (18 AVRIL 1814).

## PREMIÈRE PARTIE

C'est le 22 septembre 1812 que les Cortès confièrent au feld-maréchal Wellington le commandement en chef des armées espagnoles. « Comme il est indispensable, était-il dit dans le décret de Cadix, pour la plus prompte et la plus sûre destruction de l'ennemi, qu'il y ait unité dans les plans et les opérations des armées alliées de la Péninsule, et qu'un si important résultat ne peut être obtenu sans qu'un seul général commande en chef toutes les troupes espagnoles, les Cortès générales et extraordinaires, attendu l'urgente nécessité de mettre à profit les glorieux triomphes des armées alliées et les circonstances favorables qui rapprochent le moment désiré de mettre fin aux maux qui ont affligé la nation ; appréciant d'ailleurs les talents distingués et les services éminents du duc de Ciudad-Rodrigo, capitaine-général des armées nationales, ont décrété et décrètent : que, durant la coopération des troupes alliées pour la défense de la Péninsule, le commandement en chef de toutes les troupes lui soit conféré et qu'il l'exerce conformément aux règlements généraux, sans autre différence que de rendre, comme on le fait à l'égard du dit duc par le présent décret, applicable à toute la Péninsule tout ce qu'ordonne l'article 6, titre Ier, traité 7e de ces règlements. Cet illustre chef devra s'entendre avec le gouvernement espagnol par

l'entremise de la Secrétairerie d'État à la guerre. La régence du royaume l'aura pour entendu, etc. ».

La mesure prise par les Cortès trouva une certaine opposition en Espagne; quelques députés qualifièrent d'illégal le décret de Cadix et prétendirent qu'en conférant ainsi le commandement suprême à Wellington, on compromettait l'honneur et l'indépendance de l'Espagne. « Mais, déclare Toreno[1], ils étaient l'écho du gouvernement *intrus* et de l'ambition immodérée de quelques chefs. »

Le feld-maréchal Wellington accepta le commandement, après y avoir été autorisé par son gouvernement; il proposa aussitôt quelques réformes qui lui paraissaient être indispensables à l'armée espagnole. Mais la plupart de ses propositions furent écartées, parfois sans ménagement, et le généralissime n'eut plus désormais que les rapports les plus tendus avec le gouvernement espagnol, dont il se plaint à tout propos dans sa correspondance. Au ministre de la guerre espagnol, Don Juan de Carvajal, il signale le mauvais état des armées espagnoles et regrette de n'en avoir pas été informé avant d'en prendre le commandement : « Sans cela, lui écrit-il le 4 décembre 1812, j'aurais hésité à me charger d'un commandement qui est un véritable travail d'Hercule; mais, l'ayant accepté, je le conserverai, quoique le succès soit désespéré. » Aux ministres anglais il se plaint de l'animosité qu'on lui manifeste en Espagne et des calomnies qu'on répand sur son compte. « Les calomnies contre moi et contre l'armée n'en finissent pas, écrivait-il le 16 octobre 1812 à lord Wellesley; je n'aurais le temps de rien faire si seulement je m'occupais à en prendre connaissance. Ainsi on m'accuse d'avoir consenti à changer de religion pour devenir roi d'Espagne! »

D'ailleurs le gouvernement espagnol prenait les mesures les plus importantes, répartissait les commandements et les modifiait sans même lui demander son avis. Il mit ainsi en dispo-

1. Toreno, *Historia del levantamiento de España* (Histoire du soulèvement, de la guerre et de la Révolution d'Espagne. Traduction Viardot, d'Ayllon et Bascans, 1836), livre 20.

nibilité le général Castaños, chef de la quatrième armée, et le général Giron, son chef d'état-major, tous deux fort estimés par Wellington. Ce fut l'occasion de nouvelles plaintes au gouvernement anglais. « Je vous serai obligé, écrivit Wellington à lord Wellesley le 24 juillet 1813, d'expliquer de ma part au gouvernement, au ministre de la guerre et au señor Argüelles que, tout en jugeant dure et injuste la conduite du gouvernement à l'égard des généraux Castaños et Giron, je ne m'en plains pas comme d'une infraction aux engagements qu'il a pris avec moi. Je ne me plains pas davantage du refus du Gouvernement de nommer les officiers que je lui ai recommandés après la bataille de Vitoria : cela n'a point été gracieux, mais il n'y a point là pour lui d'engagement. J'aurais été déraisonnable de le demander et peu convenable de le faire. Ce dont je me plains, c'est qu'après avoir pris vis-à-vis de moi des engagements, sans lesquels je n'aurais ni pu, ni voulu prendre le commandement de l'armée, le gouvernement les a rompus, non point une, mais mille fois ; et qu'il semble le faire malicieusement, parce qu'il connaît ma répugnance à quitter le commandement, en raison du mauvais effet que ma retraite produirait en Espagne et dans toute l'Europe. Sa conduite est outrageante ; elle est indigne et elle me prive de l'autorité que je puis avoir sur l'armée. Il me faut une satisfaction sur ce point. » — « Je crois, écrivait-il le 30 juin 1813 au général Castaños, qu'on aimerait mieux faire la guerre aux évêques qu'aux Français : on vous retire le commandement parce qu'on vous croit assez fou pour penser qu'il est essentiel avant tout de chasser les Français. »

Les mêmes doléances se retrouvent dans la correspondance de Wellington au cours des années 1813 et 1814 : « Le dénuement de la nation espagnole, écrivait-il à lord Bentinck le 20 juillet 1813, consiste en hommes capables de conduire les affaires publiques ; et la Révolution, loin d'avoir amené un progrès sous ce rapport, a plutôt accru le mal en poussant aux grands emplois un peuple sans expérience, et en donnant aux hommes de fausses notions, incompatibles avec la nature de

leur profession ; puis le gouvernement et les Cortès dédaignent tous les progrès dans la direction et l'expédition des affaires. Ils n'y ont jamais songé. » — « Ni le gouvernement ni les Cortès, lui écrivait-il encore, ne me paraissent avoir souci de la guerre étrangère. Le premier n'est qu'un instrument et une créature des autres. Tout ce dont ils se glorifient est la glorification de leur stupide constitution et la guerre aux évêques et aux prêtres. Vous avez vu que la direction des affaires militaires revient aux Cortès et qu'un bureau d'officiers étudie une constitution de l'armée dans le but de la républicaniser. »

Le 30 août 1813, il écrit à Don Juan de Carvajal : « ..... La cause du défaut des ressources nécessaires à l'entretien d'une armée doit donc être cherchée ailleurs ; et si l'on considère que les riches provinces de l'Estramadure, Castille, Léon, Asturies et Galice n'ont rien fourni à la quatrième armée, et les autres peu ou rien à celles qu'elles doivent alimenter, il faut l'attribuer à l'inhabileté et à l'impuissance des personnes employées à la réalisation et à l'application des ressources aux services publics. »

Les lettres écrites à lord Bathurst le 8 août et le 27 novembre 1813 sont plus typiques encore : « Sans doute, dit-il dans la première, je puis entrer demain en France, et établir l'armée sur l'Adour, mais je ne pourrais aller plus loin. Si les puissances faisaient la paix, il faudrait rentrer en Espagne, et la retraite serait difficile, étant données l'hostilité et les dispositions belliqueuses des habitants. » — « Nos relations avec les Espagnols sont si tendues, écrivait-il dans la seconde lettre, que je crois devoir appeler sérieusement votre attention sur ce sujet. Vous avez eu connaissance des libelles publiés à l'occasion de la prise de Saint-Sébastien, libelles que je sais avoir été écrits par un officier du département de la guerre, sous l'inspiration du ministre Don Juan O' Donoju. Si le gouvernement ne les a pas encouragés, du moins il ne les a pas désavoués. Ceux qui les lisent savent que nous sommes odieux au gouvernement. Les Espagnols pillent tout à leur approche : pour eux, ni leurs magasins ni les nôtres ne sont sacrés. Les autorités civiles du

pays ne nous ont pas seulement refusé assistance : elles ont ordonné aux habitants d'agir de même... Je vous prie d'observer qu'il ne s'agit pas du peuple espagnol, mais des officiers du gouvernement, qui ne se conduiraient pas ainsi s'ils ne savaient être agréables. Si nous ne montrons point que nous sommes sensibles à l'injure faite à notre caractère, à l'injustice et à l'inimitié de tels procédés, nous devons nous attendre à ce que le peuple se conduise de même envers nous et que nous n'ayons personne en Espagne qui ose avouer son amitié pour nous. Quelle serait la conséquence de cet état de choses en cas de revers ? J'éprouverais une grande difficulté à me retirer à travers l'Espagne et le Portugal, vu l'hostilité de la population et la nature particulière de notre outillage. Il me faudrait embarquer l'armée à Pasages, à la vue des armées françaises et espagnoles réunies. »

La mésintelligence qui existait entre Wellington et le gouvernement espagnol a donc pour cause principale un profond antagonisme politique. Le généralissime anglais abhorrait les idées républicaines ; aussi écrivait-il à lord Bathurst, le 29 juin, au sujet des Cortès : « Animée par la passion républicaine, cette assemblée n'a aucun frein ; elle est dirigée par la plus ignorante est la plus effrénée des presses, celle de Cadix ; il est impossible de compter sur ses desseins. Je ne crois pas que l'Espagne soit jamais une alliée utile, ou même soit jamais l'alliée de l'Angleterre, si le régime républicain n'est mis à bas. » Et comme le gouvernement espagnol montrait des dispositions de plus en plus malveillantes, Wellington demandait à lord Bathurst, dans sa lettre du 27 novembre 1813, de faire occuper Cadix et Saint-Sébastien par des garnisons anglaises, « de façon à assurer le salut des troupes anglaises, devant les dispositions criminelles du gouvernement espagnol et de ses fonctionnaires ».

Les historiens anglais Napier, Southey et Londonderry[1] ont,

1. Napier, *Histoire des guerres de la Péninsule*, 1807 à 1814 (1828-1840); — Southey, *Histoire de la guerre d'Espagne* (1823); — Londonderry, *Histoire de la guerre de la Péninsule* (1828).

en outre, attribué le mécontentement de Wellington aux excès commis par les troupes espagnoles. Exagérant à plaisir les subsides fournis par l'Angleterre à l'Espagne au cours des guerres du premier Empire, il était facile de conclure que ces excès ne se justifiaient nullement.

Il y a là, semble-t-il, une erreur initiale. Les troupes espagnoles n'étaient pas à la solde de l'Angleterre, et c'est précisément ce qui les différenciait des troupes portugaises, directement payées et habillées par les soins de l'administration anglaise. D'autre part, les subsides fournis à l'Espagne par l'Angleterre de 1810 à 1815 ne dépassent pas 66 millions de francs, alors que le gouvernement espagnol avait, pendant la même période, dépensé pour sa défense plus de 6 milliards de réaux[1]. Le Portugal reçut, pendant cette même période de cinq ans, 208 millions fournis par l'Angleterre. En outre, les subsides donnés à l'Espagne furent considérés comme des emprunts; ils ont été décomptés comme suit par un économiste peu suspect de partialité envers l'Espagne, l'anglais Colqhoun[2] :

| | |
|---|---|
| En 1810 | 9.598.100 f |
| En 1811 | 3.939.550 |
| En 1812 | 25.000.00 |
| Valeur des armes et munitions envoyées | 10.612.350 |
| Valeur des effets d'habillement | 16.379.500 |
| Valeur des vivres envoyés | 337.275 |
| TOTAL | 65.866.775 f |

En ce qui concerne les excès commis par les Espagnols au cours de la campagne, il faut reconnaître que les plaintes de Wellington étaient entièrement fondées. Le général espagnol Morillo avouait lui-même « qu'il est impossible d'empêcher les

1. D'après le tarif arrêté à Toulouse le 5 mai 1814 par Wellington pour déterminer l'équivalence des monnaies françaises et espagnoles, le franc valait 3 réaux. (V. *Journal de Toulouse* du mardi 10 mai 1814.)

2. Cité par le commandant Clerc, *Campagne du maréchal Soult dans les Pyrénées occidentales*, 1894.

troupes de faire du mal, car il n'y a pas un soldat, pas un officier qui ne reçoive des lettres de sa famille pour le féliciter de sa bonne chance d'être en France et le pousser à profiter de sa situation pour faire sa fortune ». Larpent, président de la cour martiale à l'armée anglaise, raconte dans son *Journal* que le soir de la bataille de Vitoria « les Espagnols, éreintés, à moitié ivres, en débandade, n'avaient rien du soldat ». Wellington se plaignit vivement de tous ces désordres au gouvernement anglais et aux généraux espagnols; puis il en prit prétexte pour renvoyer en Espagne toutes les divisions, sauf celle de Morillo, quand leur concours ne lui fut plus nécessaire, quitte à les rappeler ensuite lorsque son armée eut été affaiblie par le départ de Beresford pour Bordeaux.

« Les Espagnols, écrivait-il à lord Bathurst le 22 novembre 1813, ont beaucoup pillé et commis de grands dégâts; mais ce malheur nous a rendu service. Quelques-uns ont été exécutés et la plupart punis; je les envoie cantonner dans leur pays, ce qui convaincra les Français de notre désir de ne faire aucun mal aux particuliers. » — « Je vous prie, écrivait-il (en français), le 12 novembre 1813, au général Luis Wimpfen, chef d'état-major de l'armée espagnole, d'ordonner au général Longa de quitter Ascain demain matin et de marcher avec sa division pour se rendre jusqu'à nouvel ordre en cantonnement à Medina del Pomar. Il sera demain à Irun et Oyarzun, et suivra le lendemain la route la plus courte. Je vous prie de dire au général Longa que je suis fort mécontent de sa troupe pour avoir pillé Ascain dans la nuit du 10, comme elle l'a fait. Il mettra aux arrêts le commandant et tous les officiers qui étaient à Ascain, et je leur ferai faire leur procès pour désobéissance à mes ordres. Ayez la bonté de faire dire au général Longa qu'on vient de me faire un rapport que ses troupes pillent et brûlent partout le pays. Un a été attrapé que je fais pendre, et je ferai pendre tous ceux que j'attraperai. »

« Je ne viens pas en France, écrivait-il (en français), au général Freyre, le 14 novembre 1813, pour la piller; je n'ai pas fait tuer et blesser des milliers d'hommes et de soldats

pour que les restes des derniers puissent piller les Français... J'ai vécu assez longtemps parmi les soldats pour savoir que le seul moyen efficace d'empêcher le pillage, surtout dans les armées composées de différentes nations, est de faire mettre la troupe sous les armes; la punition ne fait rien; et, d'ailleurs, les soldats savent bien que pour cent qui pillent, un seul est puni; au lieu qu'en tenant la troupe rassemblée, le pillage est empêché, et tout le monde est intéressé à l'empêcher. Si vous voulez avoir la bonté de demander à vos voisins les Portugais et les Anglais, vous trouverez que je les ai tenus sous les armes des journées entières; que je l'ai fait cinq cents fois, non seulement pour empêcher le pillage, mais pour faire découvrir par leurs camarades ceux qui ont commis des fautes graves, qui sont toujours connus au reste de la troupe... Après cette explication que je vous prie de faire connaître aux généraux de l'armée espagnole, j'espère qu'on ne croira pas désormais que j'aie l'intention d'offenser qui que ce soit; mais il faut que je vous dise que, si vous voulez que votre armée fasse de grandes choses, il faut bien se soumettre à la discipline, sans laquelle rien ne peut se faire, et il ne faut pas croire que chaque disposition est une offense. »

Mais les généraux espagnols ne voulaient pas recevoir de Wellington des conseils sur la discipline intérieure de leurs régiments. Freyre expliqua d'abord que ses officiers avaient fait leur devoir aussi bien que ceux des autres armées, que d'ailleurs l'indiscipline n'était point générale chez les Espagnols. A quoi le généralissime anglais répondit avec courtoisie que sans nul doute des soldats de toutes les nations avaient participé aux désordres qui lui avaient été signalés. Comme les reproches de Wellington se faisaient de plus en plus pressants, les généraux espagnols lui contestèrent catégoriquement le droit d'intervenir dans la discipline intérieure de leurs corps de troupe, en insistant de nouveau sur ce fait, d'ailleurs exact, que les Anglais « en avaient fait et en faisaient bien d'autres ».

Wellington ne s'émut pas de cette défense; aux conseils il substitua des ordres. « J'avais donné ordre le 22, écrivait-il

au général Freyre le 25 décembre 1813, de rappeler celui que j'avais donné le 18 à la division Morillo de se tenir sous les armes. La question entre ces messieurs et moi est s'ils pillent ou non les paysans français. J'ai écrit et j'ai fait écrire plusieurs fois au général Morillo pour lui marquer ma désapprobation sur ce sujet, mais en vain; et enfin j'ai été obligé de prendre des mesures pour m'assurer que les troupes sous mes ordres ne feraient plus de dégâts dans le pays. Je suis fâché que ces mesures soient de nature à déplaire à ces messieurs; mais je vous avoue que la conduite qui les a rendues nécessaires est bien plus déshonorante que les mesures qui en sont la conséquence... Si on veut piller, qu'on nomme un autre à commander, parce que moi, je déclare que si on est sous mes ordres, il ne faut pas piller... Je pourrais dire aussi quelque chose en justification de ce que j'ai fait, *qui regarderait la politique*; mais j'ai assez dit et je vous répète qu'il m'est absolument indifférent que je commande une grande ou une petite armée, mais que, grande ou petite, il faut qu'elle m'obéisse. »

Divergence d'opinions politiques, indépendance des généraux espagnols, telles sont donc les deux principales causes de la mésintelligence qui existait entre Wellington et le gouvernement espagnol.

Car les Espagnols ne pillaient ni plus ni moins que les Portugais, ni plus ni moins que les Anglais. L'armée anglaise était à cette époque recrutée dans les dernières classes de la société, d'après un système que le ministre anglais, lord Merville, résumait trois ans plus tard, en ces termes, au Parlement, à la séance du 18 mars 1817 : « Pires sont les hommes, mieux ils conviennent pour faire des soldats. » Paysans sans pain, ouvriers sans travail, malades des hospices, condamnés, vagabonds étaient versés dans les compagnies anglaises. Avec de tels éléments, le pillage est de règle, et Wellington ne pouvait guère l'empêcher malgré la rigueur de la répression (cour martiale, châtiments corporels, maintien de la troupe sous les armes pendant des journées entières).

Toutefois cette répression ne commença guère que quelques

jours après Vitoria, car, le soir même de cette bataille, au dire du général anglais Picton[1], Wellington, à qui l'on apprenait le pillage des caisses par ses soldats, aurait dit simplement : « Laissez-les faire ; ils méritent d'avoir tout ce qu'ils peuvent trouver, y en eût-il dix fois plus. » Mais les excès avaient été si nombreux, la débandade si complète que l'on avait dû bientôt prendre d'énergiques mesures. La correspondance de Wellington et la plupart des *Mémoires* des officiers de son armée mentionnent les excès des troupes anglaises.

« Comme d'habitude, écrivait Wellington à lord Bathurst le 2 juillet 1813, la victoire a totalement détruit l'ordre et la discipline. Au lieu de manger et de se reposer pour se trouver en état de poursuivre le lendemain, les soldats ont passé la nuit à piller... Je suis convaincu que nous avons en ce moment hors des rangs le double de ce que nous avons perdu dans la bataille. Chaque jour pourtant nous n'avons fait qu'une marche ordinaire. D'après la situation d'hier, nous avons 12.500 hommes de moins sous les armes que la veille de la bataille. Ils ne sont ni dans les hôpitaux, ni tués, ni prisonniers, ils se cachent dans les montagnes... *Nous avons comme soldats l'écume de la terre; les officiers non commissionnés sont aussi mauvais qu'eux.* » — « Nos soldats, écrit le juge-avocat Larpent[2], n'ont pas de chance avec les Français ; la défaite rend ces derniers sobres et réglés, et, dans le malheur, leurs efforts et leur activité individuelle sont surprenants. Les nôtres commencent à être de mauvaise humeur et désespérés ; ils boivent immodérément et deviennent de jour en jour plus faibles, plus incapables de marcher, et cela par leur faute. Après une courte étape, ils dévorent ce qu'ils trouvent. De là des dysenteries, etc... »

Le lieutenant Woodberry raconte, dans son *Journal*, certains vols commis par ses camarades et s'écrie : « De quelle compagnie de canailles fais-je partie ! » — L'historien espagnol

1. Général Picton, *Mémoires*.
2. Larpent, *Private Journal*.

Toreno raconte que, le soir du 21 juin 1813, le champ de bataille de Vitoria ressemblait à « une sorte de foire où l'on échangeait tous les objets pris et jusqu'à la monnaie, car on vit offrir huit piastres pour une guinée comme étant d'un plus facile transport. » — Les Anglais ne pouvaient résister à la tentation du vin. « A Torquemada, écrivait Wellington, 12.000 d'entre eux étaient ivres. Les vols, les violences, les meurtres commis sur les paysans portugais sont une honte pour l'armée anglaise. Des soldats ont tiré sur un officier et des dragons de patrouille qui voulaient empêcher le pillage; les violences qu'ils commettent sont devenues si atroces qu'elles ont produit sur l'esprit des Espagnols un effet dangereux pour les suites de la campagne. On nous craint plus que l'ennemi. Serions-nous cinq fois plus nombreux, il y aurait danger à entrer en France si nous ne pouvons empêcher nos soldats de piller. »

Dans l'esprit de Wellington, les officiers étaient la cause de tout. « Ils ne connaissent pas leurs hommes, écrivait-il, et ne prennent contact avec eux qu'au combat. Aucun lien moral ne les rattache. Sans goût pour les détails, sans connaissances pratiques, oublieux du règlement, insoucieux de la discipline, ils ne savent que se faire tuer les premiers. Ce sont nos sergents de carrière qui font tout. Admirables sur le champ de bataille, nos officiers ne sont que de pitoyables créatures pour maintenir la discipline, et je n'hésite pas à attribuer à leur négligence les désordres et les abominations que je vois autour de moi. »

Mais c'est surtout après la prise de Saint-Sébastien (31 août 1813) que les excès des soldats anglais se manifestèrent avec le plus de violence. Dans la nuit du 31 août au 1er septembre, les Anglo-Portugais mirent le feu à la ville; l'incendie dura jusqu'à la reddition de la garnison française qui occupait la citadelle (9 septembre). « Ce ne furent point les Français, dit Soraluce dans son *Histoire générale du Guipuzcoa*, qui incendièrent la ville. Et les plus coupables sont Wellington et le général Graham, quelque douleur que nous

éprouvions à donner deux noms si méritants d'une part pour l'Espagne. Nous comprenons la difficulté de contenir la soldatesque en fureur pendant les premières heures et même un jour après l'assaut; mais ce qui est inexcusable, c'est qu'ils aient autorisé le sac les jours suivants. Bien plus, permettant que les Anglo-Portugais fomentassent l'incendie avec des matières préparées exprès, ainsi que le prouvent de si nombreuses déclarations de personnes respectables. Cela paraît incroyable, et c'est la vérité et la vérité sans réplique. »

L'historien espagnol Lafuente[1], exposant la rigueur avec laquelle Wellington réprimait le pillage en France, ajoute : « Quel malheur qu'il n'ait pas déployé à Saint-Sébastien un peu de cette louable sévérité! »

Ces atrocités furent connues quelques mois après des populations espagnoles par une publication parue à Tolosa en 1814 et intitulée : *Tableau des atrocités commises par les troupes anglo-portugaises à Saint-Sébastien, le 31 août 1813 et les jours suivants, exposé aux yeux de la nation espagnole par la municipalité, le chapitre et les habitants de la ville*. Le sac de la ville y est décrit dans toute son horreur : « On pille, on vole, on massacre avec une fureur inouïe. A l'approche de la nuit, un épouvantable incendie met le comble à cette horrible scène. De tous côtés s'élèvent les cris des femmes violentées; enfants, vieillards, tous sont en butte à la luxure des soldats; des femmes sont outragées sous les yeux de leurs maris, des jeunes filles sous ceux de leurs parents... Tout ce que l'imagination peut concevoir de plus odieux, les alliés le commettent... Une foule d'habitants courent nus à travers les rues et se cachent dans les égouts pour échapper au massacre. Ils y trouvent d'abord un abri, mais un orage éclate, une pluie torrentielle tombe et pendant ce temps la ville est dévorée par les flammes... La ville brûle toujours, et quoique, de la citadelle, les Français ne tirent pas un coup de fusil, l'armée anglaise ne fait rien pour éteindre l'incendie... Cet affreux désordre conti-

1. Lafuente, *Historia general de España* (Madrid, 1850-1862).

mua pendant plusieurs jours, et aucune mesure ne fut prise pour y mettre un terme, pour arrêter les soldats... De tels faits prouvent bien que les chefs autorisaient le désordre: mais ce qui le prouve encore, c'est que les objets volés furent exposés et vendus ouvertement sous les yeux du quartier général[1]. »

De pareilles atrocités justifiaient bien la réponse des généraux espagnols à Wellington, qui leur reprochait les excès de leurs hommes : « Les troupes anglaises en ont fait et en font bien d'autres ! » Et cependant l'armée anglaise était convenablement nourrie, assez régulièrement payée, surtout si on la compare à l'armée espagnole.

Celle-ci était en effet, depuis de longs mois, dans le dénuement le plus complet. « Beaucoup d'hommes mouraient de froid, écrit le général Espoz y Mina dans ses *Mémoires*, et, de plus, la rareté des vivres était extrême. Il m'était interdit d'en tirer de la Navarre *sous le prétexte qu'ils étaient destinés aux alliés qui l'occupaient*. Le pays que nous foulions ne nous offrait aucune ressource, et le haut Aragon, d'où nous devions en recevoir, était, en premier lieu, trop éloigné de nous, qui n'avions pas de moyens de transport; en second lieu, les habitants se refusaient à nous subvenir, protégés par les députations provinciales dont les récriminations étaient plus écoutées que les demandes de généraux qui ne songeaient qu'à donner à manger aux soldats... Il fut rare le jour où la ration entière put être distribuée. »

La lettre suivante, écrite d'Irun par le général Freyre au maréchal Wellington, le 2 septembre 1813 (en français), confirme l'assertion de Mina. « Le défaut de santé me prive de passer à votre quartier général pour vous parler de l'état de débilité où se trouve l'armée espagnole qui réclame votre protection auprès de notre gouvernement, puisque sans cela je vois anéantir cette armée et ne puis espérer d'elle que des efforts infructueux. Mais vous ne saurez peut-être que

1. Sur ce point, voir également : Belmas, *Journal des sièges faits ou soutenus dans la Péninsule par les Français de 1807 à 1814* (1836); — général Lamiraux, *Le siège de Saint-Sébastien*; — Clerc, *loc. cit.*

depuis que je suis à la tête de l'armée, le soldat n'a pas mangé que la moitié ou les deux tiers de sa ration de pain et huit onces de riz; que la disette ne diminue parce que les provinces de l'intérieur ne nous envoient rien et n'obéissent aux ordres du gouvernement; que les blessés ont été mal pansés, et il y en a qui sont morts pour n'avoir un hôpital ambulant, faute de mulets ou chariots de transport; que le soldat ne peut, même dans un jour de bataille, boire de l'eau-de-vie, et jamais de vin, ni manger de la viande; qu'il n'a pas un sou, et je ne sais comment faire pour lui donner quelque *auxile*. Pour remédier à tant de maux, j'ai fait et fais tout ce que je peux: mais crier, représenter, écrire, ne suffit pas. »

Wellington restait sourd à toutes ces demandes. Il explique bien au ministre Don Juan de Carvajal, dans sa lettre du 30 août 1813, que l'administration anglaise a fourni à maintes reprises aux troupes espagnoles la solde et quelques vivres pour leur permettre de tenir la campagne. Mais il faut admettre que ces vivres devaient être en bien petite quantité, puisque ces mêmes troupes, ainsi secourues par les Anglais, étaient, au dire de Wellington, « réduites à piller des noix et des pommes de terre pour vivre ». En général donc, les magasins anglais étaient fermés aux troupes espagnoles. Dans ces conditions, il ne leur restait d'autre ressource que le pillage. Wellington s'en rendait bien compte lorsqu'il écrivait à lord Bathurst le 22 novembre 1813 : « Les Espagnols sont dans un état si misérable qu'en vérité on ne saurait attendre d'eux qu'ils s'abstiennent de piller un beau pays où ils entrent en conquérants, surtout si l'on se reporte aux misères que le leur a souffert de ses envahisseurs. »

Soldats espagnols et soldats anglais n'avaient donc aucun reproche à se faire au sujet du pillage; d'ailleurs, les Espagnols étaient peut-être plus excusables, car, somme toute, ils défendaient leur patrie envahie, tandis que les Anglais n'avaient envoyé leur armée dans la Péninsule que dans leur propre intérêt, pour briser le blocus continental. Et cependant certains historiens anglais, admirateurs de Wellington, attribuent à

l'indiscipline et au pillage seuls le renvoi des Espagnols au sud de la Bidassoa, comme si le généralissime n'aurait pas dû, pour les mêmes raisons, prendre les mêmes mesures à l'égard des autres troupes.

Il importe donc de n'accepter leur opinion qu'avec réserve ; l'indiscipline fut le prétexte ; la vraie raison était tout autre. Le renvoi des Espagnols s'est, en effet, effectué vers le milieu de novembre 1813 ; or, à ce moment, Wellington s'était emparé de Guéthary et de Saint-Jean-de-Luz, deux ports qui, quoique médiocres, lui permettaient de s'appuyer à la mer. L'objectif qu'il s'était fixé était ainsi atteint. D'autre part, les pluies continuelles, la saison rigoureuse allaient forcément suspendre pendant quelque temps les opérations militaires, car les chemins étaient devenus très difficiles pour l'infanterie et la cavalerie, et absolument impraticables à l'artillerie. Enfin, et c'est la raison principale que Wellington invoquait dans sa lettre du 22 novembre à lord Bathurst, il fallait faire vivre les troupes anglaises, et elles vivraient d'autant mieux que l'armée serait moins nombreuse. Cette diminution momentanée des effectifs, rendue possible par la situation militaire, était donc une sage mesure administrative : mise sur le compte de l'indiscipline des Espagnols, elle avait, en outre, l'avantage de donner un salutaire exemple à l'armée anglaise et aussi d'exercer une pression énorme sur le gouvernement espagnol, qui pourrait ainsi supposer que son armée n'était pas indispensable au généralissime anglais.

Le général Freyre établit en conséquence son quartier général à Irun : autour de cette ville cantonnèrent les 3e, 4e et 6e divisions et la 1re brigade de la 5e. Les 2e, 7e et 8e divisions, ainsi que la 2e brigade de la 8e, restèrent là où elles se trouvaient, la 2e en garnison à Saint-Sébastien, la 7e à Pampelune, la 8e à Jaca. La cavalerie fut envoyée en Castille à la recherche des subsistances. L'armée d'Andalousie fut cantonnée dans la vallée du Baztan, puis elle se porta sur Puente la Reyna et les villages environnants. Mais lorsque, vers la fin de février 1814, Wellington n'osa plus continuer son offensive,

craignant que le maréchal Soult n'ait été renforcé par l'armée de Suchet ou par les armées de réserve en formation à Bordeaux et à Toulouse, l'absence des Espagnols se fit vivement sentir, et le généralissime ordonna aussitôt à Freyre de le rejoindre à Irun par Port-de-Lanne avec ses deux divisions (7.500 hommes environ) et un corps d'artillerie portugais. « Je compte, lui écrivait-il le 20 février 1814, faire marcher immédiatement les deux divisions de la 4e armée sous vos ordres. Veuillez avoir la bonté de faire avancer vos troupes lorsque Hope vous préviendra qu'il va passer l'Adour et d'agir de concert avec lui. Le commissaire général mettra à votre disposition six jours de biscuit à Oyarzun et Fontarabie. Vous les garderez en dépôt au moment où vous passerez la Bidassoa. »

Wellington voulut également faire entrer en France la réserve d'Andalousie; mais son chef, le comte de l'Abisbal (O'Donnel), arrivé de Cordoue où il avait passé un long congé pour maladie, souleva mille prétextes et offrit de ramener son armée dans la Vieille-Castille, où elle pourrait, disait-il, se remettre des fatigues de la campagne. Sachant que l'Abisbal avait, au cours de son séjour à Cordoue, noué des intrigues avec les députés du parti antiréformateur, et qu'il voulait rapprocher son armée de la capitale pour bouleverser le gouvernement des Cortès, Wellington, suivant Toreno, interdit à la 3e armée de se rendre en Castille et la cantonna sur l'Èbre. Giron en prit le commandement, puis l'amena en France. Cet incident éclaire d'une façon particulière les relations du généralissime anglais et des généraux espagnols, et semble encore prouver que les dissentiments qui existaient entre eux étaient purement d'ordre politique ou administratif.

« Il est sûr, écrit à ce sujet Toreno dans son *Histoire de la Révolution d'Espagne* (livre 23), que nos soldats supportaient leurs souffrances avec une admirable résignation, sans plaintes, sans excès notables. Mais Wellington, prévoyant combien il devenait impossible que les choses durassent longtemps en cet état, prit le parti de renvoyer les Espagnols dans leur pays natal pour éviter des malheurs prochains et terribles, *et aussi*

*parce qu'il n'avait alors aucun besoin de leur secours*, décidé qu'il était à ne pas pousser plus loin l'invasion commencée jusqu'à ce que le temps fût redevenu bon et que les alliés du Nord eussent pénétré en France. »

Les troupes espagnoles fournirent donc à Wellington un appoint variable suivant les périodes; mais le généralissime sut en toute circonstance les utiliser au mieux de ses intérêts, leur réservant parfois, comme à Toulouse, le côté le plus dangereux de la bataille. Toutefois, beaucoup de ces troupes ne prirent aucune part effective à la campagne contre le maréchal Soult et ne pénétrèrent même pas en France.

Les armées espagnoles avaient reçu au début le nom des provinces où elles avaient été organisées; plus tard, le gouvernement leur donna le nom de la partie de la frontière où elles devaient combattre. Jusqu'en 1810, il y eut 7 armées ou corps espagnols, nombre qui fut ramené à 6 en 1812 (4 armées et 2 réserves, réserve d'Andalousie et réserve de Galice). La 1re armée (ex-armée de droite), commandée par le général Copons y Nava, comprenait 3 divisions d'infanterie, une brigade légère, une brigade de cavalerie et 33 pièces. Elle était formée des corps des provinces de l'Est (Catalogne, Baléares, etc.); au 1er janvier 1814, son effectif était de 18.368 hommes. Elle opéra constamment en Catalogne. La 2e armée (général Xavier Elio), formée des troupes de Valence et d'Aragon, comprenait 5 divisions d'infanterie, 1 brigade de cavalerie et 62 pièces. Son effectif était de 28.835 hommes au 19 septembre 1813 et de 28.498 hommes au 1er janvier 1814. Elle ne quitta pas le royaume de Valence. La réserve de Galice, 23.000 hommes environ, resta toujours elle aussi dans cette province.

Les troupes espagnoles qui prirent part à la campagne contre le maréchal Soult[1] formaient 13 divisions groupées en deux

1. Sur ce point, consulter : Argüelles, *Observaciòns sobre la historia de guerra de España; — Estados de la organisación y fuerza de los ejercitos españoles durante la guerra de España* (publiés en 1822 par la section historique du Ministère de la Guerre espagnol); — *Rapport du ministre Lopez*

armées (3e et 4e armées) et une réserve (réserve d'Andalousie).

La 3e armée, commandée par le duc del Parque, comprenait 3 divisions d'infanterie (prince d'Anglona, Don Juan de la Cruz Mourgeon et marquis de las Cuevas) et 1 division de cavalerie (général Don Manuel Sisternès). Formée des troupes de Castille, d'Estramadure et d'Andalousie, elle avait été successivement dénommée armée du Centre, puis 4e armée, enfin 3e armée; elle opéra en Andalousie jusqu'en mai 1813. A cette date, elle passa d'Andalousie dans le royaume de Valence, pour y remplacer l'armée anglo-hispano-sicilienne; en juillet, elle fut envoyée en Catalogne; en novembre, elle se dirigea en France par l'Aragon et la Navarre et fut placée sous les ordres immédiats de Wellington; en décembre, le prince d'Anglona remplaça le duc del Parque au commandement de cette armée.

La 4e armée avait été formée avec les anciennes 5e, 6e et 7e armées; elle avait successivement reçu la dénomination d'armée d'Estramadure, puis celle de 4e armée; elle était commandée par le général Castaños qu'avaient illustré les guerres de la Péninsule; son chef d'état-major était Don Pablo Giron. En février 1813, son effectif était de 39.953 hommes; Castaños l'avait divisée en 3 groupes : aile droite, 2 divisions, généraux Don Pablo Morillo (1re) et Don Carlos d'Espagne (2e); centre, 3 divisions, généraux Don Losada (3e), Don Pedro de la Barceña (4e), et Don Juan Porlier (5e); aile gauche, 3 divisions, généraux Don Francisco Longa (6e), Don Gabriel Mendizabal (7e) et Don Espoz y Mina (8e). La division de cavalerie (général comte de Penne Villemur) était affectée au groupe du centre. Le 15 avril 1813, cette armée formait la droite de Wellington; elle était cantonnée au Vierzo et à Oviedo. Conformément aux ordres du généralissime, elle se mit en marche le 29 mai 1813 sous les ordres de Giron, cantonna successivement le 29 mai au soir à Ponferrado, le 2 juin à Benavente; passa l'Isla à gué le 3 juin au matin à Castro-Pepe et Cartillo.

*Araujo aux Cortès en octobre 1813;* — Maréchal Suchet, *Mémoires sur mes campagnes de 1806 à 1814* (1834); — Clerc, *loc. cit.*; — Colonel Dumas, *Neuf mois de campagne à la suite du maréchal Soult*, 1907.

arriva le 4 juin à Villadpanto, le 6 juin à Cuença de Campos; passa l'Èbre le 14 juin à Polientès, arriva le 18 juin à Mena et prit part le 21 juin à la bataille de Vitoria. Le général Don Manuel Freyre en prit le commandement le 9 août 1813 à la place de Castaños, qui avait été mis en disponibilité au lendemain de Vitoria.

A la même date, le maréchal de camp Don Pablo Giron prit le commandement de la réserve d'Andalousie, à la place du comte de l'Abisbal (O'Donnell), qui, atteint d'anciennes infirmités, était parti pour Cordoue en congé temporaire. Cette réserve d'Andalousie, formée et instruite par le comte de l'Abisbal, se composait de 2 divisions d'infanterie (généraux Viruès et La Torre) tirées de l'ancienne 4e armée. Elle resta dans l'Andalousie jusqu'en juin 1813, puis se rendit en Navarre où elle se réunit à l'armée de Wellington.

L'effectif de la 3e armée était, en mai 1813, de 22.800 hommes et 1,400 chevaux. Il fut réduit, en décembre 1813 à 18.468 hommes, dont 148 cavaliers. En janvier 1814, la 3e armée comptait 19.630 hommes, mais 14.526 seulement étaient sous les armes.

L'effectif de la 4e armée a varié beaucoup au cours de la campagne. Les 3e, 4e, 5e et 7e divisions qui prirent part, sous le commandement du général Freyre, à la bataille de San Marcial, le 31 août 1813, comprenaient 13.929 hommes d'infanterie et 140 de cavalerie, soit une moyenne de 3.500 hommes par division. Au 1er octobre 1813, l'effectif de la 4e armée sous les armes était de 23.404 hommes, non compris 9.000 hommes environ appartenant aux divisions Longa, Mendizabal et Mina. Le 7 octobre, les 3 divisions qui prirent part à l'attaque de la Bidassoa comprenaient 11.430 hommes. Le 10 novembre, 32 bataillons, soit 19.527 hommes, furent engagés au combat d'Ainhoa, et 26 bataillons, soit 17.075 hommes, sur les hauteurs de la Rhune. En décembre 1813, la 4e armée comprenait 61 bataillons et 34 escadrons, soit 50.605 hommes sous les armes, effectif qui fut porté à 52.891 en janvier 1814. Deux divisions de la 4e armée seulement prirent part à la

bataille de Toulouse; elles comprenaient 7.434 hommes d'infanterie et 123 cavaliers, soit 11 bataillons et 1 escadron.

La réserve d'Andalousie avait, au 1er octobre 1813, un effectif de 15.583 hommes, dont 12.159 présents sous les armes. Au passage de la Bidassoa, les 7 et 8 octobre, Giron engagea 13 bataillons, soit 7.322 hommes, sur les hauteurs de la Rhune; le 13, à l'affaire de la redoute de Sainte-Barbe, 10 bataillons, soit 6.991 hommes; le 10 novembre, à la Rhune, 12 bataillons, soit 7.322 hommes. En décembre 1813, l'effectif sous les armes de la réserve d'Andalousie était de 10.868 hommes, dont 1.158 cavaliers.

Les généraux espagnols avaient fait leur apprentissage au cours des guerres de la Péninsule: la plupart étaient d'anciens chefs de guérillas, composées de déserteurs de l'armée du roi Joseph et de contrebandiers; puis ils étaient passés dans l'armée régulière, où ils avaient reçu un commandement; certains d'entre eux jouissaient auprès de leurs compatriotes d'une très grande célébrité.

Le général Don Manuel Freyre (né à Ossuña en 1765) avait fait toutes les campagnes de la Révolution contre la France; colonel en 1808, il avait, à la bataille de Tavalera (27 juillet 1809), couvert, avec son régiment seul, la retraite de l'armée espagnole: il s'était également distingué à la bataille d'Ocaña (novembre 1809).

Morillo (1777-1832), ancien berger, puis artilleur, fut promu colonel en 1809; il était très estimé de Wellington; sa division seule fut conservée par le généralissime en novembre 1813, parce que, dit le colonel anglais Gibbes Rigaud, dans son livre *Celer et Audax*, « sa conduite a été la meilleure ».

Don Juan Porlier (1785-1815) avait d'abord servi dans la marine; il prit part à la bataille de Trafalgar; lorsque le territoire espagnol fut envahi (1808), il se mit à la tête d'une guérilla et se fit remarquer par sa grande intrépidité.

Le duc del Parque (1755-1832), lieutenant-général en 1798, avait opéré en Castille; il avait repoussé le général Marchand

à Tamamès, puis était entré à Salamanque ; mais, battu le 28 novembre 1809 par le général Kellermann à la bataille d'Alba de Tormès, au sud de Salamanque, il avait dû se replier sur Béjar, puis en Portugal. Envoyé en disgrâce à Ténériffe à la suite de cette défaite, le duc del Parque avait été rappelé en mai 1813 et placé à la tête de la 3e armée.

Enfin Don François Espoz y Mina (1781-1836) avait quitté la charrue en 1808 pour prendre les armes contre les Français. Il représente le type le plus complet du chef de guerilla. « Mina, écrit-il lui-même dans ses *Mémoires*[1], n'est qu'un guérillero... Sûrement, ni les individus qui composaient la division de Navarre, ni son chef, nous n'avions appris à l'école l'art de la guerre ; mais nous avions souvent battu l'ennemi, tué ou fait prisonniers plus de 40.000 Français, intercepté des convois, et, en somme, fait beaucoup de mal aux ennemis de notre patrie. Si toutes les divisions de notre armée en avaient fait autant, nous n'aurions point eu besoin que des Anglais et des Portugais vinssent nous enlever la gloire de notre héroïsme, comme le donnent à entendre certains historiens qui abreuvent d'outrages notre nation. » (Allusion aux historiens anglais Napier, Southey et Londonderry, entièrement justifiée d'ailleurs.)

Les guerres auxquelles avaient pris part les soldats de Mina étaient certes la meilleure école ; aussi la plupart des Espagnols avaient-ils une solide instruction militaire, qui avait frappé Wellington. « Les troupes espagnoles, écrivait-il au comte de Liverpool le 25 juillet 1813, ne manquent pas de discipline, si par ce mot on entend l'instruction. » D'ailleurs, beaucoup d'entre eux avaient été instruits par des officiers français, parce qu'ils avaient servi dans l'armée du roi Joseph, d'où ils avaient déserté. Marbot raconte dans ses *Mémoires* que les prisonniers de guerre espagnols étaient versés dans les régiments joséphins, où ils étaient habillés, armés et instruits. Ils restaient fidèles au roi jusqu'au premier combat qui leur permît de dé-

1. *Memorias del general don Francisco Espoz y Mina* (Madrid, 1851).

serter. De nouveau repris, ils étaient de nouveau équipés et armés, et de nouveau ils désertaient à la première occasion. « Plus de 150.000 hommes, ajoute Marbot, ont passé d'un parti à l'autre. Aussi les Espagnols avaient-ils nommé le roi Joseph le grand Capitaine d'habillement, *capitan de vestuario.* » Les divers séjours de ces soldats espagnols dans l'armée de Joseph, sous les ordres d'officiers français, avaient ainsi contribué à leur donner une excellente instruction militaire.

Leurs uniformes étaient confectionnés au cours de la campagne avec les draps que l'on trouvait ; aussi se confondaient-ils souvent sous la poussière d'Espagne, si bien que, à la bataille de Vitoria, Wellington dut, d'après Lawrence[1], prescrire aux Espagnols de porter au bras gauche un brassard blanc qui leur permît de se reconnaître. Chaque division se distinguait de l'autre ; mais, en général, l'uniforme était à fond jaune et rouge. Les soldats portaient le bonnet à poil ou un gros schako analogue à celui des troupes françaises. Ils étaient, en général, armés du fusil anglais, qui, plus lourd et d'un calibre plus fort que celui de l'armée française, tirait une balle de 32 grammes environ. Certaines unités avaient la carabine Baker, dont la balle pesait 25 grammes environ et était introduite par forcement dans le canon à coups de maillet.

Le juge-avocat Larpent eut l'occasion de voir défiler le corps entier de Morillo. « Je suis sorti pour le voir, écrit-il dans son *Journal* : il y avait environ dix régiments, mais beaucoup d'entre eux étaient peu nombreux. Les hommes étaient bien, quoique un certain nombre ne fussent que des enfants : ils chantaient, jouaient des instruments et paraissaient de très bonne humeur. Leur artillerie était bien montée, la plus grande partie traînée par des mules. L'équipement et l'armement étaient en bon état. Les hommes étaient habillés d'une sorte de jaquette de flanelle et de pantalons, quelques-uns déchiquetés ; çà et là, un homme nu-pieds, mais très peu. Tous avaient de bonnes capotes dans le genre français, et les officiers, généralement

1. Lawrence, *Mémoires d'un grenadier anglais.*

montés, avaient un aspect plus respectable que d'habitude. Ils avaient de beaux sapeurs, de beaux grenadiers, et étaient armés de bons fusils anglais, plus brillants que les nôtres, car ils étaient probablement plus neufs. Le régiment de Doyle était un des plus remarquables, mais le meilleur, à coup sûr, était le *Regiment del Unione.* »

Certaines compagnies espagnoles étaient uniquement composées d'étrangers. Une lettre adressée le 15 février 1813 au ministre de la police par le sous-préfet d'Oloron et communiquée le 25 au ministre de la guerre, puis au maréchal Soult, donnait les renseignements suivants sur le corps de Mina : « Les forces générales de Mina consistent pour l'infanterie en 9 bataillons dont 2 à Jaca. Les quatre premiers sont vers Baïgorry et le reste de la ligne, le 5e (commandant Ora) et le 7e (commandant Oro) sont à Jaca ; le 6e à Baïgorry ; le 8e à Monçon ; le 9e à Graos, plus loin que Barbastro ; il n'est point encore organisé. Chaque bataillon est, au complet, de 1.000 à 1.200 hommes. Les 1er, 2e et 5e ont chacun une compagnie d'étrangers composée de Français, d'Allemands, d'Italiens et de Napolitains. Celle du 5e bataillon est de 130 hommes. La cavalerie comprend 2.000 hommes en tout : elle est composée des escadrons espagnols de San Iago et d'Aragon et d'une compagnie de lanciers français, polonais ou allemands, dont beaucoup de hussards. L'artillerie est toute à Pampelune ou à Errea-de-los-Caballeros. Les 5e et 7e bataillons, formant 2.300 hommes, plus deux compagnies d'étrangers du 1er et du 2e bataillon, sont arrivés le 5 février pour donner l'assaut, *ce qui fait bien voir que l'on cherche à sacrifier les étrangers* ; soit en tout 2.600 hommes, plus un escadron de San Iago, placé dans les villages voisins pour s'y faire donner des rations, et trois obusiers de chasse pris à la retraite de Saragosse ; mais on vient dernièrement d'aller chercher de nouvelles pièces... Oro et Ora, commandant les deux bataillons devant Jaca, vivent bien ensemble : le premier reçoit (je ne sais comment, mais sûrement pas par mon arrondissement) le *Journal des Hautes-Pyrénées*, de Tarbes. »

L'uniforme de ces troupes, mi-régulières, mi-guérillas, était des plus disparates. Le lieutenant Gleig, qui les avait rencontrées à Irun, les décrit comme suit (*The Subaltern*)[1] : « C'étaient des guérillas, habillés, armés et montés de la façon la plus disparate ; quelques-uns étaient vêtus d'une jaquette verte et coiffés de chapeaux rabattus ornés de longues plumes ; d'autres avaient des casaques bleues comme notre milice à cheval ou nos conducteurs d'artillerie, et un grand nombre portaient des cuirasses et des casques d'airain, dépouille probable d'ennemis égorgés. Malgré cette absence d'uniformité, l'aspect général de ces cavaliers était très imposant. Ils étaient bien montés et marchaient avec une sorte d'indépendance, qui, si elle démontrait l'absence absolue de toute discipline dans leurs rangs, n'indiquait aucun manque de confiance individuelle en eux-mêmes... Ils chantaient un air sauvage à une seule voix, repris par trois autres auxquels de temps en temps se joignait tout l'escadron dans un chœur animé et très musical. »

La résistance physique des soldats espagnols était légendaire : mal nourris, mal habillés, ils n'eurent que très peu de malades pendant le rigoureux hiver de 1813-1814, et furent, sous ce rapport, un sujet d'étonnement pour les Anglais. Le président Larpent remarque, dans son *Private Journal*, qu'ils supportaient bien mieux que les autres soldats les fatigues de la campagne, et il établit une curieuse comparaison entre un régiment de *cazadores*, affecté au blocus de Bayonne, et le 43e régiment léger anglais de Walcheren. Le régiment espagnol montra une résistance inouïe, tandis que, sur 200 soldats de renforts destinés au régiment anglais, 90 moururent de maladie.

Quant à la bravoure des soldats espagnols, les opinions sont très partagées. Toreno les loue sans mesure, mais il est suspect parce qu'il est Espagnol ; Woodberry, non moins suspect parce qu'il est Anglais, ne manque ni l'occasion de se réjouir quand

1. Lieutenant Gleig, *The Subaltern* (Journal d'un subalterne, traduction Ch. Guiard).

ils sont battus, ni celle d'attribuer leur défaite à leur défaut de courage ; Wellington les a souvent couverts d'éloges. Il convient donc, pour se faire une idée exacte de la question, d'étudier le rôle qu'ils ont joué dans les principales affaires de la campagne : en examinant, d'une part, la mission qui leur a chaque fois été confiée, et, d'autre part, la manière dont ils ont rempli cette mission, il sera possible d'apprécier leur bravoure et de voir dans quelle large mesure ils ont coopéré aux succès de Wellington.

(*A suivre.*) Lieutenant Mazars.

---

*Henri ROUZAUD.*

# LES BAINS DE BARÈGES

## A LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

### D'APRÈS LA CORRESPONDANCE INÉDITE D'UNE FAMILLE TOULOUSAINE

## I

Les bains de Barèges ont joui d'une véritable vogue pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle. Ils étaient à peu près inconnus jusqu'au séjour du duc du Maine en 1677 ; à partir de ce moment, les médecins s'en occupent, étudient la vertu de ces eaux et y envoient des malades.

En 1745, M. de Secondat lit, à l'Académie de Bordeaux, un mémoire sur les eaux de Barèges ; il les analyse, observe leurs effets, et nous apprend que cinq bains y fonctionnaient déjà : le bain de l'Entrée, le bain Royal ou du milieu, le bain du Fond, le bain de la Chapelle et le bain de Polar[1].

Quelques années plus tard, un médecin, Isaac Garrelon, « maître ès arts et en chirurgie », fait paraître chez le libraire Hénault, à Toulouse, un volume d'observations et de prescriptions qu'il intitule : *Essais physiopathologiques sur la nature des eaux, des bains et des douges* (douches) *de Barèges*. On fait à Barèges, écrit-il, de « merveilleuses cures ». Ces eaux guérissent « les douleurs, les anchiloses non trop anciennes, le raccourcissement des tendons et des muscles, les vieilles playes, les caries, l'asthme... ».

Mais comment vit-on à Barèges ? Comment est-on logé ? C'est ce que les traités ne nous disent pas. Du temps de Mme de Main-

1. *Observations de physique et d'histoire naturelle sur les eaux minérales de Dax, Bagnères et Barèges*, par M. de Secondat, Paris, 1750.

tenon, Barèges consistait en quelques misérables cabanes; le médecin Garrelon écrit, en 1757, que ce lieu, « presque inhabitable et inaccessible il n'y a pas dix ans, est capable de loger aujourd'hui cinq cents personnes ou plus ».

A partir de cette époque, une clientèle brillante s'y retrouve pendant les mois d'été. Dans ses piquants *Mémoires* parus en ces dernières années, Mme de Boigne nous raconte que son père M. d'Osmond, étant jeune homme, y accompagnait souvent son oncle, l'évêque de Comminges. Ils s'y rencontrèrent, en 1776, avec Mme et Mlle Dillon : le jeune d'Osmond, s'étant épris de Mlle Dillon, finit par l'épouser, après une vive résistance de ses parents, qui jugeaient la fiancée trop pauvre. De ce mariage naquit, en 1781, celle qui devait être la spirituelle Mme de Boigne[1].

Un peu plus tard, le goût de la nature étant mis à la mode, les élégants baigneurs de Barèges s'avisent de parcourir les environs. Il faut croire que le grand public découvre alors le grandiose paysage de Gavarnie, puisque, en 1788, paraît pour la première fois un guide imprimé destiné à faciliter cette excursion. En voici le titre exact : *Voyage du bourg des bains de Barège à Gavernie pour servir aux étrangers de tous les rangs et de tout sexe que la curiosité attire en foule à la source du Gave durant la saison des eaux minérales*[2].

Le titre est un peu long pour une brochure de trente-six pages. Son rédacteur est l'abbé Nognès, qui desservait « l'église attachée à l'hôpital royal et militaire » de Barèges. Il n'y avait pas de paroisse à Barèges, mais seulement cette chapelle. C'est le seul renseignement intéressant que nous fournit M. Noguès.

La même année, un écrivain qui a joué un rôle politique de second plan, J. Dusaulx, faisait un séjour à Barèges : il en conservait un tel souvenir que huit ans après, en 1796, malgré tous les événements écoulés depuis, il en publiait chez Didot

1. *Récits d'une Tante, Mémoires de Mme de Boigne*, t. I, p. 13.

2. Cet ouvrage, ainsi que les précédents, se trouve à la Bibliothèque de la ville de Toulouse.

une relation. Ce *Voyage à Barèges fait en 1788*, malgré des digressions infinies et des considérations à la Jean-Jacques, est encore lisible : Dusaulx venait de quitter Paris et l'effervescence causée par la convocation de l'Assemblée des notables; il arrive à Barèges, par Tonneins, Auch, Tarbes et Lourdes. Insensiblement, ses passions politiques se calment, tandis que son amour pour la nature, un peu théorique jusque-là, s'exalte à la vue des sublimités de ce coin des Pyrénées. Il y voit des montagnards vertueux, simples et désintéressés, comme on n'en trouve que chez Bernardin de Saint-Pierre; le vol, la cupidité y sont, nous affirme-t-il, des choses inconnues; les pâtres, leurs épouses, leurs enfants offrent du lait, du pain, du fromage et se refusent à recevoir le moindre paiement. C'est un tableau enchanteur, et il nous montre que Dusaulx est un homme heureux, heureux de trouver la vraie nature si belle et de croire ses habitants si parfaits.

Mais le volume de Dusaulx renferme autre chose que des pastorales; son auteur n'a pas négligé les renseignements précis. Voici, par exemple, comment il nous dépeint Barèges : « Une rue étroite, composée d'environ quatre-vingts maisons et de quelques bâtiments publics peu remarquables, excepté les bains, tels que la chapelle, le gouvernement, la caserne et un vaux-hall de nouvelle fabrique. » Cette caserne, c'est l'hôpital militaire; quant au *vaux-hall*, c'est l'une de ces innombrables salles de bal qui furent à la mode en France à cette époque, à l'imitation de la salle qui fut ouverte à Londres par un M. de Vaux et qui prit le nom de son créateur.

A Barèges, comme dans les autres villes d'eaux, on menait alors une vie de société continuelle. Un usage était en vigueur, peut-être étonnant de nos jours, mais alors en harmonie avec l'extrême sociabilité de cette époque qui a connu « la douceur de vivre » : sitôt arrivés, les nouveaux baigneurs rendaient visite à tous ceux qui étaient déjà installés dans la ville. Ainsi, tout le monde se connaissait dès le premier jour et tout le monde se fréquentait. Les Français du dix-huitième siècle étaient partout fort sociables; même réunis par hasard dans un

pays sauvage comme Barèges, ils conservaient les usages polis de la Cour et ils ouvraient des salons.

Dusaulx ne songe pas à se soustraire à la loi commune. « Le premier devoir de ceux qui arrivent à Barèges, à moins d'être perclus, écrit-il, est de faire des visites. » Il en fait donc et, parmi les propos échangés, il note avec indignation celui-ci : « Que pensez-vous de ces horreurs? nous dit une femme de bon ton. » Ces horreurs, ce sont les montagnes et les ravins qui les entourent. Fort choqué de rencontrer de tels retardataires, Dusaulx organise de nombreuses promenades; il veut initier ces belles dames à la contemplation de la nature; il s'y dépense avec le zèle infatigable d'un apôtre.

La vie était fort douce à Barèges; « tout se passait comme si l'on eût été de la même famille. Point de faste, point d'airs, ni de jactance. » Mais de nouveaux arrivants gâtèrent tout; avec l'affluence, la simplicité disparaît. Les dames rivalisent d'atours : « Une caisse remplie d'ajustements de la dernière mode, adressée à l'une d'elles, tourne toutes les têtes. Bientôt on donne un bal... »

Adieu, les mœurs simples et la vie de famille!

Néanmoins, Barèges n'était pas gai. Dusaulx a une phrase qui est un peu effrayante : « A l'ennui près, tout allait bien. » Et voici qu'il évoque, en quelques lignes, un petit tableau, qui est bien de tous les temps et de toutes les villes d'eaux :

« Le fouet du courrier retentissant dans cette gorge, comme un coup électrique, réveillait tout le monde. On allait soi-même à la distribution des lettres. Chacun les ouvrait sur-le-champ... »

Grâce à Dusaulx, nous pouvons donc nous imaginer assez bien Barèges sous le règne de Louis XVI : le traitement, des visites, des réceptions intimes, des promenades, le vaux-hall pour les plus mondains, quelques grandes dames, un ou deux évêques autour desquels des cercles se forment; l'arrivée du courrier, qui est le point culminant; enfin, les lettres aux absents, que l'on fait longues et détaillées, car la famille,

demeurée à la ville ou à la maison des champs, est insatiable : elle veut savoir comment l'on va et comment se passent les journées.

## II

Une liasse de lettres adressée de Barèges à une famille toulousaine, et que son possesseur a bien voulu mettre aimablement à ma disposition, va nous permettre de compléter ces données un peu générales. Ce qui en redouble l'intérêt, c'est leur tour familier, qui nous révèle d'amusants détails racontés avec la plus grande liberté. Les premières lettres sont écrites par le chevalier de Fajac : en 1784, il avait accompagné à Barèges le jeune fils de son frère, M. de Fajac, président au Parlement de Toulouse[1] : le chevalier donne aux parents du petit malade de fréquentes nouvelles de sa santé. L'année suivante, c'est la présidente de Fajac, elle-même, qui conduit aux eaux de Barèges son petit garçon : les lettres de Mme de Fajac sont adressées à son mari et à sa mère, Mme de Fossé. Cette dernière avait conservé avec soin toute cette correspondance, qui est arrivée fort heureusement jusqu'à nous.

Grâce à ces lettres familières, nous pouvons connaître Barèges à la veille de la Révolution, et aussi comprendre un peu mieux cette noblesse parlementaire toulousaine, dont l'influence était si grande. Ces personnages, dont nous ne connaissons guère que les portraits solennels et les belles demeures, se révèlent à nous dans l'intimité.

Le 21 juillet 1784, le chevalier de Fajac écrit à sa belle-sœur une première lettre, racontant leur arrivée et leur installation :

Nous sommes enfin logés, Madame; tout était pris; nous n'avons trouvé qu'un logement qui ne fût point pris. Tout est horriblement cher. L'appartement nous coûte 4 livres par jour.

1. François-Joseph de Marquié de Fajac, né en 1744 de N. de Fajac et Philiberte de Lévis, conseiller au Parlement de Toulouse, 1765; président, 1781. Il épouse, en 1769, Louise de Fossé, dont il a plusieurs enfants, Philibert, Henri, Nestor.

Voici un mot sur les visites que devait faire tout nouvel arrivant. On verra que les enfants eux-mêmes n'y étaient pas soustraits :

Nous avons couru hier trente-quatre maisons ; il nous en reste presque autant à visiter, et cinq à six personnes par maison. Il y a ici très bonne compagnie. Je suis très content d'Auguste ; il est très honnête.

L'on a deviné qu'Auguste est le jeune Fajac. Son oncle va maintenant raconter un amusant dialogue entre l'enfant et le cocher, lorsque la voiture qui les portait se trouva en vue du château de Lourdes :

Nous avons passé à Lourdes, prison d'État.

Le voiturin, adressant la parole à Martin (le domestique) et lui faisant examiner l'horreur de cette demeure, lui dit : « Si vous entriez là par malheur, vous n'en sortiriez pas quand vous voudriez. » Auguste me demanda pourquoi, et s'il n'y avait pas d'habitant, et si on ne pouvait pas descendre ni monter... Je feignis d'ignorer ce qu'était le château et lui dis d'interroger le voiturin. Il lui dit qu'on y montait, mais qu'on ne savait pas si jamais on en descendrait, que c'était une prison d'État.

— Qu'est-ce, mon oncle, qu'une prison d'État?

— Demande au voiturin.

— Qu'est-ce, voiturin? que fait-on là?

— On enferme là les méchantes gens ; j'y en menai un que ses parents firent enfermer.

— Un enfant?

— Oui, que son père et ses parents firent mettre là. J'ai passé plusieurs fois, mais je ne l'ai plus vu.

— Il ne sait pas s'en aller en glissant?

— Eh! voyez la tour ! Je lui en défie, et puis les soldats qui y sont...

Auguste me regardait, il était interdit.

La lettre du 28 juillet est adressée au président de Fajac. Elle le met au courant du traitement suivi par Auguste, qui avait été conduit à Barèges pour soigner une plaie à la jambe :

Le petit, mon cher Fajac, se porte bien. Il est à son quatrième bain qu'il prend à sept heures du soir. Voici notre vie :

Il se lève à six heures, trempe les jambes dans un baquet d'eau du bain ; on couvre le baquet avec un drap en plusieurs doubles. Après demi-heure de ce bain domestique, il se couche et reste jusqu'à huit heures.

Il se lève, s'habille et va boire à la source deux gobelets d'eau de la Royale, à quelque distance l'un de l'autre. Il se promène pour faire passer les eaux; il déjeune après de très bon appétit. On le coiffe après, puis il se promène. A une heure, il dîne, ou pour mieux dire il dévore. A quatre heures, un léger goûter, du pain seul, pour qu'il ait fait la digestion avant d'entrer au bain où il reste demi-heure, montre en main. On l'enveloppe avec ma robe de chambre d'hiver, pour le mettre dans la chaise à porteur. Arrivé chez lui, on le met dans son lit chaud. S'il sue, il n'en sort que le lendemain matin; sinon, il se lève et soupe à table...

Le traiteur m'a coûté successivement 6 livres, 5 livres et je me suis rangé à raison de 4 livres pour le diné et le soupé. Le dessert n'est point compris : il nous coûte de 4 à 5 sols.

Les bains coûtent 14 sols. Tous les logements et les bains sont taxés par le Roi.

Nouvelle lettre, le 2 août. Le chevalier rend compte de la conduite d'Auguste :

Il répugnait un peu à prendre les eaux, mais je suis sûr qu'il les prend. Martin a été chargé de me rendre compte s'il trichait.

Suit un petit dialogue fort animé :

On a eu envie de répliquer.
— Taisez-vous, je veux que cela soit ainsi.
On n'a plus rien dit. Nous avons eu quatre jours de pluie.
— Vous ne sortirez qu'à telle heure avec Martin et mon parapluie.

La jambe d'Auguste était pansée avec un emplâtre de mie de pain. Cela ne lui allait guère :

On ne voulait point la mie de pain avec du pain et un jaune d'œuf, parce que cela s'attrappait à la jambe; je fais voir qu'avec de l'eau, cela s'enlève sans souffrance, et ne permets pas qu'on en parle davantage.

Voici comment les Français du dix-huitième siècle étaient, dès leur enfance, habitués à la vie de société :

Je lui permets de recevoir quand il veut des enfants de son âge, à condition que, quand ils entrent, il fasse les honneurs de sa chambre.

c'est-à-dire, si c'est le matin, il leur offre de déjeuner et le soir, s'il fait froid, de leur donner le coin de sa cheminée. Mais les boulettes[1] les occupent plus que le feu.

Ce petit garçon faisant à ses petits amis les honneurs de sa chambre, quel joli tableau de Chardin ! Le 6 août :

Nous mettons sur la jambe d'Auguste, deux fois par jour, de la farine de lin, de la mie de pain avec une décoction de mauves.

Voici, le 13, quelques mots sur la société de Barèges. L'on souhaiterait le chevalier plus prolixe :

Nous fourmillons ici de duchesses, de mylords et de personnes de tous les pays. Le maréchal de Mouchy doit venir. Les duchesses de Laval, de Brancas et de Civrac sont ici. Il y avait hier cinquante femmes au *Faxal* (Vaux-Hall).

Le pratique président s'inquiétant des moyens de retour que prendraient son fils et son père, le chevalier lui répond :

Tranquillise-toi, je te marquerai quel expédient nous prendrons pour nous tirer d'ici, si je prendrai les chevaux de la Daumont ou le courrier aux lettres de Tarbes.

La Daumont est la patronne de l'hôtel du *Grand-Soleil* à Toulouse[2]. Le chevalier rapporte complaisamment les conversations de son neveu, dont la vivacité l'amuse : le voici dialoguant avec l'évêque de Saint-Omer[3] :

Le petit déjeuna hier chez Mme de Villeneuve avec M. de Saint-Omer, qui le fit jaser au sujet de Poucharramet qui doit partir en ballon. Le petit soutenait qu'il faisait une folie, ne sachant point où il descendrait. L'évêque lui disait que, n'ayant point de lieu déterminé, il lui importait fort peu où il descendrait; le petit lui dit : « Et s'il descend dans la mer, il se noiera; et s'il descend dans un bois, il ne pourra pas manger. » Là enfin, il conclut qu'il ne s'y mettrait pas, parce que quand on faisait un

1. Les billes.

2. Le courrier de la poste pour Tarbes était logé à Toulouse, rue Tripières, à l'*Ecu de France*. Il partait deux fois par semaine. (*Almanach Baour*, 1786.)

3. Mgr de Chalabre, appartenant à une famille languedocienne, les Bruyères-Chalabre.

voyage, c'était pour arriver à un lieu déterminé. Il conclut par deux tasses de café au lait. Voilà comment il se tire d'une dispute.

Cette lettre est la dernière écrite par le chevalier.

Le 14 septembre, l'oncle et le neveu quittaient Barèges avec la voiture venue de Toulouse. Elle avait été louée à l'hôtel du *Grand-Soleil* et emportait de Barèges quarante bouteilles d'eau, afin de pouvoir continuer le traitement. Quatre journées de voyage les ramenaient à Toulouse, et le jeune Auguste rejoignait ses parents et ses frères à Lardenne où la famille passait le temps des vacances du Parlement.

## III

Les lettres de 1785 sont plus intéressantes encore, car ce sont des lettres de femme, d'une femme qui avait jusque-là peu quitté Toulouse et ne connaissait guère que la société assez austère des familles du Parlement. Quelques années plus tôt, une de ses parentes, Mme de Vic, lui écrivant de Paris, lui disait : « Comment pouvez-vous être si longtemps à nous donner de vos nouvelles, ma chère petite cousine? Je veux bien croire que vos confessions vous occupent quelques matinées... »

Mais, en assez peu de temps, la présidente de Fajac va prendre le ton de la brillante compagnie qu'elle fréquente à Barèges. La transformation est assez amusante à suivre. De plus, elle bavarde dans ses lettres : elle est heureuse de pouvoir causer avec volubilité avec son mari ou sa mère. Nous saisissons sur le vif le langage de la société parlementaire toulousaine. Sauf l'accent, nous les entendons véritablement parler.

Les saisons dans les villes d'eau étaient alors plus prolongées qu'aujourd'hui : elles duraient environ deux mois : aussi commençaient-elles plus tôt. Mme de Fajac arrive à Barèges vers le 25 mai et elle écrit le 28 :

Auguste a pris un air de fraîcheur qui me surprend, vu le peu de temps qu'il est ici ; il semble né pour ces horribles montagnes.

Il commence demain les eaux coupées avec un peu de lait, ainsi que les bains de l'Entrée. C'est l'avis du sage Clarac que j'envoyai chercher à l'auberge de Tarbes, où il vit l'enfant. Il est arrivé hier ici, d'où il ne bougera plus.

Tout est ici à un prix énorme. On nous avait arrêté un appartement très resserré ; c'étaient deux petites chambres à deux lits chacune, où l'on ne pouvait placer une chaise tant elles étaient resserrées. Il fallait y manger, se coiffer, etc. Et en plus deux bouges obscurs. Le tout pour 6 livres. Nous n'avons pu y rester honnêtement.

Nous allâmes le même soir en choisir un autre, qui consiste en une grande chambre à deux lits où nous couchons, Mme de Frouzins et moi ; une petite chambre où couche Auguste et Janeton. Le lit de l'enfant est adossé au mien, et la porte de communication est à côté de mon lit. Mme de Frouzins a également un petit cabinet où couche son fils. Le tout coûte 7 livres par jour. Il nous en coûte 7 livres par jour pour la table, pain et vin compris.

Nous irons peut-être, pour le même prix du logement, à l'hôtel d'Antin. Les personnes qui les avaient exclues ne sont guère au fait. Il n'y a guère que deux espèces de logement : ceux de 6 ou 7 livres qui sont les plus beaux ou ceux de 3 livres qui ne sont pas honnêtes.

Elle a arrêté pour une dame un appartement « chez Campardon, vis-à-vis l'hôtel Vergès ». Il y a « une chambre à deux lits et un bouge », le tout pour 3 livres.

Quoiqu'elle parle, quelques lignes plus haut, de ces « horribles montagnes », Mme de Fajac ne paraît pas insensible au paysage de Barèges :

J'aime assez, écrit-elle, ce bruit du Gave que l'on entend mugir perpétuellement, et cette neige que l'on voit de si près, lorsque l'on respire, malgré cela, un air doux et tempéré.

Mais le terre à terre reprend vite ses droits, et voici comment elle décrit la fameuse route que l'on considère aujourd'hui comme l'un des plus beaux sites des Pyrénées :

Ce qui ne m'a pas amusé, c'est le chemin de Pierrefite à Luz ; on l'a formé sur le penchant d'une affreuse montagne, et si l'on en détourne la vue, c'est pour apercevoir le Gave d'une profondeur excessive. Les grandes forêts sont détruites à chaque instant par la chute de quelques rochers qui se détachent de la montagne. Il y a de quoi frémir lorsqu'on aperçoit de loin le chemin où l'on est forcé de passer.

Évidemment, Mme de Fajac n'est pas familiarisée avec ce genre de sublime. Mais, en femme attentionnée, pour ne pas inquiéter sa mère, elle termine sa narration par ces mots : « D'ailleurs, il est fort praticable. »

Le 17 juin, Mme de Fajac a écrit une lettre qui ne se trouve pas dans la liasse ; mais elle y avait joint un *post-scriptum* confidentiel, heureusement conservé. Elle ne faisait pas bon ménage avec Mme de Frouzins, sa compagne de chambre, et le raconte à sa mère :

Soit dit en secret, ladite dame est singulière et toute fantaisies, je ne la reconnais plus... Elle parle avec tant de véhémence à tout le monde, que l'on croit qu'elle est toujours en colère... Elle fut hier chez la coiffeuse et se mit dans une colère terrible sur la cherté des blondes[1], [des] plumes, etc., voulant un chapeau fort élégant et le trouvant trop cher. Elle la menaça d'en faire porter trois de Toulouse... Elle a la tête chaude, soit dit en secret, ne mange rien à dîné ; mais, une heure après, grignotant, achetant à tout instant quelque chose ; se plaignant toujours de la mauvaise chère et des ragoûts : nous avons pourtant le meilleur cuisinier de Barèges.

De plus, elle ne porte, malgré tout ce que j'ai pu lui dire, qu'une petite robe de gaze ou mousseline, sans corset, ayant toujours chaud. Et je crois qu'elle a souvent une petite fièvre.

Ayant écrit tout cela, qui est fort peu obligeant pour la dame, elle recommande de nouveau à sa mère « le plus grand secret » : elle le recommande aussi à M. de Fajac ; sinon, « il en parlerait sûrement à son mari, qui ne manquerait pas de lui en dire quelque chose, et cela produirait, vu sa grande tension de nerfs, un effet très fâcheux pour elle et un grand désagrément pour moi ». En outre, « il n'en serait ni plus ni moins ».

Après les formules de respect et sa signature *De Fossé de Fajac*, comme la dame en question est sans doute là, sans se méfier qu'il s'agit d'elle et de son humeur, la présidente ajoute les deux lignes suivantes :

Mme de Frouzins vous fait mille compliments, Auguste ses tendres respects. J'embrasse les *enfantoux*. Je vous prie de brûler ma lettre.

1. Dentelles de soie.

Recommandation parfaitement vaine, comme toujours ; nous avons encore la lettre, avec le timbre de la poste de Tarbes.

Le 17 juin, Mme de Fajac annonce que son retour n'aura pas lieu avant le 15 août ; elle aura donc passé près de trois mois à Barèges. « Il vaut bien mieux n'être pas obligée de revenir l'année prochaine. » Le traitement fait grand bien au petit Auguste :

Il va commencer les douches qu'il ne prendra qu'aux jambes, attendu que les cuisses sont guéries et que les sirurgiens (*sic*) sont d'avis de ne pas le faire doucher ; les jambes ne suppurent plus ; il reste encore un peu de dureté, mais sans grosseur, et j'espère que la douche achèvera de les fondre. Sa santé est des plus brillantes. Mme de Frouzins est très bien actuellement et son fils aussi.

Quant à Mme de Fajac, elle ne se soigne pas, cette année-là :

Je ne prends ni ne prendrai ni bains ni eaux ; dans la vérité, je ne me suis jamais si bien portée : l'air ici est admirable.

Le fort de la saison doit commencer vers la mi-juin :

Il arrive un monde affreux ; mais je m'en moque, j'ai l'heure la plus commode pour le bain de l'enfant, et je la garderai jusqu'à la fin.

Puis, pêle-mêle, des détails sur ses distractions et sur la santé d'Auguste, afin que son père ne s'inquiète plus.

Auguste ne me quitte jamais ; je le mène avec moi partout où je vais. Il y avait aujourd'hui une cour nombreuse chez Mmes de Guébriant et de Lascazes ; j'y ai gagné 35 sols au reversi. Auguste m'obéit très bien ; à la moindre résistance, j'ai montré les dents ; il ne me donne aucune peine moyennant cela. Je n'écris pas à M. de Fajac par ce courrier ; j'eus à peine le temps de lire les lettres que Mme Delmont m'apporta ; j'ai vu dans celle de M. de Fajac qu'il me fait de sanglants reproches sur ma manière peu détaillée d'écrire sur le compte de l'enfant ; cependant, je crois avoir dit tout ce qui en était.

Elle s'arrête, car « on va faire le paquet des lettres », et elle s'excuse du ton décousu : « Je ne sais apparemment ce

que je dis sur celle-ci. Auguste et le petit Frouzins font un tapage terrible. »

La lettre suivante, qui est la dernière, va montrer un changement assez piquant chez Mme de Fajac. Cette excellente dame, qui paraissait jusqu'ici assez morose et fort peu mondaine, a pris goût à la brillante vie de société que l'on mène à Barèges. A fréquenter des personnes du bel air, elle emprunte leurs façons et leur langage. Ce qui suit montre assez d'aisance et une vivacité fort agréable :

... Nous dînâmes tous avec l'évêque de Saint-Omer chez Mme de Castellane, qui les avait priés d'avance. Je leur témoignai mes regrets de ne pouvoir ce jour-là les avoir ; et comme le dîner, entre nous soit dit, fut détestable, je les priai de venir le lendemain chez nous prendre des glaces avec des biscuits, des fruits, etc. Une jolie collation vaut mieux qu'un mauvais dîné... La princesse est souvent avec nous et nous chez elle. Elle n'aime pas les nouvelles connaissances ; je crois qu'elle prendra une tournure assez ennuyeuse; point de jeux; jamais elle ne donne à manger ; puis, si elle trouve quelqu'un, ne reçoit point ceux qui viennent la voir : voilà sa vie jusqu'à présent.

Il y a ici un prince russe qui va chez elle, mais c'est un animal indécrottable ; les grandeurs françaises sont plus sociables.

Voilà une façon de parler que la présidente n'a pas appris chez sa mère, la sévère Mme de Fossé, ni dans la famille de son mari, à Fajac, ni dans la société des dames du Parlement. Quelques semaines dans ce milieu élégant ont suffi pour transformer ses goûts et son langage.

Mmes de Lascazes et de Guébriant sont très aimables; Mme de Castellane est ici très bonne femme et nous la voyons dix fois par jour; Mme de Monségur ne nous laisse pas respirer; la Delmont nous suit pas à pas.

Quel ton de mépris à l'adresse de la pauvre petite bourgeoise, Mme Delmont, femme d'un négociant en grains du faubourg Saint-Étienne, et quelle petite comédie féminine nous laisse deviner cette ligne !

Nous faisons des politesses à tout le monde et on nous les rend avec usure ; nous avons plus de monde que nous ne voudrions.

Son naturel affectueux reparaît vite cependant; le tourbillon mondain ne lui fait pas oublier sa famille :

Mais ce n'est pas ce qui me plaît ; je voudrais être auprès de vous, ma très chère maman, et vous dire que c'est le bonheur de ma vie, revoir un mari et des enfants chéris qui s'ennuyent de mon absence, ainsi que moi d'en être éloignée : la seule chose qui adoucit mon éloignement est la société d'une compagne charmante et remplie d'esprit.

La reconnaît-on? Il s'agit de Mme de Frouzins, dont elle faisait, le 11 juin, un portrait peu flatteur et qu'elle jugeait alors incurable! La « petite fièvre » aura passé, sans doute.

Puis, les nouvelles rassurantes : « La réussite des remèdes que fait Auguste. »

Sa santé ne m'a pas donné la plus légère inquiétude depuis son départ; la mienne se soutient parfaitement; je voudrais bien pouvoir vous faire passer des excellentes truites que je mange ici; nous entendons la messe sans danger, l'église ayant été réparée.

En *post-scriptum* pour son mari :

Je viens, mon cher ami, de recevoir ta dernière lettre; il me tarde plus qu'à toi de te revoir... Je viens d'apprendre que M. Serès, le plus fameux chirurgien[1] de Montpellier, est ici; je vais, sans que l'on le sache, lui faire voir Auguste; je t'écrirai ce qu'il en dit; il n'est pas nécessaire d'envoyer la robe, si tu n'en trouves pas la commodité... J'aurai sûrement beaucoup d'argent de reste. » Pour le retour à Toulouse : « Si tu vends les chevaux, nous verrons de prendre ceux de Pauillac pour nous en revenir ; la poste coûterait bien cher jusqu'à Toulouse.

Si, au contraire, tu ne les vends pas, tu pourrais les envoyer jusqu'à Barèges par Saint-Gaudens. On dit que la route est superbe. Point de *cotte*, et plus courte. Nous n'irions en poste que jusque-là. Nous fixerons cela une autre fois. Adieu.

* * *

Mme de Fajac rapporta-t-elle à Toulouse les façons et le langage des grandes dames qu'elle venait de fréquenter? Les hôtes de sa maison, qui était dans la rue Nazareth, furent sans doute surpris et un peu choqués de ces nouveautés et de ces

1. Elle a fait des progrès pour l'orthographe et n'écrit plus *sirurgien*.

hardiesses. Mais de plus terribles nouveautés les attendaient : quelques années plus tard, le Parlement était supprimé avec bien d'autres institutions, et le président de Fajac figurait parmi les magistrats de Toulouse condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, à Paris, le 14 juin 1794.

Henri Rouzaud.

*J. DÉCAP.*

# L'INSTRUCTION PRIMAIRE

## DANS LE CANTON DE FOUSSERET (HAUTE-GARONNE)

### AUX DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

---

Dans les *Origines de la France contemporaine*, *Régime moderne*, tome I, page 213[1], Taine a écrit sur l'état de l'enseignement primaire avant 1789 :

« Les petites écoles étaient innombrables..., on en comptait presque autant que de paroisses..., et ces écoles ne coûtaient rien au Trésor, presque rien aux contribuables, très peu aux parents. »

Cette belle affirmation de l'éminent philosophe-historien ne serait-elle pas encore une de ces « généralisations abusives » que l'historien autorisé de la Révolution, M. Aulard, a relevées dans l'œuvre de Taine[2]?

Si, en effet, dans certaines provinces particulièrement favorisées, les écoles furent presque aussi nombreuses que les paroisses[3], par contre d'autres régions en étaient relativement dépourvues.

Des recherches attentives dans les archives ecclésiastiques, civiles et locales nous ont permis d'établir la statistique suivante sur le nombre des écoles existant avant 1789 dans les communes de quelques cantons de l'arrondissement de Muret :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Fousseret..... | sur 15 | communes, | 5 | étaient pourvues d'écoles. |
| Carbonne..... | 11 | — | 7 | — |
| Cazères..... | 16 | — | 6 | — |
| Montesquieu-Volvestre. | 10 | — | 4 | — |
| Rieux..... | 10 | — | 4 | — |

1. Hachette, édition in-8°.
2. Aulard, *Taine, historien de la Révolution française*, Paris, Colin, 1908.
3. Voir les ouvrages de Babeau, abbé Allain, etc...

Nous pouvons affirmer également que sur les 139 paroisses ou annexes qui composaient le diocèse de Rieux au dix-huitième siècle[1], 43 seulement avaient une école pour les garçons, et que sur ces 43 paroisses, 10 possédaient à la fois une école de garçons et une école de filles.

La vérité sur le fait de l'existence des « Petites Écoles » avant 1789 ne réside pas plus dans les exagérations des apologistes que dans celles des contempteurs de l'ancien régime. Elle sortira de l'exhumation et du dépouillement des nombreux documents encore inexplorés que recèlent nos archives locales. Et alors, mais alors seulement, pourront être formulées des synthèses définitives sur l'état de l'instruction primaire dans nos campagnes avant 1789.

Notre modeste contribution à cette œuvre d'exploration et de dépouillement est limitée, pour aujourd'hui, à l'un des cantons actuels de la Haute-Garonne, celui de Fousseret. Si infime qu'elle soit par rapport à la grande enquête qui reste à parfaire, nous avons pensé qu'elle ne serait pas inutile.

## I

Le canton de Fousseret, compris dans l'arrondissement de Muret, est un canton « mixte », c'est-à-dire composé d'anciennes paroisses ou communautés ayant appartenu à l'Élection de

1. Sur le diocèse de Rieux : Barrière Flavy, *Pouillé du diocèse de Rieux en 1727*, Foix, Francal, 1896; Id., *Le Diocèse de Rieux au dix-septième siècle*, Mém. Acad. Sc., Toulouse, 1909; J. Décap, *Le Diocèse de Rieux avant la Révolution*, Foix, Francal, 1898; J. Lestrade, *Les Huguenots au diocèse de Rieux*, Arch. hist. de la Gascogne, 1904; J.-E. Bacalerie, *Le Diocèse de Rieux* (1317-1801), Toulouse, s. d.; J.-M. Vidal, *Les Origines de la province ecclésiastique de Toulouse* (1295-1318), Ann. du Midi, 1903 et 1904. — Sur le diocèse civil : J. Adher, *Les Biens patrimoniaux du diocèse de Rieux au dix-huitième siècle*, Ann. du Midi, 1905; Id., *Le Diocèse de Rieux au dix-huitième siècle, les dettes des communautés*, Ann. du Midi, 1909; Id., *... le sol, l'industrie, les ressources et les charges individuelles*, Ann. du Midi, 1909; Dutil, *Notes sur les diocèses languedociens de Rieux et de Comminges*, Ann. du Midi, 1910.

Rivière-Verdun (Comminges) et au diocèse civil de Rieux (Languedoc)[1].

Il fut formé de *dix-huit* paroisses ou annexes, réduites aujourd'hui à *quinze* communes, et qui relevaient pour le spirituel : *neuf* du diocèse de Lombez et *neuf* du diocèse de Rieux.

C'étaient pour le diocèse de Lombez : *Adeilhac*, *Auban*, Fustignac, Lussan, *Labrande*, Montégut, Polastron, Saint-Araille et Sénarens.

Pour le diocèse de Rieux : Fousseret, Castelnau-Picampeau, Casties, Gratens, Lafitte-Vigordane, Marignac-Laselares, Montoussin, Pouy-de-Touges, Saint-Élix.

Les paroisses disparues ont été fondues dans les communes suivantes : *Adeilhac* dans Lussan ; *Auban* dans Polastron ; *Labrande* dans Casties.

Sur les quinze communes actuelles, cinq seulement étaient pourvues d'un régent avant 1789 : Fousseret, en 1619 ; Gratens, au dix-huitième siècle ; Lafitte-Vigordane, en 1686 ; Marignac-Laselares, en 1621 ; Saint-Élix, en 1678[2]. Les documents explorés ne mentionnent aucune école de filles.

1. Sur le canton du Fousseret : L. Vié, Rumeau et Décap, *Le Fousseret, ses origines, sa coutume*, Revue de Comminges, 1905 ; L. Vié, *Un Épisode de l'histoire du Fousseret : La Réformation de 1530*, Rev. de Comm., 1907 ; *Le Fousseret à la fin du dix-huitième siècle*, Rev. de Comm., 1907 ; *La Société populaire et le Comité de surveillance du Fousseret en l'an II*, Rev. de Comm., 1907. — Sept articles de M. L. Vié sur *Castelnau-Picampeau* dans la Rev. de Comm. de 1903 à 1911, et du même auteur : *Castelnau-de-Picampeau en Comminges, des origines à nos jours, étude d'histoire et de géographie locales*, Toulouse, 1912, in-8°, 148 pages. — *Le Château de Saint-Élix*, par l'abbé Carrière, Toulouse, 1859 ; *La Construction du château de Saint-Élix* (1540-1548), par M. F. Pasquier, *in* Bull. arch. du Comm. des trav. histor. et archéol., 1901. — *La Coutume de Montoussin*, par l'abbé Douais, *in* Nouv. rev. hist. de Droit, 1890. — *Notes et documents sur Montégut et le baron de Montagut-Barrau*, par Décap, 1895. — *Lussan-Adeilhac avant 1789*, par le même, 1906.

2. Ces dates sont les extrêmes des années au cours desquelles nous avons pu constater l'existence des écoles. Elles ne doivent pas être considérées comme dates de l'établissement des écoles. Il est possible que l'instruction fût organisée au *Fousseret* au seizième siècle, comme elle l'était à *Rieux* (1568), à *Montesquieu-Volvestre* (1547), à *Carbonne* (1597), au *Plan* (1582). (*Arch. comm. de ces diverses localités.*)

## II

Les maîtres recrutés pour la « tenue » de la régence du Fousseret étaient de provenance diverse : on y trouve des professionnels, les « escoliers », originaires du lieu (1667), ou venant d'Aurignac (1648), du diocèse de Comminges (1665), de Saint-Gaudens (1787) ; l'un d'eux arrivait d'Aurillac (1664).

Plus souvent c'étaient des prêtres (1649, 1650, 1670, 1677, etc.), un sous-diacre, un diacre (1661). En 1663, les consorcistes de la *Fraternité* obtiennent la régence pour un an, et, en 1673, c'est un « docteur et advocat » qui, ayant fait acte de candidat, est agréé par les consuls, après avoir subi un examen par-devant Mgr l'Évêque et « rapporté » son approbation.

Plus malaisé était le recrutement dans les paroisses moins importantes que le Fousseret. A très peu d'exceptions près, ce sont les vicaires qui y remplissent l'office de régent. Il en est ainsi à Marignac (1670, 1742, 1752) ; à Lafitte-Vigordane (1702, 1705, 1708, 1711). A Saint-Élix, c'est à un « acolite » que l'on confie le soin « d'élever la jeunesse » en 1725.

Il arrivait parfois que l'école restait fermée faute de maîtres : Au Fousseret (1654), la ville est sans régent depuis plus de deux ans à cause de la « modicité des gages », et comme « il est manifeste à tous que la jeunesse se perd », il importe de « faire diligences pour trouver quelque honnête homme » pour tenir la régence.

A Marignac (1670), il n'y a point de « maistre d'escolle », dit un procès-verbal de visite pastorale[1]. A Lafitte (1725), il est constaté qu'il n'y a pas de régent pour le moment, mais que la communauté a « délibéré d'en avoir un[2] ». Le service de

1. Arch. comm. de Rieux, *Papiers épars*.
2. Arch. dép. de la Haute-Garonne, *Fonds de Rieux*, n° 109.

l'instruction ne paraît pas assuré dans cette même commune en 1760 ni dans les années suivantes.

Le fonctionnement irrégulier des écoles avait aussi pour cause la pénurie d'argent, les communautés ne disposant pas toujours des subsides nécessaires à l'entretien d'un maître. Gratens, bien que pourvue habituellement d'un régent, n'en possédait pas en 1725, « les habitants n'ayant point de quoy subvenir à ses appointements à cause de la grêle[1] ». A Marignac (1752), le Conseil politique supprime le régent, motifs pris de ce qu'il y a peu d'écoliers, *cinq* ou *six* « enfans de gens misérables qui vont se faire dire la leçon », et que l'année est si « disetteuse » que bon nombre d'habitants « meurent quasi de faim ». En 1753, le Conseil vote les dépenses ordinaires, sauf les gages du régent qu'on supprime encore à cause de la grêle qui « a réduit à la misère la plupart des habitans ». En 1760 et 1761, nouvelle suppression des « honoraires affectés à la régence » à cause « des nombreuses affaires que la communauté ne peut payer ». Mais en 1764, sur l'intervention de l'Intendant de la province, on rétablit un régent pour « l'instruction de la jeunesse[2] ».

## III

Le choix des maîtres avait lieu en Conseil de communauté et était subordonné à l'approbation de l'Évêque. La nomination des régents était une prérogative dont les élus de la commune se montraient parfois fort jaloux et qu'ils défendaient énergiquement à l'occasion.

A Marignac (1752), un conflit fut sur le point d'éclater à ce sujet. Me Estrade ayant « abandonné » la régence, un sieur Bragnac s'attribuait la succession, allégnant que le curé lui avait conféré le titre de régent en vertu d'un ancien édit royal qui

1. Arch. dép., *Fonds de Rieux*, no 109.
2. Arch. comm. de Marignac, *Délibérations diverses*.

n'avait jamais été abrogé, et que l'Intendant avait ordonné le maintien de l'imposition de 100 livres, à peine, pour les consuls, d'en répondre « en leur propre et privé nom ». Mais les magistrats municipaux n'entendaient pas qu'on empiète sur leur prérogative touchant le choix du régent. Aussi, le 2 avril la question de la régence fit l'objet d'une délibération en Conseil de communauté, dans laquelle, entre autres choses, il est dit : 1° que jamais le curé n'a été « en droit de conférer le titre de régent » et que c'est au contraire à la communauté que le choix a toujours appartenu ; 2° qu'il n'existe point d'édit donnant au curé les pouvoirs d'établir un régent sans le consentement de la communauté.

Le curé, qui assistait à la délibération, déclara qu'il avait bien, en effet, institué le sieur Bragnac à la régence, mais qu'il reconnaissait avoir outrepassé des droits qu'il ne peut que « partager » avec l'administration communale, et qu'en conséquence il faut considérer comme non avenue la nomination faite par lui.

Bragnac lui-même, aussi présent à l'assemblée, rétracte tous propos désobligeants qu'il a pu tenir et dont il n'avait pas « mesuré l'importance », et demande qu'en raison de ses bons sentiments on veuille bien l'autoriser à continuer la régence et à en percevoir les gages, ce « à quoy l'assemblée adhère[1] ».

A Lafitte-Vigordane (1708), des contestations surgissent entre deux candidats également agréables à l'assemblée communale. Celle-ci s'en rapportait à l'Évêque pour « trancher » le différend, promettant d'agréer d'avance celui que Monseigneur daignerait choisir. L'autorité épiscopale s'abstint à son tour, sans doute, car trois mois plus tard la régence fut attribuée aux deux postulants qui devaient l'exercer tour à tour, chacun pendant trois mois.

Si le choix était une prérogative dont les assemblées communales ne se laissaient pas dépouiller aisément, l'approbation était une prérogative épiscopale que les évêques ne furent pas

1. Archives communales de Marignac, *Délibérations*, 1752.

moins attentifs à maintenir. Procès-verbaux de visites pastorales[1] et délibérations communales en témoignent à l'envi : « Il y a un régent approuvé par nous. » (Fousseret, 1670[2].) « Nous avons ordonné que le sieur Argelès, vicaire, viendra prendre nos lettres suivant nos ordonnances. » (Marignac, 1679[3].) Le sieur Cucuron, premier consul, communique au Conseil politique une approbation de Monseigneur [l'évêque] qui autorise Durrieu à continuer la régence. (Fousseret, 1672[4].) Le sieur Pierre Lécussan « se retirera devers Monseigneur pour subir son examen et rapporter approbation. » (*Id.*, 1673[5].) « En conséquence de l'approbation du vicaire général. » (Fousseret, 1688[6].) L'assemblée remplace Roques, prêtre, par Cizi Caubet « soubs le bon plaisir de Monseigneur l'Evêque. » (Fousseret, 1777[7].) Gabriel Dupuy « devra se retirer devers Monseigneur l'Évêque pour en avoir l'approbation, ce dont il devra justifier avant d'entrer en exercice. » (*Ibid.*, 1797[8]), etc., etc.

## IV

Avant d'investir un maître de la régence de l'école, le Conseil de la communauté s'assurait de la capacité du postulant par un examen, apparemment très sommaire, car les délibérations n'indiquent jamais les matières sur lesquelles les candidats étaient interrogés. Au Fousseret (1649), un « honneste

1. Arch. dép. Haute-Garonne, *Fonds de Rieux*, nos 108 et 109, et Arch. comm. de Rieux, *Papiers épars*.
2. Arch. comm. de Rieux, *Papiers épars*.
3. Ibid., *Papiers épars*.
4. Arch. comm. du Fousseret, *Délibér. du 26 juin 1672*.
5. Ibid., *Délibér. du 26 juin 1672*.
6. Ibid., *Délibér. du 24 juin 1688*, et étude de Me Esquirol, notaire, minutes Naves, 1688, 25 juin.
7. Ibid., *Délibér. du 23 octobre 1777*.
8. Ibid., *Délibér. du 12 août 1787*.

homme » se présente et est « examiné » par l'archiprêtre[1] et Me Rey, docteur en médecine, qui le reconnaissent « cappable[2] ». En 1664, Blanché subit l'examen par-devant Me Jean Vignes, bachelier en théologie, archiprêtre, Me Jean-Baptiste Bonaffous, docteur en médecine, et autres habitants de la ville « en public, dans l'églize parochielle comme est de costume » : il est jugé « suffizant et cappable[3] ». En 1665, un sieur Pujo est agréé après examen passé devant l'archiprêtre et le docteur en médecine, « qui asseurent son savoir et cappacité[4] », tandis qu'en 1650, on avait accepté un candidat sur une simple attestation de l'archiprêtre qui disait le sieur Barus « estre digne de la régence et cappable d'icelle[5] ».

Dans les communes rurales, on ne procédait guère à la formalité de l'examen, l'on s'en rapportait à l'approbation épiscopale.

Si parfois il y avait pénurie de maîtres, par contre il arrivait assez fréquemment que le poste de régent, tout au moins dans les localités importantes comme le Fousseret, était recherché par plusieurs candidats à la fois. Dans ce cas, la régence était délivrée au concours et à celui des concurrents dont l'aptitude pédagogique paraissait la mieux établie.

Au Fousseret (1655), « les prétendans à l'escole sont en ville ou doivent arriver » ; la régence est « mise au concours » pour « le plus ydoine estre receu régent ». Cependant, au cas où le sieur Boyer, régent actuel, les « esgalizera », la préférence lui sera accordée[6]. En 1656, les consuls ont fait les diligences nécessaires pour « mettre la régence au concours », mais il ne se présente que deux candidats indigènes[7].

1. Le Fousseret avait un archiprêtre. Depuis son érection, en 1317, le diocèse de Rieux comprenait trois archiprêtrés : celui de *Fousseret* ou de la Plaine, celui de *Latrape* ou du Terrefort, celui du *Carla* ou de la Montagne. (J.-M. Vidal, *Les Origines de la province ecclésiastique de Toulouse*, Ann. du Midi, 1904, p. 18, et J.-E. Bacalerie, *Le Diocèse de Rieux*, p. 2.)

2. Arch. comm. du Fousseret, *Délibér. du 14 juillet 1642*, f° 101, v°.

3. Ibid., *Délibér. comm. du 24 juin 1664*, f°s 430 et 431.

4. Ibid., *Délibér. du 4 juin 1665*, f° 443, r°.

5. Ibid., *Délibér. du 26 juin 1650*, f° 131, r°.

6. Ibid., *Délibér. du 20 juin 1656*, f° 273, r°.

7. Ibid., *Délibér. du 5 juillet 1656*, f° 298, r°.

En 1660, le régent en exercice sollicite le renouvellement de son bail : comme il y a plusieurs « prétendans », il est délibéré en assemblée que « les escolles seront mises au concours le dimanche précédant la feste de saint Jean Baptiste et deslivrées à celluy quy sera trouvé le plus suffizant et cappable[1] ».

Le recrutement par le concours était-il obligatoire? Nous ne connaissons pas de texte qui l'impose. Cependant, en 1648, nous voyons un candidat qui, ayant été écarté parce qu'on veut conserver le régent existant dont on est satisfait, assigne les consuls du Fousseret « devant commissaire au Parlement », motif pris de ce qu'on n'a pas mis la régence au concours. Si un procès doit s'ensuivre, les consuls le soutiendront aux frais de la communauté[2]. Nous ne connaissons pas la suite, mais nous savons que l'année suivante (1649) plusieurs candidats ayant encore sollicité la régence à la fois, on ne peut « se mettre d'accord pour en retenir un[3] ».

L'attribution de la régence au concours était parfois réclamée par quelque notable à qui le régent avait cessé de plaire et qui, dans le procédé, voyait la possibilité d'un changement de maître. C'est ainsi qu'en 1668, les consuls du Fousseret sont invités par un habitant de la ville à « mettre la régence aux disputes et concours » : mais l'invitation paraît bien dirigée contre le régent en fonctions que, d'ailleurs, les consuls « engagent » pendant un an encore à cause de ses bons services[4].

La pénurie de maîtres dans les paroisses rurales ne donnait guère à celles-ci la faculté d'user des « concours et disputes » pour recruter leurs régents. Du reste, la pratique du concours et de l'examen n'est plus usitée au dix-huitième siècle. Les écoles étant plus nombreuses, les « sujets » font défaut, et l'on ne « choisit » plus, on reçoit les candidats pourvu qu'ils soient munis d'une approbation de l'autorité diocésaine.

1. Arch. comm. du Fousseret, *Délibér. du 7 juin 1660*, f° 383, r°.
2. Ibid., *Délibér. des 24 juin et 22 novembre 1648*, f°s 82, v° et 92, r°.
3. Ibid., *Délib. du 14 juillet 1649*, f° 101, v°.
4. Ibid., *Délib. du 29 mai 1668*, f° 486, v°.

## V

Le choix des régents étant arrêté par examen ou au concours, il restait à les investir de la « régie des escolles ». Cette formalité était remplie, soit par simple constatation dans les délibérations du Conseil communal, cas le plus fréquent, soit, plus rarement, par un contrat passé devant notaire. Les consuls traitaient alors avec le régent en vertu d'un pouvoir à eux donné par délibération : « L'assemblée donne pouvoir aux consuls de luy passer contract pour un an aux gages de cent livres ainsi que de costume. » (Fousseret, 1650[1]).

Le 24 juin 1673, par-devant le notaire du lieu de Fousseret, les consuls « baillent la régence des escolles de la ville à Me Pierre Lecussan, docteur et advocat, duement approuvé de Monseigneur de Rieux », pour un an, aux gages de 100 livres « moings de laquelle somme led. sieur Lecussan n'a voulu entreprendre la régence, et comme ne s'étant présenté aucun autre régent, il a fallu par nécessité luy accorder lad. somme, afin que la régence ne feut vaquante, ce qui seroit un très notable préjudice à la junesse ». Il sera payé en quatre « termes esgaux », et il « s'oblige à bien instruire les escoliers à la vertu, leur faire deux fois lesson le jour, sauf qu'il s'en réserve un franc de lesson par sepmaine pendant six moys. Et durant les autres six moys leur fera une fois lesson le jour réservé. Il sera tenen les veilles de festes de faire rendre les escolliers à l'escolle lorsqu'on sonnera vespres pour les y conduire bien arrangés deux à deux. Et ainsin le lendemain à la messe et vespres, et de mesme aux processions leur faire garder le silence, leur deffendre toute sorte de jeux et libertinage par les reues, les rendre respectueux à tous et les morigéner le mieulx qu'il luy sera possible[2]... ».

1. Arch. comm. du Fousseret, *Délibér. du 26 juin 1650*, f° 131, r°.
2. Arch. comm., *Délibér. des 5 juin 1673* et Étude de Me Esquirol, notaire, *Min. Naves, 24 juin 1673*.

En 1668, le premier consul, en conséquence de la délibération prise la veille et de l'approbation du vicaire général, « bailhe la régence pour une année au sieur Bernard Sainct Laurens » aux conditions suivantes :

« Promet et s'oblige led. sieur Sainct Laurens de montrer et instruire la junesse le mieulx qu'il luy sera possible conformément à ses lettres de régence, et ce moyennant le prix et somme de cent cinquante liures payables en quatre pacz esgaulx et par advance, à la réserve du dernier quy ne luy sera payé qu'à la fin de l'année[1]. »

L'investiture de la régence par bail notarié ne paraît plus avoir été pratiquée au Fousseret dans le courant du dix-huitième siècle, et c'est toujours par délibération qu'on y procédait dans les paroisses rurales[2].

La régence était « bailhée » pour un an seulement. Ce mode offrait sans doute l'avantage de stimuler le zèle des maîtres qui faisaient effort pour en obtenir le renouvellement, mais il présentait, par contre, les inconvénients de l'instabilité, des changements fréquents très préjudiciables à la bonne marche des études et aux progrès des élèves.

On peut constater cependant que la prorogation du bail se produisait assez souvent, lorsque surtout la communauté était satisfaite du maître : Au Fousseret (1648), on conserve pour régent le sieur Verdac dont on est content. Le sieur Ribet exerce pendant trois ans, de 1656 à 1659 inclusivement ; le sieur Duclos de 1661 à 1663 ; Me Pujo en 1665 et 1666. Le sieur Miègemolle, nommé en 1657, est admis à continuer l'année suivante, les consuls étant « informés de sa capacité tant aux lettres, bon caractère pour l'escripture que au plain chant dans l'esglize, et des progrès que font les escolliers grâce à la bonne éducation et assiduité dudit Miègemolle ». De 1670 à 1672, c'est Durieu qui tient la régence. Et en 1789, le sieur Dupuy,

1. Arch. comm., *Délibér. du 29 mai 1668*, f° 486, v°.

2. Aucune des délibérations dépouillées ne prouve qu'on y procédât autrement. Les archives notariales ne fournissent pas non plus des baux de régence pour cette époque.

qui est en fonctions depuis deux ans, n'est remplacé que parce qu'il n'est plus en état d'exercer la régence « en raison de ses infirmités qui le rendent le jouet de ses écoliers[1] ».

A Lafitte-Vigordane, un sieur Ferré, prêtre du lieu, occupe la régence de 1705 à 1711[2].

## VI

Les délibérations communales ne sont pas très explicites sur les obligations imposées aux régents. Sur ce point les « contrats de bail » renfermeraient de plus amples informations, mais ils sont trop rares. Aussi bien, l'on s'en rapportait aux coutumes locales depuis longtemps établies : Au Fousseret (1656), le régent est arrêté pour un an « soubs l'obligation de bien et duement instruire la junesse, et surtout de les faire tenir au debvoir et modestie dans l'esglize et aux processions[3]. » A celui qui sera choisi, on fera « observer de tenir régulièrement les escolles et faire la lesson aux heures réglées » (1660[4]). Les consuls obligeront les prêtres de la Fraternité à « donner bonne éducation aux escolliers » (1663[5]). Le bail de 1673 prescrit au régent de « bien instruire les escolliers à la vertu, leur faire lesson deux fois le jour, les conduire à la messe et vespres, de mesme aux processions[6] ». En 1786, on veut un bon maître « capable d'élever la junesse suivant le bon ordre et la crainte de Dieu, chose très utile et nécessaire[7] ».

A Lafitte-Vigordane (1704), il « devra servir aux messes hautes qui seront célébrées le dimanche et jours de fête[8] ».

1. Archiv. comm., *Délibér. du 8 février 1789.*
2. Arch. comm. de Lafitte, *Délibérations diverses.*
3. Arch. comm., *Délibér. du 29 mai 1656*, f° 294, r°.
4. Ibid., *Délibér. du 7 juin 1660*, f° 383, r°.
5. Ibid., *Délibér. du 10 juin 1663*, f° 421, r°.
6. Étude de Me Esquirol, notaire au Fousseret, *Min. Naves, 24 juin 1673.*
7. Arch. comm. *Délibér. du 2 avril 1786.*
8. Ibid., *Délibér. du 25 février 1704.*

Les indications, on le voit, sont plutôt vagues. Rien sur l'enseignement dont le programme devait se réduire au minimum ordinaire : instruction religieuse, lecture, écriture, calcul, et, sous le nom de grammaire, quelques rudiments de français.

Muettes sont aussi les délibérations sur la durée de la période scolaire. Les maîtres étaient « engagés » généralement à partir de la Saint-Jean, pour un an. Les vacances duraient environ un mois, du 15 septembre au 18 octobre.

De la fréquentation, du nombre des élèves, il est à peine question une fois : à Marignac (1752), le Conseil politique, voulant supprimer l'imposition affectée à l'école, dit qu'on peut bien se passer de régent puisqu'il n'y a que *cinq* ou *six* enfants « qui vont se faire dire la lesson[1] ».

L'organisation pédagogique faisait absolument défaut. Néanmoins, on relève quelques traces de la sollicitude et de la surveillance des consuls et de l'assemblée communale à l'endroit de l'instruction. Au Fousseret (1654), il importe, délibère-t-on, de « faire diligences pour trouver quelque honneste homme » parce que la ville est sans régent depuis plus de deux ans et « qu'il est manifeste à tous que la junesse se perd[2] ». En 1656, comme « la jeunesse est extrêmement desbauchée », il est nécessaire de lui donner un régent que l'assemblée est requise de choisir au plus tôt[3]. En 1661, le régent ayant dû interrompre ses fonctions depuis plus de deux mois pour cause de maladie, il faut le remplacer parce que « l'instruction de la jeunesse est retardée, la feneantize des escoliers et leur libertinage causent leur totale perte et qu'ils oublient ce qu'ils avoient appris cy devant[4] ».

Ailleurs, c'est un avertissement donné au régent pour prévenir ses défaillances : « Les escolles seront deslivrées au plus suffizant et cappable... soubs condition qu'en cas il ne faira pas

1. Arch. comm. de Marignac, *Délibér. du 27 février 1752.*
2. Arch. comm., *Délibér. du 4 juin 1654.*
3. Ibid., *Délibér. du 5 juillet 1656*, f° 298, r°.
4. Ibid., *Délibér. du 20 novembre 1661*, f° 400, v°.

son debvoir, il sera congédié sans autre formalité » (1660[1]). Les consuls « continueront le sieur Duclos aux gages accoustumés », mais au cas où il manquera à son devoir à la régence, il y sera « pourveu d'autre personne cappable » (1662[2]).

## VII

Pour instruire les enfants de la ville ou de la communauté « tant pauvres que riches », les régents recevaient une allocation annuelle inscrite au rôle des dépenses sous les noms de « gaiges » ou « honoraires ». Modeste traitement qui variait suivant les époques et suivant l'importance des communautés.

Au Fousseret, il est de 100 livres en 1649; 140 livres en 1679; 160 livres en 1680; 100 livres en 1682; 150 livres en 1691 et 1692; 100 livres de 1693 à 1698; 120 livres en 1699; 150 livres en 1700; 120 livres en 1701 et 1702; 150 livres de 1703 à 1789[3].

A Marignac, le maître d'école recevait 50 livres en 1670; 100 livres en 1742[4].

A Gratens, 100 livres en 1744[5].

A Lafitte-Vigordane, 100 livres en 1686 d'après ordonnance de l'Intendant; même taux au dix-huitième siècle[6].

A Saint-Élix, les rôles d'imposition accusent 100 livres pour le régent de 1678 à 1749[7].

Comme on le voit, les « gages » des régents étaient plutôt

1. Arch. comm., *Délibér. du 7 juin 1660*, f° 298, r°.
2. Ibid. *Délibér. du 25 juin 1662*, f° 410, r°.
3. Arch. dép., C., 1955.
4. Arch. comm. de Rieux, *Papiers épars : Visite pastorale de 1670 ; Délibér. comm.*
5. Arch. dép., C., 1945. *Note due à l'obligeance de M. J. Adher.*
6. Arch. comm. de Lafitte, *Délibér. comm. du 28 avril 1707 et années suivantes.*
7. Arch. dép., C., 1945.

modestes et le recrutement en souffrait. Il fallait parfois promettre une augmentation pour les attirer : la ville du Fousseret étant sans régent depuis plus de deux ans, en raison du taux peu élevé des appointements, on « faira diligences nécessaires » pour trouver « quelque honneste homme » à qui on offrira 20 livres de plus (1654[1]); on « arrêtera » un candidat « à meilleure condition qu'il se pourra » (1656[2]); on vote la somme de 100 livres « moings de laquelle le sieur Lecussan n'a voulu entreprendre la régence » (1673[3]).

Sur leur traitement, les régents subissaient le plus souvent la retenue du *vingtième* dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. (Fousseret, 1765, 1786, etc[4].)

Le paiement s'effectuait en général par trimestre et d'avance : quatre « pacz esgaulx et par advance, à la réserve du dernier qui ne luy sera payé qu'en fin d'année ». (Fousseret, 1673, 1688.)

Lorsque la communauté ne fournissait pas le local pour le service scolaire, une indemnité était allouée au maître pour « location de chambre servant d'escole ». (Fousseret, 1680, 1682, 1698.)

On ne trouve pas d'autre indication sur l'installation et le fonctionnement des écoles; mais : insuffisance des écoles; recrutement des maîtres de préférence parmi les clercs et les prêtres; fonctionnement irrégulier des écoles par suite de la pénurie de régents et quelquefois des subsides nécessaires; choix des maîtres par la communauté à la suite d'un examen ou d'un concours; subordination du choix à l'approbation épiscopale; investiture dans la fonction de régent par délibération ou par bail devant notaire; obligation d'instruire les écoliers surtout des principes de la religion; instabilité des maîtres provenant du fait de l'attribution annuelle de la régence; insuffisance des traitements variant de 100 à 150 livres, tels appa-

1. Arch. comm., *Délibér. du 4 juin 1654*, f^os 255, r^o et v^o.
2. Ibid., *Délibér. du 29 mai 1656*, f^o 294, r^o.
3. Étude de M^e Esquirol, notaire, *Min. Naves, 24 juin 1673*.
4. Arch. comm., *Délibér. du 2 avril 1786*.

raissent, dans les documents d'archives, les traits caractéristiques de l'état de l'instruction primaire, dans le canton de Fousseret, avant 1789.

J. DÉCAP.

LISTE DE RÉGENTS DU FOUSSERET (*très incomplète*).

1647. Me VERDAC.
1649. CASTETZ, prêtre.
1650. Jean BARTS, prêtre.
1654. Me BOYER.
1656. Jean RIBET, sous-diacre.
1659. DURRIEU, sous-diacre.
1661. DUCLOS, diacre.
1663. Les prêtres de la Fraternité.
1664. Jean BLANCHÉ, escolier.
1665. PUJO, escolier.
1667. Jean MIÈGEMOLLE, escolier.
1670. DURRIEU, sous-diacre.
1673. P. LÉCUSSAN, doct. et advt.
1682. REGNARD.
1688. Bernard SAINT-LAURENS.
1725. Sylvain TALAZAC.
1776. ROQUES, prêtre.
1777. Cizi CAUBET, prêtre.
1787. Gabriel DUPUY, escolier.

# BIBLIOGRAPHIE

Ernest Dupuy. **Alfred de Vigny, Les Amitiés.** (Société française d'imprimerie et de librairie, 1 vol., 1910.) **Alfred de Vigny, Le rôle littéraire.** (*Ibid.*, 1912.)

## I

Dans *La Jeunesse des Romantiques*, parue en 1905, M. Ernest Dupuy nous avait déjà donné sur Alfred de Vigny une série d'études fort intéressantes relatives à la jeunesse du poète, à sa liaison avec Victor Hugo, et aussi à ses origines littéraires. Mais l'ouvrage en deux volumes qu'il vient de publier est d'une tout autre importance : quoique dans son Avant-Propos il se défende modestement d'avoir voulu écrire un travail d'ensemble dont il s'est borné, dit-il, à rassembler et à façonner les matériaux il n'est guère, dans la vie du poète, de point sur lequel il ne satisfasse une curiosité même exigeante. Il s'est seulement abstenu de tout ce qui est proprement critique littéraire. Encore que son admiration pour Vigny se trahisse quelquefois par de vives et lumineuses échappées, en général il est resté fidèle à son dessein de laisser de côté l'étude de l'œuvre pour ne s'attacher qu'à la connaissance de l'homme. Peut-être est-il permis de le regretter, car nul mieux que l'auteur des *Parques* ne semblait désigné pour donner des poésies philosophiques de Vigny un commentaire digne d'elles. Mais il a eu sans doute ses raisons, et en tous cas il vaut mieux rendre justice à ce qu'il a fait, et bien fait, que de le chicaner sur ce qu'il n'a pas voulu faire.

Son livre n'est pas une biographie où l'auteur s'assu-

jettit à l'ordre chronologique et suit son héros d'étape en étape depuis sa naissance jusqu'à sa mort. A mesure qu'il feuilletait la riche collection de documents inédits mise à sa disposition, M. Dupuy voyait se ranimer devant lui telle ou telle partie de la vie du poète : tantôt il se le représentait au foyer paternel, dans ce milieu d'ancien régime où il avait grandi, tantôt il se le figurait parmi ses camarades de régiment, ou bien parmi les fidèles du Cénacle, s'essayant à doter la France d'une poésie nouvelle. Ses impressions se sont groupées ainsi naturellement autour d'un certain nombre de points essentiels, et pour nous les rendre dans leur vivacité et avec toute leur saveur, il a été amené à les reproduire dans l'ordre même où il les avait ressenties.

Le premier volume, intitulé : *Les Amitiés*, se divise en deux parties : l'une est consacrée à la famille de Vigny, à ses amis de collège et de régiment : l'autre, la plus importante, traite de ce que l'auteur a appelé *Les amitiés du Cénacle*, c'est-à-dire des relations de Vigny avec tous ceux qui, à des degrés divers, furent mêlés au mouvement romantique, non seulement les chefs, les écrivains de premier plan, comme Victor Hugo, Alexandre Dumas, Lamartine, Sainte-Beuve, mais aussi des indépendants qui furent quelquefois des adversaires, comme H. de Latouche, ou bien les classiques et les demi-classiques, Charles Nodier, Ancelot, Brifaut, Soumet, Guiraud, Baour-Lormian, qui, sans adhérer aux idées nouvelles ni même toujours les bien comprendre, eurent des rapports de courtoisie avec leurs représentants. Ce qui fait l'originalité et le prix de toutes ces études, c'est qu'on les sent écrites sous la dictée des documents eux-mêmes ; si l'auteur est obligé parfois de les compléter en les interprétant, il le fait avec tant de scrupules que nous ne pouvons refuser notre confiance à un homme si peu disposé à en abuser. C'est l'impression qu'on éprouve en lisant le chapitre sur l'amitié de Victor Hugo et de Vigny, les premières années de leur liaison, les années d'affection sans arrière-pensée, puis le moment où presque à leur insu d'abord ils se refroidissent l'un pour l'autre, enfin la période non de rup-

ture avouée, mais d'hostilité réciproque où les deux anciens amis prêtent trop complaisamment l'oreille à ceux qui ne cherchent qu'à les brouiller; ces différentes étapes sont marquées avec une précision parfaite, qui va faciliter la tâche du commentateur et lui permettra d'interpréter avec vraisemblance des faits si soigneusement recueillis et datés. Je dis : avec vraisemblance, car l'auteur n'a pas d'autre prétention; et il me paraît difficile de contester que ses conclusions soient au moins très probables. Chez Vigny, un peu de jalousie littéraire et de susceptibilité, chez Hugo, très bourgeois malgré ses prétentions nobiliaires, un peu d'agacement contre le «gentilhomme» trop fier de ses titres et de sa race, voilà sans doute les principaux motifs d'une froideur qui, grâce peut-être aux manèges de Sainte-Beuve, dégénéra en une véritable brouille. Que des hommes illustres ne soient, après tout, que des hommes, M. Dupuy a dû le constater en étudiant cette histoire; mais il s'est gardé, cela va sans dire, d'en tirer contre eux un facile avantage. Il aime mieux se rappeler, ce qui est plus à l'honneur de la nature humaine, qu'au moment où Hugo perdit sa fille, Vigny lui écrivit quelques lignes touchantes, pleines d'une émotion contenue.

A côté de ce chapitre auquel le nom de Victor Hugo prête un intérêt particulier, je pourrais en citer bien d'autres. Par exemple, celui qui a pour titre : *Les amis de collège* est tout plein de détails nouveaux et curieux. Parmi les camarades d'enfance de Vigny se trouvait Alfred d'Orsay, qui fut un des hommes les plus séduisants de son temps. Il passa la plus grande partie de sa vie à Londres où le retenait sa liaison avec lady Blessington; leur salon de *Gore House* était fréquenté par tout ce qui avait un nom dans les lettres et dans les arts, en même temps que par la haute aristocratie. Lorsque Vigny fut appelé en Angleterre par des affaires de famille en 1838, il reçut, et chez lady Blessington et dans des cercles très *select*, l'accueil le plus flatteur. Parmi les personnes distinguées dont il fit alors la connaissance, M. Dupuy a cité particulièrement Henry Reeve, le futur éditeur de l'*Edinburgh review*, Hawtrey,

le *head master* du collège d'Eton, Mrs Austin, enfin le célèbre tragédien Macready, dont Vigny avait gardé plusieurs billets qui font honneur à tous deux. On comprend le plaisir qu'a éprouvé M. Dupuy à faire revivre cette société d'élite ; il sera partagé par tous ceux qui le liront.

## II

Le titre de son second volume : *Le rôle littéraire de Vigny*, peut paraître un peu vague, mais il répond assez bien à la variété des sujets dont l'auteur a traité : il ne s'agit pas seulement des poètes sur lesquels Vigny a pu exercer une influence, mais des écrivains et des artistes avec lesquels il a été en rapport, et aussi des milieux littéraires, artistiques, mondains où il a vécu.

Ni Brizeux, ni Auguste Barbier, ne sont proprement des disciples de Vigny, mais dès leur jeunesse ils furent ses admirateurs, et ils lui vouèrent une amitié qui dura autant que leur vie. Brizeux, insouciant comme un poète, fut préservé de la pauvreté grâce à Vigny, qui s'ingénia à lui trouver des protecteurs, lui obtint une pension du ministère ; il ne dépendit pas de lui qu'il réalisât la grande ambition qui lui vint sur le tard d'entrer à l'Académie. M. Dupuy nous a donné d'assez nombreux fragments de leur correspondance, où la naïve confiance de l'un, l'amitié délicate de l'autre, se montrent d'une manière touchante. Barbier et Vigny, qui habitaient Paris tous deux et qui se voyaient souvent, n'avaient guère l'occasion de s'écrire. Mais dans les dernières années, si douloureuses, de la vie d'Alfred de Vigny, ils échangent d'assez nombreux billets où l'on voit que leur confiance réciproque et leur affection n'ont pas faibli. Ce n'est pas au lendemain de la mort de son ami, c'est plusieurs années après, en 1871, le jour de l'entrée des Prussiens à Paris, que sous le coup de l'émotion Barbier retrouva quelque chose de sa verve d'autre-

fois, et qu'il dédia à la mémoire de Vigny le sonnet vibrant que cite M. Dupuy :

Toi qui fis de l'honneur le culte de ta vie...

S'il y avait un poète qui par la noblesse de l'inspiration et le goût du symbole pouvait compter parmi les disciples de Vigny, c'était bien Victor de Laprade. Lorsqu'ils se virent pour la première fois en 1841, Vigny lui récita des vers de ses *Parfums de Magdeleine*, où il avait reconnu son influence. Laprade, reconnaissant de l'aimable accueil qu'il avait reçu, trouva bientôt l'occasion de lui témoigner sa gratitude. Lorsque l'année suivante le chancelier Pasquier fut élu à l'Académie française, il écrivit dans *La Revue du Lyonnais* un article où il s'indignait de voir préférer à un grand poète un homme qui n'avait pas de titres littéraires. Vigny ayant répondu pour remercier, Laprade lui écrivit à son tour une lettre très curieuse, sur laquelle M. Dupuy attire avec raison notre attention. C'est une sorte de profession de foi littéraire faite par Laprade non seulement en son nom, mais au nom du Cénacle lyonnais, de ce qu'il appelle d'un mot caractéristique « la petite Église ». Il veut parler du groupe dont font partie avec lui Boitel, Collombet, les frères Tisseur, et auquel appartiendra plus tard Joséphin Soulary. En plein succès du romantisme, ils professent, dit très justement M. Dupuy, une sorte de jansénisme littéraire ; ils revendiquent leur pleine indépendance à l'égard de Paris, et il leur semble que leur admiration pour les vrais poètes aura d'autant plus de prix qu'elle sera moins banale. Vigny dut être, en effet, d'autant plus touché de leurs louanges qu'ils les prodiguaient moins. Seulement, dans sa réponse à Laprade, qui se déclarait son disciple et qui avait rapproché, très modestement ailleurs, sa *Psyché* d'*Eloa*, il tint à marquer les différences et à opposer sa concision coutumière à l'ampleur des développements du poète lyonnais. Cette correspondance entre Vigny et Laprade est curieuse, surtout en ce qu'elle nous fait connaître d'une façon précise ce petit groupe provincial dont il ne faut pas surfaire l'importance, mais qui

comptait des hommes de mérite, des esprits originaux et indépendants. Les relations entre les deux poètes ne s'arrêtèrent pas là : Vigny s'intéressera plus tard à la candidature académique de Laprade, et lorsque celui-ci, destitué pour sa satire des *Muses d'État*, vint lui faire visite, Vigny, déjà gravement malade, se leva de son fauteuil pour le serrer dans ses bras.

Il serait difficile de rendre compte par une brève analyse de tout ce que renferment de renseignements variés, toujours puisés aux sources, les chapitres intitulés : *La clientèle littéraire*, *Les rencontres*, *Les milieux*. Les *clients* d'Alfred de Vigny, ce sont le plus souvent ses obligés, comme cet aimable fou de Roger de Beauvoir, qui, s'étant mis une méchante affaire sur les bras, a recours à ses bons offices; comme Xavier Marmier, qui à ses débuts fut placé par lui comme secrétaire chez le marquis de Lagrange; comme un poète non sans talent, Amédée Pommier, qui se recommandait à lui pour les concours de l'Académie française. Ce sont quelquefois simplement des admirateurs, par exemple Alphonse Esquiros, qui, dans sa jeunesse, après l'échec de son recueil *Les Hirondelles*, va voir jouer *Chatterton* et envoie son volume à Vigny, lui exprimant l'émotion que son drame lui avait causée; beaucoup plus tard, Barbey d'Aurevilly, qui, dans les dernières années du poète, fut parmi ses intimes, et qui, du vivant de Vigny et après sa mort, a apprécié ses œuvres avec une pénétrante sympathie.

Bien d'autres ont traversé sa vie, ne fût-ce qu'un instant : tels ces trois étrangers, célèbres à titres divers, que M. Dupuy mentionne en passant : Mickiewicz, qui en 1837 est mis en rapport avec Vigny par David d'Angers; Andersen, qui vient le voir en 1843 et qui lui écrit quelques années après en lui rappelant ce souvenir; Mazzini, qui en 1848 le prie de lui servir d'intermédiaire auprès de Lamartine.

Parmi les milieux où vécut Vigny, celui auquel on pense d'abord, c'est le milieu académique. *Le Journal d'un Poète* nous apprend quelle place tinrent dans sa vie ses mésaventures de candidat et de récipiendaire. On savait qu'il fut un acadé-

micien exemplaire, et M. Dupuy nous en apporte de nouvelles preuves. Entre autres qualités, il avait celle qui est, dit-on, la plus rare, le courage de ne pas promettre sa voix, même aux candidats qui étaient selon son cœur. Il paraît en outre avoir eu plus de largeur d'esprit que beaucoup de ses confrères, puisque après avoir applaudi à l'élection de Lacordaire, il a fait des vœux pour celle de Littré, et qu'il ne voyait aucune objection de principe à faire à des candidatures comme celles de Baudelaire et de Barbey d'Aurevilly.

On peut passer assez vite sur Vigny journaliste : il ne le fut que par occasion ; mais il a beaucoup vécu dans le monde des journaux ; il est lié dès 1827 avec Dubois, le directeur du *Globe*, et en 1842 encore il reçut de lui un aimable billet que nous cite M. Dupuy : aux *Débats*, il eut ses périodes de faveur et aussi ses années de disgrâce, quand il était brouillé avec Victor Hugo, le grand ami de la maison ; à *L'Illustration*, où écrivaient deux de ses meilleurs amis, Philippe Busoni et Léon de Wailly, il était comme chez lui ; il fut un temps où à la *Revue des Deux-Mondes*, Buloz l'appréciait comme le plus illustre de ses collaborateurs ; plus tard, il changea de ton : c'est pourtant à la *Revue* que parurent ceux des poèmes philosophiques qui ont été publiés du vivant de Vigny.

Pour étudier les relations mondaines d'Alfred de Vigny, il faudrait, dit M. Dupuy, obtenir la collaboration des familles aristocratiques avec lesquelles il fut lié. Il nous en a donné au moins un aperçu en nous citant quelques billets de grandes dames, la princesse de Ligne, la princesse de Craon, la marquise de Moutiers. Les plus spirituels de beaucoup et les plus charmants sont ceux de la vieille M^me^ de Souza, qui met dans ses compliments au poète comme une nuance de maternité.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que l'auteur de *Chatterton* fut très mêlé (trop mêlé, pour son malheur) au monde des théâtres. M. Dupuy a réservé pour un autre chapitre ce qu'il avait à dire de M^me^ Dorval : en revanche, il nous a donné dans celui-ci des lettres inédites échangées en 1845 entre Vigny et M^lle^ Plessy (la future M^me^ Arnould-Plessy), où le poète se met

visiblement en frais de coquetterie pour la jolie comédienne, qui n'est d'ailleurs pas en reste avec lui d'esprit et de bonne grâce.

Parmi les artistes de son temps avec qui il fut lié, on peut citer surtout David d'Angers et Jean Gigoux, Liszt et Berlioz. Sur ses relations avec celui-ci M. Dupuy a écrit tout un chapitre, plein de documents précieux, et où il a mis en même temps le meilleur de son cœur. Il y a, en effet, quelque chose d'étrangement mélancolique dans la destinée de ce grand musicien qui, en France du moins, n'a triomphé qu'après sa mort. Vigny, qui avait fait sa connaissance en 1833, fut de ceux qui le soutinrent énergiquement dans ses moments de découragement, après l'échec de sa *Symphonie fantastique*, après celui de son *Benvenuto Cellini*, au livret duquel il avait probablement collaboré. Lorsqu'en 1848 Berlioz alla donner des concerts en Angleterre, Vigny le recommanda à son ami le comte d'Orsay par une lettre que M. Dupuy nous cite avec raison tout entière, et qui est d'une éloquence convaincue et chaleureuse. Ce ne fut la faute ni du comte d'Orsay ni d'Alfred de Vigny si Berlioz ne rapporta pas de Londres autant d'argent que de gloire.

Jusqu'à la fin, Berlioz et Vigny ne cessèrent pas de s'écrire et de s'aimer. Mais, lorsqu'en 1862 *Béatrix et Bénédict* eut un si beau succès à Bade, Vigny était presque mourant. Est-ce à ses funérailles que s'est passé le fait raconté par Auguste Barbier dans ses *Souvenirs*? Après l'enterrement, nous dit-il, Berlioz l'emmena chez lui et lui lut la scène d'Hamlet au tombeau d'Ophélie. On n'a, dit M. Dupuy, aucune preuve que ce soit le 19 septembre 1863 que cette scène ait eu lieu; mais « qu'il en ait été ainsi, et qu'à ce deuil sacré Berlioz, le vieux romantique, ait voulu associer son dieu, le dieu d'Hugo et de Vigny, « William Shakspeare », cela paraît trop vraisemblable et trop harmonieux pour qu'on ne soit pas presque excusable de le croire ».

## III

On voit assez de quelle lumière nouvelle le livre de M. Dupuy a éclairé bien des points de l'histoire intellectuelle de Vigny et de ses contemporains. Mais, en terminant son ouvrage, l'auteur s'est dit qu'après avoir ainsi poussé des pointes en tous sens, il y avait peut-être intérêt à mettre en relief quelques idées essentielles ; il s'est demandé ce que Vigny avait ressenti « devant ces trois puissants aspects de toute humaine destinée : l'amour, la nature et la mort ». De là ses trois derniers chapitres, qui ne sont pas les moins intéressants.

C'est simplifier la vie sentimentale de Vigny au point de la fausser que de la réduire à ses amours avec Marie Dorval, qui n'en furent qu'un épisode. Nous savons par son ancien camarade Gaspard de Pons que tout jeune il avait cherché, comme bien d'autres, le plaisir facile. Mais un passage des Mémoires inédits que M. Dupuy a pu consulter nous permet d'entrevoir autre chose. En parlant des relations mondaines qu'il avait eues pendant sa vie de garnison, il s'exprime ainsi : « Quelquefois s'y formèrent de ces affections profondes et de ces liens sacrés et mystérieux qu'on laisse deviner, qu'on ne raconte jamais, et que l'on n'avoue au plus intime ami que lorsque les femmes les ont elles-mêmes confessés. » On songe en lisant ceci aux figures d'amoureux qu'on trouve dans *Stello*, celles de Chatterton et d'André Chénier. On se rappelle surtout, dans *La Veillée de Vincennes*, cet entretien entre deux officiers, où Timoléon d'Arc***, amant d'une femme mariée, fait une brève, mais expressive allusion aux mensonges perpétuels qu'impose l'adultère.

On sait qu'en 1822-1823 Vigny rencontra Delphine Gay aux soirées de l'Arsenal, qu'il en fut très épris, et que sans le *veto* de sa mère il l'aurait épousée. Bien des années plus tard, accueilli dans le salon de M. et M^me^ de Girardin, il subissait encore le charme d'un souvenir dont les stances recueillies par

Ratisbonne dans le *Journal d'un Poète* nous font sentir la douceur tendre et mélancolique.

Enfin, de 1832 à 1837, viennent les célèbres amours avec Mme Dorval, sujet tellement ressassé que M. Dupuy a jugé inutile d'y revenir longuement : il nous a seulement donné une lettre inédite assez curieuse où l'actrice fait à son amant une scène de jalousie à propos de George Sand. Tout cela ne serait que de la cendre depuis longtemps refroidie, si ces souffrances d'un jour n'avaient été immortalisées par le poète dans *La Colère de Samson*.

« Sur plus d'un point de cette vie sentimentale, il faut, dit M. Dupuy, se résigner à ignorer. Telle partie de la correspondance, au lendemain de la mort d'Alfred de Vigny, a été, je puis l'affirmer, retirée avec soin et scrupuleusement jetée au feu, lettre par lettre... »

Mais comme la curiosité s'attache surtout aux problèmes insolubles, M. Dupuy n'a pu s'empêcher de se demander à son tour ce que c'est que la mystérieuse Éva de *La Maison du Berger*. Je ne sais s'il croit beaucoup lui-même aux ingénieuses hypothèses qu'il nous propose. D'ailleurs, si nous étions sûrs de tenir la vérité, en serions-nous beaucoup plus avancés? La connaissance de la véritable héroïne ne risquerait-elle pas de gâter notre plaisir, et ne vaut-il pas mieux laisser dans le mystère qui la couvre et qui la grandit peut-être celle qui a inspiré ces admirables vers?

M. Dupuy a terminé son étude sur la vie sentimentale de Vigny en attirant notre attention sur « ces deux romans littéraires où la tête est plus engagée que le cœur, et qui s'appellent la correspondance avec Camilla Maunoir, « la jolie puritaine », et la correspondance avec la cousine du poète, la vicomtesse Alexandrine du Plessis. Il étudie enfin quelques lettres d'un genre bien différent, celles où Vigny, qui n'était pas père de famille, montre une sensibilité vraiment paternelle pour les filles de trois de ses amis, Louise Ancelot, Clotilde Busoni et Augusta Holmès. Après avoir lu les lettres si affectueuses, si délicates qu'il leur adresse, on sent, dit M. Dupuy, ce qu'il y a

de sincère dans ce cri du cœur noté dans le *Journal d'un Poète* : « Vingt fois par jour je me dis : Ceux que j'aime sont-ils contents?... Vingt fois par jour je fais le tour de mon cœur. »

La question que s'est posée M. Dupuy dans son chapitre : *Vigny et la Nature* n'est pas de celles auxquelles on puisse aisément répondre par un oui ou un non. Vigny avait-il le sentiment de la nature? Il faut sans doute distinguer. Lorsque, dans *La Maison du Berger*, il accable la nature d'admirables anathèmes, il est sincère sans doute, mais il n'est pas prouvé qu'à d'autres époques de sa vie il n'ait pas senti autrement, qu'il n'ait pas été ému de la beauté des choses. Cependant, même dans sa jeunesse la nature extérieure n'a pas été pour lui ce qu'elle était pour Chateaubriand ou pour Lamartine; Vigny est avant tout un citadin. La vie des champs n'a jamais eu un grand charme pour lui; ses villégiatures dans les environs de Paris sont des villégiatures mondaines, et lorsque pendant quatre ans il doit s'enfermer dans sa solitude du Maine-Giraud, il s'y ennuie mortellement.

Au rebours de la plupart des romantiques, il décrit peu, ses descriptions ne sont guère qu'une partie de ses narrations; le joli couplet sur les nuages, dans *Cinq-Mars*, n'est qu'une transition élégante, une gracieuse tête de chapitre; dans ce même roman on est surpris de voir que, parlant des Pyrénées où il avait vécu, ses souvenirs ne lui aient pas fourni de détails pittoresques. Et cependant il a fait des descriptions justement célèbres, comme le morceau sur l'aigle des Asturies dans *Eloa*. M. Dupuy fait remarquer que les sensations de la vue lui fournissent beaucoup moins que celles de l'ouïe. Il exprime ce contraste dans un langage digne d'un poète, et que je me reprocherais de ne pas reproduire : « L'oreille entend les plus subtiles harmonies. Tous les bruits de la nuit arrivent jusqu'à elle, concertés et distincts. Sur une trame merveilleuse de silence et de sommeil courent la mélodie limpide et vibrante du rossignol, les modulations rauques de la colombe, le frôlement d'aile de quelque oiseau attardé qui se glisse dans le feuillage,

les murmures voluptueux de la brise chargée de parfums et le parler mystérieux, passionné, pénétré d'émotion, de deux voix amoureuses. »

Si Vigny n'a pas été un peintre de la nature comme Chateaubriand ou Lamartine, Rousseau ou George Sand, il a su cependant, parce qu'il était un vrai poète, traduire avec une sobriété puissante quelques-unes des harmonies subtiles et profondes par où notre âme entre en contact avec celle des choses. Le grand mérite de M. Dupuy, en traitant ce difficile sujet, ç'a été de multiplier les points de vue, de substituer aux formules trop simples, nécessairement superficielles et insuffisantes, des distinctions délicates qui en ces matières permettent seules de donner une sensation approchée de la réalité.

Dans son dernier chapitre, *Vigny et la Mort*, il rappelle que dans plusieurs des premières œuvres de Vigny, romans et poèmes, l'idée de la mort revient obstinément. Mais elle n'était pour lui que le *deus ex machina* qui sert à agrandir un récit, à poétiser un personnage. Le jour où il en eut l'impression directe et profonde, c'est celui où il perdit sa mère, en 1837. On n'a pour le sentir qu'à lire ce qu'il en écrit dans le *Journal d'un Poète*,

Encore à ce moment avait-il conservé la foi chrétienne, c'est-à-dire une consolation et un soutien. Mais dans les années suivantes, il en arrive à la négation pure et à cette conception de la vie qu'il a si fortement exprimée dans *La Mort du Loup*. Cependant, tout en ne voyant plus dans la mort que le néant absolu, il ne cesse pas d'y sentir quelque chose de grand et d'auguste qu'il se plaît à honorer. C'est sous l'empire de ce sentiment qu'il va assister aux funérailles d'Augustin Thierry, qu'il ne connaissait que de réputation, à celles de G. Planche, qui s'était indignement conduit à son égard.

Il vit sa propre mort venir à lui lentement, précédée de cruelles souffrances. Ceux qui lui ont reproché d'en avoir trop parlé ont fait preuve, à peu de frais, d'un stoïcisme bien exigeant. Vigny a été courageux ; il a rempli jusqu'au bout tous ses devoirs, même ses devoirs académiques ; et tout en évi-

tant de faire un éclat, il a refusé de jouer la comédie hypocrite de la conversion finale.

Ce dernier chapitre, d'un ton simple et grave, est la conclusion harmonieuse de cet ouvrage où, par une étude patiente et sincère des documents, en prenant autant de soin de s'effacer que d'autres en prennent de se faire valoir, l'auteur nous fait pénétrer si profondément dans la connaissance d'Alfred de Vigny et de son époque.

Antoine Benoist.

---

# CARNET D'UN RURAL

## BUCOLIQUE

Le soleil par delà les monts tombe : c'est l'heure
Où l'ombre et le silence ont gagné les guérets.
Où la brise, plus fraîche, échange des secrets
Avec les fins rameaux que son haleine effleure :

Où, lasse des ardeurs du jour, la plante fleure,
Exhalant son subtil arome à plein coffret,
Où le fermier vanne son grain, siffle un couplet
Et tire les bestiaux captifs de leur demeure.

La jeune lune au ciel esquisse son croissant,
Et, tandis que la paix en mon âme descend,
L'œil mi-clos, comme il sied aux douces rêveries,

Je contemple les bœufs au placide regard
Tondre nonchalamment le velours des prairies
Près du chien attentif à leurs moindres écarts.

## DÉBUT D'AUTOMNE

L'automne s'est inauguré
D'une façon vraiment royale :
Je regrette que la cigale,
Prise de peur, ait émigré.

Il suffit qu'un rayon doré
Perce là-bas l'horizon pâle,
Dans un tressaillement s'exhale
L'hymne du sol régénéré.

J'évoque des épiphanies
De longs espoirs, d'heures bénies,
Et, pris d'un invincible élan,

Vers le bleu pur de la coupole
Longtemps captif et défaillant
Mon rêve de bonheur s'envole.

## CAPRICE DE MARS

D'un pas alangui j'ai suivi la plaine
Et très lentement gravi le coteau.
Mars riait, pleurait, fouettait mon manteau
Et me fustigeait de sa rude haleine.

Assez lourdement se traînait ma peine;
Mais mon ferme espoir avisait bientôt,
Surgissant au front bleuté d'un bandeau.
Notre Thébaïde heureuse et sereine.

Un rais de soleil craintif par instants
Faisait miroiter dans les blés montants
Les gouttes de pluie en vives facettes,

Et des moineaux francs, quittant les halliers,
Entre deux amours ou deux chansonnettes,
Buvaient l'eau du ciel aux fleurs d'amandiers.

## REDIVIVA SPES

Les visiteurs au puissant vol, hôtes du Nord,
Vanneaux huppés, corbeaux sombres, canards sauvages,
Ont pour de nouveaux ciels déserté nos parages ;
L'hiver passe, l'hiver se meurt, l'hiver est mort.

De concert avec les ajoncs qui, sur le bord
Des rustiques sentiers, égaient le paysage,
Jonquilles et coucous étalent au passage
Le sourire et l'éclat opulent de leurs ors.

Longtemps méditatifs et reclus près de l'âtre
Où les tenait cloués l'hiver opiniâtre,
Aujourd'hui sur le seuil, avides de grand air,

Les vieillards qu'on croyait finis dressent leurs bustes
Et, sous l'azur, on voit s'inaugurer de pair
L'éclosion des fleurs et des espoirs robustes.

## OÙ LE RÊVE EST DEVENU RÉALITE

Ce rêve caressé durant bien des années,
Rêve où s'alimentaient mon courage et ma foi,
Être jusqu'au départ mon maître, et, comme un roi,
Sur ma terre couler des heures fortunées ;

Loin des cœurs dévoyés et des âmes fanées,
Surprendre le soleil illuminant des bois
Les faîtes endormis ; interpréter les voix
Des vents jaseurs et des tempêtes déchaînées ;

La conscience en paix, le corps droit, le pied sûr,
Fouler la glèbe aimée, interroger l'azur:
Noter par le menu les éclats d'allégresse

De l'alouette, du pinson, des cochevis
Et tenter chaque jour un pas vers la sagesse.
C'est la réalité, ce rêve... Je le vis.

Emmanuel Aurejac.

---

# CHRONIQUE DU MIDI

## *Toulouse.*

**Aspects toulousains. 19 janvier.** Toulouse regorge de poètes. Ils ne se groupent plus en cénacles, ne se livrent plus à des manifestations tapageuses. Ils travaillent et publient de beaux livres. Au fait, ce ne sont pas les mêmes.

Ainsi, ce grave professeur qui, drapé dans la rouge simarre de la Faculté de droit, évoque la silhouette du Richelieu qui écrivit des tragédies, n'a pas pris part au Congrès des poètes et n'a évidemment fait jouer aucune pièce en plein air... Cependant, sous le pseudonyme de J.-D. de Baucarcé, il vient de rééditer, revu et augmenté, chez Grasset, un beau livre intitulé : *Prestiges et autres poèmes.*

Au premier abord, ce recueil, un peu hermétique, ne semble pas tout à fait d'accord avec le goût actuel, si fort influencé par le Jean Moréas des *Stances* et le Henri de Régnier de la *Sandale ailée.* Les *Prestiges* s'apparentent étroitement avec le *Jardin de l'Infante* de Samain, et par là avec Mallarmé et Baudelaire. Qu'on en juge par ce petit morceau intitulé *L'Androgyne* :

J'irai m'agenouiller dans cette ombreuse abside
Sous le bleu rayon qui tombe du vitrail bleu,
Devant le tabernacle où dans le pain réside
Celui que vit Céphas sous le nimbe de feu.

Beau marbre soufflété par les pieds nus des moines,
Reçois mes blancs genoux, marbre, sur ta blancheur
Que l'ocre et le cinabre ont fleuri de pivoines,
Et transfuse en mon sang ton ardente fraîcheur !

Car je voudrais, avec la foi de plusieurs âmes,
Prier le Dieu Jésus aux mystiques cheveux
Qu'il me donne la grâce et la beauté des femmes
Et le mâle pouvoir de combler tous leurs vœux.

Unis en moi, Jésus, toi que ta mère nomme
Dévotieusement le plus beau des humains,
Les charmes de la femme et les forces de l'homme,
Repétris l'androgyne en tes divines mains.

Le poète est au joint de leur double nature,
Et son âme est la coupe où puisent tous les deux ;
Il ne faut pas en lui qu'éclate la rupture,
Fruit obscène autrefois d'un rêve hasardeux.

Ceci est très caractéristique de la manière de M. J.-D. de Baucarcé et répond bien au programme qu'il s'est tracé dès le début de son œuvre :

Je vais, moissonnant l'or des hautes floraisons,
L'or qu'en un bracelet nul orfèvre ne roule,
Mais qui filtre et scintille en ce que nous faisons
Et le distingue ainsi des œuvres de la foule.

Je veux thésauriser l'argent pur de la nuit...

Astres, tapis bien loin dans vos replis d'azur...

Versez vos opiums et vos haschichs divins
Qui mettent à l'idée inutile une trêve ;
Mêlez tous vos poisons aux coupes de nos vins
Et prenez-nous la vie en échange du rêve.

C'est bien ainsi que l'on imaginait des poèmes dans les cénacles symbolistes des environs de 1895 ; et à peu près tout le livre reflète cet état d'esprit. Mais pourquoi en faire un reproche à l'auteur? N'est-il pas naturel, et parfaitement sincère, que la poésie soit pour lui cet enchantement intérieur dans lequel il se réfugie, une fois la simarre de Cujas accrochée au porte-manteau, les codes et le *Bulletin des Lois* soigneusement mis sous clé? Un jurisconsulte, du moins dans la conception étroite et classificatrice de notre temps, ne peut se mettre à dire des vers pour la foule ou pour ses élèves. Il serait attristant de lui voir écrire des « pièces à dire », *La Grève des Forgerons* ou le *Chant des Étudiants en Droit*. Sa poésie doit demeurer discrète, hautaine, un peu ésotérique et sibylline. On n'a pas le droit de reprocher à M. J.-D. de Baucarcé un trop docile symbolisme, alors que son respect de la pensée, son culte éclairé de la forme traditionnelle, son style classique, montrent à quel point son vigoureux talent a su se dégager des modes passagères. En des pages charmantes même, il a traduit d'autres paysages que ceux de son rêve, il a évoqué son pays, ce Limousin où il lui est loisible d'être plus simplement poète :

Le millepertuis, le sureau
D'or et de nacre rivalizent
Aux flancs des sentes qui, vers l'eau,
Sournoisement vont et s'enlizent.

Les châtaigniers majestueux
Et les mousses déliquescentes
Font le site mystérieux
En l'attente des voix absentes.

... Sur la fougère et le glaïeul
Pose la mouche mordorée ;
Un long coléoptère en deuil
A deux brins d'herbe se récrée.

Tout se tait, si pourtant tout vit
En cette fauve solitude
Qu'un ciel électrique asservit ;
Tout se frôle, et pourtant s'élude.

Un silence que rien ne vaine,
Sur un désir lourd qui s'étale !
Ah ! Dieu, quel glas muet et vain
Tinte pour eux la digitale !

Que les temps sont changés ! A mon époque, déjà, on faisait beaucoup de vers à la Faculté de droit ; mais c'étaient les étudiants, pendant les cours de procédure civile ou de droit administratif...

***

**1er Février.** Des paysages imaginaires des *Prestiges*, me voici en pleine campagne toulousaine. De son coteau de Grammont, M. Louis Théron de Montaugé contemple, du côté de Toulouse, *les Clochers de brique à l'horizon.*

M. de Montaugé se rattache directement à l'école terrienne d'un Charles de Pomairols. Il est, comme lui, « le poète de la propriété agricole », et cela, il l'a déjà montré dans plusieurs volumes, dont deux, au moins, *La Terre qui chante* et *L'Ame ensoleillée*, ont attiré l'attention la plus sympathique. Il aime la terre, la terre du Midi, et il l'aime d'un amour confiant, attendri, unique, d'un amour qui n'a pas eu besoin, pour s'affermir, de rechercher des comparaisons ou des excitants. Aussi trouvera-t-on chez lui très peu d'inspirations qui s'éloignent de son château,

Blanche demeure où je naquis un soir d'automne,

de sa famille, de ses amis, de ses travaux rustiques. En deux plaquettes seulement, le poète a tourné d'élégants madrigaux, *La Gerbe de Roses*, ou une série de sonnets, *Les Litanies de Notre-Dame*, qui sont des manières de madrigaux mystiques. Mais bien vite il retourne à ses tableaux familiers :

O terre, ô bonne terre, ô terre maternelle !

Vous pourriez penser, peut-être, que le décor du petit vallon de Grammont-Périole, le cours rectiligne de l'Hers et la colline de l'Observatoire et de la Colonne ne peuvent offrir des sujets d'inspiration bien variés, et que le poète qui ne les quitte guère est exposé à quelques redites. Non, si le poète aime vraiment, car alors les moindres détails, les moindres

aspects prennent pour lui une importance qui les tire de la banalité. Il chantera la brique de Toulouse :

Toulouse semble en feu... Mais Toulouse est en fleur!

et le vent d'autan :

Fils du mistral glacé, du sirocco brûlant;

mais aussi l'arbre, le banc, le pré, l'humble église qui ont vu ses promenades quotidiennes. Il note en passant la grâce d'une glycine :

Le mur ardent de briques rousses
En est couvert et parfumé.
On voit, chaque matin de mai,
Des grappes nouvelles qui poussent..

Il en neige au pied du vieux mur;
Il en vole aux platanes proches;
Insectes mauves dans l'azur
Aux ailes tombantes en cloches.

Un feston coule au bord des toits,
Un panache au détour du bois,
Une cascade vers l'allée,

Et ce flot de bouquets tintants
Aux clartés molles et voilées,
C'est le demi-deuil du printemps.

On aimerait à suivre plus longtemps M. de Montaugé dans son aimable domaine. Les *Clochers de brique à l'horizon* sont un peu brefs. Pourquoi le poète s'est-il hâté de fermer le cahier? Quelque inspiration nouvelle venait-elle le solliciter, ou bien les devoirs, chaque jour plus aimables et plus graves, de la famille...

Le temps passe; on le sait, mais on n'y songe plus.
L'âge creuse sa ride, imperceptible et lente.
Au foyer, jeune encor, des enfants sont venus...
« L'art pour l'art » a fait place aux profondes amours...

M. de Montaugé se soucie peu des contingences de la librairie. Il écrit pour sa joie et pour le plaisir des siens. Il semble même que, de plus en plus, il se détache des écoles, dont certaines hardiesses le tentaient autrefois. Il demeure le poète de cette charmante campagne toulousaine, qu'il ne faut pas aller chercher bien loin, et il en chante la paix souriante avec les chansons de sa fantaisie, au parfum des violettes :

Tout leur parfum subtil flotte dans notre azur
Et teinte, à l'horizon où les bleus se dégradent,
Le ciel pâli, d'un mauve idéalement pur
Comme vos tendres fleurs, Lalande ou Croix-Daurade...

*
* *

Rentrons en ville. Allons dans ces « coins de silence, où le passé semble revivre dans des vestiges plus charmants, plus émouvants d'être effrités et en ruine : cours carrées où le soleil glisse sur des briques éclatantes que l'ombre recouvre bientôt d'un bleu profond, tourelles pointues percées de fenêtres gothiques où s'enroulent des rinceaux de pierres belles comme des pierres précieuses, portes de la Renaissance ouvragées de riches sculptures, ou bien bonnes portes frustes, simplement garnies de gros clous de fer, vénérables gardiennes de la poésie des vieux seuils... » Dans ces quartiers, nous frapperons à un vieil hôtel. Nous nous arrêterons dans le hall, aux riches tapisseries, aux lourdes tentures, décor propice aux rêves d'art. Nous passerons dans le jardin :

« C'était un jardin clos, et comme le cœur de la demeure. Sur lui s'ouvraient les hautes portes vitrées, les fenêtres des appartements disposés tout à l'entour. Un jet d'eau menu dans une vasque l'habitait du murmure capricieux de ses gouttelettes. Des roses à profusion, — roses grimpantes, roses en buissons, mêlées, éclatantes, — le remplissaient d'un parfum délicieux. »

Préférez-vous le moderne quartier du Pont-des-Demoiselles?

« C'était un quartier neuf. Des maisons au crépi clair s'y espaçaient dans des jardins bien ordonnés. Elles étaient nettes et accueillantes, reposantes au sortir des quartiers miséreux... »

Non. Voici nos quais de la Garonne :

« Le pont était encombré de voitures de maraîchers, de charrettes : des rouliers, marchant près des chevaux, faisaient claquer leur fouet. Un groupe de balayeurs municipaux, lents et moroses, passa. Sur la berge, le long des quais, des « pêcheurs de sable » et ceux qui le tamisent en le jetant contre les hauts tamis, au pied desquels s'amoncellent d'un côté les graviers qui bruissent en tombant et de l'autre le sable fin, faisaient, dans la lumière matinale, leur travail fastidieux, qui allait devenir pénible aux dures heures de l'approche de midi. Des carillons frémirent dans les clochers des églises... »

Tels sont les décors principaux, souvent répétés, suivant les saisons et les heures, du roman de M. Pierre de Cardonne, *Les Dissentiments*. D'autres, quand il s'agira de pure critique littéraire, analyseront les tendances, peut-être trop intransigeantes, de ce livre, ses procédés de composition, la pénétration psychologique qu'il atteste : pour moi, je veux simplement noter que, depuis *L'Image* de notre regretté maître Émile Pouvillon, nul roman n'avait ainsi pris pour cadre, avec une telle netteté, les aspects de Toulouse. Vraiment, il y a du plaisir à voir à quel point l'auteur aime notre ville, en a senti la beauté un peu hermétique, et n'a pas voulu, ayant à conter une douloureuse histoire d'amour, la transporter autre part.

***

L'ambiance chère à M. Pierre de Cardonne n'est pas, je crois, très différente de celle où Mme L. Espinasse-Mongenet a achevé sa traduction nouvelle de *L'Enfer* de Dante. Voilà encore un fait toulousain que nous ne devons pas manquer de noter. On parle beaucoup, on parlera encore davantage de ce formidable travail, mené à bien par de belles mains élégantes... Ce travail a été accompli auprès de nous.

« Venue de la Franche-Comté en ligne paternelle, Mme Espinasse-Mongenet est née en Savoie, où la famille de sa mère, après avoir longtemps servi la maison ducale, s'est divisée en branche italienne et branche française, lorsque les derniers ducs nous ont abandonné le berceau et les tombeaux de leur dynastie. La Savoie a toujours été terre française. On parle à Chambéry, patrie de Vaugelas, un français d'une pureté délicieuse et qui fit autorité en Europe. Mais la langue toscane était aussi courante parmi ceux que leurs charges faisaient vivre à Turin. Mme Espinasse-Mongenet se trouvait donc si bien placée entre les deux versants de nos lettres latines, qu'à dix-huit ans elle pouvait se demander si le livre qu'elle voulait écrire serait italien ou français [1]. Elle savait déjà par cœur les *Canzone* et la *Vita Nuova*, sans parler des cantiques, approfondissait le *Convivio* et lisait aussi bien *Del volgare eloquio* que *De Vulgari eloquio*, car elle avait eu soin de compléter dans tous les sens sa culture naturelle, qui était la culture classique, sans oublier les lettres grecques, d'où tout descend. Mais c'est autour de Dante que ses préférences s'étaient fixées. Le désir de concevoir avec précision le mieux défini des poètes lui fit compulser une bibliothèque de commentateurs. Il faut donc appeler une bénédiction l'heureux penchant qui fit dériver vers la France, et, si je ne me trompe, jusqu'à la plaine de Toulouse, ce beau et riche *tesoretto* de l'intelligence dantesque.

Aucun ami de Dante ne lira sans d'inexprimables plaisirs la version demi-explicative, demi-littérale, toujours fidèle, claire et vive, que Mme Espinasse-Mongenet a bien voulu se résoudre à écrire enfin. Mille problèmes de détail, jugés presque insolubles et qui avaient vaincu jusqu'ici nos traducteurs, ont été surmontés et tournés comme sans effort. L'inconvénient du décalque est complètement évité. Au moyen d'un très petit nombre d'inversions imperceptibles et fluides, l'esprit rationnel de notre syntaxe se concilie avec les jeunes libertés d'un langage qui n'avait pas eu le temps de mûrir. A chaque vers ita-

(1) C'est heureusement en faveur de la langue française que Mme Espinasse-Mongenet s'est prononcée. Elle a publié tout d'abord, sous le pseudonyme de Jean Maus, *A la louange de la Mer et de l'Amour*, puis s'est résolue à signer deux romans, *La Vie finissante* et *La Leçon des Jours* ; ce dernier, par la vivacité de ses réticences, forme un contraste parfaitement significatif avec les manifestations courantes du romantisme féminin. Mme Espinasse-Mongenet est aussi l'auteur d'une traduction éloquente du *Mont-Cervin*, de Guido Rey (avant-propos d'E. Pouvillon, préface d'E. de Amicis). Enfin, nous lui devons l'émouvant récit de la mort subite d'Émile Pouvillon sur un petit chemin des Alpes de Savoie.

lien la ligne française répond en rivalisant avec lui de concision forte, de beau dessin, de couleur sobre et pure.

Il suffit de reproduire ce passage de l'importante préface que Ch. Maurras a consacrée à la traduction de *L'Enfer* pour établir la valeur et la portée du travail de Mme Espinasse-Mongenet. Ces lignes me dispensent d'entreprendre un examen critique, dont ce n'est pas ici la place, et pour lequel, d'ailleurs, je me sens étrangement désarmé. Notons seulement que ce nouveau livre, destiné à nous faire pénétrer et aimer davantage l'œuvre dantesque, est complété par des notes sans nombre, attestant un labeur, incompatible d'ordinaire avec la mentalité féminine.

Le commentaire continu ainsi conduit d'un bout à l'autre du poème est une œuvre sans prix, ajoute Ch. Maurras. Pour correspondre à tant d'énigmes rimées, pour suivre l'extraordinaire foison des anecdotes empruntées à la grande et à la petite chronique des vieux peuples établis au bord de l'Arno, voici enfin un nombre égal d'explications rapides et claires, ne laissant rien dans l'ombre et réduisant à peu de chose l'incertitude. Imitée, adaptée des éditions classiques de l'Italie moderne, substance de dix mille volumes de recherche et de docte querelle, cette annotation dispense désormais des opérations étrangères à la voluptueuse intelligence du vers... »

Voilà l'œuvre. Que d'autres plus compétents la critiquent. Mais il faut se féliciter qu'elle ait été, tout au moins, achevée à l'ombre de notre clocher de la Dalbade, par une élégante Toulousaine d'adoption, qui fait irrésistiblement songer aux grandes dames de la Renaissance, lettrées, artistes, charmantes inspiratrices des poètes.

Armand Praviel.

---

## *Ariège.*

**Bulletin historique du diocèse de Pamiers.** Sommaire du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix*. Fascicule de septembre et octobre : Marc Dubruel, Au temps de Pavillon et de Caulet. Les diocèses d'Alet et de Pamiers, d'après une relation contemporaine inédite (*suite et fin*). — Abbé F. Robert, Histoire des évêques de Mirepoix (*suite*) : Guillaume du Puy (1405-1433); Jourdain d'Aure (1433-1440); Guillaume, cardinal d'Estouteville (1440-1443); Eustache de Lévis-Florensac (1441-1462). — Abbé Ed. Lafuste, La paroisse de Lavelanet pendant la Révolution (1789-1802) [*suite*]. — Bibliographie diocésaine.

Fascicule de novembre et décembre : Abbé F. Robert, Histoire des évêques de Mirepoix (*suite*) : Louis, cardinal d'Albret (1462-1463); Jean de Lévis-Léran (1463-1467); Scipion de Damiani (1467-1470); Élie de Rivals (1470-1475); Gabriel du Mas (1475-1486); Jean d'Épinay (1486-1493). — Abbé Ed. Lafuste, La paroisse de Lavelanet pendant la Révo-

lution (1789-1802) [*suite*]. — F. R., Procuration pour la quête générale en faveur de l'œuvre de Saint-Antoine de Lézat, en 1600. — Abbé Jean Ranzy, Éphémérides paroissiales : Canté, Translation des reliques de saint Eutrope. — Année diocésaine 1912. — Nominations ecclésiastiques dans le diocèse de Pamiers en 1912. — Nécrologie du clergé appaméen en 1912.

* * *

**Exposition d'architecture et Conférences.** Un artiste saint-girondais, qui a été grand-prix de Rome pour la section d'architecture, M. Patrice Bonnet, a eu l'idée, avec la collaboration de Mme Bonnet, de faire apprécier ses travaux par ses compatriotes, en exposant dans la grande salle de la mairie de Saint-Girons une série de dessins exécutés aux différentes périodes de ses quinze années d'études, soit comme élève de l'École des Beaux-Arts de Toulouse, soit comme pensionnaire à Paris, soit pendant ses voyages en Orient. Le plus important de ces travaux était la reconstitution du palais cardinalice de Caprarora, construit au commencement du seizième siècle par le pape Paul III, alors qu'il n'était encore que patriarche de Venise. L'auteur l'avait déjà exposé à Rome, en 1911, à l'occasion du cinquantenaire de l'occupation italienne. Mme Bonnet voulut bien accompagner cette exposition d'une conférence explicative qu'elle donna, le jeudi 12 septembre dernier, avec l'aide de M. Molle-Rives, bibliothécaire de la Chambre des députés. Quelques jours auparavant, le samedi soir 31 août, veille du concours, la même salle de la mairie de Saint-Girons réunissait un public plus nombreux encore, attiré par la conférence que devait donner M. le comte Bégouen sur « les costumes locaux » de la région.

* * *

**Monuments historiques.** La Société Ariégeoise des *Sciences, Lettres et Arts* vient d'être récompensée de ses démarches persévérantes en vue du classement des murs gallo-romains de Saint-Lizier parmi les monuments historiques de France. L'arrêté, pris le 17 décembre dernier par le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, a été récemment notifié au préfet de l'Ariège.

Abbé Blazy.

## *Basses-Pyrénées.*

**Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.** Dans la séance du 29 novembre 1912, M. l'abbé Annat a fait une communication documentée et curieuse sur : *Les suspects en Béarn sous la Terreur*. Nous citerons intégralement quelques-unes des notes bizarres données par le « Comité de surveillance de Pau » à certains détenus de situations diverses.

Sur une pauvre religieuse :

« Bordenave Suzanne, domiciliée à Pau, âgée de 58 ans, non mariée, détenue depuis le 9 novembre par ordre du Comité comme fanatique et pour propos inciviques; cy-devant religieuse; sa compagnie : les anges, les saints et ses parents; caractère de nonne. »

Sur une dame de l'aristocratie béarnaise :

« La Camblonc, femme de Casemajor, âgée d'environ 38 ans, sans enfants, détenue à Pau depuis le 24 octobre... comme cy-devant « noble »; très aristocrate, très fanatique, recelatrice et clubiste d'aristocrates; son argenterie ayant été trouvée cachée sous terre; profession de marquise si c'en est une; caractère hautain; orgueilleuse comme un paon, ayant sans cesse à ses trousses deux très beaux hommes pour laquais (jusqu'à environ deux ans qu'ils ont cru devoir mieux employer leurs bras); n'ayant jamais donné des marques de civisme. »

Voici les notes à demi bienveillantes sur l'évêque constitutionnel Sanadon, qui cependant avait accepté les idées révolutionnaires :

« Sanadon..., âgé d'environ 66 ans; vivant en compagnie des modérés; caractère dévot, pacifique, ayant démontré des opinions patriotiques, ce qui le fit promouvoir à la place d'évêque constitutionnel. »

Enfin celles d'un malheureux Anglais qui dut trouver les Palois bien peu hospitaliers :

« Lord Iniskilling, âgé de 75 ans, non marié, vivant en philosophe, occupé de ses pigeons et de son méridien, litigieux et insouciant. »

Les exécutions furent heureusement peu nombreuses, et la plupart des suspects — leur nombre se serait élevé à près de deux mille — recouvrèrent leur liberté après le 9 thermidor.

***

**Le monument aux enfants des Basses-Pyrénées morts pour la Patrie.** Le dimanche 15 décembre 1912 a eu lieu l'inauguration officielle de ce monument, érigé sur la place du Palais-de-Justice. La statue de bronze, œuvre du sculpteur Tournier, représente, avec une puissance un peu lourde, une France républicaine abritant sous les plis de son drapeau l'agonie d'un petit soldat tombé, le fusil à la main.

***

**« Velléda » à Pau.** Grâce au goût artistique de M. Maxime Bertrand, directeur du Palais-d'Hiver, nous avons assisté, les 6 et 8 février, à deux représentations de *Velléda*, drame en vers de M. Maurice Favergeat.

Xavier de Cardaillhac.

## *Gers.*

**Société archéologique.** La Société archéologique a tenu son banquet annuel le 25 janvier dernier. Une cinquantaine de convives étaient assis autour des tables. Au champagne, M. Lauzun, président, prononça un discours dans lequel il résuma les travaux accomplis par la Société au cours de l'année 1912. Il annonça la prochaine publication, par les soins de la Société, d'un « Précis de l'histoire de la Gascogne », dont la rédaction a été confiée, voilà déjà longtemps, à M. Puech, professeur à l'École normale. Ce petit ouvrage facilitera aux instituteurs l'enseignement de l'histoire locale et contribuera à inculquer aux élèves des écoles l'amour de la petite patrie.

Le distingué président rappelle ensuite à ses confrères que c'est à Auch que se tiendront cette année les assises de « l'Escolo Gastoun Phebus », sous la présidence de M. Louis Batcave. La Société archéologique prêtera son concours pour l'organisation de cette importante félibrée.

M. Lauzun espère que les membres de la Société archéologique y participeront en grand nombre. Il les engage également à répondre à l'appel de « l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest », qui va tenir son Congrès annuel à Périgueux, c'est-à-dire au centre même d'une région qui présente un puissant intérêt archéologique, avec ses importants châteaux et ses églises à coupoles.

M. Lauzun termine son allocution en exprimant ses encouragements à ceux de ses confrères qui appartiennent au « Laré gascoun » (le foyer gascon). C'est une Société de conférences populaires créée par M. Sarrieu, professeur de philosophie, et qui fonctionne depuis deux ans. Elle a pour but de faire mieux connaître aux Gascons leur Gascogne, sa géographie, son histoire, sa langue, ses institutions et sa vie artistique, littéraire et sociale.

G. Brégail.

---

## *Gironde.*

**Académie de Bordeaux.** Les 11 et 12 novembre 1912, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux a commémoré par de brillantes fêtes son deuxième centenaire.

Un volume, sous presse actuellement, sera consacré aux communications faites à la séance publique du 11 novembre. On sera particulièrement heureux d'y lire : le discours de M. Paul Courteault sur l'œuvre et le rôle de l'Académie de Bordeaux depuis deux siècles, le portrait de Montesquieu par M. Bouvy, la poésie de M. Bordes de Fortage intitulée : *La Vieillesse d'Ausone* et les études de M. Bergonié sur la réforme

des hôpitaux bordelais à la fin du dix-huitième siècle, de M. Durègne sur la transformation des Landes.

***

**Bibliographie.** L'histoire bordelaise a fait, durant ces derniers mois, l'objet de diverses publications.

M. Maurice Thomas a étudié, dans un volume in-8° de 170 pages, *Les Surséances et Sauf-Conduits à Bordeaux au dix-huitième siècle*.

M. Th. Ricaud, dans ses *Souvenirs bordelais, l'ancienne paroisse Sainte-Colombe*, s'est efforcé de retracer chronologiquement, des origines jusqu'à nos jours, l'aspect d'un vieux quartier. Il a donné de curieuses indications, accompagnées de dessins, sur l'église aujourd'hui disparue de Sainte-Colombe. Le peintre-sculpteur italien Tomasso Tessa, qui y fit quelques travaux au dix-huitième siècle, est un peu mieux connu depuis la découverte que j'ai eu la bonne fortune de faire récemment aux archives départementales de la Gironde d'un dossier le concernant. Cet Italien paraît avoir travaillé dans plusieurs églises girondines, à Saint-Estèphe, à Blaye et à Saint-Magne-de-Castillon notamment. Il serait curieux de savoir ce qui subsiste de ses œuvres.

A citer encore de H. Patry : *Les Débuts de la Réforme protestante en Guyenne (1523-1559)*, avec une préface de M. Camille Jullian, et de P. Harlé : *Ville de Bordeaux, Registre du clerc de ville, seizième siècle*, in-4° de XLI-329 pages.

Tous ces ouvrages ont paru à Bordeaux ; il reste à indiquer des publications étrangères à la région qui ont apporté à l'histoire locale une contribution qui n'est point à dédaigner. C'est ainsi que dans un nouveau périodique, *La France franciscaine* (1912, pp. 136-200), le R. Père Germain Delorme a publié un intéressant article intitulé : *Les Cordeliers de Saint-André-de-Cubzac (1628-1791)*. Le P. Delorme donne là des renseignements très précis sur les Cordeliers de Saint-André-de-Cubzac, leur genre de vie et l'influence qu'on peut leur supposer. De plus, de judicieuses remarques font connaître les modifications qui, progressivement, dans l'Observance, avaient été apportées à la règle originelle.

Dans la *Revue de l'Anjou*, M. Louis Royer avait, en 1910, fait paraître un article de 33 pages : *Deux Crosses, Fontevrault-Bordeaux. A propos de Notre-Dame de Talence*. En 1912, dans cette même revue, M. Royer a utilisé heureusement une correspondance inédite du dix-huitième siècle pour écrire : *Mense abbatiale de Fontevrault. Les Fermiers du Bordelais. L'Agent P. Serin, de Saumur*.

Soucieuse d'intéresser ses lecteurs du Sud-Ouest, la *Revue des Français* a, elle aussi (numéro du 25 octobre 1912), donné des renseignements sur la région bordelaise, en publiant, après un court article de M. Maurice Lanoire, un supplément d'une trentaine de pages, sorte

d'enquête sur Bordeaux, son vin, ses monuments, son port, ses relations avec l'Afrique et l'Amérique, etc.

Non seulement en France, mais aussi à l'étranger, l'histoire bordelaise paraît n'être pas indifférente, puisque la première partie du volume III des *Oxford studies in social and legal history edited by Paul Vinogradoff* comprend la savante étude de Miss T. C. Lodge sur les domaines de l'archevêque et du chapitre métropolitain de Bordeaux au temps de la domination anglaise (Oxford, *At the Clarendon press*, 1912, 206 pages).

Si l'histoire bordelaise fait ainsi l'objet de publications diverses, il n'en est pas moins vrai que ces travaux d'érudition gagneraient à être entrepris sous une direction régulière — en exécution d'un plan strict. C'est ce que M. Alfred Leroux a compris et exposé dans un court article paru dans le numéro de novembre-décembre 1912 de la *Revue philomathique : Comment organiser les études historiques à Bordeaux*. Les moyens qu'il préconise sont bons, mais le désintéressement presque complet qu'ils exigent de ceux qui se partageraient la tâche sera-t-il possible à obtenir? L'avenir seul en décidera. Jean Barennes.

---

## *Hautes-Pyrénées.*

**Frère Côme.** La fresque du grand amphithéâtre de la Faculté de médecine de Paris, qui présente d'Hippocrate à Claude Bernard une théorie de cinquante-six gloires de la science médicale et chirurgicale, montre, parmi les guérisseurs les plus heureux, un moine en froc blanc, frère Côme, religieux de l'ordre des Feuillants, qui vécut au dix-huitième siècle et qui était notre compatriote puisqu'il naquit sous le nom de Jean Baseilhac à Pouyastruc, chef-lieu de canton des Hautes-Pyrénées. L'histoire de ce moine-chirurgien vient d'être faite au cours de l'année 1912 dans une thèse pour le doctorat en médecine soutenue par l'abbé Chevreau. C'est dans le traitement de la maladie de la pierre que frère Côme acquit sa célébrité : il inventa à cet effet le lithotome caché, et l'une de ses cures les plus merveilleuses fut celle de J.-J. Rousseau. Il étudia également le cancer, les maladies cutanées et celles de l'œil : il imagina des instruments pour l'opération de la cataracte par la méthode de l'extraction du cristallin. Son historien émet le vœu qu'une statue lui soit élevée à Pouyastruc.

***

**Fête artistique et littéraire de Vic-Bigorre, 8 septembre 1912.** A l'occasion de l'inauguration de l'hôpital et du groupe de Michelet, *La Charité*, de grandes fêtes artistiques et littéraires ont eu lieu à Vic-Bigorre. Le promoteur de cette fête fut le mécène vicquois que l'amour

des lettres et le culte de la petite patrie ne laissent jamais indifférent, M. F. de Cardaillhac. Le programme comprenait une représentation de *Huon de Bordeaux et la Belle Esclarmonde* avec le concours de Joubé et des artistes de l'Odéon, une cour d'Amour (!) et un concours littéraire sur *La Gascogne*. La *Revue des Hautes-Pyrénées* a consacré son fascicule de septembre au compte rendu de cette journée ; elle publie également les œuvres couronnées.

***

**Société académique. Excursion du 7 juillet.** La Société académique a offert cette année comme excursion annuelle à ses membres une promenade en automobile de Tarbes à Bagnères-de-Luchon par le col d'Aspin, Arreau et le col de Peyresourde. L'horaire comportait principalement des arrêts à Campan, au sommet du col d'Aspin (1.497 m.), à Arreau, au col de Peyresourde (1.550 m.), à Saint-Aventin et un déjeuner à Bagnères-de-Luchon. L'excursion, qui réunit une trentaine de partants, se fit dans d'excellentes conditions favorisée par un soleil superbe.

***

**Tramways de la Bigorre.** Au cours de l'année 1913 circuleront les premiers tramways de Lourdes à Bagnères-de-Bigorre, premier tronçon d'une ligne qui se continuera jusqu'à Gripp et sera reliée par un funiculaire au sommet du Pic-du-Midi (2.877 m.). Qu'il me soit permis d'exprimer le regret que cette ligne emprunte dans ce parcours la route même qui relie ces deux villes et qui, déjà fort étroite, devient par là même très dangereuse par suite de la circulation intense des touristes et des pèlerins pendant la belle saison. Elle sera désormais le théâtre d'accidents nombreux.

***

**Revue des Hautes-Pyrénées. Étude sur Monléon et Garaison.** M. Caddau vient de commencer dans la *Revue des Hautes-Pyrénées* la publication d'une étude sur les statues, les boiseries et les peintures de Garaison à Monléon-Magnoac et à Bazordan. Avant 1791 existait dans la chapelle de Garaison un ensemble d'œuvres architecturales et artistiques dues au sculpteur Pierre Affre, de Toulouse, dont les travaux principaux actuellement connus (en dehors de ceux-là) sont : l'ancien retable du chœur de Saint-Sernin (1645-1648) et le retable de Saint-Raymond, dans la chapelle du collège de ce nom à Toulouse (1667). C'est aux environs de 1640 que Pierre Affre sculpta les boiseries et statues formant la décoration de la chapelle de Garaison. L'ensemble comprenait le Christ et ses apôtres groupés autour de lui, les quatre évangélistes, des saintes femmes et des motifs architecturaux. Un arrêté du directoire

du département, du 20 mai 1792, en autorisa le transfert dans l'église de Monléon. C'est ainsi que Monléon et Bazordan se sont enrichies des dépouilles de Garaison. Ces statues étaient restées presque inconnues jusqu'en 1905. A cette date, la Commission nommée pour faire classer les objets mobiliers religieux ayant un caractère artistique les inscrivit sur sa liste. Chargé, en 1908, d'une mission à cet effet dans le département, je me rendis à Monléon et, le 12 juin de cette même année, je faisais au sous-secrétariat d'État des Beaux-Arts un premier envoi de documents et de photographies. A la même date, un inspecteur des monuments historiques me demandait de rechercher dans les archives l'auteur de ces sculptures, et, de son côté, comme architecte des monuments historiques, M. Caddau était prié de se rendre à Monléon pour vérifier l'état de l'église et indiquer la nature et l'importance des mesures à prendre pour assurer la conservation de ces œuvres, si elles méritaient d'être classées.

Un arrêté de classement intervint à la fin de la même année. M. Caddau a eu la bonne fortune de retrouver les traités intervenus entre les chapelains de Garaison et Pierre Affre, dont une partie seulement avait été publiée. Il les donne *in extenso* et rend un juste hommage à un Monléonais qui dut à sa ténacité de mettre en mouvement la machine administrative pour aboutir au classement. L'étude de M. Caddau sera la continuation d'une série de brochures et de monographies publiées par le même auteur qui, au juste souci de la vérité historique puisée dans les textes, joint une saine interprétation des monuments que le passé nous a légués. G. B.

---

## *Lot.*

Le quatrième fascicule du *Bulletin de la Société des Études du Lot* vient de paraître. On remarquera, parmi les articles publiés dans le courant de l'année, la suite de l'analyse des registres municipaux de Cahors pendant la période révolutionnaire par M. A. Combes (20 avril 1795-16 avril 1796); les notes et documents de M. B. Paumès sur *La Grande Peur dans le Quercy et dans le Rouergue*. L'auteur, malgré l'abondance de ses matériaux et sa grande compétence, ne donne pas de conclusion; il a voulu « seulement apporter des éléments à une enquête que tous les historiens doivent désirer ». M. le docteur Bergounioux occupe les loisirs de sa retraite à de nombreux travaux; il donne dans le *Bulletin* le commencement d'une *Galerie médicale du Lot*, qui sera des plus variées et des plus intéressantes : les quatre premiers tableaux sont les portraits de Guillaume Andral, « un médecin de Joachim Murat »; de J.-P.-M. Brassac (un contemporain), de Guillaume Baudus (mort en 1738) et d'Étienne Clédel, qui fut membre de

la Législative, de la Convention et des Cinq-Cents. Les autres articles ont moins d'importance : M. l'abbé Taillefer publie un document sur la fondation d'une chapellenie et un autre sur les *Coutumes de Ségos* à propos des redevances à payer au curé; M. Ed. Albe, quelques notes sur *Les Reclus en Quercy*, notamment à Martel. MM. Em. Egerther et E. Grangié agrémentent le *Bulletin* de leurs poésies dont l'inspiration est empruntée de préférence aux paysages ou aux coutumes du pays.

Luzech se prépare, ainsi qu'il a été dit, à faire des fouilles, sous la direction de M. Viré, non pas pour démontrer qu'il est bien *Uxellodunum*, mais pour tâcher de retrouver les restes d'un oppidum gaulois et d'une villa romaine qui furent sur la hauteur dite de l'Impernal, d'où l'on découvre un des plus curieux paysages de la vallée du Lot. On a donné ce titre, *Sur l'Impernal*, à une brochure que le Comité d'initiative vient de publier pour se procurer les fonds nécessaires; cette brochure renferme le rapport de M. Armand Viré à la Société préhistorique de France et des articles de professeurs de l'Université comme MM. Schuecgans et Labry. C'est dire qu'elle se présente bien. E. A.

---

## *Lot-et-Garonne.*

**Société des Sciences. Lettres et Arts d'Agen : Les fouilles de Sos.**

On connaît le passage des *Commentaires* de César qui raconte la campagne de Crassus en Aquitaine et les péripéties du siège de l'oppidum des *Sotiates*. Où se trouvait cette place forte? Depuis le seizième siècle, cette question a fait couler des flots d'encre et divisé les savants. Quelques-uns ont désigné Foix, Viedessos, Lourdes, Aire, Lectoure. Le plus grand nombre, cependant, déclare que cet oppidum occupait le plateau sur lequel s'étend la ville de Sos (Lot-et-Garonne).

Lectoure a eu un défenseur acharné, M. Camoreyt, conservateur du musée de cette ville. Il soutint une longue et curieuse discussion avec M. l'abbé Breuils (*Revue de Gascogne*, XXIX, p. 332; XXXVI, 225, 273). A l'heure actuelle, l'opinion de ce dernier, favorable à Sos, paraît avoir réuni presque tous les suffrages.

On peut, en effet, invoquer en faveur de cette ville des arguments nombreux et solides : son nom d'abord, sa situation ensuite; puis les découvertes archéologiques faites sur son territoire en divers temps, monnaies du roi des Sotiates Adictuanus, armes de bronze, fibules, inscriptions, etc.

Dernièrement, les travaux exécutés pour l'établissement de la gare de tramways départementaux ont amené des découvertes d'un genre nouveau et fort intéressantes, et appelé plus que jamais l'attention des savants sur les questions relatives à l'identification du susdit oppidum.

Dans la tranchée ouverte sur le talus du côté nord de la ville, on a trouvé divers objets, entre autres des débris, à petit appareil romain, de colonnes, une stèle avec inscription et des fragments de murs bâtis sans aucun soin avec des pierres de grand appareil. Ces pierres, mal équarries, munies d'encoches pour tenons à queue d'aronde, sont (leur position l'a clairement démontré) des réemplois.

D'aucuns ont voulu voir dans ces pierres des restes d'un mur ibère utilisés bien plus tard. D'autres reconnaissent simplement des pierres de grand appareil romain provenant de quelque monument voisin. Ces façons de voir toutes différentes ont occasionné une polémique dans les journaux de la région, aux mois de janvier et de février 1912.

La stèle représente un personnage vu de face, vêtu d'une tunique tombant jusqu'aux genoux. L'inscription a été lue différemment par M. C. Jullian et par M. l'abbé Médan. Voici la lecture de ce dernier, telle que l'a donnée la *Revue de Gascogne* (janvier 1912) :

TVTELÆ
ADEHIO ET CAPITO
ÆDIS HARBELETECS
STRVCTORES
V · S · L · M

A la suite de ces découvertes, M. C. Jullian présenta à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres deux communications de M. Momméja, conservateur du Musée d'Agen. La Société académique d'Agen et la Société archéologique d'Auch demandèrent que des fouilles méthodiques fussent faites. Le 13 juillet 1912, le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts allouait, à cet effet, à la Société académique d'Agen une subvention.

Dans une séance extraordinaire, le 3 août, cette Société nomma une Commission de cinq membres chargés de diriger et de surveiller ces fouilles. Elles furent commencées presque aussitôt sur les divers points indiqués par la Commission, sous la direction de MM. Baches, maire de Sos; Duffau, pharmacien; Bastard, agent voyer, et Barthalès.

On a d'abord fouillé l'emplacement de l'ancienne église, au centre de la petite ville, où avait été trouvée jadis l'inscription conservée au musée d'Agen, relative à l'*Ordo Elusatum*. On a découvert deux absides : l'une, la grande, est celle de l'église bâtie vers la fin du onzième siècle et dont l'autel fut consacré en 1095. La plus petite paraît être de la fin du dixième ou du commencement du onzième siècle.

Au nord-ouest, sur le bord du plateau, on a mis à jour les substructions d'un petit oratoire terminé par une abside semi-circulaire à l'intérieur, polygonale à l'extérieur, et bâti en petit appareil allongé, qui paraît remonter à l'époque carlovingienne.

D'autres sondages faits sur divers points ont donné lieu à des observations intéressantes que précise un rapport de M. Duffau, inséré dans la *Revue de l'Agenais* de novembre-décembre 1912. Attendons des fouilles qui vont recommencer, à la belle saison, des résultats nouveaux et probants.

F. FERRÈRE.

---

## *Tarn.*

**L'ancien diocèse d'Albi d'après les registres notariaux.**

L'*Albia christiana* vient d'entamer sa troisième année d'existence et, dans son numéro de janvier 1913, elle offre gratuitement à ses nombreux abonnés un volume de 400 pages au moins, introduction et tables comprises. Il a été composé spécialement pour eux par M. Auguste Vidal, bien connu pour ses nombreux travaux d'histoire locale. Il porte pour titre : *L'ancien diocèse d'Albi, d'après les registres notariaux.*

M. Vidal vient d'achever l'inventaire raisonné des 671 registres notariaux antérieurs à la Révolution, conservés dans l'étude de M. Malphettes, notaire d'Albi. Les érudits seuls peuvent se faire une idée de l'importance historique de ces documents. C'est l'histoire des familles, mais c'est aussi l'histoire des institutions civiles et religieuses, c'est l'histoire économique et l'histoire des mœurs, des coutumes, etc. En un mot, c'est l'histoire générale de la région.

De ces registres, qui forment un manuscrit de 2.000 pages, M. Vidal avait pensé qu'il serait intéressant de recueillir tous les actes qui ont trait à l'histoire religieuse du diocèse d'Albi avant 1789. Il en fit un bloc homogène et offrit son manuscrit au directeur de *L'Albia* qui l'accueillit avec plaisir.

Ce manuscrit, qu'*Albiensis* connaît bien, comprend trois grandes parties : clergé séculier, clergé régulier, œuvres religieuses annexes. La première partie se subdivise en six chapitres : évêques-archevêques et leur famille; le clergé et le séminaire; les chapitres de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi; les paroisses; les chapellenies; l'abbaye de Saint-Michel de Gaillac et la commanderie de Saint-Pierre-Saint-André de la même ville. La deuxième partie comprend deux chapitres : ordres religieux d'hommes (abbaye de Candeil; Frères-Prêcheurs; Frères-Mineurs d'Albi et de Réalmont; Carmes d'Albi et de la forêt de Valance; commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Rayssac; Capucins, Jésuites); ordres religieux de femmes (Annonciade de Fargues; Clarisses; Visitation; Religieuses hospitalières d'Albi; couvent de Longueville, à Gaillac; Augustines de Lisle). Dans la troisième et dernière partie de l'ouvrage se dérouleront quatre chapitres : les chapellenies; les établissements charitables; les écoles d'Albi et de Gaillac; les congré-

gations et tiers-ordres et autres faits d'ordre religieux n'ayant pu trouver place ailleurs.

Chacun des articles qui composent ces douze chapitres sera placé, inutile de le dire, suivant l'ordre chronologique. De telle sorte que chaque institution aura son histoire, depuis le seizième siècle, ou tout au moins depuis sa création jusques à la Révolution. Le volume paraîtra au mois de juin prochain.

*L'ancien diocèse d'Albi* formera le premier fascicule d'une série de volumes dont le titre général sera : *Archives religieuses des anciens diocèses du Tarn*. Nous ne saurions trop vivement féliciter la direction de l'*Albia christiana* d'avoir osé entreprendre à ses risques et périls une œuvre si considérable.

ALBIENSIS.

*Le gérant :* ÉDOUARD PRIVAT.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39 — 183

# EUGÉNIE DE GUERIN AVANT LA LETTRE

Pendant longtemps, nous n'avons eu, d'Eugénie de Guérin, aucune production antérieure à sa vingt-cinquième année. Le *Journal*, tout au moins ce que M. Trébutien avait recueilli du *Journal*, ne commençait qu'en 1834, et les premières *Lettres* étaient datées de 1831. Cependant, l'étude de M. Abel Lefranc sur Maurice de Guérin, celles qui lui ont fait suite dans le *Mercure de France* et ailleurs, nous prouvent que, bien avant cette date, Eugénie s'occupait de littérature et de poésie. Voici qui confirme cette assertion : ce sont quatre poèmes qu'elle envoie aux Jeux Floraux en 1825 et 1829, c'est-à-dire à vingt et vingt-quatre ans. Personne, jusqu'à ce jour, n'en soupçonnait l'existence, enfouis qu'ils étaient dans les archives poussiéreuses de l'hôtel d'Assézat.

Qu'on ne s'attende pas à des chefs-d'œuvre : l'auteur, à l'époque dont nous parlons, n'est jamais sortie du Cayla, son éducation littéraire est faible, ses lectures bornées, et les essais qu'elle entreprend se ressentent de cette insuffisante préparation. En prose, il n'y paraît pas ; son goût naturel, son exquise sensibilité, sa compréhension vive des hommes et des choses, son tour d'esprit original, suppléent aux leçons qu'elle n'a pas reçues ; mais en poésie, elle manque de ce raffinement, de cette recherche, de ce dilettantisme musical et verbal que nous demandons aux poètes modernes et qui ne s'acquièrent qu'après une longue étude et des efforts persévérants. Elle n'a

aucune discipline poétique : nous allons la voir jeter ses idées les unes au bout des autres, sans se préoccuper du mot qui terminera sa phrase et de la rime qui bouclera ce mot. Elle se soucie encore moins du rythme : elle fait ses vers grands ou petits, elle allonge ou raccourcit ses strophes, suivant que son imagination flâne ou prend le galop. Le *vers libre* s'adapterait assez bien à sa fantaisie, mais c'est un genre dont La Fontaine, en mourant, a emporté le secret. Faute de pouvoir s'en servir avec la dextérité voulue, elle adopte le mélange de vers de douze, dix, huit et six pieds, dont Racine nous a donné un si bel exemple dans les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*. Même avec ce tempérament elle est fort au-dessous de sa tâche et se laisse emporter par sa verve étourdie à des écarts fâcheux. On trouvera dans les pièces qui vont suivre des enjambements terribles, des suspensions haletantes, des prosaïsmes affligeants et, dans la première d'entre elles, un certain vers de neuf syllabes :

« Comme il becquettait mon tablier[1] »,

pour lequel je n'ose pas être plus sévère que Banville, mais qui me semble ici bien déconcertant.

Si je m'étends sur les défauts du poète, c'est pour qu'on n'accuse pas ses juges de trop de sévérité. Ils ont donné des preuves d'indulgence et de bonne volonté en admettant au concours, en dépit des règlements, des envois où le nom de l'auteur s'étalait en toutes lettres au bas de la copie[2] ; on verra, par les transcriptions qui vont suivre, qu'il était impossible de faire davantage et d'accorder à Eugénie de Guérin une fleur ou même une mention.

1. Ce mètre est voulu ; il fait pendant à celui-ci : « L'autre jour sous la serre cruelle. »

2. Les trois poésies de 1825 portent, au bas de la feuille, la mention : « Par Mlle Eugénie de Guérin. » Le nom de famille a été rayé, mais il est encore très visible.

Voici, avec son titre et son épigraphe, la première des trois poésies présentées au concours de 1825 :

## L'AGNEAU PERDU

### IDYLLE [1]

Je n'avais pas ton cœur,
J'ai voulu ton agneau.

Je l'ai perdu, mon bel agneau,
Il s'est égaré dans la plaine :
Je l'ai perdu la fleur de mon troupeau !
Pauvre brebis, ta plainte est vaine :
Il ne répondra pas à ton cri caressant,
Tu ne le verras plus dans la prairie
Brouter l'herbe fleurie
Et teter en passant.

Que de fois, filant à l'ombrage,
Que de fois je m'assis entre mon chien et lui !
Mes genoux lui servaient d'appui.
Entendait-il ma voix ? quittant le pâturage
Et même la mamelle, il accourait ; de fleurs
Je lui tressais une guirlande.
Qu'il était blanc, son cou, sous leurs vives couleurs !
Un baiser suivait mon offrande ;
Lui me léchait la main...
En le perdant, j'ai perdu tout mon bien.

L'autre jour sous la serre cruelle
Je vis enlever mon ramier,
Tout près de moi, battant de l'aile,
Comme il becquettait [2] mon tablier ;

---

1. Dans le Registre des envois de 1825, des Jeux Floraux, on trouve pour cette poésie la mention : « Idylle F — N° 134 — Reçu de M. Rouquié, rue des Treize-Vents, n° 14, une Idylle intitulée : *L'Agneau perdu*, avec cette épigraphe : *Je n'avais pas ton cœur, j'ai voulu ton agneau.* »

2. Qu'on ne s'étonne pas de l'orthographe plus ou moins fantaisiste de certains mots ; nous copions religieusement le texte.

Ah ! qu'il était tendre et fidèle !
Aujourd'hui je perds mon agneau.
Ainsi, revenant au hameau
Un soir se plaignait Célimène ;
Et laissant à son chien le soin de son troupeau,
Elle pleurait ; de l'objet de sa peine
Répétant sans cesse le nom ;
Quand à ses yeux paraît Damon :
Il avait vu ses pleurs, caché sous les bruyères :
« O la plus belle des bergères,
« A tes pieds est le ravisseur ;
« Je suis cause de ton malheur,
« Mais un jour tu fus bien cruelle,
« Tu refusas un nid de tourterelle
« Que je t'offrais là-bas sous ce berceau :
« Je n'avais pas ton cœur, j'ai voulu ton agneau. »

Il serait cruel d'insister sur cette fable innocente où l'on voit un agneau

Brouter l'herbe fleurie
Et teter en passant,

mais il suffit de relire la phrase :

Entendait-il ma voix ? quittant le pâturage
Et même la mamelle, il accourait ; de fleurs
Je lui tressais une guirlande

pour reconnaître qu'en parlant d'« enjambements terribles » et de « suspensions haletantes » je n'ai rien exagéré.

Le poète suit délibérément son idée, sans se préoccuper de savoir en quels termes il la traduira, et ce système l'entraîne fréquemment à l'incorrection. Souvent même il n'arrive à se faire comprendre que par à peu près, comme dans les vers suivants :

L'autre jour sous la serre cruelle
Je vis enlever mon ramier.

La serre de quoi ? La serre de qui ? Célimène nous laisse le choix entre la buse, l'aigle, le vautour, le faucon, l'épervier et tous les rapaces que pourront nous susciter notre imagination et nos connaissances en histoire naturelle. Et si Damon trouve une excuse à son indélicatesse : « Je n'avais pas ton cœur, j'ai voulu ton agneau », du moins la donne-t-il en des termes qui nous paraissent manquer un peu trop de naturel et de logique.

* * *

C'est encore une idylle qu'Eugénie compose la même année, sous le double titre : *Les Souhaits ou le Jeune Lis*. Nous allons retrouver dans cette poésie les défauts de tout à l'heure; cependant la pensée, mieux condensée dans les vers, mieux répartie entre les strophes, se développe avec un peu plus de logique, au cours de ce morceau d'ailleurs très bref et sans prétentions :

## LES SOUHAITS

### OU LE JEUNE LIS[1]

Il a fleuri sur des ruines.

Je te salue, ô tendre rejetton[2],
Reste chéri d'une tige si belle
Que détruisit le fougueux aquilon;
Toi qu'un génie ombragea de son aile,
Je te salue, ornement du vallon.

---

1. Cette poésie est inscrite au Registre des Jeux Floraux sous la rubrique : « Idylle G — N° 135 — Reçu de M. Rouquié, rue des Treize-Vents, n° 14, une idylle intitulée : *Les Souhaits ou Le Jeune Lis*, avec cette épigraphe : *Il a fleuri sur des ruines.* » Le bas de la copie porte la mention : *Par Mlle Eugénie de Guérin*, avec le nom de famille légèrement effacé.

2. Encore une fois, l'orthographe du texte a été scrupuleusement respectée.

Il a fleuri sur des ruines;
L'ouragan meurtrit ses racines,
Un dieu jaloux ne voulait plus des lis;
Le printemps pleurait sa parure,
La plus belle des fleurs manquait à la nature,
Mais de Flore un tendre souris
Vint ranimer le jeune lis.

Puissent les brises du bocage
T'agiter toujours mollement!
Puisses-tu, rejetton charmant,
Croître à l'abri du laurier qui t'ombrage!
Puisse-t-il te sauver du souffle du méchant
Et te garantir de l'orage!
Puisse l'aurore chaque jour
T'accorder sa douce rosée,
Et les frimas à notre amour
Épargner ta tige adorée!

La valeur littéraire de ce qui précède est évidemment très faible, mais sous la maladresse de la forme et l'impéritie du verbe, on voit poindre une idée. Et cette idée, qui nous absorbe jusqu'à nous faire oublier tout le reste, n'est autre que celle de Maurice. Le morceau est symbolique : ce « rejeton chéri d'une tige si belle », ce lis qu' « un génie abrita sous son aile » ne sont que l'image du frère bien-aimé. Eugénie s'exagère peut-être un peu l'antique origine de ce « rejetton[1] », mais elle a reconnu en lui des qualités précieuses et rares qui font qu'elle l'aime, qu'elle l'admire, en fait l'objet constant et préféré de ses méditations.

Nous sommes en 1825 : Maurice qui atteint sa quinzième année, a quitté le Midi depuis six mois déjà pour aller à Paris s'enfermer au collège Stanislas. L'éloignement, les difficultés et les frais du voyage, les modiques ressources de sa famille, vont prolonger pendant quatre mortelles années cette absence,

1. On sait qu'Eugénie prétendait faire remonter l'origine de sa famille (vénitienne, disait-elle) jusqu'au commencement du neuvième siècle, où un *Guarini* était comte d'Auvergne. (Cf. *Maurice de Guérin*, lettres et poèmes, publication Trébutien.)

dont la sœur aînée souffre comme souffrirait une mère séparée de son enfant. Que deviendra loin d'elle, et pendant si longtemps, celui dont elle s'est appliquée à développer l'intelligence, à purifier l'âme, à façonner l'esprit? Maurice est faible, impressionnable, timide, tourmenté par une imagination vive et travaillé déjà par la curiosité de la vie; que sera-t-il de ce jeune lis, exposé à tous les vents? Sa tige frêle et délicate résistera-t-elle à tant d'assauts? Puisse-t-il reprendre un jour sa place au parterre natal, n'ayant rien perdu de sa grâce, de sa fraîcheur et de sa pureté!

Puisses-tu, rejeton charmant,
Croître à l'abri du laurier qui t'ombrage!
Puisse-t-il te sauver du souffle du méchant
Et te garantir de l'orage!

Tout cela est émouvant, parce que sincère et vrai. Une foule de souvenirs — les souvenirs attendris du Cayla — nous arrivent, effaçant la mauvaise impression d'une écriture inhabile et d'une versification trop plate.

* * *

A ces deux idylles, Eugénie joint une élégie. Fâcheuse inspiration! D'abord parce qu'en 1825 le genre illustré par Millevoye commence à s'user[1], ensuite parce qu'il y faut un accent lyrique et pathétique qu'elle ignore absolument. Elle intitule sa composition : *Jacob au tombeau de Rachel*. Cette scène biblique a inspiré plusieurs tableaux célèbres dont les personnages ont sur ceux du poème l'incontestable avantage d'être muets. Ceux d'Eugénie parlent un langage de mélodrame encore plus fatigant qu'attristant. Je sais qu'une élégie n'est pas un vaudeville et qu'il y faut des paroles appropriées au sujet, mais il y a bien des manières de se lamenter. La pire de toutes est celle où on se lamente à faux, avec des gémissements factices

1. Il n'y paraît pas toutefois aux Jeux Floraux où, jusque bien après 1830, les élégies foisonnent.

et des plaintes de convention. C'est la manière des pleureuses et malheureusement aussi celle d'Eugénie.

## LE SOUVENIR OU JACOB AU TOMBEAU DE RACHEL

### ÉLÉGIE[1]

Je la revois l'heure fatale
Où la mort vint fermer ses yeux,
Où je vis se briser ma chaîne nuptiale!
Sœur des Anges, Rachel, tu t'envolas vers eux :
Aux célestes concerts de leur douce harmonie
Tu passas de la Terre aux Cieux;
Comme on voit l'exilé sourire à sa patrie,
Tu souris de même au cercueil
Et de mon avenir pour adoucir le deuil
Tu parlais d'espérance!... et ton âme glacée :
« Cher époux je te quitte; au céleste séjour
« Nous serons réunis un jour.
« Ah! ne plains pas ma destinée,
« Je meurs mais je te laisse un fils :
« Les fruits qu'une fleur a promis
« Consolent de la voir fanée.
« Du souvenir de mon tombeau
« Quand ton âme sera navrée,
« Tourne les yeux vers son berceau
« En oubliant le mausolée.
« Adieu, Jacob. Déjà mon regard s'est voilé;
« Est-ce toi que j'entends? Est-ce ta voix touchante
« Qui charme encor ton épouse mourante
« Et ranime mon cœur glacé?
« Et toi, malheureux fruit d'une union si chère,
« Je te quitte ô mon nouveau-né!
« Tu n'auras pas connu ta mère...

---

1. Cette pièce est inscrite au Registre de 1825 sous la rubrique : « Élégie A, A, A. N° 133. — Reçu de M. Rouquié, rue des Treize-Vents, n° 14, une élégie intitulée : *Le Souvenir ou Jacob au Tombeau de Rachel*, avec cette épigraphe :

« La plaintive élégie en longs habits de deuil
Sait, les cheveux épars, pleurer sur un cercueil.
« Boileau. »

Il convient de faire remarquer que cette épigraphe, ajoutée après coup, n'avait pas été choisie par Mlle de Guérin. Ajoutons que la copie porte, comme les deux autres, la mention : *Par Mlle de Guérin.*

« Jamais de ses baisers... une autre sur ton sein...
« Tu souriras à l'étrangère
« Et moi je t'aurai vu seulement un matin;
« Bientôt je te serai ravie.
« Viens mon époux, oh! viens, entre nous deux
« Que mon âme quitte la vie.
« Ils vont se briser, mes doux nœuds!
« Cinq fois depuis le jour heureux
« Où ta Rachel te fut unie,
« Cinq fois ont fleuri les palmiers,
« Cinq fois j'ai revu la verdure;
« Qu'elle était belle la nature
« Au jour de nos premiers baisers!
« Reçois mon bien-aimé... » Sur ses lèvres mourantes
Je ne cueillis que le froid du trépas;
Le dernier baiser n'y fut pas!
Tel qu'un faon s'entrelace aux lianes tremblantes
Je l'embrassais encor : de mes larmes brûlantes
Je croyais ranimer Rachel;
Mais hélas! plus d'espoir! sous son voile éternel
La mort déjà l'avait cachée
Déjà son âme embellissait les Cieux!

Comme le chasseur sous ses yeux
Voit tomber de son nid la colombe blessée,
Atteinte d'un trait inhumain;
Elle était mère, hélas! sous la verte ramée
Son époux lui chantait un plus heureux destin,
Ainsi l'affreuse mort ravit ma bien-aimée.
Elle a passé rapidement
Comme le lis de la vallée,
Comme les pleurs de la rosée,
Comme l'eau pure du torrent.
Tel qu'un plaintif oiseau d'automne
Elle a soupiré ses adieux;
Comme une harpe qui résonne,
En se brisant, des sons mélodieux.

Par la mort sa beauté flétrie
S'embellit d'un céleste deuil,
Elle semblait dans son cercueil
Une jeune vierge endormie,

Dieu puissant! Dieu cruel! sitôt à mon amour
Pourquoi l'as-tu ravie?
Qu'elle sera triste, ma vie,
Sur la terre où Rachel n'a vécu qu'un seul jour!
O pays de Laban, berceau de mon amour,
J'étais heureux dans tes montagnes,
Et du Jourdain les fertiles campagnes
N'auront pour moi que des douleurs.

Pourquoi t'ai-je revu?... Mais ma bouche blasphème;
Je m'égare et de mes malheurs
Je t'accuse ô bonté suprême!
Moi que tu nommas Israël,
Moi qui fus fort contre toi-même,
Moi cet aïeul du Messie éternel,
Dieu puissant!... Mais pardonne au berger qui pour elle
Resta sept ans captif chez un peuple infidèle;
Pardonne quelques pleurs versés sur son tombeau!
Ma foi renaît, je crois, j'espère de nouveau,
Rachel est dans les Cieux et mon fils au berceau.

Si l'on s'attriste à cette lecture, c'est surtout de voir massacrer la langue française et la poésie! On se demande comment une femme douée d'un talent si original, si fin, si pénétrant, et qui faisait en prose tant d'heureuses trouvailles, a pu commettre en vers tant de laideurs et de banalités. Ce n'est pas l'expression qui lui manque, c'est aussi l'idée. On le croirait, du moins, quand, sous prétexte de nous dépeindre les défaillances de la dernière heure, elle remplace les mots par des points :

Tu parlais d'espérance et ton âme glacée :
« Cher époux, je te quitte. . . . . »
. . . . . .
Jamais de tes baisers... une autre sur son sein...
Tu souriras à l'étrangère.
. . . . . .
« Reçois, mon bien-aimé... » Sur ses lèvres mourantes
Je ne cueillis que le froid du trépas!

Ce « froid du trépas » nous glace déjà, mais l'« âme navrée », le « faon qui s'entrelace aux lianes », la « harpe qui

résonne des sons » et quelques autres catastrophes du même genre achèvent de nous abrutir et de nous paralyser.

Est-ce bien la même femme qui trouvera, plus tard, pour raconter l'agonie de son frère, ces paroles sublimes : « Nous nous mîmes à le baiser et lui à mourir »? Il y a là une anomalie qu'on ne s'explique que par la présence ou l'absence de la sincérité. Dans ses *Lettres* et son *Journal*, Eugénie raconte ce qu'elle éprouve; dans ses poésies, elle fait de la *composition*.

Et peut-être fait-elle aussi de l'imitation? Peut-être se laisse-t-elle entraîner par l'exemple à un fâcheux parti pris dont la portée lui échappe? On sait le dédain d'Alfred de Musset pour la cadence et la rime; d'autres avant lui avaient eu les mêmes idées d'indépendance et de révolte. Maurice de Guérin fut de ceux-là : son ami du Breuil de Marzan nous le représente comme « manifestant un véritable faible pour la négligence qu'il affectait de considérer comme une beauté, prétendant s'appuyer sur l'exemple de La Fontaine, Voltaire, Lamartine et Béranger ». On pourrait en dire autant d'Eugénie. Mais au lieu que les Romantiques opposaient systématiquement le laisser-aller littéraire à la régularité classique, elle n'avait d'autre idée que de se livrer à son caprice. Aussi arriva-t-il que le naturel et la simplicité, qui donnent tant de charme à sa prose, prirent dans sa poésie toutes les apparences de la maladresse et de l'incorrection.

* * *

Quatre ans se passent et nous retrouvons Eugénie avec une pièce nouvelle au concours des Jeux Floraux. Peut-être n'attendit-elle pas si longtemps? Il est fort possible, assez probable même, que la période de 1825 à 1829 ne s'écoula pas sans qu'une ou plusieurs tentatives du même genre aient eu lieu. Mais dans nos vieilles archives, je n'ai rien su trouver. Rien d'authentique, du moins, et je me ferais scrupule de livrer autre chose que de l'authentique aux lecteurs de cette revue. Je dois leur déclarer, à ce propos, que le morceau qu'ils vont lire n'est pas suivi, comme les précédents, du nom d'Eugénie de

Guérin. Mais les allusions sont ici trop claires et trop précises pour qu'on puisse avoir le moindre doute ou seulement la moindre hésitation.

## L'ABSENCE

### ÉLÉGIE[1]

(A mon frère.)

« L'absence est le plus grand des maux.
« LA FONTAINE. »

Ah! qu'un autre touché d'une douleur commune
Pleure son or ou sa grandeur!
Ciel! auprès des pertes du cœur,
Que sont les maux de la fortune?
Le coup le plus affreux du sort
C'est de perdre un ami par l'absence ou la mort.
Hélas! j'ai ressenti cette perte cruelle
Le jour où comme un fruit du rameau détaché,
Mon frère tu fus arraché
De la demeure paternelle.
Combien je répandis de pleurs!
Et combien j'en répands encore!
Le temps a pu calmer d'autres douleurs,
Mais ta présence seule à ce cœur qui t'adore
Peut rendre le bonheur.
Bonheur tardif! cruelle attente!
Quand on éprouve ta rigueur,
Que la marche du temps est lente!
Depuis qu'un sort jaloux te ravit à ta sœur,
Cinq fois j'ai déjà vu, des rives de l'aurore,
L'oiseau voyageur de retour,
Toi seul ne reviens pas encore!
Ce seul désir, la nuit, le jour,
Remplit mon âme toute entière,
Interrompt jusqu'à ma prière.

---

1. Cette pièce est inscrite au registre des Jeux Floraux de 1829, sous la rubrique : « Élégie V, V, N° 159. Remise par M. l'abbé de Prépand. » Sur la feuille des procès-verbaux, on constate qu'elle est restée à la 3e classe dans les trois bureaux où elle a été simultanément examinée.

Hélas! ainsi que mon ennui,
Je retrouve partout ton image charmante.
Cet enfant, cet oiseau qui chante,
Me rappellent ces jours où chantant comme lui
Ces lieux retentissaient de ta gaîté bruyante.
Et les fruits du jardin et la rose naissante
Me disent : « Que de fois, palpitant de plaisir,
Pour son père ou ses sœurs sa main vint nous cueillir! »
Et maintenant, ô fleurs, ô jours remplis de charmes,
Je pleure à votre souvenir!
Toujours il faut payer le bonheur par des larmes,
Et passer pour jamais de la joie aux alarmes.
Ainsi qu'un beau navire, aux flots abandonné,
Bientôt assailli par l'orage,
Jonche la mer des fleurs dont il fut couronné,
Et puis de ses débris vient affliger la plage,
Tels parés et joyeux en partant du rivage,
Nous arrivons brisés au terme du voyage.
Hélas! que ne peut-on, du moins aux mêmes jours,
Avec tout ce qu'on aime en achever le cours!
Ainsi qu'on voit au nid qui les rassemble,
Deux fidèles ramiers vivre et mourir ensemble.
Le plus cher de nos vœux est le moins entendu.
Mon frère à ma tendresse un jour sera rendu,
Mais avec les baisers d'un père
Il ne recevra pas les baisers de sa mère.
O regrets, ô douleur, qui me suivront toujours,
Ni ses vertus, ni nos tendresses,
N'ont pu sauver ses jours!
Devait-elle si peu jouir de nos caresses?
Presque à côté de ton berceau,
O mon frère, j'ai vu s'élever son tombeau!
Tu l'occupais encore à son heure dernière,
Et près de fermer sa paupière,
Elle me dit : « A ton amour,
Ma fille, je confie un frère.
Dans les soins d'une sœur qu'il retrouve sa mère! »
Et je devins ta mère dès ce jour.
Oui! les doux soins d'élever ton enfance
Furent les seuls plaisirs de mon adolescence.
Aujourd'hui comme alors, mon cœur chéri du tien,
Ne désire que ta présence.

Ah! quand pourrai-je, ami, retrouver un tel bien!
Quand pourras-tu, sorti de la prison des villes,
Regagner pour toujours nos champêtres asiles,
Où tu diras, rempli de souvenirs heureux :
« Ici mon jeune cœur n'a connu que les jeux. »
C'est peu! je veux encore, au retour du voyage,
Offrir à tes regards le trésor le plus beau :
Oui! celle qui chantait auprès de ton berceau,
T'a conservé les hochets du jeune âge;
Comme une mère avec un soin pieux,
De l'enfant qu'elle pleure,
Recueille en sa demeure
Les objets précieux,
Tout ce qui te charmait viendra charmer tes yeux.
Ami, rien n'est changé dans ce riant domaine,
La même vigne ombrage le coteau,
Tu reverras encore le même oiseau
Suspendre au même chêne
Du fruit de ses amours le mobile berceau.
Mais il ne verra plus que d'une main cruelle
Tu lui viennes ravir ces doux fruits sous son aile.
Ah! tu sais trop combien éprouvant de douleurs,
Dans la prison la plus belle
Les captifs répandent des pleurs!

Dans cette poésie où l'auteur gémit sur la séparation cruelle qui lui est imposée, tout concorde avec ce que nous savons du Cayla et de ses habitants. C'est à la fin de 1824 que Maurice est parti pour Paris et cette date est précisée par les vers :

Depuis qu'un sort jaloux te ravit à ta sœur,
Cinq fois j'ai déjà vu des rives de l'aurore
L'oiseau voyageur de retour.

C'est à Eugénie que M^me^ de Guérin, prématurément enlevée à sa famille, en 1817, a confié le soin d'élever Maurice, et ce douloureux événement est retracé par le passage :

Tu l'occupais encore à son heure dernière
Et près de fermer sa paupière
Elle m'a dit : « A ton amour
Ma fille je confie un frère. »

Il n'est pas jusqu'à l'« asile champêtre » où le frère et la sœur jouissaient d'une si douce intimité, il n'est pas jusqu'aux jeux préférés de Maurice qui ne soient ici minutieusement et l'on peut dire amoureusement décrits. L'authenticité du manuscrit est donc indéniable.

L'œuvre poétique elle-même bénéficie de cette émotion : la facture du vers est moins maladroite, la rime moins indigente, les idées moins heurtées que dans les morceaux précédents. Mais l'auteur n'atteint même pas encore à l'*aurea mediocritas* qu'on exige pour une fleur d'encouragement ou une mention. D'un commun accord, les Mainteneurs qui l'ont jugé dans trois bureaux différents — et qui sont loin, d'ailleurs, de soupçonner sa future célébrité — le relèguent à la troisième classe, c'est-à-dire au dernier échelon du classement.

Nous ne savons si Eugénie ne souffrit pas intérieurement de cette sévérité, mais extérieurement elle n'en fit rien paraître et sa rancune — à supposer que la rancune ait jamais envahi son âme aimante — fut de courte durée. Le 6 mai de l'année suivante, elle écrivait à son frère[1] : « Je fus lundi aux Jeux Floraux, qui avaient réuni tout le beau monde de Toulouse... La salle offrait un coup d'œil charmant : mille têtes coiffées de bleu, de blanc, de rose, dans un petit mouvement perpétuel, s'agitaient de droite et de gauche ; c'était comme un parterre de fleurs agitées par le vent. Moi, je regardais encore plus les auteurs que les spectateurs. J'ai tenu dans ma main l'églantine d'or qu'un jeune poète venait d'obtenir. Il passa devant nous sa fleur à la main, pour aller embrasser son père et lui offrir ses lauriers. Le pauvre père pleurait de joie. Le même auteur fut couronné trois fois, au bruit des fanfares et des applaudissements de toute la salle[2]. Il faut l'avouer, ces moments-là sont bien doux pour le poète. »

1. Cette lettre, communiquée à M. Duilhé de Saint-Projet par M. Charles de Bayne, a été publiée par *L'Illustration du Midi*, du 14 février 1864. Elle ne figure pas dans le recueil de Trébutien.

2. Cet auteur, qu'Eugénie nomme plus loin dans sa lettre, était M. Guilhaud de Lavergne. Il obtint à ce concours de 1830 : une églantine d'or réservée pour

Cette dernière phrase, et le soupir attendri qu'on devine, nous prouvent que si Eugénie est résignée, elle n'est pas convertie. Elle-même en fait l'aveu à son frère, dans la lettre que voici[1] : « J'ai renoncé à la poésie parce que j'ai reconnu que Dieu ne demandait pas cela de moi; mais le sacrifice m'a d'autant plus coûté qu'en abandonnant la poésie, la poésie ne m'a pas abandonnée; au contraire, je n'eus jamais tant d'inspirations qu'à présent qu'il me faut les étouffer. A présent, *je chanterais à ma fantaisie*, ce me semble. J'ai trouvé le ton que je cherchais. J'en aurais des transports de joie qui me tueraient, s'il m'était permis de m'y livrer. Éteignons, éteignons ce feu qui me consumerait pour rien! Ma vie est pour Dieu et pour le prochain, et mieux vaut pour mon salut un mot de catéchisme enseigné aux enfants qu'un volume de poésie. »

Maurice s'insurge à plusieurs reprises contre les idées de sa sœur; le 29 août 1833, il lui écrit de la Chênaie : « On t'a relancée dans la poésie; oh! que c'est bien fait! Je ne conçois pas vraiment comment tu as pu te laisser prendre à un aussi étrange scrupule que celui qui t'a saisie il y a trois ou quatre ans. Je sors à l'instant de chez M. Gerbet[2], je lui ai proposé ton cas de conscience, qui l'a fait sourire..., etc. »

Il revient à la charge le 2 février 1834 : « Tes vers sur M^me^ de la Morvonnais sont très beaux, oui, très beaux, tout sentiment fraternel mis à part. Mais tu vois bien, *testudo*[3], que ton talent n'est pas une illusion, puisqu'après je ne sais combien de temps d'inaction poétique, rude épreuve à laquelle ne résisterait pas un demi-talent, il se réveille plus vigoureux que jamais. C'est vraiment une désolation que de te

un discours en prose; une amarante d'or réservée pour une ode; et une violette d'argent pour un poème.

1. Cette lettre, insérée dans les *Fragments* qui font suite au *Journal* d'Eugénie, n'est pas datée, mais ne doit pas s'éloigner beaucoup des années 1829-1830.

2. L'abbé Gerbet était au nombre des pensionnaires de Lamennais et se trouvait à la Chênaie en même temps que Maurice.

3. *Testudo,* tête en langue d'oc.

voir réprimer et lier avec je ne sais quels scrupules ton âme, qui tend de toutes les forces de sa nature à se développer de ce côté. »

Mêmes encouragements, mêlés d'affectueux conseils, le 13 août 1834 : « Tes vers à Louise[1] sont très bien; il y a beaucoup de poésie et de grandeur d'âme... mais je t'engage à refaire la pièce, sans te presser trop, sans trop écouter ta facilité, en travaillant un peu plus à la contexture du vers et de la rime, surtout en écartant toute influence lamartinienne pour te renfermer dans ton individualité et ne ressembler qu'à toi-même... Quant aux *Enfantines*[2], c'est une excellente idée que tu as, mais il faut bien prendre garde de tomber dans l'enfantillage en parlant aux enfants... Ne va pas te décourager, commence, envoie-moi quelques échantillons, expose-moi tes idées à ce sujet. Je voudrais que tu fisses une réforme dans ton système de composition : il est trop lâche, trop vague, trop lamartinien. Ta poésie chante trop, elle ne cause pas assez. Forme-toi un style, un style à toi, qui soit ton expression... Surtout point de scrupules sur la perte du temps et le plus ou moins de convenance qu'il y a pour une femme de s'occuper de choses littéraires. Si tu savais la musique, tu ferais de la musique dans tes moments de loisir : tu ne sais pas la musique, mais tu sais la poésie, fais de la poésie. »

Ce dernier conseil est peut-être de trop. Maurice, vrai poète, ou du moins qui pouvait le devenir, ainsi que le *Centaure* nous l'a prouvé, aurait dû comprendre tout ce qui manquait à Eugénie pour avoir droit au même titre. Sa tendresse fraternelle l'abusait, et sa sœur se jugeait elle-même avec beaucoup plus de clairvoyance et de sagesse quand elle lui répondait :

Pourquoi de mes paisibles jours
Troublant sans pitié l'heureux cours,
Ami, veux-tu que je m'escrime
A poursuivre une ingrate rime,

1. Louise de Bayne, amie d'Eugénie et de Maurice.

2. Des *Enfantines* nous n'avons plus que des fragments; le recueil s'est perdu ou bien il est resté secret.

Pour te parler de mes moutons,
De nos vergers, de nos moissons?
Faut-il que d'une main peu sûre
Dans une infidèle peinture
J'aille défigurer nos champs[1]?

Ces vers modestes font honneur au bon sens de celle qui les signe, en même temps qu'ils épargnent au critique le remords d'avoir été trop sévère ou trop difficile. Aussi bien, dans les quatre poésies inédites que j'ai eu le plaisir d'offrir au public, il y a, je crois, assez de bonté, de loyauté, de générosité, d'exquise tendresse, pour faire pardonner à l'auteur ses erreurs poétiques.

F. DE GÉLIS.

1. Poésie sans date, citée par M. Abel Lefranc, dans son livre sur Maurice.

*Cl. PERROUD.*

# LES VILLAR

## HISTOIRE D'UNE FAMILLE TOULOUSAINE.

---

### I.

En préparant mon édition des *Mémoires de Brissot* (1910), j'ai rencontré le nom d'un « Villar, Toulousain », très répandu, vers 1783, dans le monde philosophique de Paris. La curiosité me prit d'étudier le personnage, d'autant plus que le premier éditeur de Brissot, M. de Montrol, le donnait comme ayant eu, après 1789, un rôle considérable, successivement évêque assermenté, député à la Convention, inspecteur général de l'Université, membre de l'Académie française, etc... Il y avait là, semble-t-il, de quoi ajouter une page intéressante à la *Biographie Toulousaine*[1].

Ces recherches m'ont amené tout d'abord à reconnaître que M. de Montrol avait confondu à tort le Villar ami de Brissot avec un de ses frères, puis à reconstituer[2], sinon dans tous ses

1. La *Biographie Toulousaine* de 1823 ne parle pas de l'évêque-conventionnel Villar, parce qu'il vivait encore à cette date.

2. Je ne saurais assez dire combien j'ai été aidé, dans ces recherches, d'abord par la copieuse monographie de M. J. Barbot, *Les chroniques de la Faculté de médecine de Toulouse* (1905, 2 vol. in-8°), puis par l'inépuisable obligeance de M. François Galabert, qui a fouillé les archives de l'Hôtel-Dieu et du Donjon, et de M. Gros, inspecteur primaire à Toulouse, qui a exploré les archives départementales. MM. Galabert et Gros sont trop connus de nos lecteurs pour que j'aie à rappeler combien leur documentation est abondante et sûre. Dès lors, je me dispenserai, en l'utilisant, de donner chaque fois les références et les cotes. Ce serait encombrer d'un appareil trop rébarbatif un simple récit.

détails, au moins dans ses lignes essentielles, l'histoire d'une famille de Toulousains qui ont eu, à la fin du dix-huitième siècle, une assez grande part aux affaires publiques.

## II. — Raymond Villar.

Commençons par le père, Raymond Villar, chirurgien à Toulouse, et notons tout d'abord que l'orthographe exacte de son nom est bien *Villar* et non *Vilar* ou *Villars*. On verra plus loin l'intérêt de cette remarque.

Il appartenait à une vieille famille toulousaine, cantonnée dans les professions libérales. Dès 1642, on rencontre un Raymond Villar avocat au Parlement, demeurant rue du Four-Bastard. Un Villar était curé à Grisolles en 1689. On me signale d'autres *Villart* (*sic*), chirurgiens à Gragnague, au commencement du dix-huitième siècle.

Raymond Villar, né vers 1711, se fit aussi chirurgien. On le voit d'abord établi au faubourg de Saint-Cyprien, paroisse de Saint-Nicolas. Le 6 janvier 1737, il est nommé chirurgien de l'Hôtel-Dieu pour dix ans. Les émoluments étaient modestes : 12 setiers de blé et 120 livres d'argent.

Quelques mois après, le 7 mai, il épousa Marie Sergent, fille de Noël Sergent et de Gabrielle Saysset. Elle lui donna treize enfants, dont six garçons et sept filles. Inutile de dénombrer toute cette lignée ; il suffira de parler de ceux qui ont quelque peu marqué dans notre histoire.

En 1751, il avait passé la Garonne et était venu habiter la rue des Couteliers, sur la paroisse de la Daurade.

En 1760, nous le trouvons demeurant « aux Paradoux ».

En 1746, vers la fin de son mandat décennal à l'Hôtel-Dieu, on l'avait renouvelé pour cinq ans ; mais, en 1750, un peu avant l'expiration de ce second mandat, il donne sa démission.

Une « École royale de chirurgie » ayant été fondée à Toulouse en 1761, Raymond Villar est proposé, en novembre 1762, pour y remplacer le professeur d'opérations : proposé, mais

non nommé. En revanche, il est appelé aux charges administratives, nommé en 1763 « intendant de chirurgie » à l'Hôtel-Dieu, et en 1767 « lieutenant du premier chirurgien du roi ».

Il meurt le 20 janvier 1777, toujours dans l'exercice de ces deux mandats, demeurant encore « place des Paradoux ».

Quelques dates, quelques faits, c'est peu pour nous permettre de ressaisir la physionomie de Raymond Villar ; mais, avec un effort d'imagination, il n'est pas défendu de l'entrevoir : des mœurs patriarcales, un mariage fécond, des traditions de famille, où les aînés des enfants ont les grands-parents pour parrain et marraine, et servent à leur tour de parrain à leurs cadets, une existence modeste à l'ombre du clocher de sa paroisse, des exemples de labeur laissés à ses fils dont l'un sera chirurgien comme le père, l'autre avocat, et deux donnés à l'Église. C'est bien la famille rêvée par M. Le Play ! Par contre, ses fils vont être des « déracinés »...

## III. — Noël Villar.

Celui-ci, l'aîné, fut chirurgien comme son père et eut une carrière plus brillante, que nous connaissons mieux.

Né le 21 octobre 1739, il eut pour parrain son grand-père maternel Noël Sergent.

En 1762, il est reçu licencié en médecine (9 juin), puis, quinze jours après (23 juin), docteur en médecine.

En 1766, il est nommé « adjoint au professeur d'opérations », puis en 1769, professeur titulaire.

En 1773, on le trouve faisant « un cours d'accouchements pratique », et le faisant « hors de l'école », — c'est-à-dire sans doute un cours libre[1].

1. C'est à ce titre qu'il est qualifié, en 1789, de « accoucheur pensionné par la ville pour les pauvres femmes ». Il dirigeait une sorte de Maternité. Une délibération municipale du 15 décembre 1790 lui alloue (« à M. Villar, accoucheur pensionné de la ville ») 72 livres pour prix d'encouragement à donner aux élèves sages-femmes.

En 1787, il est secrétaire de la « Société académique de chirurgie à Toulouse ».

Il figure régulièrement aux annuaires de la ville :

*Calendrier de Toulouse*, de 1780 : « École royale de chirurgie, Villar, maître ès arts et professeur pour les opérations, place des Paradoux » (il a gardé le logis paternel).

Même mention les années suivantes, jusque et y compris 1792, sauf pour l'adresse.

Baour, *Almanach historique de la province de Languedoc*, année 1782 : « École royale de chirurgie, Villar, professeur royal pour les opérations, rue des Paradoux ».

Mêmes mentions les années suivantes. En 1789, il y a en outre : « accoucheur pensionné par la ville pour les pauvres femmes, rue du Temple ». En 1793, on lit : « École de chirurgie. Professeur... citoyen Villar, pour les opérations, rue du Temple. »

Au recensement de janvier 1790 (capitoulat de la Dalbade, 11e moulon), il est porté avec les mentions suivantes : « M. Villar, chirurgien, avec son épouse et trois enfants, deux compagnons de service, une fille, huit personnes, et Mme Villar, sa mère, une personne. »

Le 22 octobre 1790, il est un des six commissaires nommés par le collège royal de chirurgie de Toulouse pour préparer un mémoire réclamé par le Comité de santé de l'Assemblée constituante, « sur l'art de guérir en général, sur l'état actuel de la chirurgie et de l'art des accouchements. »

Le *Registre des serments*, aux archives du Donjon, porte :

« Le 6 mars 1791, a comparu M. Noël Villar, professeur en chirurgie de cette ville, professeur pour le cours particulier des accouchements, lequel a déclaré vouloir prêter le serment prescrit par la loi comme fonctionnaire public. »

Sa situation devenait considérable. Il était déjà, je l'ai dit, un des six professeurs de l'École de chirurgie, secrétaire de la Société de chirurgie, directeur d'une sorte de maternité municipale.

* * *

Noël Villar était donc tout désigné, une fois la Révolution commencée, pour prendre part au gouvernement de sa cité.

Aux élections municipales de novembre 1790, il fut un des trente-six *notables* qui, avec les dix-huit officiers municipaux, le maire et le procureur de la commune, eurent la charge d'administrer la ville[1].

Au renouvellement partiel de la municipalité, en novembre 1791, il monta d'un degré, et devint *officier municipal*[2]. Réélu en la même qualité au mois d'octobre 1792.

Il semble qu'il jouissait pleinement de la confiance publique. Déjà, le 6 février 1792, une délibération du Conseil général de la commune l'avait fait entrer, avec son ami Baras[3], dans une Commission de huit membres chargée de rédiger un mémoire sur l'instruction publique.

D'autre part, le Directoire du département de la Haute-Garonne avait institué, le 5 janvier 1792, un cours public d'accouchements et l'avait confié à Villar, transformant ainsi en un enseignement officiel, semble-t-il, le cours privé que nous l'avons déjà vu faire dès 1773, et le 3 novembre 1792 l'assemblée départementale avait confirmé cette nomination, en rendant hommage « à la manière distinguée dont le professeur s'est acquitté de sa mission ».

Mais il ne garda pas longtemps cet enseignement. Quelques jours après, à la suite d'un dissentiment avec la ville

1. J. Mandoul, *Les municipalités de Toulouse pendant la Révolution* (Toulouse, 1906).

2. Il est en même temps assesseur du juge de paix du 4e arrondissement (Saint-Michel).

3. Marc-Antoine Baras, une des figures les plus intéressantes de Toulouse à cette époque. Guillotiné à Paris, le 13 avril 1794. Son crime était d'être girondin. Mais le Tribunal révolutionnaire, par une insulte à la vérité, le condamna comme complice de Chaumette. M. Wallon lui-même s'y est trompé (*Histoire du Trib. révol.*, t. III, p. 198. Il l'appelle d'ailleurs *Bavras*). L'article de Baras dans la *Biographie toulousaine* est un des mieux faits de ce Recueil, où les bons articles n'abondent pas.

(7 novembre), il était remplacé d'office (30 novembre), par Larrey[1].

* * *

Remplacé comme professeur d'accouchement en novembre 1792, Noël Villar se vit éliminé de la municipalité en août 1793, à la suite du triomphe du parti montagnard.

La municipalité de Toulouse s'était fortement prononcée contre le coup de force parisien du 31 mai 1793 qui avait mutilé la Convention et arraché à leurs sièges trente et un députés girondins. Des délibérations avaient été prises : on avait pu croire un moment que Toulouse allait donner la main à Bordeaux et à Marseille qui avaient pris les armes : c'eût été l'insurrection du Midi tout entier. L'activité des représentants en mission, Baudot, Chaudron-Roussau, Ysabeau, Leyris, etc., conjura le péril. La municipalité fut renouvelée par eux dans le sens montagnard, sans élections nouvelles, par de simples arrêtés. Pour Noël Villar on procéda avec une mansuétude relative : on ne le suspendit pas, on lui enjoignit simplement d'avoir à choisir entre son mandat d'officier municipal et sa place de chirurgien-major à l'hôpital militaire (25 août, ordre de Leyris et de Chaudron-Roussau). Villar opta prudemment pour sa place, et à ce prix on le laissa tranquille. On avait besoin de lui.

* * *

Nous venons de voir qu'il était chirurgien-major de l'hôpital militaire. Cet hôpital, organisé depuis la création des deux

1. Alexis Larrey, frère du célèbre chirurgien des armées de la Révolution et de l'Empire, chirurgien distingué lui-même et un de ceux qui contribuèrent le plus à réorganiser l'enseignement médical à Toulouse après la Révolution.

Le dissentiment avec la ville provenait de ce que les professeurs de chirurgie se plaignaient de l'insuffisance de leur traitement. Dans une requête du 1er décembre 1792, adressée aux administrateurs du département, ils exposent qu'ils avaient autrefois la moitié du produit des réceptions à la maîtrise en chirurgie, qui s'élevait à 3.000 francs, et les revenus d'un bien situé dans le district de Villefranche. Or, ce bien, devenu national, a été vendu 44.000 francs ; en outre, les réceptions ne se faisant plus, ils sont privés de cette source de revenus. Ils demandent qu'on leur accorde un traitement, « attendu que leurs fonctions n'ont jamais été plus importantes que dans le moment actuel ».

armées des Pyrénées[1], avait été installé dans le couvent des religieuses bénédictines de Notre-Dame-du-Sac (c'est encore l'hôpital militaire de nos jours[2]). Villar en avait reçu la direction. Il avait même obtenu d'y être logé, « dans la maison où les ci-devant religieuses du Sac faisaient leurs écoles publiques » (8 janvier 1793), et avait quitté alors son logis de la rue du Temple.

Nous le voyons d'ailleurs rentrer bientôt dans l'enseignement.

En décembre 1793, le représentant en mission Paganel arrivait à Toulouse et, de concert avec le Directoire du département, y reconstituait l'enseignement supérieur, autrement dit y créait, à la place de l'ancienne Université disparue dans la tourmente, une véritable Université nouvelle, organisée d'après une conception rationnelle. Cette curieuse tentative faite par les pouvoirs toulousains, en pleine Révolution, a été mentionnée par tous les historiens[3]; mais elle n'a pas encore été, que je sache, étudiée de près : elle mériterait d'être racontée. Il suffira de dire ici que la délibération du Directoire du département qui institua à Toulouse « l'enseignement national provisoire[4] » est du 12 nivôse an II (1er janvier 1794) et que l'arrêté de Paganel qui la consacra est du 22 nivôse (11 janvier). Villar fit partie de la nouvelle organisation. Le département l'avait proposé ; la Société populaire, « consultée sur son patriotisme », avait applaudi à ce choix, et Paganel le nomma « professeur d'accouchement pour les femmes de la campagne ». Il semble que ce fût comme une transaction, un dédoublement du cours qu'il avait professé en 1792 et dans lequel

1. Je ne puis dire la date exacte de l'établissement. Dès février 1793, on le trouve mentionné.

2. Réuni aux hospices civils de 1811 à 1815, puis redevenu service distinct.

3. D'Aldéguier, *Histoire de la ville de Toulouse*, t. IV, pp. 533-534; — L. Liard, *L'Enseignement supérieur en France*, t. I, pp. 396-398, etc.

4. Noter que cette vaste organisation comprenait, en même temps que l'enseignement supérieur, le Collège national, l'École de beaux-arts, les cours de dessin, le Muséum d'histoire naturelle, les bibliothèques, etc. Il n'y avait d'oublié que les écoles primaires.

il avait été remplacé par Larrey le 30 novembre de cette année-là. Larrey conservait le cours *public* d'accouchement, « à la ci-devant Académie des sciences », cours d'été; Villar était chargé d'un autre cours « pour les femmes de la campagne », et devait le donner tous les jours, *provisoirement chez lui*[1], de trois heures à cinq heures de l'après-midi. Je présume que c'était une sorte d'école pratique, quelque chose comme celle qu'il avait dirigée dès 1773.

Son traitement était fixé à 1.600 francs. Nous voilà loin des 300 livres de 1786!

Mais ce retour de fortune fit des envieux. Quelques mois plus tard, l'actif et redoutable Descombels, procureur-général-syndic du département, et le véritable proconsul de Toulouse, sous le nom des représentants en mission qui s'y succédaient, informait Villar qu'il avait été dénoncé comme occupant quatre places et recevant autant de traitements : professeur aux écoles de chirurgie, — chirurgien-accoucheur pensionné par la ville[2], — professeur d'accouchements pour les femmes de la campagne, — et chirurgien-major à l'hôpital militaire du Sac. En conséquence, Descombels rappelait à Villar que la loi s'opposait au cumul des traitements et le priait de désigner celle de ces places qu'il entendrait conserver. Là, encore, on mettait des ménagements dans la forme.

Villar ne dut pas se le faire dire deux fois : il abandonna toutes ses places, sauf celle de chirurgien de l'hôpital militaire, assurément la plus importante, la mieux rétribuée (sans parler de l'avantage du logement) et la plus sûre.

*
* *

Il n'en restait pas moins à la merci des caprices d'un Descombels; mais une occasion s'étant présentée de quitter Toulouse avec honneur et profit, ce fut sans doute avec joie qu'il

1. Je rappelle qu'il était logé à l'hôpital militaire, dans la maison où les religieuses de Notre-Dame-du-Sac avaient tenu leurs écoles.

2. Descombels devait faire erreur sur ce point, si cette place se confondait avec la suivante.

la saisit. La Convention avait institué, le 20 février 1794, pour réorganiser l'enseignement médical en France, une « Commission de santé » composée de trois médecins, six chirurgiens et trois pharmaciens. Elle les nomma le 4 mai ; puis, trois mois après, le Comité de salut public y fit entrer Villar. « Le Comité de salut public arrête que le citoyen Villar, chirurgien en chef de l'hôpital militaire et sédentaire à Toulouse, remplacera, dans la Commission de santé, le citoyen Lassis[1], et en remplira sur-le-champ les fonctions. » (Séance du 30 thermidor an II, 17 août 1794. — Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XVI, p. 167).

Le frère du chirurgien toulousain, Luce Villar, conventionnel (des plus modérés, il est vrai, mais membre influent du Comité d'instruction publique), ne fut peut-être pas étranger à cette désignation. Il faut remarquer, en outre, qu'à cette date Robespierre, depuis trois semaines, n'était plus. On peut noter aussi que la minute de l'arrêté est de la main de Barère (Aulard, *loc. cit.*), et on sait quelles attaches Barère avait à Toulouse. Enfin, il n'est que juste de présumer que le mémoire rédigé par Villar en 1790 pour l'Assemblée constituante avait attiré sur lui l'attention.

Villar se hâta d'accepter, d'arriver à Paris, de se faire installer, puis demanda un congé pour aller déménager.

« Le Comité de salut public autorise le citoyen Villar, membre du Conseil de santé, à prendre un congé de quatre décades pour se rendre à Toulouse pour y terminer les affaires dont il est question dans sa pétition (18 fructidor an II, 4 septembre 1794. — Aulard, *op. cit.*, t. XVI, p. 511). « Dans cette pétition, dit M. Aulard, Villar exposait que sa femme et ses deux enfants étaient à Toulouse et qu'il avait à déménager du logement qu'il occupait à l'hôpital et qu'il devait laisser à son successeur. »

Il quittait donc Toulouse avec le ferme dessein de n'y pas rentrer.

1. Il faut certainement lire Lassus.

Cinq mois après, le 12 pluviôse an III, 31 janvier 1795, la Commission de santé était réorganisée sous le nom de *Conseil de santé* (5 médecins, 5 chirurgiens, 5 pharmaciens) et Villar en faisait encore partie[1].

Il avait retrouvé à Paris son frère le conventionnel, et nous le voyons, au printemps de cette année-là, prendre sa défense dans les circonstances que voici : La Convention, dans la journée du 12 germinal (1er avril 1795), avait triomphé, non sans peine, d'une émeute des faubourgs; le *Moniteur* du 4 avril raconta que Villar avait été dénoncé par un de ses collègues, dans la séance du 1er au soir, comme ayant pactisé avec les insurgés, mais que d'ailleurs la Convention avait passé à l'ordre du jour. Si invraisemblable que fût une telle assertion, qui transformait en factieux le plus timide des hommes, Noël Villar crut nécessaire de la démentir, et écrivit au *Moniteur*, le 6 avril, une lettre qui fut insérée dans le numéro du 7, affirmant que non seulement son frère était sans reproches, mais qu'il n'avait même pas été dénoncé. La lettre était signée « Villar, frère du député ». Elle est donc nécessairement du chirurgien Noël, puisque l'autre frère, l'avocat, Dorothée Villar, dont nous nous occuperons plus loin, était alors ministre de la République à Gênes, bien loin de Paris.

Noël Villar resta donc à Paris. *L'Almanach national* de l'an IV (1795-1796) le nomme (p. 426) parmi les membres du Conseil de santé : « C. Villar, rue de l'Université. » Le Directoire, par un arrêté du 25 ventôse an IV (15 mars 1795), ayant supprimé le Conseil de santé, mais l'ayant remplacé peu après par une inspection générale du service de santé des armées de terre, Villar est au nombre des six inspecteurs généraux investis de ce service : C. Villard (*sic*), chirurgien, rue de l'Université, n° 302 » (*Alm. nat.* de l'an V, p. 130). Même situation en l'an VI (p. 158). Même encore en l'an VII (1798-1799) : « C. Villars (*sic*), de Toulouse, chirurgien, rue l'Université, 302 » (*Alm. nat.*, an VII, p. 159).

1. *Moniteur* du 3 février 1795; Baudouin, *Collection des décrets*.

Mais un arrêté consulaire du 4 germinal an VIII (25 mars 1800) supprime les inspecteurs généraux et rétablit à leur place le Conseil de santé, en le ramenant à quatre membres. Villar n'y figure plus.

Les historiens locaux (Barbot, t. II, p. 25), n'ayant pas connu cette transplantation de Noël Villar à Paris et voyant confier à Jean Viguerie, en février 1795, le cours d'accouchements pour les femmes de la campagne, que Paganel avait créé pour Villar en janvier 1794, ont supposé « ou bien que le cours n'avait pas fonctionné, ou bien que Villar avait démissionné peu après sa nomination... » Les choses ne se sont pas passées tout à fait ainsi. Villar, nommé par Paganel, avait fait son cours jusqu'au moment où la mise en demeure de Descombels, au milieu de 1794, l'avait contraint de se démettre. Puis il avait été appelé à Paris, et c'est seulement à partir de ce moment que le cours était resté en souffrance.

Que devint Villar entre 1800 et 1805?

Je ne saurais le dire. Toujours est-il qu'il mourut « sur la fin de l'an XIII », c'est-à-dire dans l'été de 1805. A la séance publique de la Société de médecine de Toulouse, tenue le 4 vendémiaire an XIV (26 septembre 1805), le secrétaire général (Tarbés) prononça son éloge :

« Il a jeté quelques fleurs, dit le compte rendu[1], sur la tombe de trois docteurs distingués par leurs talents et leurs vertus qui ont été enlevés à la Société vers la fin de l'an XIII. Ces membres sont MM. ... Villars, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Toulouse... »

Si on prenait à la lettre le titre qu'on lui conserve ici, il faudrait en conclure que Noël Villar était revenu reprendre dans sa ville natale son service à l'hôpital militaire et qu'il était en fonction au moment de sa mort[2].

1. *Compte rendu des travaux de la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse* (Bibliothèque municipale).

2. Mais peut-être lui conservait-on ce titre en tant qu'*honoraire*, auquel cas ce ne serait pas une preuve qu'il fût mort à Toulouse. Nos registres d'état civil ne mentionnent pas son décès.

*
* *

Comme on l'a vu, les points de repère sont plus nombreux dans la vie de Noël Villar que dans celle de son père. Mais son signalement moral ne nous apparaît guère davantage. Si j'essaie de le deviner, j'entrevois un homme actif, instruit, assez près de ses intérêts, ayant de l'entregent, aimant à cumuler les emplois — assez souple pour ne pas tenir tête aux maîtres du jour, Chaudron-Roussau ou Descombels, et néanmoins assez considérable par son talent et sa situation pour qu'on comptât avec lui. C'est trop peu. Mais enfin j'ai réussi à dégager déjà de ce groupe jusqu'ici confus des Villar deux figures bien identifiées, celles du père (Raymond) et celle du fils aîné (Noël), et à restituer à chacun les traits qui lui appartiennent sans qu'il puisse y avoir désormais de confusion possible. Le moment est venu de passer aux autres fils de Raymond Villar, et, en continuant cette méthode d'élimination, je vais aborder Dorothée Villar, l'avocat-diplomate, avant d'en venir à Luce Villar, le plus éminent des fils de Raymond.

(*A suivre.*) Cl. Perroud.

*Lieutenant MAZARS.*

# LES
# DIVISIONS ESPAGNOLES DE L'ARMÉE DE WELLINGTON

VITORIA (21 JUIN 1813). — TOULOUSE (10 AVRIL 1814).

---

DEUXIÈME PARTIE

Les divisions espagnoles furent principalement engagées, le 31 août 1813, à la défense du San Marcial (4 divisions); le 7 octobre, à l'attaque de la Bidassoa (6 divisions); le 13 octobre, à la défense de la redoute de Sainte-Barbe (une division); le 10 novembre, à la bataille de la Nivelle (8 divisions); le 10 avril 1814, à la bataille de Toulouse (2 divisions). Certaines coopérèrent au blocus de Bayonne (3 divisions); d'autres enfin, employées isolément, furent chargées de mettre le siège devant les diverses places fortes occupées par nos troupes. Il convient maintenant d'étudier le rôle qu'elles ont joué dans les plus importantes de ces affaires.

Si le sujet est ainsi limité, ce n'est pas que les troupes espagnoles soient restées inactives au cours des autres opérations de la campagne. Bien au contraire, et longue serait l'énumération des combats qu'elles ont soutenus, soit isolément, soit à côté des Anglo-Portugais, facilitant ainsi la tâche de Wellington, dont les soldats étaient épuisés par les souffrances atroces qu'ils eurent à supporter dans les montagnes. Quelques exemples suffiront à le prouver.

Les divisions espagnoles prirent d'abord une part effective à la poursuite de l'armée française après la bataille de Vitoria (21 juin 1813). Le corps de Giron, les divisions Longa et

Mendizabal, auxquels furent jointes les deux divisions anglaises de Graham, reçurent du généralissime la mission de poursuivre sur la route de Bayonne un convoi d'artillerie, de munitions et d'émigrants, parti le 20 de Vitoria et escorté par la division française Maucune. Arrêtés le 22 à Mendragone par le général Foy, qui, venu de la Biscaye à la nouvelle de Vitoria, avait rejoint Maucune, les Espagnols se portèrent par Villafranca et Segura sur Tolosa, où ils se heurtèrent de nouveau le 25 à Foy. Le général français, attaqué à droite par la division Mendizabal, à gauche par Longa, au centre par les Anglais, se replia le 25 au soir, arriva le 26 à Ernani, et, laissant un corps de 2.600 hommes dans Saint-Sébastien, rejoignit Reille à Irun en lui amenant 14.000 hommes et 10 canons.

Les Espagnols entrèrent à Tolosa dans la nuit du 25 au 26, mais le convoi, sauvé, était déjà en France, et son matériel versé à l'arsenal de Bayonne. Giron poursuivit l'arrière-garde française et l'accrocha à Irun le 1er juillet; nos troupes résistèrent vigoureusement; du côté espagnol l'attaque principale était conduite par le brigadier don Federico Castanon, avec le régiment de la Constitution (colonel don Juan Loarte) et la compagnie de chasseurs du 2e régiment des Asturies. Notre arrière-garde ne se retira que lorsque Giron eut mis en action la compagnie d'artillerie à cheval de don Pablo Puente.

Pendant ce temps, Longa s'emparait de Pasages, et un corps espagnol bloquait Santoña, où le général Foy avait laissé 2.000 hommes commandés par le général de Lameth. Saint-Sébastien était assiégé par le général anglais Graham, que renforça, au début d'août, la division de don Carlos de España. Pampelune, défendue par le général Cassan et 3.000 hommes, était assiégée par la division espagnole O. Donnell; ce dernier, après s'être successivement emparé du fort de Santa-Maria le 28 juin, et du fort de Santa-Engracia le 30 juin, avait occupé Pancorbo le 1er juillet; puis il s'était dirigé par Logroño et Puente-de-la-Reina sur Pampelune. Mina, avec la 8e division et quelques troupes commandées par Don Julian Sanchez, avait harcelé Clauzel, qui opérait une savante retraite par

Logroño, Saragosse, Jaca, le port de Canfranc et Oloron. Mais les marches extraordinaires du général français devaient avoir raison des soldats espagnols; Mina fut forcé de s'arrêter à Saragosse, puis il remonta vers Jaca, qu'il assiégea.

En juillet 1813, la répartition des forces espagnoles est la suivante : A droite, les bandes de Mina, Sanchez, Daran et Goyan, cantonnées dans les environs de Jaca et de Saragosse, interceptent toute communication avec Suchet; la troisième armée, avec le duc del Parque, arrive à Tudela; la division Morillo couvre la vallée du Val Carlos. A gauche, entre Echalar et la mer, cantonnent la division Longa, à Lesaca; le corps de Giron, à San Marcial, Irun et Fontarabie. Les autres divisions de la quatrième armée cantonnent en arrière, dans la région d'Oyarzun, ou assiègent les places fortes.

On sait que, dès son arrivée à Bayonne, le 12 juillet, le maréchal Soult s'empressa de réorganiser d'une façon complète l'armée française; qu'il la divisa en trois corps, respectivement composés de trois divisions (généraux Reille, Drouet d'Erlon et Clauzel) et une réserve d'une division (général Villate); que, grâce à une discipline sévère, il en releva le moral, fortement ébranlé par la défaite et par la retraite; enfin que l'idée première du maréchal fut de prendre l'offensive pour essayer de tourner la droite ennemie et de débloquer Pampelune.

Pendant les combats terribles qui se déroulèrent du 24 juillet au 2 août et qui devaient se terminer par notre insuccès de Sorauren, les Espagnols apportèrent un concours précieux aux troupes anglaises qui éprouvaient des difficultés insurmontables dans cette guerre de montagne. Ce n'est pas seulement dans des faits d'armes isolés qu'ils se rendirent utiles, comme, par exemple, à Orbaïceta, où le régiment espagnol de Léon (lieutenant-colonel Aguier) résista énergiquement, pendant toute la journée du 24, au corps de Clauzel, et ne se retira que le soir à huit heures, par le col de Navala, sur Burguete. Mais, dans d'autres circonstances, la victoire des alliés fut due uniquement à l'arrivée opportune des Espagnols.

Ainsi, lorsque le 27 juillet, Soult marcha sur Pampelune avec les corps de Clauzel et de Reille, il se heurta vers Zubiri au corps de Picton, que renforçait la division de Morillo. L'arrière-garde (régiments espagnols de Pravia et del Principe) fut repoussée par Soult, qui arriva à Zabaldica, où de nouveau il fut arrêté par Picton. A ce moment, la garnison de Pampelune, connaissant l'arrivée de Soult, fit une sortie vigoureuse; le corps de siège O. Donnell, surpris par cette brusque attaque, encloua ses pièces, détruisit les magasins et se préparait à se retirer, lorsque l'arrivée sous les murs de Pampelune de la division Don Carlos permit à O. Donnell de repousser la sortie de la garnison, puis de renforcer Picton. L'arrivée des Espagnols donna donc au général anglais la possibilité de résister le 28 et le 29 aux attaques de Soult; leurs divisions harcelèrent constamment notre armée dans la malheureuse retraite qu'elle effectua du 29 juillet au 2 août par Olagne et San Esteban.

Soult réorganisa de nouveau l'armée, forcément déprimée après une pareille épreuve, et, se conformant à la mission offensive qu'il avait reçue de l'empereur, il essaya, vers la fin d'août, de débloquer Saint-Sébastien. L'armée française s'étendait de la mer à Saint-Jean-Pied-de-Port; l'armée alliée, très supérieure en nombre, occupait pendant le mois d'août les positions suivantes : à gauche, du San Marcial à Irun et Fontarabie, six divisions, dont celles de del Barco (champs de Sorueta et Escanoleta), Porlier (San Marcial), Mendizabal (Fontarabie), Longa (en réserve sur les pentes Est du pic d'Aya). Au centre, la division O'Donnell (entre Zugarramurdi et Echalar) et la division Dalhousie. A droite, Hill avec la division Morillo, en face du col des Aldudes. Mina assiégeait Jaca et Don Carlos Pampelune.

Le maréchal décida de se porter, le 31, en deux colonnes (Reille et Clauzel), sur Oyarzun, d'où il pourrait ensuite marcher sur Pasages, qui était la base d'opérations de l'armée assiégeante; pendant ce temps, Drouet d'Erlon, resté vers La Rhune, Sainte-Barbe et Ainhoué, devait mener activement le combat d'usure sur ce front et y retenir l'ennemi. Mais

Wellington avait eu connaissance des mouvements de l'armée française et il concentra ses troupes sur sa gauche : la position principale de la défense était la hauteur de San Marcial, dont le pied est longé au Nord par la grande route de Béhobie à Irun. Wellington y plaça trois divisions de Freyre, qu'il fit soutenir, sur leur gauche, par deux divisions anglaises et, sur leur droite, par la division Longa. Le 30 et le 31, deux divisions anglaises renforcèrent la position : trois brigades espagnoles, sous le commandement d'O'Donnell, se tenaient prêtes à quitter Echalar et Lesaca pour venir sur le San Marcial.

La colonne Reille passa, le 31 août, la Bidassoa aux gués en aval de Biriatou et attaqua la droite des Espagnols : mais le terrain, couvert de broussailles, était difficile : les Espagnols sortirent de leurs retranchements et, chargeant à la baïonnette la division Lamartinière, la repoussèrent jusqu'au bas des pentes vers la Bidassoa. L'entrée en ligne de la réserve de Villate permit à nos soldats d'enfoncer la gauche des alliés, mais les retours offensifs des Espagnols les en chassèrent, et ce fut avec peine que les corps de Reille et de Villate se maintinrent sur la rive gauche.

D'autre part, le général Clausel avait traversé la Bidassoa à huit heures du matin, par les gués en aval de Véra, et repoussé sur San Antonio les deux brigades portugaises qui occupaient les hauteurs de la rive gauche : mais l'immobilité de la division Maransin, laissée par Clausel sur la rive droite, permettait aux alliés de rappeler sur San Antonio la division Alten, trois bataillons de Giron (remplaçant O'Donnel malade) et une brigade de la division Dalhousie. Se trompant de direction, les Espagnols de Giron et un régiment anglais se jetèrent involontairement sur la gauche et les derrières de Clauzel : vigoureusement ramenés, ils ne durent leur salut qu'à un violent orage qui éclata brusquement. La conséquence de cette erreur de direction fut que Clauzel éprouva des craintes sérieuses pour ses communications et qu'il suspendit son offensive.

Quant à Drouet d'Erlon, il s'était malheureusement laissé

tromper par les simples démonstrations que l'ennemi avait faites en face de lui et il rendait compte au maréchal que Wellington préparait sans doute un mouvement offensif sur notre gauche. L'armée française reçut l'ordre de passer sur la rive droite de la Bidassoa : Soult se disposait à la porter sur les positions de Drouet, lorsqu'une crue subite détruisit le pont de chevalets utilisé par Clauzel : deux de ses divisions restées sur la rive gauche durent, dans la nuit du 31 août au 1er septembre, livrer un combat meurtrier pour se frayer un passage au pont de Véra. Nous étions forcés de nous replier.

Les divisions de Freyre s'acquittèrent donc très bien de la mission que le généralissime leur avait confiée au San Marcial : elles arrêtèrent la colonne Reille : quant aux bataillons de Giron, c'est involontairement, par suite d'une erreur de direction, qu'ils contribuèrent à ralentir l'offensive de Clauzel.

L'armée française se retira sur ses positions : nous perdions 3.157 hommes, 5 généraux avaient été tués ou blessés : il ne fallait plus songer désormais à débloquer Saint-Sébastien : l'héroïque troupe qui défendait la place capitula le 9 septembre avec les honneurs de la guerre : elle avait soutenu sans défaillance un siège de deux mois et demi, au cours duquel les alliés avaient perdu 6.000 hommes. « Ce fut, a-t-on dit, le dernier reflet de la gloire française en Espagne[1]. »

A l'offensive de Soult succéda, un mois après, l'offensive de Wellington. Enhardi par l'échec de son adversaire au San Marcial, désireux de prendre comme base d'opérations les deux ports de Guéthary et de Saint-Jean-de-Luz ; mais, d'autre part, ne voulant pas s'aventurer en France tant que le sort de l'Empereur n'aura pas été réglé en Saxe, le généralissime n'avancera que timidement, et se bornera, au début, à occuper, suivant sa propre expression, « une position menaçante sur le territoire français ». Pour arriver à ce résultat, il fallait s'emparer de la basse Bidassoa et aussi de la grande

1. Belmas (colonel). *Journal des sièges faits ou soutenus par les Français dans la Péninsule de 1807 à 1814* (1836).

Rhune, au centre de nos lignes de défense. Celles-ci s'étendaient, en effet, de Saint-Jean-de-Luz à Saint-Jean-Pied-de-Port, sur un front de 65 kilomètres environ : Reille, à droite, de Saint-Jean-de-Luz à Ascain ; Clauzel, au centre, au nord de la Rhune ; Drouet d'Erlon, vers Ainhoué ; Foy, à Saint-Jean-Pied-de-Port ; Villate, en réserve à Sarre, derrière la Nivelle, entre Reille et Clauzel.

Wellington, qui dispose de 112.000 alliés (contre 68.000 Français), occupe les positions suivantes : les divisions espagnoles O'Donnell et Don Carlos bloquent Pampelune, couvertes à Roncevaux par la division Hill ; Campbell est aux Aldudes avec les Portugais ; les 3e et 7e divisions anglaises sont à Maya, Zuggaramurdi et Urdax ; la division légère anglaise Cole à Véra ; Giron est à Echalar, Longa couvre la basse Bidassoa ; en seconde ligne sont la 6e division anglaise et les autres divisions de Freyre ; en troisième ligne, vers Oyarzun, les 1re et 5e divisions anglaises ; Graham a rejoint Wellington après avoir laissé une garnison dans Saint-Sébastien.

Le maréchal Soult s'attendait certes à être attaqué, mais il supposait que l'attaque n'aurait pas lieu avant quelque temps et qu'elle se ferait sur sa gauche. Une offensive par Saint-Jean-Pied-de-Port aurait permis en effet à Wellington de tourner les lignes de la Bidassoa, de la Nivelle et de la Nive, et l'armée française aurait dû reculer aussitôt sur l'Adour. D'autre part, Soult avait appris que Wellington se trouvait aux environs de Roncevaux le 1er octobre, qu'une division de del Parque, constituée à Tudela, était venue renforcer le blocus de Pampelune, et que les bandes de Mina arrivaient à Roncevaux. Aussi le maréchal était-il allé passer une inspection à Saint-Jean-Pied-de-Port et à Ainhoué, et le 6 octobre il couchait à Espelette, se croyant au point le plus menacé.

Le 7 octobre au matin, les alliés prononçaient leur attaque sur notre droite ; la surprise de nos troupes fut complète. A gauche, trois divisions anglaises avaient reçu l'ordre de franchir la Bidassoa aux gués d'Irun et de Béhobie ; au centre, Freyre, traversant la rivière aux gués de Biriatou, devait

enlever les hauteurs de la rive droite depuis le nord d'Hendaye jusqu'au Mandela; à droite, Alten, Longa et Giron devaient attaquer la Rhune, soutenus sur leur droite par deux divisions anglaises; enfin, à l'extrême droite, deux divisions anglaises devaient faire des démonstrations contre Ainhoué pour y retenir nos forces.

L'ordre de Wellington concernant les divisions de Freyre, daté de Lesaca 5 octobre, était conçu comme suit : « Le corps du général Freyre franchira les gués dans l'ordre suivant : la colonne de gauche passera au gué de Telleria, près duquel l'ennemi avait jeté un pont le 31 août : elle occupera la hauteur d'Anderré sur laquelle se trouvent une grande maison couverte de tuiles et des baraquements. La colonne voisine traversera les gués de l'Étudiant et d'Akerria; elle aidera la précédente à occuper la hauteur d'Anderré. Le centre sera poussé en avant et occupera la Montagne verte, et la droite occupera le ravin qui s'étend entre cette montagne et le Mandela. En soutien du centre, on laissera une réserve à Biriatou. Le reste du corps de Freyre passera aux gués d'Istoki, Ondarola et champ de l'Abeille, gagnera le sommet du Mandela et s'y établira solidement afin d'appuyer solidement les opérations de la gauche de l'armée. L'artillerie espagnole, deux batteries anglaises appuieront le passage du général Freyre; elles se porteront, pendant la nuit du 5, aux points où elles devront s'établir... Le général Freyre s'entendra avec le général Hamilton pour lui annoncer que les troupes s'ébranlent, et qu'il doit mettre les siennes en mouvement. »

Les mouvements s'exécutèrent à peu près comme ils avaient été prévus; le 7 au matin, vers huit heures, 24.000 alliés attaquaient notre droite; 20.000 se portaient sur la Rhune. Remontant le ravin de Lancetenia, Freyre attaquait avec 11.430 hommes la gauche des avant-postes de Reille et isolait la droite française; il enlevait le Mandela, marchait sur le col des Poiriers et arrivait sur les derrières de la Baïonnette. A sa droite, Alten et Longa attaquaient, à la Rhune, l'avant-ligne de Taupin (4 compagnies), puis aidés de Longa, ils enlevaient

la redoute de la Baïonnette et tournaient la gauche française. Taupin n'avait que 4.600 hommes à opposer à 18.000 alliés!

Le rôle des Espagnols à la bataille de la Rhune a été exposé comme suit par le général Clauzel dans son rapport : « Le 7, à quatre heures du matin, je fus averti que les Espagnols se portaient dans la direction de Véra... Vers sept heures et quart, Taupin m'informa qu'il voyait les Espagnols descendre des camps entre l'Ibantély et Santa-Barbara, dans la vallée de Véra, se formant pour l'attaque : les divisions Alten et Cole ainsi formées en colonne et la division Longa dans les prairies de Véra, disposées à monter par le chemin d'Insola et sur la Baïonnette... Je me rendis au col de Véra où j'aperçus une brigade espagnole qui avait refoulé une grand'garde de Conroux et se dirigeait vers la Rhune... Le corps de Giron tourna la gauche de Taupin et s'établit sur un contrefort de la Rhune au col d'Insola... Les Espagnols, qui avaient passé la Bidassoa à Biriatou (corps de Freyre), tournèrent la Baïonnette par le col du Poirier que venait d'abandonner le 2e léger. Ils se portèrent sur la ferme qui se trouve sur le chemin de la Baïonnette à Jolimont et coupèrent la communication et la retraite... »

Clauzel fit occuper, vers quatre heures du soir, la Petite Rhune et l'Ermitage. Il ajoute, dans son rapport : « Le plateau de l'Ermitage était inabordable par son front, par sa droite et par sa gauche : six bataillons espagnols, formés en deux colonnes (sous les ordres des généraux Latorre et Virués), voulurent les tourner en forçant les 34e et 50e : ils furent repoussés. » Le 8 au matin, Wellington alla lui-même à la Rhune, reconnut la difficulté de l'attaque et combina les mouvements de Giron avec une marche offensive sur les ouvrages en avant de Sare ; le 8 au soir, les alliés s'emparaient de l'Ermitage et de la Redoute Sainte-Barbe. « En conséquence, écrivait Wellington à lord Bathurst le 9 octobre, j'ordonnai à Giron de masser son armée sur la droite et aussitôt il fit attaquer par le bataillon Las Ordenes le poste ennemi sur le rocher à la droite de sa position (chapelle d'Olhain), lequel fut emporté instantanément. Puis ses troupes marchèrent sur

la Redoute de Sainte-Barbe et l'enlevèrent. L'ennemi évacua les ouvrages qui défendaient les approches de son camp. »

Dans la nuit du 12 au 13 octobre, trois bataillons français s'emparaient par surprise de la Redoute de Sainte-Barbe, et faisaient prisonniers 15 officiers et 225 hommes : le lendemain, au point du jour, l'ennemi essaya de nous la reprendre, mais ce fut en vain que Giron déploya dix bataillons (6.901 hommes) soutenus par une brigade de la division anglaise Cole.

On s'était donc battu avec acharnement sur la Rhune: là, notre défaite n'était due qu'à notre infériorité numérique. En revanche, il convient de ne pas exagérer les efforts et la bravoure des colonnes alliées chargées d'enlever les hauteurs qui s'élèvent d'Hendaye au Mandela. Le passage de la Bidassoa ne fut, en effet, qu'une surprise malheureuse, qui donna lieu d'ailleurs, dans l'armée et dans la région, à d'étranges commentaires, rapportés par des officiers ayant fait la campagne, les uns, peu suspects de partialité, comme le commandant Lapène, les autres, pourtant admirateurs de Wellington, comme Napier.

On s'étonna, à juste titre semble-t-il, que Wellington ait été aussi méticuleusement renseigné, que l'attaque se soit produite précisément au moment où les régiments chargés de la défense de la Bidassoa avaient démonté leurs armes pour passer une revue, enfin que l'alarme n'ait été donnée que lorsque l'ennemi fut arrivé sur la rive droite du fleuve. « Les succès de l'ennemi, trop facilement obtenus, dit Lapène, devinrent à Bayonne et dans les camps le sujet d'entretiens. On se montra, dans cette occasion, peu avare d'assertions incohérentes, absurdes: avancés sans réflexion, les ouï-dire circulèrent, trouvèrent des organes et des oreilles complaisantes qui les recueillirent. Mais la grande masse de l'armée repoussa un langage toujours d'obligation après quelque défaite. Du reste, un coin du voile qui enveloppe les causes de notre insuccès dans la journée du 7 octobre sera peut-être soulevé dans la suite[1]. »

1. Lapène. *Campagnes de 1813 et de 1814 sur l'Ébre, les Pyrénées et la Garonne.*

Octobre se passa en escarmouches; mais lorsque, vers la fin du mois, arriva sur les Pyrénées la nouvelle, d'ailleurs démesurément grossie, de la bataille de Leipzig (16 au 19 octobre), Wellington reprit son offensive. Ce fut certes à contre-cœur; l'hiver était en effet précoce, les chemins à peu près impraticables et son armée manquait de tout. D'autre part, ses rapports avec le gouvernement et les généraux espagnols se tendaient de plus en plus; enfin il éprouvait lui-même une grande appréhension à envahir la France, « où, selon ses propres expressions, chacun est soldat, où toute la population est en armes et organisée, non point, comme dans d'autres pays, par des gens sans expérience de la guerre, mais qui ont servi quelque part depuis vingt-cinq ans que la France est en lutte avec toute l'Europe ». Mais, poussé de plus en plus par les souverains alliés et les ministres anglais, Wellington se décida à donner, à Véra, le 30 octobre, l'ordre de reprendre l'offensive; cet ordre ne devait s'exécuter que le 10 novembre. Ce jour-là encore les troupes espagnoles lui prêtèrent un concours précieux.

La ligne de Soult, étendue d'Urrugne à Bidarray (par Ascain, la Petite Rhune, Sare, Ainhoué et Espelette), présentait en avant de Sare un point dont la faiblesse n'avait pas échappé à Wellington et sur lequel il décida de porter son attaque principale, tandis qu'une feinte sur Maya et le Mondarrain attirerait l'attention du maréchal sur sa gauche. La division Longa reçut la mission de marcher sur les contreforts au Nord-Ouest de la Petite Rhune; Freyre, avec trois divisions (del Barco, Barceña et Porlier), devait déboucher en deux colonnes du Mandela sur Ascain et sur Chucuton en laissant une réserve à Olhette; le corps de Giron devait marcher sur Sare. Les divisions Alten, Cole, Le Cor et Colville devaient coopérer à l'attaque de Sare. Les lignes de marche des divisions espagnoles étaient les suivantes : Freyre : Ascain et Chucuton; Longa : la Petite Rhune et les ouvrages de Saint-Ignace; Giron : le col de Mediondo et la redoute de Suhamendia. Freyre était isolé des autres colonnes de droite par la Rhune, observatoire d'où

le généralissime anglais put facilement suivre toutes les phases du combat.

Les colonnes espagnoles, composées chacune d'une division, marchaient, peu éloignées les unes des autres, suivies chacune d'une réserve; elles arrivèrent sur la ligne française précédées d'un essaim de tirailleurs. A droite, Reille traîne le combat, comprenant qu'on fait une simple feinte devant lui; au centre, la division Conroux (5.000 hommes) est attaquée par 10.000 alliés; la division Maransin par 10.000 Anglo-Portugais; les deux divisions françaises durent battre en retraite à neuf heures du matin et se replier sur la ligne de redoutes qui s'élevaient sur la rive gauche de la Nivelle, d'Ascain à Amotz, où elles furent renforcées par la division Taupin. A gauche, les divisions d'Armagnac et Abbé reculèrent lentement et en ordre sur Suraïde, Espelette et Cambo, devant Clinton, Hill et Morillo.

Mais, vers onze heures, le centre français fléchissait; nos troupes se portaient sur la rive droite de la Nivelle et prenaient pour objectif Saint-Pée, tandis que les Alliés, occupant aussitôt Ascain et Amotz, forçaient Drouet d'Erlon à se replier sur la Nive à hauteur du village de Larressore. A l'extrême gauche, le général Foy, avait, de Bidarray, marché au canon, par le Gorospila, et culbuté les Espagnols de Morillo qu'il poursuivit jusque dans la vallée de Baztan par le col de Maya. La nuit du 10 au 11 fut passée au bivouac; le 11 au soir notre armée s'étendait de Bidart à Ustaritz, par Abancen-Borda; l'armée alliée s'établit sur les deux rives de la Nivelle à Urrugne, Ascain, Sare, Ainhoa, Espelette, Suraïde, Saint-Pée, Arbonne et Guéthary.

Les divisions espagnoles paraissent avoir rempli le 10 novembre la mission que leur avait confiée le généralissime. Freyre, par ses démonstrations, retint à Serres la division Darricau pendant toute la journée; Longa et Giron coopérèrent à l'attaque de Sare et de la Petite Rhune; enfin Morillo et Mina avaient attaqué la gauche française et forcé Drouet d'Erlon à reculer.

La récompense fut le renvoi des divisions en Espagne

au milieu du mois de novembre. Le prétexte, on le sait, fut l'indiscipline des Espagnols; la vraie cause était que Wellington n'avait plus besoin d'eux. Le généralissime anglais oubliait bien vite l'appui que lui avaient prêté les divisions espagnoles au San Marcial, à la Bidassoa, à la Nivelle; il oublia aussi qu'elles avaient coopéré aux sièges de Pampelune, Jaca, Saint-Sébastien, Santoña et Bayonne et que sans leur appoint il n'aurait jamais osé pénétrer en France.

Peut-être d'ailleurs regretta-t-il bien vite la mesure qu'il avait prise, si l'on en croit la lettre suivante, adressée au Ministre de la guerre le 23 décembre par le général Thouvenot, gouverneur de Bayonne : « L'aide de camp du général Hill, étant au Pasages, a perdu un état de situation de l'armée anglo-portugaise et espagnole, au 23 novembre. Cet état a été trouvé et porte... Troupes espagnoles 42.050 hommes. Les Espagnols se seraient retirés en Espagne parce que les Anglais les traitaient sans considération, qu'ils n'étaient pas payés, qu'ils manquaient de tout et qu'ils mouraient de faim à côté des Anglais qui avaient tout en abondance. *Vainement ils avaient été rappelés:* leur défection a donné lieu à un arrangement entre les Anglais et le gouvernement espagnol par lequel les Anglais sont chargés de fournir en entier les subsistances espagnoles et de les payer et habiller par moitié avec le gouvernement espagnol. Par le même arrangement, l'armée espagnole doit être immédiatement portée à 72.000 hommes. *C'est d'après cet arrangement que les Espagnols ont commencé à rejoindre l'armée anglo-portugaise,* et l'on croit que la nouvelle armée espagnole sera au complet, arrivée en France, d'ici au 15 du mois de janvier. »

Les généraux espagnols firent taire leur ressentiment; Freyre s'empressa de rejoindre l'armée anglaise: ses soldats ne méritèrent désormais plus, dans cette dernière partie de la campagne, que des éloges de la part du généralissime, aux succès duquel ils contribuèrent dans une large mesure.

C'est à Toulouse, en effet, que les troupes espagnoles prêtèrent à Wellington l'appui le plus ferme et le plus efficace : c'est également à cette bataille qu'elles éprouvèrent les pertes les

plus sérieuses, puisque sur 7.484 hommes engagés, 2.000 au moins furent tués ou blessés.

On connaît les événements militaires qui se sont déroulés du 2 mars au 10 avril 1814 et la manœuvre savante que Soult exécuta d'Aire à Toulouse. Se repliant dans un ordre parfait, le maréchal obligea son adversaire à mettre quarante jours pour parcourir 224 kilomètres, soit une moyenne de 5 kilomètres par jour. Et cependant l'armée alliée avait un effectif au moins double du nôtre, et elle recevait, malheureusement, un accueil autrement empressé des populations du Sud-Ouest!

Le 12 mars, l'armée française était cantonnée à Maubourguet, Marsillac et Rabastens, couverte par des arrière-gardes à Plaisance, Madiran et Lembèye; l'armée alliée était concentrée à Aire, couverte par des avant-gardes à Garlin, Conchez, Viella, Riscle et Pouydraguin. Après avoir essayé en vain d'attirer le 15 mars l'ennemi vers Conchez, le maréchal se repliait le 16 sur Lembèye et Simacombe; dès ce moment, son intention fut de gagner Toulouse, où il dirigea la réserve de conscrits. Le 18, l'armée française cantonnait à Viella et Conchez, couverte par sa cavalerie à Plaisance; le 19, à Tarbes, où le maréchal établit son quartier général. Le 20, couverte par une double arrière-garde, elle se mettait en marche sur la route de Saint-Gaudens, cantonnait le 20 au soir à Tournay; le 21, à Saint-Gaudens; le 22, à Martres; le 23, à Noé; le 24, l'armée arrivait à Toulouse où elle bivouaqua.

De son côté, Wellington avait été rejoint le 13 mars par les deux divisions de Freyre, venues d'Irun par Port-de-Lanne; le général espagnol amenait avec lui la 1re division (Don José Ezpeleta), la 1re brigade de la 5e division (Don Francisco Plasencia) et la 2e brigade de la 9e division (Don Pedro Mendez Vigo). Morillo avait rejoint les Anglais sur leur flanc droit avec sa deuxième brigade; la première resta au blocus de Navarreins. Wellington attendait également Mina, à qui il avait donné l'ordre de le rejoindre à Saint-Sever le 10 mars; mais, quoique la garnison de Jaca se fut rendue le 17 février après un siège héroïque, Mina occupa Jaca et les environs et ne pénétra pas en France.

Le 18 mars 1814, le généralissime anglais mit l'armée alliée en mouvement; masquant Soult avec deux divisions, il porta le reste de ses forces, par la route de Madiran et la vallée de l'Adour, sur la droite du maréchal, de façon à le déborder et à menacer ses communications avec Tarbes et Toulouse; mais utilisant des chemins difficiles, qu'il avait déjà fait préparer, le maréchal sut arrêter assez tôt le mouvement de l'ennemi et l'armée put se replier sur Tarbes. Trompé par la double arrière-garde (corps de Clausel et division Taupin) que Soult avait laissée en évacuant Tarbes, ne sachant pas au juste la route prise par l'armée française, Wellington se mit en marche le 20 mars en deux colonnes : à droite, Hill, avec trois divisions, se porta de Vic-de-Bigorre sur Tarbes par la grande route; Wellington, avec le reste de l'armée, prit le chemin de Rabastens; il était suivi par les divisions de Freyre en réserve générale; Beresford l'avait rejoint. Le 21 au soir, les colonnes ennemies cantonnaient à Castelnau-Magnoac (Beresford), Tournay (Wellington) et Lannemezan (Hill); elles n'avançaient que très lentement, à cause du mauvais état des chemins et de l'encombrement occasionné par leurs interminables convois. Le 22, Beresford était encore à Castelnau-Magnoac; Wellington arrivait à Galan et Hill à Montréjeau; le 23, Beresford cantonnait à Puymaurin, Wellington à Boulogne-sur-Gesse, Hill à Saint-Gaudens; le 24, Beresford à Lombez, Wellington à l'Isle-en-Dodon, Hill à Saint-Martory; le 25, Beresford à Saint-Lys, Wellington à Sainte-Foy-de-Peyrolières, Hill à Cazères; le 26, Beresford répartissait ses troupes le long de l'Aussonnette, vers Léguevin et Colomiers; Wellington arrivait à Saint-Lys et Hill à Muret.

Les troupes espagnoles furent largement utilisées par Wellington à Toulouse. La division Morillo prit part d'abord aux divers mouvements exécutés par Hill du 27 mars au 2 avril, après que ce général eut reçu l'ordre de passer la Garonne en amont de Toulouse, manœuvre qui aurait pu avoir pour conséquence de séparer définitivement l'armée du maréchal Soult de celle du maréchal Suchet. Le 10 avril, cette division, toujours

sous les ordres de Hill, était en avant de Saint-Cyprien; le général anglais devait faire une fausse attaque sur ce faubourg, pendant que le gros de l'armée anglaise attaquait de front et de flanc les redoutes élevées sur la rive droite de la Garonne. Quant aux divisions de Freyre, elles reçurent, le 10 avril, la mission d'attaquer le front Nord de Toulouse et de couvrir le mouvement tournant que Beresford devait exécuter, sur notre droite, entre l'Hers et les hauteurs occupées par notre armée à l'Est de la ville.

On sait que Wellington trouva, en arrivant sur l'Aussonnette, l'armée française rangée en avant de Saint-Cyprien et le faubourg lui-même fortifié; il se rendit compte bien vite qu'il ne pourrait pas forcer le passage de la Garonne à Toulouse et il se décida à franchir le fleuve en amont. Hill reçut en conséquence l'ordre d'établir un pont, dans la nuit du 27 au 28, à Portet, mais il ne put trouver le matériel suffisant et il dut remonter jusqu'à Pinsaguel. Là il construisit un pont de bateaux et passa sur la rive droite avec deux divisions anglaises et la division de Morillo, tandis que Wellington faisait une feinte pour attirer les Français sur le Touch et les y retenir. Puis il se porta sur Cintegabelle, y passa l'Ariège dans la nuit du 31 mars au 1er avril et occupa Nailloux.

Mais le terrain était difficile, les routes peu nombreuses et mal entretenues, la distance trop grande (1 étape) pour lui permettre d'arriver assez tôt à Toulouse; aussi le général anglais rétrograda-t-il sur Cintegabelle le 2 avril; il releva le pont de bateaux de Pinsaguel et rejoignit Wellington. Son mouvement avait d'ailleurs été éventé dès le 27 mars et le maréchal Soult avait aussitôt fait prendre position au général Clauzel sur les hauteurs de Vieille-Toulouse et de Pech-David ainsi que dans le faubourg Saint-Michel, qui fut solidement fortifié. Placé sur les hauteurs, en avant de Vieille-Toulouse, le maréchal se rendit compte lui-même des mouvements de la colonne ennemie; ses reconnaissances l'avaient, en outre, fort bien renseigné.

Aussi pouvait-il faire connaître au ministre, dans deux lettres datées du 1er avril et une datée du 2 avril, que le détachement

de Hill avait repassé la Garonne et qu'il était « persuadé que les alliés avaient le projet de passer la Garonne au-dessous de Toulouse et de venir l'attaquer par sa droite près de cette ville »: il organisa aussitôt les hauteurs de la rive droite du fleuve, la vieille enceinte de la ville et les ponts du canal du Midi.

La manœuvre prévue par Soult se réalisa: le 4 avril, Wellington fit jeter un pont sur la Garonne, à hauteur de Grenade, avec l'équipage ramené de Pinsaguel: le corps de Beresford passa le même jour sur la rive droite; mais, le 5, des pluies torrentielles amenèrent la rupture du pont et Beresford resta isolé, tandis que le corps de Freyre était immobilisé sur la rive gauche. Le 7 ou le 8[1], le pont était rétabli à Seilh; le 8, les divisions de Freyre passaient le fleuve et Wellington commençait le même jour sa marche sur Toulouse par Fenouillet. Le 9, Beresford remontait la rive droite de l'Hers, son avant-garde était le soir même à Croix-Daurade: sur la rive gauche de l'Hers marchaient les Espagnols de Freyre et le corps de Picton. En face de Saint-Cyprien, sur la rive gauche de la Garonne, étaient restés le corps de Hill et la division espagnole de Morillo.

De son côté, le maréchal Soult, se rendant compte de plus en plus que l'effort principal de Wellington se porterait sur les hauteurs de la rive droite, avait fait construire des redoutes sur ces hauteurs, mettre en état de défense les faubourgs et le vieux mur d'enceinte, enfin organiser des têtes de pont à tous les ponts du canal du Midi. Quatre divisions (généraux Darricau, Darmagnac, Villate et Harispe) défendaient le canal et les redoutes qui couvraient les routes d'Albi et de Montauban; deux divisions (Maransin et Taupin) défendaient Saint-Cyprien, où aboutissent les routes d'Auch, Lombez et Saint-Gaudens: la division de reernes (général Travot) était au faubourg Saint-Michel.

La mission de Hill et de Morillo (fausse attaque sur Saint-Cyprien) était définie comme suit dans l'ordre d'opérations

1. Les auteurs militaires sont divisés sur la date du rétablissement du pont.

donné par Wellington le 9 avril : « Le général Hill, sur la rive gauche de la Garonne, devra menacer Saint-Cyprien afin d'y retenir les troupes françaises. Il ralentira ou augmentera ses efforts sur l'enceinte du faubourg, suivant qu'il observera les progrès de la bataille de la rive droite. »

Avant d'étudier dans le détail le rôle joué par Hill et Morillo le 10 avril, il convient de citer les passages des rapports de Soult et de Wellington qui ont trait à l'attaque de Saint-Cyprien.

Dans son rapport du 11 avril, le maréchal Soult dit simplement : « J'avais été obligé de retirer des troupes de la tête de pont de Saint-Cyprien. M. le comte Reille, qui y commandait, fit évacuer la première ligne et il borna sa défense à l'enceinte des faubourgs. Dans la journée, l'ennemi lui présenta onze à douze bataillons anglais ou portugais et deux batteries, dont le feu fut aussitôt éteint. »

Wellington relate l'attaque du faubourg Saint-Cyprien comme suit dans son rapport, daté du 12 avril : « Tandis que les opérations que je viens de raconter avaient lieu à la gauche de l'armée, le lieutenant-général Hill chassait l'ennemi de ses ouvrages extérieurs dans le faubourg, sur la rive gauche de la Garonne, et le renfermait dans l'ancien rempart. »

Hill et Morillo réussirent donc à retenir sur la rive gauche de la Garonne une partie des troupes du maréchal. Ils commencèrent l'attaque le 10, à six heures du matin, par une violente canonnade dirigée surtout contre nos redoutes de gauche ; puis ils attaquèrent le moulin de Bourrassol, qui était le point le plus faible de la ligne, et essayèrent d'envelopper le bataillon français (major Leroi) qui le défendait. Le major fit incendier le moulin et se replia ; l'ennemi réussit à éteindre l'incendie, occupa le moulin et put prendre à revers la maison fortifiée Rodolose. D'autre part, les troupes anglaises, espagnoles et portugaises attaquaient de front la première ligne de retranchements (Patte-d'Oie, Châtel et Auriol) ; nos soldats résistèrent avec la dernière énergie ; mais, vers dix heures, la première ligne était prise d'enfilade par les batteries ennemies établies

au moulin de Bourrassol et, vers onze heures, les défenseurs furent obligés de l'évacuer; ils se replièrent, lentement et dans un ordre parfait, sur la deuxième ligne où chaque unité occupa les positions qui lui avaient été assignées. L'ennemi n'osa pas attaquer sérieusement la dernière ligne, et la lutte, qui avait dégénéré en un duel d'artillerie, fut arrêtée bien avant la fin de la journée.

Sur la rive droite de la Garonne, les espagnols de Freyre avaient reçu de Wellington la mission suivante (ordre d'opérations du 9 avril, donné à Saint-Jory) : « La 3e division, la division légère, laquelle devra passer de très bonne heure le pont de bateaux, et les Espagnols du général Freyre attaqueront le front nord de Toulouse. La 3e division et la division légère, appuyées par la division de cavalerie allemande, feront une démonstration contre la ligne du canal, la première sur le Pont-Jumeau, la deuxième se bornant, à gauche, à menacer de front et à assurer la relation avec le corps espagnol du général Freyre. Ce corps, renforcé de l'artillerie portugaise, attaquera la hauteur de Pujade, s'y logera et couvrira le mouvement du général Beresford. »

La mission du général Freyre était en conséquence de couvrir, au nord, le hardi mouvement qu'allait exécuter Beresford entre les hauteurs et l'Hers, depuis le pont de Croix-Daurade jusqu'à la redoute de Sypière (Duroux, sur la carte d'état-major), mouvement qui devait amener la fin de la bataille. On sait que l'attaque de Beresford, quelque irréalisable qu'elle parût, réussit, et que le maréchal Soult ne put, comme il l'espérait, l'arrêter en lançant la division Taupin sur le flanc droit du général anglais. Tous ces faits ont été maintes fois racontés; cette étude se bornera donc à expliquer le rôle du corps espagnol de Freyre au cours de la bataille.

Le maréchal Soult l'a apprécié comme suit dans son rapport : « A six heures du matin, nous vîmes l'ennemi se mettre en mouvement sur plusieurs colonnes... Deux autres divisions attaquèrent la brigade du général baron de Saint-Paul, qui occupait le petit plateau de la Pujade... La brigade du général

baron de Saint-Paul, qui fait partie de la division Villate, soutint parfaitement l'engagement; elle retint le mouvement des ennemis, mais, comme elle n'avait pas d'autre objet à remplir, elle se replia, en très bon ordre, sur la position... Le centre et la gauche obtenaient des avantages : des masses ennemies, précédées par une nuée de tirailleurs, voulurent attaquer de front les positions; elles furent vivement repoussées avec une perte très considérable; deux bataillons, l'un de la division Darricau, qui fit une sortie par le pont de la porte Matabiau, et l'autre de la division Darmagnac, qui déboucha par les revers de la position, complétèrent la déroute des ennemis et les menèrent à plus d'un quart de lieue, où ils furent se rallier. »

Wellington raconte l'affaire comme suit dans son rapport : « D'après le plan que j'avais adopté pour attaquer l'ennemi, le maréchal Beresford, qui se tenait sur la rive droite de l'Hers, avec la 4e et la 6e division, devait passer cette rivière au pont de Croix-Daurade, s'emparer de Montblanc et remonter la rive gauche de l'Hers pour tourner la droite de l'ennemi, pendant que le lieutenant-général don Manuel Freyre, avec le corps espagnol, soutenu par la cavalerie anglaise, l'attaquerait de front... Pendant que le maréchal Beresford préparait son mouvement, le lieutenant-général don Manuel Freyre s'avança le long de la rive gauche de l'Hers jusque sur le pont de Croix-Daurade, où il forma son corps sur deux lignes, avec une réserve, sur une hauteur (cote 163) située en avant de la gauche de la position de l'ennemi. L'artillerie portugaise était placée sur cette hauteur et la brigade de cavalerie du major Ponsomby se trouvait en réserve en arrière.

« Le général Freyre n'eut pas plutôt formé son corps et vu que le maréchal Beresford était prêt, qu'il marcha à l'attaque. Les troupes s'avançèrent en bon ordre et avec un grand courage, sous un feu très vif de mousqueterie et d'artillerie, le général et son état-major marchant en tête. Les deux lignes se logèrent bientôt sous des tertres, immédiatement au-dessous des retranchements de l'ennemi; la réserve et l'artillerie portugaise,

ainsi que la cavalerie anglaise demeurèrent sur la hauteur où les troupes s'étaient formées d'abord.

« Cependant l'ennemi repoussa le mouvement fait sur son flanc gauche par la droite de la ligne du général Freyre, et ayant poursuivi son succès et tourné notre droite des deux côtés de la grande route qui mène de Toulouse à Croix-Daurade, il força bientôt tout le corps à se retirer. J'éprouvai beaucoup de satisfaction à voir que, bien qu'elles eussent considérablement souffert en se retirant, les troupes se rallièrent aussitôt que la division légère (Alten), qui était immédiatement à leur droite, arriva, et je ne puis assez louer les efforts faits par le lieutenant-général don Manuel Freyre et par les officiers de l'état-major général pour réunir et reformer les troupes.

« Le lieutenant-général Mendizabal, qui servait comme volontaire, le général Ezpelleta et divers officiers et chefs de corps furent blessés dans cette affaire ; mais le général Mendizabal ne quitta pas le champ de bataille. Le régiment de tirailleurs cantabriens, commandé par le colonel Léon de Sicile, garda sa position sous les retranchements de l'ennemi, jusqu'au moment où je lui donnai l'ordre de se retirer... J'ai eu aussi tout lieu d'être satisfait de la conduite du lieutenant-général don Manuel Freyre, du lieutenant-général don G. Mendizabal, du maréchal de camp don Bascañas, du brigadier don J. de Ezpelleta, du maréchal de camp don A. Garces de Marcilla, et du chef d'état-major don E. S. Salvador, ainsi que des officiers de l'état-major de la 4e armée. Les officiers et les soldats se sont bien conduits dans toutes les attaques qu'ils ont exécutées après s'être reformés. »

Voici le détail des trois attaques exécutées par les Espagnols contre la gauche de notre armée : Le général Freyre commença son attaque sur la Pujade vers six heures du matin : il put s'emparer de ce mamelon, énergiquement défendu par la brigade française du général de Saint-Paul ; celui-ci, fort inférieur en nombre, dut se replier sur les positions de gauche.

Mais la mission de Freyre était devenue maintenant fort péril-

leuse: il avait insisté beaucoup auprès de Wellington, a-t-on dit, pour l'obtenir, et peut-être le généralissime fut-il très heureux de confier à des troupes étrangères la besogne la plus rude de la journée. En effet, vers huit heures du matin, après avoir laissé les dix-huit canons portugais sur la butte de la Pujade, Freyre, sur les ordres du généralissime, formait son armée en deux colonnes : la première, commandée par le général Ezpelleta, devait tourner la gauche des hauteurs occupées par notre armée et marcher sur le pont Matabiau : l'autre, commandée par le général Freyre lui-même, devait marcher directement sur la Grande Redoute.

La colonne Ezpeletta, flanquée sur sa droite, par deux bataillons et, sur sa gauche, par la division légère Mendizabal, descendit par la route d'Albi sur le pont Matabiau : Mendizabal marchait, à sa hauteur, dans le chemin creux de Périole. Les laissant approcher sans tirer, les défenseurs du pont Matabiau les accueillirent, lorsqu'ils furent tout près de la coupure précédant la redoute, par une formidable salve de mousqueterie et par le feu des trois pièces qui défendaient de front la tête de pont. Ils furent arrêtés net. Les défenseurs, tournant alors vers les assiégeants les quatre autres pièces qui protégeaient les flancs de la tête de pont, achevèrent de mettre la confusion dans la colonne.

Les troupes espagnoles se replièrent aussitôt par le chemin de Croix-Daurade, où elles furent accueillies par une partie de la 1re brigade de la division Darmagnac, cachée dans les pépinières, et rejetées sur la Pujade : certaines unités s'étaient repliées, le long du canal du Midi, vers le pont des Minimes, d'où elles furent repoussées dans un désordre épouvantable par les feux venus de la tête de pont et du couvent. Les généraux Ezpeletta et Mendizabal avaient été blessés.

Pendant ce temps, la colonne du général Freyre marchait en bataille sur la grande redoute, le général et son état-major en tête. Comme nos ouvrages avaient été construits sur le plateau du Calvinet lui-même, il existait entre eux et le mamelon de la Pujade un angle mort, où le général espagnol put abriter ses troupes ; puis il escalada le Calvinet. Mais le général

Tirlet avait, pour battre l'angle mort, fait sortir des redoutes l'artillerie de la division Villate; cette artillerie s'établit à l'extrémité du plateau, et ses feux arrêtèrent aussitôt le mouvement des Espagnols. Freyre réussit cependant à rassembler ses troupes dans le chemin creux de Périole, qui contourne le Calvinet. Lançant une demi-brigade à l'assaut de la grande redoute, il prend le commandement du reste de la colonne et essaie de contourner le plateau par le Nord-Ouest, de façon à attaquer la gorge de nos ouvrages; mais la demi-brigade d'assaut est arrêtée rapidement par l'artillerie de Villate; quant à la colonne de Freyre, elle est, sur sa droite, abîmée par un feu meurtrier venu du pont Matabiau, tandis que deux batteries de la redoute triangulaire la criblent de projectiles.

Freyre se replia sur la Pujade, à travers un terrain jonché de cadavres, sous les feux croisés des redoutes et du pont, dans un désordre inexprimable. Le maréchal Soult voulut alors achever l'écrasement des Espagnols et les séparer définitivement de l'armée anglaise; la brigade Lesœur (51e et 57e de ligne), cachée dans les pépinières qui se trouvaient près de la route d'Albi, les chargea à la baïonnette sur leur flanc, tandis qu'un bataillon du 6e léger, sorti de la redoute, les chargeait en queue. Les Espagnols auraient sans doute été anéantis si, malheureusement pour nous, la brigade légère anglaise Alten n'était venue à leur secours, et si, voyant le mouvement de Beresford commencé, Soult n'avait prescrit au général Darmagnac d'abandonner la poursuite et de reprendre ses positions.

Les Espagnols avaient subi des pertes énormes. « Une mitraille horrible, dit Toreno (livre 24), des boulets, des grenades inondèrent à l'envi le champ de bataille, répandant la destruction et la mort dans les bataillons espagnols, lesquels, calmes et intrépides, ayant à leur tête le général Freyre lui-même, s'avancèrent, presque sans brûler une amorce, jusqu'à mettre le pied sur l'escarpe des premiers ouvrages de l'ennemi... Mais, hélas! que d'officiers restèrent là, étendus sans vie sur le sol, en l'arrosant d'un sang pur et précieux! On compte parmi les morts, outre Sicilio, don Francisco Balanza,

qui commandait le régiment de la couronne, don José Ortega lieutenant-colonel d'état-major, et plusieurs autres; parmi les blessés, les généraux don Gabriel de Mendizabal et don José Ezpelleta, ainsi que don Pedro Mendez de Vigo, et don José Maria Carillo, tous deux chefs de brigade, et beaucoup d'autres, qu'il nous est impossible d'énumérer, bien qu'ils soient tous dignes d'une juste et éternelle gloire[1]. »

Après que le maréchal Soult eut rappelé de sa gauche la brigade Lesœur, Freyre reforma ses divisions et marcha une deuxième fois à l'assaut de la grande redoute, précédé par de nombreux tirailleurs et soutenu par l'artillerie de la Pujade; il échoua lamentablement comme la première fois, son attaque n'ayant pas été préparée par le feu. Ralliés encore dans le chemin creux qui contournait le Calvinet, les Espagnols montèrent une troisième fois à l'assaut, précédés par le régiment de Cantabria (colonel Sicilio). Les défenseurs les laissèrent approcher sans tirer jusqu'au pied des retranchements, puis ils les accueillirent par une fusillade terrible qui les obligea à reculer précipitamment; seul le régiment de Cantabria se maintint sous un escarpement à 50 mètres environ de la grande redoute et ne se retira que lorsqu'il se vit sur le point d'être cerné par deux colonnes françaises, que commandaient les chefs de bataillon Gros et Guistapage. Le général Freyre rallia une quatrième fois ses divisions; elles furent portées sur d'autres points du champ de bataille, notamment sur les pentes est du plateau de Guilleméry, pour appuyer l'attaque exécutée par Beresford.

Un témoin oculaire, le commandant Lapène, a raconté comme suit les deuxième et troisième attaques des Espagnols : « Cependant, le général Freyre, jaloux de réparer par quelques succès les pertes désastreuses déjà éprouvées dans la 4e armée espagnole, était enfin parvenu à rallier sa troupe sur le mamelon de la Pujade, toujours protégé par l'artillerie portugaise. Ce général dirige une seconde fois ses Espagnols contre la grande redoute et les ouvrages inférieurs défendus par

1. Toreno, *loc. cit.*

la division Villate. L'attaque est vigoureuse et conduite avec ensemble; mais le canon des retranchements, servi avec adresse et promptitude, secondé par les feux de mousqueterie où nos soldats font preuve de calme et de précision, arrête les Espagnols et les éloigne ensuite avec une grande perte. La funeste résolution de ces étrangers, ou plutôt une opiniâtreté intempestive, les entraîne à tenter de nouveau la fortune jusque-là si contraire: le sort est encore inexorable, et, après une troisième défaite, les débris de cette 4e armée espagnole sont mis hors d'état de renouveler d'inutiles et déplorables tentatives. Le régiment de Cantabria, sous les ordres du colonel Sicilio, se maintient seul dans le vieux chemin de Périole : obligé, bientôt après, d'abandonner cet abri, ce régiment essuie encore, durant sa retraite, les feux meurtriers des ouvrages supérieurs[1]. »

Les Espagnols avaient eu la mission la plus rude de la journée; leur effort ne fut pas inutile à l'armée alliée et certains écrivains ont affirmé que leur résistance avait été la cause de la réussite du mouvement tournant de Beresford. « L'échec éprouvé par les Espagnols, a-t-on dit[2], avait suspendu la marche de Beresford; au lieu de se porter directement contre les redoutes du Calvinet, comme il en avait reçu l'ordre, ce général, calculant qu'il lui serait plus avantageux de les tourner, se dirigea dans ce but vers Montaudran. Ce mouvement, qu'il continua lentement, l'exposait à être coupé... Aussi le duc de Wellington n'apprit-il pas cette manœuvre sans inquiétude... Toutefois, la fortune ayant couronné de succès cet acte de témérité..., etc. ».

On a, d'autre part, prétendu que Wellington avait donné à Beresford l'ordre d'aller au moins jusqu'à Montaudran et que le général anglais ne serait remonté vers Sypière que parce que les redoutes, hâtivement construites et de faible profil, étaient invisibles du fond de la vallée.

Que l'on admette la première ou la seconde hypothèse, il est certain que les Espagnols avaient retenu une grande partie

1. Lapène, *loc. cit.*

2. Rocqueucourt, cité par le colonel Doumenjou : *La bataille de Toulouse*, 1908.

de nos troupes en face de la Pujade; leurs pertes, en rapport avec leur rôle, s'élevaient à 2.000 hommes; les Anglo-Portugais en perdaient 3.000 environ : nous en perdions 3.236, dont 5 généraux et 3.231 officiers et soldats (321 tués, 2.369 blessés, 541 prisonniers).

Toreno s'étonne que nous ayons inscrit la bataille de Toulouse sur nos drapeaux. « Les Français, dit-il, ont représenté l'affaire de Toulouse comme une de leurs victoires; ils l'ont même gravée comme telle sur leurs monuments publics. Mais abandonner plusieurs villages, perdre ses principales positions, et se retirer enfin, cédant tout à l'ennemi, jamais cela ne s'appellera triomphe, mais bien défaite et défaite très funeste pour ceux qui l'essuyèrent. »

Toreno ignorait-il la fière réponse de Soult à Wellington le 13 avril : « Dites-lui que j'ai dix batailles à lui livrer encore, toutes semblables aux précédentes; qu'à ce terme, si nos pertes suivent la même progression, lui et moi resterons des généraux sans armées! »

L'historien espagnol ignorait-il que la manœuvre de Soult d'Orthez à Toulouse était voulue par le maréchal? « Il avait réussi, écrit à ce sujet le colonel Dumas[1], à détourner son adversaire. Pendant les neuf mois de cette campagne, il l'avait, depuis Vitoria, sans cesse entraîné à sa suite; il l'avait empêché de lancer ses forces dans le centre du pays en s'appuyant à la mer et à la nouvelle base de Bordeaux que celui-ci convoitait. Il ne lui avait laissé que le court répit de jeter dans cette ville une entreprise politique avortée. L'insuccès tactique du maréchal à Toulouse, provoqué d'ailleurs en grande partie par son manque de décision offensive en dépit d'occasions favorables, correspond cependant sans conteste à un succès stratégique. »

Lieutenant Mazars.

1. Dumas (colonel). *Neuf mois de campagne à la suite du maréchal Soult 1813-1814* (1907).

JOSEPH DEDIEU

# ALEXANDRE SOUMET

*(Suite.)*

## CHAPITRE II.

### « LE GRAND ALEXANDRE. »

Au mois de février 1820, Victor Hugo envoyait à l'Académie des Jeux Floraux une Ode : *Moïse sur le Nil*, une Héroïde : *Le Jeune banni*, et une Idylle : *Les Deux âges*[1]. Il n'oubliait pas de se placer encore sous la protection de ses amis de Toulouse. Elle ne lui fit pas défaut, mais ce fut la dernière fois que Soumet put s'entremettre, auprès de ses collègues, en faveur de son jeune protégé. Après avoir assisté à son triomphe, dont Jules de Rességuier nous a laissé le souvenir, il décidait de s'installer à Paris[2]. A quelle date exactement? M. Biré prétend que ce fut « au commencement de 1820[3] ». Cependant, la 17e livraison du *Conservateur littéraire*, parue le 1er août, annonce la toute récente arrivée « de l'enfant d'Isaure[4] ». Il n'est pas douteux que Victor Hugo ne se soit empressé de proclamer la bonne nouvelle, et comme Soumet est présent à Toulouse à la fête des fleurs, il semble bien que

1. Voyez là-dessus l'erreur de M. E. Asse, *Les petits romantiques*, Paris, 1900, p. 135.

2. Cf. *Tableaux poétiques*, Paris, 1828, Ode à Clémence Isaure.

3. *Victor Hugo avant 1830*, p. 152. Et aussi M. E. Asse, *ouv. cit.*, p. 136, qui écrit que Soumet « fit à Paris un voyage au commencement de 1820 ».

4. *Conservateur littéraire*, 17e livraison.

son départ pour Paris n'est pas antérieur au mois de juin ou à la fin de mai 1820.

Départ précipité et séparation triste. Soumet ne prit même pas le temps de dire adieu à ses amis, même à Jules de Rességuier. Il dut laisser « dans son grenier de Saint-Étienne » son vieux père et sa petite Gabrielle, dont il restera séparé quelques mois encore, jusqu'au jour où, privé de son emploi, Jean Soumet se décida à partager avec son fils la rude existence qu'il menait à Paris. Soumet n'a jamais fait connaître le motif de ce brusque départ. Il se contente d'écrire à Jules de Rességuier que « cette cause fut bien triste[1] ». Soudaine aussi; au point qu'ayant mis de côté « quelques brouillons de poésie » à l'intention de son cher Jules, il ne put les lui porter lui-même[2].

## I.

Quoi qu'il en soit, l'un des premiers bonheurs de Soumet, à Paris, fut d'être accaparé par Victor Hugo. Désormais, ces deux noms vont rester, pendant cinq ans, fraternellement unis. Aux regards des jeunes poètes, ils signifient même gloire, même activité, même ambition. Ils représentent l'ardeur de la jeunesse qui monte alors à la vie littéraire et prétend briser les cadres d'un classicisme étroit. Cette amitié est l'un des épisodes les plus délicieux de la vie de Victor Hugo et de celle de Soumet.

La première rencontre eut lieu chez Victor Hugo, « dans son trou, près du Luxembourg ». Elle fit sur le poète de Toulouse une impression extraordinaire. Dès le premier jour, Soumet subit l'ascendant de ce tout jeune homme, en qui il admire déjà « un futur pair de France ». Tout de suite, leurs

1. Lettre citée par M. Biré, *ouv. cit.*, p. 153.

2. Ces témoignages suffisent à renverser les hypothèses de M. Vitet et de M. E. Grimaud. Pour eux, Soumet « fit ses adieux à Toulouse, dès que ses tragédies furent terminées », afin de faire consacrer à Paris ses ambitions dramatiques. En réalité, *Cléopâtre* était acceptée depuis 1819; mais ni *Clytemnestre* ni *Saül* ne sont encore terminés. Soumet y travaillera, péniblement, pendant les années 1820 et 1821.

relations deviennent intimes. Ils fréquentent les mêmes cercles poétiques, les mêmes réunions mondaines, les mêmes sociétés littéraires, où ils défendent les mêmes admirations[1]. Aucun jour ne s'écoule, que ces deux « frères » ne se soient vus longuement. Ils se lisent leurs vers et s'entretiennent de leurs amis de Toulouse. Victor Hugo, qui, dès ce moment, laisse percer ce penchant à l'exclusivisme qu'il gardera toute sa vie, ne peut supporter d'être oublié, même quelques jours : l'amitié de Soumet ne laissait pas d'être pour lui comme un hommage. En octobre 1820, Soumet, étant fort occupé à se créer une situation au Conseil d'État, et, de plus, aux prises avec le Comité de lecture de l'Odéon, Victor Hugo souffrit un peu de cette agitation. Mais il ne tarda pas à se plaindre à Émile Deschamps d'avoir été délaissé par son « cher Alexandre[2] ».

Au reste, la plainte n'était pas amère, car ce sera Victor Hugo qui, en 1820 et 1821, mettra son ami en relations avec Jules Lefèvre, Amédée Pichot, Gaspard de Pons, Rocher, Saint-Valry, surtout Alfred de Vigny, que Soumet distinguera, appréciera et aimera entre tous[3].

Quand ils sont seuls, Victor et Alexandre mûrissent ensemble leurs projets littéraires ; ils épluchent leurs vers et se donnent l'un à l'autre des conseils qui ne fâchent point. Soumet déclame les fureurs d'*Oreste*, que Victor Hugo trouve « vraiment admirables », et l'auteur des *Odes* abandonne à l'appréciation de son ami quelques-unes de ses poésies[4].

C'était une amitié de poètes enthousiastes et naïfs dans leur mutuelle admiration. Leur sincérité, d'ailleurs, est si profonde

1. La Correspondance de Victor Hugo à M. Pinaud et quelques lettres de Soumet, citées par M. Biré (surtout p. 153), nous montrent qu'ils sont pleins d'admiration pour André Chénier ; qu'ils découvrent le fin talent d'Alfred de Vigny et qu'ils ne supportent pas d'entendre appeler Lamartine « le poète des prosateurs » ; dès ce moment, ils le saluent comme un maître.

2. Lettre citée par M. E. Dupuy : *La Jeunesse des Romantiques*, Paris, p. 229.

3. M. Dupuy a publié quelques lettres de Soumet à Vigny : *A. de Vigny, les amitiés*, Paris, 1911, et M. Paul Lafond quelques lettres de Vigny à Soumet : *Jules de Rességuier ; l'aube romantique*, Paris, 1910.

4. Cf. *Correspondance de Victor Hugo*, p. 363 : lettre du 24 octobre 1820.

qu'elle désarme. De la part de Victor Hugo, elle est si fougueuse qu'elle en devient touchante. C'est lui qui prend soin des intérêts du poète de Toulouse, dont les distractions étaient invraisemblables. Il le produit à Paris; il le maintient dans le souvenir des académiciens de Toulouse, car Soumet ne leur écrit plus guère, exception faite pour Jules de Rességuier[1]. Il raconte les succès de son « cher Alexandre » et prophétise que l'avenir est à lui. Il devient l'artisan de sa gloire. Il gagne à sa conviction A. de Vigny lui-même, qui passe déjà pour ménager parcimonieusement son estime, et lui déclare, sans ambages, que Soumet « est un génie[2] ». Il le répète à tout venant, à Saint-Valry, à Trébuchet, à J. de Rességuier, à M. Pinaud, qui ne demandaient pas mieux que de le croire. Du 17 janvier 1822 : « Je préfère *Saül* à tout ce qui a paru sur notre scène depuis un demi-siècle..... Cet ouvrage, entièrement original, sévère comme une pièce grecque et intéressante comme un drame germanique, révèlera du premier coup toute la hauteur de Soumet. Le jour du triomphe d'Alexandre sera pour moi un bien beau jour[3]. » Ils ont projeté, un instant, d'écrire en collaboration une comédie, d'après « l'admirable roman » de Kenilworth[4]. Soumet proposa l'idée, le 1er février 1822, et Victor Hugo, que poussait déjà cette fièvre du travail qui ne le quittera jamais, promit les deux premiers actes. Il avait compté sans le caractère distrait et fantasque de son collaborateur. Quand Soumet revint, quelques jours plus tard, Victor Hugo était prêt à lui lire les deux actes annoncés, mais le grand Alexandre avait déjà perdu le souvenir du projet et de sa promesse[5]. La comédie ne fut jamais achevée.

1. Cf. *Correspondance de Victor Hugo;* lettres du 28 mars, du 14 juillet, du 7 novembre 1821.

2. Lettre du 27 août 1821. Cité par M. E. Dupuy, *La Jeunesse des Romantiques*, p. 239.

3. Lettre du 17 janvier 1822, dans la *Correspondance*, p. 25. Lettre à M. Pinaud.

4. Roman de Walter Scott.

5. Victor Hugo fit sa lecture le 16 février. En réalité, Soumet était, en ce moment, en pleine bataille contre les Comités de lecture de l'Odéon et du Fran-

Victor Hugo ne se montra pas froissé par tant de désinvolture. Il semblait que le prestige de Soumet fût intangible. « *Saül* et *Clytemnestre*, écrira Hugo, sont à mes yeux les deux plus belles tragédies de l'époque et ne le cèdent en rien aux chefs-d'œuvre de notre scène, en rien[1]. » C'est pour lui un axiome d'une évidence tellement immédiate que les critiques malveillantes dont souffre alors Alex. Soumet le jettent dans une sorte d'effarement. Il imagine des cabales, là où il n'y avait que d'impuissantes colères. Il dénonce l'injustice et le parti pris d'ennemis qu'il soupçonne d'être venimeux. Il se prépare à entrer lui-même en lice, et à se faire, au *Moniteur officiel*, l'ardent chevalier d'une cause menacée. Son article, bouillant de passion, n'est pas une calme défense de l'auteur de *Saül*, mais une apologie dithyrambique[2].

Au reste, il venait, un mois auparavant, de donner à Soumet une preuve précieuse de son amitié. Après d'incessants

çais. Cf. *Correspondance*, p. 29; lettre de juillet 1822, de Victor Hugo à J. de Rességuier.

1. Cf. *Correspondance*, p. 35 : lettre du 6 septembre 1822.

Cette amitié se continua très vive jusqu'au moment où disparut *la Muse française*. Alors les deux factions, nées du premier Cénacle, passent aux hostilités; néanmoins, Hugo et Soumet conservèrent leur ancienne affection. Cf. lettres de Hugo à Vigny et à Saint-Valry : *Correspondance*, p. 49 et 222 : Paul Foucher : *Les coulisses du passé*, 1873, p. 369; Gustave Rivet : *Victor Hugo chez lui*, 1907, qui déclare qu'en 1829 Soumet fréquente assidûment « le salon rouge » de Victor Hugo. Après 1829, nous ne voyons pas que ces relations aient continué, mais Soumet ne cessa jamais d'admirer hautement Victor Hugo. M. Biré a raconté comment, malade et perclus, Soumet se fit transporter à l'Académie française pour assurer, par son vote, l'élection du grand poète. Il voulait ainsi réparer son imprévoyance de 1840. M. Biré n'a pas su en effet que le 20 février 1840, Victor Hugo étant déjà candidat avec Flourens au siège vacant par la mort de Michaud, la lutte avait été très vive, et Flourens l'avait emporté péniblement. Soumet n'était pas là pour soutenir Hugo; il se plaindra de cet échec. Cf. *Journal des Débats* du 21 février 1840. — Enfin, le *Journal de Toulouse*, du 2 avril 1845, m'apprend que Victor Hugo fut présent aux obsèques de Soumet. Mais alors son amitié était bien morte. Il n'hésitera même pas à raconter des gauloiseries sur le poète dont Vigny disait qu'il avait une âme « sœur des anges ». Cf. *Journal d'un poète*, p. 198, et aussi Mme Ancelot : *Un salon à Paris*, p. 133. — *Victor Hugo raconté*, t. II, pp. 46-48, et Biré, *ouv. cit.*, p. 268.

2. *Moniteur officiel* du 26 novembre 1822. M. Biré en a cité de larges extraits, *ouv. cit.*, p. 279.

obstacles, où s'exaltait sa passion, il avait enfin conquis l'assentiment des parents d'Adèle Foucher, et le mariage avait été célébré le 12 octobre. M. E. Dupuy, ajoutant ici trop de foi aux souvenirs de l'auteur de *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, cite comme témoins de Victor Hugo, Alfred de Vigny et Alex. Soumet[1]. Il est certain que Victor Hugo tint à avoir près de lui, en ce jour de joie, « son cher Alexandre », mais il est non moins certain que Soumet ne fut pas l'un des deux témoins de Victor[2].

Au début de 1823, Victor Hugo envoie à son ami un exemplaire de son nouveau livre, que M. E. Dupuy croit être *Han d'Islande*[3]. L'amitié et l'admiration sont en ce moment très vives de part et d'autre : on ne s'aimera pas, on ne s'admirera pas davantage au Cénacle de 1824. L'opinion de Victor Hugo est parfaitement résumée dans ces paroles qu'il prononçait à l'occasion de *Saül* : « Il me paraît difficile de pousser plus loin le talent, et je ne comprends pas comment on a pu accuser de faiblesse et même de médiocrité une création aussi vaste, une conception aussi sûrement originale[4]. »

Cependant, au milieu de la griserie, causée par cette glorieuse amitié, Soumet n'est pas heureux. Les tristesses de la vie assombrissent son avenir de poète : son père est toujours souffrant, et lui-même cherche, sans succès, à entrer au Conseil d'État. Il s'était établi, à son arrivée à Paris, *Rue Saint-Honoré, n° 341, Hôtel de la Grande Bretagne* ; mais, dès le mois de décembre 1820, nous voyons qu'il est allé s'installer à Auteuil[5]. C'est de là qu'il écrit à son ami Jules de Rességuier des lettres désolées ; il le supplie d'intercéder auprès de M. de Vil-

1. M. Dupuy : *A. de Vigny ; Les amitiés*, p. 225. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que *Victor Hugo raconté* cite comme témoins, non pas Vigny et Soumet, mais Soumet et Ancelot, t. II, p. 68. Comment M. Dupuy a-t-il commis cette confusion ?

2. Voir dans Biré, *ouv. cit.*, p. 261, le texte de l'acte de mariage.

3. M. E. Dupuy : *La jeunesse des Romantiques*, p. 243.

4. *Moniteur officiel* du 26 novembre 1822.

5. Voir une lettre à Guiraud du 20 décembre 1820, dans L. Séché : *Le Cénacle de la Muse française*, p. 30.

lèle, de demander des lettres de recommandation pour M. de Serre, ministre de la justice, afin qu'il « puisse rentrer au Conseil d'État ou dans quelque administration[1] ». C'est là qu'il passe « au milieu de la solitude et des chagrins » l'hiver de 1821, d'abord à la rue de la Boétie, n° 16, puis à la rue Boileau, n° 6[2]. Il consume de longs mois à quémander, à faire antichambre dans les ministères. Il en est réduit à se faire recommander auprès des gouvernants « par l'Académie française », « et j'attends, ajoutait-il. C'est pitoyable[3] ».

## II.

En même temps qu'il se débattait contre les difficultés de l'existence, Soumet ne cessait de consacrer le meilleur de son activité au journal de son « cher Victor », *le Conservateur littéraire*[4].

Il y trouvait ce que son âme, naturellement expansive et amoureuse de l'amitié, recherchait avant tout : un groupe de jeunes poètes, confiants dans leurs forces, unis d'une étroite affection, prêts à affronter ensemble les batailles prochaines. Voici d'abord Gaspard de Pons, qui donne à Victor Hugo son petit poème, *Constant et Discrète*. « On remarque dans ce petit ouvrage cette grâce et cette aisance qu'un esprit gai et un cœur ouvert donnent au style comme aux manières[5]. » Jules de Saint-Félix, que tourmente déjà la beauté antique, envoie de jolies poésies, comme le *Songe d'Enée*[6]. F. Durand, « jeune

1. Lettre citée par E. Biré : *Victor Hugo avant 1830*, p. 154.

2. Lettre non datée, mais qui est certainement de 1821, dans Paul Lafond : *L'aube romantique*, 1910.

3. Voir cette même lettre, à la fin.

4. Sur les tendances littéraires de ce journal, voir Biré : *ouv. cit.*, pp. 154-220, pour lequel le *Conservateur* est un organe de l'école classique; — et M. Souriau : *La préface de Cromwell*, pp. 44-100, qui découvre en lui des parties du plus pur romantisme.

5. *Conservateur littéraire*, t. I, p. 115.

6. *Ibid.*, t. II, p. 42.

poète de Marseille », débute par une Ode, *le Génie*, « vraiment remarquable[1] ». C'est au *Conservateur littéraire* que Saintine annonce la prochaine représentation de son *Thémistocle*[2], qu'Alex. Guiraud fait savoir qu'il est l'auteur « d'une ode charmante » et de *Pélage*, nouvellement reçu au Théâtre-Français[3], qu'Ancelot reçoit un tribut d'hommages pour son *Louis IV*, distingué par Sa Majesté[4]. De Pichat on écrit fort sérieusement qu'il est « de ces hommes privilégiés qui, du premier bond, montent à une hauteur d'où ils ne descendent plus[5] ». Enfin, Émile Deschamps, de Saint-Valry, Jules Lefèvre, Chênedollé, A. de Vigny, Mme Desbordes-Valmore prennent une part active à la rédaction du journal.

Ce sont là les premiers amis de Soumet. Avec eux, sans songer encore à distribuer des coups, il forme de 1819 à 1821 le premier groupe, la première phalange romantique, où règne déjà, non point l'esprit de combat, mais l'innocente camaraderie littéraire.

Sur cette jeunesse ardente, Soumet prend bientôt l'autorité d'un chef. Et lui-même s'en rend bien compte. Son ami Rességuier lui ayant envoyé une élégie dans le genre ossianesque, *Glorvina*, Soumet lui répond : « ... L'encre sied bien aux doigts de rose lorsqu'elle sert à retracer d'aussi jolis vers que ceux de *Glorvina*. Le *Conservateur littéraire* vous dira ce que nous en pensons. J'en dispose comme de mon bien[6]. » Nous savons, en effet, que ce fut Soumet qui lut cette élégie « au comité poétique » du journal : il y introduisit quelques corrections et la fit paraître accompagnée d'une note extrêmement flatteuse[7]. Vers février 1821, Rességuier adresse une

1. *Conservateur littéraire*, t. II, p. 111.
2. *Ibid.*, t. II, p. 167.
3. *Ibid.*, t. II, p. 240.
4. *Ibid.*, t. I, p. 65-133 et t. II, p. 240.
5. *Ibid.*, t. II, p. 366. A noter que l'on consacre à Baour-Lormian, « le Tasse de Toulouse », deux longs articles, en somme fort élogieux, t. I, p. 56, et p. 128-133.
6. Lettre datée d'Auteuil, 1821.
7. Cf. *Conservateur littéraire*, t. III, pp. 289-290.

seconde fois à Soumet une élégie : *La Mort d'une jeune fille de village*. Soumet passe immédiatement au *Conservateur* et réclame l'insertion. Le numéro était à ce moment tout prêt : on remit la publication au numéro suivant. Il ne devait jamais paraître. Victor Hugo se déclarait « fatigué », et en mars 1821, le *Conservateur littéraire* se réunit aux *Annales de la littérature et des arts*. Cependant on donna à Soumet la promesse formelle que l'élégie paraîtrait à la livraison d'avril 1821[1].

Ce qu'il y a de plus instructif et de plus plaisant à la fois, c'est de voir avec quelle attention les rédacteurs du *Conservateur littéraire* prennent soin de la gloire de « l'enfant d'Isaure[2] ». Malheur aux poètes malencontreux qui s'avisaient de marcher sur les brisées de Soumet ! On n'admettait pas que les sujets sur lesquels le grand Alexandre prétendait exercer son empire, fussent touchés par d'autres que par lui ! Un certain Scipion Marin, auteur d'une *Massiliade* (qui chantait, dit-on, les origines de Marseille), nourrit la fatuité d'écrire encore une épopée sur Jeanne d'Arc. Il avait compté sans la vigilance d'Abel Hugo, qui, après avoir copieusement ridiculisé la *Massiliade*, crut utile de donner à l'auteur le conseil de renoncer à glorifier l'héroïne de Domrémy[3]. A son tour, Lebrun commit l'imprudence de s'attaquer à ce sujet réservé : « Nous pensons, écrivit rageusement Abel Hugo, que M. Lebrun trouvera une concurrence redoutable dans le talent de M. Soumet, jeune poète qui, au milieu de nos discordes politiques, semble s'être réfugié dans le temple de la fondatrice des arts, pour y célébrer plus à loisir la libératrice de la patrie[4]. »

Voilà le ton ordinaire des amis de Soumet : nul ne songe

1. Lettre de Soumet à Rességuier, datée de Paris, 1821.

2. Avant même son arrivée à Paris, on glorifiait les ouvrages de Soumet... qui n'avaient pas encore vu le jour ! Cf. *Conservateur littéraire*, t. II, p. 365.

3. *Conservateur littéraire*, t. I, p. 298.

4. *Ibid.*, t. I, p. 248. Dans son brillant article sur Voltaire, Victor Hugo rappelle une phrase de l'*Oraison funèbre de Louis XVI*, par Soumet, qu'il couvre de fleurs au passage.

encore à discuter son talent. On n'admet à son égard que l'humble déférence. Soumet payait ces témoignages d'adulation avec force articles, force notices, force compte rendus. A la vérité, il ne signait point ; il ne recourait pas non plus, comme son ami Victor Hugo, à de multiples initiales ou des noms empruntés. Il se contenta toujours de l'initiale S. Il paraît bien en effet que les articles, suivis de cette signature, doivent être attribués à Soumet, car, d'une part, aucun des collaborateurs du journal ne se servit de cette lettre ; d'autre part, parmi le grand nombre des signatures auxquelles il eut recours, jamais Victor Hugo n'emprunta celle-là ; enfin, les articles roulent sur des sujets tellement chers à Soumet (comme la poésie de Klopstock et de Milton), qu'il faut voir là une raison contraignante de les lui attribuer.

Nous ne retiendrons, de ces nombreuses pages de critique littéraire, qu'une étude fort intéressante, car elle nous révèle le point exact d'affleurement où est arrivé, en 1821, la pensée de Soumet, — celle aussi de ses amis du *Conservateur*. « Décidément, dit-il, les poésies ossianiques deviennent à la mode. On veut du romantique en vers et en prose. Les classiques désespérés, chassés de position en position, vont être avant peu forcés dans leurs derniers retranchements. La crise est imminente ; ils le sentent ; et chaque jour, en signe de détresse, ils tirent le canon d'alarme[1] ; telle est même dans ce danger pressant la terreur dont les frappe leur ennemi mortel, que leur imagination troublée, qui ne le voit que trop bien là où il est, aperçoit encore le fatal fantôme apparaître (*sic*) tout menaçant là où il n'est pas. Un drame calqué sur l'ouvrage d'un romantique par excellence obtient-il sur notre théâtre un succès mérité ; nos exclusifs admirateurs de l'antiquité ne voient là que le triomphe du mauvais goût et l'envahissement des doctrines subversives, et trop prévenus pour être justes, ils proclament, sans hésiter, grossière et monstrueuse une tragédie que tout

1. Voilà, bien avant que Baour-Lormian l'ait employée, une image destinée à un brillant succès. Cf. *Canon d'alarme*, par M. Baour-Lormian, Paris, Delangle, 1829, in-8°.

le monde a trouvée intéressante. Point de degré du médiocre au pire, suivant ces messieurs : Thomas Moore et Walter Scott sont égaux à leurs yeux... Pour nous, qui, dans nos lectures, ne recherchons que notre plaisir, qui sommes moins partiaux, *parce que nous n'appartenons à aucune secte littéraire*, nous reconnaissons le talent partout où il se trouve, sous quelque forme qu'il se présente, quelles que soient d'ailleurs les opinions de l'auteur et le genre qu'il ait adopté. Enthousiastes des beautés de Virgile et d'Homère, nous payons à ces nobles génies la dette de l'admiration, sans déshériter de leur part à la gloire les Klopstock et les Milton[1]. »

Quand il écrivait ces lignes, Soumet était en proie à de mortelles inquiétudes. Du côté des Conseils d'État, rien ne venait. Il avait fallu quitter Auteuil et s'installer à Passy, puis à Paris « vis-à-vis la grille du Luxembourg, rue d'Enfer, n° 27[2] ». Du côté des comités des grands théâtres enfin, il ne recevait que déceptions et brutalités. En vain faisait-il la conquête patiente des salons. Il allait, de l'un à l'autre, tantôt avec *Cléopâtre*[3], tantôt avec *Oreste*[4], tantôt avec *Saül*[5], dont il déclamait, d'une voix admirablement sonore, les scènes principales. « *Saül*, écrivait-il à J. de Rességuier, a obtenu dans les salons beaucoup de succès, trop de succès peut-être : le public est le grand justicier de ces jugements prématurés[6]. » Voyons donc comment « ce roi futur de notre scène » conquit sa royauté.

1. Cf. *Conservateur littéraire*, t. II, pp. 272-275. Il faudrait encore signaler parmi les articles révélateurs des tendances politiques et littéraires de Soumet, ceux consacrés aux élégies de Casimir Delavigne sur Jeanne d'Arc, t. I, pp. 181-185 ; aux poètes « libéraux » de ce temps, t. I, p. 341 ; à l'abbé Delille et au genre descriptif, t. II, pp. 55-59, etc.

2. Lettre à J. de Rességuier, non datée, mais qui est certainement de 1821.

3. Cette tragédie n'eut pas un grand succès. M. des Essarts lui-même n'a pu s'empêcher de reconnaître que « malgré des beautés de détail, elle est insuffisante dans l'ensemble ». Cf. *Revue Bleue*, *loc. cit.*

4. C'est ainsi qu'il avait d'abord intitulé sa tragédie : *Clytemnestre*.

5. Nous savons, par une lettre du 20 décembre 1820, que *Saül* n'était alors accepté sur aucun théâtre de la capitale.

6. Lettre à J. de Rességuier, non datée, dans Paul Lafond : *L'Aube romantique*. Cette lettre est de la fin de 1821 ou du commencement de 1822.

## III

Il importe assez peu de savoir si ce fut par l'intermédiaire de Victor Hugo que Soumet fut accueilli à la *Société royale des bonnes lettres*, mais il est certain que ce premier foyer du romantisme catholique et royaliste contribua à faire passer au premier plan le nom du poète de Toulouse. Soumet trouva là les premières relations grâce auxquelles il allait devenir le poète mondain, l'auteur favori des salons parisiens. Tous ceux qui faisaient alors les réputations littéraires, Capefigue, Brifaut, Chènedollé, E. Deschamps, Genoude, Saint-Marc Girardin, Charles Nodier, Patin, Véron, Villemain, sans oublier les trois « académiciennes » M^mes^ Roger, Auger et Michaud, prirent à cœur de « pousser » Alexandre Soumet.

Ce ne fut point sans peine. *La Société des bonnes lettres*, dont la séance d'ouverture eut lieu le 15 février 1821, compta tout de suite le poète provincial parmi ses plus fidèles habitués, mais non parmi ses plus fidèles lecteurs. En vain les amis de Soumet entrent-ils les premiers sur ce nouveau champ d'activité littéraire et sociale. A eux seuls, les frères Hugo remplissent la séance du 28 février tout entière, et Mennechet, que Soumet fréquentait certainement dès cette année-là, déclame des *stances imitées de lord Byron*[1]. Pour lui, il regarde, il s'instruit, il applaudit au succès des autres, mais il se tait; il consacre en

1. Les études particulières consacrées à *la Société* par Biré, *ouv. cit.*, pp. 237-240; M. des Granges, article de la *Revue bleue*, sept. 1904, pp. 313-318; M. Séché : *Le Cénacle de la Muse française*, 1908, pp. 304-315, sont à peu près muettes sur le rôle de Soumet dans ce milieu. — On trouvera les renseignements les plus complets dans les *Annales de la littérature et des arts* (1821-1829) qui, du n° 53 au n° 134, prennent le titre suivant : *Annales de littérature, Journal de la Société des bonnes lettres*, — dans l'*Annuaire de la Société des bonnes lettres* (1825-1826); et aussi au *Moniteur officiel* (1821 à 1830) qui donne de fidèles comptes rendus des principales séances. Le docteur Véron a laissé quelques souvenirs intéressants, dans ses *Mémoires*, t. I, pp. 240-246.

ce moment toutes ses forces à limer, sans trêve ni repos, ses deux tragédies que l'on malmène au Français et à l'Odéon.

Aussitôt qu'il a conquis, de ce côté-là, la tranquillité, il songe à se faire valoir à la Société. Le *Moniteur officiel* nous apprend, en effet, que, dès novembre 1822, il promet une lecture, qu'il fait entendre en janvier 1823[1]. Avec lui parlèrent, à cette même séance, Auger, Mennechet, Guiraud : rivaux misérables qui, ayant exalté en de verbeuses et ternes dissertations le talent de J.-B. Rousseau et de Ducis, faisaient belle la part au brillant diseur, à l'éclatant poète qu'était Soumet[2]. Un mois auparavant, Roger, l'austère Roger, avait proclamé, sur un ton prophétique, les merveilleuses destinées de l'auteur de *Saül*[3]. Quel triomphe ne se préparait donc pas ce glorieux « fils d'Isaure » ! La déception fut amère : celui que l'on avait annoncé comme le grand poète se borna à lire une prosaïque *Oraison funèbre de Louis XVI*, écrite depuis déjà sept ans !

Il fallait une revanche. Soumet la prit, complète, à la séance du 4 décembre 1823. Alors il déclama, avec un très vif succès, l'*Ode sur la guerre d'Espagne*[4]. Quand Ancelot vint, après lui, lire l'Ode d'Alexandre Guiraud sur le même sujet, les auditeurs confondirent dans une même apothéose les noms des deux poètes, — des deux amis — languedociens.

M. L. Séché a prétendu que la *Société* tint rigueur à Soumet, Guiraud et Victor Hugo de leur romantisme[5]. Ceci mérite quelques précisions. Sans doute, le classique Roger, le brutal Auger ne manquent pas une occasion de s'élever contre l'école nouvelle. Ils sont très considérés à la *Société*, ainsi que leurs amis Villemain, Saint-Marc Girardin ou même Hoffmann. Or, dès 1821, Villemain était parti en guerre contre le roman-

1. Cf. *Moniteur officiel*, du 16 nov. 1822.

2. Cf. *Ibid.*, du 4 janvier 1823.

3. Ce passage du discours de Roger est cité par Biré, *ouv. cit.*, p. 241. Dans cette même séance, Victor Hugo avait lu une *Ode sur Louis XVII* et Alfred de Vigny son poème : *le Trappiste*. Leur succès avait été très vif.

4. On trouvera cette Ode, non recueillie dans les œuvres de Soumet, au *Moniteur officiel*, du 6 décembre 1823.

5. Cf. *Le Cénacle de la Muse française*, p. 308.

tisme et sa prétention de ressusciter le Moyen âge[1]; Saint-Marc Girardin s'avouait « classique et classique relaps »; et le sévère Hoffmann n'ayant pu se défendre, en 1822, d'admirer les *Odes et poésies diverses* de Victor Hugo, s'était empressé d'ajouter : « Oh! sans doute, M. Hugo est poète, mais, si j'ose le dire, il l'est quelquefois trop... Je considère J.-B. Rousseau comme un assez bon guide pour qu'on ne doive pas chercher à s'élever au-dessus de la sphère où il occupe une si belle place[2]. »

Ces aveux sont significatifs : la *Société* et les amis de la *Société* gardaient leurs préférences pour l'école classique. Mais il ne faut point voir là un bloc d'idées indestructible. Des fissures se produisirent. Il y eut des dissidents qui, plus ou moins consciemment, servirent la cause de la jeune école, celle de Soumet. Lorsque par exemple Lacretelle s'insurge contre « ceux qui veulent élargir la scène, délivrer le génie de la triple unité et faire voyager les spectateurs, à travers un effroyable fracas de coulisse, de contrée en contrée, et d'époque en époque...[3] », de qui attend-il la régénération du théâtre français? Précisément d'Alexandre Soumet, dont il invoque « l'admirable *Clytemnestre*, où respire la fière simplicité d'Eschyle et de Sophocle[4] ».

Lacretelle aurait-il exorcisé l'élégie mélancolique, mise à la mode par l'auteur de la *Pauvre Fille* et celui du *Pauvre Savoyard*? M. Séché l'a prétendu : Soumet et Guiraud se seraient senti visés par l'orateur et en auraient éprouvé un certain dépit[5]. Il semble bien que M. Séché s'abuse, car, dans son attaque contre « tout ce luxe de mélancolie de nos trop sensibles romantiques », Lacretelle avait soin de mettre à part, pour les

1. Cf. *Journal des Débats*, du 30 novembre 1821.

2. Cf. *Ibid.*, du 17 novembre 1822.

3. Discours du 4 décembre 1823, cité en entier dans le *Moniteur officiel*, 1823, pp. 1425 et suiv.

4. Ajoutons qu'il invoque encore l'exemple de Guiraud, l'auteur des *Macchabées*, et d'Ancelot, l'auteur de *Louis IX*. En somme, les amis de Soumet sont glorifiés par ce défenseur du classicisme.

5. Sur cet épisode, voir L. Séché : *Le Cénacle de la Muse française*, pp. 308 et suiv.

couvrir de fleurs, précisément *La Pauvre Fille*, de Soumet, *La Chute des Feuilles*, de Millevoye, *La Jeune Fille malade*, de Guiraud et « plusieurs (*sic*) *Méditations poétiques* de Lamartine, productions achevées que le cœur retient tout d'abord et qu'il ne peut plus oublier ».

On le voit : Soumet n'eut pas à se plaindre de l'hospitalité qu'il rencontra à la *Société des bonnes lettres*[1]. Il ne cessera plus de la fréquenter. Jusqu'en 1830, les comptes rendus des séances, parus au *Moniteur officiel*, nous font assister aux triomphes que ce premier foyer, devenu l'abri des jeunes poètes épris d'art nouveau, réserva à l'auteur de *Saül*, d'*Élisabeth* et de *Jeanne d'Arc*[2].

## IV.

Soumet plaçait toute son espérance dans le succès de ses œuvres dramatiques. C'est par elles qu'il voulait s'imposer à ses contemporains. Il lui était pénible de s'entendre toujours appeler le poète de la *Pauvre fille*. Il comptait sur sa tragédie de *Cléopâtre*, que le Comité de lecture retenait depuis 1819, avec le *Clovis* de Viennet et le *Wardick* d'Ancelot[3]. Cependant *Cléopâtre* ne sera représenté qu'en 1824. D'autre part, Talma, dont personne n'osait contester l'autorité au Théâtre-Français, « grondait toujours » contre *Clytemnestre*, exigeait « de grands changements », et Soumet s'épuisait à gagner la faveur du terrible artiste. Le 22 février 1821, le Comité de lecture promit une décision définitive. Les amis de Soumet avaient tout mis en œuvre pour obtenir une solution favorable : Victor Hugo

1. Cf. M. E. Dupuy : *A. de Vigny; les amitiés*, p. 196.

2. En 1824, Soumet s'emploie au succès de *Pélage*, la nouvelle tragédie de son ami Guiraud ; en 1825, il lit à la Société des fragments de *Jeanne d'Arc*, que « des applaudissements répétés » saluèrent chaque fois ; en 1826, il lit *Élisabeth ou le secret de la Confession ;* en 1827, il a la désagréable surprise d'entendre Lamartine lire le premier acte de son *Saül* ; jusqu'en 1830, le *Moniteur* signale la présence et les lectures de Soumet aux *Bonnes lettres*.

3. Nous le savons par l'*Almanach des théâtres*, 1819.

et Sophie Gay avaient été l'âme de ce petit complot[1]. Malgré tout, *Clytemnestre* fut reçu à correction; Soumet alors s'avoua découragé.

Les lettres qu'il écrit depuis décembre 1820 nous font bien voir toute l'étendue de cette prostration, qui fut sur le point d'enlever Soumet à la scène française, si une femme n'avait été là pour calmer cette souffrance de l'amour-propre et relever le courage abattu. Mme Sophie Gay se fit lire *Saül*, qu'elle déclara admirable; elle ordonna à Soumet de retirer *Clytemnestre* et de présenter *Saül*[2]. Ce fut encore « un mois de guerre ouverte » entre l'auteur et la Comédie-Française, et l'on était enfin tombé d'accord que la première représentation aurait lieu le 15 février 1822, quand, à la dernière lecture, le 25 novembre, Talma déclara soudain et brutalement qu'il ne jouerait jamais un tel rôle[3]. Il fallut s'incliner, et Soumet transporta à l'Odéon la tragédie que Talma déclarait abhorrer. Cependant on acceptait enfin *Clytemnestre*.

Soumet n'était pas encore au terme de ses tribulations. La fin de l'année 1821 et le commencement de l'année 1822 ne lui réservèrent que des déboires[4]. Le Comité du Théâtre-Français le néglige : « Le rêve de Sylla, écrit-il à Rességnier, arrête toutes les autres représentations[5] ». Malgré les lectures incessantes, les répétitions que tantôt l'on précipite et tantôt l'on abandonne, huit mois n'ont pas suffi à prendre une date ferme pour la représentation. Soumet se désole : il espère pour

1. Sur ces intrigues, voir L. Séché : *Le Cénacle de la Muse française*, pp. 33 et suiv.

2. Cf. L. Séché, *ouv. cit.*, p. 35.

3. S'il faut en croire l'éloge de M. de Voisins, l'ami de Soumet, Talma aurait été, au contraire, plein d'enthousiasme pour *Saül* : « Dans *Saül*, aurait-il dit, le poète a dépassé les forces humaines. » Cf. *Recueil des Jeux Floraux*, 1846, p. 26. Par malheur, Soumet lui-même a avoué que Talma s'indignait à la pensée de prononcer « le Mont Gibboï ». Cf. L. Séché, *ouv. cit.*, p. 38.

4. A noter cependant qu'il éprouve, le 14 juin 1822, une grande joie, au triomphe des *Macchabées*, la tragédie de son ami Guirand.

5. Lettre non datée, mais qui est du début de 1822. *Sylla*, tragédie de Jouy, représentée le 27 décembre 1821.

le mois de septembre[1], et comme Andrieux ne cesse « de faire la grimace » devant *Saül*, il recule son espérance à la fin du mois, puis à la fin d'octobre, puis au début de novembre[2].

Après une attente de près de dix mois, Soumet eut enfin sa soirée glorieuse ou plutôt il en eut deux, à quarante-huit heures d'intervalle. Le 7 novembre, *Clytemnestre* soulevait l'enthousiasme à la Comédie-Française, et le 9 novembre *Saül* était acclamé sur la scène de l'Odéon[3].

C'était trop de gloire après trop d'angoisses. Soumet fut littéralement accablé par la joie : il parle, dans une de ses lettres, « des horreurs et des fatigues du triomphe dramatique[4] », et il écrit à Rességuier : « Je suis bien malade, mon cher Jules : ma débauche de gloire m'a tué[5]. » D'ailleurs il pouvait, à ce moment, la savourer tout entière. Jules de Rességuier venait, en effet, de lui assurer une existence tranquille. Intime ami de M. de Peyronnet, garde des sceaux de Charles X, il l'avait intéressé au sort de Soumet et, à la fin d'août 1822, le fit nommer bibliothécaire au château royal de Saint-Cloud[6]. Comme le château était le lieu préféré des « enfants de France », Soumet fut incidemment chargé de diriger leurs lectures. Aussi aimait-il s'appeler « le bibliothécaire de l'innocence[7] ».

Louis XVIII eut souvent l'occasion de voir le conservateur de sa bibliothèque à Saint-Cloud : il l'estima. Au lendemain des triomphes de *Clytemnestre* et de *Saül*, il tint à lui donner une audience particulière : « Monsieur Soumet, je n'ai plus rien à envier à Louis XIV ; j'ai, moi aussi, mon Racine. » Le

1. Voir une lettre non datée, mais qui est certainement de fin août ou du commencement de septembre 1822.

2. Cf. deux lettres citées par M. L. Séché, *ouv. cit.*, pp. 47 et 49.

3. C'est bien le 7 et le 9 novembre, et non comme le prétend M. Grimaud : *Poètes lauréats de l'Académie française*, le 7 et le 8.

4. Cf. L. Séché, *ouv. cit.*, p. 50.

5. Lettre dans Paul Lafond, *ouv. cit.*, non datée, mais écrite peu après les deux représentations.

6. Voir, dans Paul Lafond, une lettre de Soumet à Rességuier, écrite de Passy. Soumet fut nommé le 11 septembre 1822. Cf. *Moniteur officiel*, 12 septembre.

7. Il s'appelait ainsi familièrement dans ses lettres à Rességuier.

compliment était un peu lourd, mais Soumet avait une inaptitude merveilleuse à saisir l'exagération de la flatterie, quand il en était l'objet. Le 20 août 1823, « M. Soumet et M. Dussault furent nommés membres de l'ordre royal de la Légion d'honneur[1]. » Louis XVIII rapprochait ainsi le champion hargneux du classicisme et le jeune héros des audaces romantiques. Soumet remercia le roi, en décembre, par une *Ode au duc d'Angoulême sur la guerre d'Espagne*[2]. Et comme son ami, Alexandre Guiraud, avait eu la même pensée, Louis XVIII, que le titre de Mécène ne laissait pas insensible, fit remettre par M. de Blacas aux deux poètes, une riche épingle en diamants (28 décembre 1823[3]).

Alexandre Soumet jouit à ce moment d'un prestige incomparable. Il a pu, sans trop s'illusionner, croire qu'il entrait vivant dans la gloire. Ses amis ne cessaient de le proclamer « le roi de la scène française ». On le discute, on l'attaque violemment[4]. Il connaît la joie des batailles âpres. Devenu comme le point de mire des haines littéraires de la part des classiques, Soumet se rend bien compte qu'il a pris désormais l'autorité d'un chef. Il compte des troupes fidèles qui se serrent autour de lui. Les ennemis de *Clytemnestre* et de *Saül* ont ainsi hâté la formation du Cénacle belliqueux de 1824. Ils ont fait éclore au cœur des amis de Soumet la pensée de venger leur maître. On sait comment Victor Hugo mena la bataille et échangea au *Moniteur officiel* les coups décisifs[5].

A la *Muse française*, on déclare Soumet le plus grand poète de son temps, le poète le plus complet qu'on ait encore vu depuis Milton[6]. Émile Deschamps estime que les tragédies

1. Cf. *Moniteur officiel* du 21 août 1823.

2. Cette ode, non recueillie dans les œuvres de Soumet, est dans le *Moniteur officiel* du 28 décembre 1823.

3. Cf. le *Moniteur officiel* qui fait suivre l'*Ode sur la guerre d'Espagne* de cette nouvelle.

4. *La Pandore* fut particulièrement violente. Pendant six mois, elle ne cessa de harceler Soumet. Cf. sa note sur *Saül*, du 17 août 1823.

5. Cf. *Moniteur officiel*, du 26 novembre 1822.

6. Article de Desjardins sur *Saül*, t. II.

appelées à survivre aux caprices de la mode sont « évidemment l'*Agamemnon* de Lemercier, la *Clytemnestre* de Soumet et le *Saül*, dont la grande et belle poésie a placé Soumet si haut parmi ses rivaux de gloire[1] ». Roger lui-même, le classique Roger, exalte, en pleine séance publique, « le poète qui, dans un même jour, ravissait nos âmes par des accents dignes du roi-prophète[2] ».

Désormais, nul ne songeait à diminuer l'importance de ce triomphe, au point de vue des théories littéraires. E. Deschamps prenait un malin plaisir à bien accentuer que le triomphe de Soumet était celui de la jeune école. « Le grand Alexandre » était consacré, quoi qu'il en eût, chef des jeunes romantiques[3].

## V.

Nous ne dirons pas que Soumet a connu, de 1822 à 1823, l'ivresse de la victoire ni qu'il a profité de son prestige éclatant pour hâter la révolution littéraire. Il était à la fois trop timide et trop incertain sur ses propres tendances. Néanmoins, peu après la disparition du *Conservateur littéraire*, il s'intéresse à la fondation des *Tablettes romantiques*, petit recueil qui paraît chez Persan, d'allure un peu agressive, comme le titre lui-même, et où l'on proclame que les poètes de l'avenir sont Alex. Soumet, Alex. Guiraud, Ch. Nodier, Ancelot lui-même. Soumet

1. Préface des *Études*, dans *Œuvres complètes*, t. II, p. 279.

2. Cité par Biré, *ouv. cité*, p. 241.

3. « *Clytemnestre* et *Saül* sont bien autrement romantiques que *Pierre de Portugal* et *Faliero*; on n'en fait pas le moindre doute parmi les classiques; nous nous entendons parfaitement... » Cf. *La guerre en temps de paix*, dans *Œuvres complètes*, t. IV, p. 4. Th. Gautier lui-même, l'intime ennemi de Soumet, n'a pu s'empêcher de reconnaître que ces deux tragédies eurent un succès considérable : « Il eût mieux valu, dit-il, pour M. Soumet, qu'il s'en fût à sa réputation d'auteur de *Clytemnestre*, que nul ne contestait. » Cf. *Histoire de l'art dramatique*, 3e série, pp. 114-115. Enfin, pour M. des Essarts, « l'œuvre de Soumet demeure un chef-d'œuvre, même après *Athalie* ». Cf. *Revue bleue*, article cité.

approuva-t-il pleinement l'initiative de ses amis, le consacrant prince des poètes « romantiques »? La chose paraît bien douteuse : il tenait trop à sa réputation de poète « racinien ». Mais il ne fut jamais chef que pour suivre ses troupes. Il les suivit donc, et elles le poussèrent à se compromettre un peu plus dans la bataille qui se livrait alors, en fondant ce qui serait « l'organe officiel de la première école romantique », *la Muse française*[1].

M. Léon Séché a longuement raconté l'histoire de cette curieuse et vaillante feuille, jusqu'à sa mort, survenue en juin 1824[2]. De son côté, M. J. Marsan a fait revivre, dans une préface pleine de goût, la physionomie des petits romantiques, qui collaborèrent à *la Muse*. Nous n'aurons à regretter, chez l'un comme chez l'autre historien, que la méconnaissance de certains documents qui jettent beaucoup de clarté sur quelques épisodes du premier Romantisme, jusqu'ici restés mystérieux.

Bien qu'ils l'eussent annoncé comme une chose certaine, les directeurs de *la Muse* ne purent faire paraître le premier numéro le 1er juillet 1823, et de ce retard, M. Séché donne les raisons suivantes : « Ce fut l'absence de Guiraud, le départ du comte France d'Houdetot pour l'Espagne, et aussi les pourparlers avec le libraire qui retardèrent l'apparition de la Muse[3]. » Une lettre de Soumet va nous donner la vraie raison : « ... Quant à vous, cher ami, écrit-il à J. de Rességuier, nous vous aurions déjà envoyé notre premier numéro, *sans les dé-*

1. Sur *la Muse française*, voir les chapitres que lui consacrent Biré, *ouv. cit.*, M. Souriau : *La préface de Cromwell*, Paris, 1897, M. Marsan : *La Muse française*, édit. critique, Paris, 1907, et Léon Séché : *Le Cénacle de la Muse française*, Paris, 1908.

2. Il faut cependant rectifier un point d'histoire. Après le *Conservateur littéraire*, Victor Hugo et ses amis étaient passés, en avril 1821, aux *Annales de la littérature et des arts*. On dit généralement que les *Annales* se déclarèrent contre Victor Hugo, dès le mois de novembre. Une lettre de Victor Hugo à Jules de Rességuier, du 19 avril 1822, apprend que la brouille durait « depuis neuf mois », donc depuis le mois d'août 1821. D'autre part, le *Mercure du dix-neuvième siècle*, fondé par H. Delatouche, est hostile à la jeune école. Ces circonstances hâtèrent la fondation de *la Muse française*.

3. Cf. *Le Cénacle de la Muse française*, p. 59.

*sertions que nous avons subies : l'un de nos rédacteurs en chef, Lamartine*, part pour aller faire le tour du monde. C'est une grande perte, sans doute, mais comme nous ne sommes pas comme Rachel et que nous voulons être consolés, nous mettrons, si vous y consentez, votre nom à la place du sien. Nous devons avoir une réunion mardi, je vous instruirai du résultat. Nous nous adresserons à Nina, pour être bien assurés de votre constance et votre ministère, par la désertion de Lamartine[1]. »

Voilà qui met bien en relief le rôle de Soumet dans la fondation de *la Muse française*. Il a recruté les collaborateurs, et après avoir obtenu l'adhésion de Lamartine, à qui l'on donnait le titre de rédacteur en chef, il s'occupait à composer le premier numéro, quand, subitement, Lamartine fait faux bond, ce qui met un instant de désarroi dans la direction du journal. Nous avons encore, pour corroborer ce témoignage, une lettre précieuse de Saint-Valry qui, le 8 juillet 1823, écrivait à M. Pinaud : « Sous le nom de *la Muse française*, M. Soumet, Guiraud, Lamartine, V. Hugo, Jules de Rességnier et plusieurs autres poètes vont publier un journal littéraire qui paraîtra tous les mois. Comme *directeur* de ce journal, j'aurai l'honneur de vous adresser la première livraison de juillet, qui s'imprime en ce moment. Nous espérons que, dans vos contrées poétiques, *la Muse française* aura des abonnés et que votre Académie l'accueillera comme elle a coutume d'accueillir toutes les Muses. Ayez donc la bonté d'annoncer sa naissance et de lui préparer les esprits et les cœurs. Nous ne doutons pas que votre protection n'ajoute un grand poids à tout ce que la réunion de tels

1. Lettre publiée par M. Paul Lafond : *L'aube romantique*, 1910. Elle nous permet de signaler quelques erreurs courantes. On appelle à tort Rességnier « fondateur » de *la Muse*. Cf. Édouard Fournier : *Souvenirs poétiques de l'école romantique*, Paris, 1880, p. 430. — L. Séché a voulu donner le premier rôle à Alex. Guiraud : « Preuve convaincante et décisive, écrit-il, que l'auteur des *Macchabées*, quoique absent de Paris, avait la direction effective de ce recueil. » Cf. *ouv. cit.*, p. 59. Il l'avait alors si peu qu'il ne sera que plus tard mis au courant des difficultés racontées par Soumet. — Enfin, M. Séché croit que Lamartine s'abstint d'écrire dans la *Muse française*, parce qu'il voyait qu'elle était l'organe de Victor Hugo. Cf. pp. 65-66. En réalité, Lamartine, Hugo et Soumet étaient d'accord pour lancer le nouveau journal.

hommes offre en soi de recommandable. Déjà tous les ministres ont souscrit à cette entreprise[1]. »

De ces divers témoignages, il ressort que le rôle de Soumet fut des plus importants, et peut-être prépondérant, au moment de la fondation de *la Muse française*. Une si grande autorité l'obligeait à beaucoup payer de sa personne; il fera vivre le journal qu'il a fait naître. Il ne ménagera donc ni sa prose ni ses vers: là parurent des fragments de son poème : *Jeanne d'Arc*, et plusieurs études critiques, d'une grande ampleur, sur des sujets tantôt politiques et tantôt littéraires[2]. Leur valeur est mêlée: personne aujourd'hui ne voudrait reconnaître en ces pages le souffle révolutionnaire que les contemporains de Soumet y sentirent passer. Les idées littéraires qu'il y professe n'annoncent certainement pas la Préface de Cromwell. Non pas qu'elles ne prétendent à être profondes, mais elles n'élargissent pas l'horizon. Le poète est, pour Soumet, « l'interprète de la nature et de la destinée ». « Tout est symbolique aux yeux du poète, et par un échange continuel d'images et de comparaisons, il cherche à retrouver quelques traces de cette langue primitive révélée à l'homme par Dieu même. » Que signifient ces formules apocalyptiques? Sans doute, cette simple chose : la poésie a pour fin de révéler l'âme cachée de la nature. Par delà les apparences, elle aperçoit la vie profonde des plantes et des animaux : elle « donne, dit Soumet, l'innocence au lis des champs, et devine que sous les différents objets dont elle est environnée, il existe autre chose que ces objets eux-mêmes. » La vie des hommes, à son tour, enveloppe une réalité mystérieuse et tragique. Les anciens l'appelaient *Fatum*; nous l'appelons la Providence. La poésie qui prétend toucher le fond des choses devra exprimer cette réalité

1. Lettre inédite. Archives des Jeux Floraux : *Correspondance*, t. II, 1821-1835, f° 45.

2. Voir surtout l'article sur les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, de J. de Maistre (octobre 1823); celui sur les *Études politiques, morales et littéraires* de Valery (novembre 1823); celui sur *la Jérusalem délivrée*, de Baour-Lormian (décembre 1823).

invisible et divine. Elle sera à la fois symbolique et chrétienne[1].

Tout cela ne manquait pas d'une certaine grandeur; mais Soumet n'était pas Victor Hugo[2], et ses réformes poétiques ne dépassèrent pas le cadre étroit des articles de *la Muse française*. Ce n'est point là qu'il nous faudra chercher les titres de gloire de ce poète[3]. Cependant, ses amis ne cessaient de glorifier son nom. Victor Hugo lui-même ne recueillait point, dans ce premier Cénacle, la moitié des palmes que l'on déposait sur le front de son « cher Alexandre ». On vaticinait, en sa faveur, sans le moindre doute.

Toi, marche vers le but où t'appelle la gloire!
Respecté de l'envie, aimé de tes rivaux,
A tes anciens lauriers joins des lauriers nouveaux...
Que nos grands souvenirs revivent dans tes chants;
Guide au sein des combats cette fille des champs
Dont l'audace a brisé l'orgueil de l'Angleterre,
Qui sauva sa patrie et qu'outragea Voltaire,
Digne de la chanter, viens venger son affront,
Et la palme d'Homère est promise à ton front...
La France attend tes vers, et ton siècle enchanté
Les lègue avec orgueil à la postérité[4].

Le 15 juin 1824, *la Muse française* disparut. Rien ne faisait

1. Cf. article sur *la Jérusalem délivrée* de Baour-Lormian. En ce moment, Soumet ose enfin avouer les tendances de son groupe et réclamer l'indulgence pour ceux « qui essaient d'ouvrir une route nouvelle ». — « Tandis que l'Angleterre et l'Allemagne, dit-il, encouragent toutes les tentatives, nous nous efforçons d'élever des barrières devant tous les sentiers qui n'ont pas été parcourus. »

2. Cependant, que l'on compare les idées de Soumet sur l'épopée religieuse (*Muse française*, édit. J. Marsan, t. I, p. 299) avec celles de Victor Hugo sur ce même sujet (*Muse française* : Étude sur *Eloa* de Vigny, 1824), et l'on verra que les deux amis professaient des théories semblables.

3. Pour la façon d'apprécier les tendances du journal de Soumet et de ses amis, voir Sainte-Beuve : *Critiques et portraits littéraires*, 2e édit., Paris, Bocquet, 1841, t. I, pp. 259 et suiv., qui est franchement hostile; et, parmi les critiques à peu près bienveillants, Dubois : *Fragments littéraires, articles extraits du Globe*, Paris, 1879, t. I, p. 10; Charles Asselineau : *Statues et statuettes contemporaines*, Paris, 1852; *Moniteur officiel*, 8 octobre 1823.

4. *Épître à mon ami Alex. Soumet*, par Ancelot; *Muse fr.*, édit. J. Marsan, t. I, p. 127; voir aussi l'article de Desjardins sur *Saül*, t. I, pp. 129 et suiv.

prévoir une fin aussi prématurée, et c'est encore aujourd'hui, parmi les historiens de ce premier Cénacle, une question de savoir qui a tué *la Muse*. On a parlé d'article contre Lamartine, de la chute de Chateaubriand, surtout de la défection de Soumet qui, voulant pénétrer à l'Académie française, dut promettre de porter le coup de grâce au Journal qu'il avait fondé[1]. Tout cela est fort possible, même probable, mais non certain. Au surplus, dans cette série de conjectures, le rôle de Soumet est ou bien complètement oublié, ou bien véritablement surfait.

Une lettre d'Émile Deschamps à Jules de Rességuier va nous instruire exactement de ce curieux incident.

« Samedi soir, mon cher Jules, pardonnez-moi d'avance... mais il faut absolument que vous quittiez lundi matin la campagne pour quelques heures[2], car nous sommes nécessaires ici, vous, Alexandre et moi ; il nous faut porter le coup de grâce à *la Muse*, chez Tardieu, à neuf heures du matin, lundi, sinon le numéro paraîtra et nous sommes tous compromis. Je n'ai ni le temps ni l'espace de vous expliquer notre danger, il est imminent. Ces messieurs, je le sais, seront rassemblés là pour continuer *la Muse* ; arrivons tous trois pour la tuer, et elle est morte. Ainsi, soyez assez bon pour partir lundi, de manière à être à huit heures à Passy, *pour prendre Soumet que je viens de faire prévenir* ; vous serez à huit heures et demi à ma porte. Nous serons tous trois à neuf heures chez Tardieu. Mais tout cela ne peut se faire que réunis ; une voix se perd, *étouffée sous celle de nos adversaires*. Mais, en nous tenant bien, il me semble impossible que l'on continue, sous le titre de *la Muse*, un ouvrage *qui est le nôtre et qui ne veut plus l'être*[3]. »

Ce témoignage est d'une très grande importance. Il détruit, de façon péremptoire, la légende mise en circulation par Victor

1. Cf. Léon Séché : *Le Cénacle de la Muse française*, pp. 96 et suiv.

2. J. de Rességuier habitait le château du Marais, à Argenteuil, près de Neuilly.

3. Lettre publiée par Paul Lafond : *L'Aube romantique*, 1910. Elle n'est pas datée, mais il est facile de voir qu'elle fut écrite le samedi 22 juin.

Hugo. Pour celui-ci, l'Académie française aurait exigé de Soumet qu'il arrêtât la publication de *la Muse* : ses collaborateurs y auraient consenti, sauf Victor Hugo qui rêvait de batailler sans merci ; Soumet aurait alors fait une démarche pressante auprès de lui, et par amitié, Victor Hugo aurait cédé[1].

Toutes les assertions de Victor Hugo doivent être révisées ; et presque toutes, révision faite, se trouvent fausses.

L'ultimatum imposé par l'Académie n'est pas prouvé. A notre connaissance, Victor Hugo est le seul à avoir colporté cette historiette fabuleuse. Cependant, Émile Deschamps, Alexandre Guiraud, Jules de Rességuier n'auraient pas manqué de rappeler l'incident.

Or, pas un n'insinue, à plus forte raison ne déclare que Soumet ait demandé que *la Muse* cessât de paraître. Émile Deschamps ne met dans ses regrets aucune parole d'amertume contre Soumet[2], et Guiraud dit simplement : « J'ai toujours regretté l'abandon de ce Journal[3]. »

Il n'est pas moins inexact d'écrire « que MM. Guiraud et E. Deschamps consentirent » à cette disparition. Voici ce que nous rencontrons sous la plume de Guiraud : « L'abandon de ce journal eut lieu contre la volonté de Victor Hugo et *de la mienne*[4] ». Or, Guiraud ne songe guère à se composer une attitude : sa simplicité est véridique.

Il est plaisant d'affirmer que l'Académie fut effrayée de

1. Voici le récit de Victor Hugo : « Si peu agressive que fût *la Revue*, elle effraya l'Académie. M. Soumet s'y présentait ; on lui dit qu'il ne serait pas élu, tant que la *Revue française* vivrait. Il demanda donc qu'elle cessât de paraître. MM. Guiraud et E. Deschamps consentirent, mais Victor Hugo dit que les autres pouvaient se retirer, qu'il continuerait seul. Ce n'était pas cela que voulait l'Académie ; elle n'aurait rien gagné à remplacer une opposition de salon par une guerre à outrance. M. Soumet revint à Victor Hugo et lui demanda, comme un service personnel, de ne pas donner suite à son idée. La *Revue française* disparut. » Cf. *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 38. Hugo avait même oublié le titre exact du journal !

2. Voir sa lettre à Antoine de Latour, du 21 juin 1867, dans *Œuvres complètes*, t. IV, p. 301.

3. Voir la *Préface* de ses œuvres.

4. *Ibid.*

l'opposition qu'allait diriger Victor Hugo, mis à la tête d'une *Muse* renouvelée. A la date de 1824, Hugo était au moins aussi timide que Soumet[1].

Nous n'avons pas, enfin, la moindre preuve, en dehors du témoignage suspect de Victor Hugo, que Soumet ait fait une démarche personnelle auprès de son ami pour le décider, par des raisons d'amitié.

La critique ne peut faire état du témoignage de Victor Hugo : il est défectueux, manifestement entaché d'erreurs ; il est seul à affirmer cette série d'incidents, démentis par des témoignages contraires.

La lettre d'Émile Deschamps venge la mémoire de Soumet. Le « grand Alexandre » n'a pas renié son journal par faiblesse d'ambitieux. Ils furent trois à vouloir également la mort de *la Muse*, et cela, parce qu'autour d'eux des collaborateurs, artisans de zizanie, prétendaient imprimer à *la Muse* une allure que les vrais fondateurs désavouaient.[2]

Néanmoins, une chose restait vraie. Proclamé par toute une école enthousiaste « roi de la scène française », « chef du Romantisme », « grand Alexandre ». Soumet, à ce moment même, songeait à devenir, selon le joli mot de Monselet, « un Bourmont littéraire[3] ».

(*A suivre.*). Joseph Dedieu.

1. L. Séché en a fait copieusement la preuve : *Le Cénacle de la Muse française*, pp. 96-98.

2. E. Deschamps ne nous dit malheureusement pas le vrai motif de la « rivalité » qui venait de s'élever parmi les rédacteurs de *la Muse*. Il paraît très probable que l'article contre Lamartine provoqua la zizanie.

3. Ch. Monselet : *Portraits après décès*, Paris, 1866, p. 15.

*Damien GARRIGUES.*

# LA TERREUR PANIQUE

## DE JUILLET-AOUT 1789 A MONTASTRUC-LA-CONSEILLÈRE (HAUTE-GARONNE) ET DANS LA RÉGION.

---

Voici comment un Méridional, contemporain de la Révolution, dépeint dans ses mémoires[1] un des faits les plus curieux et les plus inexpliqués de cette période troublée :

« ... Dans les derniers jours de juillet et les premiers d'août [1789], on annonçait des troupes de brigands qui couraient le royaume, pillant, brûlant les villes et villages, portant partout la dévastation et la mort. C'était, disait-on, aux moissons qu'ils en voulaient plus particulièrement ; ils empoisonnaient, ajoutait-on, les fontaines et les puits. Un tocsin général fut donné par toutes les cloches du royaume ; tout le monde s'arma, les villes et les campagnes furent dans la plus grande désolation ; chaque endroit citait une ville à 3 ou 4 lieues qui était déjà la proie des flammes. Partout, c'étaient des armées de brigands de huit, dix, douze ou quinze mille. La terreur fut telle que bien des femmes en moururent. Les habitants des campagnes furent plusieurs jours errants dans les bois, dans les montagnes, emportant leurs enfants et ce qu'ils pouvaient de leurs maisons. Le tocsin ne discontinuait pas de sonner. Il n'y eut pas de paroisse qui ne se formât en troupe...

1. *Mémoires du comte Pierre-Paul Faydit de Terssac, baron de Lescure* (1736-1820), publiés par MM. Pasquier et Cau-Durban dans le *Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, t. VIII, 1904 ; 100 pages.

« ... Mes métayers s'enfuirent dans les bois, avec quelques-uns de mes domestiques; il ne me fut pas possible de faire coucher madame de Terssac.

« Je passai toute la nuit à rôder autour de chez moi; les cloches, qui ne discontinuaient pas de sonner, rendaient la nuit effrayante. Les paysans étaient rassemblés de toutes parts en armes.

« Ceux qui n'étaient point armés de fusils avaient des faulx, des coutelas, des fourches, des broches, et ceux de mes environs me demandaient ce qu'il y avait à faire... »

Les grands historiens mentionnent cette panique générale.

Dans son *Histoire de la Révolution*, Michelet, expliquant l'état d'esprit dans lequel la France se trouva au lendemain de la prise de la Bastille, parle de *bandes armées* qui venaient ou qu'on croyait voir venir, la nuit, couper le blé vert[1]. Déjà, le peu de blé qui avait poussé autour de Paris avait été foulé, gâté, mangé par la cavalerie nombreuse qu'on avait, dès le mois de juin, rassemblée autour de la capitale; l'année 1788 avait été mauvaise; si l'été de 1789 ne procurait pas une récolte meilleure, la famine était imminente, et cette pensée inspirait bien des inquiétudes.

« La terreur, dit Michelet, allait s'étendant; les courriers, répétant ces bruits, la portaient chaque jour d'un bout du royaume à l'autre. Ils n'avaient pas vu les brigands, mais d'autres les avaient vus; ils étaient ici et là; ils étaient en route, nombreux, armés jusqu'aux dents; ils arriveraient la nuit probablement, ou demain sans faute. »

Sous l'impression des récits qui venaient de faire connaître la « révolution arrivée dans la Capitale du royaume[2] », l'imagination de la France tout entière se surexcita et l'on crut partout à la réalité de ces fantastiques armées de brigands; les aristocrates, disait-on, les avaient suscitées afin d' « arracher

1. Michelet, *Histoire de la Révolution française*, édition Rouff, illustrée, t. I, p. 98.

2. La prise de la Bastille. — *Archives communales de Villemur* (*Haute-Garonne*). *Délibération consulaire du 8 août 1789.*

la vie » à tous les pauvres gens qui aspiraient à la liberté et de répandre la famine parmi les survivants en incendiant les villages et en dévastant les récoltes.

Cette surexcitation provoqua dans tout le pays une terreur panique qui paraît être encore aujourd'hui l'un des plus vivaces souvenirs laissés par la Révolution dans la mémoire des masses populaires. Dans le Midi, les vieillards rappellent encore « l'année de la peur, *l'annado de la poou* », désignant sous cette appellation significative et universellement adoptée une époque dont ils ne sauraient dire aucun détail, car eux-mêmes n'en ont entendu parler dans leur jeunesse que d'une façon confuse, mais qui n'est autre que celle de la *Grande Peur* survenue dans toute la France en juillet-août 1789.

L'affolement subit qui se produisit à ce moment est un fait historique bien connu, sinon dans ses origines, du moins dans son caractère général et dans ses principales manifestations. Michelet le signale sans le dénommer dans son *Histoire de la Révolution* (livre II, chapitre III); Louis Blanc en fait le récit dans la sienne (édition illustrée, t. I, p. 177), ainsi d'ailleurs que Taine (*La Révolution*, t. I, pp. 77-79) et Thiers (*Histoire de la Révolution française*, édition de 1834, t. I, p. 136); dans *La Constituante*, pp. 271-277, J. Jaurès explique ce mouvement à un point de vue qui ne paraît pas trop éloigné de celui qui a préoccupé Michelet. Mais, en réalité et malgré l'abondance de la matière qui a été écrite sur cette agitation populaire, l'explication décisive des causes qui l'ont provoquée ne paraît pas avoir été donnée.

Il y a déjà dix-sept ans, M. Aulard, l'éminent historien de la *Révolution française*, signala l'intérêt qui s'attache à ce curieux problème historique (*Bulletin historique et philologique*, publié par le ministère de l'Instruction publique, année 1896, n° 106), et déclara que toutes les contributions à l'histoire de ce mouvement mal connu sont à recueillir. Bientôt après, M. Pasquier, archiviste départemental de la Haute-Garonne, fit connaître un très curieux document inédit relatif à la panique de 1789 à Villemur (*Revue des Pyrénées*, Toulouse, Privat;

t. X, p. 504, année 1898); en 1900, M. Ed. Cabié, traitant le sujet à un point de vue plus général, l'étendit aux paniques survenues en Languedoc dès le début du dix-huitième siècle (*Revue du Tarn*, 1900); en 1906, M. J. Décap étudia « la *Grand-Peur* à Muret et dans les environs » (*Revue de Comminges*, Saint-Gaudens; t. XXI, pp. 28-34), et fournit sur diverses localités des pièces intéressantes. En 1911 enfin, M. Édouard Forestié, lauréat de l'Institut, publiait sur la question une vaste enquête qui, malgré les restrictions que nous ferions pour notre part quant à ses conclusions, constitue un très abondant et très précieux recueil de documents[1].

A notre tour, nous avons voulu profiter de ce qu'ont fait nos devanciers et utiliser ce que nous fournissent les archives de Montastruc[2] et de Buzet[3] pour répondre au vœu de M. Aulard et apporter une nouvelle contribution à l'étude de cette question intéressante.

* * *

C'est le 2 août 1789 que la *Grande Peur* se produisit à Buzet. Voici la délibération à laquelle donna lieu, dans cette localité, la nouvelle que l'arrivée des brigands était imminente :

*Délibération consulaire prise à Buzet-sur-Tarn, le 2 août 1789 :*

L'an... etc..., dans la ville de Buzet, ont été assemblés en Conseil politique, Messieurs Jean-Antoine Garrigues, avocat au Parlement, juge ordinaire de la Châtellenie de Buzet, les sieurs Antoine Dièche, premier consul, maire, etc. (onze autres noms).

Led. sieur premier consul, maire, a dit que sur *l'alarme donnée aux habitants qu'une troupe de brigands dont on n'a point déterminé le nombre était déjà parvenue dans le Diocèse Bas-Montauban, voisinant cette communauté, qui menacent de dévaster les campagnes : ce qui a donné lieu de sonner le*

1. Éd. Forestié, *La Grande Peur de 1789;* Montauban, Paul Masson, éditeur, 21, rue de la République, 1911 ; in-8°, xv-208 pages.

2. *Montastruc-la-Conseillère,* chef-lieu de canton du département de la Haute-Garonne; 924 habitants.

3. *Buzet-sur-Tarn,* commune du canton de Montastruc-la-Conseillère ; 1.128 habitants.

*tocsin cette dernière nuit* dans plusieurs paroisses à demi lieue d'icelle ville qui n'est séparée desd. lieux que par la rivière du Tarn.

Et suivant une lettre d'avis écrite par l'un des Messieurs du Conseil de Ville de Toulouse, le jour d'hier, au procureur fiscal et qui est parvenue au sieur Consul, portant en substance que lesd. brigands sont montés du côté de Puycelsi [1], il y aurait lieu, pour la sûreté des habitants et de leurs effets, récoltes et bestiaux, à la campagne, de nommer incessamment un nombre suffisant de fusiliers choisis sur lesdits habitants qui se succèderoient pour veiller et faire garde au pont, sur la rivière du Tarn, et autres lieux nécessaires, afin d'arrêter s'il est possible ou même prévenir l'incursion desd. brigands dans la campagne et dans cette ville, voisinant lad. Rivière, ce qui est très exprès recommandé par lad. lettre d'avis [2].

Ajoutant, led. Consul, que le cas requiert célérité et que cependant il y a lieu de demander à Monseigneur l'Intendant l'autorisation de cette garde qui sera, sous son bon plaisir, à l'instar des villes voisines, une garde bourgeoise pour le temps qui paraîtra nécessaire et, à cet effet, demander aud. Seigneur d'emprunter si besoin est une somme de deux cents livres pour fournir aux frais nécessaires pour lad. garde...

[Mairie de Buzet; *Délibérations des Consuls et Communauté de Buzet du 23 janvier 1757 au 1er novembre 1791*, f° 611, v°.]

Sur cet exposé, le Conseil politique, considérant l'urgence du cas, approuve la proposition du maire et charge les consuls d'établir une garde, surtout pendant la nuit, à partir du soir même, afin de prévenir l'incursion des brigands dont on est menacé. Cette garde sera continuée « jusques à l'expulsion de la troupe desd. brigands », et les frais qu'elle occasionnera seront acquittés, après autorisation de l'intendant, grâce à un emprunt qui obligera « tous les habitants indistinctement ».

Par son ordonnance du 4 septembre suivant, l'intendant

1. *Puycelsi*, commune du département du Tarn, à 25 kilomètres au nord de Buzet; 1.500 habitants.

2. Buzet, situé à 30 kilomètres au nord-est de Toulouse, était le lieu de passage le plus ordinaire de l'Albigeois au Toulousain dans la région où l'Agout se réunit au Tarn. Là, au-dessous du point de jonction des deux cours d'eau, un pont reliait les deux rives, privées à une grande distance de toute autre communication de ce genre. La défense de ce pont, qui au Moyen âge avait une très grande importance stratégique, présentait, même au dix-huitième siècle, un intérêt primordial pour la sauvegarde du pays toulousain. Il est donc très naturel qu'avertis de l'existence de bandes dangereuses dans l'Albigeois, les capitouls de Toulouse aient pensé tout de suite à inviter la ville de Buzet à défendre le pont du Tarn.

autorisa la « Communauté de Buzet d'emprunter la somme de 200 livres pour fournir à la dépense de la milice bourgeoise déjà établie » et, par délibération du 1er novembre, le Conseil politique donna pouvoir au maire de faire cet emprunt.

* * *

Dès que les consuls de Buzet eurent été mis au courant des alarmes qui circulaient dans la région, ils s'empressèrent de prévenir « ceux de Montastruc » qui, d'ailleurs, avaient déjà été informés par des exprès envoyés de divers côtés. A Montastruc, l'inquiétude n'est pas moins grande qu'à Buzet; au son du tocsin, on provoque une assemblée générale de la Communauté, et le second Consul, après avoir fait connaître qu'il y a vers Rabastens une innombrable troupe de brigands qui dévastent villes et campagnes, et massacrent les habitants, propose de former une patrouille bourgeoise, ce qui est unanimement adopté.

Vingt signatures sanctionnent cette décision qui figure dans le cahier des délibérations de Montastruc et dont les termes sont assez curieux pour mériter d'être reproduits.

*Délibération prise le 3 août 1789, jour de la « Grand-Peur », à Montastruc-la-Conseillère (Haute-Garonne).*

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le troisième jour du mois d'août, à Montastruc, ont été assemblés en Assemblée générale de Communauté, au son du tocsin et du tambour tous les membres formant cette Communauté.

Auxquels le sr Jean-Baptiste Darles second Consul portant la parole a dit qu'on vient d'apprendre par des exprès envoyés de toutes parts et notamment par une lettre qui lui a été envoyée par les Consuls de Buzet, que du côté de Rabastens il y a une troupe innombrable de Brigands qui dévastent et ravagent non seulement les campagnes, mais même les villes, et arrachent la vie [aux habitants], depuis le plus petit enfant jusqu'aux vieillards;

Qu'il est très instant de remédier autant qu'il est en notre pouvoir à un aussi grand fléau et porter du secours, le cas échéant, aux Communautés voisines;

Et à ces fins, il conviendroit de former une patrouille bourgeoise avec les ordres les plus rigoureuses (*sic*) contre les refusants, et requiert qu'il y soit délibéré.

Sur quoi, les voix recueillies, il a été unanimement délibéré qu'on donne pouvoir à MM. les Consuls de former cette patrouille de la manière qu'ils juge-

ront à propos et de contraindre chaque particulier, à peine de punition corporelle et d'amende de cinquante livres contre chaque contrevenant ;

Comm' aussi on leur donne pouvoir de distribuer à chacun de ceux qui monteront la garde un petit pain et un uchau[1] de vin chaque fois qu'ils la monteront ; de solliciter de Monseigr l'Intendant la permission de faire une coéquation sur les plus forts et plus aisés contribuables pour payer le montant des frais qu'occasionnera lad. patrouille, pour, lesd. prêteurs, être remboursés avec l'intérêt au denier vingt imposition.

Ainsi a été délibéré et ont signé ceux qui ont su.

[Suivent vingt signatures.]

[Mairie de Montastruc, *Cahier des délibérations de l'année 1789*, à la date.]

Les brigands dont on annonçait l'arrivée imminente ne se montrèrent pas ; cependant, la frayeur fut grande et durable : la patrouille bourgeoise monta la garde *pendant onze jours* : le moment fut jugé si critique qu'on ne prit même pas le temps de demander à l'intendant l'autorisation d'engager des dépenses, ainsi qu'il en avait été question le 3 août ; on attendit quatre mois pour accomplir cette formalité ; la délibération suivante dont nous ne citons qu'un extrait en témoigne :

*Délibération consulaire prise à Montastruc le 13 décembre 1789.*

... Mr Palis, premier Consul, maire, portant la parole a dit qu'au sujet de l'alarme générale arrivée le 3 du mois d'Août dernier, il fut formé dans cette ville une patrouille qui a monté la garde pendant onze jours, nuit et jour ;

Que pour encourager les paysans et soutenir cette garde, il fut statué qu'il convenoit de délivrer du pain et du vin à ceux qui montoint la garde pendant la nuit, savoir un petit pain et un uchau de vin à chacun chaque nuit.

De manière que Gasc, fils, boulanger a fourni du pain par ordre de MM. les Consuls pour une somme de 27 livres 14 sols, et le sr Olagnon a aussi fourni et avancé par le même ordre, pour le montant du vin ou [des] chandelles nécessaires pour le Corps de garde, une somme de 46 livres 3 sols 9 deniers ;

Et comme dans un moment aussi critique on n'eut pas le temps de demander à Monseigneur l'Intendant l'autorisation de cette dépense, il conviendroit de supplier aujourd'hui mondit seigneur Intendant d'autoriser cette dépense, et requiert qu'il y soit statué...

[Mairie de Montastruc ; *Cahier des délib. sujettes au contrôle, du 27 sept. 1789 au 5 sept. 1790* ; à la date.]

---

1. *Uchau*, mesure de capacité pour les liquides qui, à Toulouse et à Montastruc, équivalait à 0 lit. 396. (A. Domergue, *Métrologie du département de la Haute-Garonne*, Toulouse, 1839, pp. 36 et 38.)

Il en est ainsi délibéré, et les consuls reçoivent pouvoir « de demander à Nosseigneurs les Commissaires du roi et des États [de Languedoc] la permission d'imposer l'année prochaine » la somme de 73 livres 17 sols 9 deniers, représentant les frais occasionnés à la communauté de Montastruc par la fausse alarme du 3 août.

***

Une note fort intéressante se trouve en marge du Cahier des délibérations de Montastruc; sa graphie et son orthographe prouvent qu'elle a été écrite quelques jours à peine après le 3 août 1789. En voici les termes :

Nota. — *Cette alarme etoit generale et eut lieu sur tous les points de la France. Cette fausse alarme a été combinée dans l'Assemblée N^le^ pour mettre tous les individus en etat de deffense* [1].

Rapprochée d'un passage de Michelet, cette note prend une importance significative; elle fournit peut-être un indice à retenir sur la vraie cause qui provoqua en France la panique générale de juillet-août 1789.

En présence des violences qui se continuaient, même après la prise de la Bastille, l'Assemblée nationale se trouvait placée dans une situation difficile dont elle ne pouvait bien sortir. Ou elle ne ferait rien, et elle semblerait alors favoriser le désordre; ou elle essayerait de relever l'autorité, et, dans ce cas, elle rendrait au roi, à la reine, à la cour l'épée que le peuple avait brisée dans leurs mains. Dans son journal, Mirabeau expliqua que, devant l'impossibilité où se trouvait l'Assemblée de reconstituer l'autorité royale, elle devait chercher à fortifier le pouvoir local; elle devait vouloir que les municipalités s'organisassent, prissent la force, se chargeassent du maintien de

1. Cf. Ed. Forestié, *loc. cit.*, p. 49. M. Villepelet, ancien archiviste de la Dordogne, dit, dans une brochure sur la panique en Périgord : « *Les têtes les plus exaltées de l'Assemblée Nationale*, pour faire craindre au peuple les terribles représailles de la monarchie après la prise de la Bastille, *avaient répandu la nouvelle d'une formidable armée royale qui allait fondre sur la France* pour mettre tout à feu et à sang. »

l'ordre. Barnave, à son tour, réclama des gardes bourgeoises et des municipalités bien organisées. La loi sur l'organisation municipale ne devait être votée que le 14 décembre suivant, mais le maintien de l'ordre ne pouvait souffrir de délai.

Quelle puissance occulte décida alors de provoquer l'armement général de la France en lançant à travers le pays cette fausse alarme des brigands assassins et dévastateurs de moissons?...

Toujours est-il que la terreur de ces démons exterminateurs augmenta avec une rapidité si grande qu'on est allé jusqu'à dire — avec une exagération qui en ferait un prodige inexplicable et dont nous reparlerons tout à l'heure — que la panique générale à laquelle elle aboutit se produisit *le même jour et à la même heure* sur tous les points de la France.

Est-il bien vrai, selon le texte du *nota* écrit par les consuls de Montastruc, que cette fausse alarme ait été combinée dans l'Assemblée nationale, en quelque comité secret dont nous chercherions vainement les délibérations dans les Archives parlementaires? Ce qui est certain, c'est que la manœuvre — si manœuvre il y eut — réussit de façon parfaite.

Depuis que la cour semblait combiner un coup d'État en faisant venir des troupes des frontières, le campagnard français, tout comme le peuple parisien, ne voyait plus en l'armée du roi qu'une conspiration d'aristocrates complotant avec l'étranger; il se rendit compte qu'il n'existait plus pour lui ni autorité ni protection publique, et il eut le sentiment très net qu'en cas de danger, il ne devait plus compter que sur soi.

C'est dans un tel état d'esprit que le surprend l'alarme du 3 août; mais la surprise ne dure qu'un instant. L'extrait suivant de la délibération consulaire de Villemur[1] le montre :

... Née aux environs de l'Isle-en-Albigeois, à Rabastens, à 6 heures du matin, parvenue dans cette ville [Villemur] dans l'espace de trois quarts d'heure, quoique éloignée de trois lieues, par le tocsin des villages intermédiaires, en courant rapidement par la même cause, entre Albi, Lavaur, Toulouse,

1. *Délib. du 8 août 1789*, citée par M. F. Pasquier dans la *Revue des Pyrénées*, t. X, p. 507.

Montauban, cette alarme *a fait courir aux armes une multitude de peuple.* Les bords de la Garonne, du Tarn, de l'Aveyron furent bordés de gens armés pour en défendre le passage. Tout le pays circonscrit par ces rivières, couvert *de plus de soixante mille hommes*, montre que le pays des Français a encore cette énergie qui l'a fait placer, dans tous les siècles, au rang des nations célèbres.

Et, sur tout le territoire, la même cause produit le même effet : la France est armée en huit jours.

Sans quitter le pays toulousain, nous voyons les consuls de Capens décréter « sur le champ la création d'une milice[1] », ceux de Montesquieu-Volvestre décider qu'« on achètera trente fusils armés de baïonnettes pour servir aux gardes et patrouilles que la communauté fait faire depuis quelques jours[2] ». A Villemur, on organise une garde bourgeoise de quatre cents hommes : on se procurera trente fusils et des munitions pour armer la garde journalière. A Buzet, on désigne parmi les habitants un certain nombre de fusiliers pour la garde des bords du Tarn. A Fronton, l'administration communale juge nécessaire de lever, le jour même de la panique, une milice bourgeoise composée de trente hommes : douze devaient rester en permanence et veiller à la défense de la ville[3]. A Montastruc, on organise, dès le 3 août, une patrouille bourgeoise.

***

Tels furent partout les prodigieux résultats de la « Grande Peur », que l'Assemblée nationale eut tout de suite le sentiment très net que la France entière était sous les armes : dès le 14 août, elle pouvait présenter à la signature du roi l'ordonnance organisant dans chaque commune la milice nationale.

La municipalité de Montastruc fit bon accueil à cette ordonnance. Le 8 septembre 1789, après avoir fait lire à la messe

1. *Capens*, commune du canton de Carbonne (Haute-Garonne), 510 hab. — *Délib. du 4 août 1789*, citée par M. J. Décap, *loc. cit.*, p. 31.

2. *Montesquieu-Volvestre*, chef-lieu de canton (Haute-Garonne), 3.065 hab. — *Délib. du 26 août 1789*, citée par M. J. Décap.

3. A. Escudier, *Hist. de Fronton et du Frontonnais*, Toulouse, Privat, 1905, p. 208. — *Fronton*, chef-lieu de canton (Haute-Garonne), 2.034 hab.

de paroisse l'ordonnance du roi et le décret de l'Assemblée nationale du 14 août, elle fit « assembler toute la communauté par le bayle consulaire et au son du tambour, à l'effet de composer la milice nationale pour obvier aux désordres ». Plusieurs citoyens se présentèrent volontairement « pour donner une prompte marque de leur obéissance et de leur bonne volonté à concourir au bien public » : les consuls prirent l'avis du sieur Jacques Lebrun, ancien garde du roi, et de M. Anneton Lebrun, ancien officier de cavalerie au régiment de Royal-Champagne. « La voix unanime et générale du Tiers état de la ville » nomma ce dernier commandant de la milice, lorsque justement s'élevèrent des protestations au sujet de cette nomination. Malgré les exhortations et les menaces du premier consul, qui veut « emmener dûment et de force, s'il le faut, les dissidents dans l'hôtel de Mr le Chevalier de Cambon, maréchal des Camps et armées du Roy, commandant général de la milice nationale de la Ville et Sénéchaussée de Toulouse », on est obligé d'annuler la délibération déjà transcrite sur le registre et d'écrire, en marge, cette mention :

« Cette délibération n'a pas eu lieu parce que le peuple n'a point voulu adhérer à la nomination faite du Commandant comme mendiée et surprise. »

Une nouvelle assemblée fut provoquée le 27 du même mois et la délibération qu'elle prit reçut enfin son exécution. En voici les dispositions essentielles :

*Délibération consulaire prise à Montastruc, le 27 septembre 1789.*

... Mr Palis, premier Consul, maire, portant la parole a dit qu'il a convoqué la présente assemblée[1] pour, conformément à la Déclaration du Roy et aux vues de la Nation, former un Régiment patriotique dans cette communauté, et requiert qu'il y soit délibéré.

Sur quoi, les voix recueillies, il a été unanimement délibéré qu'on acquiesce très volontiers à la proposition de Mr Palis ;

1. La réunion a lieu à l'issue des vêpres, dans l'église ; elle comprend les consuls et « la plus grande partie des membres composant la communauté de Montastruc ».

Et de suite, on a formé neuf compagnies composées chacune de 13, 14 ou 15 hommes.

Les compagnies ainsi formées, la première a nommé pour son capitaine Mr Raché cadet; la seconde, Mr Palis; la troisième, Mr Desessars; la quatrième, Mr Dussourd aîné; la cinquième, Mr Vernhes; la sixième, Mr Ruffat; la septième, Mr Olagnon; la huitième, Mr Delor, aîné; et la neuvième, Mr Dardignac, Notaire[1].

MM. les officiers ayant été ainsi élus, on a nommé d'une voix unanime, Monsieur de Ricard pour Colonel commandant; Monsieur Palis, premier consul, maire, pour major; pour porte-enseigne, le sr Branque, fils aîné; pour tambour-major, *l'Espérance;* pour aumônier, Mr Me Faduilhe, archiprêtre; pour secrétaire de l'état-major, Me Gratieux, notaire; pour chirurgiens majors, Mr Cazaubon et Mr Dussourd, cadet; pour tambour, Bon; fifre, Lafite.

Et attendu que Mr Palis avait été élu Capitaine de la seconde compagnie et qu'il vient d'être élu major, on a mis à sa place de Capitaine Mr Dardignac, Notaire, qui était à la neuvième, et à la neuvième on a nommé Mr (lacune).

Comme aussi il a été unanimement délibéré d'aller en corps de communauté chez Mr de Ricard[2] pour lui annoncer sa nomination de Colonel et le prier d'accepter cette charge.

Ainsi a été délibéré et ont signé ceux qui ont su.

[Suivent 26 signatures.]

Faire de tout Français un soldat, telle fut la principale conséquence de cette vaste commotion.

* * *

La panique du mois d'août 1789 est intéressante à étudier à un autre point de vue : l'opinion populaire s'est accréditée — et elle se trouve d'accord avec les affirmations de quelques his-

1. Tous les citoyens désignés ici furent appelés à prendre une part très active à la vie de la *Société populaire* qui fonctionna à Montastruc de juin 1791 à novembre 1794 et dont le fondateur fut le curé Faduilhe, cité plus bas.

2. M. de Ricard était un aristocrate notoire qui émigra sous la Terreur. Le fait relaté dans la délibération que nous citons montre qu'à Montastruc il ne se produisit pas, à la suite de la *Grande Peur* ou au lendemain de la nuit du 4 Août, de représailles contre la féodalité, marquées en tant d'autres endroits par des violences regrettables et des incendies de châteaux. Nous sommes à la fin de septembre, et le peuple montre si peu de défiance qu'il confie à un noble resté fidèle à l'ancien régime le commandement de la garde nationale.

C'est seulement dans les premiers jours de l'année 1791 que des troubles sérieux agitent le canton de Montastruc et se manifestent par l'attaque et l'incendie du château de Buzet appartenant au comte de Clarac, ancien colonel du régiment du Maine, seigneur de Montastruc (nuit du 8 au 9 janvier).

M. de Clarac avait reçu chez lui M. de Cayras, colonel des grenadiers royaux

# ITINÉRAIRE

## ıivi par les diligences faisant le trajet de Paris à Toulouse

(On a mentionné les divers lieux pour lesquels la date de la Panique de juillet-août 1789 figure dans le texte.)

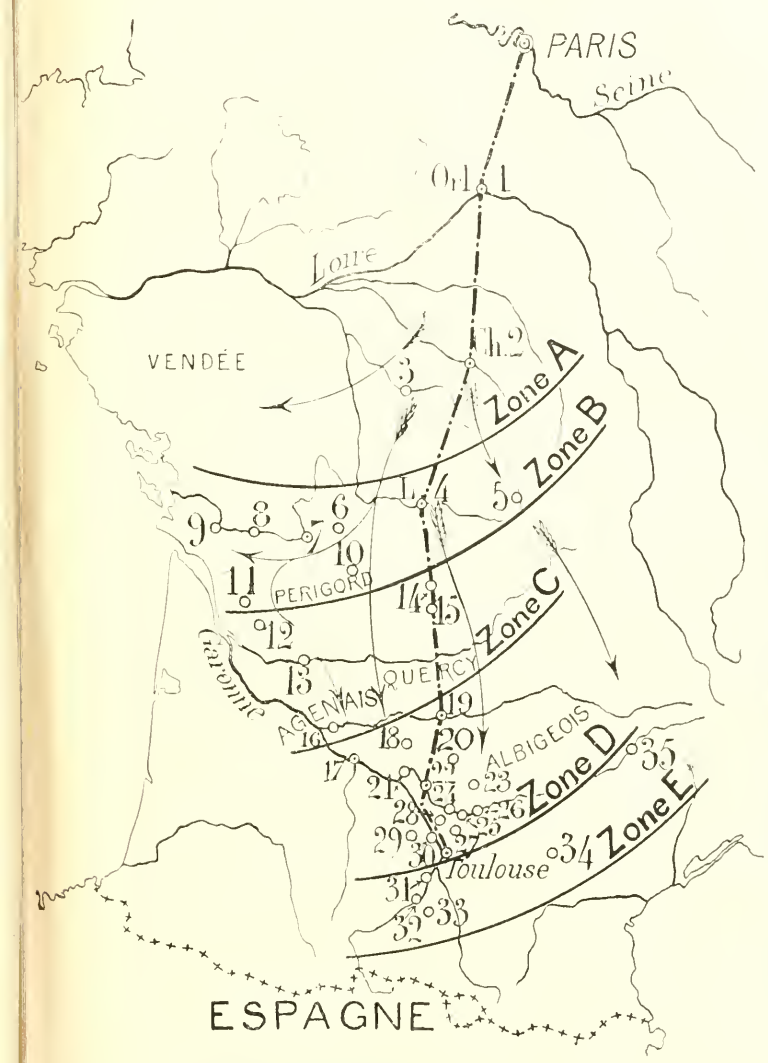


### LIEUX

Indiques par des numeros sur le croquis.

1. Orléans.
2. Châteauroux.
3. Le Blanc.
4. Limoges.
5. Aubusson.
6. Champniers-Reillac.
7. Angoulême.
8. Cognac.
9. Saintes.
10. Saint-Pancrace.
11. Montendre.
12. Coutras.
13. Fougerolles.
14. Uzerches et St-Ybard.
15. Brive.
16. Montpezat Agenais.
17. Agen.
18. Lauzerte.
19. Cahors.
20. Caussade.
21. Moissac.
22. Montauban
23. Puycelsi.
24. Villemur.
25. Buzet.
26. Rabastens.
27. Montastruc.
28. Fronton.
29. Lévignac.
30. Blagnac.
31. Muret.
32. Capens.
33. Montesquieu-Volvestre
34. Castres.
35. Millau.

Nota. — La Panique s'est produite :

Dans la zone A, avant le 28 juillet 1789 ;
Dans la zone B, le 28 et le 29 juillet ;
Dans la zone C, le 30 juillet ;
Dans la zone D, du 30 juillet au 4 août ;
Dans la zone E, après le 4 août.

toriens — que la *Grande Peur* se produisit presque à la même heure sur toute l'étendue du territoire. Ainsi présenté, ce fait historique devient des plus déconcertants, et il importe de rapprocher les documents qui en font mention pour vérifier jusqu'à quel point une telle opinion pourrait être acceptable; ce rapprochement permet, en outre, d'étudier le développement de cette effervescence et, si son mode de propagation est admissible, de le suivre d'étape en étape dans ses diverses manifestations.

Malheureusement, les éléments certains dont nous disposons à ce sujet sont encore en petit nombre, malgré les consciencieuses études qui ont déjà été faites; mais le jour où l'on aura pu exhumer tous les actes qui se rapportent à la *Grande Peur*, il sera sans doute possible d'en découvrir exactement l'origine et la cause déterminante.

Les renseignements qui nous sont fournis par les travaux déjà publiés et ceux qu'il nous a été possible de recueillir nous-même permettent de résumer comme il suit les manifestations de la *Grande Peur* dans notre région :

Dès le 17 juillet 1789, l'alarme est donnée au Blanc, dans le

de Guyenne, son parent et ami, qui se rendait en Espagne accompagné de M. Caminel.

La garde nationale de Buzet, croyant voir dans cette réunion un acte d'hostilité contre le nouveau régime, arrêta un nègre, domestique de M. de Cayras, saisit un cheval et une valise.

M. de Clarac réclama contre ces actes et, d'un coup de pistolet, blessa gravement M. Planchon, maire de Buzet; mais la garde nationale vint assiéger le château et finit par l'incendier. Le colonel fut tué. M. de Clarac fut arrêté et maltraité par les gardes nationaux. Un officier municipal le reconnut et lui ménagea le moyen de prendre la fuite.

Les gardes nationaux de Lavaur, de Saint-Sulpice et de Montastruc survinrent et protégèrent M. de Clarac. On l'arrêta et on le conduisit dans les prisons de la maison commune de Toulouse où il était encore le 15 janvier. (Cf. *Journal de Toulouse*, n° du 12 janvier 1791, p. 19, et É. Connac : *Histoire de la Révolution à Toulouse;* Privat, 1902, in-8°, 250 pages. — Voir encore *Revue des Pyrénées*, 1899, t. XI, p. 68 et suiv.)

M. de Ricard habitait au château de Lasserre, œuvre de Bachelier (Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Midi*, 1897-98, p. 80), qui se trouve à 2.800 mètres de Montastruc, et qui est aujourd'hui la propriété et la résidence de vacances du général de Castelnau de Curières, sous-chef d'état-major général.

département actuel de l'Indre; le 22, elle est répandue en Vendée : elle se produit le 28 à Angoulême et, le 29 au matin, l'arrivée *des Brigands* est annoncée à Cognac, puis à Saintes et à Montendre (Charente-Inférieure); le même jour la funeste nouvelle s'étend vers Champniers-Reillac et Saint-Pancrace (Dordogne), puis traverse le Périgord; on la signale le soir à Aubusson; le lendemain, 30 juillet, la terreur sévit à Contras (Gironde), à Fougerolles (Dordogne), à Uzerches et à Saint-Ybard (Corrèze), et pénètre aussitôt dans le Quercy, l'Agenais et l'Albigeois où elle se répand avec une étonnante rapidité : le soir même, elle affole Montpezat-d'Agenais et, le 31, la panique éclate à peu près simultanément à Agen, à Lauzerte, à Moissac, à Caussade et à Montauban[1].

Jusque-là, le chemin suivi par la « fausse alarme des brigands » semble donc avoir la capitale pour origine et être orienté du Nord au Sud; il est bon de remarquer qu'il se confond assez exactement avec l'itinéraire suivi par les courriers venant de Paris[2].

A partir de ce moment, la panique gagne tout le pays toulousain avec une rapidité telle qu'il semble bien difficile d'en déterminer la marche avec quelques chances d'exactitude.

Au 1er août, la nouvelle était parvenue à Toulouse; un arrêt du Parlement rendu à cette date mentionne les bruits répandus au sujet des brigandages qui portent le trouble et l'épouvante dans les environs de Montauban et de Puycelsi[3]; le même jour,

1. Cf. *Revue des Pyrénées*, t. X, p. 505, en note; — *Revue du Tarn*, année 1900; — Ed. Forestié, *loc. cit.*, *passim*.

2. *Almanach royal*, 1786, p. 680. La diligence faisant le trajet de Paris à Toulouse passe par « Arpajon, Monerville [Seine-et-Oise], Toury, Orléans, La Ferté [Loiret], Nouan, Salbris, La Loge [Loir-et-Cher], Vierzon, Massey [Cher], Vatan, L'Épine-Fauveau, Châteauroux, Argenton, Le Fay [Indre], Bois-Mandé, Laville, Aubrun, Motteroles, Nèpoulas, Limoges, Pierre-Bussière, Magnac [Haute-Vienne], Saint-Georges, Uzerches, Barriolet, Douzenat, Brives [Corrèze], Cressensac, Souillac, Peyrat, Pont-de-Rodes, Pelacoy, Cahors, La Tuilerie [Lot], Ventillac, Caussade, Montauban [Tarn-et-Garonne], Toulouse ». (Pour faciliter la lecture de cet itinéraire, on a écrit entre crochets les noms des départements actuels.)

3. Haute-Garonne, *Archives du Parlement*, B, 1871, f° 2. L'arrêt du 1er août 1789 porte autorisation aux villes et communautés du ressort de former

un consul de Toulouse informe le procureur fiscal de Buzet où la panique se produit le lendemain 2 août. Dès lors, la nouvelle se propage dans toutes les directions. L'effervescence devient générale et, le 3 août, la panique se manifeste en même temps à Rabastens, à Villemur[1], à Montastruc-la-Conseillère, à Blagnac[2], à Lévignac-sur-Save et dans tout le canton de Cadours[3], à Fronton[4], à Muret[5]. Le lendemain, un document nous la signale à Capens, dans le canton actuel de Carbonne[6]; ce même jour, elle affole la population de Millau

des milices bourgeoises et de les armer pour courir sus aux brigands, même au son du tocsin. Les faits ayant donné lieu à cette mesure sont ainsi exposés dans les réquisitions du procureur général : « Nous venons d'être informés des alarmes que cause dans différentes parties du ressort, notamment aux environs de Montauban, une troupe de brigands qui porte le trouble et la désolation dans les campagnes, menace de brûler les récoltes, de dévaster les villages, et répand partout la terreur et l'effroi. »

1. A. Sévène, *Notice sur Villemur*, p. 71 ; Villemur, Brusson, 1898, 200 pp., et *Revue des Pyrénées* déjà citée. La délibération consulaire de Villemur (8 août) dit que « l'événement arrivé le trois du mois » se produisit non seulement dans cette ville, « mais encore dans une Circonscription d'environ trente lieues ». — Dès les premières alarmes, Toulouse se porta au secours de Villemur. « La voix de l'effroi représenta la ville attaquée par une horde sauvage de brigands; déjà on voyait de loin les flammes qui annonçaient les plus grands malheurs. Mille hommes d'infanterie partent vivement [de Toulouse] avec des provisions nécessaires, militaires et comestibles, pour plusieurs jours; une troupe de dragons précède cette infanterie; une troupe de cavalerie de plus de 60 volontaires, nombre de cavaliers du corps de la maréchaussée, le tout commandé par Mr de Cambon, maréchal de Camp des armées du Roi et général de l'armée patriotique de Toulouse, courent à notre ville. Ce ne fut presque qu'aux portes que le secours se retira; mais nous vîmes arriver le général avec les cavaliers volontaires et la maréchaussée vers les huit heures du soir. »

2. B. Lavigne, *Histoire de Blagnac, sa baronnie, etc.*, p. 207; Toulouse, Capdeville, 1875, 450 pp.

3. Ed. Forestié, *loc. cit.*, p. 102.

4. A. Escudier, *loc. cit.*, p. 207.

5. *Revue de Comminges*, t. XXI, année 1906, article de M. J. Décap, p. 31. Le curé de Muret mentionne dans les registres paroissiaux « que *vers la fin de juillet* on répandit le bruit que quatre à six mille brigands désolaient les campagnes et approchaient » ; la nouvelle s'affirme avec plus de force le 3 août; ce jour-là, « on sonne le tocsin, on ferme les boutiques, on se met sous les armes », non seulement à Muret, mais encore dans tous les villages voisins. Une alarme bien plus grave encore se produit enfin le 5 août, à deux heures du matin.

6. Archives communales de Capens ; *Délibérations des Consuls*, 1789.

(Aveyron) où une alarme s'était déjà produite le 1er août; le 5 août, « cet immense coup de terreur » éclate dans la ville de Castres[1] et se renouvelle à Muret.

Même après cette date, et bien que la « horde sauvage de brigands » dont on a annoncé l'arrivée imminente ne se soit montrée nulle part et qu'on ait appris « avec surprise que l'ennemi qu'on cherchait à combattre n'était qu'un *fantôme* dans l'imagination de certaines personnes frappées d'une fausse alarme[2] », les populations continuent à vivre dans une angoisse profonde durant une période qui semble avoir duré jusque vers le 15 août; on se procure des armes, on continue à monter la garde nuit et jour, on tient en permanence une barre de fer rougie, car on ne cesse de craindre que les scélérats qu'on n'a pas vus, mais qu'on redoute toujours de voir, viennent enfin réaliser les malheurs qui continuent à hanter tous les esprits comme un épouvantable cauchemar.

Mais si la panique dure encore après le 5 août, où nous la voyons se répandre à Castres et à Muret, du moins elle va s'atténuant peu à peu, et il semble qu'après cette date il ne se soit plus produit d'alerte subite dans la région que nous étudions. M. de Rivières rapporte cependant qu'à Montmiral cet événement ne survint que le 10 août[3], chose surprenante puisque cette localité se trouve en plein Albigeois, à une faible distance de Puycelsi, où la *Grande Peur* se produisit au moins dix jours auparavant, mais fort admissible néanmoins, car à cette date l'alarme n'était pas calmée dans le pays. Nous avons vu, en effet, que la milice bourgeoise de Montastruc-la-Conseillère monta la garde pendant onze jours après le 3 août.

1. A. Combes, *Histoire de Castres pendant la Révolution*, p. 49. — D'après une pièce des archives départementales du Tarn (C. 1166), la fausse alarme se serait produite dès le 2 août dans le diocèse de Castres.

2. Archives communales de Montesquieu-Volvestre, *Registre des Délibérations des consuls pour 1789*, f° 187.

3. *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 1893-94, p. 18. — *Castelnau-de-Montmiral*, chef-lieu de canton du Tarn, à 10 kilomètres de Puycelsi.

* * *

En résumé, les documents que nous possédons sur la terreur panique survenue en France en juillet-août 1789 sont encore trop rares pour permettre de fixer définitivement et étape par étape le mouvement que dût suivre la fausse alarme à travers les provinces. Il semble néanmoins, à ne considérer que la région du Midi toulousain sur laquelle nous avons recueilli quelques précisions, que l'effervescence se serait propagée du Nord au Sud en suivant à peu près le sillage des courriers venus de Paris vers Toulouse.

Les documents que nous avons fournis démontrent, en outre, que les dates de la panique varient avec les localités et qu'elles se répartissent sur un espace qui ne doit guère être inférieur à un mois : cette constatation enlève à la *Grande Peur* ce caractère de prodige inexplicable qu'on lui a parfois attribué, et il n'est plus possible aujourd'hui de répéter avec les traditions populaires que cette alarme se produisit dans toute la France au même jour et à la même heure.

Enfin, le *nota* qui se trouve en marge des délibérations de Montastruc et qui concorde singulièrement avec une observation de M. Villepelet, fournit un indice qui sera peut-être à retenir lorsqu'on voudra remonter à l'origine de l'événement historique dont nous venons de rapporter quelques manifestations.

Damien Garrigues.

*Floris DELATTRE.*

# LA QUERELLE DES ANCIENS ET DES MODERNES

## EN FRANCE ET EN ANGLETERRE

« Personne au monde ne croit et ne peut croire exactement ce que croyait son aïeul, — affirme Carlyle. — Nous agrandissons toujours, par de nouvelles découvertes, notre conception de l'Univers, qui est Infini. » Le progrès est en effet une loi essentiellement humaine. Le besoin est inné en nous de transformer et d'améliorer ce qui est. Nous nous rattachons au passé d'abord, par nos traditions héréditaires et notre éducation. Une fois en possession de notre personnalité, nous rompons avec les modèles anciens pour nous rapprocher de la vie contemporaine. Après une jeunesse passive, un grand désir d'activité se lève en nous. Et la vie de l'homme est ainsi un constant débat entre le passé et le présent, entre la communauté de la tradition et l'individualisme de chacun de nous. Il en est de même de l'humanité tout entière. L'histoire n'est qu'une répétition de ce phénomène unique : une lutte entre l'esprit ancien et l'esprit nouveau. C'est moins une régulière évolution qu'une série de révolutions intermittentes. Le passé et le présent, deux aspects divers d'un même élément, s'opposent sans cesse, comme le flux et le reflux d'un même océan. Ce qui, chez l'homme, n'était qu'un combat singulier entre la tradition et la personnalité s'agrandit en bataille rangée dans l'histoire. A certaines époques, toutes ces luttes indécises entre ce qui a été et ce qui va être s'affirment, et se précisent en une forme concrète. Deux partis opposés se déclarent : forces de résistance et forces d'attaque, et ainsi éclatent les

révolutions politiques et littéraires. La Querelle des Anciens et des Modernes, qui sévit en France et en Angleterre à la fin du dix-septième siècle, en est un exemple intéressant. On s'est trompé en n'y voyant, dans l'un et l'autre pays, qu'une vaine chicane de pédants. On a pris l'écorce pour l'amande, et l'occasion particulière pour la cause générale et philosophique. La Querelle n'a été que la crise d'un malaise profond existant dans la littérature de l'époque : ses origines en sont plus lointaines, sa portée plus étendue et ses résultats plus considérables.

La Querelle commence en France dans les dernières années du dix-septième siècle et y apparaît comme la lutte entre l'esprit classique et le principe du libre examen. A distance, nous aimons à nous représenter le siècle de Louis le Grand comme une magnifique unité. C'est pour nous l'époque du pouvoir absolu dans l'État et de la foi unanime dans l'Église. Cependant une sourde hostilité couva pendant toute la durée du règne, qui éclata, en 1715, trop violemment pour avoir été soudaine, l'esprit public ne subissant pas d'aussi brusques métamorphoses. Et, d'autre part, les nombreux mémoires nous montrent aujourd'hui que la religion, d'apparence si austère, recouvrait une licence et une débauche effrénées, dont Bossuet s'épouvantait. Même contraste dans la littérature : la doctrine classique, loin de régner en maîtresse unique, avait comme rivale la doctrine moderne, scientifique et mondaine, et la Querelle ne fut que le choc fatal de ces deux partis opposés.

On sait en quoi consiste l'art classique tel que l'a formulé Boileau et tel qu'il ressort des œuvres de la deuxième moitié du dix-septième siècle : c'est une imitation artistique et raisonnable de la nature. Étudiez la nature, proclame Boileau, mais la nature humaine seulement, dans ce qu'elle a de général et d'universel : rien n'est beau s'il n'est d'abord vrai. Pour cela, conformez-vous à la raison, qui est identique chez tous, non pas à l'imagination, trop personnelle et trop mobile : fiez-vous à ce qui pense en vous, non à ce qui sent. Puis, afin d'éviter la banalité et le lieu commun, repolissez la forme sans

cesse, recouvrez le fond de vérité d'un dehors de beauté, rendez la pensée esthétique. Surtout, pour imiter ainsi la nature, commencez par imiter les Anciens, parce qu'ils l'ont vue les premiers, et de plus près que nous, « dans l'aimable simplicité du monde naissant », et parce qu'ils l'ont rendue avec une sincérité et une simplicité parfaites. Les modèles grecs et latins sont grands, parce qu'ils ont conservé un équilibre harmonieux entre la vérité et l'art. La durée même de leurs œuvres en atteste la valeur, et les imiter c'est être presque sûr de durer comme eux. De là les rapports étroits qui unissent la tradition gréco-latine et le classicisme français : Boileau se met sous la protection d'Horace. Racine attribue à Tacite le mérite de *Britannicus*. La Bruyère se déclare le modeste disciple de Théophraste. La Fontaine se présente au public comme le traducteur d'Ésope. Ce sont des relations de maîtres à élèves ; ceux-ci écrivent des œuvres originales, mais en reportent tout le succès sur ceux-là. Leur désir est de les égaler. Leur plus grande prétention serait de les surpasser, en les imitant.

Toutefois, même parmi les plus grands représentants de la doctrine classique, nous trouvons déjà les revendications de l'esprit moderne. On a pu faire dépendre de Descartes toute l'esthétique littéraire du dix-septième siècle et soutenir que l'universalité où vise l'art classique dérivait de l'universalité qu'il avait lui-même établie. Mais, d'autre part, le résultat scientifique que poursuit Descartes exclut totalement l'art. Le principal objet de la pensée étant le vrai, le beau devient un élément secondaire, et le style n'est plus que la notation mathématique de l'idée. De plus, le principe cartésien du progrès, fortifié par les découvertes incessantes de l'astronomie et de la physique, est en opposition avec le respect classique de la tradition. L'indépendance de Descartes, son dédain pour tout ce qui l'a précédé, portent un coup droit au culte superstitieux de l'antiquité. Sa foi en la perfectibilité humaine détruit le postulat classique, à savoir que l'humanité est un tout qui n'a jamais cessé d'être identique à lui-même. A la méthode d'Aris-

tote. Descartes substitue la liberté d'examen. A la tyrannie des règles anciennes, il oppose l'autorité de la raison et de la science moderne.

L'esprit mondain vint se joindre à l'esprit cartésien et introduisit dans la littérature la théorie scientifique du progrès. A côté des grands écrivains classiques, des Molière et des La Fontaine, des Racine et des Boileau, il existe toute une société de gentilshommes et de courtisans, très capables de comprendre et de juger les chefs-d'œuvre qu'ils ne peuvent eux-mêmes produire. Ils constituent un groupe d'indépendants et de libertins, d'« esprits forts » comme on les appelait, railleurs comme le vieux chevalier de Méré, vaniteux comme Bussy, hardis comme Guy Patin, épicuriens comme Gassendi, voluptueux même comme les Vendôme et la cour du Temple. Pour eux, le culte des Anciens, qu'ils ne connaissaient que par les « belles infidèles », n'est qu'une naïve et pédantesque superstition. Les choses du passé les laissent indifférents. Ils s'intéressent davantage aux idées nouvelles et aux recherches scientifiques, en même temps qu'aux mots d'esprit et aux piquants traits de satire. Et ils forment ainsi une société complexe, où tout se transforme et se renouvelle avec une hâte inquiète, très amoureuse déjà de la « bonne loi naturelle », qui ne se rattache à l'époque précédente, monarchique et chrétienne, que par les liens de l'habitude, mais dont les tendances sont celles du dix-huitième siècle, société à la fois intellectuelle et frivole, cartésienne et mondaine, qui se plaît aux cabales, et qui, pour encourager et applaudir Perrault et Fontenelle, se moque de Boileau et fera échouer *Phèdre*.

Telles donc étaient les forces en présence, vers la fin du dix-septième siècle, forces contraires dont la Querelle des Anciens et des Modernes ne fut que la rencontre. Le débat, pressenti par Desmarets de Saint-Sorlin qui, dès 1635, revendique les droits du merveilleux chrétien et le déclare supérieur au paganisme antique, éclata véritablement en 1687 quand, à propos de la convalescence du roi, Charles Perrault lut à l'Académie son *Poème de Louis le Grand*, où il déclarait que

les écrivains français modernes étaient supérieurs aux anciens, et que l'on pourrait comparer

Sans crainte d'être injuste,
Le siècle de Louis au beau siècle d'Auguste.

Boileau gronda et lança des épigrammes où *sot* rimait avec Perrault. Celui-ci riposta par ses premiers *Parallèles* (1688), affirmant l'idée du progrès ininterrompu de l'humanité. Son ami Fontenelle, le spirituel et gracieux auteur des *Dialogues des Morts* (1683) et de la *Pluralité des Mondes* (1686), publia sa *Digression sur les Anciens et les Modernes*, et montra que la nature conserve toujours la même force dans ses productions. Les anciens répliquèrent : Racine s'indigna, La Fontaine composa son *Épître à Huet* (1687) : La Bruyère se joignit à eux dans son *Discours de réception* (1693). Boileau, le théoricien du groupe, écrivit son *Discours sur l'Ode* (1693), où il « justifiait » Pindare, et donna, en 1694, ses *Réflexions sur Longin* où, maussade, il reprenait toutes les bévues de Perrault, au lieu de discuter ses principes. Perrault publia le dernier volume de ses *Parallèles* en 1696. La querelle sembla, sinon terminée, au moins fort apaisée, en 1701, quand Boileau écrivit sa *Lettre à Monsieur Perrault* où, sans déclarer les Anciens inférieurs aux Modernes, il reconnaissait à ceux-ci des qualités différentes, mais égales. L'aveu du doctrinaire classique, à l'aube du dix-huitième siècle, était significatif : il était obligé de convenir que Perrault n'avait pas eu tort.

La querelle, qui semblait vidée en France en 1703 à la mort de Perrault, était passée en Angleterre quelques années auparavant et devait s'y prolonger pendant tout le dix-huitième siècle. Le conflit entre Boileau et Perrault avait retenti jusque dans les clubs de Londres par l'intermédiaire de Saint-Evremond qui y vivait exilé depuis 1661. Son originalité, son incrédulité systématique à la fois et son aisance aimable et moqueuse qui enjolivait de badinages à la Voiture les questions d'histoire et de philosophie, en avaient fait une des figures intéressantes

du monde littéraire anglais, tandis que son jugement indépendant, qui reconnaissait aux anciens et aux modernes des mérites identiques, le faisait apprécier par les partisans des deux factions opposées. Mais l'entente, si calme au café de Will, autour du vieillard étranger, ne s'étendait point au dehors. Et la discorde régnait entre les Modernes et les Anciens, continuant ainsi la querelle qui, de l'autre côté de la Manche, mettait aux prises Boileau et Perrault. En 1692, Sir W. Temple, retiré à Moor Park après une carrière politique prudente et heureuse, publia un *Essai sur les Connaissances anciennes et modernes* où délibérément il prenait le parti des classiques. Le livre, écrit dans une langue jolie et souple, est encore intéressant avec ses naïves affirmations. On y lit que Lycurgue fit un voyage dans l'Inde et emprunta aux brahmanes les lois qu'il imposa ensuite à Sparte, ou qu'Orphée possédait « une science profonde », par quoi il est « aujourd'hui surtout connu». Temple, passant aux Modernes, considère Sidney, Bacon et Selden comme les « trois plus grands talents anglais », et oublie ou néglige Shakespeare et Milton. Mais il commit une erreur malheureuse. Voulant démontrer que l'humanité va sans cesse dégénérant et que les plus vieux livres sont encore les meilleurs, il choisit comme preuve les *Épîtres de Phalaris*, cette collection de lettres écrites dans le style artificiel de l'alexandrinisme, et déclara candidement que cette œuvre grecque, dont il ne connaissait que la traduction, avait « plus de force, plus d'ardeur, plus de génie que nulle autre, ancienne et moderne ».

L'essai de Temple attira l'attention sur les *Épîtres de Phalaris*, et Charles Boyle en fit paraître une nouvelle édition en 1695. Boyle, qui avait emprunté un manuscrit à la bibliothèque royale de Saint-James, que dirigeait Bentley, avait eu à le retourner avant d'en avoir achevé la collation ; il s'en plaignit dans sa préface, et de là naquit le débat. La lutte s'engagea, non plus entre deux théories littéraires, comme en France. Boyle reconnaissant le caractère apocryphe des *Épîtres de Phalaris*, mais entre deux factions ennemies, l'une représentée par les beaux esprits de Christ Church, à Oxford, qui affec-

taient une culture classique, écrivaient des vers latins ou grecs, se moquaient de la Société Royale récemment formée, traitaient des savants comme Newton de « lourdauds »; l'autre par la sincérité et la valeur des hommes de science ou par l'érudition précise de Bentley. Boyle, qui devint plus tard comte d'Orrery, et les gentilshommes de Christ Church se répandirent en insultes grossières sur Bentley, « né dans quelque village lointain, élevé parmi les paysans », allant même jusqu'à insinuer qu'on eût pu le corrompre et conserver le manuscrit. La voix aristocratique de Temple s'éleva pour rendre hommage à « la façon aimable et spirituelle » dont ses nobles amis avaient anéanti le dogmatique plébéien. En 1697, quand Wotton, un ami de Bentley, publia une seconde édition de ses *Réflexions sur les Connaissances anciennes et modernes*, où avec une remarquable impartialité il avait tâché de concilier les deux camps ennemis, Bentley y ajouta un court essai et montra que les *Épîtres de Phalaris*, tant vantées par Temple comme l'œuvre d'un prince qui avait vécu 600 ans avant Jésus-Christ, n'étaient que la maladroite imitation d'un rhéteur grec de l'ère chrétienne, et, reprenant et développant cet essai, il publia en 1699 sa célèbre *Dissertation sur les Lettres de Phalaris*, un des premiers monuments de la philologie moderne fondé sur une méthode purement historique, un chef-d'œuvre à la fois d'esprit alerte et de science solide et claire.

La publication, en 1704, de la *Bataille des Livres*, de Swift, prouve cependant que la controverse se continua. Bentley avait pu convaincre les érudits; le grand public s'obstina à tenir pour le gentilhomme d'Oxford contre le pédantesque bibliothécaire de Saint-James. Le savant critique avait démontré point par point la grossière méprise de Temple; l'opinion persista à croire que, par son bon goût et son urbanité, Boyle avait remporté une victoire éclatante. Et la *Bataille des Livres* reflète à merveille cet état d'esprit. Cette épopée héroï-comique, qui fut peut-être inspirée par un livre français, *L'Histoire de la Guerre entre les Anciens et les Modernes*, de François de Cal-

lières (1688), et qui, en tout cas, rappelle le *Lutrin* (1683), ne ressemble ni aux injures personnelles de Boyle et de ses amis, ni à l'argumentation érudite de Bentley. Swift déplace le champ de bataille. Il abandonne la discussion savante, où il n'eût point été de force avec son solide adversaire, pour l'allégorie humoristique, d'un intérêt plus large, et où il est insurpassable. Son combat fantastique des livres de la bibliothèque de Saint-James, avec son imitation plaisante des formes de l'épopée antique, mit les rieurs de son côté, et nous plaît encore aujourd'hui, alors que tout l'intérêt de la discussion a disparu. En prenant le parti des Anciens, ce n'est pas seulement Bentley que Swift attaque ni son propre protecteur Temple qu'il défend. Il se fait l'avocat du goût et de l'art en littérature contre les froides et sèches prétentions des érudits.

Ainsi donc, c'étaient les Anciens qui, en Angleterre, avec Temple, Boyle et Swift, l'avaient emporté sur l'esprit moderne, représenté par Wotton et Bentley. Mais alors qu'en France la querelle semblait éteinte à la mort de Perrault (1703), les discussions entre Lamotte-Houdard et M^me^ Dacier n'ayant été que des controverses de pédants, sans grande portée sur le mouvement littéraire du temps, la lutte en Angleterre entre l'esprit ancien et l'esprit nouveau, ou plutôt entre la tradition latine et le génie saxon, continua pendant tout le dix-huitième siècle, et devait se terminer par le triomphe définitif du romantisme national sur le néo-classicisme d'importation étrangère.

Tout le siècle est traversé par ce double courant. Aussitôt après la Restauration, Thomas Rymer introduit la méthode critique de Le Bossu et de Rapin, et juge de la poésie moderne d'après les règles d'Aristote. Dryden traduit Horace et Virgile; il se fait l'apologiste de leurs œuvres dans ses diverses préfaces; et si, dans son *Dialogue sur la Poésie dramatique*, il défend le théâtre anglais contre la tragédie française, il maintient la rime qui fatalement rappelle nos alexandrins classiques. Addison essaie de tirer les œuvres de Milton de l'ombre où les oublient ses contemporains en les démontrant conformes aux règles

anciennes, et il prouve la beauté de *Chevy Chase* en la comparant à la majestueuse simplicité de Virgile. Pope traduit et paraphrase Homère, et proclame son admiration pour les Anciens dans la préface de son édition de 1716. Plus tard même, Gibbon dans son autobiographie, et Chesterfield dans sa correspondance, affirmeront leur dévotion aux littératures classiques; Johnson dans *Le Rôdeur* (1751) défendra le principe de l'imitation, et dans ses *Vies de Poètes* (1787) préférera les écrivains d'autrefois aux novateurs, les Dryden et les Pope aux Gray et aux Collins.

Cependant cette orthodoxie était loin d'être générale, et l'on comptait un grand nombre de dissidents qui mettaient en doute et réfutaient même la doctrine classique. L'intérêt que le dix-huitième siècle ne cessa de porter à Shakespeare témoigne d'un retour du goût public vers le romantisme élizabéthain, devant lequel les plus acharnés défenseurs du classicisme, Pope et Johnson, sont obligés de s'incliner. Les Ballades tournent l'attention vers le Moyen âge. Thomson et Ramsay apportent d'Écosse des sensations neuves. Young et Blair introduisent le sentimentalisme religieux. Walpole évoque les châteaux gothiques. Macpherson chante la mélancolie des Hautes-Terres embrumées, tandis que, d'autre part, toute une école critique appuie de ses principes et défend de ses arguments les œuvres des poètes, revendiquant avec Joseph Warton les droits de l'imagination et de l'invention contre la correction de l'école pseudo-classique, ou, avec Young, proclamant que l'œuvre spontanée est supérieure à la simple imitation, et que la meilleure façon de copier les Anciens illustres était de copier, comme eux, la seule nature.

Nous voici loin de la vaine chicane d'érudition de la fin du dix-septième siècle. Le débat s'est élargi considérablement. De même que la révolte de Perrault n'était que la crise d'un malaise latent, d'une profonde discorde entre le naturalisme classique et le rationalisme cartésien et mondain, ainsi les pamphlets de Bentley, d'une part, et la poésie et la critique romantiques, de l'autre, ne sont que la protestation nationale contre le pseudo-

classicisme qui, sous l'influence française, menaçait d'étouffer l'esprit saxon.

On sait, en effet, ce qu'était le néo-classicisme anglais au commencement du dix-huitième siècle. C'est avant tout une littérature d'imitation, qui s'appuie sur des précédents et des règles, et dont le grand principe est la conformité aux exemples de la tradition gréco-latine. Le but est la correction, à la fois dans le style et la prosodie, c'est-à-dire qu'il faut n'employer que des mots généraux, nobles, un peu oratoires même, toujours clairs, et que des distiques rimés qui forceront l'écrivain à contrôler ses impressions et à les ordonner méthodiquement. C'est enfin une littérature de ville, qui ne s'occupera que des hommes et des mœurs de la société polie, qui sera superficielle et raffinée comme le langage des salons, qui exprimera enfin sous une forme piquante des traits d'esprit et des réflexions morales, empruntés souvent aux auteurs anciens.

On comprend aisément que cette littérature satirique et didactique d'importation étrangère, qui ne s'était implantée en Angleterre que grâce à la réaction contre les licences élizabéthaines et à l'indifférence sceptique qui avait suivi les controverses religieuses du dix-septième siècle, rencontra bientôt une opposition violente. D'abord la fondation de la *Société Royale* (1662) et l'activité du mouvement scientifique attirèrent l'attention vers les nouvelles découvertes de l'astronomie et de la physique, minant par là même les principes traditionnels du néo-classicisme. Les recherches scientifiques devinrent une mode, et cette passion se communiqua bientôt à l'érudition et aux études de *folk-lore*; Aubrey publie ses *Miscellanies* en 1696, et s'y révèle un antiquaire renseigné et minutieux. Anthony-à-Wood consacre presque toute sa vie à son *Histoire d'Oxford* et à ses recherches à travers le Moyen âge. Richard Bentley enfin, par son érudition pénétrante, sa logique vigoureuse, son argumentation sobre et claire, est un des premiers maîtres de la philologie moderne. « C'est un fort joli poème, dit-il un jour à Pope, à propos de sa traduction de l'*Iliade*, mais ne l'appelez pas Homère. »

Un des premiers résultats qu'obtinrent les « antiquaires » au début du dix-huitième siècle fut de remettre en honneur le Moyen âge, que le néo-classicisme avait ignoré et méprisé. Justifiant leur appellation, les premiers romantiques anglais furent tous des dévots de la romance médiévale : Ramsay, les Wartons, Gray, Percy, Macpherson, Chatterton. A la tradition gréco-latine, ils opposent les légendes du Moyen âge et les récits d'aventures galloises, écossaises ou scandinaves, c'est-à-dire qu'au raisonnable, au fini et au certain, ils substituent le vague, le subconscient, le mystérieux. A la correction classique, ils préfèrent la liberté d'allures, et le vers blanc remplace le distique héroïque. Le lyrisme réapparaît, qu'avait presque étouffé la poésie satirique et didactique. L'émotion personnelle chasse l'idée générale. L'on retourne vers la nature. Les romanciers et les théologiens se joignent aux poètes et aux critiques. Le néo-classicisme se trouve assailli de toutes parts par le romantisme grandissant, et les Anciens devront abandonner aux Modernes le champ de bataille.

Tel donc apparaît en France et en Angleterre, dans ses origines et son développement, le débat fameux connu sous le nom de Querelle des Anciens et Modernes. Mais quelle en fut maintenant la portée véritable? D'abord, ce n'est point l'antiquité telle que nous la connaissons aujourd'hui que défendent les partisans des écoles classiques, française et anglaise. C'est une antiquité réduite aux dimensions du goût de l'époque, et, pour ainsi dire, rationalisée. Le culte superstitieux de la tradition gréco-latine peut porter les gens du dix-septième siècle à dédaigner le Moyen âge ; Boileau peut accuser Ronsard d'avoir brouillé tout en voulant tout régler, et Pope trouver que Shakespeare manque de délicatesse et d'art, il n'en est pas moins vrai que l'un et l'autre se méprennent sur l'objet unique de leur dévotion. La légende d'Iphigénie ou d'Andromaque n'apparaît à Racine, au plus poète de nos classiques, que comme le cadre merveilleux d'une tragédie. Boileau ne voit dans l'ode pindarienne qu'une combinaison fort ingénieuse de procédés mécaniques. Addison félicite Virgile de son enseignement mo-

ral. Et Pope, qui éprouve le besoin de faire d'Homère « quelque chose d'agréable », lui rendrait presque grâce d'avoir observé les principes d'Aristote. Nulle conception donc de l'art ancien, surtout de l'art hellénique. Le classicisme français et anglais ignore la franchise ingénue, la grandeur simple, un peu barbare encore, de l'*Iliade*, comme le lyrisme enflammé de Pindare, ou le réalisme et la primitive horreur des drames d'Eschyle et de Sophocle. On s'évertue à prouver que tout y est toujours « noble ». C'est leur propre goût, en somme, que les classiques trouvent à louer dans l'antiquité, dont ils copient la lettre sans en comprendre l'esprit. Les Anciens, aux dix-septième et dix-huitième siècles, sont tout aussi Modernes que leurs rivaux, qui d'ailleurs le leur ont assez souvent répété. « On sait », écrit Perrault, « combien le public a préféré aux Caractères du divin Théophraste les réflexions des Modernes qui nous en ont donné la traduction. Les adorateurs des Anciens sont fort embarrassés là-dessus. » Et un certain James Sterling proclamait, en vers, que la défaite des Modernes, grâce à l'attaque de Swift, était, somme toute, une victoire pour eux, et que les vieux auteurs de Saint-James, si illustres sur chaque rayon, étaient vaincus par ce qu'il avait écrit lui-même.

De plus, cette littérature classique a tous les défauts de ses qualités. Sans doute, son rationalisme ou, comme on disait alors, sa « réduction à l'universel » la soustrait aux divergences comme aux fluctuations du goût. Mais des écrivains comme Boileau et Pope, si justes, si sûrs d'eux-mêmes dans leur sphère, ne règnent que dans une sphère étroite et bornée. En supprimant, comme ils le veulent faire, le moi imaginatif et sensible, ils aboutissent à la négation même de la poésie. L'art devient une vérité scientifique d'où sont également bannies la ferveur et l'élégance du sentiment, et l'intelligence pure y prend la place de l'âme. La doctrine classique qui, en France, rejetait le merveilleux chrétien et ignorait La Fontaine, qui en Angleterre ne voyait dans Shakespeare qu'un génie désordonné, dépourvu de goût et d'art, devait être débordée et disparaître devant la montée de l'esprit moderne. Un désaccord s'établit

entre elle et les générations suivantes. D'une part, les règles se figèrent en un mécanisme de formules stériles et écrasantes. De l'autre, l'art classique était tout à fait impuissant à exprimer les méditations et les mélancolies du lyrisme moderne sur l'âme, sur Dieu, sur l'au-delà, sur l'inconnaissable, toutes obscures et troubles, dépendant non de la raison, mais de la seule sensibilité. Un Rousseau, un Diderot, un Chénier, en France, ou en Angleterre un Collins, un Macpherson, un Blake, n'auraient pu que s'accommoder très mal de la discipline gréco-latine. Un déséquilibre devait finalement se produire. L'esprit d'innovation allait fatalement l'emporter sur l'esprit de conservation.

Jusqu'ici, la Querelle des Anciens et des Modernes nous est apparue, en France et en Angleterre, comme un mouvement unique ayant la même cause et la même portée. Mais une différence importante surgit si nous essayons à présent d'en déterminer les conséquences, si nous en comparons les résultats dans l'un et l'autre pays. Tandis que la littérature française au dix-huitième siècle est, en partie du moins, une assez violente réaction contre la littérature du siècle de Louis XIV, le passage du classicisme au romantisme se fit par degrés presque insensibles en Angleterre. Perrault et Fontenelle avaient « déraciné les convictions » que Descartes n'avait fait qu'ébranler. Leur argumentation littéraire s'est transformée en théorie politique, leur indépendance en révolte, et le dix-huitième siècle assista au renversement de toutes les traditions. A une époque de confiante quiétude succède une ère de trouble et d'impatience batailleuse. De chrétien, on devient libre-penseur; de monarchiste, on se fait républicain. La foi en la perfectibilité humaine et au progrès détruit le culte de la tradition. On ne révère plus le passé, on n'espère plus en la vie future, on se hâte donc d'améliorer la vie présente par tous les moyens possibles, et la littérature reflète à merveille ces discussions inquiètes et ces aspirations multiples et ardentes. Rien de plus calme, au contraire, que la vie anglaise au dix-huitième siècle. La transition fut très lente, inconsciente souvent, entre l'esprit

ancien et l'esprit nouveau. Les politiciens les plus libéraux ont la vénération du passé et les écrivains les plus romantiques conservent leurs attaches avec le classicisme. On élargit les méthodes et les coutumes d'autrefois. On en conserve le principe vital, on abandonne ce qui est suranné pour y introduire tout ce que nécessite le présent. Qu'on compare les *Lettres sur l'Angleterre*, de Voltaire, et les *Réflexions sur la Révolution française*, de Burke : on le romantisme de Rousseau à celui de Gray, et la caractéristique des deux pays surgira aussitôt : d'une part l'enthousiasme, la foi au progrès et en un avenir meilleur ; de l'autre, le culte sobre de la tradition et un tempérament conservateur. C'est la France qui, en 1789, s'est levée la première et a commencé à attaquer l'ancien régime en Europe, comme elle avait inauguré la Croisade, et l'Angleterre est le seul État européen qui ait conservé intacte sa Constitution traditionnelle et traversé le dix-huitième et le dix-neuvième siècles sans révolution.

Une seconde différence importante apparaît dans les résultats de la Querelle française et anglaise. En délivrant la littérature de l'imitation de l'antiquité, elle la lance dans des directions nouvelles, et tout à fait opposées en France et en Angleterre : la littérature se fait philosophique et sociale d'un côté, poétique et individuelle de l'autre. En France, l'idée de patrie qui s'éteint laisse place au cosmopolitisme. On se déclare citoyen du monde. On attire les étrangers à Paris et on va les étudier chez eux. L'objet de la littérature est le bien public. On s'intéresse tout particulièrement à l'économie politique et à la sociologie. On tend à ne plus s'occuper de l'individu qu'en raison du rôle qu'il joue dans la collectivité. C'est l'époque par excellence des salons, où les philosophes causent au milieu des femmes dont ils recherchent l'approbation. La société enrubannée et poudrée des grandes dames et des actrices, qui se plaisent aux petits scandales, aux impudentes coquetteries, et raffolent des Watteau, des Latour et des Chardin, donne le ton à la littérature avec son double aspect : une pensée philosophique, mais une expression élégante et féminine, de la démo-

cratie d'aristocrates en un mot, consistant en dissertations politiques ou économiques, clairement présentées sous la forme de contes agréables et de nouvelles, où éclate la grande caractéristique du tempérament français, la sociabilité. L'individualisme, au contraire, se ressaisit graduellement en Angleterre. Au lendemain de la domination étrangère, latine ou française, l'esprit national se rétablit peu à peu, et sa qualité fondamentale, son lyrisme réapparaît. Tandis que Pope, le chef de l'école néo-classique, ne décrivait la nature que d'après ses souvenirs littéraires et qu'il aurait admiré les étoiles parce qu'elles lui rappelaient les lustres d'un salon, Thomson et Young, Collins et Gray, Cowper et Burns en étudient tous les détails particuliers. Wesley succède à Bolingbroke. La sentimentalité pénètre dans le roman même, et ainsi partout le moi imaginatif et sensible se ranime, s'introduisant, par lente infiltration, dans le rationalisme classique qu'il finira par absorber tout entier. L'esprit moderne, délivré de la tradition ancienne, rend à chaque pays son originalité nationale : la sociabilité à la France, l'individualisme à l'Angleterre.

Telle donc apparaît dans les deux pays, dans ses causes, sa portée, ses résultats, la Querelle des Anciens et des Modernes. C'est une phase de la lutte, qui est éternelle, entre ce qui a été et ce qui va être. Nous en avons vu la cause profonde : le dissentiment, égal dans chaque nation, entre les deux partis de la littérature qui devaient fatalement en venir aux prises : — puis la portée exacte : c'est une lutte, non pas entre l'antiquité proprement dite et les temps modernes, mais plutôt entre l'élément conservateur et l'élément progressiste d'une même époque ; — nous en avons enfin déterminé les effets, si contraires d'apparence, encore que provenant d'une cause commune, mais identiques en ceci du moins, qu'en débarrassant plus ou moins complètement les littératures française et anglaise du classicisme, la querelle les a arrêtées sur la pente de l'imitation, où les génies seuls pouvaient conserver leur indépendance, et leur a rendu leur originalité nationale. Ainsi considérée, la Querelle des Anciens et des Modernes prend une

importance qu'on ne lui a pas toujours reconnue. C'est une révolte contre le « Tout est dit » de La Bruyère, et qui marque la fin de l'âge classique. Elle apparaît comme une étape considérable dans la marche en avant de l'humanité, comme un tournant de la grand'route qui unit le passé à l'avenir.

Floris Delattre.

---

# LES LOIS DE L'ÉVOLUTION

Depuis près d'un demi-siècle, l'évolution est devenue très à la mode; on la voit un peu partout, dans l'espèce comme dans l'individu, en morale et en littérature aussi bien qu'en zoologie et en botanique. Néanmoins, il s'en faut de beaucoup que ce soit une notion claire et précise. Il y a très peu de temps que, grâce aux paléontologistes, on commence à avoir quelques idées nettes sur l'évolution. Les documents fournis par les terrains anciens sont en nombre illimité et leur importance s'accroît de jour en jour. Lorsqu'on croyait à l'invariabilité de l'espèce, les fossiles avaient déjà un grand intérêt; on s'étonnait que les animaux anciens eussent des formes si différentes des animaux actuels; mais on ne soupçonnait même pas que ces faunes successives pussent être reliées entre elles par des lois générales donnant une certaine unité au développement de la vie dans le cours des âges.

Il n'en est plus de même depuis qu'on a, ne serait-ce qu'à l'état d'idée préconçue, la notion de la transformation continue des espèces. Les formes éteintes n'apparaissent plus comme des énigmes insolubles; nous les rattachons les unes aux autres par des liens de filiation de plus en plus certains; nous les expliquons les unes par les autres; et les formes actuelles ne sont plus pour nous quelque chose d'invariable et de définitif, mais le point d'aboutissement, sans cesse en mouvement, d'une chaîne ininterrompue dont nous pouvons suivre les anneaux à travers les couches géologiques.

Nos connaissances en paléontologie peuvent paraître admirables si on se reporte à ce qu'on savait il y a un siècle, mais il

faut avouer qu'elles sont bien rudimentaires et bien imparfaites si on tient compte de ce qui leur manque pour constituer un corps de doctrine vraiment cohérent. Aussi, les lois de l'évolution, telles que les ont établies les paléontologistes, ne sont-elles que des approximations pleines d'incertitudes. On ne peut les énoncer qu'à condition de fermer les yeux sur des exceptions encore trop nombreuses. Telles quelles, cependant, elles ont une grande importance : elles nous montrent des indices d'ordre et d'harmonie dans ce qui paraissait un chaos inextricable.

Les traités récents de paléontologie, et surtout le livre de Charles Depéret sur les *Transformations du règne animal*, ont contribué à vulgariser les lois de l'évolution, qui jusque-là n'étaient pas sorties du cercle étroit des spécialistes. Il faut d'abord distinguer l'évolution de l'individu de l'évolution de l'espèce. La première peut être suivie aisément ; tous les stades en sont à notre disposition. Un animal, quel qu'il soit, nous apparaît, au début de son existence, sous la forme d'une simple cellule ; nous le voyons ensuite s'accroître, se compliquer, acquérir des organes, se multiplier, puis dégénérer et finalement mourir. Les difficultés que nous rencontrons dans cette étude sont surtout des difficultés de technique.

Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de l'évolution de l'espèce dont nous nous occuperons spécialement. Le point de départ nous échappe : nous n'avons que quelques stades isolés et imparfaits qu'il s'agit de compléter et de relier les uns aux autres par des hypothèses plausibles. C'est comme un arbre très touffu dont on ne retrouverait que quelques feuilles éparses. Il resterait à en reconstituer tous les rameaux, dont la plupart sont morts depuis longtemps, à montrer comment ils s'insèrent les uns sur les autres et se rattachent à un tronc commun.

Lorsqu'on a pu suivre un de ces rameaux sur une longueur suffisante, on a constaté que les transformations qu'il subissait depuis son origine jusqu'à sa disparition présentaient certains caractères constants et se succédaient généralement dans le

même ordre, et c'est en cela que consistent les lois de l'évolution.

*Loi de la spécialisation.* — C'est une des plus générales qu'ait révélé l'étude des fossiles. Lorsqu'un type animal évolue, un organe correspondant à une certaine fonction s'accroît plus que les autres, souvent même aux dépens des autres. Dans le type primitif, toutes les fonctions, moyennement développées, se font équilibre; dans le type évolué, une fonction a pris le dessus sur toutes les autres; l'animal s'est spécialisé en vue de cette fonction. Un exemple fera mieux comprendre la chose.

Le Cheval actuel peut être considéré comme spécialisé en vue de la course; ses membres solides et actionnés par des muscles puissants, ses pieds formés d'un seul doigt recouvert d'un ongle très dur et dont la pointe seule appuie sur le sol, tout dans son organisation concourt à la rapidité de la course. Mais en revanche, quel manque d'aptitude pour d'autres exercices! Quelle maladresse pour utiliser ses membres autrement que pour la marche!

En suivant l'évolution des Ongulés pendant l'époque tertiaire, on reconnaît comment cette spécialisation en vue de la course a été acquise. Les espèces les plus anciennes avaient des pattes formées chacune de cinq doigts qui, pendant la marche, s'appuyaient sur le sol de toute leur longueur; c'étaient des plantigrades, comme l'Ours, dont tout le monde connaît la démarche lourde. Puis, les doigts se sont redressés de façon à ne toucher le sol que par leur pointe, la démarche en a été rendue plus légère et plus rapide, comme est maintenant celle du Chien ou du Chat. Plus tard, les doigts se sont soudés de façon à donner à l'animal un point d'appui plus solide et se sont entourés d'un sabot très résistant. Enfin, l'un des doigts s'est développé aux dépens des autres, et le pied, réduit à une seule série d'os s'appuyant presque verticalement sur le sol, a fourni à l'animal un point d'appui aussi stable que possible.

La succession de formes qui aboutit au Cheval actuel s'est

donc spécialisée en vue de la course. Les Chauve-souris, au contraire, se sont spécialisées en vue du vol. Les pattes de devant se sont développées en ailes puissantes; mais la faculté de voler est rachetée par une inaptitude presque complète à la marche: les Chauve-Souris, si rapides dans les airs, se traînent misérablement sur le sol.

D'autres Mammifères se sont spécialisés en vue de la nage: tels sont les Siréniens, comme le Dugong que l'on trouve à l'embouchure du fleuve des Amazones. On admet que les ancêtres de ces animaux étaient des Ongulés terrestres marchant sur quatre pattes. Sous l'influence d'habitudes aquatiques, les pattes de devant se sont transformées en nageoires; il y a bien toujours cinq doigts, mais ils sont réunis sur toute leur longueur en une large palette. Les pattes de derrière, inutilisées, se sont atrophiées et ont fini par disparaître, ainsi que les os du bassin dont il ne reste plus que des vestiges rudimentaires; le corps se termine, comme celui d'un Poisson, par une puissante nageoire caudale. Si les Dugongs sont devenus bons nageurs, ils peuvent à peine marcher; sur la terre ferme, où ils vont quelquefois brouter l'herbe, ils rampent péniblement et ne peuvent échapper à leurs ennemis qu'en regagnant précipitamment leur élément ordinaire.

Il est facile de s'expliquer le mécanisme de la spécialisation; c'est une conséquence du principe du Lamarkisme : l'usage développe l'organe et l'inaction l'atrophie. Si, par suite d'une circonstance quelconque, un animal est amené à se servir d'un organe plus que des autres, cet organe s'accroît, et son développement même en rend l'usage plus facile et plus fréquent; il en résulte une augmentation de la fonction qui entraîne à son tour un nouvel accroissement de l'organe, et ainsi de suite. Le développement de l'organe et celui de la fonction sont, l'un par rapport à l'autre, cause et effet; c'est une sorte de surenchère qui poussera aussi loin que possible la spécialisation de l'organe. L'animal qui court vite préférera la course à tout autre moyen pour se soustraire à un danger; celui qui grimpe bien aura, au contraire, intérêt à grimper; celui qui nage bien,

à nager; celui qui vole bien, à voler. Chacun accentuera ainsi sa spécialité. C'est là le mécanisme et la raison d'être de la spécialisation des organes.

La spécialisation est donc un avantage tant que l'animal se trouve dans les conditions qui l'ont déterminée. Mais il n'en est plus de même si les conditions changent. Le Cheval, par exemple, est adapté à la vie dans les vastes plaines couvertes d'herbes, sans arbres ni rochers. Il y trouve sa nourriture et peut facilement échapper à ses ennemis qu'il voit venir de loin. C'est la raison pour laquelle les Chevaux, retournés à l'état sauvage, se sont multipliés si rapidement dans les pampas de l'Amérique du Sud. Supposons que la prairie se transforme en forêt; le Cheval perd ses avantages; la rapidité de sa course ne lui sert plus de rien dans un milieu où il est arrêté à chaque pas. Il devient pour les carnivores une proie facile et se voit condamné à disparaître s'il ne peut émigrer vers une région plus favorable.

Il en est de même des autres spécialisations; elles sont le produit de certaines circonstances et confèrent une supériorité à l'animal qui a pu les acquérir. Mais si les circonstances changent, la supériorité n'existe plus; et comme un animal, une fois spécialisé dans une direction, est devenu incapable d'une nouvelle spécialisation, on s'explique pourquoi ce sont les espèces les plus spécialisées qui disparaissent.

*Augmentation de la taille.* — Une autre règle qui paraît avoir une certaine généralité et qu'on vérifie surtout chez les Vertébrés, c'est l'augmentation progressive de la taille. Les Brachyodus sont des Ongulés de l'époque tertiaire. Dans les couches les plus anciennes, ils ont à peine la taille d'un Lapin; ceux que l'on trouve dans des terrains formés plus tard sont un peu plus grands; les plus récents sont aussi gros que des Rhinocéros; puis, le genre s'est éteint. Dans un groupe, qu'on l'appelle genre ou espèce, les choses se passent comme pour un individu isolé qui meurt après être arrivé à sa taille maxima.

Les Reptiles gigantesques de l'époque secondaire, qui

avaient jusqu'à 20 et 30 mètres de longueur, sont encore des types d'animaux qui ont disparu après avoir progressivement atteint leur taille colossale. Il est vrai qu'il y a encore, à l'époque actuelle, des Reptiles et qui sont très petits, mais ce ne sont point les descendants des grands Reptiles secondaires. Ce sont des rameaux latéraux qui ont évolué plus lentement.

Actuellement encore, ce sont les animaux les plus grands qui semblent avoir épuisé leur faculté de développement et que nous voyons disparaître. Les Baleines sont de plus en plus rares; il en est de même des Éléphants et des Girafes. Les Chameaux n'existent plus depuis longtemps qu'à l'état domestique. Les Bisons qui, au temps de Charlemagne, étaient nombreux dans l'Europe centrale, ne subsistent plus dans quelques forêts de la Lithuanie que parce qu'ils sont protégés par une loi de l'État.

Chez les Invertébrés, la règle de l'augmentation de la taille est beaucoup moins générale; on cite cependant quelques exemples, tels que celui des Ammonites, où les espèces les plus grandes sont parmi les plus récentes; les Limules de l'époque secondaire sont beaucoup moins grandes que celles des mers actuelles.

On s'est demandé quelle pouvait être la raison de cette augmentation de la taille et de la disparition des types animaux lorsque leur taille maxima a été atteinte. On ne peut faire, à ce sujet, que des conjectures. Dans les conditions normales de la vie des animaux, une grande taille est en général un signe de prospérité. Chez les animaux domestiques, une nourriture abondante, des conditions de vie favorables permettent d'obtenir des individus plus grands que leurs parents. C'est ainsi qu'on a élevé la taille des Chevaux, des Bœufs, des Moutons. On conçoit donc que la taille des animaux sauvages s'élève également lorsque les circonstances leur sont favorables.

D'autre part, une grande taille est souvent un avantage dans la lutte pour la vie. Parmi les animaux sauvages, tous bien constitués car les mal venus ne survivent pas, les plus grands

sont en même temps les plus forts; ils ont plus facilement raison de leurs ennemis ou de leurs rivaux; ils ont plus de chances de survivre et de se reproduire.

Nous rencontrons encore ici deux particularités qui sont, l'une par rapport à l'autre, cause et effet et qui agissent l'une sur l'autre pour s'accentuer de plus en plus. Les conditions de vie favorable augmentent la taille et l'augmentation de la taille rend les conditions encore plus favorables. On peut ainsi s'expliquer l'élévation progressive de la taille des types d'animaux qui évoluent à travers les âges. Mais alors, pourquoi ces animaux disparaissent-ils précisément lorsqu'ils ont atteint la taille la plus élevée, lorsqu'ils semblent être dans les conditions les meilleures pour continuer leur évolution?

C'est que, pour la taille comme pour toute chose, la grandeur a ses inconvénients. Si les animaux les plus grands sont les plus forts, ils ont aussi plus de besoins que les autres; ils sont souvent moins agiles, trouvent plus difficilement un abri contre les intempéries et offrent plus de prise à leurs ennemis.

Pour nous convaincre du bien fondé de ces remarques, il suffit d'observer ce qui se passe autour de nous. Les races les plus grandes de Bœufs ou de Chevaux sont en même temps les plus difficiles à entretenir et ne prospèrent que dans les pays riches. Les animaux sauvages les plus grands sont beaucoup plus faciles à détruire que les petits. Il ne reste plus dans nos bois que le petit gibier; le gros, plus facile à atteindre et plus exigeant pour sa nourriture, a disparu depuis longtemps.

On s'explique donc que la taille des animaux s'accroisse aussi longtemps que les circonstances leur sont favorables; mais leurs besoins s'accroissent en même temps que leur taille, tandis que les circonstances ne s'améliorent pas toujours et peuvent même devenir moins bonnes. Il arrive un moment où il n'y a plus harmonie entre l'animal et le milieu qui l'entoure; à ce manque d'harmonie, il n'y a qu'une sanction, c'est la disparition de l'espèce.

*L'évolution est irréversible.* — En suivant les types animaux à travers les époques géologiques, nous les voyons se transformer, et l'évolution d'un type déterminé se fait dans une direction invariable. Les ancêtres du Cheval se sont spécialisés en vue d'une course rapide; cette spécialisation pourra encore s'accentuer mais on ne la verra pas s'atténuer et le Cheval ne reviendra pas à son état primitif. Lorsqu'une espèce s'est une fois engagée dans une voie, elle ne peut plus reculer; s'il lui est impossible d'avancer ou tout au moins de rester stationnaire, elle disparaît. C'est ce qu'on exprime en disant que l'évolution est irréversible.

C'est là une loi très générale et les exceptions qu'elle comporte s'expliquent aisément par les circonstances où elles se produisent. Les animaux qui deviennent parasites subissent souvent une réduction plus ou moins grande de leur appareil digestif. C'est ainsi que les vers parasites des animaux supérieurs peuvent être, comme les Tœnias, complètement dépourvus d'appareil digestif; la nutrition se fait par toute la surface externe du corps. Dans ce cas, il y a eu régression; l'appareil digestif, qui existait chez les ancêtres du Tœnia, a disparu parce que des conditions de vie très spéciales l'ont rendu inutile. Peut-on dire, dans ce cas, que l'évolution a été réversible? Non, car il n'y a pas eu retour à l'état antérieur. Il y a eu plutôt spécialisation en vue de la vie parasitaire. Les caractères favorables à l'état de parasite se sont développés; les autres se sont atténués.

D'ailleurs, même dans les cas les plus nets, la spécialisation est toujours accompagnée d'une certaine régression. L'adaptation du Cheval à la course a entraîné la régression de certains organes; pendant que l'un des doigts s'accroissait, les autres se réduisaient; pendant que les muscles utiles à la course grossissaient, d'autres s'atrophiaient. La spécialisation du Dugong en vue de la nage est corrélative de la régression des membres postérieurs et des os du bassin.

Une régression partielle est donc le corollaire nécessaire de la spécialisation. Mais l'évolution n'est pas pour cela réversible

dans son ensemble; il n'y a pas retour en arrière. Une fois que l'animal s'est engagé dans une voie qui comporte certains développements et certaines réductions, il ne peut pas rebrousser chemin; les accroissements et les réductions s'effectuent toujours dans le même sens et sur les mêmes organes.

D'après les lois générales qui viennent d'être exposées, on conçoit de quelle façon les caractères d'un type animal se modifient dans le cours de l'évolution. Au début, l'animal est petit et non spécialisé; un développement moyen des divers organes rend possible pour l'avenir des adaptations différentes; puis, lorsqu'une spécialisation s'est ébauchée, elle se poursuit toujours dans le même sens; la taille s'accroît et l'espèce prend les caractères d'une espèce vieillie menacée d'une disparition prochaine. Il y a pour les espèces, comme pour les individus, des caractères de jeunesse, de maturité et de vieillesse.

Les espèces évoluent plus ou moins vite. Quelques-unes passent rapidement de la jeunesse à la maturité et de la maturité à la vieillesse. Elles sont alors remplacées par d'autres plus lentes à évoluer et qui ont conservé plus longtemps les caractères de la jeunesse. De même, sur un vieil arbre, les branches mortes qui tombent sont remplacées par des bourgeons restés à l'état latent sur des rameaux plus âgés.

Il est facile de se rendre compte qu'à toutes les époques, et même à l'époque actuelle, il existe des espèces ayant les caractères de la jeunesse, tandis que d'autres ont dépassé l'âge mûr. Chez les Poissons, par exemple, un caractère de jeunesse est la non-ossification du squelette et en particulier de la colonne vertébrale restée à l'état cartilagineux; l'ossification complète, au contraire, est un caractère de vieillesse. Or, nous voyons que, parmi les Poissons actuels, la plupart ont le squelette ossifié; mais quelques-uns, tels que les Requins, les Raies, les Lamproies, sont restés cartilagineux. Il semble donc que ce soit parmi ces derniers que se trouve la réserve destinée à remplacer les espèces osseuses qui disparaîtront.

*L'ontogénie et la phylogénie.* — Une espèce évolue donc comme un individu ; les états successifs par où elle passe constituent ce qu'on appelle sa phylogénie. D'autre part, chaque individu, depuis la naissance jusqu'à la mort, passe également par une série d'états qui forment son ontogénie. Or, c'est une des lois de la Biologie des plus remarquables, sinon des plus exactes, que les divers états par où passe un individu pendant sa vie propre reproduisent les états par où est passée son espèce dans le cours des âges. C'est ce qu'on exprime en disant que l'ontogénie reproduit la phylogénie.

Formulée d'une façon aussi simple et aussi générale, cette loi ne peut être considérée que comme une approximation très grossière, destinée à donner une idée de la marche de l'évolution plutôt qu'à en faire connaître les détails. Il est d'autant plus difficile d'être exact et complet en pareille matière que la pénurie des documents paléontologiques ne nous permet pas de reconstituer avec certitude la phylogénie des espèces actuelles. On est obligé de combler les lacunes par des hypothèses.

Il est cependant possible, dans certains cas, de montrer le parallélisme de l'ontogénie et de la phylogénie. On admet que les Poissons osseux dérivent des Poissons cartilagineux ; d'ailleurs pendant une phase assez longue de leur développement, les Poissons osseux ne sont encore que cartilagineux. Les Mammifères peuvent être considérés comme les descendants d'animaux aquatiques respirant par des branchies ; il est, d'autre part, incontestable qu'à une certaine phase de leur développement embryonnaire les Mammifères ont des arcs branchiaux comparables à ceux des Poissons. Lorsqu'on cherche à se représenter les transformations des espèces depuis l'apparition de la vie à la surface du globe, on est amené à penser que tous les êtres vivants descendent des Protozoaires les plus simples formés d'une seule cellule ; et l'on sait que tous les êtres vivants, même les plus complexes, sont, au début de leur existence individuelle, formés par une cellule unique.

Même si les documents paléontologiques étaient plus complets, on ne pourrait espérer retrouver dans l'ontogénie la

reproduction complète de la phylogénie. Dans le développement individuel d'un animal complexe, certaines phases sont, en effet, très courtes et peuvent même disparaître; l'embryogénie ne nous fournit donc que quelques jalons ne donnant qu'une idée très incomplète de la phylogénie de l'espèce : il serait vain de prétendre reconstituer la phylogénie au moyen de l'ontogénie.

Les lois de l'évolution, telles qu'on les admet actuellement, ne comportent donc que des vérifications très lâches. Si on y regarde de près, on voit les exceptions se multiplier d'une façon telle que les spécialistes les plus avertis ont été tentés de nier l'existence de toute règle. Et cependant, les lois qui ont été énoncées correspondent à une certaine réalité : en se donnant un recul suffisant pour ne plus apercevoir que les grandes lignes, on reste convaincu que l'évolution générale des êtres organisés ne se fait pas au hasard et reste soumise à des règles générales. Pour avoir des idées claires, sinon toujours exactes, il faut élaguer les détails et ne retenir que l'essentiel. De même, on comprendra bien mieux la structure d'une chaîne de montagnes en examinant un plan en relief de quelques mètres carrés grossièrement construit qu'en étudiant une carte plus complète et plus exacte.

*Généralité de l'évolution.* — Si nos connaissances sur l'évolution sont encore si imparfaites lorsqu'il s'agit des animaux qui sont des objets tangibles accessibles aux moyens d'investigation les plus précis, que sera-ce si l'on considère les sciences morales. Bien que l'étude des faits sociaux n'entre pas dans le cadre de cet article, je ferai remarquer qu'au moins dans certains cas l'évolution sociale suit une marche parallèle à l'évolution des animaux.

Voyons, par exemple, ce qui se passe en agriculture. Chez les peuples jeunes, l'industrie agricole n'est pas spécialisée. Chaque région, on pourrait presque dire chaque famille de cultivateurs, récolte tous les produits qui lui sont utiles : le pain,

la viande, les légumes, les boissons, les plantes textiles ; mais tout est de qualité médiocre. Il est impossible de faire très bien un grand nombre de choses à la fois.

Dans un état de civilisation plus avancé, il en sera tout autrement. Le cultivateur qui se trouve dans des conditions favorables à la production du vin a intérêt à concentrer tous ses soins sur la vigne, en négligeant les autres cultures ; il lui sera facile de se procurer tout ce dont il a besoin avec le produit de sa récolte de vin. Le vigneron qui ne s'occupe que de sa vigne deviendra plus habile et aura par cela même de nouvelles raisons de ne pas s'occuper d'autre chose. Il se spécialisera dans la production du vin. Pendant ce temps, d'autres cultivateurs, qui se trouvent dans une région favorable à l'élevage du bétail, se spécialiseront dans la production de la viande, du beurre, du fromage ; d'autres, dans la production du blé, du sucre, de l'huile, des fruits. C'est ainsi qu'à l'uniformité des sociétés primitives succède la spécialisation à outrance des peuples civilisés.

Les inconvénients de la spécialisation sont, d'ailleurs, les mêmes pour les sociétés que pour les animaux. Les dangers de ce qu'on appelle la monoculture sont bien connus. Le cultivateur qui a plusieurs récoltes peut, sans trop de peine, supporter la perte de l'une d'elles ; mais s'il n'en a qu'une, et si elle ne réussit pas, c'est la ruine. Un exemple frappant est fourni par l'industrie des vins de Champagne :

Le sol et le climat de la Champagne sont exceptionnellement favorables à la production des vins mousseux. Les Champenois se sont donc spécialisés de ce côté. Ils ont poussé la fabrication de leur vin à un très haut degré de perfection, et pendant longtemps ils n'ont eu qu'à se féliciter de leur spécialisation. Mais les progrès de la chimie ont changé les conditions en permettant à d'autres régions, moins favorisées que la Champagne, de produire à meilleur marché des vins mousseux pouvant rivaliser avec le vrai champagne.

On sait ce qui en est résulté. Les Champenois, menacés dans leur industrie unique, n'ont pu reporter ailleurs l'emploi

de leur activité. Leur spécialisation excessive les a rendus incapables de toute production autre que celle du vin mousseux; ils ne peuvent revenir aux cultures variées et modestes de leurs ancêtres. Pour eux aussi, l'évolution est irréversible; ils doivent continuer ou disparaître. Pour échapper à cette alternative, ils ont demandé à être protégés par des lois spéciales, comme les bisons de Lithuanie!

En littérature, l'évolution est aussi certaine qu'en sociologie, mais les lois sont encore plus difficiles à démêler. Brunetière s'était intéressé à ce problème si difficile, et il a publié un volume sur *L'Évolution des genres*. Il semble bien qu'il ait renoncé à son projet, et le plan qu'il s'était proposé n'a pas été réalisé. Ce serait cependant une œuvre bien digne de tenter un littérateur que de montrer dans quelle mesure les genres littéraires évoluent suivant les mêmes lois que les types animaux. Il ne s'agirait pas, bien entendu, de faire une simple transposition. On a vu combien les choses étaient complexes en paléontologie, où la simplicité des lois ne peut être obtenue qu'au détriment de leur exactitude. En littérature et en morale, les conditions des phénomènes sont plus nombreuses et plus difficiles à connaître; les phénomènes eux-mêmes ne sont pas faciles à constater; les causes d'incertitude sont donc encore bien plus nombreuses que dans les sciences proprement dites. Ce n'est cependant pas une raison pour nier *a priori* l'existence de lois et pour croire que tout est livré à la fantaisie individuelle; les lois existent certainement, mais elles sont compliquées et difficiles à établir.

LECLERC DU SABLON.

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Les Idées religieuses de J.-L. Guez de Balzac,** par J.-B. Sabrié, docteur ès lettres. 1 vol. in-8° (Félix Alcan).

« On ne lit plus guère Balzac aujourd'hui... Il semble qu'il ait passé sa vie à souffler des idées creuses... » Ainsi s'exprime M. Lanson qui, sans le réhabiliter, lui fait cependant un mérite d'avoir été l' « instituteur » de la société de son temps. Roi, du moins parmi des aveugles, il a lu pour ceux qui ne lisaient pas : ses œuvres ont dégrossi le public et l'ont préparé à goûter les chefs-d'œuvre. Ce jugement semble bien être celui de l'histoire littéraire jusqu'à ce jour. La thèse de M. Sabrié tend à le faire réviser. Il en appelle à Descartes des sévères sentences de Bossuet et de Sainte-Beuve : « Il le faut bientôt laisser » décrétait le premier, et le second ne voyait en lui « qu'un homme de forme et d'apparence ». Le philosophe au contraire loue hautement la pensée. « Il n'a rien dit de bien neuf ni de bien profond », assure M. Lanson. « *Cogitationes altissimi spiritus* », prononce Descartes « *et a plebe semotae* ». A sa suite, L. Moreau proclame l' « originalité » et l' « élévation » du *Socrate chrétien ;* Hippeau découvre en cette œuvre le germe du *Discours sur l'Histoire universelle* et de l'*Histoire des Variations*... Il existe même un tiers parti qui fait de Balzac « un Bossuet ébauché et manqué, mais qui n'a été inutile, ni pour le fond, ni pour la forme au Bossuet véritable ». C'est, semble-t-il, à cette conclusion modérée que M. S. nous achemine, au moins en ce qui concerne les idées religieuses de Balzac. Il définit en une page excellente — qui n'est pas la seule du livre — son christianisme comme réalisant déjà l'idéal des contem-

porains de Louis XIV. — Un christianisme « assez pur, plus pur que celui des humanistes », mais « laissant subsister, dans un recoin, l'âme de l'*honnête homme* qui garde une certaine liberté dans les choses de l'esprit et de l'art ». Point mystique, calme, ignorant du doute, résidant « peut-être un peu plus dans la raison que dans l'âme », pas assez ardent, ni curieux, il est en revanche « sérieux, solide, parfaitement sincère, capable d'imposer une règle de conduite sévère et forte, et de donner à la vie une admirable gravité ».

Les cinq chapitres sont également intéressants, mais on pourrait demander aux deux premiers d'être plus nets. Les rapports de Balzac et de Théophile méritaient d'être moins sommairement indiqués, et l'auteur a trop de tendance à édulcorer le « libertinage » du futur auteur du *Socrate*. Celui-ci aura beau alors étaler un zèle féroce à propos de l'héroïque mort de Vanini, dont M. S. ne signale pour sa part que l' « athéisme radical et obstiné », — Albin dans *Polyeucte* ne traite pas autrement Néarque le martyr — : le *Discours politique sur l'État des Provinces Unies des Pays-Bas* n'en a pas moins une portée qui dépasse les conclusions du chapitre, et il y a plus, je le crains, qu'une inadvertance de jeunesse, quand le correspondant du cardinal La Valette fonde sur le vouloir de « la nature » sa justification des passions. Bien lui prit de ne point s'adresser à quelque inquisiteur. — On peut aussi s'étonner que M. S. ait intitulé son quatrième chapitre : « Balzac et les *Erreurs* religieuses de son temps ». Il a traité avec largeur d'esprit et tact de toutes les *opinions* qu'il ne partage pas. Pourquoi, ici, le théologien a-t-il percé sous le savant?

**De l'humanisme au rationalisme. Pierre Charron (1541-1603). — L'homme, l'œuvre, l'influence**, par le *même*. 1 vol. in-8° (Félix Alcan).

M. S. nous fait de la vie de Charron un récit net et agréable. Les divers milieux traversés par lui forment comme un fond de tableau sur lequel sa figure se détache avec relief et

proportion. On suit sans lassitude, dans son *curriculum* varié, l'avocat, qui prit peut-être, au barreau, quelques excellentes « habitudes intellectuelles »; le prédicateur ordinaire de la cour tolérante de Nérac, où le roi va au prêche et la reine à la messe; le chanoine de Bordeaux dont l'amitié avec Montaigne est le sujet d'une analyse pénétrante; le ligueur « égaré » aux variations un peu brusques mais explicables; le théologal de Condom, aux prises, dès ses débuts, avec les « susceptibilités gasconnes ». Sa mort même n'épuise pas notre curiosité. Les clauses et l'histoire de son testament, celle des premières éditions de ses œuvres ne sont pas la partie la moins attrayante de cet exposé, qui se termine, avec une bienveillante prudence, sur un croquis de la physionomie morale de Charron.

M. S. juge l'œuvre plus intéressante que l'homme, et naturellement c'est à sa portée philosophique et religieuse qu'il s'est spécialement appliqué. Certes, il loue le prédicateur, moins pour l'originalité de sa « rhétorique » que pour s'être gardé des défauts de son temps. Bien qu'il le compare à Bourdaloue, il est néanmoins plus sensible à l'éloquence bien ordonnée et à la vigueur sans violence du polémiste. Mais c'est surtout l'auteur de la *Sagesse* qu'il étudie et fait connaître. Il rend hommage à la noblesse du but, tout en critiquant une tentative aventureuse en vue d'accorder la morale humaine et la foi. Il détermine le degré d'originalité de Charron et le cherche non seulement dans le travail d'adaptation qu'il a fait subir aux matériaux pris ailleurs, mais dans la conception même de son idéal de sagesse. Il rattache par d'ingénieux rapprochements le scepticisme de Charron au doute méthodique de Descartes, et revendique pour le premier le titre de précurseur dans l'histoire des essais de morales indépendantes. Il caractérise en termes précis le stoïcisme éclectique et dangereusement individualiste du contemporain de Du Vair, et signale les tendances déistes de cette religion trop intellectuelle et qui semble se défier de la prière.

Dans une dernière partie, M. S. montre quelle fut l'action de Charron, d'abord sur ses contemporains et sa postérité

immédiate. « Les libertins », écrit-il, « ne pouvaient mettre la main sur un manuel plus commode. » Les demi-chrétiens, comme Guy Patin ou Gassendi, y trouvent réalisée leur idéale conciliation de la raison avec la foi. Cet état d'esprit est assez général au commencement du dix-septième siècle. M. S. découvre avec finesse les raisons qui firent un moment préférer aux *Essais* le livre impersonnel, savant et ordonné de la *Sagesse*. Saint-Évremond, Pascal doivent à Charron. L'auteur de l'*Émile* et de la *Profession du Vicaire Savoyard* en fait grand cas. Il lui doit peut-être en partie sa formation intellectuelle, et l'influence de Charron a pu fortifier celle de Montaigne sur lui. Je citerai, pour terminer, une courte phrase de la conclusion, pour faire voir en même temps les tendances et l'impartialité de cette étude consciencieuse et utile : « Consolons-nous en pensant que, si quelques-unes de ces idées ont nui parfois au sentiment religieux, d'autres ont contribué au progrès de l'esprit scientifique, et surtout ont répandu une conception très élevée de l'existence et de la dignité humaines... »

H. Jacoubet.

**La Compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse,** par M. l'abbé Alphonse Auguste, 137 pp. Introduction par le comte Bégouen. Toulouse, Privat ; Paris, Picard, 1913.

En 1900, dom Beauchet-Filleau publia *Les Annales du Saint-Sacrement* que Voyer d'Argenson avait remises au cardinal de Noailles. Elles résument l'histoire de l'œuvre. Le livre de M. Allier, *La Cabale des dévots*, et les articles écrits avec plus d'impartialité par M. Rébelliau dans la *Revue des Deux-Mondes*, la révélèrent au grand public. Dans le fascicule du 15 août 1908, M. R. publia et commenta la correspondance entre les confrères de Paris et ceux de Marseille, mais aucun autre travail n'avait été entrepris sur les Compagnies de la province et en particulier sur celle de Toulouse.

C'est au milieu d'un mouvement fécond de piété, qui s'efforça de relever le royaume après les guerres de religion, que

naquit la Compagnie du Saint-Sacrement. Henri de Lévis, duc de Ventadour, en conçut le premier la pensée. En mars 1630, des hommes de foi vive, parmi lesquels on vit des grands seigneurs et des bourgeois ou roturiers, des évêques et des ambassadeurs, des oratoriens et des jésuites, s'unirent pour fonder la Compagnie qui devait travailler aux œuvres de charité, à l'expansion de la foi catholique dans le monde, et à faire cesser les impiétés, les duels et les désordres moraux. Le succès répondit au zèle. Les aspirations vers des réformes salutaires remplissaient les cœurs. Dans toute la France, une élite s'enrôla dans les Compagnies du Saint-Sacrement que de nombreuses villes, et Lyon la première, s'empressaient d'établir. Des dames se joignirent aux Filles de la Charité que venait de créer M. Vincent.

A Toulouse, la Compagnie du Saint-Sacrement fut établie en 1641 par Gaspard de Simiane, chevalier de La Coste. Un grand nombre de personnes de piété s'associèrent avec lui pour se livrer à toutes les œuvres du bien, « au grand avantage du public », ajoutent les *Annales*.

M. l'abbé Alphonse Auguste relève ensuite tout ce qu'il a pu recueillir sur la vie de la Compagnie dans la capitale du Languedoc. Ce ne fut pas sans difficultés. Des recherches minutieuses dans les archives et dans les correspondances et papiers de famille, une sagacité érudite ont été nécessaires pour éclairer cette histoire demeurée vague et confuse. La Compagnie s'entourait de mystère. Elle ne fut pas précisément une Société secrète, mais une Société qui poussait jusqu'à l'extrême la discrétion. Les noms des premiers associés n'ont pu être retrouvés, car tous les titres de la Compagnie ont disparu. On ne peut guère douter toutefois de l'adhésion du conseiller au Parlement de Garibal qui fut bientôt un des grands personnages de la Compagnie de Paris, encore moins de celle de l'abbé de Ciron, chancelier de l'Université, cité par Voyer d'Argenson, qui dirigea tant d'associations de charité et de piété, après avoir donné la mesure de son dévouement personnel en soignant les pestiférés pendant l'épidémie de 1654. Le duc de Ventadour,

nommé lieutenant général du roi en Languedoc, ne put manquer de favoriser la Compagnie dont il avait le premier conçu la pensée. Il avait montré son zèle pour l'accroissement de la dévotion dans le peuple dès son premier séjour à Toulouse, en acceptant d'être prieur de la confrérie des Pénitents-Blancs.

Mais s'il est difficile de ressaisir les noms des associés de la Compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse, les œuvres qu'ils y établirent parlent pour eux. La première paraît avoir été, dès l'année 1646, celle des communautés de cordonniers et de tailleurs, qui vécurent en commun, travaillant et priant ensemble, et demeurèrent fidèlement unis jusqu'à la Révolution, tout au moins jusqu'à la suppression des corporations par Turgot. M. de Renty, l'un des membres les plus actifs de la Compagnie, s'était surtout employé à l'établissement de ces communautés afin de faire cesser les abus et les scandales des compagnonnages.

Les frères tailleurs et cordonniers de Toulouse habitaient, au commencement du dix-huitième siècle, une maison de la place Mage, au coin de la rue Merlane, actuellement numéro 30. Mais, en 1740, les frères tailleurs achetèrent la maison de la rue Croix-Baragnon qui porte aujourd'hui le numéro 13.

M. l'abbé A. A. publie *in extenso* un *Mémoire de la distribution des bouillons des pauvres malades de la paroisse Saint-Étienne*, qu'il pense pouvoir dater des premières années de l'établissement de la Compagnie à Toulouse. Toutes les Compagnies avaient été invitées à fonder dans chaque ville une assemblée de dames pour visiter les malades, les assister et leur apporter des bouillons. Les lettres de M^me^ de Mondonville font connaître du moins les noms de deux dames, M^mes^ de Caulet et Destable, qui se livraient à ces actes de charité.

L'œuvre des bouillons survécut à la Compagnie du Saint-Sacrement. Elle se continua par les dames de charité auxquelles l'archevêque Joseph de Montpezat donna des règlements en 1679, puis par les Sœurs grises. Les Lazaristes l'établirent même hors des murs, dans le quartier où les noms de rue Saint-Lazare et du Bouillon en perpétuent encore le souvenir.

C'est aussi à la Compagnie du Saint-Sacrement qu'est due la transformation de l'hôpital de la Grave, autrefois réservé aux pestiférés, en hôpital général pour y enfermer les mendiants qui inondaient les rues de Toulouse et les églises qu'ils troublaient par de continuels scandales. M. l'abbé Lestrade avait déjà publié, en 1902, dans les *Mélanges Couture*, le manuscrit de l'*Aumosne générale* qui expose la création nouvelle, mais il n'avait pu la rattacher à la Compagnie du Saint-Sacrement. Les explications et annotations de M. l'abbé A. A. rétablissent le lien.

Un portrait du prêtre missionnaire Arnaud Baric, conservé à l'hôpital de la Grave, le désigne comme le fondateur. Il fut l'un des deux ou trois membres de la Compagnie du Saint-Sacrement qui furent désignés pour proposer la fondation à l'archevêque et au premier président, et pour demander aux capitouls de leur confier l'hôpital Saint-Sébastien de la Grave pour y renfermer les mendiants (26 mars 1647).

L'auteur rattache encore à la Compagnie du Saint-Sacrement la fondation de la congrégation des Filles de l'Enfance par M^me^ de Mondonville. Le chancelier de Ciron en fut l'inspirateur et en rédigea les statuts. C'est au nom de M. de Garibal que fut achetée la maison de la rue Valade. La Compagnie ne fut peut-être pas étrangère à l'établissement du séminaire des Irlandais, justement vis-à-vis cette maison, dans la rue de la Bastide. Anne d'Autriche le fonda pendant son séjour à Toulouse en 1659. Elle était une protectrice avérée du Saint-Sacrement, et la Compagnie de Paris avait fourni, l'année précédente, une contribution considérable pour loger « la communauté des prêtres hibernois ».

Les indications données par M. l'abbé A. A. sont autant de découvertes. Il a étudié avec sûreté et prudence tous les documents, jusqu'aux plus minimes, qui lui ont permis de révéler la vie jusqu'alors inconnue de la Compagnie à Toulouse. Son livre est un garant de la valeur que présenteront les deux ouvrages qu'il prépare sur l'épiscopat si actif et si fructueux de Charles de Montchal, et sur la vie de M^me^ de Mondonville.

Le secret avait été la force de la Compagnie à ses débuts ; il fut sa perte. Les pouvoirs publics n'aiment pas les pouvoirs occultes. Les évêques comme la cour supportaient malaisément une puissance qui s'introduisait dans leur action propre. Trop zélée parfois pour la réforme des mœurs, la Compagnie avait offensé plusieurs familles. Des abus s'étaient introduits. En 1660, la Compagnie fut dissoute, mais les œuvres de charité et de piété qu'elle avait inspirées se continuèrent à Toulouse comme dans d'autres villes des provinces.

Des documents nouveaux s'ajouteront sans doute à ceux que M. l'abbé Alphonse Auguste vient de mettre au jour. Mais la Compagnie n'a rien à craindre des conclusions de l'histoire. Les nouvelles découvertes montreront sans doute, comme les premières, la sincérité de ces hommes de bien qui servirent leur pays avec autant de désintéressement que de foi.

J. de L.

Guillaume-Albert de Puybusque. — **Contribution à l'histoire du vieux Toulouse — Généalogie de la famille de Puybusque.** — Toulouse, Éd. Privat, 1912.

La généalogie d'une vieille famille a son intérêt propre, que les fervents de l'histoire locale apprécient pour la précision qu'elle apporte à leurs études, pour les compléments qu'elle introduit dans la biographie des personnages et la lumière dont elle éclaire la vie sociale dans les profondeurs du passé. Mais si cette famille a, pendant plusieurs siècles, mêlé sa vie à celle d'une grande cité historique, ses actes semblent sortir de l'individuel pour prendre une signification collective, et la monographie d'un groupe devient un élément essentiel de l'histoire d'une province : elle témoigne une fois de plus de cette vérité que le passé — hommes et choses — nous pénètre par des liens invisibles. On s'explique, même si on ne la partage pas, l'opinion qui accorde à ce passé une place prépondérante et presque exclusive : « Vos grands morts vous sauvent. »

Tel est bien, si notre impression personnelle n'est pas illu-

soire, le genre d'agrément et d'instruction qu'offrent les 340 pages du livre de M. de Puybusque. Les membres de la Société archéologique du midi de la France, qui en ont eu la primeur dans quelques-unes de leurs séances, si fructueuses et si goûtées, ne nous démentiront pas si nous disons que le caractère de l'auteur transparaît à travers ces lignes. Justement fier de sa longue série d'ancêtres, il n'a à aucun degré la superstition de ses origines. Il sait fort bien que de tout temps, dans toutes les conditions sociales, l'homme de pensée ou d'action « sculpta » sa propre statue. Sans se détacher de son œuvre, il cherche à la dominer : il va bonnement, citant les documents, établissant les rameaux dérivés de la souche familiale, énu quelquefois, spirituel, presque narquois à l'occasion, mais au fond très informé, puisant aux sources, — les archives publiques, les papiers de famille[1] — et exact, notant les défaillances, mêlant aux détails historiques ou biographiques les souvenirs personnels, ce qui n'est pas le moindre attrait d'un livre où la période contemporaine occupe une place importante. Il y a là un très grand effort de sincérité et d'esprit critique, qui devrait être imité dans les recueils de même nature.

L'ouvrage, qui s'ouvre par une préface de M. J. de Lahondès, se divise en deux parties. Dans la première[2], comprenant vingt-six chapitres, l'auteur a réuni tout ce que les documents territoriaux ou familiaux qu'il a eus sous les yeux ont pu lui fournir sur la vie d'une famille noble à travers les âges : procès et arbitrages, legs, ventes judiciaires, donations, charges publiques exercées, fondations, capitoulat, jeux floraux, vocations religieuses. On remarquera dans cette énumération, comme capital pour l'histoire de la topographie toulousaine et destiné à trouver place dans le cadre futur d'une géographie urbaine

1. Dont les siens propres, au château d'Auribail, vieille résidence des Durfort, des Lafite, des Monpezat, des Lapalu, des de Brettes, des d'Héliot, etc., que l'on ne savait pas si bien pourvue de titres du douzième au seizième siècles.

2. En voici le titre suggestif : *Documents originaux et inédits cités comme preuves à l'appui de la généalogie de la famille de Puybusque et présentant quelque intérêt d'ordre général, en particulier pour l'histoire de Toulouse.*

intéressant la vieille cité des Tectosages, le chapitre XXI, ayant pour titre : *Inventaire sommaire des principaux fiefs de Puybusque : contribution à l'histoire des anciennes rues de Toulouse.* Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails généalogiques que comporte la seconde partie, élaborée avec une conscience et un luxe de preuves qui inspire toute sécurité. Énumérer les alliances ou les branches dérivées de la souche commune des Puybusque, ce serait faire l'histoire de presque toutes les familles nobles de la région toulousaine pendant sept siècles. Qu'il nous suffise de dire que la branche actuelle est celle des Puybusque-Paulhac, détachée du tronc à la fin du quinzième siècle. Le premier nom dont les documents fassent mention est celui de Bernard de Puybusque, marié en 1180 à Cortèse Arsin. Les chartes inédites dont M. de Puybusque cite des extraits nous transportent donc au règne de Philippe-Auguste, Raymond IV étant comte de Toulouse ; peut-être au delà, s'il est vrai qu'une certaine notoriété et d'honorables alliances supposent une existence antérieure dont un accident seul — chose fréquente dans les questions d'origine — a pu nous dérober le témoignage écrit.

L'ouvrage se termine par une « table des noms et analytique », qui rendra les plus grands services. Il est orné de huit planches documentaires (portraits et monuments), et imprimé avec le soin que le nom de l'éditeur explique suffisamment.

J. A.

# CHRONIQUE DU MIDI

**Aspects toulousains**
**15 avril.**

Le grand amphithéâtre de la Faculté de droit est absolument comble. On y a réuni l'auditoire des grands jours : à côté de M. Hyérard, préfet de la Haute-Garonne; de M. Rieux, maire de Toulouse, et de plusieurs élus du département, on remarque les doyens de nos Facultés, et la plupart des professeurs de notre Université, de nombreux membres de nos Sociétés savantes, et les fidèles auditrices de toutes nos séances intellectuelles; puis, la jeunesse, étudiants et étudiantes, élèves du Lycée de filles et de l'École normale d'institutrices : tout ce monde, animé des plus nobles curiosités, a répondu à l'appel qui lui a été adressé par l'Association des Amis de l'Université de Toulouse.

Cette Association, pour la première fois, manifestait son existence. On devine quel est son but. Aujourd'hui, l'appui de l'État, des départements et des villes ne suffit plus à notre enseignement supérieur. Dans tous les centres universitaires, on envisage la nécessité d'une contribution générale et libre dans l'intérêt des étudiants et pour le progrès des études. A Toulouse, plus de cent personnes l'ont compris et se sont réunies dans un triple but : 1° développer toutes les institutions universitaires et particulièrement celles qui sont adaptées aux besoins matériels et moraux de la région toulousaine; 2° faire connaître dans toute cette région les services que peut rendre l'Université; 3° encourager toutes les œuvres utiles aux étudiants toulousains[1].

Sous l'impulsion extraordinairement active de son secrétaire, M. Émile Cartailhac, l'Association a rapidement progressé. Elle ne cherchait plus qu'une occasion de faire son entrée décisive dans la vie toulousaine; elle en a trouvé une des plus heureuses et des plus opportunes dans la venue parmi nous de M. James H. Hyde, le grand champion de l'influence française aux États-Unis.

Depuis quelque temps, M. Hyde désirait connaître notre Sud-Ouest.

1. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Ed. Privat, éditeur-libraire, 14, rue des Arts, Toulouse.

Excellente occasion pour l'Association des Amis de l'Université de prouver son utilité et sa vitalité; elle entra en relations avec le célèbre Américain, qui a si souvent ouvert la porte du Nouveau-Monde à nos professeurs, à nos conférenciers français; elle le reçut à Toulouse en un banquet exquis, — exquis et sans discours! — elle l'invita à nous donner une conférence sur les relations de la France et de l'Amérique; elle s'employa, par ses membres les plus qualifiés comme MM. Graillot et Cartailhac, à lui faire connaître les beautés de notre province : une plus heureuse circonstance pouvait difficilement se rencontrer.

Ce fut un gros succès. M. Hyde, qu'entouraient MM. le recteur Lapie, le doyen Haurion, le docteur Saint-Ange, vice-président de l'Association remplaçant M. le Premier Président Martin retenu à la Cour, et Émile Cartailhac, fut fréquemment applaudi. Dès les premiers mots, il conquit son auditoire. Après une présentation documentée et chaleureuse de M. le Recteur, il tint à montrer que, s'il était de nationalité américaine, il vivait le plus souvent à Paris. Très grand, très svelte, mais robuste, le regard net et décidé, la bouche habituée à un rire plein de franchise, la fine barbiche à la Valois et les cheveux vigoureusement relevés en brosse, M. Hyde semble plutôt de chez nous que d'Outre-Mer. Il y a bien l'accent, — ce fameux accent dont nous ne nous défaisons jamais, nous autres, gens du pays d'oc! — mais, le sien, M. Hyde le fait oublier par la tournure gaiement française de son esprit. Sa conférence, qui évoqua à grands traits les liens indissolubles noués entre sa patrie et la nôtre, fut criblée de mots spirituels, de réflexions humoristiques et d'observations pittoresques qui enthousiasmèrent l'auditoire, pourtant difficile, de ce bel après-midi.

Puis, comment ne pas être tout acquis à un étranger qui fait preuve d'une pareille sympathie, non seulement pour la France, mais aussi, plus spécialement, pour Toulouse et le Languedoc? C'est un véritable dithyrambe que M. Hyde a consacré à notre région; il en connaît à merveille l'histoire, même par ses petits côtés, et l'on a été agréablement surpris de l'entendre disserter de l'influence exercée par la Révolution d'Amérique sur les poésies de nos Jeux Floraux à la fin du dix-huitième siècle : il a cité à ce sujet toute une série de documents extrêmement curieux, fort inconnus, sans nul doute, à l'immense majorité de ses auditeurs. C'est que M. James H. Hyde aime vraiment notre province : il en a pénétré la beauté, il en admire les artistes, les poètes et les savants; et ce n'a pas été un des moments les moins émouvants de sa conférence que celui où il a salué notre éminent compatriote M. le doyen Sabatier : une longue ovation a soulevé la salle, heureuse d'acclamer à la fois et l'étranger qui savait si courtoisement nous rappeler nos meilleures gloires et le grand savant, si modeste, si cordial, si dévoué, qui a voulu nous consacrer définitivement et ses travaux et sa renommée.

* * *

Voici, d'ailleurs, que, de toutes parts, les honneurs échoient à M. Paul Sabatier, viennent le chercher au fond de sa province. C'est là un grand exemple qui console un peu les régionalistes obstinés, mais inclinés à quelque découragement.

L'Académie des sciences, ayant à nommer, en vertu d'une décision récente, le premier de ses membres non résidents, a élu notre compatriote sans difficultés. Toulouse comptait déjà plusieurs membres correspondants de l'Institut; tout récemment encore, elle fêtait, à la Société archéologique, la nomination de M. Dürrbach, professeur à la Faculté des lettres; mais l'élection de M. Sabatier inaugure brillamment une ère nouvelle pour les milieux intellectuels de province, si facilement sacrifiés jusqu'à nos jours. Arrivera-t-on enfin, grâce à d'aussi éclatants exemples, à rendre justice aux laborieux qui accomplissent sans faiblir leur tâche désintéressée — au milieu de la parfaite indifférence des trois quarts de leurs compatriotes?

* * *

**6 mai.** Dans la salle du Sénéchal, c'est-à-dire dans l'amphithéâtre de l'ancienne Faculté des lettres, rue de Rémusat. Une salle excellente pour l'acoustique et l'optique, mais sordide, lugubre, sinistre; un hémicycle, où l'on accède par deux étroits escaliers, deux portes étranglées, et d'où, en cas d'incendie ou de bagarre, on ne sortirait pas vivant. Au fond, un buste de la République, en plâtre, entre deux rideaux rouges. A droite et à gauche de l'estrade deux paravents, dont l'un est rejoint au mur par un autre morceau d'étoffe rouge, et entre eux une table et deux chaises. Le devant de l'estrade est occupé par une balustrade assez haute, ce qui fait qu'on a toujours l'air d'y être en cage. Il est neuf heures du soir. La salle est médiocrement garnie, par un petit public paisible, sauf un aliéné que l'on expulse. Ce n'est pas gai.

Cependant, ce soir, *La Belle Chanson* inaugure, à Toulouse, le théâtre régionaliste.

J'ai déjà parlé, ici-même, de l'œuvre de *La Belle Chanson*, fondée par Marius Léger. Malgré bien des difficultés, cette œuvre a prospéré. La cécité s'est abattue sur M. Léger; il a redoublé d'énergie. Après avoir fait de ses musettes et de ses « musets » des chanteurs, il veut en faire des comédiens, des comédiens voués aux auteurs du terroir. Aujourd'hui, il présente le premier résultat de ses efforts.

A la vérité, il n'a pas abordé d'emblée le public toulousain; il a d'abord tâté les banlieues : Colomiers, Grenade, Blagnac, Saint-Martin-du-Touch. Partout, le succès a été grand. Évidemment, ces acteurs

improvisés, — à l'exception d'un seul, M. Ader, d'un comique excellent — n'ont pas la moindre idée de ce qu'est le métier théâtral; mais leur diction est nette et juste, ils ont de la conviction, de l'entrain, de la gaieté. On les applaudit de bon cœur.

Mais, des acteurs, cela ne suffit pas à un théâtre régionaliste : il faut encore des spectateurs et des auteurs.

Les spectateurs, surtout en ne faisant pas de grands frais, on peut espérer les avoir, bien que l'enthousiasme qui attira, il y a deux ans, de véritables foules à *La Belle Chanson*, paraisse singulièrement calmé. Ce qui est plus dur à trouver, ce sont les dramaturges.

Dans le passé, chez nous, il n'y a rien. M. Léger en a été réduit à faire jouer, de cet excellent Mengaud, auteur de *La Toulousaine*, une farce qui eut jadis une certaine renommée : *las Aucos del Toumas de Founsogvibos*. C'est un titre célèbre; on l'a inscrit dans le bronze, sur le piédestal du poète, au Grand-Rond. Ayons le courage d'avouer qu'on entend rarement quelque chose d'aussi stupide. Il n'est pas aujourd'hui un félibre de quatrième ordre qui ne soit capable d'écrire une farce plus vraiment farce.

Donc, on doit se rabattre sur les auteurs vivants. On nous en a présenté deux : M. André Sourreil, capiscol de notre *Escolo Moundino*, et M. l'abbé Parizot, qui est un ecclésiastique quercynois.

De M. Sourreil nous eûmes un petit vaudeville, *Per un Riban*, qui contient quelques scènes amusantes et quelques observations assez drôles, sur la fièvre des palmes académiques; mais cela ne casse rien, et M. Sourreil, qui, dans sa revue la *Terro d'Oc*, a l'habitude de juger sans aménité les œuvres et les hommes, doit avoir, espérons-le, d'autres titres littéraires à parler si fort.

De l'abbé Parizot, nous entendîmes surtout une série d'extraordinaires bouffonneries. Les personnes qui croient à la métempsycose augurèrent sans doute que s'est insinuée dans cet ecclésiastique l'âme d'un Gracioso de l'ancienne Comédie. On a ri à s'en faire éclater la cage thoracique, et M. Rieux, maire de Toulouse, qui assistait à la séance, n'en revenait pas de voir un curé si bon enfant et si divertissant. Mais, enfin, ces saynètes désopilantes ne peuvent pas constituer un théâtre sérieux.

Alors? Marius Léger, qui ne doute de rien, s'acharne à traduire le *Misanthrope* en patois. Cela me fait penser à l'autre, qui avait mis en madrigaux toute l'histoire romaine. Pourquoi ne pas nous donner plutôt, légèrement occitanisé, *Lou Pan dou Pecat*, d'Aubanel, puisque nous n'avons que cela, avec l'injouable *Reine Jano*, de Mistral? Mais cela, ce serait raisonnable et, partant, beaucoup moins intéressant...

Armand Praviel.

## *Ariège.*

**Bulletin de la Société Ariégeoise.** Sommaire du *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et de la Société des études du Couserans*, n° 5 du treizième volume :

I. R. Rumeau : Charte des coutumes communales d'Alzen, canton de la Bastide-de-Sérou [Ariège], (1309), texte latin avec traduction française en regard. — II. F. Pasquier : Notes relatives à la nomination du successeur de Bernard de Montaigut, évêque de Couserans (1309-1310). — III. Jean Signorel : Le transport d'énergie électrique d'Orlu. — IV. Ph. Morère : Un épisode de la vie politique à Foix en 1848 : *La Résurrection des Berdets, déclamado al Club des intérêts del poplé, le dibendres 28 juillet 1848* (satire en vers patois). — V. Suite des découvertes préhistoriques de M. le comte Bégouen à Montesquieu-Avantès (Ariège), communication à l'Institut. — VI. Georges Doublet : Objets d'art et tableaux chez des émigrés ariégeois. — VII. Abbé François Robert : Commande d'un canon par la municipalité de Mazères (1592), *texte du contrat*. — VIII. Comptes rendus de la *Société Ariégeoise* (séances des 3 novembre 1912 et 9 janvier 1913).

*
* *

**Bulletin historique du diocèse de Pamiers.** Sommaire du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix*.

Fascicule de janvier et février 1913 : Marc Dubruel : Lettre de François-Étienne de Caulet à Nicolas Sevin, évêque de Cahors, sur la réforme du chapitre de Pamiers (11 novembre 1667). — Abbé F. Robert : Histoire des évêques de Mirepoix (*suite*) : Philippe de Lévis (1497-1537); David, cardinal Beaton (1537-1546); Claude de la Guiche (1547-1553). — Abbé Ed. Lafuste : La paroisse de Lavelanet pendant la Révolution (1789-1802) [*suite*].

Fascicule de mars et avril : L'abbé Bery-Mayran : Raymond Bonal dans les diocèses de Pamiers et d'Alet (1638-1647) d'après sa correspondance inédite. — Abbé F. Robert : Histoire des évêques de Mirepoix (*suite*) : Innocent, cardinal del Monte (1553-1555); Jean, cardinal Suau (1556-1560); Pierre Ier de Villars (1560-1575); Pierre II de Villars (1575-1587). — Abbé Ed. Lafuste : La paroisse de Lavelanet pendant la Révolution (1789-1802) [*suite*]. — F.-J. Samiac : Lettre de Nicolas Sevin, évêque de Cahors, à François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers. — Chronique.

***

**Distinction méritée.** Notre éminent compatriote, Gabriel Fauré, directeur du Conservatoire national de musique, vient d'être nommé membre associé de l'Académie royale de Belgique par la classe des beaux-arts, à la place de Massenet.

***

**Beaux-Arts.** L'artiste appaméen Roubichou expose en ce moment, au Salon des artistes français, deux toiles remarquées. L'une représente un pêcheur sur la Loire; l'autre, une basse-cour en Touraine. Une fermière, portant un fagot, rentre à la maison, vieille bâtisse du quatorzième siècle, comme il y en a tant sur les bords de la Loire. Une treille s'agrippe aux vieux murs et donne une ombre douce à la porte entr'ouverte et aux fenêtres mi-closes. Au premier plan, des oies blanches barbotent autour d'un chaudron. Des pots à lait brillent au soleil. Ce second tableau a été reçu avec le numéro 3.

Abbé Blazy.

---

## *Aveyron.*

**Bibliographie.** La production littéraire et historique avait été très active en 1912 : on ne pouvait s'attendre à ce qu'elle continuât à être si féconde en ouvrages importants. Aussi ne signalerons-nous dans ce trimestre que trois ou quatre ouvrages.

D'abord, Joseph Fabre, ancien sénateur de l'Aveyron, qui fut, à la Chambre en 1884 et au Sénat en 1894, le promoteur de la fête nationale de Jeanne d'Arc, vient de rééditer *Le Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc* en 2 volumes in-12, avec addition de nouveaux chapitres. Il a publié tout dernièrement *La Délivrance d'Orléans*, mystère en trois actes, d'après l'ancien « Mistère du Siège d'Orléans », où « il a eu pour idéal de rendre avec simplicité, en un raccourci fidèle (1.300 vers), les traits essentiels d'une âme qu'aucune autre âme humaine n'a égalée ». C'est le suprême hommage d'un dévot de Jeanne d'Arc à la libératrice de la France.

MM. Rigal et Verlaguet publient en un volume de 470 pages in-12 des *Notes pour servir à l'Histoire du Rouergue*. Elles sont une sorte d'inventaire des sources extérieures de l'histoire locale et notamment des pièces qui se trouvent à la Bibliothèque nationale sous le nom de collection de Doat.

Dans les 1.549 pièces sommaires que comprend cette publication, les auteurs se sont appliqués, au prix d'un travail énorme, à donner la substance de l'acte et à rectifier au besoin les erreurs de date et les fau-

tes de transcription de ces chartriers provenant des archives des abbayes, des villes et seigneuries du Rouergue. Ces renseignements très précieux pourront à l'occasion éviter des recherches et être d'une grande utilité aux amateurs d'histoire locale.

M. Fournol, député, réunit sous le titre de *Pages rouergates*, avec de nombreuses illustrations, des articles précédemment parus sur divers personnages tel que Camille Douls, un des premiers explorateurs du Maroc où il fut massacré.

***

**Archéologie.** La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, émue par les nombreux achats, qui se pratiquent dans le département, d'objets d'art et d'archéologie et, notamment, de fragments de sculpture arrachés à des monuments anciens, et considérant que ces divers objets sont ou peuvent être emportés à l'étranger au détriment du patrimoine national, émet le vœu qu'une loi, analogue à celle qui existe en Italie, soit votée au plus tôt pour prohiber l'exportation de tous monuments ou objets anciens intéressant l'art ou l'archéologie.

Au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques qui s'est tenu à Genève, M. l'abbé Hermet a signalé la grotte sépulcrale de Nant, où, à côté de plusieurs squelettes humains, il a trouvé des offrandes funéraires consistant en blé et glands carbonisés. Cette découverte a paru d'autant plus intéressante qu'elle est plus rare. M. Saraust a dit qu'en Europe on n'a trouvé de céréales dans des tombeaux qu'une fois en Hollande, une fois en Allemagne, deux fois en Suède, une fois en France. La sépulture de Nant remonte à la fin de la pierre polie et à l'aurore de l'âge du bronze, c'est-à-dire 1.500 ou 2.000 ans avant notre ère. Elle démontre que les populations, quelque sauvages qu'elles fussent, croyaient à la survie de l'âme.

***

**Nécrologie.** Nous avons le regret d'annoncer la mort du poète, peintre paysagiste et aquafortiste, Eugène Viala, décédé à Salles-Curan, à l'âge de cinquante-trois ans, après une longue maladie. Ce fut un écrivain et un peintre original et d'un talent vigoureux. Il meurt au moment où le succès commençait à consacrer sa renommée, que son caractère indépendant et ennemi de l'intrigue n'avait rien fait pour conquérir.

Sa dernière œuvre, un grand triptyque qu'il a offert au Musée de Rodez et où il symbolise les divers aspects du Rouergue, est remarquable. Une rue de Rodez portera le nom de ce peintre regretté.

Marius Constans.

## *Basses-Pyrénées.*

**Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.** Dans la séance du 31 janvier, au sujet de la communication de M. Henri Boucau sur la *Géographie physique et humaine du Béarn et de la Chalosse*, une discussion intéressante s'est engagée entre les membres présents. M. Lorber a fait remarquer que le peuplement du Béarn avait commencé probablement par le plateau, par le Vic-Bilh (présence de nombreuses églises romanes); puis qu'une véritable colonisation intérieure avait gagné la vallée du Gave. Aujourd'hui, les vallées plus fertiles, exposa M. Boucau, ont une forte densité de population : plaine de Nay, 95 habitants au kilomètre carré; vallée du Gave d'Oloron, 75. Au contraire, la Chalosse, de 40 à 65.

Aujourd'hui, Chalosse et Béarn contrastent au point de vue du régime du sol. En Béarn, il y a près de 28.000 paysans propriétaires (95 °/₀ des exploitations sur le Gave d'Oloron; 65 °/₀ dans la région de Monein, Lagor, Orthez). En Chalosse, presque partout des métayers ou des fermiers.

— Le 31 mars, M. l'abbé Laborde a fait une communication sur *La Compagnie de Messieurs les Pénitents-Bleus de la ville de Pau* (1635-1799). Cette Compagnie fut affiliée aux Pénitents-Bleus de Toulouse, dont elle prit les statuts; elle admit les dames et, parmi elles, se trouvent les bourgeoises les plus notables de la société paloise du dix-huitième siècle. D'ailleurs, ne faisaient partie de la Confrérie des Pénitents-Bleus que les « personnes de considération », membres du Parlement, notabilités des États, bourgeois et riches marchands.

Les Pénitents-Bleus tenaient leurs exercices religieux dans leur chapelle, avec un aumônier spécial, et, à certains jours, surtout le Jeudi-Saint et dans l'octave du Saint-Sacrement, ils traversaient les rues de la ville, pieds nus, revêtus de leur sac, de leur cagoule, un cierge à la main et en psalmodiant des airs lugubres.

— M. l'abbé Dubarat, président de la Société, a lu, dans la séance du 18 avril, une étude sur : *Un grand historien du Béarn, Pierre de Salefranque, conseiller et secrétaire du roi* (1600-1687). A Lescar existe un in-4° de plus de 300 pages, tout entier écrit de la main de Salefranque.

D'après M. l'abbé Dubarat, cet ouvrage est de tout premier ordre, du moins par le fond, c'est-à-dire pour les 150 documents inédits qui s'y rencontrent. Salefranque l'emporterait sur tous les historiens connus du Béarn, sauf Marca, à cause de l'ampleur du récit et du mérite de l'exécution. Ce sont les annales béarnaises de 1545 à 1669; c'est à ce titre que Salefranque mérite d'être appelé « grand » historien.

***

**Fêtes régionales du vin de Jurançon.** Un Comité a eu l'heureuse idée d'organiser du jeudi 1er mai au lundi 5, des fêtes en l'honneur du vin de Jurançon, fêtes qui se sont déroulées aux arènes récemment construites à la Croix-du-Prince. Bien que contrariées par le mauvais temps, ces fêtes, comprenant une exposition régionale, auront contribué encore plus à mettre en vogue les excellents crus du terroir jurançonnais.

Le samedi 3 mai, une conférence de charité fut faite dans les Arènes par M. Xavier de Cardaillac sur *Henry IV en Gascogne et en Béarn*. Négligeant la légende pour l'histoire, le conférencier s'inspira uniquement des sources originales et, dans *lou Nouste Henric*, il fit connaître le chef par sa correspondance avec ses compagnons d'armes, l'ami par ses billets à de Batz, l'amant par ses lettres à Corysande de Gramont.

Le lundi 5 mai, pittoresque pastorale au théâtre municipal.

X. DE C.

---

## *Gers.*

**Auch, station climatérique.** M. le Dr Dupouy, médecin inspecteur des colonies en retraite et conseiller général du Gers, vient de publier (imprimerie Bouquet et Cie, Auch) une étude sur le climat de notre ville, que M. le professeur Kermorgant a présentée à l'Académie de médecine dans la séance du 22 avril 1913.

« J'ai l'honneur, dit-il, de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de M. le Dr Édouard Dupouy, une brochure intitulée : *Le Climat d'Auch. — Auch, station climatérique d'hiver.*

« Après avoir étudié les combinaisons variées des divers éléments météorologiques du climat d'Auch pendant une période de dix années, l'auteur fait ressortir la douceur de ce climat en hiver.

« Le climat d'Auch réaliserait, d'après le Dr Dupouy, toutes les qualités du climat de Pau, et lui serait même supérieur par une plus grande régularité barométrique et un état hygrométrique plus élevé. »

***

**La villa gallo-romaine de Sévéac.** Au mois de septembre 1911, M. le sénateur Lannelongue avait passé un bail avec un propriétaire de l'Espitalet, près de Montréal, pour être autorisé à faire des fouilles dans un champ qui recélait, croyait-on, les ruines d'une importante villa gallo-romaine.

Les recherches ont révélé, en effet, l'existence d'une superbe habita-

tion ayant appartenu à quelque riche patricien du nom de Sévéacus (Sévéac), qui était installé sur un plateau fort bien situé, avec sa famille et son nombreux personnel d'esclaves.

Les fouilles ont amené la découverte d'une belle mosaïque, à dessins multicolores, de très bon goût, d'une longueur de 27 mètres sur une largeur de près de 4 mètres, et qui s'étendrait encore sous le champ du voisin.

Le dessin comprend des rosaces, des cubes, des amphores, des parasols, etc. Il n'y a point de personnages.

On a mis au jour une autre mosaïque, plus petite et moins bien conservée; les fouilles ont aussi révélé de nombreux débris de statues et de marbres sculptés, ainsi qu'un grand nombre de verreries, de poteries, de vases de toute sorte, brisés et, en grande partie, détruits par un incendie.

On pense que la somptueuse villa du patricien Sévéacus fut détruite au commencement du cinquième siècle, lorsque les Vandales traversèrent la Gaule méridionale pour aller s'établir, en 409, dans la Bétique.

A. B.

---

## *Gironde.*

**Bibliographie.** M. l'abbé A. Gaillard, dont les nombreux ouvrages historiques ont déjà éveillé l'attention des érudits, vient de publier, en les groupant sous le titre : *Gens et choses d'autrefois* (Bordeaux, Michel, 1912, 226 pages), plusieurs récits allègrement écrits concernant l'histoire girondine.

Dans l'article qu'il intitule : *Le Livre des Roumégoux*, — ce principal article du livre n'a pas moins de 118 pages, — M. Gaillard, utilisant surtout des livres de raison, suit l'évolution d'une même famille du treizième siècle à nos jours.

L'étude de M. M. Lhéritier, présentée sous le titre : *Histoire des rapports de la Chambre de Commerce de Bordeaux avec les Intendants, le Parlement et les Jurats, de 1705 à 1791*, publiée par fragments depuis plus d'un an dans la *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, se termine dans le fascicule de mars-avril 1913 de cette même revue. Il est à souhaiter que cet exposé détaillé de l'histoire administrative bordelaise, au dix-huitième siècle, soit présenté en un volume dont la consultation sera des plus instructives pour tous ceux qui s'intéressent au développement historique du grand commerce à Bordeaux.

Ce même fascicule de mars-avril 1913, de la *Revue historique de Bordeaux*, contient, entre autres articles intéressants, des détails curieux donnés par M. Pierre Harlé, sur le bourreau de Bordeaux avant la Révolution, et il débute par un article de M. Alfred Leroux, intitulé : *La*

*Procession expiatoire au Portail royal de Bordeaux.* M. Leroux voudrait voir, dans l'ensemble de la statuaire du Portail royal de l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux, la fixation d'une cérémonie expiatoire à laquelle Aliénor d'Aquitaine, ex-épouse de Louis VII et remariée à Henri II d'Angleterre, a dû être soumise avant de pouvoir pénétrer dans l'église. Le développement à la fois précis et ingénieux de M. Leroux, très nécessaire pour étayer une thèse difficile à établir, est d'une lecture attrayante.

Continuant la série de ses publications annuelles, la Société des archives historiques de la Gironde a fait récemment paraître le tome XLVII de sa collection. Parmi les deux cent quatre-vingt-trois documents qu'il contient, certains, relatifs au même sujet, ont été groupés en séries. C'est ainsi que M. H. Patry a publié de nombreux arrêts du Parlement de Guyenne concernant l'histoire de la Réforme dans le ressort de ce Parlement (1554-1559); M. J. Barennes a donné la transcription des documents latins, gascons et français se rapportant à l'histoire de la viticulture en Bordelais au Moyen âge; MM. P. Caraman, P. Courteault et E. Rousselot ont présenté des séries de pièces sur le jeu de palmail établi aux Chartrons (1602-1604), sur les travaux de reconstruction et d'agrandissement du Château-Trompette (1669-1670), sur les maisons démolies pour faire l'Esplanade, sur le Château-Trompette, etc., etc.

Avant de clôre ce résumé bibliographique d'histoire bordelaise, il est à noter que quelques pages des très intéressants mémoires de la marquise de La Tour-du-Pin donnent, sur la Terreur à Bordeaux, des renseignements précieux. Publiés par le colonel comte Aymar de Liedekerke-Beaufort (Paris, Chapelot, 1913, 2 vol. in-8° carré, XXXII-408 et 392 pages, avec deux eaux-fortes), sous le titre : *Journal d'une Femme de cinquante ans, 1770-1815*, ces mémoires font connaître une existence pleine d'imprévu et au cours de laquelle l'extrême détresse physique et morale, comme les plus hautes situations mondaines et politiques, paraissent avoir été supportées avec une égale gaieté de cœur et une inlassable bonne humeur. Au point de vue qui nous occupe, le récit des relations de Mme de La Tour-du-Pin et de Mme Tallien, à Bordeaux, en pleine Terreur, est particulièrement à signaler. Jean BARENNES.

---

## *Lot.*

**Centenaire du Maréchal Bessières.**

La ville de Prayssac a célébré, les 4 et 5 mai, par de grandes fêtes, que le mauvais temps a beaucoup gâtées, le Centenaire de la mort, sur le champ de bataille de Weissenfels, du plus illustre de ses enfants, le maréchal Bessières, duc d'Istrie. Les journaux ont reproduit ou analysé les discours prononcés dans cette cérémonie. Je dirai ici qu'à cette occasion la Société des Études du Lot

n'a pas été en retard. Un de ses plus infatigables travailleurs, M. l'abbé Ad. Foissac, a extrait de diverses archives une généalogie complète de la famille du maréchal, en remontant très haut dans le passé, et M. B. Paumès, secrétaire des séances, a montré ses qualités d'historien dans une élégante notice, très neuve pour ce qui concerne la jeunesse du maréchal, que le dernier fascicule du *Bulletin* (premier de cette année 1913) a publiée quelques jours avant les fêtes de Prayssac.

***

**Sociétés littéraires.** Ce fascicule contient, en outre, la suite de l'analyse des registres municipaux de Cahors, par M. Combes (24 germinal au 19 messidor an IV), deux articles du Dr Bergounioux sur les médecins Demeaux (1815-1886) et Cariole (1790-1870), qui forment la continuation de sa *Galerie médicale du Lot*; deux articles de M. Raoul Labry, professeur au Lycée, l'un sur *Les Peintures murales de Saint-Pierre-Liversou*, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler; l'autre où il raconte une excursion archéologique à Luzech, article déjà publié dans cette brochure sur *L'Impernal* que j'ai mentionnée dans la dernière chronique. Les procès-verbaux des séances pendant le premier trimestre, rédigés par M. Paumès, montrent que la Société des Études du Lot renferme de nombreux travailleurs et qu'on est fort assidu à ses réunions.

A la Société des Amis du vieux Figeac, on sait travailler aussi. Non seulement on s'y occupe de conserver tous les restes du passé, mais on travaille à les faire mieux connaître : l'art du dessinateur et du photographe vient en aide à l'étude des manuscrits. La poésie a sa place dans ses séances. Le 12 avril, dans une Conférence, M. Malrieu a fait connaître le livre que le président de la Société, M. Cavalié, vient de terminer sur les institutions et les usages du vieux Figeac.

***

**Thèses de Doctorat ès lettres.** A côté des travailleurs rattachés à une Société littéraire ou archéologique dont ils reçoivent des encouragements et parfois des secours, il y a des travailleurs isolés qui font aussi de bonne besogne. Tel M. l'abbé Sabrié, professeur à l'École secondaire libre de Gourdon, qui vient d'obtenir avec mention « très honorable », le titre de docteur ès lettres pour deux thèses très remarquables, l'une sur Pierre Charron (*De l'Humanisme au Rationalisme*) — c'est la plus importante — l'autre sur *Les Idées religieuses de J.-L. Guez de Balzac*, qui lui ont valu les justes félicitations de la Faculté des lettres de Toulouse. (La *Revue des Pyrénées* donne, en ce même numéro, un bref compte rendu de ces ouvrages.)

***

**Fouilles de Luzech.** Les fouilles, annoncées dans le dernier numéro, ont commencé à Luzech, le 6 mai, sous la direction de M. Armand Viré, président actuel de la Société préhistorique. Les premières tranchées ouvertes à l'extrémité nord de *L'Impernal* ont amené la découverte des restes de fortifications du Moyen âge assez considérables. Au pied d'un de ces murs, on a retrouvé un squelette humain tout entier, peut-être de quelque assiégeant de la place forte. Mais encore, à l'heure où nous écrivons (14 mai), on n'a rien découvert qui puisse permettre de tirer une conclusion définitive. Les fouilles continuent. E. A.

---

## *Tarn.*

**Artistes Tarnais au Salon.** M. Liozu, conservateur du Musée d'Albi, expose au Salon des artistes français une belle œuvre qui a été admirée déjà, dans son atelier, par de nombreux étrangers : *Le Clocher rose*, toile décorative. C'est une vue de la cathédrale Sainte-Cécile, prise des jardins du Pigné et dominant un fouillis de treilles et de lauriers-roses. Le vieux clocher apparaît éblouissant, incendié par les feux du soleil couchant.

Du même artiste, on peut admirer encore, à la deuxième section : Dessins et Pastels, six autres œuvres, plumes, crayons et gouaches, groupées sous le titre général : Au pays albigeois : 1° *Le Berger aux Oies ;* 2° *Le Vieux Bouvier ;* 3° *La Mort de l'Ane ;* 4° *Le Castelviel ;* 5° *L'Avare ;* 6° *Ancienne rue des Catherinettes.*

Au Salon de la Société nationale des beaux-arts, M. Gaston Toussaint, un jeune sculpteur castrais, expose trois têtes d'expression en bronze, marbre et bois, sous le titre de : *Supplications*, *Premier Sourire* et *Prière.*

M. Toussaint a été convié à la grande manifestation d'art préparée à New-York où il expose un bronze. D'autre part, le maître Bourdelle se l'est associé pour collaborer à l'œuvre des décorations qui doivent orner la façade du nouveau théâtre des Champs-Élysées, bas-reliefs en marbre représentant : Apollon et les Muses, la Musique antique et moderne, la Danse, la Tragédie, la Comédie, la Sculpture, l'Architecture.

ALBIENSIS.

---

*Le gérant :* ÉDOUARD PRIVAT.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 675

*M. JOUGLARD*

# LES "CORRESPONDANCES"

## ET LA MUSIQUE DES SAVEURS

---

Les couleurs, les parfums et les sons se répondent

dit Baudelaire[1]. La psychologie contemporaine note avec intérêt ces « Correspondances » ; la physiologie tente de les expliquer, et la littérature, avide du neuf et du rare, s'en empare curieusement.

Ce n'est pas que la découverte en soit récente! Deux catégories de sensations, les plus nettes, les plus riches, celles de l'ouïe et celles de la vue, ont dû révéler de très bonne heure leur parenté à une observation même superficielle. L'histoire du langage en retrouverait probablement la trace dans de très primitives métaphores. Sous sa forme extrême, cette « correspondance » confine à l'hallucination, dans les phénomènes d'audition colorée. Et l'on sait assez que ce fait psycho-physiologique a trouvé son expression littéraire dans le fameux sonnet des *Voyelles* d'Arthur Rimbaud.

Mais si l'exploitation de ces remarques comme source d'effets littéraires est aujourd'hui courante, elle n'est pas très ancienne. Je ne crois pas qu'on en trouvât d'exemples avant l'école romantique, même dans la critique d'art de ce grand sensitif, Diderot.

1. *Les Fleurs du Mal* (Correspondances).

V. Hugo en fournit quelques-uns : soit qu'il traduise par un son une sensation visuelle :

> ... on a devant les yeux
> Un *éblouissement* doré, *chantant*, joyeux[1].
>
> (*Toute la Lyre*, I, 168-169.)

> Soudain, du cœur de l'astre, un âpre *jet de soufre*
> Pareil à la *clameur* du mourant éperdu
> Sortit, brusque, *éclatant*, *splendide*, inattendu[2]...
>
> (*La Fin de Satan*. Et nox facta est.)

> Pour tout *bruit*, le frisson lugubre que fait l'*onde*
> *De l'obscurité* sourde, effarée et profonde[3]...
>
> (*La Légende des Siècles*, I, 174.)

soit qu'il emploie la métaphore inverse :

> Quand nous enfuirons-nous dans la joie infinie...
> Où l'on voit à travers l'*azur* de l'*harmonie*
> La *strophe bleue* errer sur les luths étoilés[4]?
>
> (*Les Contemplations*, II, 241.)

Une fois même, sa merveilleuse imagination visuelle donne à des images de ce genre une ampleur d'allégories :

> Les gammes, chastes sœurs dans les vapeurs cachées
> Vidant et remplissant leurs amphores penchées,
> Se tiennent par la main et chantent tour à tour,
> Tandis qu'un vent léger fait flotter alentour,
> Comme un voile folâtre autour d'un divin groupe
> Ces dentelles de son que le fifre découpe.
>
> . . . . . .
>
> Soudain, de haut en bas, le rideau se déchire ;
> Plus sombre et plus vivante à l'œil qu'une forêt
> Toute la symphonie en un hymne apparaît.
> Puis, comme en un chaos qui reprendrait un monde,
> Tout se perd dans les plis d'une brume profonde.
> Chaque forme du chant passe en disant : « Assez ! »
> Les sons étincelants s'éteignent dispersés.
> Une nuit qui répand ses vapeurs agrandies
> Efface le contour des vagues mélodies,

1. Cité par Huguet. *La couleur, la lumière et l'ombre dans les métaphores de V. Hugo*, p. 180.
2. *Ibid.*, p. 289.
3. *Ibid.*, p. 295.
4. *Ibid.*, p. 334.

Telles que des esquifs dont l'eau couvre les mâts;
Et la strette, jetant sur leur confus amas
Ses tremblantes lueurs largement étalées,
Retombe dans cette ombre en grappes étoilées.
(*Les Rayons et les Ombres*. Que la musique date du XVIe siècle, II.)

Les exemples seraient bien plus nombreux si l'on notait chez Hugo tous les vers où les adjectifs *noir* ou *sombre* sont accolés à un nom éveillant une image auditive :

*Cris* plus *noirs* que les vents de l'ombre lybienne[1]...
(*L'Année terrible*, Juin, XIII.)

... Les durs clairons chantant leur *sombre chant*.
(*Id*. Sedan.)

Mais ces deux épithètes — comme l'adjectif *fauve* — ont perdu, surtout dans les dernières œuvres de V. Hugo, toute valeur représentative, et désignent des impressions de l'âme plus que des sensations de la vue.

L'expression d'un effet pittoresque par des mots empruntés au langage de la musique est d'un emploi courant chez l'artiste de la *Symphonie en Blanc majeur*. Il en use dans mainte page de sa critique d'art : les traits de la Joconde sont « mélodieusement noyés d'ombre » ; dans la *Sainte Famille* de Raphaël, « toute la composition est équilibrée sur un rythme savant, harmonieux comme la musique[2] ».

Nous ne suivrons pas à travers le dix-neuvième siècle le développement de cette figure. La critique musicale ou picturale de notre temps en use avec largesse : M. Romain Rolland nous parle du « clair-obscur de quelques sombres basses[3] » dans la *Symphonie en ut majeur* ; M. Péladan note, à propos d'une toile du Salon de la Société nationale, « le goût contestable des leitmotive classiques contrepointés en modernisme aigu[4] ».

Rien de plus légitime, et même — lorsqu'il y a vraiment

1. Huguet, ouv. cit., p. 352. — Cf. de nombreux exemples analogues dans le même chapitre.
2. Th. Gautier, *Guide de l'Amateur au Musée du Louvre*.
3. *Vie de Beethoven*, Hachette, p. 18.
4. *Revue hebdomadaire*, 17 mai 1913, p. 372.

concordance entre une impression pittoresque et une impression musicale — rien de plus intéressant que ce procédé. Malheureusement, tel n'est pas toujours le cas. L'abondance de notre vulgarisation littéraire a cet inconvénient, entre autres, que les figures les plus rares, précieuses par leur rareté même et par ce qu'elles révèlent de la sensibilité artistique de leur auteur, tombent promptement dans le domaine public. Il n'est aujourd'hui revue ou journal qui, dans ses comptes rendus d'expositions ou de concerts, n'apprécie le « coloris » d'une œuvre musicale, les « touches de couleur » posées sur telles pages d'une partition, ou les « audaces harmoniques » et « l'éclat des timbres » d'une aquarelle, quand ce n'est pas le manque d' « accent » d'un « épiderme ».

Même lorsque la métaphore n'est pas outrée, l'abus en est fâcheux, parce qu'il affaiblit l'effet. Bientôt — comme il arrive déjà quand nous parlons de « tons » et de « gammes de couleurs » — nous perdons de vue la valeur des images, et faisons de la métaphore aussi inconsciemment que M. Jourdain de la prose. Et c'est autant de perdu pour le relief et la vivacité de l'expression.

Moins communément notées, parce que plus subtiles que celles de l'œil et de l'oreille, sont les « correspondances » qui intéressent l'odorat et le goût. Celui-ci, pourtant, a fourni au langage courant deux ou trois expressions très générales : le « goût » régit la peinture ou la littérature comme la cuisine ; une phrase musicale, un effet de couleur, un tour de style sont « savoureux » ou « insipides ». Mais il faut arriver à Baudelaire pour que soient notés des rapports précis d'odeurs avec des couleurs et des sons :

> Il est des parfums *frais*[1] comme des chairs d'enfants,
> Doux comme les *hautbois*, *verts* comme les prairies :

il en est « d'autres...

> Qui *chantent* les transports de l'esprit et des sens. »

1. Peut-être y a-t-il ici, outre la sensation visuelle, la suggestion d'une impression du toucher.

Baudelaire a fait école. Pour ne citer que deux exemples entre mille dans la poésie contemporaine, A. Samain écoute au piano « ... ces airs anciens fleurant la bergamote[1] », et M. Henri de Régnier goûte, à la tombée d'un beau jour,

> Le ténébreux parfum et cette ombre odorante
> Où persiste embaumé son souvenir divin[2].

***

L'excitation d'un sens par les impressions que reçoit l'organe d'un autre n'est pas le seul de leurs rapports qui ait tenté les psychologues littéraires. Ils ont voulu que, pour les perceptions de chaque sens, il existât, comme pour celles de l'oreille, des lois de combinaison qui, observées, produiraient le plaisir, et, violées, un effet douloureux ou désagréable. Il n'est pas contestable qu'une « harmonie » existe pour les sensations colorées, et l'assimilation des lois de la peinture à celles de la musique remonte sans doute, sinon aux origines mêmes des deux arts, du moins au temps où leur théorie s'est dégagée de la pratique. Mais, en ce qui concerne les saveurs ou les odeurs, je crois bien que la logique a joué, dans la construction de leur « musique », un rôle plus considérable que l'observation : ou, plutôt, de l'observation de ressemblances très vagues la logique a tiré un système moins exact que précis : puisque les sensations de l'ouïe, a-t-on pensé, sont susceptibles de combinaisons harmoniques ; puisqu'il y a des tons et des demi-tons de la gamme sonore ; puisque nous donnons des concerts musicaux — pourquoi pas des gammes diatoniques et chromatiques de saveurs, des orchestres de parfums ? Renforcé de l'observation que certaines saveurs s'accordent tandis que d'autres, séparément agréables, choquent le goût par leur combinaison ; — qu'à un degré plus vague on peut encore saisir des affinités ou des antipathies analogues entre les odeurs, ce raisonnement aboutit à la création d'une théorie musicale des

1. *Aux Flancs du Vase*, p. 178.
2. *La Sandale ailée*, p. 21.

goûts ou des parfums — théorie qui est d'ailleurs restée, je crois, du domaine de la littérature.

J.-K. Huysmans, tenté par ce qu'elle a de rare, et surtout par les raffinements d'analyse et la débauche de symbolisme auxquels elle prête, lui a fait une large place parmi les étrangetés décadentes de *A Rebours*. Son héros, Des Esseintes, a construit pour la jouissance de son palais un « orgue à bouche[1] », où « chaque liqueur correspondait, comme goût, au son d'un instrument[2] ». Moins nette est l'analogie qu'il établit entre les combinaisons des odeurs et celles des sons : pour varier ses effets, il assimile la composition d'un parfum, plutôt qu'à celle d'un morceau de musique, à l'élaboration d'une œuvre littéraire, pour laquelle il faut « travailler la grammaire, comprendre la syntaxe des odeurs, se bien pénétrer des règles qui les régissent, et, une fois familiarisé avec ce dialecte, comparer les œuvres des maîtres, des Atkinson et des Lubin... désassembler la construction de leurs phrases, peser la proportion de leurs mots et l'arrangement de leurs périodes[3] ».

Mais il n'en place pas moins en introduction à cet exercice de rhétorique olfactive le passage suivant : « Il pensait que l'odorat pouvait éprouver des jouissances égales à celles de l'ouïe et de la vue, chaque sens étant susceptible, par suite d'une disposition naturelle et d'une érudite culture, de percevoir des impressions nouvelles, de les décupler, de les coordonner, d'en composer ce tout qui constitue une œuvre; et il n'était pas, en somme, plus anormal qu'un art existât, en dégageant d'odorants fluides, que d'autres, en détachant des ondes sonores ou en frappant de rayons diversement colorés la rétine d'un œil[4]. »

Cette précision dans l'assimilation, cette curiosité d'une

1. « Une armoire contenait une série de petites tonnes rangées côte à côte, sur de minuscules chantiers de bois de santal, percées de robinets d'argent au bas du ventre. Il appelait cette réunion de barils à liqueur, son orgue à bouche. » *A Rebours*, Charpentier, p. 62.

2. *Id.*, pp. 62-63.

3. *Id.*, p. 151.

4. *Id.*, p. 149.

sensibilité blasée qui se cherche des stimulants intellectuels, cet amusement de malade, si bien à sa place entre les murs orange et bleu de Des Esseintes, dans le voisinage de sa tortue incrustée de gemmes et de sa serre aux fleurs morbides et monstrueuses, n'ont cependant pas été inventés par cet amateur de « l'artifice excitant ». Ce pourrait n'être que le développement des indications données par le sonnet de Baudelaire; il n'est même pas douteux que ce sonnet y soit pour quelque chose : Des Esseintes goûte fort les *Fleurs du Mal*, et lorsqu'il fait la revue dédaigneuse de sa bibliothèque, Baudelaire est presque — avec Mallarmé — le seul des modernes auquel fasse totalement grâce ce Pococurante décadent.

Mais les sources de cette fantaisie sont, je crois, plus précises et plus lointaines. Du moins, il existe une « musique des saveurs » singulièrement ressemblante à celle de Huysmans et qui date du dix-huitième siècle. On jugera par le rapprochement des textes si l'auteur de *A Rebours* s'en est directement inspiré; mais voyons-en d'abord les origines.

Siècle, non pas seulement de logique, mais, comme l'histoire des idées commence à le révéler, d'observation et d'expérience, le dix-huitième a vu la naissance de la science psychologique. A la suite de Locke, en attendant Condillac, l'analyse des sensations est un sujet qui a tenté philosophes, médecins et littérateurs. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que nous voyions les uns et les autres faire état des « correspondances » et — car la logique garde sur eux ses droits — en tirer une théorie de l'identité des sensations et de la possibilité d'une « musique » pour chaque sens.

Le P. Castel, le premier, tire — de Kircher et de Félibien, dit-il — mais probalement aussi de l'*Optique* de Newton[1], l'idée d'une musique oculaire. Il en donne, dans le *Mercure* de Novembre 1725, le « projet ». Puis, pressé par un public curieux, il expose en 1735[2] la théorie complète, en six parties.

1. Qu'il avait étudiée en 1723 pour écrire son *Vrai système de physique... de M. Isaac Newton*, publié seulement en 1743.

2. *Mémoires de Trévoux*, 1735, août à décembre.

de l'harmonie optique et du « clavecin oculaire » : car, menant de front le précepte et la pratique, il a construit son instrument dans le courant de la même année. Il ouvre au public sa salle de concert et joue lui-même de son clavecin pour le plus grand plaisir des yeux : sa tentative obtint un bref succès de curiosité.

Comme il était naturel, la musique des couleurs a précédé celle des goûts et des parfums : mais son exemple n'a pas tardé à les faire naître. Et voici, sans doute, quels furent les inspirateurs directs de J.-K. Huysmans : d'abord, le Dr Le Camus, dans sa curieuse (sa « merveilleuse », dit Fréron) *Médecine de l'Esprit*, pose le principe et donne la première indication : « Le goût... peut être réduit en une science aussi positive que la musique ou la peinture... Peut-être n'y a-t-il que sept goûts primitifs dans la nature, de même qu'il n'y a que sept couleurs et sept tons. Sans doute qu'il se trouve aussi des semi-tons dans les saveurs, de même qu'il se trouve des semi-tons tant dans les sons que dans les couleurs. Observez la progression des saveurs, et vous les rencontrerez. Prenez, par exemple, ces goûts douçâtres, doux, aigre-doux, aigrelets, aigres, etc. Il serait possible d'avoir dans les saveurs une harmonie plus réelle encore que celle que pourrait former le clavecin des couleurs[1]... »

De cette possibilité, un autre va tirer des réalités, au moins théoriques : c'est Poncelet, qui, en 1756, publie, sans nom d'auteur, la *Chimie du Goût et de l'Odorat, ou principes pour composer facilement et à peu de frais les liqueurs à boire et les eaux de senteurs*, et la fait précéder, en manière de préface, d'une *Dissertation sur l'Harmonie des Saveurs...*, qui est le développement des indications de Le Camus. Poncelet ne nomme pas son précurseur, mais Fréron, qui rend compte de l'ouvrage[2], n'a garde de laisser passer le plagiat.

Poncelet, comme faisait moins nettement Le Camus dans

1. Le Camus, *Médecine de l'Esprit*, Paris, 1753, 2 vol. in-12, t. II, pp. 82-83.

2. *Année littéraire*, 1756, t. VI, pp. 319-324.

un autre passage de sa *Médecine*[1], pose le principe de l'identité de cause des diverses sensations : « Les saveurs consistent dans les vibrations plus ou moins fortes des sels qui agissent sur le sens du goût, comme les sons consistent dans les vibrations plus ou moins fortes de l'air qui agit sur le sens de l'ouïe. » Une musique des saveurs est donc possible : « Sept tons pleins font la base fondamentale de la musique sonore : pareil nombre de saveurs primitives font la base de la musique savoureuse, et leur combinaison harmonique se fait en raison toute semblable :

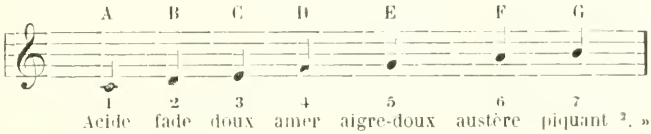


Jusqu'ici, ce n'est que du Le Camus illustré : mais voici qui ouvre la route aux essais harmoniques de Des Esseintes : ce sont des saveurs connues, celles de nos aliments ordinaires, qui feront les tons et les accords dans la musique de Poncelet : « Dans la musique sonore, les tierces, les quintes et les octaves forment les plus belles consonances. Mêmes effets précisément dans la musique savoureuse. Mêlez l'Acide avec l'Aigre-doux, ce qui répond à A-E.... *ut-sol*..., 1-5 : le citron, par exemple, avec le sucre, vous aurez une consonance simple, mais charmante, en quinte majeure. Mêlez l'Acide avec le Doux, le suc de bigarade, par exemple, avec du miel, vous aurez une saveur passablement agréable, analogue à A-C..., *ut-mi*..., 1-3, tierce majeure. Mêlez l'aigre-doux avec le piquant, la consonance sera moins agréable : aussi n'est-elle

1. « Il y a trois choses à considérer dans chaque sensation : 1° le corps qui frappe ; 2° le milieu qui communique le mouvement ; 3° l'impression qui se passe alors en nous. Dans le son, par exemple, le corps sonore qui est frappé transmet à l'air son mouvement. L'air agité remue les organes de l'ouïe, et les organes de l'ouïe, ébranlés, occasionnent dans l'âme une certaine impression. » (*Médecine de l'Esprit*, t. I, p. 27.)

2. *Chimie...*, *Dissertation sur l'Harmonie des Saveurs*, pp. XVIII-XIX.

qu'en tierce mineure[1]; pour la rendre plus agréable, haussez ou baissez d'un demi-ton l'une ou l'autre saveur, ce qui revient au *dièze* ou au *bémol*, et vous trouverez un grand changement[2]... »

Ce qui suit, plus encore, semble avoir directement inspiré Huysmans : « Je regarde une liqueur bien entendue comme une sorte d'air musical. Un compositeur de ragoûts[3], de confitures, de ratafias, de liqueurs, est un symphoniste[4] dans son genre, et il doit connaître à fond la nature et les principes de l'harmonie, s'il veut exceller dans son art, dont l'objet est de produire dans l'âme des sensations agréables[5]. »

Il n'est pas jusqu'à l'idée même de l'instrument musical, qui n'ait été suggérée par Poncelet : « On peut faire un instrument harmonieux sur lequel on jouera toutes sortes d'airs savoureux, pourvu que le nouvel organiste[6] possède son clavier avec intelligence[7]. » Et le bon Poncelet ajoute : « Pour les personnes qui ne voudront pas s'assujettir à cette étude, on pourra leur construire des espèces de turlutaines semblables à nos serinettes[8]... »

On le voit, les similitudes sont nettes. Une différence cependant; mais elle peut n'être que l'œuvre de l'imagination du romancier : pour Poncelet, une liqueur est une *symphonie*, à

1. Huysmans : « Ainsi, pour ne citer qu'une note, la bénédictine figure, pour ainsi dire, le ton mineur de ce ton majeur des alcools que les partitions commerciales désignent sous le nom de Chartreuse verte. » (*A Rebours*, p. 64.)

2. *Chimie...*, pp. XIX-XXI.

3. Le Camus, lui aussi, mettait la « composition » culinaire au rang des œuvres de la musique savoureuse : « Ces sauces où il entre différents assaisonnements, ne sont-elles pas un concert de saveurs dont nos palais sont les juges? » (*Médecine*, t. I, p. 83.)

4. Cf. Huysmans : « Des Esseintes... se jouait des symphonies intérieures. » (*A Rebours*, p. 62.)

5. *Chimie*, p. XXII. Huysmans, à propos cette fois des odeurs, développe la même idée : nécessité pour le « compositeur » d'une éducation professionnelle analogue à celle qu'exige la musique sonore. (*Id.*, pp. 149-150.)

6. Cf. le passage déjà cité, p. 6, note 1, sur « l'orgue à bouche » de Des Esseintes.

7. « Il était parvenu, grâce à d'érudites expériences, à se jouer sur la langue de silencieuses mélodies, de muettes marches funèbres à grand spectacle, à entendre dans sa bouche des soli de menthe, des duos de vespétro et de rhum. » (*A Rebours*, p. 64.)

8. *Chimie*, p. XXIV.

tout le moins un accord qui se décompose en notes simples ; pour Huysmans, elle est une seule note[1], ou bien correspond « au son d'un instrument », et c'est ici que sa virtuosité se donne carrière : « Le curaçao sec, par exemple, [correspond] à la clarinette dont le chant est aigrelet et velouté ; le kummel au hautbois dont le timbre sonore nasille... : le gui et le whisky emportent le palais avec leurs stridents éclats de pistons et de trombones, l'eau-de-vie de marc fulmine avec les assourdissants vacarmes des tubas, pendant que roulent les coups de tonnerre de la cymbale et de la caisse frappés à tour de bras, dans la peau de la bouche, par les rakis de Chio et les masties[2] ! »

C'est que Huysmans ne fait, en somme, que du symbolisme ; les « correspondances » restent pour lui de pures analogies, des associations de sensations, tandis que Poncelet a sérieusement bâti une théorie précise, qui traduit, croit-il, une vérité physiologique. Mais, surtout, c'est que Huysmans est un « décadent », c'est-à-dire, quant à l'intempérance dans la sensation et dans l'expression, un romantique exacerbé : sa musique est une polyphonie sans sobriété ; son orchestre, à la Berlioz, a une instrumentation nombreuse et retentissante. Poncelet est un classique ; il joue du Rameau : avec des moyens restreints, il donne une musique plus « dépouillée », plus grêle, plus précise aussi et, pourrait-on dire, plus « intellectuelle ». Et en effet — le livre même de Poncelet nous le révélerait si nous l'ignorions — l'art des liqueurs est alors aussi pauvre, comparé à la distillation moderne, que les orchestres du dix-huitième siècle sont maigres au regard de celui de Bayreuth.

* * *

Pour les odeurs, Poncelet, plus circonspect, renonce à établir le clavier : « Non pas que les odeurs n'aient tout ce qu'il

1. « Mais, ce soir-là, Des Esseintes n'avait nulle envie d'écouter le goût de la musique ; il se borna à enlever une note au clavier de son orgue, en emportant un petit gobelet qu'il avait préalablement rempli d'un véridique whisky d'Irlande. » (*Id.*, p. 64.)

2. *Id.*, p. 63.

faut pour établir une harmonie entre des tons variés à l'infini; mais... je n'ai trouvé que deux termes qui énoncent deux tons ou deux odeurs primitives : le Suave et le Fétide. » Les autres dénominations sont « dérivées des corps odorants, comme l'odeur de fleurs d'orange..., ce qui est insuffisant pour caractériser les odeurs primitives[1] ». Si l'on trouve des termes, on pourra faire un « Clavecin nasical[2] ». Ceci n'a rien fourni à Des Esseintes, à moins que la décomposition des parfums en leurs tons primitifs ne lui ait suggéré, par opposition, l'idée de leur recomposition au moyen d'éléments plus simples : « Toutes les fleurs sont exactement représentées par des alliances d'alcoolats et d'esprits, dérobant au modèle sa personnalité même, et y ajoutant ce rien, ce ton en plus, ce fumet capiteux, cette touche rare qui qualifie une œuvre d'art[3]. »

L'emprunt, ici, est plausible, sans plus. Car Des Esseintes s'attache à prouver non plus l'harmonie des sensations de l'odorat, mais la supériorité, qui lui est chère, de l'artifice sur la nature.

Qu'a lu J.-K. Huysmans, de Le Camus, de Poncelet, ou du compte rendu, dans l'*Année littéraire*, de la *Dissertation* de ce dernier? Pour Le Camus, la question est douteuse, bien que le passage déjà cité : « Il pensait que l'odorat pouvait éprouver des jouissances analogues à celles de l'ouïe et de la vue... » soit plus semblable à certaines phrases de la *Médecine de l'Esprit*[4] qu'à aucune de la *Dissertation* de Poncelet. Il ne serait pas impossible que, trouvant dans l'*Année littéraire* tout l'essentiel de la *Dissertation*, il eût ensuite consulté Le Camus, auquel Fréron renvoie. Rien ne permet de croire qu'il ait lu la *Chimie du Goût et de l'Odorat*, plutôt que son analyse et ses extraits dans l'*Année littéraire* : les passages, peu importants

1. *Chimie*, p. 238.
2. Le mot est de Fréron.
3. *A Rebours*, p. 150.
4. « Le goût... peut être réduit en une science aussi positive que la musique ou la peinture. — L'oreille nous a donné la science des sons, les yeux ont fait un art des couleurs, pourquoi la bouche ne formerait-elle pas une science des goûts? » (*Médecine de l'esprit*, t. II, p. 82.)

pour la musique des saveurs, que Fréron n'a pas reproduits, n'ont rien fourni à Huysmans.

Quoi qu'il en soit, il est à peu près hors de doute que Huysmans ait connu l'un, au moins, de ces livres oubliés. Cela n'a rien pour surprendre, si l'on songe à l'énorme lecture que supposent les énumérations, où se complaît Des Esseintes, d'œuvres et d'auteurs de rang moins que secondaire, inconnus si ce n'est à l'érudition et à la curiosité. Il est vrai que ce sont pour le plus grand nombre des œuvres relatives à la controverse ou à la mystique chrétiennes ; il est vrai aussi que le dix-huitième siècle en est dédaigneusement et radicalement écarté ; mais cette exclusion de goût ne prouve point qu'au cours de ses recherches de bibliophile dilettante, J.-K. Huysmans n'ait point rencontré, par hasard, la *Dissertation sur l'Harmonie des Saveurs*. Et s'il l'a rencontrée, il n'est pas surprenant que cet exposé un peu sec ait mis en branle toute l'exubérance de son imagination, de sa sensibilité d'artiste, et de sa virtuosité verbale.

* * *

« Que ces découvertes sont admirables ! » dit Fréron en terminant son compte rendu. « Aurions-nous jamais soupçonné que nos besoins, nos plaisirs, nos vertus mêmes[1] étaient soumis à une cadence réglée, et formaient des accords parfaits[2] ? » Il appartient à la psycho-physiologie, non à la critique et à l'histoire littéraire, de porter un jugement sur la valeur de ces théories. Quant à la pratique, qui n'a jamais été tentée que pour le clavecin des couleurs, elle est jugée, d'abord par son insuccès[3], puis, par les critiques de l'abbé Batteux et de Poncelet lui-même. Le premier estime que le « clavecin chromatique » offre « des couleurs et des passages pour amuser peut-être les

1. Allusion au *Clavecin des vertus*, petit ouvrage moral anonyme.

2. *Année littéraire*, 1756, t. VI, p. 324.

3. « Ce clavecin pour les yeux, fabriqué à plusieurs reprises et même à grands frais, n'a ni rempli le devis de l'auteur, ni satisfait l'attente du public. » *Mém. de Trévoux*, avril 1757, p. 1109 (*Éloge historique du P. Castel*).

yeux et ennuyer sûrement l'esprit[1] ». Le second voit plus nettement la raison de cet échec : « Le projet n'a réussi qu'imparfaitement, parce qu'on avait mal choisi les moyens qui devaient produire dans l'âme les sensations qu'un art célèbre et la simple nature nous présentent souvent dans la dernière perfection... Si l'on avait fait attention à la nature des couleurs, on aurait laissé à la peinture le privilège exclusif de jouer aux yeux des airs enchanteurs[2]... » Lui, Poncelet, plus avisé, se gardera de réaliser son système autrement que par les moyens connus : et, sa fantaisie s'étant donné carrière dans la *Dissertation*, tout le reste de son livre ne sera qu'un sage et très pratique répertoire de recettes à l'usage de la ménagère bourgeoise et du distillateur en chambre. Toutes prétentions artistiques abandonnées, son ambition ne vise pas plus loin qu'à procurer « ce saisissement délicieux qui se fait sentir à l'âme du plus stupide de tous les hommes comme du plus profond physiologiste » lorsqu'ils dégustent une liqueur, et, grâce à cet « antidote merveilleux contre la tristesse, l'humeur noire, la mélancolie », à faire paraître sur les visages cette « sérénité qui décèle une joie interne, compagne aimable de la santé[3] ».

M. Jouglard.

1. Abbé Batteux, *Les Beaux-Arts réduits à un même principe* (Paris, 1746), p. 269.

2. *Chimie*, p. 24. L'idée de Poncelet, qu'il dégage mal, est que l'art musical est fondé sur la *succession* des sons, et que le P. Castel a eu tort de vouloir fonder sur la succession l'art des couleurs, dont la perception, dans la peinture, est simultanée.

3. *Chimie*, p. IX.

*Cl. PERROUD.*

# LES VILLAR

## HISTOIRE D'UNE FAMILLE TOULOUSAINE

(*Suite.*)

---

### III. — Dorothée Villar.

Le second fils de Raymond Villar fut avocat, politicien et diplomate. Né à Toulouse le 10 septembre 1742, il reçut les prénoms de Jean-Baptiste-Nicolas-Dorothée, et c'est de ce dernier prénom, venant de sa marraine, que nous le verrons signer, de 1792 à 1796, sa correspondance administrative.

Il fut reçu maître ès arts avant quinze ans, le 21 juillet 1757, puis licencié en droit, *in utroque jure*, avec dispense d'âge, *beneficio ætatis*, le 23 février 1765. Deux mois après (26 avril), il est admis par la Cour [le Parlement] « en la fonction et exercice d'avocat », puis, le 20 juin suivant, il se fait recevoir docteur[1]. Il ne perdait pas son temps !

Dès lors, il figure régulièrement aux annuaires de Toulouse :

*Buour*, 1782. Villars (*sic*), avocat, rue Sainte-Claire (1765).
— 1784. Id.
*Calendrier de Toulouse*, Id.

On remarquera que le nom est écrit avec un *s* final. Est-ce une faute d'impression ? Je ne le crois pas. Il est probable que Dorothée Villar, soit pour se distinguer de ses frères, soit par

1. Archives municipales de Toulouse. — Registres de la Faculté de droit, à la bibliothèque de l'Université de Toulouse.

pure fantaisie, avait imaginé dès cette époque d'écrire son nom de cette façon, habitude qu'il conserva toujours, ainsi qu'on le verra plus loin. Mais son vrai nom était bien *Villar*, et lorsque sa veuve, en 1809, fit rendre un jugement en rectification d'état civil, ce fut uniquement pour obtenir qu'on rétablît l'orthographe de *Villar* au lieu de celle de *Vilar* qui figurait à l'acte de baptême du 10 septembre 1742; il n'est pas question de cet *s* final qui, par conséquent, était bien une affaire de fantaisie.

***

Dès 1785, le nom de l'avocat Villar cesse de figurer dans nos annuaires. C'est qu'il n'était plus à Toulouse; il était à Paris. Son nom aurait donc dû disparaître dès 1782, puisque c'est à cette date (au plus tard) que nous le rencontrons à Paris, en relations avec les philosophes du temps.

Il y avait alors un courant d'émigration de Toulousains à Paris. Avait-il été créé par ce Toulousain de génie, Jean-Louis Favier (1720-1784), qui eut longtemps un rôle si considérable et si curieux dans notre diplomatie? Marmontel, dans ses *Mémoires*[1], nous le montre à Paris, menant joyeuse vie avec d'autres Toulousains, venus dans la capitale, eux aussi, pour y chercher fortune. Un autre de ces aventuriers, Guillaume Bonnecarrère (né à Muret, en 1754), y eut un rôle très en vue au début de la Révolution, et, bien que plus jeune que Dorothée Villar, l'aida à s'y faire sa place[2].

***

Les *Mémoires de Brissot* nous apprennent que, lorsqu'il partit pour la Suisse, dans les premiers jours de mai 1782, il connaissait Villar, pour l'avoir rencontré dans la brillante société de littérateurs et d'artistes qui se réunissait alors chez Mentelle, professeur à l'École militaire. C'est Villar qui le pré-

1. T. I, pp. 167-180 et t. II, p. 129, de l'édition Maurice Tourneux.

2. Une étude sur Bonnecarrère devrait tenter un de nos historiens locaux. M. Frédéric Masson, dans son livre sur *Le Département des affaires étrangères pendant la Révolution*, a donné sur lui (pp. 156-159) une notice succincte.

senta à Élie de Beaumont, le célèbre avocat, et qui l'encourageait à tenter l'entreprise du *Lycée de Londres*, c'est-à-dire à aller fonder en Angleterre une sorte de cercle littéraire et une revue mensuelle. Les pages où Brissot parle de Villar seraient à citer[1], si je ne craignais d'allonger outre mesure cette notice. Il suffira de dire que Villar, « d'une figure agréable et d'une taille avantageuse », était « superbement logé », qu'il avait de nombreuses et hautes relations : d'Alembert, Condorcet, Garat, Thomas, l'abbé Bossut, Mme de Genlis, Élie de Beaumont, etc... Une telle situation dans la société parisienne, au printemps de 1782, n'avait pu s'acquérir en quelques semaines et suppose que l'arrivée de Villar à Paris remontait bien avant 1782. On peut se demander s'il n'avait pas quitté Toulouse dès la mort de son père, en 1777.

Deux lettres[2] qu'il écrivit à Brissot, dans le courant de 1783 (15 mars et 24 septembre), nous le peignent bien dans son activité un peu présomptueuse, se donnant comme un familier de tous les hommes en vue de l'époque.

***

Il est vrai que M. de Montrol, qui a le premier publié ces deux lettres en 1830, les accompagne d'une note où il identifie le correspondant de Brissot avec son frère Luce, celui qui fut plus tard évêque constitutionnel de la Mayenne, député à la Convention, membre de l'Académie française, etc... Mais cette erreur de M. de Montrol, qui travaillait vite, s'explique aisément : il ignorait l'existence de Dorothée Villar, il ne connaissait qu'un Villar, celui de la Convention et de l'Institut, qui venait de mourir en 1826. On comprend que, rencontrant ce nom dans les manuscrits de Brissot, il ait commis cette confusion. Mais, à la réflexion, l'erreur apparaît vite.

Luce Villar, à cette époque, était professeur au collège de

1. Pages 240-243 du t. Ier de mon édition des *Mémoires de Brissot*.

2. Publiées par M. de Montrol dans son édition des *Mémoires de Brissot*, en 1830, reproduites dans mon volume, *Papiers et Correspondance de Brissot*, pp. 46 et 74.

l'Esquile, à Toulouse. Il ne pouvait donc être à Paris, « superbement logé ». Et puis, le voit-on familier de d'Alembert et de Condorcet, lui, le prêtre d'une piété reconnue même par ses adversaires ? On ne peut donc songer qu'à un de ses frères ; or, le chirurgien, Noël, n'avait pas quitté Toulouse à cette époque. Dès lors, c'est forcément l'avocat Dorothée, et sa disparition des *Almanachs* de Baour à partir de 1784 confirme la conjecture. Quant à expliquer comment, alors qu'il aurait dû quitter Toulouse depuis plusieurs années, nos almanachs ont continué jusqu'en 1784 à inscrire son nom, il suffira d'admettre que ce serait seulement alors qu'il se serait fait rayer du tableau. Tous ceux qui ont manié des annuaires savent combien les cas de ce genre sont fréquents.

L'impossibilité de retrouver dans Luce Villar le correspondant de Brissot m'avait frappé dès 1911 et j'avais consigné mes doutes dans une note de mon édition des *Mémoires* du girondin[1]. En 1912, en publiant les *Papiers et Correspondance de Brissot*, j'abordai de nouveau le problème : « J'en suis venu à me demander, disais-je, si ce correspondant de Brissot est bien le Villar prêtre de la doctrine chrétienne, ou ne serait pas un de ses frères, *médecin*, qui joua un rôle aux Jacobins en 1791, etc. » Je touchais à la solution, sauf que j'aurais dû écrire *avocat* et non pas *médecin*.

Il ne reste donc rien, à la charge de Luce Villar, de cet épisode de 1783. C'est bien Dorothée Villar, l'avocat, qui, ayant quitté Toulouse pour Paris à une date antérieure à 1782, y fréquenta le monde des philosophes.

***

Nous ne savons rien de Dorothée Villar dans les six années qui suivirent. Mais, lorsque éclate la Révolution, nous l'y voyons se lancer avec assurance à la suite du remuant et audacieux Bonnecarrère, son compatriote.

Le 28 octobre 1790, il signe, comme secrétaire, une Adresse

1. Tome I, p. 243 : « Le Villar dont parle Brissot est-il bien le conventionnel? Ne serait-ce pas plutôt un de ses frères? C'est un point que je n'ai pu élucider. »

des Jacobins de Paris à la Société correspondante de Brest[1], et le *Patriote français*, le journal de Brissot, du 5 novembre, dit : « Cette Adresse, qui a été rédigée par M. Villars (*sic*)[2], un des collaborateurs les plus zélés de cette utile Société... »

Nous le retrouvons secrétaire aux dates des 15 novembre, 3 et 19 décembre 1790, 9 et 31 janvier et 4 février 1791 (avec Bonnecarrère).

Mais déjà il y a des nuages entre Brissot et lui; le *Patriote* du 1er avril 1791 égratigne Villar en passant. Bonnecarrère venait d'être nommé chargé d'affaires ou ministre plénipotentiaire près du prince-évêque de Liège (27 mars). Le journaliste raille « l'enrôlement de M. Bonnecarrère dans la diplomatie pour aller résider auprès du tyran des Liégeois, avec son ami et commensal Villars, qui rédigera les dépêches importantes ».

Devant cette attaque, Villar hésita à suivre Bonnecarrère. On lit, dans le *Patriote* du 3 avril : « M. Villars, désigné dans notre numéro d'hier comme accompagnant M. Bonnecarrère dans la *trois fois infâme* ambassade de Liège, nous écrit que le fait est faux et qu'il reste. »

Il était encore à Paris le 1er mai 1791, comme le prouve une pièce annoncée dans le *Bulletin d'autographes* de la maison N. Charavay[3].

C'est une lettre du 1er mai 1791, adressée par la Société des amis de la Constitution de Paris (c'est-à-dire des Jacobins) à la Société correspondante de Loches, signée par « Villar, président; D.-M.-J. Rochambeau, Charles et Th. Lameth, Moreton, secrétaires[4] ».

C'est donc à juste titre que Villar figure sur une liste imprimée des bureaux de la Société[5], au 1er mai 1791, comme « président du Comité de correspondance » et « vice-président du

1. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. I, pp. 336-337.

2. Nous allons toujours désormais le voir appeler ainsi.

3. Septembre 1906.

4. En réalité, Villar était président, non pas de la Société (c'était alors Beauharnais), mais de son Comité de correspondance; même remarque pour les secrétaires.

5. Aulard, *ibid.*, pp. LXXVII-LXXVIII.

Comité de présentation ». Son adresse était « rue Neuve-des-Petits-Pères, n° 1 », et celle de Bonnecarrère était la même, ce qui confirme le mot du *Patriote*, « commensal ».

Il finit cependant par partir, en qualité de « secrétaire de légation ». Il est vrai que la correspondance de Liège, aux archives des Affaires étrangères, ne contient aucune mention qui le concerne. Mais cela s'explique, puisqu'il n'était que secrétaire de légation [1].

D'ailleurs, on ne le retrouve plus dans les comptes rendus des séances des Jacobins.

On voit même que, à son retour de Liège, il avait passé au club des Feuillants, fondé par les éléments modérés, à la fin de juillet 1791, lorsqu'ils se séparèrent des Jacobins. Une liste des membres des Feuillants, publiée par M. Augustin Challamel dans son ouvrage sur *Les Clubs contre-révolutionnaires*, p. 286 et suiv., porte : « Villars, homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Pères, n° 1. » C'est bien lui.

***

Un an après, il revient à la diplomatie dans un poste plus important. Dumouriez, protecteur de Bonnecarrère et par conséquent de Villar, était devenu, le 10 mars 1792, ministre des Affaires étrangères (ou, comme on disait alors, des « Relations extérieures »). Dès la fin de mars, il fit nommer Villar chargé d'affaires à Mayence [2].

Le *Journal universel et impartial de la Haute-Garonne* du 28 avril salua cette nomination :

« Nous avons vu avec satisfaction que le roi vient de distinguer les talens et le patriotisme de M. Villar, homme de loi, né dans nos murs, en le nommant ministre plénipotentiaire de la nation française auprès de l'électeur de Mayence. La

1. Sur cette mission de Bonnecarrère à Liège, voir Fr. Masson, *op. cit.*, pp. 157-158.

2. Le *Moniteur* du 12 avril annonce la nomination. Les instructions données à Villar sont du 28 avril. (Archives des Affaires étrangères, *Mayence*, supplément, t. III, f^os^ 416-417.)

famille Villar est du nombre de celles qui, constantes dans leurs principes, ne se sont jamais déviées du chemin de la liberté. »

Mais sa mission fut de courte durée; l'archevêque-électeur de Mayence entrait à ce moment-là dans la coalition contre la France. Villar ne fit guère que prendre possession de son poste; arrivé le 11 mai, il en repartit le 14 juillet suivant.

Voici d'ailleurs le relevé qu'on a bien voulu faire pour moi aux archives des Affaires étrangères.

« Villar dut être nommé à Mayence à la fin de mars 1792. Le 1er avril, M. de Monciel, notre ministre plénipotentiaire[1], est averti qu'il est remplacé à ce poste par M. Villar (Corr. *Mayence*, reg. 70, f° 257).

« Le 11 mai, Barthélemy[2], chargé d'affaires, annonce que Villar étant arrivé à Mayence, il quitte cette ville (*Ibid*, f° 265). Le même jour, Villar expédie sa première dépêche (*Ibid.*, f° 267).

« *21 mai-12 juillet.* — Correspondance de Villar avec le ministre des Affaires étrangères (*Ibid.*, f^os 283-341).

« Le 14 juillet, il quitte Mayence à dix heures du soir. Le 17, il écrit de Strasbourg au ministre pour lui notifier son départ (*Ibid.*, f° 342). »

Le *Patriote français* du 2 août publia, à cette occasion, une lettre signée Decomps[3], secrétaire de la légation de France à Mayence, disant que Villar avait écrit le 12 juillet au ministre des Affaires étrangères que « malgré les dangers, il était décidé à se dévouer tout entier et à attendre les résultats du Congrès qui devait se tenir le 19 à Mayence », mais que, le 14, on lui avait remis une note d'Albini, le chancelier de l'électeur, le prévenant qu'il eût à partir « dans un moment

1. Terrier de Monciel, alors ministre plénipotentiaire à Mayence, qui devait être appelé par Louis XVI, au mois de juin suivant, pour succéder à Roland comme ministre de l'Intérieur.

2. Le futur négociateur de la paix de Bâle en 1795.

3. Ancien secrétaire de Mirabeau.

qui ne permet à son égard ni une parfaite sécurité, ni l'accueil d'ailleurs usité en cette Cour par les ministres qui y sont accrédités ». En conséquence de quoi, Villar et Decomps étaient partis le même jour « après avoir reçu, en sortant de la ville, les honneurs militaires ».

Voici, d'autre part, une indication assez intéressante, tirée du *Bulletin d'Autographes* de M. Noël Charavay, d'août 1907 ; c'est une lettre du 10 juin 1792, adressée à Villar, à Mayence, par Dumouriez, ministre des Affaires étrangères.

Je transcris l'analyse du catalogue :

*Importante lettre chiffrée, qui comporte une traduction interlinéaire. Dumouriez conseille à M. de Villars d'exposer à l'Électeur auprès de qui il était accrédité les difficultés de la situation, et qu'il doit faire sortir de ses États les rebelles français qui s'y trouvent. Dumouriez conseille de patienter une vingtaine de jours. D'ici là, les événements pourront prendre une nouvelle tournure qui mettrait M. de Villars dans une toute autre situation à Mayence.*

La date de la pièce fait son intérêt. Dumouriez, au 10 juin 1792, travaillait au renvoi de ses collègues du ministère, Roland, Servan et Clavière, comptant bien alors rester le maître. Il espérait sans doute que ce renvoi amènerait la détente au dehors.

***

De 1792 à 1795, il resta diplomate sans emploi.

Pour cette période, je n'ai trouvé aux archives des Affaires étrangères que deux pièces le concernant.

L'une est un certificat que lui délivre, le 15 mai 1793, le ministre des Relations extérieures, Lebrun-Tondu, attestant ses services à Mayence, déclarant « qu'il s'y est conduit avec prudence, avec courage, y a déployé l'énergie d'un bon et loyal patriote, d'un homme attaché à la liberté, que sous tous les rapports il a utilement servi son pays ». Le certificat ajoute

« qu'il a prêté, à son retour, le nouveau serment exigé par la loi[1] ».

Moins de trois semaines après, Lebrun-Tondu était décrété d'arrestation (2 juin) avec les Girondins. Son certificat ne pouvait donc guère être une protection pendant la Terreur. J'imagine que Villar, tandis que son ancien ami Bonnecarrère, tantôt incarcéré, tantôt élargi[2], puis emprisonné de nouveau, passait de mauvais moments, dut avoir aussi ses inquiétudes. Mais la faim fait sortir du bois (on ne lui payait pas ses appointements). Le 16 ventôse an II (6 mars 1794), il adresse de Paris une réclamation à ce sujet. La pièce est aux archives des Affaires étrangères; elle est signée : « le ministre de France à Mayence, VILLARS », preuve qu'il appartenait toujours au cadre, et elle porte en marge : *Communiqué au bureau des fonds*, ce qui indique l'objet de la requête, bien qu'il ne soit pas énoncé dans le texte, que voici :

« ... J'aurais été moi-même t'apporter mon petit mémoire, si je n'eusse pas craint de te faire perdre un temps que tu peux beaucoup mieux employer qu'à m'entendre.

« Il n'est ni dans mon caractère ni dans mes principes d'aller chez les fonctionnaires publics seulement pour me montrer.

« Si quelque jour tu me trouves digne de servir la République, tu me trouveras dans le chemin de ceux qui, par leur conduite et leur courage, auront contribué dans tous les temps à rendre les Français vraiment libres et heureux.

« Salut et fraternité. »

Quel ton d'austérité républicaine chez l'ancien commensal de Bonnecarrère! On est dans un des moments les plus sinistres de la Terreur, trois semaines avant l'exécution d'Hébert (24 mars) et un mois avant celle de Danton (5 avril).

Le ministre des Affaires extérieures auquel s'adressait Vil-

1. Le décret du 15 août 1792.

2. Et pourtant cet homme de ressources se tirait toujours d'affaire. En septembre 1793, je le vois président de la Section Bonne-Nouvelle, en plein Paris !

lar était alors Deforgues, qui allait disparaître quinze jours plus tard, lorsque les ministères furent remplacés par des Commissions exécutives (décret du 1er avril 1794.) Il ne put donc rien faire (alors même qu'il l'eût voulu) pour le diplomate en disponibilité.

* * *

Mais, la Terreur à peine passée, Villar obtient satisfaction.

Le 18 fructidor an II (4 septembre 1794), un arrêté du Comité de Salut public — où venait de rentrer Delmas, un *Toulousain* — nomma Villar « envoyé extraordinaire de la République française près de celle de Gênes[1] ». Les instructions qu'on lui donne, très détaillées[2], sont intéressantes et vaudraient d'être publiées dans un travail sur les rapports de Gênes avec la France au temps de la Convention. Gênes, placée entre les armées française et austro-sarde, avait proclamé sa neutralité, mais la maintenait à grand'peine. Au point de vue diplomatique, militaire et commercial, à un moment où l'approvisionnement de nos départements du Midi, entravé par les croisières anglaises, était un objet des plus urgents, il importait de rétablir à Gênes notre influence compromise. La plus grande partie des instructions données à Villar portent sur ce dernier point.

Il ne perd pas un moment. Nommé le 4 septembre, il part le 8, met trois semaines pour atteindre Nice (« manque de chevaux, chemins mal entretenus »), et, l'armée ennemie occupant une partie du littoral entre Nice et Gênes, est obligé de s'embarquer sur une felouque, qui mit sept jours pour le rendre à sa destination, le 6 octobre, heureux du moins d'avoir échappé à la flotte anglaise.

Sa première dépêche au Comité de Salut public[3] est du 12 octobre (21 vendémiaire an III). Il rend compte de ses opérations et annonce qu'il doit, le surlendemain, avoir sa pre-

1. *Aff. étrang.*, correspondance, Gênes, reg. 168, fo 406. — Le traitement était de 20.000 livres (A. Debidour, *Actes du Directoire*, t. I, p. 247).

2. Du même jour. *Ibid.*

3. *Aff. étrang.*, reg. 168, fo 545.

mière audience du Doge, « le plus rude oligarque de tous les Génois. Je mettrai dans cette cérémonie toute la simplicité qui convient au représentant d'une nation dont les mœurs doivent se régénérer à mesure que le sage gouvernement qu'elle a adopté s'affermit...[1] »

***

La correspondance de Villar avec son gouvernement se trouve aux Affaires étrangères (Correspondance, *Gênes*, reg. 168, 169, 170 et supplément IX). Il y a, en outre, au registre 170, folios 128 et suivants, un compte rendu général fait par lui, au commencement de 1797, de toute sa mission[2]. Avec ce document important, on pourrait certainement reconstituer l'histoire de sa légation à Gênes. Mais ce serait de l'histoire générale et je ne songe pas à l'entreprendre ici. Voici, du moins, quelques glanes qui y pourront contribuer :

1° Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. XVI, p. 562.

« Les Comités de Salut public et des Finances réunis autorisent le citoyen Sicard, nommé secrétaire du citoyen Villar[3], agent de la République française près celle de Gênes, à se rendre à son poste, et d'exporter neuf cents livres en numéraire. »

Encore un Toulousain, un compatriote de Villar, de Bonnecarrère et de Delmas[4] ! Le livre de M. Frédéric Masson, que j'ai déjà cité, donne (pp. 245-246) des renseignements abondants sur ce Sicard. Il était entré comme employé aux Affaires

1. Le *Moniteur* du 14 novembre, sous la rubrique du 12 octobre, avait annoncé son arrivée. Le même journal (numéro du 2 décembre), dans une correspondance de Gênes datée du 1er novembre, rend compte de sa réception officielle par le Doge et publie son discours.

2. On trouve aux Archives nationales, AF III, 66, dossier 270, un résumé de ce compte rendu.

3. Cette fois, il y a bien Villar, sans *s*. C'est la seule fois que les documents officiels l'orthographient ainsi.

4. Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que Delmas avait fait nommer à la présidence du tribunal révolutionnaire du 10 mars 1793 un autre Toulousain, Montané, dont la femme était cousine de Bonnecarrère (voir mon édition des *Mémoires de Mme Roland*, t. I, p. 314.)

étrangères le 15 mars 1792, cinq jours après l'arrivée de Dumouriez à ce ministère et la veille du jour où Bonnecarrère y entrait comme directeur général. C'était donc évidemment une de ses créatures, et aussi de Villar, qu'il accompagna à Mayence, comme second secrétaire, en avril suivant. Rentré en France avec lui au milieu de juillet, il avait été chargé de missions diverses, d'allure plus ou moins policière, au retour desquelles il retrouve son patron Villar et lui est de nouveau attaché.

2° Aulard, *ibid.*, t. XVII, p. 193. Lettre de Saliceti, représentant en mission à l'armée d'Italie, au Comité de salut public, Nice, 2 octobre 1794 : « J'ai vu le ministre Villar à son passage; je lui ai donné tous les renseignements que j'avais; je l'ai mis, en un mot, au courant sur l'esprit de Gênes et sur la marche politique que cet esprit rend nécessaire. »

3° Lettre de Jeanbon-Saint-André à Villar, datée de Toulon, 16 frimaire an III = 6 décembre 1794[1]. Jeanbon était alors en mission à Toulon, pour organiser nos forces navales en face de la flotte anglaise qui dominait dans la Méditerranée et menaçait la Corse. Le catalogue dit simplement : « Intéressante lettre relative à la croisière de la flotte anglaise. » M. Lévy-Schneider, dans son beau livre sur Jeanbon-Saint-André (pp. 1014-1016), donne quelques détails sur cette correspondance de Villar et de Jeanbon. Celui-ci, dans sa lettre du 6 décembre, écrivait : « La Méditerranée va être affranchie. » Le 13 décembre, Villar annonçait que les Anglais préparaient une descente en Corse, et proposait, pour déjouer ce plan, d'aller mettre la main sur Livourne.

4° *Moniteur* du 17 janvier 1795. — Correspondance de Gênes du 30 décembre. Villar a chassé un de ses prédécesseurs, Naillac, qui avait osé se présenter chez lui. Sur ce Naillac, qui avait failli être ministre des Affaires étrangères en juin 1794, et qui paraît avoir contribué à livrer Toulon aux Anglais en

1. Catalogue d'autographes du libraire Saffroy, à Paris, octobre 1905.

août 1793, voir une note très circonstanciée de M. Fr. Masson (*op. cit.*, pp. 179-180).

5° *Moniteur* du 9 février 1795. — Correspondance de Gênes du 24 janvier, brèves mentions des actes de Villar.

6° Voici un document plus intéressant qui nous montre Villar protégeant son compatriote, l'illustre peintre Gros (cette fois sa bienveillance était heureusement placée). C'est une pièce autographe signée par Gros, datée de Gênes, 7 prairial an III = 26 mai 1795) :

« *Reçu du citoyen Villar, représentant de la République française à Gênes, la somme de mille livres, en paiement de son tableau représentant la République*[1]. »

Gros, alors âgé de vingt-quatre ans, était en Italie depuis le mois de mai 1793 et, après un séjour à Florence, était venu chercher des ressources à Gênes, « où il devait rester jusqu'en 1796. Il trouvait là des protecteurs... Il y connut le ministre plénipotentiaire [Villar] et le consul de France, y fit quelques portraits[2]. »

Il serait intéressant de rechercher ce qu'était ce tableau de *La République* et ce qu'il est devenu.

7° Lettre de Dumaz, conventionnel, en mission à l'armée d'Italie, à Villar, d'Albenga, 13 messidor an III = 1er juillet 1795[3]. Je transcris l'analyse du catalogue :

« *Curieuse lettre où il dit que c'est une erreur d'interpréter une manœuvre de l'armée d'Italie comme un mouvement de retraite.* « *Détrompez tous les amis de la République française sur ce point.* « *L'armée d'Italie sait se battre : elle saura vaincre.* »

8° *Moniteur* du 2 septembre 1795 (correspondance de Gênes, du 10 août). Énergiques protestations de Villar au gouvernement génois, qui n'observe pas la neutralité.

9° Lettre du général Laharpe à Villar, du quartier général

1. *Bulletin d'autographes* de N. Charavay, n° 57135.
2. Henri Lemonnier, *Gros*, p. 15.
3. *Bulletin d'autographes* de N. Charavay, n° 57090.

de Savone, 22 frimaire an IV = 13 décembre 1795. Laharpe commandait une des divisions de l'armée d'Italie qui, sous Schérer et Masséna, venait de battre les Austro-Sardes à Loano (24 novembre).

Voici l'analyse du catalogue[1] :

« *Il lui envoie l'extrait d'une lettre du général Frontin au gouvernement génois, dans laquelle il montre que, si les soldats français se livrent à quelques excès, les agissements des gens du pays en sont la cause. D'après les dires de Frontin, les Génois auraient totalement dépouillé les habitants de Mallere.* »

Par contre, le Sénat génois se plaignait à Paris que Villar intriguait avec les meneurs révolutionnaires, et le Comité de salut public, le 26 mars 1795, lui demandait à ce sujet des explications[2].

Notons aussi que, dans le compte rendu de sa légation dont j'ai parlé plus haut, Villar rappelle qu'en messidor an III (juin-juillet 1795), il avait emprunté sur sa signature 40.000 francs pour l'armée de Kellermann[3].

***

C'est en janvier 1796 que Villar fut brusquement rappelé de Gênes par le Directoire; voici dans quelles circonstances :

Depuis plus de trois ans, Français et Austro-Sardes se heurtaient le long de la rivière de Gênes, sans que ceux-ci fussent parvenus à pousser jusqu'à Nice, ni ceux-là à franchir les Alpes liguriennes, lorsque notre général en chef Schérer remporta enfin, à Loano, le 23 novembre 1795, une victoire qu'on crut décisive. Le Directoire espéra (il comptait sans la médiocrité de Schérer et la pénurie de ses troupes) que ce brillant succès allait

1. *Bulletin d'autographes* de N. Charavay, n° 63771.

2. *Aff. étrang., Gênes, Supplément*, IX, f° 89.

3. Kellermann avait commandé l'armée d'Italie, de mars à octobre 1795, avant Schérer, et l'avait trouvée dans un tel dénuement que le représentant Beffroy avait dû « se rendre à Gênes, à travers bien des périls, pour tâcher d'y rassembler des fonds dont on avait le plus pressant besoin ». (*Victoires et Conquêtes*, t. IV, p. 97.)

nous ouvrir la haute Italie, contraindre le roi de Sardaigne à demander la paix et même à s'allier avec nous contre l'Autriche.

Une conférence sur les mesures à prendre, pour recueillir les fruits de la victoire, eut lieu à Savone entre Schérer, le représentant Ritter et Villar, qui alla de Gênes les rejoindre.

Ritter, ancien conventionnel, réélu aux Cinq-Cents, se trouvait en cette dernière qualité commissaire auprès de l'armée d'Italie. Il semble bien que le Directoire l'eût autorisé à ouvrir des pourparlers de paix et d'alliance. Il se crut autorisé, à son tour, à charger Villar de s'aboucher avec le ministre du roi de Sardaigne à Gênes, — cela semblait assez naturel, — et Villar, rentrant à son poste, adressa au ministre sarde la note suivante[1] :

26 nivôse [an IV]. *Copie de la note remise à M. Nomis, ministre du roi de Sardaigne à Gênes, par le ministre de la République française à Gênes.*

« La victoire remportée le 2 frimaire par les Français sur l'armée des coalisés et l'accroissement journalier de leur armée, qui dans très peu de temps sera portée à cent vingt mille hommes, rendrait peut-être inexorable, sur la paix proposée avec le roi de Sardaigne, toute autre nation que le peuple français.

« Voici les conditions que propose, au nom du Directoire exécutif, le ministre de la République française près celle de Gênes, à un souverain dont la position (on ne peut se le dissimuler) est aussi alarmante que périlleuse :

« 1° Le ci-devant comté de Nice, le ci-devant duché de Savoie, ainsi qu'Oneille et Loano, resteront à la France.

« 2° La Sardaigne lui sera cédée en toute propriété.

« 3° Pour dédommager Sa Majesté Sarde de ses pertes, la République française s'oblige à conquérir tout le Milanais pour

1. *Affaires étrangères, Gênes*, reg. 170, f° 22, *copie*. La date du 26 nivôse an IV (16 janvier 1796) indique, non pas le jour où la note fut rédigée, mais le moment où cette copie fut faite. Il n'est pas douteux que l'original ne soit de décembre 1795, puisque nous allons voir Villar, dans une lettre du 30 décembre, parler de ces propositions.

le donner à perpétuité à Sa Majesté qui prendrait alors le nom de roi de Lombardie.

« 4° Des commissaires nommés *ad hoc* fixeront les limites respectives de la République française et des États du roi de Lombardie.

« 5° Afin d'ôter au roi de Sardaigne tout motif de crainte sur le ressentiment que pourrait conserver la maison d'Autriche, son ennemie naturelle et éternelle, de son changement de système et de son isolement des coalisés, le ministre français propose au cabinet de Turin un traité d'alliance *offensive et défensive* entre les deux États qui assurera à jamais au roi de Sardaigne la possession du Milanais et qui cimentera pour toujours la paix entre toutes les puissances de l'Italie. Telles sont les bases sur lesquelles le ministre français à Gênes propose au cabinet de Turin *d'entamer* cette importante négociation.

« Au premier aperçu, on verra combien ces propositions sont avantageuses, car la République française en se prêtant à la paix, en donnant au roi de Sardaigne une étendue considérable de pays très fertile et très riche, tout à fait à sa convenance et surtout très peuplé, le dédommage très amplement de ses pertes, elle le met à l'abri d'éprouver à chaque instant tous les malheurs d'une guerre dans laquelle son existence est évidemment compromise, et, ce qui est encore bien plus important, elle le soustrait aux fléaux inséparables d'une insurrection prête à éclater dans le Piémont et que le roi ne peut éviter qu'en se jetant dans les bras de la République française.

« Le cabinet de Turin n'ignore pas sans doute ce qu'on vient d'exposer, et le soussigné invite les conseils du roi à peser mûrement les résultats de la continuation d'une guerre aussi injuste dans son principe que désastreuse dans ses effets, et dans laquelle l'ont engagée des gouvernements que la perfidie et surtout le plus pur égoïsme ont seuls dirigés.

« On ajoutera en finissant que Sa Majesté ne doit pas craindre de voir se renouveler aujourd'hui ce qui se passa en 1735, lorsque le cardinal de Fleury, par une négociation avec Charles VI inconnue à la cour de Turin, trompa les espérances que

Charles-Emmanuel avait conçues des conventions qu'il avait faites avec Louis XV.

« Le gouvernement français sera franc, généreux et loyal dans cette importante négociation.

« Pour copie conforme :

« *Signé* : VILLARS. »

Cela fait, Villar, tout fier de son initiative, écrit le 9 nivôse an IV (30 décembre 1795) une longue dépêche à son chef hiérarchique, Charles Delacroix, ministre des Relations extérieures :

« ... J'ai dit, il y a dix mois, que l'Italie serait bientôt le vrai théâtre de la guerre, qu'ici se ferait la paix de l'Europe... »

« ... J'ai fait faire, *en vertu d'un arrêté du représentant Ritter*, des propositions de paix au ministre du roi sarde. J'ai lieu de penser que, si elles étaient accueillies, le Directoire exécutif n'en serait pas mécontent. Au reste, elles ont été arrêtées *entre le général* [Schérer], *le représentant Ritter et moi*, lors de mon voyage à Savone[1]... »

Et c'est là-dessus que l'orage éclate. Certes, si le plan arrêté à Savone entre ces trois hommes avait abouti, c'était la campagne d'Italie avant Bonaparte! Et il semble que cela eût mieux valu, pour la France d'abord (car la cession de la Sardaigne nous eût donné la maîtrise totale de la Méditerranée), pour l'Italie ensuite qui aurait été affranchie des Autrichiens, tandis qu'au contraire le traité de Campo-Formio, deux ans plus tard, allait livrer Venise aux Habsbourg.

Mais Schérer était-il de taille à conquérir la Lombardie? Et avant tout Villar pouvait-il, même couvert par un arrêté du représentant Ritter, engager une affaire de cette importance? Il y avait, dans sa note au ministre sarde, un mot bien malheureux : « *Au nom du Directoire exécutif...* » Où étaient ses pouvoirs?

Un ancien conventionnel, le Corse Saliceti, se trouvait à

1. *Affaires étrangères, Gênes*, reg. 169, f° 450.

Savone au moment de la conférence entre Schérer, Ritter et Villar. Décrété d'arrestation, le 27 mai 1795, comme terroriste, couvert depuis par la loi d'amnistie que la Convention avait votée en se séparant (26 octobre), mais non réélu aux nouveaux Conseils (il n'entra aux Cinq-Cents qu'en 1797), il restait, sans mission définie, du moins pour le moment, aux bords de cette Méditerranée où il avait longtemps, en 1793 et 1794, dirigé nos opérations comme proconsul. C'était un homme énergique et redoutable, une âme assez noire, au dire de ses contemporains[1]. Sa présence à Savone, où on n'avait pu lui laisser ignorer le plan concerté, ne disait rien de bon à Villar, surtout sachant qu'il rentrait à Paris. Aussi, dans sa dépêche du 30 décembre à Delacroix, disait-il assez ingénuement : « Le citoyen Saliceti a passé quelque temps à Gênes et je l'ai vu chez le représentant Ritter à Savone. Je vous prie de peser avec une scrupuleuse attention ce qu'il vous dira à son arrivée à Paris. *J'ai tout lieu de penser qu'il n'approuve pas nos opérations ici...* »

***

Cette dépêche du 30 décembre et Saliceti durent arriver à peu près en même temps à Paris. Le résultat ne se fit pas attendre. Qu'on en juge :

« Le Directoire exécutif, instruit par la lettre du citoyen Villars, en date du 9 nivôse, des démarches qu'il a faites pour traiter avec une puissance auprès de laquelle *il n'est point accrédité, sans avoir reçu ni pouvoirs ni instructions à cet effet* », arrête que Villar est rappelé, qu'il remettra les papiers de la légation au premier secrétaire chargé de l'intérim, et qu'il rentrera en France dans les délais réglementaires[2].

C'est la révocation *ab irato*.

La pièce est datée « ... nivôse an IV », sans indication de quantième. Mais elle est forcément du milieu de janvier 1796.

1. Voir Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*, t. III, p. 223 et suiv. — *Mémoires de Mme d'Abrantès*, etc...

2. *Affaires étrangères, Gênes*, reg. 170, fo 24.

Une autre délibération, de date également incomplète, « ... nivôse an IV », et prise sans doute le même jour, est significative :

« Le Directoire, considérant que l'usurpation des pouvoirs peut entraîner les inconvénients les plus graves pour la République, arrête qu'il est fait très expresses défenses aux généraux d'armée ou à ses commissaires près lesdites armées d'entamer ou conclure aucune négociation avec les puissances étrangères sans avoir reçu du Directoire des pouvoirs spéciaux et les instructions nécessaires[1]. »

Autrement dit, le général Schérer et le commissaire Ritter sont aussi coupables que Villar; mais on doit compter avec un membre des Cinq-Cents, et on craint de toucher au vainqueur de Loano; c'est Villar qui paiera pour tous.

Enfin une troisième pièce[2], datée celle-là avec précision (20 nivôse an IV = 13 janvier 1796), et qui nous donne ainsi à un jour ou deux près la date des deux délibérations ci-dessus, nous apprend que le successeur de Villar vient d'être choisi : « Instructions pour le citoyen *Faipoult*[3], *ministre plénipotentiaire de la République française à Gênes.* »

Il semble que dès lors les événements vont se précipiter. Loin de là.

D'abord, le 17 janvier (27 nivôse), Delacroix écrit à Villar au sujet des négociations entamées avec la Sardaigne. Malheureusement, sa lettre n'a pu être retrouvée aux archives des Affaires étrangères : nous ne la connaissons que par la brève mention qu'on verra plus loin. Elle seule aurait pu nous expliquer sur quels points précis ou de fond ou de forme portaient les griefs du Directoire contre son agent. Il ne semble pas que ce fût sur le fond; le Directoire désirait évidemment traiter, et Delacroix, dans cette dépêche du 17 janvier, donnait justement

1. *Affaires étrangères, Gênes*, reg. 170, f° 25.
2. *Ibid., Supplément*, t. III, f° 458.
3. Faipoult de Maisoncelle (1752-1817), ancien chef de division au ministère de l'Intérieur sous Roland en 1792, était à ce moment ministre des Finances du Directoire.

des instructions sur ce sujet à celui qu'il venait de révoquer! Toute la correspondance du Directoire avec Schérer, à ce moment-là[1], ne cesse de lui recommander de travailler non seulement à la paix, mais encore à l'alliance sarde, « *de concert avec Ritter et Villars* ». Eh bien, alors?...

Le 23 janvier, la nomination de Faipoult à Gênes est définitivement signée[2].

Le 30, un arrêté nomma Saliceti commissaire près de l'armée d'Italie[3], non pas à la place de Ritter, mais avec lui. Le Corse avait bien travaillé à Paris.

Le 4 février, une délibération *secrète*[4] du Directoire, confirmant le rappel de Villar et son remplacement par Faipoult, confie l'intérim de la légation « au citoyen Cacault, agent de la République, actuellement à Gênes », et le charge « de suivre les négociations entamées par le citoyen Villars avec le roi de Sardaigne, en se conformant aux instructions contenues dans la dépêche du ministre Delacroix au dit c^n Villars, en date du 27 nivôse dernier ».

Deux jours après, au milieu de la nuit du 5 au 6 février, Cacault venait trouver Villar et lui notifier, de la part de Saliceti, la décision qui le rappelait. Douloureux réveil pour notre diplomate toulousain!

François Cacault (1743-1805), envoyé de la République en Italie, d'abord à Rome, où le pape avait refusé de le recevoir (janvier 1793), puis à Florence, où on l'avait retenu quelque temps comme otage (octobre), se trouvait alors à Gênes, à la disposition de son gouvernement. Quant à Saliceti, il semble que, sans attendre sa nomination de commissaire du 30 janvier, il se trouvait déjà revenu à Gênes, pressé de jouir de son triomphe.

1. A. Debidour, *Recueil des Actes du Directoire*, t. I, pp. 337, 415, 464, 539, — 30 décembre 1795, — 13 et 22 janvier, 3 février 1796.

2. Debidour, t. I, p. 468.

3. *Id.*, t. I, p. 509.

4. *Id.*, t. I, p. 545. La délibération était *secrète*, non pas en ce qui concernait Villar et Faipoult, mais parce qu'elle contenait des instructions toutes confidentielles à Cacault pour certaines négociations avec Gênes et avec le Saint-Siège.

Ni Cacault ni lui n'avaient pu encore recevoir, à cette date, l'arrêté du Directoire du 4 février. Mais évidemment ils en connaissaient déjà les dispositions et agissaient par anticipation.

Le Directoire attendit vingt jours encore pour notifier au gouvernement génois (26 février) le rappel de Villar et signer les lettres de créance de Faipoult[1]; et c'est le 1er mars seulement que la lettre officielle de rappel fut expédiée à Villar[2].

Le 3 mars, Villar, que cette lettre de rappel n'avait pas encore touché, écrivait de nouveau à Delacroix pour lui rendre compte de notre situation à Gênes[3]. Il savait pourtant ce qui l'attendait : « Cette courte dépêche sera sans doute, d'après les bruits qu'on répand ici, la dernière que vous recevrez de moi. » Il terminait en disant : « Les émigrés, les coalisés et les scélérats anarchistes, terroristes, etc., qui abondent ici, triomphent de me voir destitué, et moi, loin de me rebuter, je redouble de zèle et je dis sans cesse : On a beau faire, beau chercher à lasser mon courage, mon dernier soupir sera pour le salut de ma patrie et l'affermissement de la République ». Déjà, dans sa précédente lettre du 30 décembre à Delacroix, il avait dit : « Tout le monde connaît la mesure de mon ambition, elle se borne à servir mon pays depuis six ans au péril de ma vie. Quand on ne me croira plus utile, je rejoindrai sans peine mes dieux pénates et je me féliciterai de me voir remplacé, non pas par un meilleur citoyen, mais par un citoyen plus utile que moi. » Villar se souvenait d'avoir été homme de lettres.

L'intérim de Cacault fut assez court, car Faipoult arriva à Gênes le 22 mars.

Le *Moniteur*, dans son numéro du 27, annonça, dans une correspondance de Gênes datée du 10 mars, le rappel de Villar : « On donne différents motifs de cette mesure... » La correspondance paraît l'attribuer à l'influence du « parti antifrançais ».

1. Debidour, t. I, p. 677.
2. *Affaires étrangères, Gênes*, reg. 170, f° 110.
3. *Ibid.*, f° 124.

* * *

Villar disparaît alors absolument. M. Raymond Guyot, qui a publié, dans la *Révolution française* de mai-juillet 1903, un remarquable travail sur *Le Directoire et la République de Gênes*, — mais dont l'étude ne commence qu'à l'arrivée de Faipoult — m'écrivait en 1905 :

« J'ai vérifié qu'il n'avait figuré après l'an VIII ni dans la diplomatie, ni dans l'administration départementale, ou tout au moins qu'il n'y a, ni au quai d'Orsay, ni aux Archives nationales, de dossier à son nom parmi ceux établis au début de l'an IX sur l'ordre de la secrétairerie d'État. »

La *Biographie Michaud*, dans une notice de Durozoir, qui paraît avoir connu personnellement Villar, dit qu'il « renonça alors à toutes fonctions publiques ».

Nous ne l'en voyons pas moins, au commencement de 1797, adresser au Directoire un long compte rendu de sa légation à Gênes. Ce mémoire apologétique (cela va sans dire), plein de détails intéressants (que je ne pourrais relever et contrôler que si je faisais une étude d'histoire diplomatique et non une simple biographie), se trouve aux archives des Affaires étrangères, *Correspondance*, *Gênes*, reg. 170, fol. 128 et suivants. Il y en a un résumé aux Archives nationales, AF III, 66, dossier 270, sous la date du 18 pluviôse an V (6 février 1797).

Mais Villar n'en resta pas moins sans emploi.

Il ne retourna pas à Toulouse. Il se fixa à Paris, auprès de son frère Luce, l'ancien membre de la Convention, alors membre du Conseil des Cinq-Cents. Ils habitaient ensemble, rue de Lille, n° 539[1], « dans une maison qui leur appartenait », dit l'article de Durozoir.

C'est là qu'il mourut, non pas en 1809, comme le disent plusieurs biographes, mais le 6 juillet 1808, à l'âge de soixante-six ans.

1. C'est l'adresse que donne Villar à la fin de son mémoire de 1797, et c'est là que moururent les deux frères.

Sa veuve, Élisabeth Savary, usufruitière de ses biens, sollicita et obtint un jugement du tribunal civil de Toulouse en date du 25 juillet 1809 pour faire rectifier l'orthographe de son nom, inscrit *Vilar*, au lieu de *Villar*, sur l'acte de baptême de 1742[1].

* * *

De tous les faits rassemblés ici se dégage-t-il une physionomie bien nette? Je n'en suis pas certain. Homme de lettres dans le monde des philosophes avant 1789, mêlé aux premiers mouvements de la Révolution (mais déjà *feuillant* à la fin de 1791), diplomate quelques semaines à Mayence en 1792, puis pendant dix-huit mois à Gênes (sept. 1794-mars 1796), Dorothée Villar fut assurément un homme instruit, intelligent, actif, habile à se pousser, mis un moment en vue par les circonstances. Mais ce n'est que sur son rôle à Gênes qu'on pourrait le juger définitivement, en faisant une étude de fond, ce à quoi je n'ai pas prétendu. Puisse-t-elle tenter un de nos jeunes érudits!

En attendant, j'ai cru qu'il ne serait pas sans intérêt, en dépouillant mes fiches, de présenter à nos lecteurs, si incomplète qu'elle soit à certains égards, cette esquisse d'un *Toulousain d'autrefois*. Il me suffira d'être parvenu, non sans peine, à démêler les identités de Noël Villar, le chirurgien, et de Dorothée Villar, l'avocat-diplomate, souvent confondues jusqu'ici avec celle de leur frère Luce, le membre de l'Académie française, auquel sera consacré mon prochain travail.

Cl. Perroud.

1. Arch. munic. de Toulouse, reg. de l'état civil, paroisse Saint-Nicolas, 1742, f° 203 v°.

*E. LAMOUZÈLE.*

# LES APPOINTEMENTS DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

## SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Parmi les nombreuses questions soulevées par l'histoire de l'Université de Toulouse sous l'ancien régime, il en est une qui présente un intérêt tout particulier, c'est celle relative aux appointements des professeurs des quatre Facultés, de théologie, de droit, de médecine et des arts[1]. Une pareille question ne saurait se poser pour la période postérieure à la Révolution. En effet, si, depuis la création de l'Université de France par

1. Établie avec le concours de l'Église, l'Université de Toulouse comprenait, sous l'ancien régime, les quatre Facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts. C'était, au fond, une véritable corporation se recrutant elle-même et obéissant à des statuts propres. Si le roi lui accordait quelques subventions, en revanche il la soumettait à une certaine réglementation, tandis que le Parlement et l'Église, dont faisait partie son chancelier, exerçaient sur elle un contrôle assez rigoureux. Nous n'avons pas à faire ici l'historique de l'Université de Toulouse ni à entrer dans les détails de son organisation. Pour ces deux questions, nous renvoyons aux principaux ouvrages suivants : Vaïsse-Cibiel : *L'Ancienne Université de Toulouse* (Revue de Toulouse, 1er mai 1865). — Deloume : *Aperçu historique sur la Faculté de droit de l'Université de Toulouse*, 1890. — Crouzil : *Documents inédits sur l'ancienne Université de Toulouse* (Annales du Midi, 1904, p. 112). — *Bibliographie de l'ancienne Université toulousaine* (Revue des Pyrénées, t. II). — Gadave : *Les Documents sur l'Histoire de l'Université de Toulouse*, Privat, 1910. — Lapierre : *L'Ancienne Université de Toulouse*, Toulouse, 1887. — Liard : *L'Enseignement supérieur en France*, t. I. — Vié : *L'Université de Toulouse pendant la Révolution* (Recueil de législation, 1905, 2e série, t. I). — Fournier : *Les Statuts et Privilèges des Universités françaises*, 1890-92.

Napoléon, les traitements des professeurs se sont élevés progressivement, à mesure que les conditions de la vie se modifiaient, ils ont toujours été régulièrement servis au personnel enseignant comme aux autres fonctionnaires de l'État. Sous l'ancien régime il en fut tout autrement, et les vicissitudes nombreuses que subirent les appointements des docteurs régents de l'Université toulousaine nous offrent un exemple curieux des différences profondes qui, sur ce point comme sur bien d'autres, séparent l'ancienne France de la nouvelle.

On sait que l'Université de Toulouse fut créée sous le règne de saint Louis, le 12 avril 1229[1]. A l'origine, les professeurs furent payés par les comtes de Toulouse, en même temps qu'ils jouissaient des revenus d'un certain nombre de bénéfices. Mais, dès les premières années, le traitement accordé aux maîtres de l'Université ne dut pas être versé bien régulièrement puisque, par une bulle du 30 avril 1233, le pape Grégoire IX fut obligé de sommer les comtes de Toulouse de payer le salaire promis, sous peine d'excommunication. Nous manquons de renseignements précis sur notre sujet pour les treizième et quatorzième siècles; cependant, nous savons qu'à cette époque, aussi bien dans les Facultés de Toulouse que dans les autres centres universitaires, l'usage s'établit peu à peu de faire payer les professeurs par les étudiants et de leur distribuer le produit des droits d'examen et des épices. Les Universités étant alors considérées comme de véritables corporations, les élèves achetaient à leurs maîtres le produit du travail intellectuel qui était leur spécialité[2]. Ce système de la rétribution du professeur par les étudiants s'est du reste conservé jusqu'à nos jours dans les Universités allemandes. Un

1. Le savant inventaire dressé par M. Gadave, sous le titre de : *Documents sur l'Histoire de l'Université de Toulouse*, nous a été très utile pour retrouver les textes qui nous ont servi à écrire cette étude.

2. Notons aussi qu'au quinzième siècle, les villes traitaient souvent avec les docteurs. Elles se disputaient les professeurs les plus célèbres. Il s'établissait alors des sortes d'enchères, et les cités qui offraient les plus gros honoraires étaient préférées.

arrêt du Parlement de Toulouse de 1470[1] nous donne des renseignements intéressants sur les diverses rétributions que recevaient à cette époque les professeurs de droit. En voici quelques extraits :

« Chaque écolier ou étudiant paiera à son docteur régent « sous lequel il orra ses leçons ordinaires, 18 sols tournois ; au « Trésorier pour l'Université, usages communs, 20 deniers « tournois ; au seigneur du sol de l'ostel, maison ou escolle « où il orra lesdites leçons, 2 sous 6 deniers tournois.

« En tant que touche les droits demandés par lesdits doc- « teurs régents et Université, et aussi par les bedels d'icelle « aux escoliers qu'on fait bacheliers en icelle en droit civil ou « canon, sera dict que chacun escolier qu'on fera bachelier en « ladicte Université en l'un ou l'autre desdicts droits paiera « tant seulement au trésorier de ladicte Université, pour et au « nom d'icelle, un escu valant 27 sols 6 deniers tournois, « sans en faire distribution au profit desdits docteurs régents, « à chacun des deux bedels 5 sous tournois...

« Et au regard des droits demandés par lesdits chanceliers « et docteurs régents aux bacheliers voulant et requérant être « reçus au degré de licencié ès dits droits civil et canon, sera « tenu de payer au docteur qui le présentera, s'il est seul, « 3 écus.

« Et pour ce qu'en droit canon il y a communément deux « docteurs présentants, sera tenu de donner à chacun 3 écus « d'or ; et à chacun des docteurs régents qui l'examinera en sa « famille 2 écus : à chacun des deux bedels 2 écus, et au « Chancelier 4 écus :

« Et ordonne la Cour que la chappe d'icelui qui aura été « examiné sera et demeurera au docteur ou docteurs qui « l'aura ou l'auront présenté : il pourra la racheter en baillant « un écu d'or seulement. »

1. Archives départementales Haute-Garonne, série B (Parlement). Ce document est cité par M. Deloume dans son *Aperçu historique sur la Faculté de droit de Toulouse*.

Ce genre de rétribution qui, au Moyen âge, paraissait très acceptable, devint notoirement insuffisant, surtout au milieu du seizième siècle. A cette époque, en effet, il semble que l'Université de Toulouse entre dans une période de déclin et que le nombre de ses étudiants commence à diminuer. Au même moment, grâce à la découverte de l'Amérique, un grand bouleversement économique se produit dans l'ancien monde : en France, notamment, la valeur des monnaies baisse rapidement de près des neuf dixièmes, tandis que, par une conséquence logique, le prix des choses nécessaires à la vie augmente dans les mêmes proportions. Les professeurs toulousains durent souffrir à la fois de la décadence de leur Université et du renchérissement général ; aussi les voyons-nous intriguer de bonne heure pour obtenir des gages fixes, qui viendraient augmenter leurs émoluments de plus en plus insuffisants. C'est ainsi qu'en 1533, les docteurs régents des quatre Facultés firent une démarche auprès des capitouls pour obtenir de la ville des appointements annuels, « à raison, disaient-ils, des services par eux rendus pour l'instruction de la jeunesse[1] ». Mais il est très probable que les capitouls opposèrent un refus catégorique à la demande des professeurs, car ceux-ci se décidèrent à frapper à une autre porte. Partant de cette idée qu'après tout l'Université de Toulouse profitait non seulement à cette ville, mais aussi à toute la province, les docteurs régents portèrent leurs doléances devant les États de Languedoc, à la session d'octobre 1540[2]. Nous verrons, dans la suite de cette étude, qu'à partir de ce jour, et jusqu'à la fin de l'ancien régime, les rapports entre l'Université de Toulouse et la haute assemblée provinciale, au sujet des appointements des professeurs, devinrent de plus

1. Archives de Toulouse, série AA (Cartulaire mentionnant, à côté du récit de la visite de François Ier à Toulouse en 1533, des délibérations des capitouls se rapportant aux gages demandés par les docteurs régents). Notons ici que les docteurs régents étaient exempts d'impôts. Ce privilège fut la cause de nombreux procès entre eux et les capitouls.

2. Archives départementales Haute-Garonne, C, 2278, fo 133.

en plus fréquents, et malheureusement aussi de plus en plus tendus.

Dans leur requête aux États de Languedoc, les docteurs régents insistaient sur la diminution de leurs profits et demandaient « des gages suffisants pour pouvoir continuer leurs lectures ». La réponse des députés de la province ne fut pas plus favorable que celle des capitouls ; ils se contentèrent de déclarer « qu'il ne leur appartenait pas d'ordonner des gages aux professeurs de l'Université de Toulouse ». Mais ces derniers ne se tinrent pas pour battus, car, à la session d'octobre 1542, nous les voyons de nouveau solliciter l'amélioration de leur sort auprès des États de Languedoc[1]. Cette fois, les docteurs régents furent plus heureux et, sans obtenir tout de suite ce qu'ils demandaient, ils commencèrent à entrevoir la réalisation de leurs désirs. Les membres de l'assemblée provinciale prenant en main la cause des professeurs toulousains, décidèrent, en effet, « de supplier le roi de leur assigner une somme sur le produit des amendes ou d'inviter les prélats à unir certains bénéfices à l'Université ».

Les États de Languedoc demandèrent donc à François Ier de fixer, d'après les bases qu'ils indiquaient, le traitement des docteurs régents. Mais le roi, qui en ce moment était très absorbé par sa lutte contre Charles-Quint, ne dut prêter qu'une attention distraite à cette requête et il se contenta de répondre[2] « qu'il appartenait aux États de Languedoc et non à lui d'assurer aux régents des gages suffisants ». Aussi voyons-nous, à la session de novembre 1546, le syndic de l'Université de Toulouse, Me Duferrier, supplier de nouveau l'assemblée provinciale de venir en aide aux docteurs régents ses collègues. Mais le syndic eut beau déployer devant les États toutes les ressources de son éloquence, il en fut pour sa peine et essuya un énergique refus[3].

Cependant les malheureux professeurs continuaient à se

1. Archives de la Haute-Garonne, C, 2278, fo 241.
2. *Ibid.*, 2279, fo 47 vo.
3. *Ibid.*, *id.*

plaindre de la modicité de leurs profits qui ne leur permettaient plus de vivre. Ils ne durent pas cesser d'assaillir les États de Languedoc de leurs doléances, car aux trois sessions d'octobre 1550, 1558 et 1559[1], les membres de cette assemblée adressèrent au roi des suppliques de plus en plus pressantes en faveur des docteurs régents. Ces derniers, voyant que leurs plaintes, malgré l'appui des députés de la province, restaient toujours sans réponse, résolurent d'intéresser à leur cause les États généraux qui devaient bientôt se réunir à Meaux. En effet, le 10 décembre 1560, les représentants de la sénéchaussée de Toulouse firent devant cette assemblée[2] un long exposé de la situation précaire des professeurs de l'Université de cette ville, et insistèrent pour que le roi leur accordât les gages qu'ils demandaient depuis si longtemps. Mais les maîtres toulousains n'étaient pas encore au bout de leurs peines, et le roi, ne tenant aucun compte de l'intervention des États généraux, ne daigna même pas répondre à la requête qui lui était adressée.

Cette longue série de refus ne rebuta pas les docteurs régents; ce qui prouve combien ils avaient à cœur d'améliorer leur sort qui devenait chaque jour plus précaire. Ils s'adressèrent encore aux États de Languedoc, auprès desquels ils avaient trouvé jusqu'ici un appui, tout au moins moral, sinon pécuniaire. Dans une délibération de novembre 1561[3], les États décidèrent de « faire encore remontrance au roi pour qu'il pourvoie l'Université de Toulouse d'un bénéfice dont le revenu servira aux gages des docteurs régents ». A la session d'octobre de l'année suivante, nous retrouvons la même demande, avec cette variante qu'on supplie le roi de « constituer gages de la somme de 1200 livres tournois aux docteurs régents, à prendre sur les deniers qu'il lui plaira ordonner[4] ». Cette requête fut encore renouvelée aux deux sessions de février 1563 et d'oc-

1. Archives de la Haute-Garonne, C, 2279, f° 195; 2280, f° 278, v°; 2280, f° 350.
2. *Ibid.*, 2281, f° 320.
3. *Ibid.*, f° 70.
4. *Ibid.*, 2281, f° 131, v°; H, liasse 10 et carton 2.

tobre 1564[1], présidées par le cardinal d'Armagnac. Sur les instances de ce prélat, les députés du clergé aux États de Languedoc promirent de contribuer dans la mesure de leurs moyens au paiement des maîtres de l'Université si, de son côté, le roi leur accordait un traitement suffisant.

L'affaire en était là au début de l'année 1565, et les professeurs toulousains, en présence du silence obstiné de l'autorité royale, commençaient à désespérer du succès de leur cause, lorsqu'un événement imprévu vint enfin leur apporter une lueur d'espérance. Le jeune roi Charles IX, accompagné par sa mère Catherine de Médicis, au cours d'un voyage à travers les provinces du Midi, visita la ville de Toulouse en 1565. Les docteurs régents s'empressèrent de lui exposer leur triste situation et les nombreuses démarches qu'ils avaient faites depuis trente ans pour obtenir des appointements suffisants. Le roi et la reine mère accueillirent avec bienveillance la demande des professeurs de l'Université et, par des lettres patentes des 18 mars et 27 avril 1565[2], ils accordèrent enfin aux docteurs régents les gages qu'ils réclamaient depuis si longtemps.

Dans les lettres patentes du 27 avril 1565, Charles IX déclare d'abord que, se trouvant à Toulouse et s'étant aperçu « que les docteurs régents et autres officiers de l'Université n'ont aucuns gages », il a résolu de combler cette lacune. Il constate ensuite que plusieurs membres du clergé de Toulouse « ayant déjà libéralement offert de se cotiser dans ce but à quelque honneste somme », il a ordonné, par les lettres patentes du 18 mars dernier, au cardinal d'Armagnac, archevêque de Toulouse, « d'imposer le plus équitablement possible sur lui et les archevêques, évêques, abbés, prieurs et autres

1. Archives de la Haute-Garonne, C, 2281, f° 209 à 210; D, liasse 10.

2. Lettres patentes du 18 mars 1565 (archives Haute-Garonne, B, édits, 8, f° 204 v°; D, carton 1), publiées en partie par Bénech, *Cujas et Toulouse*, dans les *Mélanges*. — Brochure de 1659 : *Département des sommes dues annuellement aux docteurs régents*, etc.

Lettres patentes du 27 avril 1565. (Voir : Brochure, *Département*... 1659 : Bibliothèque municipale de Toulouse, à la suite du ms. 659, f° 118 v° [imp].)

bénéficiers dudit ressort, la somme de 2.000 livres tournois par an ». Le cardinal d'Armagnac a fait entre ces ecclésiastiques la répartition de la somme en question, conformément aux ordres reçus. Le roi ajoute enfin qu'il a appris récemment que les députés des trois ordres aux États de Languedoc viennent de voter une somme annuelle de 1.200 livres pour l'entretien des docteurs régents. Après ce préambule, Charles IX continue ainsi : « Après avis et délibération de notre Conseil, avons ordonné et ordonnons que ladite somme de 2.000 livres, cotisée sur lesdits archevesques, évesques, abbés, prieurs et autres bénéficiers, contenue audit despartement, sera chacun an levée en la forme prescrite par icelui ; et néantmoins que la somme de 1.200 livres offerte par lesdits trois états sera prise et levée sur le sel vendu et débité au ressort de nostre Cour, ainsi et en la forme que sont les gages des présidents, conseillers et autres officiers de nostre Cour du Parlement de Toulouse. Et par même moyen et voulant de nostre part contribuer à la subvention et entretiennement des docteurs régents et officiers de ladite Université, leur avons ordonné et ordonnons la somme de 1.000 livres tournois chacun an, icelle avoir à prendre sur les premiers et plus clairs deniers des amendes, confiscations et autres adjudications qui nous ont esté et seront faites par nostre dite Cour du Parlement, sénéchal du dit Toulouse, son lieutenant et gens tenant le siège présidial, et ce, avant tous autres dons et assignations, assignées ou à assigner sur lesdites amendes et confiscations. Lesquelles sommes montant 4.200 livres seront distribuées aux dits docteurs régents et autres de ladite Université, ainsi que par nostre cousin le Cardinal d'Armagnac avec six tant présidents que conseillers de nostre Cour que nous avons à ce commis et commettons, ensemble nos advocats et procureurs généraux sera ordonné, autorisant et validant dès à présent l'ordonnance qui par eux sera faite. Et donnons en mandement par ces présentes à nos amis et féaux les trésoriers de France et général de nos finances de la province de Languedoc, que ladite somme de 1.200 livres ils imposent et fassent lever sur le sel qui sera vendu au ressort de Toulouse.

ainsi et en la même forme que le paiement des présidents et conseillers de nostre Cour, et icelle recevoir par le receveur et payeur desdits présidents et conseillers et par lui auxdits docteurs régents et autres de ladicte Université, ainsi qu'il sera par les susdits advisé et ordonné par le receveur des exploits et amendes de nostre Cour et des premiers et plus clairs deniers d'icelles, payer, bailler et délivrer auxdits docteurs régents et autres de ladicte Université ladicte somme de 1.000 livres en la forme susdite, et fassent par les receveurs et ceux qui sont et seront commis à lever lesdits deniers, lever ladicte somme de 2.000 livres sur lesdits archevesques, évêques, abbés, prieurs et autres bénéficiers en la forme prescrite par ledit despartement, et icelle bailler et délivrer auxdits docteurs et autres de ladicte Université en la forme susdite en rapportant ces présentes signées de nostre main ou vidimus d'icelles fait sous seel royal et quittance des docteurs et autres, auxquels la somme susdite sera baillée... Donné à Bordeaux le 27e jour d'avril, l'an de grâce 1565... »

Ces lettres patentes durent être accueillies avec une grande joie par les professeurs de l'Université de Toulouse. Ils crurent sans doute qu'elles allaient ouvrir pour eux une longue période de calme, et que l'ère des difficultés était définitivement close. L'avenir devait se charger de les détromper cruellement. Loin de mettre un terme aux soucis des docteurs régents, les lettres patentes de Charles IX allaient être l'origine d'une longue série de procès et de complications qui devaient durer pendant plus d'un siècle.

Avant d'entrer dans le détail de cette histoire curieuse, nous tenons à faire remarquer qu'elle nous offre un exemple frappant de la véritable désinvolture avec laquelle les autorités inférieures sous l'ancien régime trangressaient parfois les ordres du roi. Nous serions tentés de croire, avec notre mentalité de Français du vingtième siècle, habitués à une administration régulière et respectueuse à l'excès des lois et des règlements, que tout le monde allait s'incliner en présence de lettres patentes aussi formelles que celles des 18 mars et 27 avril 1565,

Il n'en fut rien : et nous allons voir bientôt que les résistances ne tardèrent pas à apparaître nombreuses et opiniâtres.

Néanmoins, le 7 mai 1565, Jean de Paillon « Conseiller du roi et trésorier de son épargne » contresigna les lettres patentes et ordonna leur entérinement. De son côté, Pierre de Cheverry, « trésorier des finances de la province de Languedoc », fit sommation, le 6 juillet suivant, aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, etc., de son ressort d'avoir à verser entre les mains des receveurs les sommes auxquelles ils avaient été imposés en faveur des docteurs régents[1]. Entre temps, le cardinal d'Armagnac[2], se conformant aux prescriptions des lettres patentes, réunit sous sa présidence, le 4 juillet de la même année, Jean Daffis, Premier Président du Parlement de Toulouse ; Antoine de Paulo et Michel Dufaur, second et quatrième présidents ; Thomas Forès, Jean Corras et Philippe de Custos, conseillers ; Jean Daiga et Bertrand Sabatier, avocat et procureur généraux, en vue de procéder à la répartition entre les professeurs, de la somme de 4.200 livres accordée annuellement par le roi. La Commission distribua les gages de la façon suivante :

« A chacun des six docteurs régents en droit civil et canon, la somme de 400 livres tournois, qui revient pour tous à la somme de 2.400 livres ;

« A chacun des trois docteurs en théologie qui seront choisis pour l'interprétation des Écritures saintes, six vingt livres, qui revient pour tous à la somme de 360 livres ;

« A chacun des deux docteurs régents en la Faculté de médecine, six vingt livres, qui revient pour tous deux à la somme de 240 livres ;

« A chacun des deux régents ès arts, six vingt livres, qui revient pour tous deux à la somme de 240 livres ;

« A un lecteur de la langue hébraïque, 300 livres ;

« A chacun des deux bedeaux de ladite Université, 30 livres, qui revient pour tous deux à la somme de 60 livres ;

1-2. Nous possédons dans nos archives particulières une copie de ces trois pièces, qui paraît remonter à la seconde moitié du dix-septième siècle.

« A certains autres docteurs extraordinaires, qui seront choisis pour aides aux susdits docteurs régents en l'interprétation du Droit civil et canon, 600 livres. »

Un mois après, le 11 août 1565, le trésorier de la province de Languedoc, s'appuyant sur l'ordonnance qu'on vient de lire, « manda au procureur des amendes et exploits du Parlement de Toulouse[1] », de prélever chaque année sur les amendes et confiscations la somme de 1.000 livres tournois destinée aux docteurs régents.

Nantis de ces textes formels, lettres patentes, ordonnance, mandement, etc., nos professeurs toulousains attendirent avec confiance le paiement de leurs gages. Ils attendirent longtemps. Enfin, ne voyant rien venir, ils se décidèrent à s'adresser d'abord au receveur des amendes du Parlement. Le 3 octobre 1565, ils envoyèrent à ce personnage, « Me Isaac Lalubie, sergent royal de la cité de Toulouse », pour lui demander le versement de la somme fixée par les lettres patentes[2]. Mais le receveur répondit que « les deniers provenant des amendes étaient applicables à l'ordinaire de la Cour, droit et pensions de Messieurs les Conseillers, et que le surplus, lorsqu'il y en avait, servait à la construction et aux réparations du Palais ». Me Lalubie fit alors une tentative semblable auprès du trésorier du Domaine, chargé de la perception des amendes du sénéchal. La réponse qu'il obtint ne fut pas meilleure que la précédente. D'après le trésorier, « les amendes de Monsieur le Sénéchal de Toulouse et siège Présidial d'icelle n'avaient pas été suffisantes, l'année dernière, pour payer la somme ordonnée par le roi à ladite Cour et siège Présidial, tant pour la célébration des messes, torches, bougies, bois à chauffer, etc., que autres menues fournitures nécessaires à l'exercice de la Justice ; quant aux confiscations, il n'y en avait pas eu depuis longtemps ».

1. Ce mandement du trésorier figure dans nos archives particulières en copie du dix-septième siècle.

2. Nous possédons dans nos archives particulières la copie du procès-verbal de Me Lalubie. Cette copie, comme celle des documents précédents, remonte au dix-septième siècle.

Ce double refus dut faire comprendre aux professeurs de l'Université qu'ils n'étaient pas au bout de leurs peines, et que bien des tribulations leur étaient encore réservées. Aussi adressèrent-ils aux États de Languedoc, en ce moment réunis pour la session d'octobre dans la ville de Saint-Esprit, une supplique[1] dont le ton humble et résigné était sans doute destiné à apitoyer les membres de cette assemblée. Ils insistaient cependant dans cette requête « sur le profit que l'Université de Toulouse procurait à tous les habitants de la Province », et aussi sur « la volonté du Roi, fondée sur le bien public et l'ornement de tout le pays de Languedoc ». Enfin, ils terminaient en demandant avec instance le paiement des gages octroyés par Charles IX.

La réponse des États fut loin d'être favorable[2]. Après avoir délibéré assez longuement sur la requête des professeurs, l'assemblée adopta les conclusions suivantes : « Attendu les grandes charges que supporte le pays, les États n'entendent imposer, ni cotiser aucune chose pour lesdits régents. Et sera supplié le Roi de bailler à ladite Université de Toulouse le premier bon office vacant de sa présentation et nomination, afin que lesdits régents aient moyen de s'entretenir à faire le devoir de leur charge, et, pour inviter lesdits régents de continuer à s'acquitter de leur vacation, et les récompenser, qu'il plaise à Sa Majesté, après que lesdits régents auront servi dix ans, de les pourvoir de l'office et estat de Conseiller en la Cour de Parlement de Toulouse. Et au cas que lesdits régents voulussent ores et à l'avenir s'aider desdites lettres et provisions par eux obtenues, et icelles mettre à exécution, le syndic du pays de Languedoc s'y opposera et poursuivra la révocation et cassation d'icelles aux dépens dudit pays. »

Ainsi les États ne se contentaient pas d'opposer un refus catégorique à la supplique des docteurs, ils allaient même jusqu'à les menacer de faire casser les lettres patentes, s'ils s'obs-

1. Une copie de cette supplique, faite au dix-septième siècle, existe dans nos archives particulières.

2. Archives de la Haute-Garonne C., 2281, f° 282.

tinaient à en demander l'exécution. Mais cette menace n'intimida pas les professeurs toulousains, et, le 24 octobre 1565, ils adressèrent au sieur Chefdebien, « trésorier des finances de la Généralité de Montpellier », une requête[1] dans laquelle, après l'avoir prié « de procéder d'office à l'imposition de la somme de 1.200 livres sur le sel débité dans le Languedoc », ils terminaient en manifestant leur intention de s'adresser au roi pour faire revenir les États et le Parlement sur leur refus de payer.

En effet, le 30 janvier 1566, sur la demande des docteurs régents, Charles IX édicta de nouvelles lettres patentes[2], dont le passage suivant indique assez le ton comminatoire : « ... Le syndic des États de Languedoc et gens des trois états et plusieurs prélats et bénéficiers dudit ressort contrevenants à leur devoir, offres et consentement, sont à présent refusants et dilayans d'y satisfaire, comme pareillement voudrait faire le Receveur des exploits et amendes de nostre Cour, sous couleur que les deniers desdites amendes et confiscations sont destinés à la réparation du Palais d'icelle et autres charges ordinaires; tellement que lesdits exposants demeurent frustrés et privés de cette grâce et libéralité, et par conséquent sans aucun moyen de pouvoir continuer le service du public avec telle diligence et assiduité qu'ils désirent, s'il ne nous plaît leur pourvoir ce qu'ils nous ont très humblement supplié et requis. Nous, à ces causes, désirant subvenir auxdits exposants pour le bien commun de tous nos sujets et autres qui affluent en ladite Université, le nom de laquelle a été jusqu'ici en admiration à toutes les nations étrangères; après ce qu'il nous est apparu desdits refus et difficultés par les pièces ci attachées sous le contresceel de nostre Chancelier, de l'advis de nostre Conseil, nous mandons à chacun, commettons et enjoignons très expressément que, procédant à l'entière exécution de nosdites lettres de point en point, selon leur forme et teneur, nous faites mettre, asseoir

1. Une copie de cette requête, faite au dix-septième siècle, figure dans nos archives particulières.

2. Voir la brochure déjà citée : *Despartement des sommes...*, 1659 (Bibliothèque municipale, à la suite du ms. 659, f° 178 v° [imp.].)

et imposer ladite somme de 1.200 livres sur le sel vendu et débité au ressort de nostre cour de Parlement de Toulouse, conformément à l'assignation des gages faite par les présidents et conseillers d'icelle, contraignant, à savoir les gens desdits Estats à y obéir et satisfaire, le receveur des exploits et amendes à payer, bailler et délivrer auxdits exposants ladite somme de 1.000 livres des premiers et plus clairs deniers provenant desdites amendes et confiscations, et le receveur ou commis à lever lesdites sommes desdits archevesques, évesques et autres bénéficiers, à fournir ladite somme de 2.000 livres par toutes voies et manières dues et raisonnables, et comme pour nos propres deniers et affaires, nonobstant lesdits empèchements et autres oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles et sans préjudice d'icelles ne voulons aucunement estre différé... »

Il est probable qu'à la suite de ces nouvelles lettres patentes, les États de Languedoc, comme le Parlement, consentirent enfin à délier les cordons de leur bourse, car pendant quelques années nous n'entendons plus parler de rien. Cependant, le 28 mars 1571, à la suite d'une difficulté qui avait surgi entre les docteurs régents au sujet de leurs gages, le Parlement de Toulouse rendit un arrêt répartissant entre les professeurs les 2.000 livres imposées aux prélats et bénéficiers de Languedoc[1]. Vers la même époque, les docteurs régents se virent encore privés d'une partie de leurs appointements ; en effet, à la suite de certaines circonstances, sur lesquelles nous manquons de renseignements, la caisse des amendes et confiscations du Parlement se trouva entièrement vide, au moment où les professeurs réclamèrent le paiement des 1.000 livres que leur avait accordées Charles IX. Ils portèrent de nouveau leurs doléances devant le roi, qui, par des lettres patentes du 27 août 1572, entérinées par la Chambre des Comptes le 19 septembre suivant[2], décida qu'à l'avenir les 1.000 livres en question seraient

1. Archives de la Haute-Garonne, B, 65, f° 271.

2. Nous possédons dans nos archives particulières une copie du dix-septième siècle de ces deux documents.

payées par préférence sur le produit des amendes, avant tout prélèvement quelconque.

Pendant ce temps, la discorde commençait à naître au sein de l'Université à propos des gages des professeurs. Les docteurs régents en droit civil et en droit canonique prétendaient jouir seuls, à l'exclusion des régents des trois autres Facultés, des 1.200 livres octroyées par le roi sur le sel débité dans la province. La querelle dut même devenir assez aiguë puisqu'à la session de janvier-février 1574[1], les États de Languedoc furent saisis d'une requête à ce sujet par les docteurs en droit civil. Nous ignorons malheureusement quelle fut la suite de cet incident.

En tout cas, ces disputes intestines durent s'apaiser en présence du péril qui menaçait de nouveau l'existence même d'une partie des appointements des professeurs. Les prélats et bénéficiers de la province s'étaient, en effet, entendus entre eux pour refuser de payer les 2.000 livres qu'ils devaient verser aux docteurs régents en vertu des lettres patentes de 1565. L'émotion fut grande parmi le personnel universitaire qui se hâta de porter l'affaire devant le Parlement de Toulouse. Le 7 août 1581[2], la Cour rendit un arrêt autorisant le syndic de l'Université à saisir, après délai de quinze jours, les revenus de l'archevêque de Toulouse, responsable des sommes imposées sur les abbés de Saint-Sernin, du Mas, de Grandselve, de La Chapelle, d'Eaunes, le prieur de la Daurade et le prévôt de Saint-Étienne, pour les gages des docteurs régents. Cette saisie pouvait être étendue aux biens des évêques et archevêques du ressort, qui devaient, dans le même délai, avancer les sommes dues par eux ou les bénéficiers de leur diocèse, sauf recours contre ces derniers.

Au moment où se déroulait ce procès, les guerres de religion sévissaient dans le midi de la France, apportant partout avec elles la misère et la mort. L'agriculture et le commerce étaient

1. Archives de la Haute-Garonne, C, 2283, f° 25.
2. *Ibid.*, B, 84, f° 405, v°.

paralysés, et l'argent se faisait rare. Les professeurs toulousains ne devaient pas tarder à ressentir les effets de l'infortune générale. A la session des États de Languedoc réunis à Castelnaudary en janvier 1591[1], Me Vedelly, docteur régent, délégué par ses collègues, exposa devant cette assemblée que, depuis le commencement des troubles qui désolaient la province, ils n'avaient pas touché un liard de la somme que le roi leur avait allouée sur l'impôt du sel. Ce dernier était, en effet, employé à « la défense du pays ». Il termina en déclarant que, si cette situation continuait, les professeurs craignaient d'être obligés « d'interrompre leurs leçons ordinaires pour vaquer à d'autres charges ». Les États accueillirent favorablement cette demande et accordèrent aux professeurs, à titre de dédommagement, mais pour une année seulement, la somme de 400 écus.

Les docteurs régents renouvelèrent leur requête à la session de février 1592[2]. Ils firent valoir que l'allocation des 400 écus « leur avait si bien réussi, que les leçons en avaient été de beaucoup plus fréquentes, et que chacun s'employait si bien en sa charge qu'il abondait des écoliers de toutes parts ». Les États de Languedoc votèrent de nouveau pour l'année courante la même somme de 400 écus. Enfin, à la session de novembre 1592, cette assemblée, prenant en considération[3] « les grandes commodités qui viennent au pays à cause de l'instruction de la jeunesse en cette université, et la peine que les docteurs prennent à l'exercice de leur charge », octroyèrent encore à ces derniers la même gratification pour une nouvelle période de deux ans.

Pendant ce temps, les guerres de religion continuaient leurs ravages et la misère ne faisait que grandir. Aussi, lorsqu'à la session de février 1594[4], les docteurs régents sollicitèrent des États un nouveau don annuel de 400 écus, cette assemblée

1. Archives de la Haute-Garonne, C, 2286, fo 143.
2. *Ibid.*, fo 189.
3. Nous possédons dans nos archives particulières une copie du dix-septième siècle de cette délibération.
4. *Idem.*

décida que, « vu l'interrègne et que tous les deniers de ce gouvernement sont retenus pour la conservation d'icelui et de l'Église catholique, apostolique et romaine », cette gratification serait abaissée à 300 écus et ne serait valable que pour un an.

Les victoires de Henri IV et son abjuration ayant enfin ramené le calme dans le royaume, les États de Languedoc, à la session de novembre 1595[1], décidèrent de supprimer à l'Université sa pension de 300 écus, « parce que, la paix étant rétablie, les docteurs régents pourraient désormais recouvrer la crue de 2 deniers mise sur le sel de tous les greniers de la Province ». Mais les professeurs toulousains commençaient à trouver que cette « crue de 2 deniers » devenait insuffisante, eu égard à la diminution de leurs émoluments et aux obligations de leur charge de plus en plus absorbantes. Ils intriguèrent donc pour obtenir son augmentation, et ils firent si bien que, à la session de décembre 1596[2], les États de Languedoc, prétextant que « l'Université de Toulouse était une des plus célèbres et des plus florissantes de l'Europe », portèrent à 12 deniers par quintal de sel « la crue » en question, en déclarant que 6 deniers seraient attribués aux docteurs régents en droit civil, et 6 aux docteurs régents en droit canonique.

Cet élan subit de générosité de la part des députés de la province n'était pas au fond des plus désintéressés. En effet, tandis qu'ils portaient à 12 deniers le prélèvement sur l'impôt du sel en faveur des professeurs, la grande majorité des prélats siégeant dans cette assemblée refusait impitoyablement de payer à ces mêmes professeurs la pension de 2.000 livres qu'ils leur devaient sur leurs bénéfices. Aussi la situation des docteurs régents, loin de s'améliorer, empira tellement qu'ils tentèrent d'obtenir des gages de la ville de Toulouse, à l'exemple de leurs collègues des autres universités qui recevaient des subventions des cités où ils résidaient. Le 4 juillet 1598, le

1. Archives de la Haute-Garonne, C, 2287, f° 75.
2. *Ibid.*, 2288, f° 20.

recteur Cabot se présenta devant les capitouls réunis en conseil à l'hôtel de ville[1], et leur décrivit l'état lamentable des professeurs de l'Université qui, pour entretenir leurs familles, étaient obligés de plaider ou de donner des consultations. Il insista sur le refus des prélats de Languedoc de payer la pension due aux docteurs régents. Enfin, il termina en citant l'exemple de Cujas, qui avait préféré aller professer ailleurs que d'accepter le maigre traitement offert aux maîtres toulousains. Ces arguments ne purent apitoyer les capitouls qui repoussèrent la supplique du recteur Cabot. Ils se contentèrent de répondre que tout le Languedoc étant intéressé à cette question, la requête des docteurs régents « serait présentée à la prochaine session des États, afin que la province entière supportât la charge de ces gages ».

L'affaire fut donc portée devant les États de Languedoc au mois d'août 1599[2]. Après un long plaidoyer du recteur Cabot en faveur de ses collègues de l'Université, l'assemblée décida « de pourvoir aux émoluments des professeurs quand on répartirait la crue du sel, mais à condition que ceux-ci vaqueraient désormais plus assidûment en leurs charges ». Il semble résulter de ce dernier passage de la délibération que nos docteurs régents, de plus en plus découragés, finissaient par se désintéresser de leur enseignement qu'ils délaissaient pour des occupations plus lucratives.

Néanmoins, à la session de novembre 1599[3], les États portèrent à 22 deniers « la crue sur le sel » en faveur des professeurs toulousains. Cette décision, qui fut confirmée par un édit du même mois, valut à cette assemblée les chaleureux remerciements du recteur Cabot. Mais nous allons voir que les docteurs régents avaient bien tort de chanter victoire. Ils ne s'apercevaient pas que tout cela n'était qu'une manœuvre lon-

1. Archives municipales de Toulouse; délibérations, 1596-1600, f° 213. (Publié dans les mémoires de l'*Académie des Sciences de Toulouse*, 1882, pp. 34 et 67.)

2. Archives de la Haute-Garonne, C, 2289, f° 22.

3. *Ibid.*, 2290, f° 39.

guement préparée par les prélats de la province pour éviter le paiement de la pension qui leur pesait tant. Du reste, les députés du clergé manifestèrent clairement leurs intentions un an plus tard. A la session de novembre 1600[1], ils firent voter par les États de Languedoc une motion aux termes de laquelle, « en considération des émoluments que cette assemblée avait octroyés aux docteurs régents, ceux-ci seraient sommés de renoncer aux pensions qu'ils avaient sur les évêques de la province ». On comprend sans peine l'émotion que dut produire dans le personnel universitaire une pareille décision. D'autant plus, qu'en ce moment même, un grave procès était pendant devant le Parlement de Toulouse entre les docteurs régents en droit canon et en droit civil et ceux des autres Facultés, au sujet de la répartition « de la crue des 22 deniers par quintal de sel ». Les professeurs de droit prétendaient que les États avaient entendu leur allouer une rémunération supérieure à celle versée à leurs collègues de théologie, de médecine et des arts. La Cour donna raison aux régents en droit canon et en droit civil par un arrêt du 8 août 1601[2], déclarant que les deniers provenant de l'impôt sur le sel seraient répartis de la façon suivante : 100 écus seraient donnés annuellement à chaque professeur de droit et 25 écus à chacun de leurs collègues des autres Facultés.

A peine ce procès était-il terminé que la lutte recommença de plus belle entre les États de Languedoc et les docteurs régents. A la session de septembre 1601[3], les députés de la province demandèrent encore à l'Université de renoncer aux pensions qu'elle avait obtenues sur les prélats de Languedoc, sous prétexte que « la crue de 4 deniers sur le sel avait été portée à 22 deniers ». Mais les professeurs toulousains, forts de leur droit, non seulement firent la sourde oreille, mais encore se mirent en mesure de poursuivre les évêques et les bénéficiers de la province en paiement de leur pension. La

1. Archives de la Haute-Garonne, C, 2290, f° 178 v°.
2. *Ibid.*, B, 193, f° 107 ; D, liasse 16 et carton 2.
3. *Ibid.*, C, 2290, f° 237.

querelle s'envenima peu à peu et elle arriva à l'état aigu en 1604. A la session de novembre de cette année[1], une discussion très vive s'engagea au sein des États de Languedoc entre les membres de cette assemblée et les docteurs régents Cabot et Vedelly, représentant l'Université de Toulouse. Les députés sommèrent les professeurs de ne pas exiger des prélats de la province la contribution établie par le cardinal d'Armagnac. Ils allèrent même jusqu'à soutenir, ce qui était tout à fait inexact, qu'en 1599, lorsque les États accordèrent 22 deniers par quintal de sel aux docteurs régents, ceux-ci avaient promis de renoncer à leur pension sur les évêques et bénéficiers. Cabot et Vedelly, au nom de l'Université, protestèrent vivement contre ces allégations, et répondirent que l'assemblée pouvait, à son gré, leur diminuer la concession sur la crue du sel, mais qu'ils continueraient à exiger leur pension par toutes les voies de droit.

A partir de ce moment, les hostilités furent ouvertement engagées entre les États et les docteurs régents. Ces derniers essayèrent de faire saisir les revenus des prélats de Languedoc. L'assemblée provinciale protesta plusieurs fois contre ce qu'elle appelait les « vexations » des professeurs toulousains, notamment à la session d'octobre 1606[2] et à celle de novembre 1613[3], à propos d'une instance engagée contre l'évêque de Rodez.

Mais les docteurs régents avaient de bonnes raisons pour ne pas cesser les poursuites commencées. S'ils luttaient ainsi contre les prélats pour obtenir une partie de leurs appointements, c'est que, depuis de longues années, ils ne touchaient pas un liard de la « crue sur le sel ». Lorsqu'en 1601, ils s'étaient présentés à la Trésorerie de Languedoc pour recevoir le montant de cette contribution, on leur avait refusé tout paiement. En effet, le receveur chargé de recouvrer pour le compte de l'Université les 22 deniers par quintal de sel venait de quitter son emploi et, en se retirant, il avait emporté tous

1. Archives de la Haute-Garonne, C, 2291, f° 26 v°, 47 v° et 48.
2. *Ibid.*, f° 224.
3. *Ibid.*, 2294, f° 13.

les titres constatant l'établissement de cette allocation au profit des docteurs régents. Ces derniers ne pouvant plus produire ces documents, la Chambre des Comptes de Montpellier leur refusa le mandatement par un arrêt du 22 octobre 1613. L'affaire fut alors portée devant le Conseil du roi, et c'est seulement, le 7 mars 1617[1], à la suite d'un arrêt favorable de ce Conseil, que le roi, par des lettres patentes du même jour, ordonna à la Chambre des Comptes de Montpellier et au trésorier de Languedoc de payer tout l'arriéré, depuis 1601, aux docteurs régents, « lesquels à l'avenir seraient tenus de rapporter aucunes lettres de provision, mais seulement l'acte de leur élection ». Enfin, l'année suivante, le 28 juin 1618, un arrêt du Conseil du roi[2] décida que les deniers provenant de la « crue du sel » seraient répartis annuellement de la façon suivante : 900 livres pour les docteurs régents en droit, 225 livres pour les régents en médecine et 50 livres pour les bedeaux. N'empêche que pendant seize ans les malheureux professeurs toulousains avaient été privés d'une partie de leurs gages.

Cet incident n'était pas de nature à calmer l'irritation des docteurs régents qui s'acharnèrent plus que jamais contre les bénéficiers de la province. Ils les citèrent devant le Conseil du roi en paiement de la pension de 2.000 livres. En réponse à cette attaque, les États de Languedoc, après avoir entendu, à la séance du 22 mai 1624, la lecture d'un long rapport de l'évêque de Lavaur sur cette question, décidèrent que leur syndic général se joindrait aux prélats dans le procès engagé[3].

Un arrêt du Conseil du roi du 24 septembre 1624[4] renvoya les parties devant le Parlement de Toulouse. Un an après, le 20 août 1625[5], cette Cour condamna l'évêque d'Albi, syndic du clergé de la province, ainsi que le syndic général

1. Archives de la Haute-Garonne, D, liasse 16.
2. Cité dans le *Recueil des Édits...*, 1722, p. 146.
3. Archives de la Haute-Garonne, C, 2299, f° 228 v°.
4. Manuscrit 659; Bibliothèque municipale de Toulouse, f° 127, impr.
5. Archives de la Haute-Garonne, B, 455, f° 426.

de Languedoc, à « payer les rentes dues par eux à l'Université de Toulouse ». Les docteurs régents triomphaient donc sur toute la ligne. En effet, pendant quelque temps, les professeurs toulousains reçurent régulièrement l'intégralité des gages que Charles IX leur avait jadis concédés. Mais il semble résulter de certains documents postérieurs que cette situation ne dura que quelques années. Dès 1629, nous voyons, en effet, les États de Languedoc demander au roi, à la session d'août[1], que la « crue du sel » reste entièrement affectée aux gages des régents qui, « faute d'émoluments suffisants, sont contraints d'abandonner leurs chaires ». Ce qui prouve que le prélèvement sur l'impôt du sel avait dû être détourné de son but et alloué à d'autres personnages.

La situation des docteurs régents, déjà assez précaire, allait devenir encore plus mauvaise, à la suite de certains incidents sur lesquels nous manquons malheureusement de renseignements. Tout ce que nous savons de plus précis, c'est que, vers l'année 1642, le personnel universitaire de Toulouse se trouva tout à coup privé de tous les gages dont l'avaient gratifié les lettres patentes de 1565. Nous voyons, en effet, à la session de septembre[2], les docteurs régents supplier les États de Languedoc de leur accorder une subvention quelconque pour remplacer leurs appointements supprimés. Mais les membres de cette assemblée qui, sans doute, n'avaient pas oublié leurs luttes récentes contre ces professeurs, répondirent à cette requête par un refus hautain. Ils se contentèrent de donner 3.000 livres à un docteur régent, le sieur Pélissier, « en considération de son mérite connu », et pour le défrayer d'un voyage qu'il venait de faire pour le compte de la province.

En attendant, les malheureux docteurs régents continuaient à souffrir cruellement de la privation de leurs gages. Ils supplièrent de nouveau les États d'intervenir en leur faveur auprès du roi[3]. Cette intervention se produisit, en effet, en

1. Archives de la Haute-Garonne, C, 2301, f° 43 v°.
2. *Ibid.*, 2304, f° 92 v°.
3. *Ibid.*, 2305, f° 381.

1648, et, grâce à elle, un arrêt du Conseil du roi rétablit définitivement les appointements des professeurs toulousains[1].

Cette marque de bienveillance que les États venaient de témoigner aux docteurs régents aurait pu faire croire que les querelles et les procès d'antan entre cette assemblée et le personnel de l'Université ne renaîtraient jamais. L'avenir allait prouver, au contraire, que les députés des trois ordres, et en particulier ceux du clergé, se montraient toujours bien disposés à l'égard des professeurs toulousains tant que ceux-ci ne leur demandaient aucune aide pécuniaire, mais que leur attitude changeait complètement, dès que les docteurs régents réclamaient la fameuse pension de 2.000 livres sur les bénéficiers de Languedoc.

Depuis 1625, époque où les prétentions des docteurs régents contre les prélats de la province avaient triomphé devant le Parlement de Toulouse, ce procès étant désormais définitivement jugé ne devait plus, semble-t-il, pouvoir être remis en question. Mais il est probable que les bénéficiers de Languedoc supportaient impatiemment la sentence de la Cour et qu'ils cherchaient sans cesse un prétexte pour la faire annuler. Ils crurent l'avoir trouvé en 1650; à la session d'octobre de cette année[2], les députés du clergé déclarèrent qu'ils ne voulaient plus payer à l'Université la pension de 2.000 livres. Ils avaient découvert, disaient-ils, que ce subside manquait de base légale, puisqu'il leur avait été imposé sans leur consentement et sans l'autorisation du pape. La majorité de l'assemblée se rangea à l'opinion des prélats et vota une énergique protestation dans ce sens. Grâce au nouvel argument invoqué par le clergé de Languedoc, l'affaire, après de nombreux pourparlers, finit par être portée devant le Conseil du roi[3]. Mais ce tribunal donna encore entièrement raison aux docteurs régents par un arrêt du 29 décembre 1659[4].

1. Archives de la Haute-Garonne, C, 2306, f° 259 v°.
2. *Ibid.*, f° 69.
3. *Ibid.*, 2310, f° 69.
4. Bibliothèque municipale de Toulouse, ms. n° 659, f° 136 v°.

Les bénéficiers de Languedoc ne se tinrent pas pour battus, et six mois après le procès recommença. Nous en trouvons la preuve dans un arrêt du Conseil du roi du 17 juin 1660[1], ordonnant « de communiquer aux régents de l'Université une requête du syndic de la province, tendant à établir que le département fait par le cardinal d'Armagnac sur les bénéficiers de Languedoc avait été un acte fait par surprise sur lequel il y aurait lieu de revenir ».

Mais les prélats de la province commençaient à s'apercevoir que le Conseil du roi et le Parlement de Toulouse ne paraissaient guère disposés à accueillir favorablement leurs prétentions. Ils résolurent donc de s'adresser plus haut et, à la session d'avril 1661[2], à la suite d'un long rapport du sieur Boyer, syndic général, ils firent décider par les États qu'on supplierait le roi de révoquer les lettres patentes de 1565. La même demande fut renouvelée à la session de mars 1662[3]. Enfin, le 4 février 1664, les évêques de Languedoc écrivirent à Colbert une longue lettre dans laquelle ils le priaient d'intervenir pour mettre un terme « aux prétentions de l'Université au sujet de la rente annuelle de 2.000 livres[4] ».

Pendant ce temps, le procès continuait à se dérouler devant le Conseil du roi. Il se termina, le 8 janvier 1666[5], par un arrêt condamnant les prélats de Languedoc à payer leur pension aux docteurs régents, « bien qu'ils invoquent qu'elle a été établie sans leur consentement et n'a pas été homologuée en Cour de Rome ». Mais comme il était écrit que les bénéficiers de Languedoc ne s'inclineraient jamais devant n'importe quelle décision judiciaire, il fallut encore un arrêt du Parlement de Toulouse du 8 janvier 1669[6] pour obliger les évêques de la province à payer, cette année-là, leur part de la rente due aux docteurs régents.

1. Archives de la Haute-Garonne, D, carton 2, imp.
2. *Ibid.*, C, 2311, f^os 198 v^o à 200. Cité dans l'*Histoire de Languedoc* (édit. Privat), t. XIV, colonne 776.
3. *Ibid.*, C, 2312, f^o 41.
4. Bibliothèque Nationale, ms. lat. n^o 4222.
5. Bibliothèque municipale, ms. n^o 659, f^o 141 ; arch. hosp., H, liasse 8.
6. Archives de la Haute-Garonne, B, 915, f^o 135.

On comprend sans peine que ces procès incessants et ces difficultés continuelles, qui empêchaient les professeurs de toucher l'intégralité de leurs appointements, n'étaient pas de nature à faire prospérer l'Université de Toulouse. Aussi, à la fin du dix-septième siècle, était-elle en pleine décadence. Il est vrai qu'à la même époque, les autres universités provinciales n'étaient pas en meilleur état. Justement préoccupé par cette triste situation, Louis XIV voulut leur donner une vie nouvelle, en essayant de supprimer les nombreux abus qui les conduisaient peu à peu à la mort. Cette tentative de réformation fut précédée d'une enquête minutieuse sur les institutions, les hommes et les bâtiments universitaires. A Toulouse, cette vérification fut confiée à M. de Bourlemont, archevêque de cette ville, et à M. de Bezons, conseiller du roi. Le procès-verbal de visite[1] qu'ils rédigèrent en 1668 nous présente un tableau attristant de la décadence profonde où était tombée l'ancienne Université toulousaine. Après avoir consacré quelques pages à ses origines et à son organisation actuelle, les deux commissaires entrent dans des détails intéressants sur les gages des professeurs à cette époque. Voici en quels termes ils s'expriment à ce sujet :

« ... Leurs Majestés avaient accordé aux docteurs régents « leur franc-salé dont ils jouissent encore à raison de 3 pugné- « rées 1/2 chacun ; ils jouissent encore de 6196 livres de rente « que leurs Majestés leur ont assignées pour leurs gages sur « la Gabelle de la Province, dont il est payé en quatre quar- « tiers, les frais de compte déduits, savoir :

« A chacun des six professeurs en droit, 764 livres :

« A chacun des trois professeurs de théologie, 193 livres « 9 sols ;

« A chacun des deux professeurs en médecine, pareille « somme ;

1. Bibliothèque de Toulouse ; manuscrits de Froidour, pp. 32-80 : « Mémoires concernant l'Université de Toulouse, les collèges qui en dépendent et les collèges des villes épiscopales de la Province de Languedoc qui sont dans le ressort du Parlement de Toulouse. » (Ce procès-verbal est cité en entier dans le tome XIV de l'*Hist. de Languedoc*, édit. Privat, col. 997 à 1030.)

« A chacun des deux professeurs des arts, pareille somme ;

« A chacun des deux bedeaux, 48 livres 5 sols :

« Au trésorier, 24 livres ;

« Ils jouissent encore de 2000 livres de pension qui leur « sont assignées sur les Prélats, abbés, Prieurs et autres béné- « ficiers du ressort du Parlement de Toulouse, qui sont distri- « buées, savoir :

« Aux six professeurs en droit, chacun 230 livres ;

« A chacun des professeurs en théologie, en médecine et « aux arts, au nombre de sept, 69 livres ;

« Au trésorier, 100 livres ;

« Mais jusqu'à présent cette rente a été si difficile à percevoir, « que la dépense et les frais de procès qu'il a fallu soutenir « contre divers prélats et bénéficiers ont absorbé tous les profits « qui pouvaient en revenir.

« Ils jouissent encore de deux petits bénéfices appelés « Auzielle et Saint-Agne, qui portent, savoir, Auzielle 250 à « 300 livres et Saint-Agne 200 ; mais ces revenus sont ordi- « nairement laissés entre les mains du trésorier pour les dépen- « ses qu'il convient faire dans l'Université, et quand il en reste « quelque chose, cela se partage, de manière que les profes- « seurs en droit ont 1 sol 6 deniers pour livre, et les autres « 1 sol seulement.

« Les professeurs conventuels n'ont aucune part à tous les- « dits revenus.

« Outre lesdits revenus, l'Université prend certains droits « pour les promotions aux degrés :

« Pour le baccalauréat en théologie, 23 livres ;

« Pour la licence en théologie, 55 livres 2 sols 10 deniers ;

« Pour la licence et doctorat, 113 livres 9 sols 4 deniers ;

« Pour le baccalauréat en droit, 22 livres 15 sols ;

« Pour le baccalauréat et licence, 70 livres 12 sols 10 deniers ;

« Pour le baccalauréat, licence et doctorat, 136 livres 8 sols « 6 deniers ;

« Pour le baccalauréat en médecine, 26 livres 15 sols ;

« Pour le baccalauréat et licence, 58 livres 5 sols 3 deniers;
« Pour la maîtrise ès arts, 34 livres 3 sols 6 deniers:
« Pour la nomination des gradués aux bénéfices, 12 livres;
« Dans la distribution qui se fait desdits émoluments, les « docteurs régents en la Faculté desquels on prend les degrés « ont la principale portion et les autres une fort médiocre. « Les professeurs conventuels y ont aussi quelque part, mais « beaucoup moindre que celle des séculiers. »

Les diverses enquêtes qui furent ainsi faites dans toutes les provinces aboutirent à une série de réformes contenues notamment dans l'édit d'avril 1679[1], l'arrêt du Conseil du 23 mars 1680[2], et la déclaration de 1700[3]. Ces réformes eurent pour but et pour effet de transformer les vieilles corporations qu'étaient les universités en des établissements royaux. Mais cette transformation fut impuissante à arrêter leur décadence qui ne fit que s'accroître, jusqu'au jour où le décret du 15 septembre 1793 prononça la suppression de toutes les facultés françaises et des écoles de plein exercice. Les professeurs de l'Université de Toulouse durent cependant bénir les réformes de Louis XIV. Grâce à elles, en effet, leurs appointements, bien qu'alimentés toujours par les mêmes sources, furent, à partir de cette époque, payés directement par le trésor royal. C'était le seul moyen de mettre un terme aux interminables procès, que les docteurs régents soutenaient depuis un siècle, et de permettre à ces professeurs de toucher désormais régulièrement leurs gages. Si donc l'Université toulousaine ne revit plus les jours de son antique splendeur, elle coula du moins une existence assez calme pendant tout le dix-huitième siècle.

Voici quels étaient, à la veille de la Révolution, les appointements annuels des professeurs de chaque Faculté[4] : La Fa-

1. L'édit d'avril 1679 compléta le personnel enseignant de la Faculté de droit de Paris, en joignant aux docteurs régents des docteurs agrégés.

2. L'arrêt du Conseil du 23 mars 1680 généralisa à toutes les facultés de droit l'institution des docteurs agrégés.

3. La déclaration de 1700 prescrivit de choisir les agrégés au concours.

4. Nous puisons ces renseignements dans *L'état des revenus de l'Université dressé par Boyer, trésorier, le 3 juillet 1792*; dans l'ouvrage de Liard, *L'en-*

culté de théologie, tout d'abord, comprenait des professeurs perpétuels ou royaux payés par le roi, et des professeurs conventuels, neuf en tout. Les gages fixes des premiers étaient de 262 livres 9 sols; quant au produit des inscriptions et graduations, il atteignait en moyenne la somme de 18.000 livres pour chaque professeur royal, et de 900 livres pour chaque conventuel.

La Faculté de droit possédait six professeurs et huit agrégés. Le professeur de droit civil français était payé par le roi. Quant aux autres, ils touchaient comme gages fixes 994 livres. Le casuel provenait des frais d'études et des droits perçus à l'occasion des examens et de la collation des grades, soit 22 livres 5 sols pour le baccalauréat, 70 livres 12 sols 10 deniers pour la licence, 146 livres 8 sols 6 deniers pour la licence et doctorat. Le total variait naturellement suivant le nombre des étudiants.

La Faculté de médecine avait un patrimoine propre. Ainsi une chaire fondée à la fin du dix-huitième siècle jouissait d'une rente annuelle de 1.000 livres. Chaque professeur touchait des gages fixes de 262 livres 9 sols, sans compter les produits universitaires normaux prévus par les règlements et qui s'élevaient, pour le baccalauréat à 16 livres 15 sols, et pour la licence à 58 livres 5 sols 9 deniers.

Enfin, la Faculté des arts était composée de deux professeurs royaux qui avaient chacun, comme gages fixes, 262 livres 9 sols, plus 3.000 livres de casuel[1].

Arrivés au terme de cette étude, il nous reste à mettre en relief l'idée générale qui se dégage de l'exposé sommaire des luttes des professeurs à la poursuite de leurs gages. Cette question des appointements du personnel enseignant est au fond intimement liée à la question beaucoup plus vaste et beaucoup

*seignement supérieur en France*, tome I, et enfin dans le savant article de M. Vié, *L'Université de Toulouse pendant la Révolution*, paru dans le *Recueil de Législation de Toulouse*, année 1905.

1. Le rapport Boyer donne seulement 200 livres de gages fixes. Les droits perçus pour la maîtrise ès arts s'élevaient à 34 livres 13 sols 5 deniers.

plus importante du développement et de la prospérité de l'Université de Toulouse. Cette dernière, à l'imitation des autres universités de Paris et de la province, perdit de plus en plus son autonomie, à mesure qu'elle s'éloignait du Moyen âge, suivant ainsi une évolution absolument contraire à celle des universités allemandes qui, à partir de la Réforme, devinrent de plus en plus indépendantes. Un des premiers indices de cette transformation se trouve, selon nous, dans la demande d'appointements fixes formulée, au commencement du seizième siècle, par les professeurs toulousains. A cette époque, l'Université de Toulouse a conservé encore les principaux caractères d'une corporation se gouvernant elle-même, sous le contrôle de l'Église et du Parlement. Un changement important se produit du jour où, grâce aux lettres patentes de 1565, les docteurs régents sont obligés de réclamer le paiement de leurs gages aux États de Languedoc. Nous avons vu comment cette assemblée voulait bien protéger l'Université et la tenir sous son autorité, mais à condition de contribuer le moins possible à l'entretien de ses professeurs. La longue lutte qui s'engage alors entre le personnel enseignant et les députés de la province diminue de plus en plus l'autonomie de l'Université, jusqu'au jour où Louis XIV, tout en faisant aux professeurs une situation meilleure, détruit les derniers vestiges de l'ancienne corporation qui, jusqu'à la Révolution, devient une institution d'État.

E. Lamouzèle.

---

*Joseph DEDIEU*

# ALEXANDRE SOUMET

*(Suite et fin.)*

---

## CHAPITRE III

### « UN BOURMONT LITTÉRAIRE. »

L'incident de *La Muse française* avait jeté une première ombre sur la gloire de Soumet. Rien cependant ne nous autorise à penser que le « grand Alexandre » ait encore éprouvé quelque sérieuse inquiétude sur la solidité de son prestige. Il ne croit être ni abandonné, ni renié par ceux qu'il s'était habitué depuis si longtemps à considérer comme de sa suite. Même ceux qui au Cénacle de *La Muse française* s'unissent plus étroitement et forment un groupe à part, plus intime, Hugo, Vigny, Jules Lefèvre, n'ont rien perdu de leur déférence envers l'auteur de *Saül*. En apparence, les dissentiments sont encore peu dangereux : légers nuages qui traversent le ciel, sans ternir sa pureté.

Au reste, Soumet est entièrement absorbé par ses visites académiques. Si nous ne pouvons accepter le récit de Victor Hugo, sur l'accueil glacial que l'on aurait fait à la candidature de Soumet et sur la conquête des voix hostiles que celui-ci dut entreprendre au prix d'une trahison, il semble bien, néanmoins, que l'affaire n'alla pas toute seule. Un bon nombre d'académiciens ne cessa de faire grise mine au candidat : on lui tenait rigueur de ses succès au théâtre, que la jeune école revendiquait bruyamment, et de l'allure que ses amis se proposaient d'imprimer à *La Muse française*, où le spirituel Émile

Deschamps venait précisément de publier une sorte de programme littéraire, hardi et peu classique : *Nos doctrines*. L'élection eut lieu le 29 juillet 1824. M. Vitet prétend que « les portes de l'Académie s'ouvrirent comme d'elles-mêmes » devant l'heureux candidat[1]. La flatterie est élégante, mais peu exacte. En réalité, le *Moniteur officiel* nous apprend qu'au premier tour, Casimir Delavigne, le concurrent de Soumet, obtint quinze voix, et celui-ci seulement seize sur trente-deux votants. Le second tour ne donna pas à Soumet une brillante victoire, car Delavigne réunissait encore quatorze suffrages, et lui-même dix-huit, soit une pénible majorité de deux voix[2].

Trois mois après cette élection, qui comblait ses ambitions littéraires, Soumet, par décret du 11 octobre, quittait Saint-Cloud et était nommé bibliothécaire du château de Rambouillet[3]. Ses amis eurent dès lors quelque difficulté à rencontrer celui qui, jusqu'à ce moment, remplissait les salons de Paris du bruit de son nom. Pendant quatre mois, Soumet travaille en silence et presque dans la solitude à son discours de réception. Comme les esprits sont montés et que l'on parle autour de lui de faire, au jour de sa réception, une véritable manifestation contre la jeune école romantique, il s'applique à nuancer sa pensée, à en surveiller l'expression, pour n'éveiller aucune susceptibilité, ni de la part de ses nouveaux confrères, ni de la part de ses anciens amis. Alors, il dut entrevoir toute l'étendue des ennuis qu'une maladresse de langage pourrait lui attirer, et il n'est pas douteux qu'il se soit refusé à couper après lui les ponts. Le passé lui était cher, et aussi ses amis de la veille. Il n'était pas homme à renier la gloire qu'il avait péniblement conquise, fût-elle en ce moment suspecte pour ses origines vaguement romantiques. Enfin, sa situation, dans la république des lettres, brillait d'un incomparable éclat; Soumet ne dut pas se résoudre à la sacrifier de gaieté de cœur.

1. Cf. Discours de réception à l'Académie française.
2. *Moniteur officiel* du 29 juillet 1824.
3. *Ibid.*, du 12 octobre 1824.

## I.

Il règne sur une cour nombreuse d'adulateurs, et ceux qui s'honorent d'être ses amis appartiennent aux milieux les plus divers, mais s'intéressent, presque tous, comme poètes ou comme amateurs, au mouvement poétique de la jeune école. Ils acceptent et suivent les directions de Soumet. Ils le proclament l'un des plus grands « génies » de ce temps[1].

Voici d'abord ceux qui furent les premiers à lier amitié avec le « grand Alexandre » : Ancelot, dont le plus sûr titre de gloire est d'être le mari de la spirituelle Mme Ancelot[2]; Émile Deschamps, Victor Hugo, Saint-Valry[3], qui furent les véritables fondateurs, avec Soumet, du Cénacle de *La Muse française*; Chênedollé, à qui Soumet ne cessa de donner le titre de « maître[4] »; Pichald enfin, qui avait été sur le point de renoncer à sa véritable vocation de poète dramatique, sans l'énergique intervention du poète de Toulouse[5].

A côté de ces noms, on pourrait être surpris de rencontrer celui de Henri de Latouche. Il sera le méchant auteur de l'article sur *la Camaraderie littéraire*, qui n'épargnait pas même

1. Un article très intéressant sur les origines des amitiés de Soumet est celui de Brizeux, dans le *Mercure du dix-neuvième siècle*, 1829, t. XXV, p. 160 et suiv.

2. Soumet devint, par l'intermédiaire d'Ancelot, un auteur très écouté aux *Annales*; Guiraud, Ancelot et Soumet collaborent à un opéra en trois actes, *Pharamond*; cf. *Journal de Toulouse*, 17 juin 1825.

3. Au début de 1823, Saint-Valry accompagne Rességuier et Soumet chez Mme de Falloux, où il assiste à la lecture de l'*Isabelle* de Rességuier. Cf. sa lettre du 21 mars 1823 dans Paul Lafond.

4. On trouvera une lettre de Soumet à Chênedollé, dans laquelle il lui dit qu'il veut « se mettre sous sa sauvegarde comme autrefois », dans Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire*, t. II, p. 312. La lettre est du 20 décembre 1823.

5. Pichat voulait écrire des satires, mais V. Hugo le mit, vers 1819, en relations avec Soumet, qui lui lut *Turnus* et l'employa à faire recevoir cette tragédie au Théâtre-Français. En 1828, Pichat meurt, prématurément, dans les bras de Soumet.

l'autorité de Soumet. Mais la jeunesse de Latouche avait donné d'autres espérances : il était, alors, l'ami et le collaborateur d'Émile Deschamps, fréquentait beaucoup, de 1818 à 1821, chez Sophie Gay, où il rencontrait le « grand Alexandre », l'ami de la maison; écrivait, en 1823, aux *Tablettes romantiques*, aux *Annales romantiques*, et n'aurait pas été fâché de paraître même à *La Muse française*, sans l'irréductible opposition de certains collaborateurs[1]. Il y comptait néanmoins des fidèles amis, E. Deschamps, Jules de Rességuier, Soumet, A. de Vigny, auxquels il demandait des poésies pour sa revue, le *Mercure du dix-neuvième siècle*. « Envoyez-moi des vers pour *le Mercure*, écrivait-il à Vigny ; ayez la bonté de voir que nous faisons quelques efforts pour avoir de l'esprit et de l'à-propos ; tenez-nous compte de l'intention ; aidez-nous à donner à *La Muse romantique* le rang qui lui est dû. Je vous placerai entre Émile et Jules, entre Soumet et Lamartine; on ne se compromet jamais en bonne compagnie[2]. »

Ces *poetae minores* du Romantisme gravitaient autour de Soumet; certains d'entre eux recevaient de lui leur éclat emprunté. Il les dominait, sans que leur jalousie en ait ombrage. Le grand Alexandre avait les qualités du cœur qui font accepter la supériorité du talent. Plus près de lui, sur le même plan, avec un rayonnement de gloire presque aussi éblouissant, apparaissaient Victor Hugo, Émile Deschamps, Vigny et ce Jules Lefèvre, si énigmatique et si douloureux.

Nous savons l'amitié profonde qui s'établit entre Soumet et Victor Hugo : au moment où il rédige son discours de réception à l'Académie française, le grand Alexandre aime encore tendrement « son cher Victor », et ne songe pas à renier cette amitié.

1. Il collabore à la comédie d'E. Deschamps, *Un Tour de faveur*; il ne manquera pas d'envoyer son roman *Fragoletta* à Rességuier, avec un mot très aimable. Il taquinait volontiers Soumet, en lui rappelant les murmures qui avaient accueilli certaine scène de *Cléopâtre*; mais Sainte-Beuve a soin de noter que Soumet resta toujours l'ami de Latouche. Cf. *Causeries du lundi*, III, p. 492.

2. Lettre citée par E. Dupuy : *A. de Vigny; les Amitiés*, p. 180.

Comment aurait-il nourri le dessein de renier celle d'Émile Deschamps? Elle était la plus ancienne, sinon la plus précieuse. Du jour lointain où le jeune Émile avait ressenti une émotion violente, à la pensée qu'il allait voir son « roi », ces deux poètes n'avaient cessé d'entretenir les plus cordiales relations. C'est Émile qui, en 1819, blâme Soumet d'avoir écrit *le Chant de guerre*[1] : c'est lui qui lui révèle, avant même leur apparition, les *Élégies* d'André Chénier et qui le gagne à la cause de cette poésie, à la fois si merveilleuse et si étrange. Soumet profita de ces dispositions amicales pour faire participer son cher Alexandre Guiraud aux bénéfices de cette bienveillance, et l'on sait, en effet, qu'E. Deschamps fut, dès lors, le protecteur du poète de Limoux[2].

Quand il revint définitivement à Paris, en 1820, Soumet reprit le chemin du salon de Jacques Deschamps. Souvenirs attendris, dont Antoni Deschamps aimait à rappeler la douceur :

> C'était là mon bon temps, c'était mon âge d'or
> Où, pour se faire aimer, Pichald vivait encor,
> Cygne du paradis qui traversa le monde,
> Sans s'abattre un moment sur cette fange immonde.
> Soumet, Alfred, Victor, Parceval, vous enfin
> Qui dans ces jours heureux vous teniez par la main, —
> Rappelez-vous comment, au fauteuil de mon père
> Vous veniez, le matin, sur les pas de mon frère,
> Du feu de poésie échauffer ses vieux ans,
> Et sous les fleurs de mai cacher ses cheveux blancs[3]...

Mais il s'agissait de bien autre chose que de fleurs de mai à répandre dans les salons! Soumet et Émile Deschamps s'accordèrent pour fonder *La Muse française*. Tous deux ils con-

1. Soumet écrivait à Guiraud : « Je te fis part du peu de succès de ce morceau de poésie et, depuis ce moment, les satires des Toulousains, la pitié de Jules (Rességuier), les réprimandes d'Émile (Deschamps) ne m'ont pas été épargnées. » Cf. L. Séché, *ouvr. cité*, p. 24.

2. Cf. Séché, *ouvr. cité*, p. 29. C'est Alexandre Soumet qui fera connaître à Jules de Rességuier la poésie de Chénier, dont il tirera un si grand profit. Voir notre article sur la poésie de Jules de Rességuier, dans les *Annales romantiques*, mars-avril 1913, pp. 80-100.

3. Cf. *Œuvres complètes; Dernières paroles*, XIX.

tribuèrent de toutes leurs forces à la faire vivre, marchant la main dans la main jusqu'au jour où, rebutés par la zizanie qui s'était glissée dans les rangs de leurs soldats, ils résolurent de se retirer ensemble, ayant concerté ensemble la mort du journal. Et cette amitié, sur laquelle nous n'apercevons pas un nuage passer jusqu'en 1824, se continuera, aussi forte, jusqu'à la disparition de ces deux poètes[1].

A côté des frères Deschamps, Alfred de Vigny. La première rencontre doit remonter à la fin de 1819[2], car, dans une lettre à J. de Rességuier, Soumet parle d'un « jeune homme, nommé Vigny », qu'il ne connaît pas encore autrement, mais dont il entend faire le plus vif éloge chez Victor Hugo. Soumet et Vigny sympathisèrent fort vite : c'est en 1819 que Vigny lui dédie son admirable poème : *Le Somnambule*[3]. En 1820, Soumet et Vigny se voient si fréquemment que, lorsque Victor Hugo se croit délaissé par son Alexandre, c'est à Vigny qu'il écrit au plus vite pour s'informer de ce que devient « ce roi futur de notre scène[4] » : c'est encore par son intermédiaire qu'il fait parvenir à Soumet quelques-uns de ses nouveaux ouvrages[5]. M. E. Dupuy croit même que l'intimité est si grande entre Soumet, Vigny, Deschamps et Pichat, en 1820, qu'ils forment déjà, à eux quatre, comme un véritable cénacle littéraire, où les frères Hugo ne seront eux-mêmes

1. Émile Deschamps sera le premier à célébrer la *Divine Épopée*, dès son apparition. Voir son article cité dans la Préface de la *Divine Épopée*, 3e édit., 1842, p. III. En 1826, ce fut Alex. Soumet qui parla sur la tombe de M. Jacques Deschamps. « M. Soumet a exprimé, avec une profonde sensibilité, sur la tombe de ce respectable vieillard, des sentiments vivement partagés par les nombreux amis qui lui rendaient les derniers devoirs. » *La Quotidienne*, 12 mai 1826.

2. D'après *Les Archives des hommes du jour*, ce sont les Deschamps qui mettent Alex. Soumet en relations avec Vigny.

3. Il faut faire une remarque. Dans le recueil des *Poèmes* de 1822, *Le Somnambule* ne porte ni le sous-titre de « poème », ni la dédicace à Soumet. Le recueil de 1826, *Poèmes antiques et modernes*, n'a pas non plus cette dédicace, qui apparaît pour la première fois dans l'édition de 1829.

4. Lettre d'octobre 1820. Citée par M. E. Dupuy : *La Jeunesse des Romantiques*, p. 229.

5. Lettre non datée. Citée par M. Dupuy : *ouvr. cité*, p. 243.

acceptés qu'à la fin de cette année[1]. Quand les *Poèmes* de Vigny parurent, en mars 1822, Soumet s'empresse de les envoyer à Jules de Rességuier : « Ce sont, dit-il, les couleurs d'André Chénier, avec une pensée plus sévère et plus profonde. L'émotion moderne s'y revêt de tout l'éclat des couleurs antiques; il en résulte beaucoup de mélancolie. Ce contraste et sa poésie ressemblent souvent à ce bas-relief d'Herculanum, où l'on voit des chœurs de jeunes filles conduire des dames autour d'un tombeau[2]. »

Nous connaissons les sentiments intimes de Vigny pour Soumet ; ils sont d'un enthousiasme juvénile et d'une tendresse exquise. L'amitié ne pouvait inspirer plus d'indulgence, ni mettre sur les yeux de bandeau plus épais. En 1823, Vigny n'hésite pas à déclarer à V. Hugo qu'à son avis Soumet est supérieur à Lamartine. Et comme Lamartine avait entrepris une tragédie intitulée *Socrate*, Vigny ne peut se défendre de rappeler avec amertume que l'auteur de *Saül* avait, depuis longtemps, songé lui aussi à ce drame, dont il avait même tracé le plan, que Vigny déclare « admirable ». La hâte de Lamartine obligera donc Soumet à tout interrompre ! « Je pleure tous les jours cette tragédie, je la pleure avec les larmes de la postérité[3]. »

Et, en 1824, dans une lettre à Rességuier : « Je pense à lui quand je suis tenté de pleurer notre Muse, et je ne la pleure plus après. Il est le dieu auquel j'offre ce sacrifice[4]. »

Amitié précieuse d'un noble poète qui, revenu plus tard de son admiration excessive pour le talent du grand Alexandre, ne cessera cependant jamais de vénérer la grandeur d'âme de l'auteur méprisé traînant une vieillesse malheureuse[5].

Dans le groupe des jeunes poètes de la *Muse française*,

1. Cf. *A. de Vigny; les Amitiés*, p. 218.

2. Lettre de 1822, dans Paul Lafond.

3. Cf. *Correspondance de Vigny*, édit. Sakillaridès, octobre 1823. Voir aussi Dorison : *A. de Vigny, poète philosophe*, Paris, pp. 248, 275, 279, 286, 288.

4. Lettre datée de Pau, 10 août 1824, dans Paul Lafond.

5. Voir cette page, d'une émotion si profonde, dans le *Journal d'un Poète*, p. 198.

Soumet distingua particulièrement Jules Lefèvre. Sainte-Beuve a tracé, de ce poète subtil et torturé d'angoisses, un portrait séduisant[1]. Mais il n'a rien dit de ses relations avec Soumet, qui furent cependant très connues de cette génération de 1824. Lefèvre venait de souffrir dans son affection ; banale aventure de cœur qui, sous l'influence d'une sensibilité exacerbée et maladive, se transforma à ses yeux en une catastrophe véritable. Il voulut mourir. Comme Byron avait donné son sang à la Grèce, il voulut mourir pour la liberté de la Pologne. Sourd aux tendres reproches de Soumet, il le chargea, avant son départ, de remplir ses dernières volontés :

J'ai tout fait pour guérir, et j'ai tout essayé;
Tout s'est brisé sur moi, jusqu'à ton amitié...
Je pars. La guerre existe et j'y cours. C'est la guerre
Qui peut seule arracher ma robe de misère...
Peut-être, mon ami, ne reviendrai-je pas,
Et le sol étranger gardera-t-il mes pas.
Toi, garde mon secret, l'aveu de ma bassesse,
Ne répète jamais quelle fut ma faiblesse.
Dis que je suis parti par générosité,
Par respect pour la gloire et pour l'humanité,
Las de voir le poète, au plateau de la guerre,
Jeter toujours un hymne au lieu d'un cimeterre[2].

Lefèvre partit, en effet : mais, après les plus étranges aventures, il put revenir en France, malade, exténué... et guéri de l'amour, guéri jusqu'à être honteux d'avoir souffert une faiblesse et écrit un chant désespéré. Il savait que Soumet en avait été froissé ; aussi lui adresse-t-il une « abjuration » qui, par endroits, touche à la plus haute poésie :

Toi, dont jamais le fiel n'empoisonna les sens,
Dont le cœur, aussi pur que la lyre est sonore,
Mêle un parfum du ciel à l'hymne qui l'implore...
N'as-tu pas, comme moi, ressentant mon injure,
Par un cri de vengeance attisé ma blessure?

1. Cf. *Portraits contemporains*, t. II, p. 261.

2. Cf. *Les Confidences*. Ce recueil est dédié « à mon ami Alexandre Soumet » et contient deux très longues épîtres à Soumet, intitulées *Le Découragement* et *L'Abjuration*, pp. 376 à 417.

Soumet berça longtemps encore cette âme endolorie, et Lefèvre en vint à se considérer comme le disciple privilégié de ce noble maître. A son tour, il veillera sur sa vieillesse et calmera ses souffrances. Quand Soumet, abandonné, méprisé ou méconnu, se laissera envahir, vers 1840, par le découragement, ce sera Jules Lefèvre qui l'engagera à réagir et à reprendre l'œuvre ébauchée, qui devait être *La Divine Épopée*[1]. Puis, quand la mort aura emporté Soumet, la piété de J. Lefèvre prendra soin de la gloire du maître. On sait qu'il se chargea, avec Gabrielle d'Altenheym, de publier *Jeanne d'Arc*, qu'il fit précéder d'une touchante notice sur le poète qu'il avait tant aimé.

Voici enfin les amis de cœur, dont les noms doivent rester inséparables de celui de Soumet : Jules de Rességuier et Alexandre Guiraud.

Nous ne dirons pas ici ce que fut Jules de Rességuier, sa carrière poétique, si brillamment inaugurée par l'affection de Victor Hugo, si mélancoliquement terminée parmi les ruines du Cénacle de 1824. Un long article y suffirait à peine : retenons simplement l'épisode de son amitié avec le grand Alexandre. Rességuier a toujours affecté de rechercher les conseils de Soumet : il les acceptait de bonne grâce, même quand leur expression s'enveloppait de quelque rudesse. « Je vous promets d'avance, lui écrivait Soumet, toute la férocité que vous exigez de votre ami. Je répondrai par des injures au gracieux bienfait de votre souvenir. Vous me croirez encore dans mon grenier de Saint-Étienne, et vous verrez que l'ours blanc n'a quitté ni sa fourrure ni ses ongles en s'approchant des neiges du Nord[2]. » Et il n'était pas, en effet, toujours flatteur, le cri-

1. C'est Jules Lefèvre qui nous apprend lui-même ce détail, dans la préface qu'il mit à *Jeanne d'Arc*. Il fit mieux : il prépara l'opinion publique à faire bon accueil à l'épopée de son ami. Je trouve, en effet, dans son roman, *Les Martyrs d'Arezzo*, paru en 1839, une page tout entière consacrée à la *Divine Épopée* : « Jamais, disait-il, style plus brillant, plus nuancé de flamme et d'harmonie n'a revêtu des pensées plus nobles et plus saintement généreuses. »

2. Pour tous les extraits des lettres de Soumet à Rességuier, voir le livre de M. Paul Lafond. Cette lettre est datée d'Auteuil.

tique souverain de ce joli Cénacle qui, au dire de Sainte-Beuve, était quelque chose de doux, de caressant, de parfumé et d'enchanteur; où l'initiation se faisait dans la louange; où l'on était salué et reconnu poète à je ne sais quel signe mystérieux et, dès lors, choyé, fêté, applaudi à en mourir[1]. En 1821, il écrit à Rességuier : « *La Mort d'une Jeune Fille de Village* est à refaire, quoiqu'elle renferme une foule de vers charmants. En général, les imitations portent malheur. Tout ce que j'ai cherché à imiter a été trouvé mauvais par nos grands amis. Livrez-vous à votre inspiration... » A quelque temps de là : « ... J'approuve beaucoup votre Épître sur l'*Esprit de parti*... Je crains que vous n'ayez traité ce sujet que dans ce qu'il offre de plaisant et de ridicule : je vous en dirai ce que nous en pensons. »

En 1822, il n'hésite pas à corriger *Le Pèlerin*, élégie que Rességuier veut donner aux *Annales;* il en avertit franchement son ami, et il ajoute : « Nous n'approuvons pas votre nouvel arrangement de *Sapho*[2]... » Où la chose devient plaisante, c'est quand on compare à la franche rudesse de Soumet la fade admiration de Victor Hugo[3], qui, n'ayant pas su, dans sa jeunesse, trouver pour ses amis la sincérité de la critique, s'en est vengé par de cruelles satires dans sa vieillesse : « La critique modérée et pacifique n'y avait pas (au Cénacle de la *Muse*) l'âpreté et l'audace passionnée qu'il faut dans les époques de révolution littéraire. La polémique y était timide et douceâtre; les questions, au lieu d'être abordées de front, étaient prises de biais[4]... »

1. Cf. *Critiques et Portraits littéraires,* 2e édit., Paris, Bocquet, 1841, t. I, p. 359 et suiv.

2. Lettre datée de Passy.

3. Il écrivait à Rességuier : « J'ai relu votre *Pèlerin*, dans les *Annales*, avec un nouveau plaisir, et c'est une charmante élégie. Je ne connaissais pas cette ballade de Walter Scott. Je suis charmé que la connaissance se soit faite par vous. » Lettre du 19 avril 1822. Biré, dans son *Victor Hugo avant 1830*, p. 132, n'en avait donné qu'une partie; M. Paul Lafond l'a publiée intégralement.

4. Cf. *Victor Hugo raconté,* t. II, p. 38.

Allégations hautaines, contre lesquelles proteste non seulement la correspondance de Soumet et de Rességuier, mais encore la vie même de Victor Hugo. Car les critiques du grand Alexandre avaient été un jour si vives que Rességuier s'en plaignit doucement... à Victor Hugo, qui le reprocha à Soumet. Mais celui-ci, convaincu de la grandeur de son rôle, refusa de rien changer à ce qu'il avait dit, en s'abritant, par une tactique assez maladroite, derrière l'autorité du « comité littéraire » : « Il m'a fallu céder aux exigences de tous vos amis de Paris qui chérissent votre talent[1]. » Au reste, ce correcteur impitoyable était d'une obligeance parfaite. C'est lui qui a véritablement préparé les voies à Rességuier, parmi les cercles poétiques de Paris. Il n'avait pas de repos qu'il n'eût déclamé, aux quatre coins de la capitale, les jolies poésies de son cher Jules, et sa joie était vive quand il avait réussi à les faire accepter dans les divers *keepsakes* dirigés par ses amis[2]. De son côté, Rességuier témoignait à ce bon maître une reconnaissance attendrie. Il l'avait fait réintégrer au Conseil d'État, et c'est par une fulgurante « Épître à Alexandre Soumet » que s'ouvrent les *Tableaux poétiques*. Rentré à Toulouse, il resta toujours en relations avec son « cher Alexandre » ; presque au seuil du tombeau, il n'oubliera pas de lui donner, parmi les poètes qu'il avait connus et aimés, la place d'honneur, la première[3].

Alexandre Guiraud tient dans la vie de Soumet une si

1. Voir cette lettre de 1821, datée de Paris.

2. Quand il reçoit l'*Éloge de Poitevin-Peitavi*, lu par Rességuier aux Jeux Floraux en 1821, il court le lire à celle qu'il appelle « ma grande amie » Sophie Gay, puis à Victor Hugo, qui promet d'insérer l'Éloge au *Conservateur littéraire* (voir sa lettre du 21 mars 1821 à Rességuier). En 1822, il fait paraître, dans les *Annales*, la poésie de son ami intitulée *L'Odalisque* (voir sa lettre à Rességuier datée de Passy, dans Paul Lafond). J'ai dit plus haut ce qu'il avait fait, en 1821, pour deux autres élégies de Rességuier : *La Consolation d'une Mère* et *Glorvina*.

3. Voir, dans les *Prismes poétiques : A mon Foyer*. Rességuier aimait à appeler Soumet son maître, mais Soumet répondait : « Si j'avais moins de confiance dans l'amitié de Jules, je croirais qu'il veut se moquer de moi; son talent n'a pas besoin de conseils et ne réclame que de l'admiration. » Lettre de 1822, dans Paul Lafond.

large place que l'on s'est accoutumé à ne point séparer les noms de ces poètes languedociens. En 1824, Rességuier les présentait déjà ensemble au public : « Ces deux jeunes auteurs, si justement célèbres, sont liés par l'éducation, la gloire et l'amitié[1]. » Soumet avait pris soin de la réputation de Guiraud; c'est lui qui vraiment l'a donné aux lettres françaises. En 1818, nouveau mainteneur aux Jeux Floraux, il soutient pendant deux mois une lutte de tous les jours contre ses collègues, qui ne veulent point couronner les trois poésies envoyées au concours par Guiraud[2]. Il s'adjoint Jules de Rességuier et M. Pinaud, et ne craint pas de nouer des intrigues qui assureront à son ami les fleurs convoitées; mais Guiraud, que cette opposition avait froissé, en profita pour écrire à l'Académie une lettre assez fière[3]. M. Séché nous a fait connaître la correspondance qui s'établit alors entre Soumet et Guiraud: elle est toute remplie de tendresse et d'inquiètes sollicitudes. Soumet déplore la paresse de son ami. Depuis longtemps, Guiraud a commencé une tragédie, *Pélage*; que tarde-t-il à la terminer? Il l'excite donc et l'éperonne, du moins en tête-à-tête, car, face au public, il ne sait qu'exalter le talent de Guiraud. Il remplit du bruit de son nom les journaux de Toulouse[4] et met en mouvement ses amis de Paris : Émile Deschamps, Latouche, Coffinières, Jules Janin, tous ceux qui, maîtres d'une plume ou d'un journal, sont propres à claironner la gloire du poète de Limoux. Puis, quand Soumet est installé à Paris, son premier soin est de préparer un public aux œuvres de son ami. Il lit *Pélage* à Jules Janin, à M.-J. Deschamps, à Sophie Gay, à Talma, qui promet enfin, l'heureuse

1. Article de *La Muse française*, t. II, février 1824, sur les *Poèmes et Chants élégiaques de Guiraud*.

2. C'étaient une *Ode à mon Jeune Ami*, et deux élégies : *L'Exilée de Hartweld*, *L'Hymen*. Voir la lettre de Rességuier à Guiraud du 19 mars 1819, dans L. Séché, *ouvr. cité*, pp. 12, 13.

3. Cette lettre inédite, datée de Limoux, 28 mars 1819, et adressée à M. Pinaud, se trouve aux Archives des Jeux Floraux : *Correspondance*, t. I, f° 26 *bis*.

4. Voir *L'Ami du Roi* du 7 mai 1819.

aventure! sa puissante intervention[1]. « Jette-toi dans une machine roulante, écrit-il aussitôt, arrive à Paris avec les hirondelles, nous ferons recevoir ta tragédie. » Guiraud arrive donc et Soumet le confie à Sophie Gay, qui l'accapare tout simplement. Mais le grand Alexandre en était tout heureux.

En 1822, Guiraud apporte à Paris sa tragédie nouvelle : *Les Macchabées*. Sans doute l'instant est mal choisi, car Soumet est en lutte ouverte avec les Comités des théâtres pour faire accepter ses propres tragédies. C'est alors que l'on put admirer la profondeur et le désintéressement de cette affection. Oubliant ses propres travaux, Soumet s'attache à l'œuvre de son ami, la corrige, la fait recevoir, en surveille les représentations, malgré les rebuffades fréquentes d'acteurs fantasques, et en organise le succès, qui fut éclatant.

En 1823, Guiraud se décide enfin à rejoindre Soumet à Paris, et leurs vies ne cesseront plus, pendant plus de vingt ans, de rester parfaitement unies. Comme Soumet aima Vigny, Guiraud lui donna son affection[2]. Il eut, cette année-là, une mésaventure que Soumet l'aida à supporter noblement. Sa nouvelle tragédie, *Le Comte Julien*, eut le don d'exaspérer les classiques, auxquels se joignirent, il est vrai, d'autres journaux d'allure plus calme[3]. La troisième représentation donna lieu à un véritable combat entre classiques et novateurs, et Guiraud dut écrire, à cette occasion, une lettre aux journaux, « dans laquelle il exprimait noblement ses regrets à cet égard[4] ». Puis vint la collaboration — une collaboration active — à *La Muse française*, qu'il soutint avec vaillance tant qu'elle resta docile aux directions du grand Alexandre, qu'il aurait voulu sauver, contre la volonté de Soumet, de Rességuier et

1. Voir ces différentes lettres dans Séché, *ouvr. cité*, pp. 22, 24, 26, 30, 319.
2. Cf. M. E. Dupuy : *A. de Vigny; les Amitiés*, t. I, p. 201 et suiv.
3. Le *Moniteur officiel* constate que le succès fut médiocre et reproche à l'ouvrage « trop d'horreurs, un plan défectueux, en dépit des beautés de détail ». (15 avril 1823, p. 1470, et 21 avril 1823, p. 1509.)
4. Cf. *Moniteur officiel*, 1823, pp. 657, 1421, 1509.

d'Émile Deschamps, mais qu'il abandonna sans retard, sinon sans regrets, pour rester fidèle au nom de Soumet[1].

Ce sont là des faisceaux d'amitié que le temps semblait avoir rendus indestructibles et dont Soumet connaissait la solidité. Sur tous ces poètes, il étendait sa protection, et ceux-ci formaient autour de lui une milice dévouée. Ils marchaient dans son sillage. Les salons où régnait le grand Alexandre les accueillaient. A leur ombre se développaient tranquillement les ambitions de tous ces jeunes novateurs. Par eux, la société mondaine s'orientait vers les nouvelles doctrines, et acclamait leurs poésies, leurs élégies, leurs tragédies, avant même que le public n'eût rendu son verdict. Certains de ces salons furent particulièrement dévoués à Soumet. Mme Ancelot lui avait consacré un culte véritable. « C'était, disait-elle, un poète sincère et charmant qui échappait à la terre pour vivre au ciel avec une âme d'ange toute pleine d'admiration, d'enthousiasme et d'harmonie[2]. » Elle a laissé, de Soumet, le portrait le plus délicat, le plus séduisant de ceux qui nous restent de cet aimable poète[3]. Sur la recommandation de son ami, elle accueillit chez elle Alexandre Guiraud, venu pour surveiller les répétitions des *Macchabées*, et ils furent trois : Soumet, Ancelot et Mme Ancelot, à aider Guiraud « à faire les coupures indispensables pour amener plus vite des scènes admirables[4] ».

Les samedis se passaient au salon de Jules de Rességuier, dont nous aurons à parler plus longuement dans une étude sur

1. Cette même année 1823, Soumet s'intéressait à une tragédie que finissait Guiraud, *Virginie*, dont Talma se déclarait enchanté et qui rencontrera, en 1827, non pas, comme le croit M. E. Dupuy, « un succès d'estime », mais bien un franc succès, « qui n'a pas été, dit le *Moniteur officiel*, un moment contesté ». Cf. E. Dupuy : *A. de Vigny; les Amitiés*, p. 204, et *Moniteur officiel* du 28 avril 1827.

2. Cf. Mme Ancelot : *Les Salons de Paris*, Tardieu, 1858, p. 133.

3. Cf. Mme Ancelot : *Un Salon de Paris (1824-1864)*, p. 16. Sur la décadence du salon de Mme Ancelot, voir Alphonse Daudet : *Trente ans de Paris*, Paris, 1888, pp. 87-112.

4. Voir la lettre de Sophie Gay, citée par M. Séché, *ouvr. cité*, p. 45.

ce fin poète[1]. Nous savons encore que Soumet était l'un des hôtes les plus choyés de l'Arsenal, où

Chacun avait, maître ou garçon,
Sa chanson[2].

Il n'est pas douteux qu'il y ait admiré la grâce de Marie Nodier, qu'il l'ait chantée, comme firent tous les amis de cette hospitalière demeure; cependant le fameux album de Marie ne contient aucune poésie de Soumet, ce qui ne laisse pas de surprendre.

Mais le véritable royaume de Soumet était le salon de Mme Sophie Gay[3]. Il en était devenu l'habitué privilégié dès le début de sa carrière littéraire. Il adressait alors son encens au dieu Napoléon. Or, Mme Gay avait connu l'Empereur, qui d'ailleurs ne l'aimait guère[4]; elle avait été très liée avec Mme de Beauharnais et avait vécu, à la cour impériale, quelques jours de splendeur. Au reste, sympathique à plusieurs représentants de l'aristocratie non ralliée, elle accueillait chez elle avec beaucoup de courage Benjamin Constant, le duc de Broglie, Chateaubriand, le duc de Choiseul, M. de Lamoignon, le duc de Léri, Népomucène Lemercier, l'auteur de la *Panhypocrisiade*, et le plus charmant conteur que l'on pût entendre, le comte de Forbin, Jouy, de « classique » mémoire: Dupaty, Alexandre Duval. Soumet, que la reconnaissance attachait à l'Empereur, était fêté par ces hôtes, aussi bien que par ceux dont les idées se rapprochaient le plus des siennes. C'est à Mme Sophie Gay qu'il fut, en grande partie, redevable de ses succès au théâtre.

1. Sur ce salon, voir E. Asse : *Les petits Romantiques*, p. 162; M. de Falloux : *Mémoires d'un Royaliste*, 1888, t. I, p. 161; surtout de Beaumont-Vassy : *Les Salons de Paris*, Paris, 1866, pp. 313-317.

2. Cf. Michel Salomon : *Charles Nodier et le Salon de l'Arsenal*, Paris, 1908.

3. Cf. L. Séché : *Le Cénacle de la Muse française*, pp. 174-202, et un article ému de Th. Gautier, dans *la Presse* du 15 mai 1852, recueilli dans les *Portraits contemporains*, 1874, pp. 19-32.

4. Voir, sur ce mépris de l'Empereur, l'anecdote racontée par Théophile Gautier : *Portraits contemporains*, pp. 19-32.

Découragé à la suite des nombreuses déceptions que nous avons déjà racontées, il songeait à tout laisser là; mais Sophie Gay attira chez elle Talma, le terrible censeur, et ménagea entre le poète et l'auteur de fréquentes rencontres[1]. Théophile Gautier nous apprend que Soumet déclama, chez son amie, *Saül*, et qu'à la suite du prodigieux succès qu'il y rencontra, il se décida à pousser activement le Comité de lecture de l'Odéon[2]. Sans connaître un seul vers de *Clytemnestre*, Sophie Gay vantait l'œuvre à Talma pour l'obliger à l'accepter[3]. Elle nourrissait, sur son poète, les idées les plus singulièrement flatteuses : « Parlez-moi un peu de ses défauts, écrivait-elle à Guiraud, j'ai besoin de les savoir d'un ami pour me garantir de la folie de le supposer parfait[4]. »

On pense bien que le poète — le tendre poète — de Toulouse répondit à ces prévenances affectueuses. Il entretint avec Sophie Gay des rapports d'amitié qui faisaient l'admiration de Jules de Rességuier lui-même. Surtout il la flattait dans son amour-propre le plus sensible : il la proclamait grand écrivain : « Je suis allé, hier, voir M^me^ Gay : elle a entendu quelques scènes de *Saül*, et te dire l'impression qu'elles ont produite sur elle est impossible : c'est une sensitive poétique que cette femme-là[5]. » A son tour, Delphine, « la Muse de la patrie », lui inspira de profonds sentiments. Comme Guiraud, Belmontet, Jules de Rességuier, il fut séduit par « cette grâce enivrante », d'autant mieux qu'il aimait à présenter Delphine « un peu comme son élève[6] ». Il ne lui suffisait pas d'applau-

1. Cf. L. Séché : *ouv. cit.*, p. 22.

2. Cf. Th. Gautier : *ouv. cit.*, p. 28; voir une lettre de Soumet à Guiraud, en 1821, dans L. Séché : *ouv. cit.*, p. 35.

3. Elle écrivait à Guiraud, le 17 février 1821 : « Je l'ai si bien vantée (*Clytemnestre*) qu'il est loin de se douter que je n'en connais pas un vers. » Lettre dans Séché, p. 33.

4. Même lettre.

5. Lettre dans Séché, p. 35.

6. Lettre de Soumet à J. de Rességuier : « J'en parle avec un peu d'orgueil, parce qu'elle est un peu mon élève; vous serez ravi de la voir et de l'entendre. C'est la poésie avec des airs de séraphin. » M. P. Lafond n'a pas daté cette lettre. Rien n'est cependant plus facile. Elle fut écrite après la fameuse séance

dir à ses succès étonnants; il travaillait, avec une sollicitude passionnée, à conquérir à Delphine les plus importants suffrages. C'était lui qui se chargeait de déclamer les poésies de la « Muse de la patrie », et nous savons qu'il animait sa lecture d'une telle flamme que M. Jacques Deschamps pleurait d'attendrissement et de joie. Il écrivait à « son élève » des lettres empreintes d'un charme subtil et précieux. « Mademoiselle, lui écrivait-il en 1822, demandez-nous à genoux le pardon de votre gloire. De toute la jeune littérature, vous êtes le seul poète qui trouve grâce à ses yeux, et il pardonne presque à la barbarie du siècle présent en faveur de tant de jeunesse, de talent et de sensibilité[2]. »

Au milieu de cette génération de poètes déjà très enclins à s'admirer mutuellement, en toute sincérité (car ils ne se dépouillèrent jamais d'une certaine naïveté particulière à cette époque), Soumet dominait véritablement. Il attirait sur lui les regards à la fois des classiques et des romantiques. Ceux-là ne cessaient de le harceler; ceux-ci le couvraient de fleurs. Victor Hugo met, en première page du volume des *Odes*, une dédicace « A Monsieur Alexandre Soumet » qui n'a disparu que plus tard, quand le poète, devenu démocrate, prit à tâche d'effacer de ses œuvres les souvenirs d'une jeunesse dévouée à d'autres doctrines. Jules Lefèvre lui dédie ses *Confidences*; A. de Vigny, *le Somnambule*; Alexandre Guiraud, *le Poète* des *Poèmes élégiaques*. Ancelot inscrit en tête de la *Muse française* une Epître vibrante : « A mon ami Soumet »; Gaspard de Paris met sous l'autorité de son nom plusieurs poésies qui passeront dans les *Adieux poétiques*, et Rességuier ouvrira les *Tableaux poétiques* par une belle Épître « A Alexandre Soumet[1] » :

> Et c'est peu qu'ils soient beaux, tes vers, ils sont charmants.
> Tes vers sont pleins d'amour, tes vers sont l'amour même.

---

du 24 août 1822 à l'Académie française et avant l'arrivée de Rességuier à Paris; donc, à la fin d'août ou au début de septembre 1822.

1. On trouvera diverses lettres de Soumet à Delphine, dans Séché, *ouv. cité*, p. 174 et suiv.

2. Sur cette Épître, cf. Sainte-Beuve, *Chroniques parisiennes*, pp. 311-312.

Presque tous ces jeunes poètes pouvaient rendre au grand Alexandre un témoignage semblable à celui que lui rendra bientôt A. de Beauchesne et que je cite, parce qu'il est très peu connu :

Quand tu m'as fait un signe, en me disant : « C'est l'heure,
Viens avec nous, poète, et sors de ta demeure, »
Ami, je suis sorti confiant et vainqueur,
Car ta puissante voix parlait haut dans mon cœur....
Je me suis dans ta gloire, ami, réfugié.
Mon ange m'a souri, lorsque je l'ai prié
De te donner pour moi l'amitié fraternelle
Qui m'a reçu, si faible, et m'a couvert d'une aile!
Que de fois vers le soir, je vins, loin des méchants,
Te conter mes erreurs et vivre de tes chants[1]!

Oui, Soumet dut jeter, en novembre 1824, un long regard sur cette gloire rayonnante qu'il avait péniblement conquise mais qu'il possédait bien, à cette heure. Il voyait autour de lui des amis qui l'aimaient et, par cela même, ne lui pardonneraient pas de déserter son poste d'éclaireur.

La vision du bonheur passé dut lui rendre plus pénible celle des souffrances qu'il allait se créer. Ils se retourneraient en effet contre lui, ces fidèles de la veille, et s'acharneraient contre sa gloire avec autant de passion qu'ils en avaient déployée pour l'affermir. Soumet envisagea le danger de trahir subitement les promesses de toute sa carrière poétique. Son cœur ne fut-il pas alors le théâtre de luttes pénibles et de cruelles incertitudes? Quoi qu'il en soit, son parti fut pris et, jetant au hasard sa fortune future, le grand Alexandre se décida à devenir, sans retour possible, le Bourmont littéraire que personne ne songeait à soupçonner en lui.

1. Cf. *Souvenirs poétiques*, Paris, 1830, pp. 273-279. La pièce est datée du 1er avril 1830. A ce moment, la gloire de Soumet était fort menacée, et elle ne cessera de décliner.

## II

La défection se consomma le 25 novembre 1824. Mais, bien qu'elle parût fort brusque, elle ne pouvait ne pas se produire; tout la préparait : la logique des événements, le caractère même de Soumet, l'allure enfin de l'école poétique de 1824. Loin de scandaliser, la défection de Soumet aurait dû paraître comme le dénouement nécessaire d'une aventure littéraire qui ne pouvait se prolonger, dirigée par ce chef.

Car le grand Alexandre est l'ami des tranquilles loisirs, et il se trouve à la tête d'une bande turbulente. Après quelques années de timides essais, cette phalange se déclare prête à toutes les conquêtes. Et la bataille s'engage. Depuis 1816, on se mesure du regard; mais en 1824 éclate dans toute sa violence « la guerre en temps de paix[1] ». Les classiques ont la main brutale: les Jay, les Jouy, les Hoffmann ne regardent point trop à la délicatesse des procédés. Auger enfin, dans la mémorable séance du 24 avril, a signifié aux Romantiques qu'ils « semblent avoir reçu leur mission de Satan même » et que l'Académie ne pardonnera jamais leurs œuvres « dégoûtantes[2] ». C'est en 1824 que Dubois, critique fort intelligent et qui affecte l'impartialité, fonde *le Globe*[3]. Or, Soumet y est maltraité sans ménagement[4]. S'il n'avait eu à répondre qu'au seul Dubois! Mais de toutes parts les ennemis se lèvent, et c'est le nom de Soumet qu'ils attaquent de préférence.

> Que de poètes en grand deuil
> Ont maintenant la larme à l'œil!

---

1. Voir l'article d'E. Deschamps dans la *Muse française*, t. II, pp. 293-310.
2. Ce discours se trouve dans le *Recueil des discours prononcés dans la séance annuelle de l'Institut de France*, Paris, 1824.
3. Cf. Souvenirs inédits de Dubois, dans *le Correspondant*, 25 avril 1900.
4. Voir les diverses appréciations de Dubois sur Soumet et ses œuvres, dans les *Fragments littéraires*, articles extraits du *Globe*, Paris, 1879, 2 vol. Au t. I, p. 10, on trouve une appréciation en somme sympathique de l'œuvre de la *Muse française*.

Ah! par pitié, messieurs les Romantiques,
Cessez d'entonner vos lugubres cantiques;
Riez donc, messieurs les Romantiques.
D'après le moderne Phébus,
Notre gaieté n'est qu'un abus;
Hugo, Soumet et Lamartine
Ont proscrit la Muse badine,
Et fidèles au même plan
Meurent en vers quatre fois l'an[1].

Ceux même qui avaient jusqu'alors soutenu le grand Alexandre et ses amis l'abandonnent et le frappent. Toulouse, le berceau de sa vocation poétique, ne se souvient plus de sa gloire que pour la renier. On y fait à ses tragédies le plus mauvais accueil, et l'on y déclare que le genre romantique ne trouvera plus d'hommages à l'Académie de Clémence Isaure. La rupture était violente, publique, et sans doute Alexandre Soumet en souffrit cruellement, comme Émile Deschamps, qui ne pouvait cacher sa douleur : « L'ingrate, je l'aimais, je l'aimerais encore[2]! »

Dans cette mêlée générale, et qui menace de prendre une extension plus considérable, Soumet reste le timide, le pacifique, je dirais le pacifiste qu'il a toujours été. Il a toujours souhaité la paix, et la gloire tranquille. Il s'est courbé devant Bonaparte; il l'a fait aussi devant les Bourbons; il s'empressa de le faire devant Louis-Philippe. Il eut toujours quelque peur du danger. Tandis que ses amis maniaient le fer avec allégresse, lui n'a tenu tête à aucun de ses adversaires, n'a répondu à aucune de leurs objections. Ses professions de foi littéraires elles-mêmes manquent de cet accent décisif et provocateur qui leur convient. Il aligne des idées et ne voit qu'elles. Cependant, à côté de lui, son ami E. Deschamps songe moins à disserter qu'à combattre. Il montre ses adversaires, et ses allusions sont claires. Il les traite « d'imbéciles », et est sur le point de les

1. Cf. *Diable boiteux* : Petite requête à Messieurs les Romantiques, n° du 17 mai 1824.

2. Pour plus de renseignements sur cette phase du Romantisme à Toulouse, voir notre article des *Annales romantiques*, janvier-février 1913.

nommer. Il écrit en toutes lettres le nom de ses héros. Ce sont là des combatifs : la plume leur est une épée. Comment Soumet, qui de Bonaparte n'a chanté que « le conquérant de la paix », seconderait-il ces ardeurs guerrières? Il a vu que ses amis voulaient l'entraîner sur un champ clos, pour des batailles quotidiennes. Il ne pouvait, sans faire violence aux aspirations les plus profondes de sa nature, accepter ce rôle.

Aussi bien, les batailles ne se gagnent-elles qu'avec des troupes disciplinées, et Soumet n'était pas sans apercevoir les désordres qui, en 1824, commençaient à compromettre l'unité de l'armée qu'il avait, jusque-là, conduite avec une autorité incontestée. En face du sien, d'autres noms grandissaient qui attiraient les jeunes audaces. L'incident Lamartine permit à Soumet de se rendre compte de ce besoin d'émancipation qui travaillait ses collaborateurs. Émile Deschamps, Soumet, Durangel de Marseille s'étaient concertés pour publier à la *Muse française* un article, dans l'ensemble, désobligeant pour Lamartine[1]. L'article parut le 1er octobre, mais le 13 novembre, Lamartine se plaignit, en termes fort vifs, à Victor Hugo. A. de Vigny avait même devancé Lamartine dans sa protestation, car sa lettre à Victor Hugo est du 3 octobre, et l'on pense qu'elle n'était pas de nature à blesser Lamartine. Non pas que Vigny profite de l'incident pour rompre avec Soumet et lui faire opposition, — nous savons qu'il conserve, même en 1824, une admiration exagérée pour l'auteur de *Saül*[2], — mais il se rapproche plus étroitement de Victor Hugo, à qui les événements permettent ainsi de prendre un rôle de plus en plus important. Ajoutons que, précisément en 1824, Lamartine et Victor Hugo se lient d'une amitié très étroite. C'est grâce à Hugo qu'au mois de novembre 1824 tous les poètes

1. Sur cet incident, voir Séché : *ouv. cit.*, p. 99 et suiv.

2. Le 10 août 1824, Vigny écrit à Rességnier : « J'ai à peine eu le temps de me réjouir du fauteuil de Soumet. Que ne m'envoie-t-il donc *Cléopâtre*? Je rougis de ne pas la savoir par cœur, comme le reste. Il est le dieu auquel j'offre mon sacrifice. » Publié par M. Paul Lafond.

de la *Muse française*, sauf peut-être Soumet, font campagne pour Lamartine, candidat à l'Académie française.

Les déchirures se produisent donc dans un corps que l'on avait pu croire jusqu'à ce moment parfaitement uni. Ces divergences de sentiments compromettaient l'autorité de Soumet, et nous savons que ses amis Deschamps et Rességuier n'hésitaient plus à appeler leurs collaborateurs indociles « des adversaires ». Le grand Alexandre comprit sans doute que le moment était venu d'abandonner la phalange belliqueuse de la *Muse française*, car elle était elle-même en train de se détourner de lui.

Vienne donc l'occasion libératrice qui lui permette de rompre — sans amertume — avec des amis compromettants, et Soumet se laissera saisir par elle. L'occasion se présenta en 1824 : ce fut la séance de sa réception à l'Académie française.

A la vérité, le discours de Soumet ne brilla pas par beaucoup d'audace[1]. Il n'y a ni déclaration de guerre à la doctrine si fidèlement défendue au Cénacle de 1824, ni véritable abjuration. Soumet écrivit une sorte de dissertation philosophique sur l'influence morale du théâtre. Grâce à de brillantes et rapides allusions à la littérature dramatique de l'antiquité, à de subtiles considérations sur la Fatalité, considérée comme ressort de la tragédie grecque, à de sages appréciations du théâtre de Voltaire, Soumet avait réussi à tromper l'attente fiévreuse de son auditoire, accouru particulièrement nombreux pour voir, selon l'expression de Dubois, « Monsieur Soumet abjurer le romantisme[2] ». S'il avait mis une très grande réserve à « abjurer », M. Auger, directeur de l'Académie française, mit une très vive passion à le compromettre aux yeux de ses amis. Avec une insistance du plus mauvais goût, Auger félicitait M. Soumet « revenu à l'orthodoxie littéraire », et prenant prétexte du discours que celui-ci venait de prononcer sur la littérature dramatique, il accumulait les éloges sur le nom de

1. Cf. E. Dupuy, qui dit de ce discours qu'« il fut un événement littéraire », *ouv. cit.* p. 210.

2. Article du *Globe*, recueilli dans les *Fragments littéraires*, de Dubois, t. I, pp. 38-39.

Racine, l'immortel auteur de *Phèdre* et d'*Iphigénie*, qu'il opposait au barbare auteur de *Faust* et de *Gœtz de Berlichingen*; enfin il bafouait « ces amateurs de la belle nature qui, pour faire revivre la statue monstrueuse de Saint-Christophe, donneraient volontiers l'Apollon du Belvédère ».

Ce discours d'Auger, d'une maladresse calculée et cruelle, fit le plus grand mal à Soumet. C'est lui qui consomma la défection que le poète n'avait pas voulue sans doute aussi brutale. A partir du 25 novembre, le grand Alexandre, rejeté par Auger parmi les irréductibles adversaires de la littérature romantique, n'est plus que le poète transfuge, le chef parjure à son parti. Mais ses amis ne cessent pas de lui garder une sympathie attristée. Victor Hugo lui-même écrit à Saint-Valry : « On dit là-bas que j'ai fait abjuration de mes hérésies littéraires, comme notre grand poète Soumet[1]. »

Ces démonstrations ne pouvaient plus tromper; le faisceau des amitiés littéraires si fortement noué pendant les cinq précédentes années était pour toujours brisé à la fin de 1824. La défection de Soumet entraîna la ruine du premier Cénacle, en opposant les poètes qui le suivirent dans sa retraite à ceux qui, à la suite de Victor, prétendaient conduire désormais les destinées du Romantisme, devenu libéral. Voilà le premier résultat de la défection de Soumet. Mais une seconde conséquence fut que le grand Alexandre ne put, dès lors, se maintenir sur son piédestal. Renié par les Romantiques qu'il venait de désavouer, et tenu à l'écart par les classiques qui saluaient en Casimir Delavigne leur porte-drapeau, il assista, impuissant, à l'écroulement continu de sa gloire. Cette douleur dura vingt ans. S'il réfléchit, aux jours de sa décadence, à ce qu'il avait été et à ce qu'il était devenu, sans doute Alexandre Soumet dut, lui aussi, se demander si ce n'était point là le châtiment.

Joseph Dedieu.

1. Cf. *Correspondance* de Victor Hugo, p. 49.

*Jean DONAT.*

# L'INSTRUCTION PUBLIQUE A SAINT-ANTONIN[1]

## AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

---

### I

J'ai déjà étudié l'état de l'instruction publique à Saint-Antonin aux seizième et dix-septième siècles[2]. Et dans l'article consacré à cette étude, j'ai pu établir les faits suivants :

1° Il exista à Saint-Antonin, pendant la période de domination du parti protestant, et très probablement jusqu'à la prise de la ville par Louis XIII (1622), une école purement protestante.

2° Après la paix d'Alais (1629), on dut obliger la ville à entretenir une église protestante. — A partir de 1633, deux écoles existent : l'une catholique, dirigée par les PP. Carmes, et l'autre protestante, confiée à divers régents. L'une et l'autre sont subventionnées par la communauté. Mais dès que Louis XIV eut songé à réaliser l'unité religieuse dans son royaume, les comptes consulaires ne mentionnent plus de maître protestant. L'école protestante qui existe encore en 1683, c'est-à-dire à la veille même de la Révocation, ne possède donc plus *aucun caractère officiel*; elle doit suffire elle-même à ses propres besoins.

3° A la Révocation (1685), l'école protestante disparut.

1. Saint-Antonin, chef-lieu de canton de Tarn-et-Garonne.
2. Voir *Annales du Midi*, 24e année, n° 93, p. 5, janvier 1912.

Néanmoins, en 1700, il existe à Saint-Antonin deux écoles de garçons. L'une, l'école publique, est toujours dirigée par les Carmes; ils reçoivent de la communauté 300 livres de salaire annuel. L'autre, que nous appellerions aujourd'hui l'école libre, est tenue par un laïque, « ancien catholique », nommé Antoine Bromet; il n'a d'autres gages que les émoluments payés par les parents qui lui envoient leurs enfants.

4° Une école de filles (la première dont il soit fait mention dans les archives que j'ai parcourues) fut créée à Saint-Antonin après la Révocation. La date de sa fondation doit être placée entre juin et août 1686. Elle est établie dans le but « de fortifier et conserver les nouveaux convertis dans des bons desseins et ardens désirs de pratiquer et exercer la religion catholique, apostolique et romaine ».

En 1700, cette école était dirigée par deux régentes laïques, « anciennes catholiques » — Mlles Berry et Dupin — qui recevaient de la communauté un salaire annuel de 130 livres.

## II

Que devinrent ces écoles pendant le dix-huitième siècle? Quels changements subirent-elles? Quel caractère revêtit leur enseignement?

Si les Carmes qui continuèrent à diriger l'école des garçons ne paraissent pas avoir toujours apporté beaucoup de zèle à leurs fonctions, il est certain cependant que leurs programmes ont évolué selon les idées des novateurs et des pédagogues du dix-huitième siècle.

Les écoles de filles, récemment créées, se trouvaient au commencement du dix-huitième siècle dans leur période d'organisation; aussi exigeaient-elles des soins plus attentifs. L'Intendant désirait d'ailleurs en enlever la direction aux laïques pour la confier à un ordre religieux, comme la chose existait déjà pour l'école de garçons.

Ce désir est manifeste : il apparaît à travers les complaisantes approbations que l'assemblée communale accorde à toutes les demandes formulées à ce sujet par l'Intendant, complaisance qui s'explique d'ailleurs aisément par les circonstances. A ce moment, la résistance protestante est vaincue et la répression violente s'exerce par intermittences. Les fonctions de maire sont attribuées par le pouvoir central, et nul ne peut exercer celles de consul s'il n'est bon catholique[1].

Le 16 avril 1700, le Conseil propose « de pourvoir aux escolles des filles, soit en appellant des filles particulières ou en faisant un establissement des demoiselles de Mirepoix ». Il est dit dans la délibération qu'on en a déjà parlé à l'Intendant : il ne s'agit plus que de réunir les fonds nécessaires. On lui demandera de contribuer à la dépense, la communauté consentant à s'imposer à cet effet les 130 livres qu'elle sert annuellement, « sauf qu'il n'y eut que quelques pistoles d'augmentation ». Si la dépense était plus élevée, on se contenterait « des filles particulières, pour l'éducation des filles de la ville[2] ».

Jusqu'en 1702, cette question resta en suspens. Mais au mois d'août de cette année, M. de Targas, maire, se rendit à Montauban, auprès de l'Intendant, pour lui demander « d'establir en cette ville dès maintenant des maistresses des écoles pour les filles[3] ».

L'Intendant consentit à accorder 100 livres de subvention.

Enfin, le 22 octobre 1702, la communauté décida d'appeler à la direction des écoles de filles les dames de Mirepoix : elle avait en vue pour leur logement la maison de M. Lasauce, chanoine, dont M. Lestang de Caylus venait d'entrer depuis peu en possession. Elle s'engageait à leur fournir « les gros mubles, deux cents livres de gages et le logement[4] ».

1. Voir le certificat délivré pour exercer les fonctions de consul : *Pièces justificatives*, 1.
2. Arch. de Saint-Antonin, BB 13, fos 163 et 168.
3. *Ibid.*, BB 13, fos 239 vo et 240 vo.
4. *Ibid.*, BB 13, fos 246 vo et 248 vo.

Avec les 100 livres accordées par l'Intendant, cela leur faisait un traitement de 300 livres.

Maintenant qu'il a obtenu l'admission des régentes qu'il désirait, l'Intendant semble peu disposé à puiser dans le Trésor les 100 livres d'indemnité annuelle qu'il a une première fois versées. Il engage la communauté à voter régulièrement 300 livres « pour les gages des Dames de l'Union[1] ». Mais la misère est grande et l'assemblée communale s'en tient à la somme déjà accordée : c'est ce que M. de Targas devra expliquer à l'Intendant dans le voyage qu'il fera à Montauban pour le prier de verser sa quote-part de 100 livres. (Délibération du 3 juillet 1703[2].)

Quant aux meubles, il résulte d'une délibération postérieure (21 décembre 1706) qu'au moment de l'établissement des Dames de Mirepoix, la communauté se trouvait « dans l'impossibilité de fournir à leur ameublement faute d'argent et de fons ».

Aussi, gênée par le manque de ressources, avait-elle songé à une ingénieuse combinaison.

Il se trouvait que M^lle de Barthélemy avait légué aux dames régentes une rente de 10 livres, ce qui représentait « deux cents livres de pied ». Sa sœur et héritière, M^me Delpech de Ravaille, devait assurer le payement de ce legs. Et voici le projet auquel la ville s'était arrêtée :

Par délibération du 17 décembre 1702[3], le Conseil consentait à tenir M^me de Ravaille quitte du payement des 10 livres de rente, à la condition qu'elle abandonnât aux régentes l'ameublement dont elle héritait de sa sœur, jusqu'à concur-

1. Il s'agit, sans doute, des *Sœurs de l'Union chrétienne*. Cette congrégation, fondée en 1661, se voua particulièrement à la conversion des protestants, tout en s'employant à l'éducation des jeunes filles catholiques. En 1680, un séminaire destiné à la formation de ces religieuses était créé à Fontenay-le-Comte et des établissements furent fondés en diverses provinces. Dans ses *Études historiques sur le Rouergue*, de Gaujal signale des maisons de ce genre dans le Rouergue, à Saint-Géniez, en 1680 ; à Séverac, en 1696, etc.

2. Arch. de Saint-Antonin, reg. BB 13, f^os 273 v^o et 274.

3. *Ibid.*, reg. BB 13, f^o 259 v^o.

rence de la somme de 200 livres représentant « le pied de la rente à laquelle Mme de Ravaille était tenue ».

La ville voyait dans cette transaction un moyen de s'affranchir de l'obligation d'acheter un mobilier, et Mme de Ravaille l'avantage de se libérer en une fois du payement d'une rente annuelle.

Il est dit encore dans la même délibération que « la communauté doit fournir une maison auxdites dames régentes, et que MM. les consuls ont déjà arrêté le prix du loyer de la maison de M. Bruguière adat, à quarante-cinq livres par an ».

L'installation des Dames de l'Union n'eut lieu qu'en janvier 1703, et c'est M. Bruguière, consul, qui alla les chercher à Montauban. (Délibération du 14 janvier 1703[1].)

Mais ces dames ne voulurent point accepter la clause de l'accord conclu entre la communauté et Mme de Ravaille au sujet du mobilier. Elles entendaient conserver le revenu de 10 livres que, par testament, leur avait laissé Mlle de Barthélemy, et qui n'était point exclusif du droit qu'elles avaient d'obtenir de la ville leur ameublement. On décida d'en référer au juge.

J'ai pensé qu'il serait intéressant de connaître la composition de cet ameublement, et j'en donne le détail à la suite de cet article[2].

A partir de ce moment et durant de longues années, aucun incident sérieux n'attire plus l'attention sur les écoles de Saint-Antonin. Seuls, les comptes consulaires contiennent quelques brèves mentions concernant le payement du salaire des régents et régentes.

En 1719, les dames régentes menacent de quitter la ville : elles ont, disent-elles, de la difficulté à vivre, « à cause de la grande augmentation du prix des denrées, les 200 livres que la communauté leur octroie tous les ans ne leur étant pas suffisantes ».

1. Arch. de Saint-Antonin, reg. BB 13, f° 261 v°.
2. Voir *Pièces justificatives*, 2.

C'est que les finances royales ne permettent pas encore le payement des 100 livres promises par l'Intendant lors de leur installation. Aussi, celui-ci insiste-t-il de nouveau pour que la communauté prenne ces cent livres à sa charge. La ville consent alors à les payer, mais à titre de simple prêt, et jusqu'au jour où le roi servira la pension promise. (Délibération du 29 octobre 1719[1].)

En 1721, l'Intendant de Bernage demande encore à la ville de consentir le prêt des 100 livres. (Délibération du 22 janvier 1721[2].) Et cette exception semble devenue la règle, car les dames régentes la sollicitent elles-mêmes directement de la ville en 1723. (Délibération du 13 janvier 1723[3].)

En réalité, le roi n'accorde plus de subvention aux écoles et elles sont entièrement à la charge de la communauté.

Quant au local où les petites filles viennent recevoir l'instruction, il est insuffisant et malsain. Les régentes demandent, en effet, qu'on leur fournisse une chambre de la maison de la veuve Lebreil, dite Vaurette, « leur plus proche voisine, pour y faire une des deux classes, attendu qu'elles sont obligées de faire une desd. classes dans une chambre de leur maison qui est très incommode et aux pauvres filles escolières et à la dame régente, estant obligée de laisser la porte de la dite chambre toujours ouverte pour avoir du jour, ce qui fait souffrir beaucoup et la dame régente et les escolières surtout pendant le jour. » (Délibération du 13 janvier 1723.)

Ce local, d'ailleurs, n'était pas la propriété de la ville. La communauté, n'en possédant aucun en propre, était obligée de le louer. Et cette location restera à sa charge pendant vingt ans, puisqu'elle n'acquit un immeuble pour les écoles de filles qu'en 1743. Elle payait pour cet objet 45 livres par an à Jeanne de Berry, veuve et héritière de noble Bertrand de Prix, sieur de Lestang. Mais celle-ci, mécontente de ce qu'on lui impose « une rente de douze livres payable tous les ans,

1. Arch. de Saint-Antonin, reg. BB 16, f° 34 v°.
2. *Ibid.*, reg. BB 16.
3. *Ibid.*

au-dessus de laquelle la maison est sujette », demande plus tard que son immeuble lui soit rendu, parce qu'elle trouve, dit-elle, à le vendre. Pour le conserver, la communauté consent à porter le loyer à 55 livres. (Délibération du 13 décembre 1738[1].)

Enfin, dans sa séance du 28 avril 1743[2], le Conseil de ville décide de se procurer un local spécialement affecté à l'école des filles. Il veut se rendre acquéreur de la maison de Mme Lebreil pour le prix de 280 livres. Et dans la séance du 22 novembre 1744[3], il consent à acheter la maison de Mme de Saint-Mary (qui était probablement la même que celle de Mme Berry) pour la somme de 1.440 livres.

Les dames régentes posséderont donc maintenant un local spécialement affecté à leur enseignement. Par suite de ces acquisitions, leur école prendra un caractère particulier de stabilité et de permanence.

Elles réussirent, d'ailleurs, à conquérir l'estime de la population. L'une d'elles, Mme Garrigues, resta attachée pendant trente-quatre ans à l'école de filles[4]. Et lorsque Mme de Moléon, supérieure des Écoles chrétiennes, voulut, en 1740, l'éloigner — il semble que le seul motif indiqué soit son âge — le Conseil, considérant qu'il « a établi et paye » les dames de l'école chrétienne, proteste contre la décision de Mme de Moléon, le départ de Mme Garrigues, dit la délibération, étant « difficile à cause du peu de santé de la dite dame ». D'ailleurs, sa présence est « absolument nécessaire pour l'éducation de la jeunesse... Elle a toujours eu et a encore une attention toute particulière pour l'éducation des jeunes filles[5]. »

A partir de ce moment, les dames régentes ne sont plus

1. Arch. de Saint-Antonin, reg. BB 17.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. Il convient de remarquer que les maîtres qui donnaient l'enseignement à Saint-Antonin restaient, en général, longtemps en fonctions. Pierre Bolon, dont j'ai parlé ailleurs (*Annales du Midi*, 24e année, n° 93), se trouve mentionné dans les comptes consulaires de 1606 à 1662. On y trouve aussi le nom d'Antoine Boyer, régent protestant comme Bolon, de 1636 à 1648.
5. Arch. de Saint-Antonin, reg. BB 17.

mentionnées dans les comptes consulaires ou les délibérations communales qu'à l'occasion des augmentations de salaires ou des réparations demandées pour leurs immeubles.

Jusqu'en 1770, leur traitement reste invariable. C'est ce qui résulte du compte rendu de la délibération municipale du 17 novembre 1770[1]. Dans la séance de ce jour, M. Lacombe, maire, expose « que les Dames de l'école chrétienne établies dans cette ville depuis environ quatre-vingts ans[2], lui ont représenté que lors de leur établissement dans cette ville, il leur fut accordé la somme de 300 livres de gages, mais que depuis leur établissement les denrées ayant plus que doublé[3], il est impossible qu'elles puissent vivre avec la somme de 300 livres ». Le maire Lacombe fait observer à cette occasion que « l'établissement de ces dames est des plus utiles pour le public, puisqu'elles ont un soin tout particulier des enfants confiés à leur éducation ». En considération de ces faits, l'assemblée communale décide à l'unanimité « d'accorder provisoirement aux dames régentes une augmentation de 100 livres ».

Elles seules, d'ailleurs, continuent à distribuer dans la commune l'instruction aux jeunes filles.

1. Arch. de Saint-Antonin, reg. BB 22.

2. Ce chiffre présente quelque exagération : on a vu que leur installation eut lieu en janvier 1703.

3. J'ai pu relever dans les registres de Saint-Antonin quelques prix de denrées à des époques diverses. Voici ceux qui concernent le pain et la viande, ces deux aliments de première nécessité :

En 1698, on payait à Saint-Antonin : le mouton et le veau de lait, 7 sous la livre ; la génisse, 6 sous ; le bœuf et la vache, 4 s. 6 d.

En 1708, on payait le mouton et le veau, 6 sous ; la génisse, 5 sous ; le bœuf, 4 sous la livre.

Ces prix se maintiennent, à quelque chose près, jusqu'en 1720. A partir de ce moment, on constate une augmentation progressive. En 1755, le mouton et le veau se vendent 12 sous la livre ; la génisse et le bœuf, 7 s. 6 d. — En 1764, le mouton et le veau se payent 9 s. 9 d. ; le bœuf, 6 s. 9. d.

Je n'ai pu trouver les prix de 1770 : les registres de délibération sont, à cette date, très irrégulièrement tenus ; ils ne mentionnent plus qu'une ou deux séances par an.

Quant au pain, il se vendait, en 1698, 1 sou la livre le pain bis et 14 deniers le pain blanc. — En 1770, le maire poursuit les boulangers qui ont vendu le pain blanc 30 deniers aux étrangers et 28 deniers aux habitants : c'est bien, en réalité, le double du prix pratiqué au commencement du dix-huitième siècle.

## III

Pendant ce temps, les récriminations des habitants contre les Carmes, au sujet de leur négligence dans l'accomplissement de leurs fonctions (récriminations qui s'étaient déjà produites en 1683 et en 1699[1]), se renouvellent toujours aussi vives. Les griefs de la population sont certainement fondés : on ne saurait les attribuer maintenant à des dissentiments religieux qui, s'ils existaient, se manifesteraient également à l'égard des dames régentes.

Voici ce qu'on lit dans le compte rendu de la délibération du 17 août 1738[2] : « Depuis long temps, plusieurs pères et mères se plaignent du peu de soin que prennent les Révérends Pères Carmes de l'éducation de leurs enfants, et attendu qu'il se présente un maître qui peint très bien et enseigne l'arimethique dans sa perfection, lequel offre de venir s'establir en cette ville aux conditions que la communauté lui donnera des gages à pouvoir y subsister honnètement, ce qui serait très utille et très avantageux pour ceux qui sont obligés d'envoyer leurs enfants hors de cette ville... »

Sous réserve de l'acceptation de l'Intendant, le Conseil décide de voter 150 livres comme traitement dudit maître, pour qu'il apprenne à lire et à écrire aux enfants, « et notament les religionnaires, des principes de notre Religion ». Il devra, en outre, les conduire « à tous les offices divins, les dimanches et les fêtes, et à la messe tous les jours ouvriers ».

Ce maître dut être Chauveau, comme l'indique la délibération suivante du 23 octobre 1740[3] : « Il y a environ deux ans que le sieur Chauveau, maître écrivain, est établi en cette ville,

1. Voir *Annales du Midi*, 24e année, numéro 93 : J. Donat. — *Instruction publique à Saint-Antonin aux seizième et dix-septième siècles*, pp. 10 et 12.
2. Arch. de Saint-Antonin, reg. BB 17.
3. *Ibid.*, reg. BB 17.

où il s'est si bien comporté qu'il s'est acquis l'approbation publique; et comme il n'a pas un nombre suffisant d'écoliers pour lui donner de quoy vivre et s'entretenir », il est proposé au Conseil de lui payer une pension égale à celle « qu'on lui offre ailleurs ». La motion est acceptée.

Le contrat stipule que, dans son école, Chauveau doit « recevoir et enseigner gratis quatre enfants de la ville nommés chaque année par les consuls » : ce sont de vraies bourses municipales.

Pendant seize ans, les choses allèrent ainsi. Mais, en 1754, les commissaires nommés pour « le département de la taille de 1755 » suppriment la pension accordée à Chauveau « m^e^ écrivain et arithmécien » : il était brisé par le pouvoir central.

Poussé et soutenu par les consuls, Chauveau réclame auprès de l'Intendant. En présence de cette résistance imprévue, celui-ci demande des explications : la communauté devra motiver la protection qu'elle accorde à Chauveau.

Dans la séance du 29 décembre 1754[1], les représentants de la ville répondent à cette invitation. Cette délibération mérite d'être analysée. Elle est moins intéressante par les arguments qui y sont exposés que par les renseignements particuliers qu'elle nous fournit, et surtout par le ton énergique avec lequel est défendu le maître estimé dont les intérêts et la considération sont en jeu.

A en juger par le compte rendu, cette séance dut prendre l'allure d'un véritable débat parlementaire. En un langage dont l'énergie contraste singulièrement avec la forme humble, ordinairement usitée lorsqu'il s'agit de s'opposer aux volontés de l'Intendant, le procureur syndic de la communauté fait remarquer que Chauveau quitta « un emploi de 360 livres, au-dessus duquel il y avait du fretain », pour se charger « d'aprendre l'art de bien peindre, très négligé dans cette ville et quazi inconnu »; — que sa nomination fut régularisée par l'intendant Lescalopier; — que les enfants étrangers mêmes

1. Arch. de Saint-Antonin, reg. BB 20.

accouraient chez lui et que ses élèves faisaient de grands progrès. Il explique encore que la pension de Chauveau était tous les ans homologuée par l'Intendant. Les commissaires prétendent que c'est là une dépense inutile : or, jamais il n'a plus été nécessaire qu'à présent de conserver Chauveau.

Mais une partie de l'assemblée se trouvait gagnée d'avance aux vues du pouvoir. Voici le résumé des arguments que faisaient valoir les hommes dévoués à l'Intendant : « 1° Cette pension ne fut accordée à Chauveau que parce qu'il n'avait pas un nombre suffisant d'écoliers pour luy donner à vivre; il en a aujourd'huy un grand nombre tant de la ville que de la campagne qui le font vivre dans l'aisance »; 2° il aurait dit qu'il lui était indifférent de toucher ou non cette pension; 3° la communauté est surchargée de pensions, puisqu'elle paye trois cents livres aux Carmes pour apprendre le latin ainsi qu'à lire et à écrire, et, en outre, trois cents livres aux régentes[1].

Les partisans de Chauveau répliquent que les commissaires ont usurpé les droits de la communauté; — que « Chauveau réunit dans sa personne les qualités d'un excellent Me écrivain, d'un parfait arithméticien et d'un bon citoyen »; — que, sans Chauveau, un grand nombre « de jeunes gens croupiroit dans une profonde ignorance de l'écriture et de l'arithmétique », notions qui ont permis à certains « de faire une fortune brillante ».

D'ailleurs, Chauveau « n'a jamais rien surexigé des écoliers qu'on luy a confiés, puisqu'il n'est dans l'uzage de prendre que *20* sous par mois pour l'écriture de chaque écolier à quy il donne *quatre* heures de leçons par jour et *30* sous à ceux à qui il donnait des *leçons* particulières ».

On ne peut donc, sans injustice, destituer Chauveau qui a une bonne conduite, une pareille mesure « portant avec elle un caractère odieux ». La question financière paraît plutôt un prétexte car, lorsqu'on établit cette pension, les finances de

1. Il résulte évidemment de ce document que les Carmes donnaient à la fois l'enseignement primaire et une sorte d'enseignement secondaire; depuis plus d'un siècle, ni leurs fonctions ni leur traitement n'ont été modifiés.

la ville étaient dans une situation plus critique qu'aujourd'hui.

Tel est le résumé des arguments fournis pour ou contre le maintien de Chauveau. Si cette délibération nous éclaire sur le degré de confiance qu'avait su inspirer ce maître laïque, elle fait peut-être mieux ressortir encore le peu de sympathie dont étaient entourés ses concurrents les Carmes.

Mais la décision de l'Intendant était arrêtée d'avance. Malgré les protestations de la ville, Chauveau perdit ses cent vingt livres de gage. Il resta néanmoins à son poste. Et la communauté le soutint, sinon de ses subventions, au moins de sa sympathie.

Dix ans plus tard, en effet, le 3 novembre 1764, le Conseil, rappelant que la pension de Chauveau fut « tout à coup supprimée sans savoir pourquoi », ce qui l'a contraint à augmenter la rétribution scolaire et à « ne plus recevoir les quatre pauvres que les consuls nommaient pour aller prendre des leçons chez lui », et craignant, en outre, qu'il quittât la ville pour se fixer ailleurs, décida de rétablir en sa faveur la pension de cent vingt livres « sous le bon plaisir de Mgr l'Intendant », pour que Chauveau pût, à partir de 1765, continuer ses fonctions selon les anciennes conditions[1].

Le régent laïque paraît d'ailleurs habile à tirer parti de la confiance qu'il inspire : le 20 décembre 1766[2], Grimal, premier consul, dit au Conseil que Chauveau aurait l'intention d' « aller fixer ailleurs son séjour », parce qu'on lui fait « des avantages considérables ». Aussi, considérant qu' « il est sorti d'entre ses mains d'excellens écrivains et arithméciens et que s'il acceptoit la proposition qu'on luy fait ailleurs, cette communauté se verroit privée du seul maître écrivain qu'elle ait eu depuis longtemps », l'assemblée municipale lui accorde — toujours sous la réserve « du bon plaisir de Mgr l'Intendant » — la somme de cent cinquante livres, à la condition qu'il gardera

1. Arch. de Saint-Antonin, reg. BB 21.
2. *Ibid.*, reg. BB 21.

avec lui son fils aîné et qu'il élèvera gratuitement cinq enfants de la ville.

Cette longue lutte en faveur de Chauveau fait à la fois honneur à l'homme qui, pendant une période de près de trente ans, a su conserver l'estime et la confiance de toute une population, et au corps consulaire qui appréciait à ce degré la valeur de l'instruction.

Des documents que je viens d'analyser, il résulte qu'au dix-huitième siècle l'enseignement primaire fut distribué à Saint-Antonin par un maître laïque et par les Carmes. L'école dirigée par Chauveau (l'école libre) n'était pas gratuite. Nous connaissons le prix de la rétribution payée par les élèves; nous savons cependant qu'une subvention accordée par la ville assurait la gratuité à cinq enfants pauvres.

Il est probable que l'école des Carmes était gratuite : elle le fut au dix-septième siècle, et rien ne permet de supposer que cette gratuité dût subir des restrictions au dix-huitième siècle.

Ce qui paraît aussi incontestablement établi, c'est que le maître laïque Chauveau s'acquittait de ses fonctions à la satisfaction générale, tandis que les Carmes les négligeaient.

## IV

Une autre question se pose : jusqu'à quel point les Carmes conduisaient-ils les études latines de leurs élèves? Où ceux-ci les achevaient-ils? Pour répondre à ces questions, les documents précis manquent, et j'en suis réduit à des hypothèses que je tâcherai cependant de justifier.

Un fait certain, c'est que beaucoup de bourgeois de Saint-Antonin avaient fait leurs humanités. On relève en assez grand nombre dans les actes municipaux des noms de médecins, de bacheliers, de licenciés en droit; or, la possession de ces titres impliquait des études faites dans des centres universitaires. Le nombre des bourgeois qui s'intéressaient aux travaux de l'es-

prit fut suffisant pour que l'on pût établir, en 1779, une Société politique et littéraire où on lisait les livres nouveaux et les journaux de l'époque[1].

Deux villes pouvaient attirer les étudiants de Saint-Antonin : Toulouse et Cahors. La distance de Saint-Antonin à Toulouse dépasse cent kilomètres, tandis que de Saint-Antonin à Cahors il n'y a pas plus de cinquante kilomètres. C'était une première raison pour amener à Cahors les jeunes gens de cette région du Rouergue.

D'autre part, l'Université de Cahors, fondée en 1331 par le pape Jean XXII et dotée de trois collèges, avait un glorieux passé et une vieille réputation.

La Faculté de droit fut particulièrement brillante avec des maîtres illustres comme Guillaume Bénédicti et le célèbre Jacques Cujas, de Toulouse ; Fernand Béranger, de Puylaroque ; François Roaldès, de Millau.

Au quinzième siècle, elle comptait plus de quatre mille étudiants dont douze cents pour le droit. Au seizième, les étudiants s'y rendaient de l'Agenais, du Périgord, des élections de Villefranche et de Montauban, *du Rouergue* et de l'Albigeois[2].

N'est-il donc pas vraisemblable que c'est à Cahors que devaient se rendre les jeunes gens de Saint-Antonin (situé précisément dans l'élection de Villefranche-de-Rouergue) pour obtenir leurs grades?

Et ce mouvement, constaté au seizième siècle, dut se continuer au dix-septième et au dix-huitième.

Dès le commencement du dix-septième siècle, les Jésuites obtiennent de Henri IV le Collège du Quercy où ils devaient entretenir cinq classes : *lettres humaines*, grecque et latine et une classe de philosophie[3].

D'abord agrégés à l'Université, ils finirent à la suite d'empiè-

1. Voir J. Donat, *Une Société politique et littéraire à Saint-Antonin, au dix-huitième siècle.* — *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXXVIII, 1910, p. 269.

2. Baudel et Malinowski, *Histoire de l'Université de Cahors.*

3. *Ibid.*

tements successifs par la supplanter, jusqu'au moment où elle fut complètement supprimée (mai 1751).

Or, j'ai justement trouvé dans les archives de Saint-Antonin un palmarès de distribution de prix du Collège des Jésuites de Cahors, portant la date du 24 août 1752[1].

Ce palmarès, qui concerne toutes les classes, depuis la cinquième jusqu'à la rhétorique, contient un certain nombre de noms portés à cette époque par des familles de Saint-Antonin. Bien que ce ne soit pas là un argument absolument suffisant, il me confirme dans cette idée que les jeunes bourgeois de la localité allaient achever leurs études à Cahors.

D'ailleurs si les Pères Carmes de Saint-Antonin enseignaient le latin, leur personnel était trop peu nombreux pour qu'il leur fût possible de faire parcourir à leurs élèves le cycle complet des humanités. Ils devaient se borner à donner les notions élémentaires de latin. Et, sans doute, les études qu'on y faisait devaient être limitées aux classes de grammaire.

## V

Mais l'ordre des Jésuites, condamné en 1762 par le Parlement de Paris, est supprimé en 1764 par édit de Louis XV.

M. Gabriel Compayré, après avoir étudié les critiques de Parlements sur les procédés pédagogiques du puissant ordre religieux, indique les méthodes et les programmes d'études que l'on propose de substituer aux leurs[2].

Les *officiers royaux de Moulins* voudraient, par exemple, que l'on enseignât l'histoire; la *municipalité d'Orléans*, la langue française par principes, et la géographie, « études réelles que la Société de Jésus répudiait à admettre ».

Mais c'est surtout le janséniste président Rolland, l'adver-

1. Arch. de Saint-Antonin, GG 29.

2. G. Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, Hachette.

saire le plus résolu et le plus redoutable des Jésuites, qui inspire les réformes pédagogiques réalisées à cette époque. Il demande, entre autres choses, que chaque enseignement soit confié à un professeur particulier; que l'on crée une chaire spéciale dans chaque collège pour l'enseignement de l'histoire; que, dans les études, la langue française « marche d'un pas égal avec la langue latine ». Il se montre par là disciple de Rollin qui trouve « honteux que nous ignorions notre propre langue », et demande qu'on l'enseigne de bonne heure aux enfants « et jusqu'à l'âge de six ans : auquel temps on pourra commencer à les mettre au latin, dont l'intelligence leur deviendra bien plus facile par l'étude qu'ils auront faite de la grammaire française[1] ».

Rolland préconise enfin la création, dans les petites villes, d'établissements qu'il appelle des *demi-collèges* ou *pédagogies*, réduits à deux ou trois classes, avec trois ou quatre professeurs et un programme qui comprendrait les vérités de la religion, les principes de la morale, l'étude de la langue française, les éléments du latin et de l'histoire.

« L'élite des jeunes gens élevés dans ces collèges inférieurs irait achever ses études dans les collèges de plein exercice. Enfin, les Universités, avec leurs facultés spéciales, compléteraient le système de l'éducation publique qui comprendrait ainsi quatre degrés[2]. »

Les idées de Rolland eurent une influence certaine sur les méthodes et les programmes d'études de la seconde moitié du dix-huitième siècle. L'organisation de l'école des Carmes de Saint-Antonin semble s'inspirer, à cette époque, des idées du célèbre président du Parlement. Elle réalise les deux premiers degrés du système qu'il préconisait : le degré primaire et le premier échelon (demi-collèges) du degré secondaire. Quant aux matières enseignées, ce sont à peu près celles que Rolland indiquait : on apprenait la religion, la mythologie, le latin,

1. Rollin, *Traité des études*, édit. Didot, 1859, t. I, p. 67.
2. Compayré, *Histoire critique*, etc., t. II, p. 236.

l'histoire, la géographie, la grammaire. J'en trouve la preuve dans l'*Exercice littéraire dédié au chapitre provincial des Grands Carmes*[1] *de la province d'Aquitaine par MM. les Écoliers du Collège royal de Saint-Antonin*, que possèdent les archives municipales de cette ville[2]. Il devait avoir lieu le 1er mai 1779, à une heure de l'après-midi, dans la salle des exercices du Collège.

Ces exercices littéraires étaient, d'ailleurs, une innovation du dix-huitième siècle. Ils furent créés sous l'inspiration directe de Rollin qui les destinait à remplacer les représentations théâtrales mises à la mode par les Jésuites. Dans son *Traité des Études*, il développe les inconvénients de toute nature — matériels et moraux — que lui paraissent présenter ces représentations[3]. Il leur préfère « les actions publiques dans lesquelles les écoliers rendent compte des auteurs qu'ils ont vus en classe ou en particulier, et de tout ce qui fait la matière de leurs études[4] ». Et il fait l'éloge des Révérends Pères du Collège de l'Esquile à Toulouse qui, depuis 1738, ont substitué à la traditionnelle tragédie, des exercices littéraires : il souhaite que leur exemple soit imité[5].

De ce moment jusqu'à la Révolution, aucun fait remarquable dans l'organisation de l'enseignement, à Saint-Antonin, ne saurait être signalé, n'étaient deux délibérations assez intéressantes de 1788. L'une, celle du 2 février 1788, fait un rapide historique d'un établissement assez curieux des environs de Saint-Antonin et dont les bâtiments existent encore en bon état; il en indique en même temps la récente destination. M. Perret, maire, y expose que « le monastère de Costejean, sis à un quart de lieue de cette ville, fondé par Izabé de Vallat, venue de Belfort en 1286[6] et dont le patronat appartient

1. Les Carmes possédaient au dix-huitième siècle de nombreux couvents, répartis en trente-huit provinces, dont sept pour la France.
2. Arch. de Saint-Antonin, GG 29.
3. Rollin, *Traité des Études*, t. III, p. 305.
4. *Ibid.*, p. 299.
5. *Ibid.*, p. 308.
6. De Gaujal place sa fondation en 1292 : ce monastère de filles fut, dit-il,

à Mme de La Cappelle, a été occupé par un certain nombre de religieuses qui avaient établi dans leur couvent une pension où les pères de famille de cette ville et des environs avaient la commodité de faire élever leurs filles; que cette pension n'existe plus depuis environ trente ans, le nombre des religieuses ayant été successivement diminué par mort jusqu'à la dame Dulau, dernière titulaire, qui y a vécu seule avec son aumônier pendant une vingtaine d'années et qui est morte depuis trois ou quatre ans. »

Mme de Saint-Thomas, religieuse de Leyme, prieure actuelle, lui a succédé. Cette dame, après deux différentes apparitions « et après avoir renvoyé l'aumônier, a abbandonné ledit monastère, de manière qu'il est désert et que les biens et revenus dépendants sont régis par un agent non résidant ». Le maire le déplore, car « les demoiselles nouvellement converties trouvaient là une maison de retraite et d'éducation », les pauvres des secours et les revenus en « étaient consommés dans le pays ». Aussi propose-t-il de demander à l'évêque de Rodez, en vertu du pouvoir que lui accorde la Déclaration du Roi du 2 septembre 1786, « de supprimer led. monastère et en réunir lesd. biens et rentes à tel établissement qu'il trouvera utile à cette communauté ». Et dans ce langage emphatique et déclamatoire que parlera la politique révolutionnaire de la fin du dix-huième siècle, il expose les bienfaits de l'éducation. « L'éducation de la jeunesse est, dit-il, l'objet le plus intéressant pour la sociétté : 1° pour eux-mêmes, parce que l'éducation doit les rendre tels qu'ils soient utiles à cette societté, afin qu'ils en obtiennent l'estime et qu'ils y trouvent leur bien-être; 2° pour leurs familles, qu'ils doivent soutenir et décorer; 3° pour l'État même, qui doit recueillir les fruits de la bonne éducation que reçoivent les citoyens qui le composent, parce que la bonne éducation fait les bonnes mœurs, et les bonnes mœurs font le bonheur et la sûreté d'un État. »

réuni à l'abbaye de Leyme en Quercy, de la filiation de laquelle il était. (*Études historiques sur le Rouergue*, t. I.)

Et comme tout cela est fort négligé « dans cette ville, tant pour les garçons que pour les filles », il pense qu'on pourrait y remédier avec l'aide du gouvernement. Il explique alors que le couvent des Cordeliers n'a plus qu'un seul religieux : la suppression de cette maison, qui ne peut plus remplir « les obligations auxquelles elle étoit autrefois assujettie », procurerait à la communauté un emplacement convenable pour fonder un établissement d'éducation de jeunes filles. Les ressources pourraient être assurées par les revenus du monastère de Costejean « appliqués à cet objet ». Enfin, les revenus du couvent des Cordeliers, « joints à d'autres objets que la commune pourroit se procurer, pourroit servir à l'établissement d'une école d'éducation pour les garçons dont cette ville auroit le plus grand besoin ». Telles sont les raisons que l'on soumet à l'évêque de Rodez[1].

Les couvents sans moines, l'instruction en déclin, tout cela sent la lassitude et l'abandon. D'ailleurs, la plainte s'accentue et se précise. Le 2 octobre de la même année, le maire dit « que depuis longtemps, il a la douleur de voir que l'éducation de la jeunesse est très fort négligée dans cette ville, quoique cet objet soit un des plus importants de la société; que le peu de faculté des habitans, accablés du poids énorme des charges et privés de commerce, ne leur permettant pas de sacrifier des fonds suffisants à l'entretien de bons régens, il a cru devoir mettre sous les yeux de l'assemblée un moyen qui lui paroit devoir suppléer à l'impuissance de la communauté dans un établissement si utile ».

Sans doute, sa première requête auprès de l'évêque de Rodez n'a pas été entendue. Il invoque alors les ordonnances des rois et les arrêts des parlements. Et fouillant dans l'arsenal varié de la réglementation aussi complexe que touffue de l'ancien régime, « il a trouvé que, par l'article 9 de l'ordonnance de Charles IX du mois d'avril 1560, donnée à Orléans, il est dit qu'en chacune église cathédrale et collégiale sera... [établie],

1. Arch. de Saint-Antonin, BB 25.

outre la prébende théologalle, une autre prébende » dont le revenu sera consacré à entretenir un précepteur qui sera chargé d'instruire gratuitement les enfants de la ville ». Ce précepteur sera élu par l'archevêque ou l'évêque, sur la présentation des chanoines et des « maire, échevins, consuls ou capitouls de la ville, et destituable par led. archevêque ou évêque, sur l'avis des dessus dits ». Il invoque encore l'ordonnance de Henri III aux États de Blois, du mois de mai 1579, l'édit de Melun de février 1580, les décrétales, le premier concile de Nicée, celui de Latran et celui de Trente « qui veulent qu'il y ait dans chaque collégiale une prébande préceptorale ». En conséquence de toutes ces ordonnances, ajoute-t-il, le parlement de Toulouse, par ses arrêts de mars 1565, mars 1567, janvier 1571 et décembre 1584, a ordonné l'exécution de ces dispositions. Aussi le maire conclut-il que « le chapitre collégial de cette ville, composé de douze chanoines, outre M. le Prieur-mage, est dans le cas de laisser la ditte prébende préceptoriale. C'est pourquoy led. s^r Maire croit qu'il est du plus grand intérêt de cette communauté de réclamer de Messieurs du chapitre le revenu d'un canonicat ou prébande préceptoriale, pour être destinée à la nourriture et entretien des régens que la communauté a intérêt à établir dans cette ville. » Comme à ce moment plusieurs charges de chanoines se trouvent vacantes, il demande que l'on abandonne le revenu de l'une d'elles. Et le conseil autorise maire et consuls à contraindre « par les voyes de droit », le chapitre à ce faire[1].

Il n'est plus question, en 1788, des Carmes que nous avons suivis pendant cent cinquante ans dans la direction de l'école publique de Saint-Antonin et contre lesquels se sont élevées parfois de sévères réclamations. Il n'est plus question des dames de l'Union dont la communauté louait les services en 1744 et en 1770. Le traditionnel maître laïque, concurrent des Carmes, comme ce Chauveau que la communauté défendit si vaillamment contre l'Intendant, existe-t-il encore? Nous savons seu-

1. Archives de Saint-Antonin, BB 26.

lement que le maire se plaint de l'insuffisance manifeste et regrettable à tous les points de vue de l'instruction et de l'éducation, et qu'il recherche les moyens d'y remédier sans retard.

Le ton de ces dernières délibérations, la fermeté des revendications qui y sont exprimées, l'affirmation des droits de la communauté en vertu d'une réglementation précise, contrastent singulièrement avec la forme des requêtes de jadis, si timides et si humbles. Ici, c'est déjà le langage de citoyens conscients de leurs droits, qui, sous le couvert des vieilles lois existantes, entendent obtenir les légitimes satisfactions qui leur sont dues. On éprouve, à la lecture de ces derniers documents, l'impression que ces réclamations sont vaines et tombent dans le vide. Les administrateurs n'entendent pas la plainte des administrés. Ici, comme partout en France, à la veille de la Révolution, les gouvernants restent sourds et muets. D'ailleurs chacun semble s'abandonner; la vie municipale elle-même s'éteint : les registres municipaux n'enregistrent plus que de vagues et rares délibérations. Cette inaction et ce silence, ce n'est pourtant que la résignation dans l'impuissance, le recueillement des énergies et des forces sociales qui, dans la contrainte, s'exaspèrent. Demain, elles se tendront terriblement, avides d'action, et briseront les vieux cadres d'institutions surannées. C'est, dans un ciel couvert de sombres nuages, une atmosphère calme, mais lourde, signe précurseur des grands orages.

Jean Donat.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

**1**. *Certificat de communion pascale pour pouvoir exercer les fonctions de consul.*

Je, soussigné, prieur et curé de la ville de St Antonin en Rouergue, certiflie à touts ceux qu'il appartiendra que Me Zacharie Alliès, avocat de la présente ville, mon parroissien, entend la messe les festes et dimanches, et que, depuis quatre ans que je suis curé de la dite ville, il a fait chaque année sa confession et communion pascalle. En foy de ce.... à Saint-Antonin ce troisième avril mille sept cent dix-sept.

De Ferny, *prieur et curé de Saint-Antonin.*

Nous, vicaires généraux au diocèse de Rodez, le siège vaquant, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que M. de Ferny, ptre prieur curé de Saint-Antonin au présent diocèse, a écrit et signé le certificat cy dernier, auquel foy doit être ajoutée comme contenant vérité, tant en jugement que dehors.

Donné à Rodez sous notre seing et sceau... le dixième may mil sept cent dix-sept.

*Signés :* Hugues de Luzignan, grand archidiacre (?), *vicaire général*, Balsa, chanoine, *vicaire général.*

Par messieurs les vicaires généraux, *signé :* Nadal.

(Arch. de Saint-Antonin, $BB_{15}$, pp. 157 et 158.)

**2**. *Estat des meubles délivrés aux dames de l'Union chrestienne des Escoles de filles de cette ville, contenu et dans le contract d'achapt d'iceux fait de la dlle de Barthélemi, femme de M. Ravaille, du 18 décembre 1702, rettenu par moy, nore... et dans un estat remis entre les mains du sr Bromet, consul collecteur, pour le produire dans ses comptes et dont mention est faite dans la dernière délibération du 14 janvier 1703.*

Meubles acquis de Mlle de Barthélemy :

| | |
|---|---|
| Premièrement neuf chèses bois noyer en menuiserie de valeur de neuf livres dix-huit sous, cy..... | 9l 18s |
| *A reporter*..... | 9l 18s |

| | |
|---|---|
| *Report*..... | 9l 18s |
| Plus douze serviettes et une nappe presque neuves, quatre livres dix sous, cy..... | 4l 10s |
| Plus un cabinet à deux portes, bois noyer en menuiserie avec ses ferrements, treize livres..... | 13l |
| Plus une conette avec plume pesant 48 livres à cinq sous la livre, la somme de 12 livres, cy..... | 12l |
| Autre conette avec plume pesant cinquante trois livres, la somme de treize livres 5 sous, cy..... | 13l 5s |
| Plus un traversin du poids de 23 livres, la somme de cinq livres quinze sous, cy..... | 5l 15s |
| Plus autre traversin du poids de 11 livres, la somme de deux livres quinze sous..... | 2l 15s |
| Plus une table en pliant, bois publier, une livre cinq sous, cy..... | 1l 5s |
| Plus une paire flambaux leton, une livre 10 sous..... | 1l 10s |
| Plus une paile à feu, dix sous..... | 10s |
| Plus une couverte laine presque neuve, huit livres..... | 8l |
| Plus un chauderon pesant avec son anse fer six livres un quart, la somme de quatre livres..... | 4l |
| Plus un matelas, la somme de dix livres..... | 10l |
| Plus un pendant de feü, fer et soufflet quarante cinq sous. | 2l 5s |
| Plus un bassinoir, deux livres dix sous, cy..... | 2l 10s |
| Plus une broche et une cuillère fer, vingt sous..... | 1l |
| Plus six assiettes, deux plats, une escuelle estain, pesant seize livres et demi, à raison de vingt sous la livre..... | 16l 10s |
| Plus un poelon leton avec sa queüe fer vingt sous, cy... | 1l |
| De l'autre part..... | 27l 8s |
| | 109l 13s |

Meubles achetés depuis d'autres personnes :

| | |
|---|---|
| Premièrement de Carrat, menuisier, deux chélits bois au prix de six livres cinq sous, cy..... | 6l 5s |
| Plus de la delle de Teuly, chirurgien, deux canes étoupes pour faire deux paillasses auxd. deux chélits à douze sous l'une..... | 3l 12s |
| Plus pour 33l de laine à dix sous la livre pour faire un matelas et refaire un autre matelas cy devant acheté de la dlle de Ravaille..... | 16l 10s |
| Plus pour un linseul pour faire led. matelas deux livres, cy..... | 2l |
| Plus pour la façon desd. deux paillaces et desd. deux | |
| *A reporter*..... | 138l |

| | | |
|---|---|---|
| *Report*..... | 138l | |
| matelas et d'une courtepointe vieille à Suzanne Castaillague deux livres cinq sous..... | 2l | 5s |
| Plus les chandelles employées lors de la façon desd. deux matelas et paillaces, quatre sous, cy..... | | 4s |
| Plus pour la paille pour remplir lesd. deux paillaces, huit sous, cy..... | | 8s |
| Plus une douzaine serviettes fines et deux napes de la même façon, huit livres, cy..... | 8l | |
| Plus huit draps fins à six livres pièces, quarante huit livres cy..... | 48l | |
| Plus autres trois draps pour la servante à quatre livres dix sous pièce, cy..... | 13l | 10s |
| Plus du sr Roux, marchand, acheté deux couvertes de laine au prix de 10l 10 sous chacune..... | 21l | |
| Plus pour une grille de fer achetée de Carrat, serrurier, vingt sous, cy..... | 1l | |
| Plus pour des enderrières (?) du même, vingt sous..... | 1l | |
| Plus pour une poele à frire du chauderonnier qui loge ches Bibal trante sous, cy..... | 1l | 10s |
| Plus pour une salière bois avec son pilon de Madone de Cassan veuve, trois sous six deniers..... | | 3s 6d |
| Plus une autre salière estain pesant une livre et demi, de Mlle de St Just, veuve..... | 1l | 2s |
| Plus pour clous pour attacher les surciels des lits de la femme de Carrat, dix sous..... | | 10s |
| Plus pour les grands clous pris de Melle de Just, pour attacher les cordes des lits, deux sous..... | | 2s |
| Plus a esté baillé à Solomiac, tailleur, pour accommoder les lits et les attacher avec les cordes par lui baillées, dix sous..... | | 10s |
| Plus acheté de M. Villeneuve, apotre, six livres Couton et de la delle de Perret, marcde, cinq livres et demi pour deux courtepointes, à dix-huit sous montant dix livres sept sous..... | 10l | 7s |
| Plus pour faire les deux courtepointes, acheté trois livres et un autre eschangé avec une petite courtepointe vieille, deux de toille blanche et l'autre de bonne toille au prix de dix-sept livres..... | 17l | |
| Plus pour la façon, les ayant faites piquer, six livres, cy. | 6l | |
| Plus pour autre paillace pour la servante trois canes estoupas à 12 sous la cane..... | 1l | 16s |
| *A reporter*..... | 272l | 7s 6d |

| | |
|---|---|
| *Report*..... | 272l 7s 6d |
| Plus pour paille mise en la paillasse, quatre sols, cy... | 4s |
| Plus pour la façon de lad. paillace, quatre sols..... | 4s |
| Plus pour deux livres chandelles employées à la faction desd. courtepointes, treize sous, cy..... | 13s |
| Et finalement pour le filet blanc et roux qui a esté employé auxd. courtepointes, matelas et paillace, trante sous, cy..... | 1l 10s |
| Première page du dernier estat..... | 9l 17s |
| 2e page..... | 117l 2s 6d |
| Somme led. dernier estat..... | 165l 5s 6d |
| Premier estat..... | 109l 13s |
| Somme tout joint..... | 274l 18s 6d |

(Arch. de Saint-Antonin, reg. $BB_{13}$, p. 263 v°.)

A la suite de la délibération du 16 juin 1704 (Arch. de Saint-Antonin, reg. $BB_{14}$, p. 17 v°), je relève dans le même ordre d'idées la mention suivante :

*Estat des meubles qui ont esté fournis aux dames de la Charité, maistresses d'escole de filles de cette ville, outre les fournitures contenues dans l'inventaire du 14 janvier 1703 :*

| | |
|---|---|
| Premièrement, deux chaises..... | 10s |
| Plus une cloche..... | 2l 15s |
| Plus une clochete..... | 12s |
| Plus pour un cadenas pour la porte..... | 8s |
| Plus une (?)..... | 18s |
| | 5l 3s |

ARMAND PRAVIEL

# L'HÔTE IMPRÉVU

## PIÈCE EN UN ACTE, EN PROSE

REPRÉSENTÉE SUR LA SCÈNE DU THÉATRE DES VARIÉTÉS, LE 4 DÉCEMBRE 1912.

---

## PERSONNAGES

| | |
|---|---|
| L'EMPEREUR NAPOLÉON | M. L. Baudin. |
| LE MARÉCHAL CAULAINCOURT | M. Dalfier. |
| PEDRO | M. Dot. |
| UN CAPITAINE DE LA GARDE | M. Laborie. |
| UN LIEUTENANT DE LA GARDE | M. X... |
| UN LIEUTENANT DE HUSSARDS | M. X... |
| MERCÉDÈS | Mme L. Beaufort. |
| MAÎTRE FRANÇOIS | M. Paris. |

CAVALIERS DE LA GARDE. — VALETS. — HUSSARDS.

*Dans les montagnes basques, aux environs de Tolosa.*
*(Nuit du 18 au 19 janvier 1809.)*

Une cabane de paysans espagnols. Petite chambre très basse et très obscure.

Au fond, un grand lit dans une alcôve. A sa gauche, une porte à deux battants donnant dans une cuisine, puis, dans l'angle, une image de la Madone avec une lampe qui brûle.

A gauche, au troisième plan, un vieux buffet usé; au premier plan, donnant sur la campagne, une fenêtre dont les vitres sont fermées et les contrevents ouverts.

A droite, deux portes : la première au dernier plan, dissimulée dans le mur, près du lit, donnant sur un hangar extérieur; la seconde beaucoup plus grande ouvrant sur la campagne.

Au milieu de la scène, une grande table sur laquelle brûle une chandelle dans une bouteille.

Aux murs, des images de Saints. Quelques chaises.

— Au lever du rideau, Mercédès, vieille espagnole, habillée de haillons, ses cheveux gris en désordre, nettoie un vieux fusil en chantonnant, sous la lueur de la chandelle. Au dehors, plaintes du vent. La scène est très peu éclairée.

## SCÈNE PREMIÈRE

MERCÉDÈS, seule.

*... Alors devant le danger sombre*
*Le saint Patriarche pria...*
*Fuyant les ennemis sans nombre,*
*Il s'en fut vers l'Égypte sombre...*
*Ave, Maria !*

(Tout cela murmuré plutôt que chanté, comme par quelqu'un qui fredonne machinalement. — Coup de vent violent.)

Santa Maria ! Quelle nuit dans la montagne ! Quel vent...

(Elle se lève et va à la fenêtre qu'elle ouvre : un tourbillon impétueux de neige entre dans la chambre. Reculant effrayée en refermant la croisée :)

... Et quelle neige !... Que saint Jacques protège les pauvres guérillas !

(Elle pousse un long soupir et se rassied. Le vent fait rage, secouant la porte et les fenêtres. Elle recommence à astiquer le fusil et à chantonner.)

*... Quand il apprit cette nouvelle,*
*Le Roi Hérode s'écria,*
*Ému d'une rage cruelle :*
*« Que l'on arrête l'infidèle ! »*
*Ave, Maria !*

*Mais le Seigneur couvert de langes*
*Au père Éternel se fia...*

(Détonations lointaines. Elle s'interrompt un instant, attentive, l'oreille au guet. Profond silence, troublé seulement par les hurlements du vent. — Elle reprend :)

*... Et le Père envoya ses Anges,*
*Ainsi qu'un grand vol de mésanges...*
*Ave, Maria !*

(Parlé.) Qui sait où est le fils? A Saragosse peut-être... Il devait aller y rejoindre les autres, la semaine dernière... La montagne n'est pas tenable pour la guerre, avec un temps pareil!

(Recommençant son travail :)

*.... Ils s'en allaient, faisant leur route...*

(Tout à coup, d'un violent effort, la croisée s'ouvre, le loquet ayant sauté. Un homme en haillons bondit brusquement sur la scène. Il se retourne et ferme vivement les contrevents. C'est Pedro. Sa mère se lève, elle va se jeter à son cou, pousser un cri; lui, met un doigt sur sa bouche, immobile. Elle s'arrête comme pétrifiée. Grand silence où geignent les plaintes du vent.)

## SCÈNE II

### PEDRO, MERCÉDÈS.

(Pedro porte des jambières lacées et des espadrilles, une cape en lambeaux, un mouchoir autour de la tête, une ceinture où est passé un pistolet. Il est couvert de boue et de neige. Au bout d'un long silence, il se tourne vers sa mère. Sa figure angoissée se détend. Il sourit à demi.)

PEDRO, à voix basse.

Sauvé!... Sauvé encore une fois! Caramba! je l'ai échappée belle...

MERCÉDÈS, lui sautant au cou.

Ah! mon Pedro! mon petit!... Mon fils!... Pas de blessure?

PEDRO.

Non, rien. Mais les canailles m'ont fait bien courir... Ah! quelle guerre! Quelle guerre!

MERCÉDÈS, de plus en plus animée et éveillée.

D'où viens-tu?

PEDRO.

Ah! je n'en sais rien... De partout! Voyons, coordonnons un peu tout cela, voyons... Il y a huit jours, j'étais à Saragosse.

MERCÉDÈS.

A Saragosse! Eh bien?

PEDRO.

Eh bien! les Français sont battus...

MERCÉDÈS, avec un cri de joie.

Battus!...

PEDRO.

Oui, un triomphe inouï, inespéré même. Les Français sont toujours tenus en échec.

MERCÉDÈS.

Comme l'année dernière!

PEDRO.

Comme l'année dernière. Seulement, maintenant, il y a cinquante mille soldats dans Saragosse... Des approvisionnements immenses en blé, vins, bétail y ont été amassés; les Anglais y ont envoyé d'abondantes munitions de guerre... Avant que le général Junot soit maître de la place, il faut qu'il emporte la ligne des couvents et de la Huerba, puis la muraille de la ville, et puis enfin les maisons; car les maisons se défendront une par une, étant abondamment pourvues de vivres et d'armes...

MERCÉDÈS, gravement.

Saragosse ne peut être prise: Notre-Dame del Pilar la protège!

PEDRO.

Oui, mère... et Palafox la défend.

(Ils s'asseoient tous deux auprès de la grande table.)

MERCÉDÈS.

Mais qui donc te poursuivait à cette heure dans ces montagnes?

PEDRO.

Ah! voici. — Le 11 janvier, après l'attaque du couvent de Saint-Joseph, j'en ai eu assez de me battre derrière des murailles. Tu le sais, ce n'est pas cette manière de combat qui me va... J'ai voulu reprendre ma vie errante; avec quelques camarades, je me suis jeté de nuit à travers les lignes et j'ai remonté l'Ebre, en tuant des Français de-çi de-là... Ah! je puis dire que, ces derniers jours, nous n'avons pas perdu notre temps... Quand les soldats étaient en troupe, nous empoisonnions les citernes; quand ils s'écartaient, nous les poignardions en détail; quand les chevaux étaient seuls, nous leur coupions les jarrets... Le soir, nous mettions le feu aux cantonnements...

MERCÉDÈS.

Oh! c'est horrible!

PEDRO.

Que veux-tu? C'est la guerre! Un pays aussi perfidement envahi que l'a été notre misérable Espagne se défend comme il le peut... Va donc demander à l'honnête homme qui découvre un voleur chez lui s'il lui propose un duel régulier! — Ah! par saint Jacques! mille fois non! Il se blottit derrière une porte et, quand le bandit passe, il lui décharge son pistolet dans le dos... Il ne peut être question de justice et d'humanité envers un tyran sanguinaire qui se double d'un menteur insigne! — Après avoir attiré notre roi dans son guet-apens de Bayonne, il pense y faire tomber avec lui l'Espagne : elle ne le veut pas! Elle résiste! Tous les droits, elle les a contre celui qui n'en respecte aucun... Dieu lui-même lève en sa faveur les plus sacrées des interdictions!

(Un temps.)

Aussi, quelle ardeur! Partout on se lève, on s'organise, on

se groupe... Ici, c'est un officier sans service, là un moine, plus loin, un curé voulant défendre son village, plus loin encore, un fermier troublé dans ses terres, qui recueillent des paysans, des déserteurs, des prisonniers fugitifs, et qui harcèlent les ennemis... — Les défenseurs volontaires du sol national, mais ils sont innombrables! Pour chasser l'étranger, l'étudiant quitte ses études, le pâtre ses troupeaux, le contrebandier son commerce! Les Français, grâce à cet effort prodigieux, seront bientôt plus misérables que nous! Renovalès, du haut du couvent de San Juan de la Peña...

MERCÉDÈS, se signant avec ferveur.

... San Juan de la Peña!

PEDRO, continuant.

... Renovalès domine la vallée de la Jaca, et son nom seul terrifie les ennemis; Mina, un enfant de dix-neuf ans, barre complètement la route de Pampelune à Saragosse; Villacampa occupe Calatayud; Ramon-Gayan arrête tous les détachements égarés dans les montagnes de Montalvan; et enfin l'Empecinado, le grand partisan, mon ami, mon maître, l'Empecinado infeste la route de Saragosse à Madrid; on ne le voit nulle part, on le craint partout. A Siguenza, ce sont douze officiers qu'on empoisonne; à Guadalaxara, ce sont quinze soldats brûlés vifs au milieu de leur ivresse...

(Détonations au dehors, très lointaines.)

... et enfin, malgré tout, malgré le froid, malgré la neige, malgré la nuit, l'entends-tu, mère? L'entends-tu? La montagne est pleine de braves qui courent parmi les rochers, bondissent au-dessus des abîmes, se faufilent à travers tous les buissons et braquent leur escopette au détour de tous les sentiers!

(Un temps. Il se rapproche de sa mère.)

Ce matin, j'étais aux portes de Tolosa. Il y avait un détachement de cavaliers bivouaqués dans un faubourg. Avec Isi-

dro et José Pérez, mes deux camarades, nous sommes venus les trouver et nous leur avons vendu du vin... Juge un peu de leur joie; partout on leur refuse la nourriture. Quelques-uns d'entre eux ont bu. Tu devines bien qu'ils ne se réveilleront point... Les autres, qui se méfiaient, sont allés se coucher, et, parmi eux, le capitaine, un vieux farouche, qui avait l'œil sur nous... J'ai dit à mes camarades, une fois la nuit tombée : « Amis, ce capitaine est le plus dangereux de la bande. Allons-nous le laisser vivre pour qu'il continue à persécuter l'Espagne? — Jamais de la vie! » Alors, nous nous glissons à travers le bivouac... Nous arrivons au hangar où ils s'étaient couchés... Isidro se charge de la sentinelle. En tas, sous une charrette, les Français se serraient contre le froid... A la lueur d'une lanterne, j'aperçois le capitaine. Il sommeillait profondément, enveloppé dans son manteau... On n'entendait que le souffle régulier des dormeurs; la neige tombait...

MERCÉDÈS.

C'était fou!...

PEDRO.

Pourquoi? La sentinelle morte et la moitié des cavaliers avec, les autres harassés de fatigue, que pouvais-je craindre?... Avec cent précautions, j'arrive au capitaine sans éveiller personne, et, vive l'Espagne! je lui plantai mon poignard dans le cœur si terriblement que je le traversai et le clouai au sol!

MERCÉDÈS, se voilant la face.

Horreur!

PEDRO.

A l'effroyable cri qu'il pousse, quelques hommes se lèvent... Je les bouscule, je passe... Mais le lieutenant, jeune, ardent, vigoureux, le sabre à la main, transperce José, qui tombe sur moi... Je n'ai que le temps de bondir au dehors, où l'on me tire dessus quelques coups de fusil...

MERCÉDÈS.

Je les ai entendus.

PEDRO.

Je cours comme un fou. Je reconnais les chemins familiers. Affolé, je crois voir partout flotter à travers la neige des silhouettes de cavaliers au galop... Enfin, la clarté de notre maisonnette me rend tout mon courage, et me voici...

MERCÉDÈS.

Te voilà, mon Pedro! Te voilà! — Hélas! quelle triste fête de retour, au milieu de nos malheurs! — Dieu! que j'ai souffert ainsi, seule, depuis la mort du pauvre père, l'an dernier, à Logroño!...

PEDRO, sombre.

Hélas! Que d'événements depuis cette bataille! Que de sang versé!

MERCÉDÈS.

Que de deuils...

PEDRO, se levant et passant à droite.

Mais aussi que de gloire! — N'oublions pas ce qui a été fait... Espérons en l'avenir. Le cœur de la patrie bat plus fort que jamais. Ah! le tyran français avait projeté de nous enlever notre armée, régiment par régiment, et de l'expédier dans une guerre lointaine à son profit; il avait projeté de frapper l'Espagne entière d'une conscription générale... Eh bien, la guerre s'est faite, mais contre lui! — Il peut garder dans les caisses de son armée les menottes qu'il avait fait fabriquer pour emmener nos prisonniers, — et qu'il a déposées de force aux arsenaux du Ferrol!

MERCÉDÈS.

— A propos... tu l'as rencontré?

PEDRO.

Jamais. Il est, dit-on à Valladolid où il apprête contre nous quelque nouvelle machination... Mais ne crains rien, va, mère! *Dios no muere!* Dieu est avec la patrie! — Il nous donnera la victoire, comme à Baylen, il y a six mois! Certes, à cette époque, tout allait mieux pour nous. Le désastre de Somo-Sierra nous a porté un coup terrible... On ne songe plus, comme alors, à porter cinq cent mille hommes au delà des Pyrénées... Mais ne désespérons pas : le pays entier est debout; de l'Ebre à Gibraltar, on s'arme, on travaille. Tous veulent concourir à la grande œuvre du salut national... Les couvents sont déserts; les campagnes abandonnées : ce n'est plus la charrue, c'est le fusil ou le poignard qu'il nous faut... L'Espagne brûle, elle brûle d'un si formidable incendie que si les Français ne l'abandonnent pas, ils seront écrasés sous ses décombres!...

MERCÉDÈS.

Que la Madone le veuille, fils! — C'est pour cela que je la prie tous les jours.

(Un temps.)

Vas-tu rester ici quelque temps?

PEDRO.

Y penses-tu, mère? — Quelque temps me reposer? Moi? Non, non! Demain, je redescendrai la montagne du côté de Vittoria, et les avant-postes de la ville auront sous peu de mes nouvelles!

(Se rapproche de la table.)

Le fusil est prêt? Bien. Voilà du bon travail, meilleur que le ravaudage.

(Il prend le fusil.)

La femme doit aussi bien savoir entretenir le fusil que la quenouille!

MERCÉDÈS.

Veux-tu dormir un peu?

PEDRO.

Tout à l'heure. Mais d'abord, as-tu quelque chose à me donner pour me refaire? Je meurs de faim et de soif, et le vin que j'ai versé aux cavaliers français me tentait peu, je l'avoue.

MERCÉDÈS.

Je vais voir s'il me reste quelque chose.

(Elle se lève, ouvre le buffet et fouille. — Pedro va vers la fenêtre dont il entr'ouvre avec précaution les contrevents. Bouffée terrible de neige, qui manque d'éteindre la chandelle.)

PEDRO.

Quelle neige!... C'est un véritable ouragan!...

(Soudain, il s'arrête et écoute. Imposant brusquement le silence à sa mère) :

Chut!...

(Mercédès s'arrête, et tous deux, immobiles, écoutent.)

## SCÈNE III

MERCÉDÈS. DES VOIX AU DEHORS.

(Au dehors, on entend des cris et des appels lointains, mêlés à des bruits de fouets et de grelots. Le vacarme, d'abord vague, devient peu à peu distinct, puis très violent. On entend des voix qui excitent les chevaux : « Allons! hop! hardi!... » — Mercédès, sans mot dire, traverse lentement la scène, va à la porte du hangar, au dernier plan à droite, l'ouvre et fait signe à son fils, qui lentement, se glisse au dehors. — Elle descend un peu en scène, et dépose le fusil dans le coin à droite, derrière les rideaux du lit. Au dehors, scène bruyante et animée : puis, brusque arrêt : plus de bruit, les grelots ne tintent plus.)

UNE VOIX.

Eh bien, quoi? Qu'est-ce qu'il y a?

UNE AUTRE VOIX.

Monsieur le Maréchal, il est impossible d'avancer. La route est absolument effacée dans cette neige... et nous avons perdu notre direction.

PREMIÈRE VOIX.

Et le guide?

DEUXIÈME VOIX.

Il s'est enfui... et avec cette neige on n'y voit pas à trois pas.

PREMIÈRE VOIX.

Bien.

(Colloque confus qui se perd au dehors. Enfin, on frappe violemment à la porte. Mercédès va ouvrir. Entre un Capitaine de la garde, couvert de neige. Il jette un coup d'œil dans la pièce; puis, se retournant vers l'extérieur :)

LE CAPITAINE.

Oui, Monsieur le Maréchal.

(Entre alors, à droite, le Maréchal Caulaincourt, botté, enveloppé d'un grand manteau couvert de neige. Par la porte viennent des flocons qui tourbillonnent derrière lui. Il est suivi d'un Lieutenant de la Garde qui porte une lanterne. Le Capitaine remonte la scène, ouvre la porte du fond qu'éclaire le Lieutenant.)

CAULAINCOURT, regardant la salle qui est au fond :

Dans cette cuisine, on pourra faire du feu et préparer le souper de l'Empereur. Donnez l'ordre d'y faire transporter les vivres. En attendant, Sa Majesté se reposera dans cette salle. — Allez!

(Le Capitaine sort en courant. Deux cavaliers de la Garde entrent à droite, traversent la scène, et, guidés par le Lieutenant pénètrent dans le hangar; ils en ressortent bientôt, avec du bois qu'ils portent dans la cuisine. Le Lieutenant les y accompagne. Le Capitaine reparaît à droite, suivi de deux valets transportant un volumineux mannequin; ils disparaissent tous au fond. Caulaincourt surveille tout cela, dos au public, secouant son manteau. Les soldats et leurs officiers rentrent au fond. Scène très rapide et très animée. Les valets courent au dehors. Le Maréchal sort, et l'on entend sa voix à l'extérieur :)

CAULAINCOURT.

Sire, que Votre Majesté prenne la peine de descendre.

(Un temps. Puis, par la droite, entre l'Empereur en redingote grise, botté et crotté, très sombre et très mécontent.)

## SCÈNE IV

MERCÉDÈS, Le Capitaine, Le Lieutenant, L'EMPEREUR, puis CAULAINCOURT, Cavaliers, Valets, puis Maître FRANÇOIS.

L'EMPEREUR, dès le seuil, au Capitaine.

Veillez aux chevaux. Qu'on les mette à l'abri : et dès que la neige aura cessé, que l'on vienne m'avertir.

(Le Capitaine salue et sort rapidement, suivi du Lieutenant et des cavaliers. — L'Empereur traverse la scène, s'assied près de la table, muet, le front sabré d'une ride de colère. On aperçoit alors maître François, le cuisinier, qui entre par la droite, accompagné des deux valets qui portent un mannequin énorme. Silencieusement, le cuisinier ouvre ce mannequin déposé au fond de la scène, et en tire divers paquets qu'il passe à ses acolytes qui les portent au fond. Il en extrait aussi des bouteilles de vin qu'il pose sur le buffet.)

L'EMPEREUR, à Caulaincourt.

Maréchal, — mon courrier.

(Caulaincourt sort à la hâte. L'Empereur prend une prise. On entend les grelots et le bruit de la voiture que l'on fait entrer sous le hangar. Caulaincourt rentre à droite, portant une énorme liasse de lettres et de papiers. L'Empereur brise les bandes des gazettes, et, le front de plus en plus sévère, les lit rapidement à la lueur de la chandelle et de la lanterne que le Lieutenant a posée sur la table. — Au fond, maître François débouche les bouteilles. — Mercédès, dans le fond, adossée au lit, contemple la scène, immobile. Maître François se livre avec elle à une pantomine très expressive, lui demandant des renseignements. Elle sort par le fond : le cuisinier la suit, une bouteille à chaque main, et accompagné des valets qui portent le mannequin. Scène rapide et animée, opposée à l'impassibilité sombre de l'Empereur lisant les gazettes, à côté de Caulaincourt rigide et muet.)

## SCÈNE V

### L'EMPEREUR, CAULAINCOURT

L'EMPEREUR, éclatant brusquement et jetant sur la table la gazette qu'il lisait :

Imbéciles! — Il y a six mois, à Erfurt, ils crevaient tous d'orgueil! Maintenant, ils ont peur de cette canaille espagnole... Oui, oui... Après Somo-Sierra, après Madrid, ils osent parler de la désapprobation publique! Si je connaissais les misérables qui leur donnent ces renseignements... car il y en a dans l'armée... Je le sais! Il y a des lâches qui voudraient retourner à Paris pour retrouver leurs habitudes et leurs maîtresses!... Eh bien, je les retiendrai encore sous les armes à quatre-vingts ans!

(Il décachète vivement une lettre. — Un temps.)

— Maréchal, on essaie de nous brouiller avec Constantinople... A Dresde, à Vienne, à Munich, à Milan, on s'arme contre nous... Il paraît que ce sont les eaux du Léthé et non celles du Danube qui coulent à Vienne, et qu'on y a oublié les leçons de l'expérience... Il en faut de nouvelles? On en aura; et, cette fois, terribles, j'en réponds! Je ne veux pas la guerre... Je n'y ai pas d'intérêt, et l'Europe entière est témoin que tous mes efforts, toute mon attention, étaient dirigés vers l'Espagne... L'Autriche qui a sauvé les Anglais en 1805, au moment où j'allais franchir le détroit de Calais, les sauve encore une fois en m'arrêtant au moment où j'allais les poursuivre jusqu'à la Corogne... Elle paiera cher cette nouvelle diversion! Ou elle désarmera sur-le-champ, et je remettrai moi-même l'épée au fourreau... Sinon, la lutte sera immédiate et décisive, et telle que l'Angleterre n'aura plus à l'avenir d'alliés sur le continent!...

(Il décachète une autre lettre, et lit :)

... « Une agitation inconnue se manifeste dans les esprits... On intrigue timidement, mais visiblement à la Cour; on est aussi mal pensant que mal disant... »

(Parlé, nerveusement.)

... Ah! c'est ainsi! Eh bien, mon retour va rudement les surprendre, tous ces fins politiques... Je ne les épargnerai pas!...

(Reprenant sa lecture.)

« ... Quant à Monsieur de Talleyrand, il répand partout qu'il n'est pour rien dans l'affaire d'Espagne, car il a toujours soutenu un simple projet de démembrement... »

(Se levant, furieux.)

Comment! ce misérable-là soutient qu'il a été étranger à la guerre d'Espagne!... Il oublie donc qu'il me l'a conseillée par écrit!... Il oublie donc son fameux mot : « Recommencez la politique de Louis XIV... » Ah! l'abominable fourbe! Il faudra donc toujours que je le trouve en travers de mon chemin, comme cette crapule de Fouché! Talleyrand a été l'intermédiaire de toutes les négociations qui ont abouti à la guerre actuelle! — Qu'il prenne garde! Je lui enlèverai sa clef de grand chambellan! Il ne sera plus rien, entendez-vous? Plus rien! plus rien!...

(Il se promène quelque temps avec agitation; puis il revient à la tabatière qu'il a posée sur la table, et, tout en prisant bruyamment, il aperçoit une lettre à grands cachets rouges parmi les autres papiers.)

— Qu'est-ce que c'est que cette lettre?

CAULAINCOURT.

C'est la lettre de Sa Majesté le Roi d'Espagne.

L'EMPEREUR, décachetant la lettre et la lisant :

« Je prie Votre Majesté d'agréer mes vœux pour que, dans

le cours de cette année, l'Europe pacifiée par vos soins rende justice à vos intentions... »

(Il continue de lire tout bas. Sa figure, qui s'était un peu éclairée, se rembrunit. — Fermant la lettre :)

Maréchal, servez-moi de secrétaire. Nous allons immédiatement répondre au Roi d'Espagne.

(Caulaincourt s'installe à la table, face au public. De la liasse qu'il a apportée, il extrait un encrier portatif, des plumes et du papier, et se dispose à écrire. L'Empereur se promène de long en large en dictant :)

« ... Au Roi d'Espagne. Près de Tolosa, le 18 janvier 1809.

... La Cour des Alcades de Madrid... a acquitté trente coquins... que le général Belliard avait fait arrêter... Donnez ordre sur-le-champ... qu'ils soient jugés par une commission militaire... et qu'ils soient fusillés.

(Il s'anime et s'énerve de plus en plus, dictant toujours plus vite, tandis que Caulaincourt s'escrime à prendre au vol ses impétueuses paroles.)

... Les cinq-sixièmes de Madrid sont bons... Mais les honnêtes gens ont besoin d'être encouragés... et ils ne peuvent l'être qu'en maintenant la canaille... J'ai fait pendre... et on en a été bien aise...

(S'apercevant que Caulaincourt ne peut plus le suivre, il s'arrête et le regarde du fond de la scène; puis il s'approche et regarde par-dessus son épaule. Froidement :)

— Vous écrivez bien lentement.

(Reprenant, très calme.)

« ... La canaille n'aime et n'estime que ceux qu'elle craint, et la crainte de la canaille peut seule vous faire aimer et estimer de toute la nation...

(Puis, très grave, au milieu de la scène.)

... Je vous remercie de ce que vous me dites relativement à la bonne année... Je n'espère pas que l'Europe puisse être

encore pacifiée cette année... Je l'espère si peu... que je viens de rendre un décret pour lever cent mille hommes. La haine de l'Angleterre..., les événements de Constantinople.... tout fait présager que l'heure de la tranquillité et du repos... n'est pas encore sonnée. »

(Un temps. Caulaincourt finit d'écrire.)

C'est tout.

(Caulaincourt se lève et présente la plume à l'Empereur qui paraphe brusquement la lettre.)

Vous donnerez demain cette lettre à un des courriers de Tolosa.

CAULAINCOURT.

Oui, sire.

(A ce moment, la porte du fond se rouvre. — Maître François reparaît, suivi de Mercédès.)

## SCÈNE VI

LES MÊMES, MAITRE FRANÇOIS, MERCÉDÈS, LES DEUX VALETS.

MAITRE FRANÇOIS, annonçant du fond :

Sa Majesté est servie.

(L'Empereur remonte vivement, laissant son mouchoir et sa tabatière sur la table. Caulaincourt remet les papiers et les gazettes dans leur serviette, après avoir serré les plumes et l'encrier.)

L'EMPEREUR, se retournant au fond :

Venez-vous, Maréchal ?

CAULAINCOURT, qui se lève, ayant tout replié.

Oui, Sire.

(Ils sortent au fond.)

MAITRE FRANÇOIS, à un valet.

Et maintenant, vous autres, alerte! Vous savez que l'Empereur ne perd pas son temps à regarder les assiettes. Allons! Plus vite que cela!

(Ils sortent rapidement au fond, emportant les bouteilles. Il n'en reste plus que deux sur le buffet. — Mercédès demeurée seule descend lentement en scène. Elle pousse un long soupir et regarde si le vieux fusil est toujours à sa place dans les rideaux du lit. Puis, elle descend encore et ouvre la porte de droite au premier plan. De la neige. Elle écoute : aucun bruit. Elle referme, et remonte vers la porte du hangar. Au moment où elle va l'ouvrir, Maître François reparaît au fond, tout effaré.)

MAITRE FRANÇOIS.

Et c'est toujours la même chose! Et c'est toujours la même chose! Le voilà maintenant qui commence par le dessert, et mange les pommes avant les sardines! C'est incroyable!... Aussi, je vais être obligé de lui donner le Frontignan avant le Bourgogne... C'est insensé!...

(Il prend l'une des deux bouteilles qui restent sur le buffet et sort au fond. Mercédès ouvre la porte du hangar et regarde. Pedro se glisse sur la scène.)

## SCÈNE VII

### MERCÉDÈS, PEDRO.

PEDRO, à voix basse.

Santa Maria! Nous le tenons, enfin!...

MERCÉDÈS, effrayée.

Que veux-tu dire? Cache-toi, je t'en supplie... On peut rentrer... On peut te voir...

PEDRO, sauvagement.

Oui, je vais rentrer! Oui, je vais me cacher! Mais pas avant d'avoir sauvé la patrie!

MERCÉDÈS.

Comment?

PEDRO, désignant la porte du fond.

Le tyran est là! L'envahisseur est là! J'ai tout entendu; j'ai tout vu par les fentes de la porte... Oui, oui! Tout à l'heure encore, il n'y a qu'un instant, il écrivait à son frère de faire fusiller trente de nos compagnons, à Madrid! Il part! Il rentre en France.

MERCÉDÈS.

Il part! Il part!...

PEDRO.

Oui, mais je l'empêcherai bien, moi, de rentrer chez lui après avoir couvert l'Espagne de cadavres! Ah! saint Jacques me réservait une bien grande joie... Devenir le libérateur de la patrie en deuil, la délivrer de son bourreau... Ah! je ne m'en serais jamais cru digne... Mon Dieu, mon Dieu!... J'étouffe de joie, mère, j'étouffe de joie!

MERCÉDÈS, inquiète.

Que veux-tu dire enfin?

PEDRO.

Tu ne me comprends pas? Comment? L'envahisseur vient se jeter dans ton piège, et tu ne sais pas en tirer les lacets? Tu m'étonnes, mère! Je te croyais plus patriote.

(Il tire de sous sa cape une petite fiole à demi pleine.)

Tu vois cette liqueur? C'est l'Empecinado qui m'en a fait don. Quelques gouttes mêlées à n'importe quel breuvage le rendent infailliblement mortel... C'est de ce breuvage que j'ai

versé aux cavaliers de Tolosa... Eh bien, tu vois, là, en face de toi, cette bouteille de vin?... Tout à l'heure on va venir la chercher pour la servir à la table de l'infâme... Trois gouttes de cette fiole feront de ce vin un poison terrible... et l'Espagne est sauvée!

(Il lui passe la fiole de poison.)

MERCÉDÈS, très ferme.

Un moment. Je ne te permettrai jamais d'accomplir ton dessein. Tu n'en a pas le droit.

PEDRO, stupéfait.

Quoi? Que dis-tu? Ce bourreau, cet assassin, cet usurpateur...

MERCÉDÈS, gravement.

Cet homme est mon hôte : il doit m'être sacré.

PEDRO, étouffant de colère.

Mais songes-tu bien que c'est fou ce que tu dis là? Songes-tu bien que, par un vain scrupule d'honneur, tu protèges un misérable qui a violé toutes les lois, tous les scrupules, toutes les délicatesses? Songes-tu qu'il a raillé et foulé aux pieds les choses les plus saintes? que c'est inouï d'oser, à propos de cet homme, parler d'honneur et de loyauté?

MERCÉDÈS, serrant la fiole dans son corsage.

Il est mon hôte; et tu ne le frapperas point sous mon toit.

PEDRO.

Quel délire te prend? Quel délire te domine? Est-ce bien toi, ma mère, toi qui parles ainsi, toi qui à l'heure des suprêmes désespoirs me mis dans les mains le fusil encore noir de poudre du pauvre père, après l'avoir vu mourir entre tes bras au combat de Logroño! Toi qui m'as implanté dans le cœur

l'amour surhumain du sol natal, l'horreur du tyran, la haine sacrée de l'envahisseur?... Mon Dieu! Mon Dieu! Est-ce toi qui parles à cette heure, toi qui chantais à mon berceau les vieilles chansons de guerre des aïeux contre les Maures et m'as rempli l'âme de sanguinaires histoires?

MERCÉDÈS.

Oui, c'est moi. Un hôte est sacré. Jamais sur la terre d'Espagne la sainte loi de l'hospitalité ne fut transgressée. Jusqu'à la mort je défendrai l'homme qui est venu se reposer dans ma maison. Tu n'as plus rien à faire ici... Pars, va-t'en sur d'autres chemins chercher des ennemis à combattre! Ici, je dois rester seule, gardienne de la pureté du foyer familial.

PEDRO, fou de rage, éclatant.

C'est indigne! C'est infâme!... Oh! c'est indigne! Il ne nous manquait plus que cela, maintenant! Faire de la générosité à l'égard du vainqueur... Ah oui!... Allez, allez! Mourez à Saragosse, mourez à Madrid! Ne calculez rien, n'envisagez même pas un moyen terme entre la honte et la mort; jusqu'au dernier souffle, luttez pour l'Espagne qu'on égorge, et gardez l'espérance de la victoire dans les yeux et dans le cœur! Voici de quoi vous réconforter : une femme, une femme, pour de vains scrupules, pour des folies, des puérilités, des enfantillages,... sauve la vie à votre bourreau... Elle perpétue le crime et le supplice... Elle frappe sur les clous de la crucifiée!...

MERCÉDÈS, affolée.

Tais-toi! Tais-toi!...

PEDRO.

Ah! cette infamie ne s'accomplira pas! Il y a des heures où les devoirs les plus sacrés disparaissent devant le cri de la patrie!...

(repoussant Mercédès.)

Je ne te connais plus! Tu n'es plus ma mère!... Ma mère, c'est l'Espagne que l'on torture, que l'on déchire et qui san-

glote!... J'étais bien fou de confier l'œuvre sainte à de fragiles mains de femme, puisque je suis là, moi, avec ma haine!

MERCÉDÈS, s'accrochant à lui.

Pedro! Pedro!... Mon fils, par pitié!... La Madone va nous maudire!...

PEDRO, tirant son pistolet.

Ce poison, après tout, c'est chanceux... Ce vin, il peut ne pas le boire... Tandis qu'avec ceci, je suis sûr du succès... On me tuera? Et après? Bienheureuse mort d'où va jaillir la résurrection d'un peuple!

MERCÉDÈS, avec désespoir.

Pedro! mon fils!—Ne tire pas sur l'hôte, c'est l'envoyé de Dieu!

PEDRO, avec force.

Oui, c'est Dieu qui nous l'a envoyé! Oui, c'est la neige de Dieu qui l'a forcé de s'arrêter chez nous... Mais c'est Dieu aussi qui m'avait fait le précéder ici, pour l'accomplissement du décret de mort, pour l'œuvre sainte du salut de l'Espagne!

(Il fait un rapide signe de croix.)

MERCÉDÈS.

Par pitié!

(Il la repousse rudement jusqu'à la porte du hangar.)

Santa Maria!...

(Il la rejette au dehors et referme le verrou sur elle. Puis, seul, il traverse la scène d'un bond léger se dirigeant vers la porte du fond. A cet instant précis, la porte de droite s'ouvre violemment et un Lieutenant de hussards, couvert de neige, suivi de cinq ou six hussards français, les armes à la main, envahissent la pièce.)

LE LIEUTENANT, avec un cri de triomphe.

Le voilà! Le voilà!... Arrêtez-le!

(Pedro épouvanté se retourne. Il tire un coup de pistolet sur le Lieutenant et le manque. Les hussards s'élancent. Courte lutte. On le désarme. Brusquement la porte du fond s'ouvre : l'Empereur paraît, nu-tête, avec derrière lui, Caulaincourt, maître François, les valets. Les hussards et le Lieutenant entraînent Pedro à droite. Par la porte de ce côté entrent rapidement le Capitaine et les cavaliers de la Garde, — et parmi eux Mercédès, muette et terrifiée.)

## SCÈNE VIII

L'EMPEREUR, CAULAINCOURT, PEDRO, MERCÉDÈS, Le Capitaine de la Garde, Le Lieutenant de hussards, Maître FRANÇOIS, Hussards, Cavaliers de la Garde, Valets.

L'EMPEREUR.

Qu'y a-t-il?

LE LIEUTENANT, stupéfait à la vue de l'Empereur.

Sire... C'est un bandit... Un assassin... que nous venons d'arrêter ici même dans cette salle...

L'EMPEREUR, désignant Pedro.

Cet homme?

LE LIEUTENANT.

Oui, Sire... Nos hommes l'ont reconnu... C'est Pedro Cabral, un misérable que nous avons trouvé vingt fois sur notre route, sous des déguisements différents... Hier, il a versé à nos cavaliers du vin empoisonné... Dix d'entre eux sont morts... Cette nuit, il s'est glissé jusqu'à notre capitaine, et l'a poignardé dans son sommeil... Voici deux heures que nous le poursuivions sans succès à travers la montagne, quand nous avons aperçu cette cabane éclairée et que nous avons eu l'idée de la fouiller...

L'EMPEREUR.

Et vous l'avez trouvé...?

LE LIEUTENANT.

Ici même... au moment où, ce pistolet à la main, il se glissait jusqu'à la porte de la salle où était Votre Majesté...

L'EMPEREUR, amèrement.

Oui, voilà ce qui ruine l'Espagne... Un tas de misérables n'ayant rien à perdre et tout à gagner dans le massacre et le pillage... Des brigands... qui égorgent la nation qu'ils prétendent sauver et saccagent le territoire qu'ils prétendent défendre!

PEDRO, froidement.

Ce sont les Français plutôt qui nous ruinent. Ce sont eux qui mettent à feu et à sang le pays tout entier! Ce sont eux qui, en se livrant au pillage, nous ont délivrés de tout scrupule...

L'EMPEREUR.

Ils osent parler de pillage! — Quand les Espagnols sont entrés en Roussillon, en 93, ils ont enlevé toutes les femmes et les ont partagées comme un butin... Ils ont violé tous les traités militaires... Ils se sont mis sur la même ligne que les Bédouins du désert... Moi, j'avais une flotte à Cadix, elle était l'alliée de l'Espagne, et ils ont dirigé contre elle leur artillerie! J'avais une armée espagnole dans mes rangs, j'ai mieux aimé la voir passer sur les vaisseaux anglais et être obligé de la précipiter du haut des rochers d'Espinosa, que de la désarmer! J'ai préféré avoir neuf mille ennemis de plus à combattre que de manquer à la bonne foi et à l'honneur! Mais, vous autres, vous ne combattez que par la ruse et l'assassinat! — Depuis que je sers, je n'ai jamais vu de plus lâche canaille... A Espinosa, à Burgos, à Tudela, à Molins del Rey, à Uclès, — ils se sont enfuis à la première décharge en jetant leurs armes!...

PEDRO, impassible.

Souviens-toi de Baylen.

L'EMPEREUR, éclatant.

Baylen! Ce n'est pas vous autres qui avez fait Baylen... C'est Dupont, qui est un traître.., un lâche... un misérable!...

Pour sauver quelques fourgons il a perdu son armée! Je le ferai fusiller... Il a sali notre uniforme, il sera lavé dans son sang... Mais, vous autres, vous n'y êtes pour rien : nous avons vu ce que vous avez fait à Somo-Sierra... Vos bandes n'ont jamais tenu en rase campagne!

(Terrible :)

Ah! vous parlez de Baylen!... Ah! vous parlez de Baylen... C'est vrai, l'an dernier, je vous avais envoyé des agneaux, vous les avez dévorés... Mais je suis venu maintenant avec mes vieux loups qui vous dévoreront à leur tour!

PEDRO.

Maintenant, c'est fini... Tu quittes l'Espagne, tu pars : je sais tout.

L'EMPEREUR.

Oui, je pars, mais dans vingt jours je reviendrai, je serai ici, et je balaierai avec du canon votre canaille fanfaronne... Et je remettrai tout dans l'ordre, lorsque je me serai débarrassé de votre troupe d'assassins... En France, je n'ai eu le calme qu'en faisant arrêter deux cents boute-feux que j'ai envoyés aux Colonies... J'agirai de même en Espagne.

PEDRO.

On n'envoie pas un peuple entier aux galères.

L'EMPEREUR.

Un ramassis de brigands fanatisés par des moines n'est pas un peuple! Un peuple ne réclame pas pour maîtres un roi fou, une femme impudique, un jeune homme imbécile et un favori abject! — Je veux, moi, rendre la grandeur à l'Espagne, lui donner les libertés nécessaires, la tirer de son chaos de superstitions et d'ignorance...

PEDRO.

... En l'enchaînant par la ruse et le mensonge!... Il n'est pas permis d'attaquer ainsi l'indépendance des nations! —

Tyran français, tu as outrepassé tes droits, tu es en dehors de toutes les lois... L'Espagne entière est soulevée contre toi, sans une exception : l'aristocratie et le clergé ont suivi l'exemple du peuple... Elle marche à son but... Elle te vaincra!

L'EMPEREUR.

Avec quoi?

PEDRO.

Avec Dieu.

L'EMPEREUR, hors de lui.

Capitaine, fusillez-moi ce misérable-là!...

PEDRO.

Ah! tu peux bien me faire assassiner, tu ne rendras pas la vie à ceux des tiens que j'ai envoyés là-bas! J'en ai tué partout : en Aragon, en Catalogne et en Castille, et, hier encore, ceux que j'ai empoisonnés à Tolosa!

(Jetant un regard rapide à sa mère parmi les cavaliers.)

Un regret seul me reste... C'est de t'avoir manqué. La tâche était trop belle... Que Dieu choisisse un vengeur plus digne de l'accomplir!

LE CAPITAINE.

Allons, en marche!

PEDRO, fièrement.

Dieu ne meurt pas, bourreau! Vive l'Espagne!...

(Il sort entouré des officiers et des soldats. L'Empereur, immobile, le regarde sortir.)

CAULAINCOURT.

Quel abominable peuple!

L'EMPEREUR, pensif.

Oui, Maréchal. — Mais c'est un peuple.

(Ils rentrent au fond, avec maître François et les laquais. Toutes les portes se referment.)

## SCÈNE IX

MERCÉDÈS seule, puis LE CAPITAINE.

(Elle reste longtemps impassible et froide, appuyée au lit. Elle regarde la porte par laquelle est sorti l'Empereur. Ses yeux brillent d'un sombre éclat. Pas une larme; puis, elle descend lentement en scène, rasant les murs. Elle ouvre la porte de droite et écoute. Tout près, décharge du peloton d'exécution. Elle tressaille douloureusement, puis referme la porte, et, s'y adossant, elle tire de son corsage la fiole de poison que lui a donnée Pedro. Elle la regarde longuement, puis fixe les yeux sur la bouteille de vin qui est posée sur le buffet. Lentement et à demi voix :)

Ah! il me l'a tué!... Il me l'a tué, mon Pedro, mon fils, mon orgueil... Ah! il me l'a tué...

(Avec un grand soupir, se passant la main sur les yeux.)

Le tenir... Le tenir, pouvoir me venger de ma blessure personnelle en sauvant ma patrie...

(Regardant la fiole.)

Ce poison...

(Brusquement.)

Ah! non, non!... Pas cela!... Sainte Madone, soutenez-moi... ô Maria!... Pitié!... Vous qui pardonniez aux bourreaux, vous qui avez prié pour eux...

(Elle traverse péniblement la scène, s'appuyant à la table pour ne pas choir, comme fascinée par la bouteille de vin.)

... Vous qui protégez notre maison, sauvez notre honneur... Sauvez-moi du crime... Sauvez-moi de la honte, car, malgré tout, j'y descends, j'y tombe.... j'y roule!...

(Épuisée, elle s'affaisse à genoux devant la statuette de la Madone dans le coin de gauche, et elle prie en silence. Mais bientôt sa tête se relève avec une expression de plus en plus farouche. Elle se redresse, chancelante, va écouter à la porte du fond, puis revient s'appuyer au buffet, tout près de la bouteille. — Avec un gros sanglot :)

Mon fils!... Mon fils... Mon Pedro... Et le père aussi... Morts... Morts tous les deux!..,

(Fébrilement, elle débouche le bouteille, et y verse le contenu de la fiole. Puis elle recule comme hypnotisée, fixant des regards affolés sur son œuvre, et remonte jusqu'au lit où elle s'appuie :)

Et maintenant... c'est fait... Que Dieu nous juge!...

(A ce moment, le Capitaine rouvre la porte de droite. Il traverse la scène et va jusqu'à la porte du fond, à laquelle il frappe.)

LA VOIX DE L'EMPEREUR, au dedans :

Entrez !

(Le Capitaine ouvre la porte du fond. Mais il reste sur le seuil en vue du spectateur.)

LA VOIX DE L'EMPEREUR.

Qu'y a-t-il ?

LE CAPITAINE.

Sire, la neige a cessé. Les postillons affirment que l'on peut se remettre en route.

LA VOIX DE L'EMPEREUR.

Bien. Nous allons partir.

(Le Capitaine descend en courant et sort à droite.)

MERCÉDÈS.

Il part !... La Madone empêche le crime... O Santa Maria !...

(Elle joint les mains, et, en larmes, revient à la statuette de gauche devant laquelle elle s'agenouille. La porte de droite est restée ouverte. Bruits de grelots et de fouets. Roulement de voiture.)

## SCÈNE X

### L'EMPEREUR, CAULAINCOURT, MERCÉDÈS, MAÎTRE FRANÇOIS, VALETS.

(L'Empereur, coiffé et prêt à partir, apparaît au fond suivi de Caulaincourt et des valets qui traversent rapidement, emportant les mannequins, et sortent à droite. Mercédès s'est levée devant le buffet.)

L'EMPEREUR, jetant un coup d'œil au dehors.

Maréchal, nous serons dans deux heures à Tolosa, et demain soir à Bayonne.

(Se retournant brusquement.)

Avant de partir, je boirais bien un verre de vin. N'en avez-vous plus, François?

MAÎTRE FRANÇOIS, allant au buffet.

Pardon, Sire, je puis encore vous offrir...

MERCÉDÈS, tressaille, et d'un effort surhumain elle dissimule derrière elle la bouteille empoisonnée. D'une voix sourde :

Du vin... Il n'y en a plus.

MAÎTRE FRANÇOIS, insistant.

Cependant, j'avais laissé là du Bourgogne...

L'EMPEREUR, se mettant à rire.

Allons, allons! La bonne femme veut garder une bouteille de vin de France! Qu'elle la garde, François, mais qu'elle la boive à la santé du roi Joseph!

(Il sort, suivi de Caulaincourt et de maître François. La porte se referme. Bruit de grelots et de voiture qui s'éloignent.)

## SCÈNE XI

MERCÉDÈS, seule.

(Elle descend un peu en scène, exténuée. — Puis, résolument, elle va au coin du lit, prend sous les rideaux le vieux fusil qu'elle nettoyait au début de la pièce, — et avec un grand geste tragique :)

Et maintenant, meurtrier, tu n'es plus mon hôte!

(Elle se dirige vers la porte de droite.)

RIDEAU.

ARMAND PRAVIEL.

# CHRONIQUE DU MIDI

**Aspects toulousains 12 mai.** Dans la nuit, est mort, après quelques jours de maladie, M. l'Intendant militaire du cadre de réserve, Charles-André Pozzo di Borgo.

Nous n'avons pas à retracer ici la carrière de cet excellent officier qui s'était particulièrement distingué au Mexique, pendant l'année terrible et en Afrique; mais, depuis sa retraite (1899), il avait joué à Toulouse un rôle considérable dans les Sociétés militaires et les Sociétés savantes. Il présidait à la Saint-Martin, au Souvenir français, aux Fléchois Toulousains, à l'Association des enfants de la Corse, et aussi à la Société de géographie et au Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat, lorsque M. Bressolles était empêché. Rarement on vit une retraite mieux employée, consacrée davantage à une ville d'adoption. Il n'était pas d'œuvre philanthropique, patriotique, intellectuelle, à laquelle ne s'intéressât M. l'Intendant Pozzo di Borgo, et sa mort a soulevé des regrets unanimes.

Partout où il était passé, il n'avait suscité que du respect et de la sympathie. C'est qu'il possédait au suprême degré cette qualité qui distingue les militaires de sa trempe : la courtoisie. Petit, mais toujours droit et alerte, le teint vif que faisait encore ressortir davantage la blancheur des cheveux et de la moustache, l'œil un peu clignotant toujours illuminé de cordialité et de bonhomie, la main tendue, la parole brève et nette, il était le type parfait de l'officier français. Ne manquant jamais de dire un mot aimable, mais sincère, fidèle à une loyauté à toute épreuve, sachant aussi garder un silence plein de tact, M. Pozzo di Borgo, dans tous les milieux, ne comptait que des amis. A mesure que le temps passera, que les jours s'écouleront, on se rendra compte davantage du grand vide qu'il laisse dans la société toulousaine, partout où l'on travaille pour la France et pour le bien.

***

**15 juillet.** Toulouse se vide. Les distributions des prix ont eu lieu. Les Congrès eux-mêmes, fréquents en juin et juillet, n'assiègent plus l'Hôtel d'Assézat. Les gaziers et les imprimeurs nous ont abandonnés. A la faveur d'une canicule intermittente, nos compatriotes

gagnent des plages lointaines : c'est le moment où l'on peut vivre vraiment avec Toulouse, en amoureux. Enfin, seuls!...

Voici justement que notre cité m'apparaît avec son plus pur cortège — celui des poètes qui l'ont chantée.

Deux d'entre eux exilés à Paris — provisoirement, espérons-le — MM. Paul Sentenac et Henry Noëll, viennent d'avoir l'excellente idée de réunir en une anthologie les poésies consacrées à la gloire de Toulouse[1].

C'est un album des plus curieux : car, à côté de pièces bien connues, comme celles de Victor Hugo, de Coppée, de Laurent Tailhade, d'Edmond Rostand et d'Armand Silvestre :

Cité des troubadours et des tailleurs de pierre,

on retrouve une foule de morceaux oubliés ou de fragments de *poetæ minores* qui ont bien leur prix. Ainsi les aimables *concetti* de Jules de Rességuier :

O ville où je naquis et que j'aurais choisie,...
Le temps a déchiré ta robe en damas rouge
Et ce large manteau qui couvrait noblement
De sa pourpre, tes murs comme ton Parlement...
Maintenant tes remparts sont des pelouses vertes;
Comme ton cœur, à tous tes portes sont ouvertes;
Sans rencontrer un suisse avec son écusson
Chacun entre chez toi, librement, sans façon:
Sur tes balcons légers et que l'art badigeonne,
Le rosier refleurit et le lilas bourgeonne;
Tu changes ta couronne héraldique en bouquets,
Tes grands airs d'importance en petits airs coquets.
Sans rechercher le faste ou craindre la disette,
De dame tu deviens tout simplement grisette...

Ainsi les auteurs ont su mêler aux œuvres contemporaines des jeunes poètes d'aujourd'hui, de Maurice Magre à Marc Lafargue et de Mme Hélène Picard à Mme J. Marvig, le souvenir de quelques accents un peu surannés. C'est un des grands charmes de ce livre.

Il est divisé en trois parties : *l'Ame de Toulouse*, *les Visages de Toulouse*, *Clémence Isaure et les Jeux Floraux*. A mon humble avis, la deuxième partie, quoique longue, paraît encore trop courte : nos monuments, leur histoire, leur aspect précis auraient mérité vraiment d'inspirer davantage nos poètes! Un seul à peu près s'est délibérément voué à cette tâche et dans deux recueils, dont l'un est encore presque inédit, il a exalté la Toulouse de la Renaissance et la Toulouse moderne;

1. *Toulouse et les Poètes*, poèmes sur la ville de Toulouse, recueillis et publiés par Henry Noëll et Paul Sentenac. Éditions de la *Terre Latine*, 57, rue Vaneau, Paris, 1 fr. 50.

entre temps il a même consacré des vers fort pittoresques à Riquet et à son œuvre : c'est M. Alex. Coutet, dont j'ai eu l'occasion de parler ici-même.

Évidemment, MM. Sentenac et Noëll, ayant à ménager beaucoup de susceptibilités, n'ont pu accorder à M. Coutet la place à laquelle il aurait eu droit : c'est regrettable, car enfin, tant pis pour les poètes qui se contentent de célébrer Toulouse superficiellement, à l'aide des accessoires poétiques dont nous sommes rassasiés (violettes, Pallas, Belle Paule, Clémence Isaure, Garonne et Capitole)! Les deux morceaux que M. Coutet a consacrés à l'Hôtel d'Assézat et à l'Hôtel de Bernuy sont autrement intéressants!

Lorsque tu vins d'Espagne au galop de tes mules,
O noble Bernuy, trafiquer le pastel,
Tu ne rêvais point cetre encor du bel hôtel
Où cette floraison de pierre s'accumule.

Ignorant quel destin te réservait demain,
Si Toulouse à tes vœux serait hospitalière,
Avec Pierre Lopez tu suivais les chemins,
A travers les sierras, les cols et les Corbières.

Mais la fortune, un jour, Bernuy, t'a souri,
Et, ta prompte richesse émerveillant Toulouse,
Guillaume et Jehan Picard, dans un style fleuri,
T'ont construit un palais dont Florence est jalouse.

... Or, depuis, en passant par ton fils et Clary,
Ton hôtel a subi des fortunes diverses.
Chez toi, l'hôte du Roy, maintenant, à midi,
Des bandes d'écoliers, par les cours, le traversent...

Mais les murs adornés de ces chefs-d'œuvre exquis,
Après avoir bravé siècles, hommes et lierre,
Leur conteront bien mieux l'histoire de la pierre
Que les noms de Vitruve et de Brunelleschi :

Car, du temps tour à tour belliqueux et lyrique,
Du siècle où renaissaient la Poésie et l'Art,
Toulouse a conservé ce poème de brique,
Aussi pur, aussi beau qu'un sonnet de Ronsard.

Puisque les Parnassiens nous ont appris à renouveler la poésie par l'archéologie et l'histoire, les poètes toulousains n'ont-ils pas là des sources toutes prêtes, — beaucoup plus riches d'émotion et de vie que les hiéroglyphes d'Égypte ou les inscriptions cunéiformes?

« Dès le premier siècle de notre ère, Toulouse était une métropole et le poète Martial lui donnait l'épithète jusque-là réservée à Athènes, l'épithète de « Palladienne ». A son tour, le poète bordelais Ausone

l'appelait la cité « éducatrice » par excellence, dans son poème *De l'ordre des nobles villes*. Un peu plus tard Sidoine Apollinaire ratifiait l'épithète de Martial et celle d'Ausone. Aux temps féodaux, les Troubatours la proclamaient « la fleur et la rose de tous les pays »...

« Tout autour de Toulouse, on peut voir de beaux paysages qu'encadrent les Pyrénées et qui font songer aux plaines fertiles de la Lombardie, chantées par Virgile. Nos saules garonnais valent les saules padouans pour protéger de leur ombre les pâtres musiciens. Nos jardins produisent des violettes comme à Parme et des lis comme à Florence. Le verger du faubourg des Augustines a eu ses décamérons bien avant ceux de Boccace.

« Toulouse a été enfin une capitale d'art, comme elle a été une ville d'âme, et elle n'a pas cessé d'être depuis les temps gallo-romains « la cité où « retentissent les belles paroles et resplendissent les belles images ». Son musée de sculptures romanes et gothiques est « le plus national qui « soit en France », a dit Montalembert, et il en est de même de sa nouvelle galerie de sculptures gallo-romaines au dire de Salomon Reinach. Ses grands hôtels de la Renaissance nous montrent les « maîtres de « pierre » toulousains aussi habiles, aussi féconds que ceux des bords de la Loire et de l'Arno. On sait la réputation de nos peintres et de nos sculpteurs, et leur renommée remonte aux premiers siècles de notre histoire pour s'étendre jusqu'à nos jours. Si le Musée du Louvre n'a consacré la gloire que de quelques-uns de nos peintres, tels que de Troy, Subleyras, Gros, Ingres, le Musée du Luxembourg est rempli des œuvres de nos statuaires. »

Celui qui s'exprime ainsi est notre savant collaborateur le baron Desazars de Montgailhard, dans l'article de tête du n° 1 de la revue *Tolosa*, qui vient d'être créé par l'Association toulousaine de Bordeaux.

Nous assistons, en effet, en ce moment, à un mouvement des plus curieux, tout à l'honneur de Toulouse. Les écrivains, les artistes qui, voici quinze ou vingt ans, travaillaient, en groupes et en cénacles, à l'ombre de nos clochers et de nos maisons de briques, essaiment un peu partout. Sous l'influence du poète Gabriel Ducos, qui fonda jadis à Toulouse, avec Emmanuel Delbousquet, les *Essais de Jeunes* et *les Pages d'Art*, et que l'on retrouva à l'*Art Méridional* et à l'*Ame latine*, une magnifique revue nettement toulousaine vient de voir le jour sous le ciel de Bordeaux.

De même, à Paris, se fonde la *Terre Latine*, où se rejoignent Henry Muchart, Pierre Camo, Maurice Magre, Louis Codet, Paul Sentenac, Henry Noël, etc., groupés aimablement autour de nouveaux venus fidèles au souvenir de leur terroir méridional.

Allons même encore plus loin. Une femme de goût, que l'on ne connaît que sous le nom de Comtesse Mathilde, a voulu doter la ville de Lyon de concours pareils à ceux de nos Jeux Floraux, et renouveler là-bas, en

plein vingtième siècle, la légende de Clémence-Isaure. Et, pour cette institution, l'Académie de Lyon a bien voulu s'inspirer de nos traditions et de nos règlements toulousains.

— Le rayonnement de notre cité n'est donc pas près de s'éteindre. Il semble même que, d'année en année, il reprenne le vif éclat qu'il avait jadis, lorsque nos poètes et nos sculpteurs imposaient leurs lois en Catalogne et en Aragon, en Gaïce et en Gascogne, jusqu'en Auvergne et en Provence.

Il est bon de songer à tout cela, en ces soirs solitaires d'un été orageux et capricieux, lorsque peu à peu la nuit tombe sur les quais de brique, et que, se détournant des rouges crépuscules flottant encore sur le Bazacle, on cherche à voir les premières étoiles fleurir au-dessus du Ramier du Château...

Armand Praviel.

---

## *Gironde.*

**Bibliographie.** Il n'y a pas à signaler de nombreux ouvrages relatifs à l'histoire girondine pour le troisième trimestre 1913.

Cependant il y a lieu d'appeler l'attention sur divers articles parus dans la *Revue historique de Bordeaux*.

M. Pierre Harlé, dans le numéro de mai-juin 1913 de cette revue, a terminé sa série d'articles sur le *Bourreau de Bordeaux avant la Révolution*.

M. Paul Courteault, utilisant avec fruit les récents et savants travaux de M. Joseph Bédier, a donné, dans ce même numéro de mai-juin 1913 (pp. 161-174), une étude nourrie, mais malheureusement un peu rapide, intitulée : *Bordeaux et le pays bordelais dans les chansons de gestes*. Blaye paraît être la ville du Bordelais la plus connue des trouvères et des troubadours; c'est du moins son nom qui revient le plus fréquemment dans les poèmes du Moyen âge dont la teneur est parvenue jusqu'à nous.

Faisant suite à l'article de M. Courteault se trouve (pp. 162-196) le début d'une étude que M. Jean de Maupassant consacre à *un grand armateur de Bordeaux, Abraham Gradis* (1699?-1780).

Cette biographie, dont on n'a encore que la première partie, nous permet de connaître, par un exemple fort bien choisi, une de ces importantes familles israélites établies à Bordeaux, auxquelles le commerce local dut, au dix-huitième siècle, une bonne part de son développement.

Le relations entre Bordeaux et les diverses Antilles, Saint-Domingue en particulier, sont, dans cette étude, l'objet de curieuses observations.

L'article que M. Ducaunnès-Duval avait publié sur l'organisation municipale de Bordeaux sous le Directoire, dans un des précédents

fascicules de la *Revue historique de Bordeaux*, vient de reparaître, à titre d'introduction, dans le tome III de l'*Inventaire sommaire des archives municipales de Bordeaux pour la période révolutionnaire*. Continuant la méthode adoptée pour les premiers volumes de cette publication, M. G. Ducaunnès-Duval a donné, dans cet inventaire, de larges extraits ou même le texte complet des plus importants documents. Susceptible d'être utilisé avec profit, cet inventaire comprend les arrêtés et la correspondance du bureau central et du bureau de police, la correspondance du commissaire du Directoire exécutif près le bureau central, les délibérations et la correspondance des trois municipalités bordelaises du Nord, du Sud et du Centre, etc.

Des tables jointes à cet inventaire en rendent l'usage facile et commode et autorisent à redire que, d'une façon générale, si tous les inventaires étaient munis de tables de noms de lieux et de noms de personnes, ces instruments précieux de travail rendraient des services beaucoup plus réels aux érudits et à tous les chercheurs.

Jean Barennes.

---

## *Hérault.*

**Léon-G. Pélissier.** Il fut des collaborateurs de cette Revue. Mais à quelle revue ne collabora-t-il pas, surtout à celles qui se publiaient dans le midi de la France et en Italie; à celles qui s'intéressaient à l'histoire et à la littérature et à l'art de l'Italie et de la France méridionale? Sa curiosité était universelle; mais c'est l'Italie de ce prestigieux seizième siècle qui l'attirait surtout. Il disparaît en pleine maturité, n'ayant publié et commenté que la plus faible partie des documents qu'il avait diligemment recueillis au cours de ses pèlerinages italiens. Et son œuvre publiée est forte de près de trente volumes.

***

**Deux curés de campagne.** MM. Rouquette et Villemagne sont curés dans deux petites paroisses des environs de Montpellier. Ils sont aussi de grands travailleurs et se sont fait les historiens du diocèse. Leur *Revue historique du diocèse de Montpellier* groupe autour de leur publication celle de plusieurs de leurs confrères. Ils ont publié un *Bullaire de l'église de Maguelone* dont le tome II est sous presse. Surtout, ils se sont mis avec une ardeur admirable à la publication du précieux *Cartulaire de Maguelone* que possèdent les archives de l'Hérault. On a critiqué leur plan et leur méthode. Mais on ne saurait trop louer leur initiative, leur zèle, leur désintéressement, ni les trop remercier pour les services éminents qu'ils rendent à l'histoire de ce pays.

***

**Quelques savants historiens.** Cette année fut fertile en publications historiques. Le professeur Calmette a donné le tome II du *Cartulaire de l'Université de Montpellier*; M. Frédéric Fabrège, le tome III de son *Histoire de Maguelone*; MM. André Joubin et Émile Bonnet ont consacré à l'architecture des dix-septième et dix-huitième siècles à Montpellier et dans ses environs un admirable ouvrage, où des photographies documentaires conserveront, pour nos petits-neveux, l'aspect de belles œuvres d'art que notre progrès actuel menace de destruction prochaine.

***

**Action régionaliste.** Le soir du 3 juin, à Montpellier, s'est fondé un groupe d'action régionaliste. C'était chez un ménage de poètes provinciaux; il y avait d'autres poètes, de Roussillon et de Languedoc; il y avait aussi des avocats, des viticulteurs; il y avait un grand savant, qui est du Nord, M. Charles Flahaut, mais qui s'est en quelque sorte enraciné dans notre Bas-Languedoc depuis si longtemps qu'il y « herborise », et qu'il y reconstitue nos forêts et nos bois de pins. Il y avait même un député de l'Ouest, M. Jean Hennessy, apôtre de la représentation régionale et professionnelle. On y fut résolument réalistes et pratiques, tout occupés d'intérêts professionnels, corporatifs et matériels. Tout de même, avant de se séparer, tandis que la maîtresse de maison offrait du vin cuit à ses hôtes, on chanta, pieusement, *Coupo santo*.

***

**Régionalisme en action.** Depuis un an, les dimanches d'été, quelquefois même le samedi soir ou le jeudi, s'envole de Montpellier vers les faubourgs, vers les villages, vers les villettes des environs, *la Lauzeta*. C'est une joyeuse bande de comédiens amateurs. Elle ne représente que des œuvres écrites en dialecte montpelliérain. Le succès est grand, il s'accroît chaque jour, pour le plus grand honneur de notre langue, de notre esprit et de notre terre d'oc.

LOUIS-J. THOMAS.

## *Hautes-Pyrénées.*

**La saison touristique.** L'été 1913 aurait été marqué pour les Hautes-Pyrénées par deux événements sensationnels si une circonstance impérieuse n'avait retardé la mise en exploitation de l'une de ces nouveautés. Je veux parler, d'une part, de l'électrification réalisée par la Compagnie du Midi et du service d'autobus Luchon-Cauterets-Luchon.

L'électricité nécessaire à la traction sera fournie aux trains en circulation par trois puissantes usines : celle d'Eget dans la vallée d'Aure, celle de Soulom dans la vallée d'Argelès, et celle de Soussoueou en pays basque. Elles formeront un réseau maillé en sorte que l'une d'elles venant à ne plus fonctionner pour une cause quelconque, les autres pourront suffire à la tâche et empêcher les trains de tomber en panne sur le plateau de Lannemezan ou au passage à niveau d'Adé, au grand dommage des voyageurs. Les automotrices ont déjà circulé sur les nouveaux rails de vingt-deux mètres, et ont réalisé des vitesses supérieures à cent kilomètres. On avait escompté pour cet été la mise en usage de la traction électrique pour certains parcours : Pierrefitte-Lourdes et Pau-Tarbes; mais la présence d'un courant à très haute tension dans le voisinage des lignes téléphoniques et télégraphiques a opéré un tel bouleversement dans la transmission des messages que la Compagnie du Midi a été mise en demeure d'y remédier avant de pouvoir faire goûter à ses voyageurs les folles joies du cent à l'heure.

Pour des raisons plus ou moins analogues, les tramways de la Bigorre n'ont pu fonctionner en 1913. Nous n'en aurons que plus de plaisir à les voir rouler en 1914, et alors commencera pour le département une ère nouvelle de prospérité, puisque l'on envisage dès à présent — il est vrai que nous sommes en période électorale — l'utilisation de l'énergie électrique pour tous les tramways divers des Hautes et même des Basses-Pyrénées.

Le service d'autocars relie Luchon à Cauterets par les hauts sommets, col de Peyresourde (1550$^{m}$), col d'Aspin (1497$^{m}$), col du Tourmalet (2122$^{m}$). Le retour s'effectue par Saint-Bertrand-de-Comminges. Quelques modifications de détail ont été demandées par diverses Sociétés ou Syndicats d'initiative. Mais on peut dire, dès à présent, que le parcours, par sa beauté, par le grandiose et le pittoresque des paysages qu'il donne à contempler, est de nature à mettre d'accord les opinions les plus diverses; car désormais la route des Pyrénées n'est plus seulement réservée aux touristes circulant par leurs propres moyens : tous les voyageurs ou pèlerins pourront connaître les hauts sommets.

***

**Excursion annuelle de la Société académique.**

C'est en poursuivant la réalisation de ce rêve que la Société académique inaugura pour ses membres, il y a quatre ans, les excursions en cars automobiles. Elle a promené ses invités dans la vallée d'Aure et à Garaison, à Gargas et à Saint-Bertrand, l'an dernier à Luchon, cette année aux Eaux-Bonnes, par le col d'Aubisque. Le 6 juillet, une caravane de plus de trente personnes, sous la direction du professeur Graillot, si cher à notre Société, pouvait, par une belle journée de cet été, prendre la continuation de la route des Pyrénées et aller demander à nos voisins une hospitalité qu'elle savait par avance devoir être bienveillante et cordiale.

***

**Archives de l'ancien Grand Séminaire d'Auch.**

Au cours de l'année 1912, les archives départementales se sont enrichies d'une partie du fonds de l'ancien grand Séminaire d'Auch, exactement de la partie de ces archives qui concernait les Hautes-Pyrénées. Ce fonds important a été classé : il a fait l'objet d'un petit répertoire numérique qui vient d'être adressé, pour approbation, à la Direction des Archives et qui, dans sa laconique simplicité, permettra aux chercheurs d'apprécier exactement les richesses de ce fonds qui, depuis plus de cinquante ans, était l'objet de la convoitise du Conseil général des Hautes-Pyrénées et des érudits de ce département.

***

**Un témoin du coup d'État (1848-1852). Bernard Lacaze.**

Sous ce titre, l'érudit magistrat qu'est M. F. de Cardaillac vient de faire paraître, dans la *Revue des Hautes-Pyrénées*, une nouvelle et remarquable biographie pyrénéenne. La biographie du personnage assez effacé que fut Bernard Lacaze permet à M. de Cardaillac de faire à sa façon une histoire vivante du coup d'État.

***

**La pêche du saumon dans les gaves pyrénéens en 1764.**

Au cours de ses investigations dans les archives pyrénéennes, M. de Roquette-Buisson a trouvé un curieux mémoire établissant que les moines de Sordes avaient construit au seizième siècle, « au-dessus de la nasse de leur moulin, un grand *pesquier* de descente, pourvu d'un immense canal attenant à la rive, au bas duquel il y a une grande comporte (écluse) par

laquelle se dégorge toute l'eau du canal qui tombe sur le plancher du *pesquier* troué avec la tarière afin que le poisson y demeure à sec ». M. de Roquette a publié une requête des habitants d'Oloron demandant la démolition de ces barrages qui les privaient de poisson et particulièrement de saumon, et a donné sur les droits de pêche en général d'intéressants détails. G. B.

---

## *Lot.*

**Fouilles.** Les fouilles commencées par M. Armand Viré sur la colline de l'Impernal, qui domine Luzech, ont été poussées activement jusqu'à la fin de juin. De longs murs, fort épais, ont été dégagés sur la partie Nord, à l'entrée de l'oppidum. Ils appartiennent au très haut Moyen âge; ce sont les soubassements de puissantes constructions qui ont pu servir d'habitation aux premiers seigneurs de Luzech; le château qui est au bas, et dont la tour encore conservée domine directement la petite ville, appartenait aux évêques de Cahors.

Mais ce n'est pas, malgré l'étendue de ces ruines, la partie la plus importante des fouilles. Au centre de l'Impernal, on a mis à découvert des restes considérables de villa gallo-romaine dans une situation magnifique. M. Labry, professeur au Lycée de Cahors, s'en est particulièrement occupé. Ce ne sont encore que des murs flanqués par endroits de demi-colonnes, formant, ici et là, des chambres de diverses grandeurs, le tout en petit appareil très régulier. Dans les décombres, de nombreux fragments de tuiles et de poterie, plusieurs portant le nom des fabricants : *Licinius*, *Genialis*, etc. Il faut espérer que les fouilles de l'année prochaine donneront des résultats plus intéressants : mosaïques, marbres, statues.

Au pied des constructions du haut Moyen âge, on a trouvé la muraille gauloise. On a pu en dégager la façade septentrionale sur une grande longueur; elle est très bien conservée, malgré deux ou trois éboulements malencontreux. De distance en distance on a rencontré les chevilles de fer, de longueurs fort inégales, qui avaient servi à fixer les poutres dont était formé le cadre intérieur de la muraille. Sur le devant de cette muraille étaient les nombreux débris d'une cabane gauloise; parmi les cendres, les charbons, les scories de fer, la terre grasse, on a trouvé trois grosses bagues, une sorte d'alène de bronze et beaucoup de morceaux de fer.

Il est assez curieux de constater que l'emplacement exact de cette cabane gauloise avait été indiqué au moyen de la *baguette divinatoire*, par un des *sourciers* dont M. Viré avait fait la connaissance lors du congrès des sourciers à Paris. On sait que ces empiriques sont influencés par les métaux non moins que par les eaux souterraines. Pélaprat, c'est le nom du *baguettisant*, est originaire de la commune de

Cahors (il habite dans le Lot-et-Garonne). Il arrive à des résultats curieux : par exemple, il a décrit les galeries d'une caverne profonde aux environs de Luzech (dans la commune de Saint-Vincent), et, quand on est descendu pour vérifier, les deux plans se sont trouvés rigoureusement exacts.

Aussi, M. Viré, qui est un savant méthodique et qui, chose surprenante, s'est trouvé baguettisant sans le savoir, a-t-il employé quelques-uns des jours qu'il a passés à Luzech à faire des expériences sur les données de la baguette divinatoire, qu'il avait regardées jusqu'au mois d'avril comme fort peu sérieuses. Pélaprat et lui ont déterminé, au moyen de l'influence exercée par les chevilles de fer sur la baguette, près de cinq cent mètres de murailles gauloises à l'Impernal. Les points d'influence exactement repérés serviront pour les fouilles prochaines. Les habitants de Luzech ne doutent plus maintenant de posséder *Uxellodunum!*

La municipalité de Cahors a eu aussi confiance en Pélaprat, le sourcier. Elle lui a demandé des recherches, avec la baguette, sur les coteaux qui dominent la célèbre source des Chartreux ou Divona, et elle se dispose à faire des sondages sur un point que le baguettisant a indiqué. A une petite profondeur, mais très haut, sur le Causse, se trouverait un des principaux bras de la rivière souterraine. Si les prévisions du sourcier se réalisaient, non seulement on pourrait à peu de frais envoyer l'eau jusqu'aux quartiers les plus élevés de la ville, ce qui n'était pas possible avec le réservoir, mais encore on posséderait peut-être une force motrice qui changerait les destinées de notre chef-lieu. Les rêves se multiplient, fondés sur une frêle baguette de coudrier...

E. A.

---

## *Lot-et-Garonne.*

**Bibliographie.** *Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.* — La Société académique d'Agen a publié, dans les deux précédents trimestres, beaucoup de travaux relatifs, les uns à l'histoire, les autres à l'archéologie.

Je ne puis que signaler en passant les études d'histoire locale, si méthodiquement poursuivies par M. Lauzun, secrétaire perpétuel, pour qui le vieil Agen n'a plus de secrets; *La Cryptographie agenaise* ou journal secret d'Agen, du 1er mars 1814 au 1er mars 1817, œuvre de Boudon de Saint-Amans, publiée et annotée par M. Bonnat; un rapport très curieux d'un abbé Anselmi, adressé au chapitre de Saint-Jean-de-Latran, en 1779, sur l'abbaye de Clairac, propriété dudit chapitre[1], rap-

1. Donation de Henri IV (1604).

port publié par M. le chanoine Durenques, « où l'on voit minutieusement décrit l'état d'une grande seigneurie dans notre pays, à la veille de la Révolution ».

Je donnerai une courte analyse de quelques autres œuvres d'un intérêt plus général.

M. Labadie-Lagrave a écrit, sous le titre « de Nérac à Paris, en 1764 », et d'après des notes manuscrites, une relation très intéressante d'un voyage entrepris par quatre gentilshommes de Nérac, « non des cadets, mais des aînés de Gascogne ».

Les voyages étaient, on va le voir, à cette époque, fort pénibles, très lents, très coûteux. A leur arrivée à Bordeaux, nos voyageurs sont déjà rompus de fatigue. Il ont la chance de trouver un loueur de voitures qui se charge de les transporter de cette ville à Paris, moyennant un prix total de 484 livres. Ils atteignent la capitale le 22 mars, après quelques arrêts qu'il est bon de signaler.

Ces gentilshommes n'ont pas à se féliciter des hôtelleries où ils descdent. Leurs mécomptes gastronomiques, dont ils se plaignent souvent, commencent à Bordeaux, à l'Hôtel des Ambassadeurs, où tout est malpropre, maître et maîtresse de la maison, valets, cuisinier et cuisine.

Ils passent par Barbezieux, Angoulême, Ruffec, Poitiers, Chatellerault, Tours, Blois, Orléans.

A Barbezieux, après un médiocre repas, nos voyageurs manifestent le désir de danser. Ce désir connu dans la ville, cent cinquante jeunes filles ne tardent pas à se présenter, et le bal a lieu chez Mme de Taurion, où l'on fait fête aux étrangers. « Ce bal improvisé, dit M. Labadie-Lagrave, c'est la France prise sur le vif, ce sont les mœurs du bon vieux temps avec leur affabilité, leur courtoisie, leur prévenance pour les étrangers... »

Poitiers laisse une mauvaise impression aux voyageurs : c'est une grande *villasse*, très mal percée, sans jolies maisons.

A Chatellerault, ils sont suivis d'une légion de femmes brandissant des couteaux qu'elles font flamboyer au soleil. Vont-elles attaquer ces inconnus? Non, elles veulent leur faire admirer et acheter les produits de leurs fabriques.

Tours leur donne la sensation d'une grande ville : rues larges, maisons magnifiques, et enfin (ce qui leur importe beaucoup) hôtelleries excellentes.

On leur avait vanté l'accent des bords de la Loire. Celui des habitants de Blois ne plaît pas à ces méridionaux. D'autre part, leur accent du Midi les fait prendre, à Orléans, pour des Italiens voyageant pour le commerce du poivre.

Ils ne se retirent pas enchantés de la visite de cette ville. Les statues de Charles VII et de Jeanne d'Arc qu'ils s'attendaient à voir, tombées dans la Loire et détériorées, gisent, attendant depuis des années qu'on les répare ou qu'on les refonde.

Ils rencontrent partout des bossus. Aussi appellent-ils Orléans une ville de bosses, où l'on peut seulement signaler les excellentes confitures de coings dont elle fait le commerce.

Telle est, résumée plus que je ne l'aurais voulu, cette relation de voyage si curieuse, où l'on voit certains détails de la vie matérielle et l'état d'esprit de la société française au dix-huitième siècle.

***

**Pierres druidiques.** M. Barthalès a décrit des pierres druidiques, éparses sur les confins du ruisseau de la *Gueyze*, sur le territoire de la commune de Meylan.

Il y a neuf pierres. Au centre, une, beaucoup plus grande que les autres, à laquelle les habitants du pays ont donné le nom de *Peyro soulo*. Elle est renversée, ce qui fait penser qu'elle doit être la table du dolmen.

Tout autour on trouve des ossements humains.

Un peu plus loin s'élève le mamelon du *Luquestrany*, qui, vraisemblablement, fut le bois sacré du dieu *Taran*. L'étymologie assez claire du nom Luquestrany (lucus, Taran), permet [peut-être!] cette conjecture.

M. Barthalès voit dans cette région « le milieu sacré des diverses tribus de l'Aquitaine, tout comme la forêt de Chartres était le milieu sacré de la grande tribu des Carnutes ».

***

**Une statue de Mercure.** En 1908, une jeune fille découvrit, dans la commune de Cours, canton de Frayssas, en labourant, un jolie statuette en bronze représentant Mercure. M. l'abbé Marboutin l'a décrite ainsi : « Le dieu est représenté sous les traits d'un jeune athlète, à peu près nu, ayant deux ailes à chaque pied. De sa main gauche, cassée, il devait tenir le caducée ; de sa droite, également mutilée, une bourse... »

M. Héron de Villefosse, qui en a vu la photographie, dit à son tour : « Ce précieux objet d'art, quoique de la bonne époque romaine, dériverait plutôt d'un original grec. En tout cas, il est digne de la contrée qui a donné la Vénus du Mas. »

F. Ferrère.

---

## *Tarn.*

**Artiste Albigeois.** Dans notre dernière chronique nous énumérions les diverses œuvres de l'artiste albigeois, M. Liozu, exposées au Salon des artistes français.

Nous apprenons avec satisfaction que l'État s'est rendu acquéreur de : *Le Castelviel*, *L'ancienne rue des Catherinettes*, deux crayons, et *Le vieux bouvier*, plume et gouache.

***

**Saint-Salvi d'Albi.** L'église de Saint-Salvi pâtit du voisinage de la cathédrale Sainte-Cécile. Elle ne manque cependant pas d'intérêt avec sa tour romane, surmontée de la si pittoresque tour de guet en briques, datant de 1387, son portail roman polychromé, son cloître que Dumège dessina. Elle a, aux yeux de l'archéologue, autant d'intérêt que sa triomphante voisine.

Or, l'État se préoccupe actuellement de Saint-Salvi et de son cloître. Il voudrait les sauver d'une destruction fatale. Nous croyons connaître, de façon approximative tout au moins, le projet à l'étude. Le cloître serait dégagé par la démolition de deux maisons, et, sur leur emplacement, la ville créerait un petit square. Cette création mettrait en évidence, outre le cloître, le tombeau de Vital de Malvési, adossé au mur de l'église, et dont Viollet-le-Duc a donné le dessin dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française.*

Ce tombeau est du treizième siècle. Malvési ou Malvoisin était un donateur de Saint-Salvi; il consacra une grande partie de sa fortune à l'achèvement des travaux de reconstruction de cette église mi-romaine, mi-gothique. C'est à sa générosité encore que le Chapitre collégial de Saint-Salvi fut redevable d'une des quatre grosses cloches pendues dans le clocher; elles ne pouvaient être mises en branle, d'après un acte du 10 janvier 1626, relevé par M. Auguste Vidal, que dans les grandes circonstances et sur l'autorisation expresse du Chapitre. Cette cloche portait le nom de Malvési. A la suite d'une rupture survenue en 1642, les chanoines la firent refondre. Dans les archives notariales de M. Malphettes, notaire d'Albi, M. Vidal a relevé le bail à besogne de cette refonte, confiée aux fondeurs Claude Imbert, Jean Bajolet, des Lorrains, Jean Joly et Jean Molet, tous habitants de Rodez, sauf Imbert, qui était de Millau. L'acte est du 29 septembre 1642. La cloche fut livrée le 6 octobre suivant. Mais, contrairement aux clauses du traité, elle n'avait pas la tonalité de l'ancienne. Les fondeurs durent la refondre.

Le tombeau de Vital de Malvési nous a entraîné un peu loin de notre sujet, la restauration du cloître de Saint-Salvi. Nous y reviendrons lorsque le projet sera définitivement arrêté.

***

**Le primitif italien de Sainte-Cécile.** Le triptyque de 1345, œuvre d'un artiste italien, que M. Vidal fit connaître en 1904, avait disparu de Sainte-Cécile au moment des inventaires. Il vient, voilà quelques semaines à peine, de reprendre sa place dans la chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire. Le changement d'air ne lui a pas été favorable, et M. l'archiprêtre Birot a cru devoir le faire restaurer.

En principe, nous sommes ennemis des restaurations. Mais, dans le cas spécial de ce primitif, une restauration s'imposait. Nous avons étudié le tableau, nous l'avons examiné, touché, palpé ; de hideuses lézardes, où le doigt se serait caché, le déshonoraient. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'acte de M. l'archiprêtre. Nous y applaudissons d'autant plus volontiers qu'il a confié la restauration à un artiste bien connu des Toulousains, M. Louis R. Baylac, professeur à l'École des Beaux-Arts de Toulouse. L'œuvre du peintre inconnu du quatorzième siècle n'a rien perdu à cette restauration.

ALBIENSIS.

---

## *Tarn-et-Garonne.*

**Les Fêtes de la Vie et de la Mort.** Nous avons parlé, l'an dernier, des *Poèmes du Travail, du Repos et de l'Ombre*. C'est un nouveau livre du même auteur qui se présente avec la même distinction et la même discrétion, en un magnifique tirage limité à soixante exemplaires. Et c'est donc un livre qui ne s'expose que par hasard, et peut-être contre son gré, aux articles bibliographiques, et qui cependant nécessiterait beaucoup mieux que les lignes brèves de ces rapides chroniques.

L'auteur, dont l'anonymat n'est qu'une forme rare d'une discrétion d'apparence hautaine et cependant non dédaigneuse de ceux qui lisent les livres et de ceux qui les jugent, a écrit d'autres ouvrages, déjà nombreux : *Matines, le Testament de Tristan Mardoche, le Livre d'Espoir*, etc , tous également connus de ses seuls proches amis, sauf quelques-uns qui lui ont justement valu une réputation de critique d'art averti.

En ce livre-ci, comme en quelques-uns de ceux qui l'ont précédé, l'auteur ne s'est-il pas étudié lui-même de la même façon pénétrante et sincère qu'il a étudié artistes et œuvres d'art, en cherchant le secret de leurs fourvoiements ou de leur ascension tâtonnante vers la beauté?

Un *avant-propos*, très substantiel, et une *préface*, brève, ne sont pas, ici, à négliger. Le premier est daté d'hier, tandis que la préface, contemporaine de l'œuvre, est beaucoup plus ancienne.

« Ce livre, dit l'auteur, en son avant-propos, est vraisemblablement le dernier de ceux que j'aurai composés par amour — heureux ou malheureux — de la beauté. Pour les quelques personnes que ma pensée intéresse, je l'imprime tel que, pendant six ou sept ans, je l'ai conservé dans mes tiroirs. Non pas, certes, que je le croie digne d'être médité phrase par phrase, admiré mot par mot, sollicité point par point à la façon d'un nouvel Évangile répandant par le monde la vérité, l'amour et le bonheur Écrites dans la sincérité de ma réflexion et de mon émo

tion, ces pages apporteront à mes amis un peu de mon ancien *moi*, — et voilà tout. »

Suivent de fortes pages où l'auteur essaie de préciser « en quoi sa pensée actuelle diffère de celle d'antan »; comment son « optimisme renanien », sa « foi dans l'œuvre divine de l'humanité », sa « volonté de trouver à la vie une signification » se sont effrités peu à peu; pourquoi enfin le « lyrisme mystique » de son livre « ne satisfait plus entièrement sa conscience d'homme qui ne parle que pour se traduire au vrai ». Mais ces pages présentent, en un vigoureux et ardent raccourci, une thèse qu'il est impossible de résumer et d'analyser ici, et quel pis-aller regrettable que d'en citer la seule conclusion : « Rayons, puisque nous devons nous y résoudre, les mots qui nous furent si chers : divin, éternel et tous autres semblables, que, pour ma part, j'ai employés sincèrement, candidement, et où j'ai trouvé, avec ma raison d'être, plus de force pour vivre. Mais faisons ce que nous ferions si nous croyions au progrès indéfini de notre race toujours plus glorieuse et plus belle! » L'auteur avoue que la vérité qu'il aperçoit aujourd'hui « n'est pas réconfortante »; peut-être suivrait-on exactement le développement de sa pensée en ajoutant : Les faibles seuls ont besoin de réconfort. « Sans souci de prosélytisme ni de discussion », l'auteur nous dit en son livre *ce qu'il fut*, comme son avant-propos affirme *ce qu'il est*. Certes, nous serions tenté de discuter avec lui, non sur ses conclusions, mais sur le désaccord, qui nous apparaît moins réel qu'il ne le croit, entre sa pensée d'aujourd'hui et celle d'hier, telle qu'elle se dévoile pour nous dans *les Fêtes de la Vie et de la Mort*.

« La plupart des fêtes catholiques, dit-il en sa *préface*, doivent leur persistance à une cause plus profonde que le respect des dogmes... Elles idéalisent, indépendamment de tout article de foi, les joies et les deuils attachés à notre nature. » Cela, à travers toutes les évolutions, cessera-t-il d'être vrai? Ce besoin d'idéalisation cessera-t-il jamais, et est-il à souhaiter qu'il disparaisse? Et il nous semble bien qu'il reste vrai, aujourd'hui comme hier, que c'est « sans déroger au culte de la raison » que l'auteur a évoqué les splendeurs liturgiques issues, identiques à travers d'innombrables métamorphoses, de traditions millénaires, pour les transposer en hymnes exprimant largement la pensée humaine libérée, non de son besoin inextinguible d'idéal, mais des vaines formes passagères sous lesquelles lui est apparu l'idéal.

Il est facile de comprendre combien le cadre des cérémonies liturgiques est favorable à des adaptations et des transpositions propres à exprimer fortement et harmonieusement toutes les nuances de la pensée d'un artiste, d'un philosophe, d'un poète.

« Dieu passera-t-il sur moi demain? Hélas! le Maître n'est point venu qui eût suscité l'Amour, et si j'aime, c'est de façon si intermittente, si fugitive, avec de telles chutes ou de tels vides! Il y faudrait le feu qui

couve et qui tout d'un coup flambe pour ne plus s'éteindre; il y faudrait l'émotion que ne sauraient entamer les vulgaires intérêts de la vie quotidienne, que dis-je? le spectacle même du monde qui me fait sourire parfois et où je ne puis m'empêcher de brigner un rôle aussi ridicule que les autres! Il y faudrait le détachement de tout ce qui n'est pas Bonté, Vérité et Beauté, et la vision exclusive de ces trois vertus théologales, seules dignes qu'on vive et qu'on meure pour elles. Heureux ceux qui les virent s'incarner en un homme et les sentirent ainsi tout près d'eux et mêlées à toutes leurs pensées, à tous leurs actes! Le Maître est si loin aujourd'hui, et je suis si faible! Et pourtant il est doux d'échapper en esprit aux vains objets que nous convoitons et que nous craignons! Je ne suis point digne d'être l'élu de Dieu; mais qui sait? en songeant au miracle des ignorants tout à coup éclairés voici près de dix-neuf siècles, je trouverai peut-être demain l'énergie de devenir meilleur, et il suffit parfois d'un instant de pur amour pour révéler à la vie sa signification et sa voie. Demain, peut-être, le miracle de la divine intuition se réalisera. »

Ainsi que ce fragment du chapitre *Office de la Pentecôte, fête de l'esprit*, beaucoup d'autres pages, — notamment *le Baptême en esprit, la Cérémonie nuptiale, la Cène, Messe de Résurrection, Chants pour l'Ascension, Fête de tous les Saints*, les divers admirables *Credo*, des *Évangiles*, des cantiques et des contes délicatement familiers, frémissants d'émotion devant les humbles vies qui simplement se dévouent, devant les yeux purs des enfants, — ont des accents tantôt évocateurs de fraîches brises en des vergers et, plus souvent, d'orgues où passent des souffles puissants venus de la forêt profonde et, mieux que cela, des profondeurs de l'âme humaine, de l'âme exaltée et à la fois sereine d'où émanent des chants tels qu'il en fleurit parfois sur les lèvres d'un Renan. Qu'il nous soit permis de citer encore — surtout puisqu'il s'agit ici d'un livre que le public ne connaîtra, du moins en cette édition si restreinte, que par ces citations — ce fragment des *Fêtes de la Mort* :

« Cortège des Héros et des Saints, qui, depuis l'apparition du premier homme sur la terre, te déroules lentement pour la glorification de la pensée où se reflète le beau et s'enfante le bien, nous te célébrons aujourd'hui dans la joie, l'orgueil et la splendeur!

« Nous sommes les descendants de ceux qui luttèrent pour la vérité contre l'erreur; nos pères ont aimé la lumière, et c'est la lumière aussi qui éclaire leur souvenir. Que leur courage se transmette à nos cœurs, comme leur sang coule en nos veines!

« Pour la défense du droit, pour la protection des faibles, pour leur patrie et leur foyer, les aïeux ont vécu, les aïeux parfois sont morts. Leurs os innombrables reposent sous terre, anonymes; mais nos âmes reconnaissantes leur sont un vivant tombeau. Pour la défense du droit,

pour la protection des faibles, pour notre patrie, pour notre foyer, nous voulons vivre et, s'il le faut, mourir.

« La fête de tous les Saints obscurs, qui passèrent sans bruit, perpétuant avec la race humaine les vertus sans lesquelles mieux vaudrait qu'elle n'existât point; la fête de tous les Saints qui embellirent, sans même s'en douter, le coin de terre où ils vécurent, et, par ce coin de terre, leur pays, leur race, l'humanité; la fête de tous les Saints, parmi lesquels, nous aussi, nous compterons peut-être un jour, nous la bénissons comme la fête de l'humanité s'imprégnant de la pensée divine et participant à sa gloire.

« Et c'est pourquoi vous tous, les patriarches et les prophètes, vous tous, les meilleurs des Gentils, auxquels le Dieu caché se révéla sans pourtant déchirer ses voiles; vous tous, esclaves, serfs, rustres dont nous sortons et qui, par la prière, comprîtes le sens mystérieux et poétique de la vie; vous tous, les bons, les humbles, les inconnus, nous vous glorifions et nous nous glorifions en vous, jusqu'à ce que les temps soient révolus, et que nous vous rejoignions dans la cendre des morts et l'infini devenir. »

Si demeure vrai, comme nous le pensons, ce que l'auteur des *Fêtes de la Vie et de la Mort* a dit lui-même de l'idéalisme, « qui souvent se cache, plus souvent s'ignore et toujours veille en chacun de nous », ceux qui le suivent dans sa pensée d'aujourd'hui comprendront et aimeront ses hymnes idéalistes et admireront leur haute poésie, qui, sereinement respectueuse et hardiment investigatrice des thèmes dont elle s'est inspirée, a su « en extraire l'idée essentielle » pour nous donner cette interprétation si noble de la vie.

***

**Inaugurations.** C'est dans les premiers jours d'octobre qu'aura lieu à Montauban une double inauguration : celle des nouvelles salles du Musée Ingres, où sera enfin réunie l'incomparable collection des dessins du maître, et celle du monument Pouvillon, œuvre du sculpteur Saint-Marceaux.

A cette occasion se préparent de belles fêtes, auxquelles assisteront de nombreux admirateurs du grand peintre et du grand écrivain montalbanais.

MONT-AURIOL.

---

NOTE DE LA RÉDACTION. — *Par suite de l'abondance des matières, nous avons dû remettre à notre plus prochain numéro les Chroniques de l'Ariège et de l'Aveyron.*

---

*Le gérant :* ÉDOUARD PRIVAT.

Toulouse, Imp DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39 — 897

# LE DOYEN CAUBET

Si le doyen Caubet, mort le 20 août dernier, n'avait été qu'un clinicien éminent et un admirable professeur, en même temps qu'une âme exquise, son souvenir subsisterait quelques années dans la mémoire de ses anciens élèves et de ses amis, puis s'effacerait à mesure qu'ils disparaîtraient eux-mêmes. Mais il a été aussi, — j'ai qualité pour le dire, — le véritable fondateur de notre Faculté de médecine, et, à ce titre, son nom a droit à une place d'honneur dans les annales de Toulouse. Rappeler ici sa vie et son œuvre sera, je crois, une page intéressante de notre histoire locale.

Né au Fousseret (Haute-Garonne), le 28 janvier 1844, d'une famille de propriétaires aisés, il fit ses études classiques d'abord au petit séminaire de l'Esquille, puis au Lycée de Toulouse. Il alla ensuite étudier la médecine à Paris et, en 1869, fut reçu le premier au concours de l'internat. On sait l'éclat de ces concours et quel avenir ils promettent, à Paris même, à ceux qui y emportent d'emblée les premières places. Mais Caubet ne se laissa pas tenter par ces brillantes perspectives; il allait se fiancer, à Toulouse, avec la femme d'élite qui devait être pendant quarante ans la vaillante compagne de sa vie. Il ne voulait qu'une chose, revenir se fixer auprès d'elle, et y exercer paisiblement sa profession de médecin.

Survint la guerre de 1870. Il partit avec une ambulance, à l'armée de l'Est, puis à l'armée de la Loire, et paya sa dette de dévoûment à la patrie, tandis qu'un autre étudiant en médecine, Adrien Charpy, qui devait devenir plus tard son illus-

tre collaborateur et son ami, s'enfermait dans Bitche avec le glorieux colonel Teyssier[1].

Trois ans après, l'internat terminé, déjà marié, il rentrait à Toulouse et, désigné par ses succès à Paris, était nommé presque aussitôt chef de clinique médicale et, après un concours qui fut très remarqué, professeur suppléant à notre École préparatoire de médecine (mai 1873), puis professeur titulaire de pathologie médicale (mai 1878).

Il eut là des années de jeunesse et de bonheur paisibles. Entouré d'amis choisis (entre autres Toussaint, un des précurseurs des découvertes pastoriennes), honoré de l'affection du vénéré Charles de Rémusat, qui l'accueillait à Lafitte, donnant à l'étude des arts, qu'il aimait passionnément, ses heures de loisir, déjà père de deux enfants, recherché dans le monde pour le charme de son commerce, il se laissait vivre, sans prévoir la grande tâche où les circonstances allaient l'appeler.

* * *

Lorsque j'arrivai recteur à Toulouse, en novembre 1881, je subis bien vite la séduction de ce merveilleux esprit. Ici, on m'excusera d'introduire quelques souvenirs personnels ; ils sont nécessaires pour expliquer le rôle que prit Caubet dans notre histoire universitaire d'il y a trente ans. La situation de Toulouse, comme ville de haut enseignement, était alors fort compromise. Avant 1870, trois Facultés de médecine : Paris, Montpellier et Strasbourg paraissaient suffire à toute la France. Mais, après nos désastres, des voix éloquentes avaient préconisé, entre autres moyens de réveiller l'âme française, la nécessité de réorganiser notre enseignement supérieur, de ranimer la vie universitaire en province, de renvoyer le sang aux extrémités trop froides. Cet appel avait trouvé de l'écho à Nancy, à Lille, à Lyon, à Bordeaux, à Montpellier. Ces deux dernières villes,

1. Je me plais à consigner ici cette circonstance, que Charpy nous avait toujours laissé ignorer. Je la découvris un jour en lisant, dans une monographie du siège de Bitche, la liste de ses défenseurs.

nos voisines et rivales, avaient obtenu, celle-ci une Faculté de droit, concurrence redoutable pour notre École de droit, — la seule existant jusque-là dans tout le Midi, le seul de nos établissements d'enseignement supérieur qui fût prospère, — celle-là une Faculté de droit et de médecine. Entre ces deux foyers qui s'allumaient près de nous et en dehors de nous, Toulouse semblait oublié. Un maire de Toulouse auquel on ne saurait contester d'avoir eu pour sa ville de hautes et nobles visées, M. Ébelot, s'en émut, et il obtint du ministère Bardoux un décret (du 28 novembre 1878) qui, par une juste compensation, nous donnait, à nous aussi, une Faculté de médecine, mais qui nécessairement, et là était l'aléa, ne devait être organisée que lorsque les vastes bâtiments qu'exige une installation scientifique auraient été construits.

L'État y mettait une autre condition : la reconstruction de notre Faculté des sciences, misérablement reléguée dans des locaux délabrés, étroits et humides (j'allais dire des caves) de la rue Lakanal. Ainsi, double effort à faire. On dressa plans sur plans. Mais, sur ces entrefaites, la municipalité Ébelot fut renversée (janvier 1881), et celles qui lui succédèrent, alléguant une réelle détresse financière, semblaient songer à tout abandonner. Toulouse allait être étouffée entre ses deux voisines plus heureuses.

Le ministère de Jules Ferry voulut sauver du moins du naufrage ce qui lui paraissait importer le plus, la reconstruction de la Faculté des sciences. Il ne tenait pas d'ailleurs, pour des raisons d'ordre général, à multiplier les Facultés de médecine. S'il admettait, pour chacun de nos seize centres universitaires, une Faculté des sciences bien outillée, il estimait que cinq Facultés de médecine devaient suffire (je ne discute pas ce point de vue, j'expose), et puisque Toulouse paraissait renoncer à celle qu'on lui avait promise, il en prenait fort bien son parti.

Tel fut le sens des instructions que me donna l'éminent directeur de l'enseignement supérieur, Albert Dumont, lorsque je pris congé de lui pour me rendre à Toulouse. « Des deux

projets liés dans la convention de 1878, Faculté des sciences et Faculté de médecine, me dit-il, tâchez d'obtenir la disjonction. Qu'on construise l'une d'urgence, nous nous passerons de l'autre sans regrets. » Et c'est, en effet, à quoi je travaillai pendant les deux premières années de mon administration; la disjonction fut acceptée. On put croire la Faculté de médecine définitivement abandonnée.

Mais déjà, à ce moment, mes fréquents entretiens avec Caubet avaient ébranlé mon scepticisme. Il avait, lui, foi dans l'avenir et me convertissait peu à peu. Je me vois encore causant avec lui dans le petit jardin de l'Académie, écoutant sa voix chaude et persuasive. Il me disait sans cesse : « Notre École préparatoire se meurt faute de laboratoires, faute de budget, faute d'étudiants. Nos élèves, rebutés par l'obligation de subir leurs premiers examens devant d'autres juges que leurs propres maîtres, puis d'aller terminer ailleurs leurs études, désertent de plus en plus. Qu'on ne nous laisse pas succomber d'une mort lente, par enlisement; qu'on nous supprime, ou bien qu'on nous rende la vie en nous donnant cette Faculté dont nos traditions et notre admirable situation géographique garantissent le succès... » Puis, il me représentait combien Toulouse, presque au centre de convergence des vallées qui descendent des Pyrénées, des Cévennes, du Massif central, semblait prédestinée à redevenir le grand foyer universitaire du Midi. Il me parlait de la haute culture intellectuelle de cette ville, qui n'est ni une vaste ruche industrielle, ni un grand marché mondial, mais où, par cela même, les arts, les lettres et les sciences tiennent une si belle place; il me communiquait, à moi enfant de la Saône, son enthousiasme toulousain.

Sur ces entrefaites, la mort du respectable M. Filhol laissa vacante la direction de notre École de médecine. Caubet était tout désigné pour lui succéder (juillet 1883). Dès lors, il se mit à l'œuvre avec un merveilleux entrain, restaurant, avec des ressources qu'il savait trouver, les locaux si délabrés de l'ancien couvent des Carmes, créant des laboratoires dans une maison voisine (la maison Roux-Guy, aujourd'hui disparue)

C. Caubet

1844-1913

dont il avait obtenu l'annexion, s'assurant de nouveaux collaborateurs animés de la même foi que lui, n'épargnant aucune démarche soit auprès des municipalités qui se succédaient à Toulouse, soit auprès de la haute administration universitaire (et notamment de l'inspecteur général Gavarret, alors tout puissant), pour réclamer l'exécution du décret de 1878, ajourné mais non abrogé, et pour préparer notre École aux destinées qu'il rêvait pour elle.

Un premier pas fut d'abord franchi: M. Louis Liard, devenu directeur de l'enseignement supérieur après la mort d'Albert Dumont, vint à Toulouse en 1885 et 1886, se rendit compte des progrès réalisés et, frappé de la maîtrise avec laquelle Caubet conduisait toutes choses, ne nous interdit plus les espérances: un décret du 16 septembre 1887 transforma notre École secondaire en École de plein exercice, lui rendant ainsi les moyens de faire ses preuves de vitalité. En même temps, une convention stipulait que la Faculté serait organisée dès que l'École compterait 250 étudiants et que les bâtiments nécessaires auraient été construits. On se mit joyeusement à l'œuvre: la municipalité livra les terrains, le bon architecte Thillet dressa les plans sous la direction de Caubet, les murs s'élevèrent avec rapidité. La confiance de Caubet avait gagné tout le monde, le maire Sirven, puis après lui le maire Ournac, le préfet Léon Cohn, etc... En même temps, bien résolu à ne pas abandonner les locaux de l'ancienne École — qu'il destinait aux laboratoires de pharmacie — il conquérait l'une après l'autre les salles du vieux bâtiment, affectées jusque-là à d'autres services municipaux, et les dotait du matériel nécessaire. Grâce à lui, ses collaborateurs pouvaient enfin travailler, et ils travaillaient allègrement.

Mais le ministère, sans s'opposer à nos espérances, ne se montrait pas aussi pressé que nous de les réaliser. Au mois d'octobre 1890, nous jugeâmes que l'heure était venue de réclamer la récompense de tant d'efforts (les bâtiments étaient prêts et nous venions d'atteindre le chiffre de 254 étudiants). Nous partîmes pour Paris, avec le préfet Cohn, le maire Our-

nac et son adjoint d'alors, M. Jaurès. Nous trouvâmes un précieux appui dans le patriotisme toulousain de M. Constans, à ce moment-là ministre de l'Intérieur; M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, qui avait, lui aussi, confiance dans Caubet, — il l'avait vu à l'œuvre en 1886, lorsqu'il était préfet de Toulouse, et il venait d'abord de le faire nommer membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique (avril 1888), puis de le faire décorer de la Légion d'honneur, — nous fit l'accueil que nous attendions de lui, et le directeur de l'Enseignement supérieur, M. Liard, — dont l'adhésion était indispensable, tant était grande son autorité! — voulut bien reconnaître que nous étions prêts. Tout fut donc réglé en deux jours. Il fut décidé que la Faculté s'ouvrirait au mois de mars suivant, et, comme gage d'exécution, Caubet fut, sur-le-champ, nommé doyen (décret du 4 novembre 1890) de l'établissement nouveau, dont il ne restait plus qu'à recruter le personnel pendant l'hiver de 1890-1891. Enfin, la Faculté fut installée le 16 mars 1891 et solennellement inaugurée par le président Sadi-Carnot le 28 mai suivant.

* * *

Une Faculté de médecine est une maison d'enseignement, cela va sans dire, mais elle est encore davantage une école pratique et reste incomplète si elle n'a pas, pour le stage des étudiants, des services hospitaliers largements assurés. A cette fin, Caubet s'était fait nommer, dès novembre 1884, membre de la Commission administrative des hospices de Toulouse et il y siégea durant vingt-sept années avec un dévouement inlassable, une ardeur qui venait à bout de tous les obstacles, une autorité devant laquelle s'inclinaient ses collègues. Là, le bien qu'il a fait est immense. Sévèrement économe du bien des pauvres, mais réalisant sans cesse les améliorations qu'exigeaient le soin des malades et la bonne organisation des cliniques de la Faculté, il a obtenu, lorsqu'il s'est retiré en 1911, déjà atteint par la maladie, la seule récompense à laquelle son âme fière

pût être sensible : ses collègues lui ont offert une médaille d'or commémorative de la belle œuvre à laquelle il avait travaillé si longtemps. Il avait eu auparavant la joie de voir commencer, sur le coteau salubre de Purpan, le nouvel hospice pour la création duquel son ingénieuse activité s'était employée à trouver des ressources. Dans ce rôle encore, il était resté pour tous *le Doyen*, le conducteur d'hommes, celui qui sait faire travailler les autres en travaillant sous leurs yeux.

Dans les vingt années qui ont suivi l'ouverture de la Faculté, cette vaillance est restée la même, à travers des difficultés dont je ne veux rien dire ici pour ne pas laisser échapper des paroles de discorde. Après s'être écarté volontairement deux fois du décanat, de 1894 à 1900, il y fut ramené par un vote réparateur, lorsqu'on finit par comprendre qu'on ne pouvait se passer de lui. Il eut alors une suprême joie, celle d'obtenir de l'Université, sur les terrains Chamayou jouxtant la Faculté de médecine, la construction de beaux services annexes pour tous les enseignements de la biologie.

L'Université de Toulouse! nul plus que lui ne l'appelait de ses vœux dans les années qui précédèrent la grande loi de 1896 rétablissant les Universités françaises. Une petite revue, *l'Université de Toulouse*, paraissait alors pour plaider cette cause et préparer les esprits à cette nouvelle forme du haut enseignement. Nous nous réunissions le soir, une fois par semaine, chez notre cher éditeur, Paul Privat. Il y avait là quelques amis de la maison, et entre tous Caubet et B. Baillaud, aujourd'hui directeur de l'Observatoire de Paris, tous deux infatigables ouvriers de l'œuvre. Ils avaient l'un et l'autre la qualité maîtresse, la conception haute et nette du véritable esprit universitaire, chose encore rare alors. Pendant près d'un siècle, de 1805 à 1896, nos Facultés avaient vécu isolées, chacun de ses membres se désintéressant trop souvent de ce qui se faisait dans la Faculté voisine, trop porté à ne pas considérer que tous les enseignements de culture générale se tiennent de si près qu'il y a de l'un à l'autre une répercussion continuelle. Tous, sans doute, le comprennent aujourd'hui. Mais, à cette

heure-là, Baillaud et Caubet (sans oublier notre ami A. Benoist, actuellement recteur de l'Académie de Montpellier), étaient, je crois bien, les seuls à être pleinement convaincus, surtout les seuls à le proclamer bien haut, et il m'est doux de réunir ici leurs noms dans un fraternel souvenir.

En évoquant ce passé, déjà lointain, et en montrant surtout l'homme public, je me reprocherais pourtant de ne pas dire un mot des rares vertus de l'homme privé, de sa bonté inépuisable. Que de jeunes gens il a discrètement aidés[1]! Que d'amis il a soutenus de sa chaleureuse affection! Que de clients gratuits je lui envoyais! Avais-je, dans le vaste ressort de Toulouse, des inquiétudes graves pour un de mes bons collaborateurs, je n'avais qu'à les lui confier, et le lendemain il faisait avec moi plusieurs heures de chemin de fer, sacrifiant une de ses journées (et on sait ce que vaut la journée d'un grand médecin) pour porter là-bas au moins un peu d'espérance. Plusieurs de ceux qu'il a ainsi réconfortés vivent encore et pourraient redire le bien qu'il leur a fait.

Rien, jusqu'à ces dernières années, ne faisait prévoir qu'il dût disparaître si tôt. Le corps semblait robuste autant que l'âme était vaillante. On pouvait donc espérer que cette maturité de labeur et de combat serait couronnée par de belles et paisibles années de vieillesse. Il avait pourtant comme un secret pressentiment que cette douceur lui serait refusée. Je me souviens qu'un jour il me trouva, dans une de mes rares heures de loisir, relisant mon vieil Horace: il le feuilleta avec moi (car il était lettré autant qu'artiste), et nous tombâmes sur l'ode XXXI du premier livre :

Frui paratis et valido mihi
Latoe, dones, et, precor, integra
Cum mente, nec turpem senectam
Degere, nec cithara carentem[2].

---

1. Nous savions, nous ses amis, et nous seuls, que son indemnité de doyen passait à payer les inscriptions d'étudiants peu fortunés. Et il nous disait en souriant : « Cela vaut mieux que de donner des dîners... »

2. « Fils de Latone, voici tous mes vœux : jouir en paix, sain de corps et d'esprit, du peu que je possède, et couler une heureuse vieillesse sans déposer ma lyre. »

Il répéta ces vers avec un accent mélancolique dont je fus frappé.

Lorsqu'il se sentit atteint dans sa vigueur, il y a quatre années, il renonça au décanat, puis à toutes les fonctions multiples auxquelles son activité avait si longtemps suffi, et se prépara silencieusement à disparaître.

Il pouvait partir : son œuvre était faite. Il avait bien mérité et de l'Université et de Toulouse.

Cl. Perroud.

MARCEL SÉMÉZIES

# UN ÉVÊQUE LANGUEDOCIEN

## A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

(Lettres de Monseigneur de Fontanges, évêque de Lavaur, 1749-1764, publiées par le baron de Blay de Gaïx)[1].

---

### I

Je n'ai point l'honneur de connaître M. de Blay de Gaïx autrement que par des livres et par des lettres, mais je suis assuré qu'il n'est pas de ces châtelains modernes uniquement occupés de chasse, de bridge et d'automobile. Il est nécessaire qu'il soit tout à fait différent de ceux-là pour avoir pu exhumer de ses archives familiales ces trois figures, si dissemblables mais également charmantes et prenantes : Mlle Coraly de Gaïx[2], le baron de Castelnau[3], Mgr de Fontanges. Trois découvertes qui représentent un énorme travail. Car ce n'est pas tout que de découvrir des lettres dans les liasses poudreuses d'un chartrier : il faut les choisir, — et M. de Blay l'a fait avec un goût sûr et heureux ; il faut les présenter et les éclairer, — et M. de Blay s'en est acquitté de la façon la plus lumineuse, tant par ses complètes introductions biographiques que par les notes serrées, précises, si riches d'érudition, dont il a comme pavé le bas des pages.

1. Champion, Paris, 1912 ; Sistac, Privat, Brun, Toulouse.

2. Coraly de Gaïx, *Correspondance et Œuvres*. Champion, Paris, 1912 ; voir l'article de M. A. Praviel, *Correspondant* du 25 juin 1912, p. 1191.

3. *Lettres du baron de Castelnau*, officier de carabiniers (1728-1793). — Champion, Paris, 1911. Voir l'article : *Un cadet de Languedoc*, de M. Noël de Clasan, *Correspondant* du 10 novembre 1911, page 605.

L'explication, l'éclaircissement suivent ainsi le texte pas à pas et soulignent, pour ainsi dire, chaque geste nouveau, chaque trait marquant des personnages. M. de Blay peut être loué comme un descendant pieux, zélé à faire revivre le Passé mort, à rendre aux disparus de sa race le plus parfait des hommages, mais il doit être loué encore comme un historien achevé, sachant lire clairement dans l'épaisseur des ombres, sachant dégager des faits accumulés leur enchaînement logique et déduire leurs plus sûres conséquences.

Ces lettres de Mgr de Fontanges forment un pendant parfait avec celles de M. de Castelnau, et l'honnête et brave carabinier se dresse harmonieusement devant l'évêque ferme et bon. L'un complète l'autre; ce sont bien deux images de la même famille. De même, ces deux correspondances, qui appartiennent exactement à la même époque et sont adressées au même baron de Gaïx, s'éclairent mutuellement. Les mêmes faits y apparaissent sous des jours différents. Ce sont comme deux illustrations d'un même morceau de l'Histoire. Avec Castelnau nous avions les actions militaires, le décor guerrier, les figures d'un camp d'Allemagne ou d'une garnison de province sous Louis XV, et le commencement de la désorganisation des armées. Avec Mgr de Fontanges nous avons le retentissement de ces faits de guerre dans la vie calme d'une modeste ville, nous avons les figures d'un petit évêché ou d'une assemblée d'Etats provinciaux, le contre-coup dans un pays paisible des attaques des parlementaires contre la religion et l'autorité royale, et le commencement du malaise social, le début des grandes tempêtes. « C'est une active carrière épiscopale encadrée dans les événements contemporains », comme l'a si bien dit M. de Lahondès dans son aimable préface, appuyée d'une très distinguée et psychologique introduction de M. l'abbé de Fénols.

Comme je le fis pour M. de Castelnau[1], je vais suivre lente-

1. Voir dans l'*Albia Christiana*, revue historique des anciens diocèses d'Albi, Castres et Lavaur, numéro du 15 mai 1912, l'article intitulé : *Lettres du baron de Castelnau.*

ment le cours des lettres de Mgr de Fontanges. D'un mot pris à l'une, d'un trait pris à l'autre, j'esquisserai ainsi peu à peu la gracieuse silhouette de l'évêque en même temps que l'histoire de ses quinze ans de prélature. Je n'ai ni le loisir ni la prétention d'achever un tableau, admettons que ce sera à peine un léger pastel.

Sur la barque épiscopale laissons-nous doucement couler au fil de l'eau.

## II

Né le 6 juillet 1718 dans les environs d'Aurillac, issu d'une des plus anciennes familles de l'Auvergne, noble depuis 1178, Jean-Baptiste-Joseph de Fontanges, abbé de Chale et doyen du Chapitre de Saint-Géraud, fut nommé à l'évêché de Lavaur, le 29 juin 1748, n'ayant pas encore accompli sa trentième année. Le jeune évêque et le baron de Gaïx, commissaire des guerres à Castres, ne se connaissaient pas, mais ils se trouvaient assez proches parents, M. de Gaïx étant fils d'une demoiselle de Fontanges. A ce titre, dès avoir appris la nomination du nouveau prélat, M. de Gaïx écrivit à Mgr de Fontanges une aimable lettre de compliments, à quoi l'évêque répondit tout de suite, et voilà la correspondance établie. Elle durera quinze ans, passant très vite de la cérémonie à la sympathie, de la sympathie à l'amitié bientôt très vive. Dès le 8 octobre 1749, à la troisième lettre, Mgr de Fontanges écrit : « Je vous assure bien sérieusement que je m'estimerais très heureux si je pouvais vous convaincre du cas que je fais de votre amitié et de la sincérité des sentiments que je vous ai voués. » Et à la quatrième lettre (26 novembre 49), on en est aux petites attentions, aux menus soins, aux services mutuellement rendus. L'évêque fait des recherches dans les vieux papiers de son diocèse pour une affaire intéressant les Gaïx, et le commissaire des guerres envoie un sirop pour le rhume de Monseigneur. C'est tout à fait simple, aimable et charmant,

Ces deux gracieuses natures, si bonnes l'une et l'autre, en même temps si fermement attachées à leurs devoirs respectifs, avaient tant de points communs, qu'elles étaient évidemment faites pour s'entendre.

Aussi, des coquetteries agréables, délicieuse aurore de toute amitié, on passe vite à la confiance, à la pleine confiance, et dès janvier 1750 M. de Gaïx s'occupe de faire avancer quelque argent au jeune évêque par un prêteur discret. Car le diocèse est pauvre, il coûte plus qu'il ne rapporte, et l'évêque est très « aumônier », suivant le joli mot d'autrefois. « Je veux à tout prix, — dit-il, — secourir mes pauvres que je vois avec un crève-cœur dans la dernière misère. » Puis, voici venir, imminente et coûteuse, la réunion à Montpellier des Etats du Languedoc, dont l'évêque de Lavaur fait partie. Et dès lors nous voici au-dessus de l'intimité et entrant dans l'Histoire.

Cette assemblée des Etats du Languedoc en 1750 fut longue et orageuse. L'évêque y joue un rôle, il soutient avec fermeté le parti auquel il s'est rangé dès le début des discussions, et, dans ses lettres, sans toutefois entrer dans de grands détails, il raconte les événements. Les Etats ont cru devoir refuser les rôles d'impôts arbitrairement établis par l'intendant de la province, car c'est aux Etats eux-mêmes qu'il appartient de voter et de répartir l'impôt. Le gouverneur de la province ayant pris le parti de l'intendant, probablement par ordre, les Etats votent des remontrances au Roi et lui envoient des délégués. Le gouvernement répond en suspendant les Etats, en ordonnant la perception de l'impôt d'après les rôles établis par le seul intendant, et en renvoyant les députés des Etats du Languedoc dans leurs résidences respectives avec défense d'en sortir. Voilà donc l'évêque prisonnier dans son diocèse pour près de deux ans.

La correspondance reprend son ton aimable et fréquemment badin. Il s'entend bien que je prends le mot badin dans son sens académique et exact (enjoué), et non pas dans le sens libre qu'on y attache souvent. Qu'innocents en effet

sont ces badinages ! Le grand-vicaire étant absent, l'évêque invite son ami à venir en faire fonction : — on échange des arbrisseaux et des fromages, des tanches et des confitures, des bergamotes et des sirops, de la graine de cardes et du cassis, et aussi de menus services d'ordre militaire ou ecclésiastique : — on plaisante sur le lait d'ânesse, que l'évêque prend pour un rhume persistant, ou sur son valet de chambre, serviteur un peu étrange, mais jouant excellemment de la viole et du hautbois : — on glisse un mot patois expressif. L'évêque a un chien de garde, Céladon, qui s'ennuie d'être seul de son espèce dans le palais épiscopal : il lui faudrait un compagnon, ou peut-être même une compagne, mais c'est chose profane à quoi s'entendra mieux un officier du Roi qu'un saint prêtre. M. de Gaïx envoie en effet une jolie chienne, et quand plus tard le ménage aura une fille, appelée Céladine, l'évêque ne manquera pas d'en donner des nouvelles : « Céladine vous embrasse et se promet de vous faire enrager, car c'est une vraie lutine » (8 juin 53).

Je m'étends à dessein sur ces petits détails, ils ont leur grâce, leur couleur du temps, ils témoignent de la limpidité d'âme du prélat et de la gaieté de son caractère malgré une santé qui s'accuse sans cesse faible et chancelante. Toutes ces menues choses le rendent sympathique. Quelle bonhomie ! n'est-ce pas ? Quelle simplicité ! Bonté, simplicité, modestie, charité, indulgence, gaieté même, les voilà bien les vraies vertus évangéliques, qui parent beaucoup plus un prince que l'éclat, la pompe, la hauteur ou la magnificence. Dieu a condamné l'orgueil, mais il a permis le sourire.

Les lettres de cette période donnent aussi la physionomie de la ville et de son mouvement, elles dévoilent la vie intérieure de l'évêché de Lavaur. L'évêque est hospitalier. Sans préjudice de M. de Gaïx, qui ne vient jamais assez souvent à son gré et à qui il cherche toujours querelle à ce sujet, il reçoit : des prêtres de passage, des amis particuliers quelquefois au service, sa nombreuse famille qui vient fréquemment le voir d'Auvergne, et encore les archevêques et évêques de la

région (Albi, Castres, Cahors, Montauban, Saint-Pons, Auch, Lombez, etc.). Tous ces visiteurs passent dans la correspondance, esquisses rapides mais marquées d'un trait, caractérisées d'un mot, qui les font entrevoir en silhouettes, et cela donne aux lettres un tour de variété constante.

Je m'en voudrais de ne pas noter encore chez Mgr de Fontanges une bien aimable philosophie. Tant d'hospitalité, tant de relations ne vont jamais sans quelque mécompte. Il y a, par exemple, un certain mois d'août 1750 où l'évêché est plein d'hôtes et où il pleut tout le temps, des pluies terribles qui ravinent le jardin et emportent jusqu'aux buis du parterre. Et le bon évêque de conclure tranquillement : « Je m'attends à tout, mon parti est pris, ma belle humeur n'en souffrira pas. Faites-en de même, mon cher Gaïx, adoptez mon système dans tous les événements de la vie : c'est, je crois, le seul bon à prendre. » Ah! que voilà une délicieuse et rare sagesse! La bonne humeur, en toutes les circonstances, c'est la vraie pierre de touche d'un caractère. Foin des grognons et vive le sourire! Ces terribles mois d'août, nous les connaissons encore, et ceux du vingtième siècle ne laissent pas de faire quelquefois une concurrence sérieuse à ceux du dix-huitième, — ce qui prouve une fois de plus que tout recommence. A nos méchants étés opposons la bonne humeur de Monsieur de Lavaur.

L'évêque n'est pas seulement bon, aimable, généreux, philosophe, il est encore d'esprit large. Il s'intéresse à la vie de son diocèse, non pas seulement à la vie spirituelle, mais encore à la vie générale. La note mondaine y apparaît même, oh! à peine, mais elle est indiquée. Il raconte les événements de Lavaur : tel est mort, tel se marie, on a dîné ici, on a dansé là, et paternellement il sourit aux ébats de ses ouailles. Il s'affirme d'une bienveillance universelle, il est indulgent pour tous, même pour son valet de chambre Lebrun, celui qui joue si bien du hautbois et de la viole, mais qui cache sous tant de musique quelques graves défauts. Écoutez cet amusant détail : « Lebrun est parti avec son hautbois. Je le renvoyai avant-

hier parce qu'il avait la bonté de faire communauté de linge avec moi, j'ai cru que ce n'était ni décent ni prudent. » (24 juillet 1751.) N'est-ce pas que le ton est charmant? Peut-on raconter une chose désagréable avec plus d'esprit et de bonne grâce?

Monseigneur se donne aussi à des occupations plus importantes et y va de tout son cœur, s'il s'agit de rendre service à son ami : de l'avancement pour ses fils ou ses parents aux armées, de l'aide pour un procès, la croix de Saint-Louis qu'il demande pour M. de Gaïx au maréchal de Richelieu, commandant la province de Languedoc, qu'il a fréquentes occasions de rencontrer à l'assemblée des États : « J'ai parlé à M. le Maréchal, il m'a promis de s'occuper de vous et m'a assuré qu'il ne négligerait rien pour que vous eussiez la croix. Je l'ai prié de n'être pas surpris si je lui en rappelais le souvenir quand il serait à Paris : il m'a dit qu'il en serait fort aise et que je verrais ainsi l'envie qu'il avait de vous rendre service et de m'obliger. Si l'affaire ne se décide pas dans cette année, je vous promets de ne pas la négliger l'année prochaine que je serai sur les lieux, et il ne tiendra pas à moi que vous n'ayez ce que vous souhaitez et qui vous est dû. » (29 mars 1754.) Remarquez le joli tour aisé du style, et aussi l'amusante pointe de philosophie ironiste : il se connaît en promesses de cour, il sait ce qu'en vaut l'aune, et il ne craint pas de faire entendre au Maréchal qu'il ne compte guère sur son eau bénite et qu'il reviendra à la charge sans se lasser.

C'est donc le meilleur des amis, mais avant d'être ami il est évêque, et quand les services qu'on lui demande lui paraissent contraires aux intérêts de son diocèse ou à son devoir de pasteur, même à son cher Gaïx, il refuse tout net. « Je suis fâché, mon cher Gaïx, que vous soyez le protecteur des mauvaises causes et que vous me mettiez dans la nécessité de vous refuser. Votre protégée peut choisir une autre communauté que celle de Lavaur, etc. » (17 septembre 1754.) Voilà de la belle et noble fermeté. Il est bien, quand on occupe un grand rôle, de savoir faire taire ses sentiments devant le devoir. Il est beau

de savoir, en certains cas, dire non, même à un ami. A côté de l'homme affable et excellent s'affirme ainsi un rare et noble caractère d'évêque, et, ce caractère, nous allons le voir superbement grandir et dominer quand viendront les heures sombres, les heures de lutte amère et d'austère devoir.

## III

*Paulo majora canamus.* Les mauvais jours arrivent. C'en est fini pour le bon évêque de l'épiscopat facile, de la calme résidence, et des doux loisirs permettant d'écrire des lettres gracieuses sur les petits événements de la province. L'horizon s'est assombri, l'air s'est fait pénible et lourd, des nuages de plus en plus pressés montent au doux ciel de France, des orages se préparent, tout annonce de proches temps troublés. Ce n'est pas encore la bataille sociale, mais ce sont des prémices. Le furieux cyclone qui brisera de fond en comble la vieille société française est loin encore, mais une angoisse pesante le laisse pressentir, et les présages se font redoutables.

Quelquefois, à la guerre, avant que se dessine la rencontre suprême de deux armées, pendant des jours, pendant des semaines, des tirailleries, de petits combats éclatent tout au long des lignes. Cela dit la bataille prochaine. Il en est ainsi des grands événements politiques, ils s'annoncent toujours, et longtemps à l'avance, par des luttes sourdes, des prises de contact, des froissements d'idées, des attaques et des résistances. Trente ans avant l'assaut farouche de la Révolution, l'ordre social, la paix intérieure du royaume commencent à être troublés: des courants nouveaux passent et étonnent: le principe monarchique, l'autorité du roi commencent à être battus en brèche par l'hostilité presque rebelle des parlements. Déjà les sombres dieux ont soif...

La Bulle *Unigenitus*, la doctrine des Jésuites, ce sont des prétextes dont on s'empare. Sous couleur de combattre des

abus de religion, c'est le trône lui-même que les parlements sapent doucement d'abord, devant lequel bientôt ils s'insurgent arrogamment, et par-dessus le Pape et les Jésuites leurs coups essayent d'atteindre le roi, l'atteignent déjà. Louis XV ne s'y trompait pas quand, parlant à Mme de Pompadour de ceux qu'il appelait les « grandes Robes », il disait : « Ils veulent me mettre en tutelle, ils finiront par perdre l'État, c'est une assemblée de républicains. »

L'histoire de la Révolution ne s'ouvre pas au 5 mai 1789; à cette date officielle, elle ne fait que continuer; en réalité, elle a commencé il y a déjà longtemps. C'est ce que comprendra très bien Mgr de Fontanges. Avec sa foi claire et simple de prêtre sage, avec son intelligence d'homme cultivé, avec son traditionnalisme de gentilhomme, il se rendra bien compte que la religion et la monarchie s'étayent mutuellement, que diminuer l'une c'est diminuer l'autre, et que, dans le royaume comme dans le couvent, il faut obéir au Prieur. « Oui, — écrit-il le 30 octobre 1754, — tout est monté sur un furieux ton et un ton diabolique. Je ne sais comment tout ceci finira, mais je crains une catastrophe terrible et une suite d'événements qui me font frémir. » Aussi va-t-il se montrer très énergique dans toutes ces querelles parlementaires et sera-t-il toujours du côté du Roi.

C'est d'abord l'affaire de la Bulle *Unigenitus*. Cette bulle, qui est de 1713 et du pape Clément XI, excommuniait les partisans de Jansénius et du Père Quesnel. Je résume vivement les graves incidents auxquels elle donna lieu. Une querelle naquit à ce sujet entre l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, appliquant rigoureusement cette bulle, et le parlement prétendant défendre la liberté de conscience. Le parlement s'en vit exilé par le roi à Pontoise d'abord, à Soissons ensuite. Rappelé le 23 août 1754, le parlement ne céda point et appela devant lui la bulle comme d'abus. L'assemblée du clergé de 1755 essaya de ramener le calme en s'adressant à Rome, et à ses conclusions le pape Benoît XIV répondit par un bref du 16 octobre 1756 qui, tout en maintenant la bulle, appor-

tait quelque adoucissement à son application. Mais le parlement, intraitable, supprima la bulle par arrêt du 17 novembre 1756.

Mgr de Fontanges avait compté parmi les trente-trois évêques réunis à Paris, et il y resta longtemps, d'autant plus longtemps qu'il fut atteint par une fièvre bilieuse des plus malignes dont il pensa périr. Un moment même on avait annoncé sa mort à Lavaur et, détail charmant, un sous-ordre trop zélé avait commencé à vendre ses meubles. Il ne put revenir à Lavaur qu'à la fin de 1755.

Un peu de calme succède à cet orage de Paris. L'évêque se repose dans son diocèse, se fait construire une terrasse, boit du lait d'ânesse et du bouillon de tortue, et, comme l'exercice et le grand air lui sont recommandés, il achète, à Guitalens, près de Vielmur, une modeste maison de campagne (septembre 1756). Il se trouvera ainsi à moitié chemin de Castres et plus près de son ami. Il est si content de son acquisition que, dans sa lune de miel de propriétaire, il signe plaisamment ses premières lettres : le seigneur de Guitalens. C'est dans cette période que, soucieux des intérêts matériels du pays, il fait établir à Lavaur une manufacture pour la fabrication des étoffes, établissement pour lequel il appelle auprès de lui le grand industriel Reboul, d'Avignon, et le fameux M. de Vaucanson.

En mars 1757, une nouvelle assemblée du clergé le rappelle à Paris, où les affaires s'embrouillent de plus en plus : le parlement a été de nouveau exilé, l'archevêque de Paris aussi, Damiens a tenté d'assassiner le roi.

Les années 1758, 59, 60, se traînent dans les occupations locales et dans les maladies. Il est intéressant de voir, dans les lettres du Passé, que le climat n'a guère varié, et nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre de ce qu'ont supporté nos pères. Ce ne sont que pluies, froidures, orages. Si la neurasthénie, l'appendicite et l'urémie ne sont pas encore à la mode, à Castres comme à Lavaur ce ne sont que fluxions, rhumes, toux, douleurs des membres, biles répandues, fièvres

putrides. Le lait d'ânesse, les saignées, les régimes, l'embonpoint qui baisse ou reprend, tiennent un rôle important dans la correspondance. L'évêque a pris chez lui à demeure son vieux père, le marquis de Fontanges, qui se meurt lentement, ne vivant plus que de poisson frit. Il finit par mourir à Lavaur, dans sa quatre-vingtième année, le 15 mars 1760, et on l'enterre dans la cathédrale de Saint-Alain.

A tous ces malheurs de famille et de santé le pauvre évêque, toujours prodigue en aumônes et charités, ajoute de grands embarras d'argent; il est obligé de vendre ses chevaux, de congédier la moitié de ses domestiques. Mais il supporte tout avec sa vaillance accoutumée. « Je suis toujours dans les horreurs, mon cher Gaïx. Les malheurs me suivent. Dieu me donne la force d'en faire un bon usage et d'en profiter pour mon salut! » (14 février 1761.) Maladies et misères ne l'empêchent ni de conduire exactement son diocèse ni de s'occuper du service de ses amis et du bien du pays. C'est ainsi qu'il s'intéresse à un certain canal à creuser entre l'Agout et le Tarn, à l'organisation de l'école de Sorèze sous un nouveau directeur, M. de Fougeras, à la reconstruction de l'église paroissiale de la même ville, pour laquelle il lutte toujours sans jamais pouvoir l'obtenir.

La guerre d'Allemagne, où sert son frère, le chevalier de Fontanges, et où servent trois des fils de M. de Gaïx (Castelnau, Valdurenque et Gaïx), le préoccupe grandement. Il n'est pas une lettre où les batailles ne soient commentées, où les revers ne soient patriotiquement déplorés, ou des inquiétudes ne soient affectueusement exprimées. A chaque instant nous retrouvons : « J'ai eu des nouvelles de mon frère... Donnez-moi des nouvelles de vos officiers... Je suis fort aise que vos guerriers n'aient rien attrapé à la dernière affaire, etc... »

Après le Pape et l'archevêque de Paris, l'obstiné parlement s'attaquait à présent aux Jésuites. Un père ayant fait à la Martinique de mauvaises affaires commerciales, le parlement en avait pris texte pour incriminer les statuts et les doctrines de cet Ordre jugé trop puissant. De 1761 à 1763, ce fut l'affaire

passionnante et irritante. Nous gardons, en France, la manie de ces querelles dissolvantes. Condamnés par les parlements de Paris et des provinces, défendus par le roi, dissous par le parlement de Paris (6 août 1762), expulsés par le parlement de Toulouse (23 février 1763), les Jésuites occupaient l'opinion. Nous allons retrouver dans la correspondance de l'évêque de Lavaur les échos de cette tempête et voir avec quelle fermeté il défendait ce qu'il croyait devoir défendre, avec quel bon sens il se rendait un compte exact de la nature et de la portée des événements.

Le 27 mai 1761 il écrit : « Les pauvres Jésuites ont été cruellement vexés, je le regrette infiniment et je tremble pour eux à l'assemblée des Chambres, fixée au 2 juin, au sujet de leur Constitution. Tous les catholiques doivent prendre part à leur malheur; je les plains d'autant plus que leur zèle pour la religion et les services qu'ils lui rendent sont essentiels. » Le 12 septembre, comme les Jésuites sont sérieusement menacés d'être renvoyés de France, Mgr de Fontanges se lamente en ces termes : « Je tremble que les Jésuites ne soient la victime de la faiblesse du gouvernement et de l'autorité qu'ont usurpée les magistrats. Nous sommes dans de cruels temps. Dieu veuille avoir pitié de la France! »

Le 17 septembre il écrit encore : « Le parlement de Toulouse vient de faire des siennes en se séparant, il veut être le singe de celui de Paris et, pour y réussir, il a ordonné hier, les Chambres assemblées, que les Jésuites remettraient leurs Constitutions à M. le procureur général. C'est un déchaînement indécent contre cette Société, et je crains bien qu'elle sera forcée de plier sous les coups qu'on lui porte, car, du côté de la Cour, je n'en attends rien. »

Je pourrais multiplier ces citations, mais elles allongeraient hors mesure cette étude sans doute déjà trop lourde; celles-ci suffisent d'ailleurs à bien établir le sentiment de l'évêque de Lavaur et à préparer au geste ferme et noble qu'il aura, quand l'heure sera venue d'entrer en personne dans la bataille, de prendre nettement couleur et parti.

En attendant, une dernière joie lui est réservée. La ville de Lavaur avait fêté solennellement le 18 mai 1662, par d'éclatants hommages rendus à la Vierge, le centenaire de sa double délivrance de la peste au quatorzième siècle et des Religionnaires au seizième. Mgr de Fontanges avait soigneusement organisé pour le 18 mai 1762 une nouvelle commémoration, un second centenaire, et il eut le bonheur de réussir au mieux cette fête. Dès le 19, il en rend compte à M. de Gaïx dans une longue lettre débordante de contentement. Il y décrit complaisamment le détail des cérémonies, la procession du Vœu Séculaire, les quatre cents vierges bleues et blanches marchant derrière leur bannière, les Pénitents blancs, les Pénitents bleus portant des reliques sur de magnifiques pavillons, le défilé des Capucins, des Cordeliers, des chanoines en chape précédant le Saint-Sacrement, les reposoirs merveilleusement dorés et fleuris, les canons, les boîtes d'artillerie tirés à profusion, et les cantiques et les musiques...

Mais le sourire de la procession à peine a brillé que les inquiétudes reprennent plus vives. Le 26 février 1763, malgré la résistance du premier président François de Bastard, le parlement de Toulouse a prononcé l'arrêt proscrivant à perpétuité les Jésuites. Mgr de Fontanges en a recueilli plusieurs dans son Palais épiscopal, s'honorant par cet acte d'indépendance, mais il fera mieux encore. Dans son Mandement de Carême il défend la cause des persécutés, et le parlement de Toulouse cite l'évêque devant lui et, par arrêt du 18 juin 1763, condamne la lettre pastorale à être brûlée par la main du bourreau comme séditieuse et calomnieuse. Le parlement ira plus loin encore. De l'évêque, il montera jusqu'au gouverneur de la province, jusqu'au représentant du roi, et, par arrêt du 17 décembre 1763, il citera devant lui le duc de Fitz-James, le décrétera même de prise de corps. « C'en est fait, mon cher Gaïx, — écrit l'évêque, — on ne peut plus être fidèle sujet impunément. L'esprit de vertige et de révolte s'est emparé de toutes les têtes et tout est à craindre pour les suites. »

## IV

Mgr de Fontanges avait toujours été de santé délicate. Il se soignait quand il en avait le loisir, mais dès que ses devoirs de prélat l'obligeaient à agir, il surmontait son mal et se surmenait sans vouloir rien entendre. Le 25 août 1763 son frère, en visite chez lui, ajoutait à une de ses lettres l'inquiet post-scriptum suivant : « Mon frère, Monsieur, partit hier pour Toulouse. Je vous avoue que j'aurais voulu qu'il eût différé de quelques jours ce voyage, ne le trouvant point encore assez remis de sa dernière incommodité. Mais vous savez que, quand il veut quelque chose, il le veut bien. Je souhaite qu'il n'ait pas lieu de s'en plaindre. » La note est claire et indique un état déjà assez alarmant. Sans doute ses soucis particuliers, ses émotions personnelles, l'impression vive qu'il recevait des affaires du temps, durent aider au développement de son mal. Toujours est-il que, dès cette époque (été de 1763), son état empirait rapidement.

Cependant, jusqu'au dernier moment, il reste hospitalier ; le 21 septembre il reçoit tous les officiers d'un régiment passant à Lavaur et les fait « manger et boire très bien ». Cependant encore il s'intéresse avec plus d'ardeur et de patriotisme que jamais aux affaires publiques et, en février 1764, il se rend comme de coutume à Montpellier pour l'assemblée des États de province, mais au retour il commence à se plaindre plus sérieusement et à reconnaître que les événements influent sur sa santé. « Tout ce qui se passe me consterne très vivement. La situation de nos pauvres proscrits m'exalte et prend sur ma santé. » (18 avril 1764.) L'aveu, cette fois, y est très nettement. Trois mois plus tard, en juillet, il est obligé d'aller à Aurillac pour des affaires de famille, et il faut que cet homme si discret vis-à-vis des autres, si dur pour lui-même, se sente réellement bien faible pour que, n'ayant plus d'équipage et

craignant la fatigue du cheval, il se décide à emprunter à M. de Gaïx sa voiture et ses mulets.

La dernière lettre (22 septembre 1764) ne laisse pourtant rien entrevoir. L'évêque est revenu d'Auvergne, M. de Gaïx rentre des eaux, et l'échange des nouvelles recommence comme par le passé, tout doucement, sans rien qui donne l'alarme, sans même une nuance de tristesse. Rien dans cette lettre ne dit la fin menaçante. Elle est quelconque. Elle est même trop quelconque : à la bien relire, il semble que la note banale y soit forcée. Sans doute, il n'a pas voulu inquiéter son ami, et c'est à dessein qu'il joue le bien portant, qu'il ne parle pas de lui-même. La correspondance s'éteint ainsi, sans aucune préparation pour ainsi dire, et la brève note inscrite au haut de la page de la main du commissaire des guerres : « Monsieur l'évêque de Lavaur mourut le 24 octobre 1764, *Requiescat in pace*, » cette note est le glas un peu brutal qui dit la mort venue avant qu'on ait pu sentir ses dernières approches. Comme les nuits d'Orient qui tombent tout d'un coup sur la plaine, l'ombre est venue pour Mgr de Fontanges sans s'annoncer par les rayons du crépuscule. Et ce n'est point sans quelque mélancolie que je quitte ainsi le bon évêque ; j'aurais aimé le voir descendre lentement à la tombe, entouré du doux cortège des adieux ; j'aurais voulu me séparer de lui moins brusquement et, avouons-le, ce mot *Requiescat*, pour un tel ami, me paraît décidément un peu sec.

En terminant, que M. de Blay de Gaïx me permette... oh ! non pas une critique, mais un regret, un simple regret. A ce livre si attachant par lui-même, si bien présenté par ses préface, introduction et notice biographique, si bien complété par la richesse et la précision des notes, il manque une seule chose : un portrait. L'image, quelque rudimentaire qu'elle soit, grave toujours plus profondément le souvenir d'un être. Il nous aurait été précieux de contempler, en tête de ces pages, la physionomie probablement charmante, le sourire probablement très doux de Mgr de Fontanges. Oh ! je vois très bien ce qu'il devait être. Voici que mes yeux, fermés maintenant

aux lignes de ses lettres, se perdent comme dans un brouillard de rêve au fond duquel je vois apparaître, légèrement, pâlement, une figure fine et pure, des traits amincis et nobles qu'amincissent encore les longs cheveux tombants, des yeux clairs, très ouverts, aux reflets de bonté et de charme; une bouche délicatement dessinée qu'affine un doux sourire et dont pourtant les lèvres savent se tendre, se raidir à certaines heures pour prononcer des paroles fermes et précises. Et toute cette douceur du visage est comme soutenue de gravité en même temps que voilée d'ombres de souffrance. Je vois aussi les mains, les belles mains très pâles et très blanches, où luit discrètement, comme une clarté de fleur mystique, l'améthyste épiscopale. Elles s'allongent hors de la dentelle des manches, elles esquissent un geste d'accueil et de bénédiction...

Imagination! dira-t-on. Je l'accorde. Mais nous écrivons de l'Histoire, et l'Histoire que composent les hommes est, hélas! toujours faite d'autant d'imagination que de réalité.

Marcel Séméziès.

Les Anthémis, 22-29 août 1912.

*G. BRÉGAIL.*

# L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE LA GÉNÉRALITÉ D'AUCH

## EN 1787[1]

---

A la veille des événements de 1789, la Gascogne souffrait tout particulièrement du poids écrasant des impositions qui y étaient très lourdes, plus lourdes même que dans les autres parties du royaume s'il faut en croire l'assemblée provinciale[2]. Sans industrie comme sans commerce, elle était réduite aux ressources d'une agriculture privée de débouchés et dont le blé et le vin constituaient d'ailleurs les deux seuls produits. Aussi ne parvenait-elle qu'avec des efforts inouïs et une stricte économie à réunir le numéraire nécessaire au payement de l'impôt.

Un malaise profond y envahissait toutes les classes de la

1. M. de Galard-Magnas ayant publié en 1887 un *Compte rendu des séances de l'administration provinciale d'Auch* (Agen, imprimerie Lenthéric), la présente étude pourrait paraître superflue et inopportune après celle que M. de Galard-Magnas a, ou plutôt semble avoir consacrée à l'assemblée provinciale. Or, dans ce livre, déclarait M. l'abbé Couture, qui en fit la critique (*Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 281), « on ne trouve pas, comme on avait lieu de s'y attendre, les documents et procès-verbaux officiels de l'assemblée d'Auch...; on y trouve à titre de compte rendu un « bulletin » adressé au chevalier de G..., par un sieur Hagneny... » — L'abbé Couture regrettait que l'auteur n'ait pas fourni davantage sur le fond d'un sujet si important et qu'il n'ait point étudié l'assemblée provinciale d'après les documents officiels de l'assemblée elle-même. Sur 600 pages de texte, une quarantaine seulement se rapportent en réalité au titre du livre, toutes les autres étant consacrées à la publication de papiers de famille les plus divers : notices généalogiques, considérations sur les sonnettistes anciens et modernes, testaments, notes sur les émigrés, etc.

2. Voir p. 16 les chiffres auxquels s'élevaient les vingtièmes, la capitation et surtout la taille dans la généralité d'Auch.

société et l'on y sentait comme dans le reste du royaume un besoin de régénération sociale qui se manifestait par une sorte de fermentation générale.

Le pouvoir royal essaya d'enrayer le mouvement des esprits en améliorant la situation financière. Or, l'une des meilleures mesures imaginées pour atteindre ce but fut la création des assemblées provinciales.

Dès l'année 1778, on établit dans le Berry une assemblée chargée de répartir les impositions, d'en faire la levée, de diriger la confection des grands chemins et les ateliers de charité. L'année suivante un essai de même nature fut tenté dans la Haute-Guyenne (généralité de Montauban). Mais il faut arriver en 1787 pour retrouver l'assemblée provinciale qui nous occupe spécialement : Le 22 du mois de juin le ministre Loménie de Brienne fit, en effet, enregistrer au parlement un édit qui instituait des assemblées provinciales dans toutes les provinces du royaume où il n'y avait pas d'États[1].

« Les heureux effets, disait le roi, qu'ont produit les administrations provinciales établies, par forme d'essai, dans les provinces de Haute-Guyenne et de Berry, ayant rempli les espérances que nous en avions conçues, nous avons cru qu'il était temps d'étendre le même bienfait aux autres provinces de notre royaume. »

L'édit en question prescrivait en outre l'établissement d'assemblées de communauté reliées à l'assemblée provinciale par des assemblées d'élection. Les attributions des nouvelles assemblées étaient : l'assiette et la répartition de toutes les impositions foncières et personnelles, « tant de celles dont le produit devait être porté au trésor royal que de celles qui auraient lieu pour les chemins, les travaux publics, les indemdemnités, les encouragements, les réparations d'églises et de presbytères ». En outre il leur était loisible d'exprimer des vœux, de faire des représentations et d'adresser au roi tels pro-

1. Édit de juin 1787. (*Recueil des anciennes lois françaises*, par Isambert, t. V, p. 304.)

jets qu'elles jugeraient utiles. Le gouvernement royal se réservait de déterminer par des « règlements particuliers » la composition, l'organisation, le fonctionnement et la convocation desdites assemblées.

Or, le « règlement particulier » concernant la généralité d'Auch fut promulgué le 12 juillet suivant. Considérant que les meilleures institutions ne se perfectionnent qu'avec le temps, Sa Majesté se réserva de le modifier, après un délai de trois ans, si l'expérience le lui faisait juger nécessaire.

Le plan d'ensemble du « règlement particulier » se trouve contenu tout entier dans les lignes suivantes qui sont extraites du préliminaire :

« L'administration de la généralité d'Auch sera divisée en trois espèces d'assemblées différentes, une municipale, une d'élection et une provinciale.

« L'assemblée provinciale se tiendra dans la ville d'Auch ; celle d'élection, dans le chef-lieu ; enfin, les assemblées municipales, dans les villes et les paroisses qu'elles représentent.

« Elles seront élémentaires les unes des autres, dans ce sens que les membres de l'assemblée de la province seront choisis parmi ceux des assemblées d'élection ; et ceux-ci pareillement parmi ceux qui composeront les assemblées municipales.

« Elles auront toutes leur base constitutive dans ce dernier élément formé dans les villes et paroisses[1]. »

Les *assemblées municipales* étaient créées dans toutes les communautés où n'existait pas une municipalité. Elles comprenaient des membres de droit et des membres élus. Les membres de droit étaient le seigneur et le curé. Les membres élus comprenaient un syndic et trois, six ou neuf députés selon le chiffre de la population[2]. Ils étaient renouvelables par

1. Archives du Gers, C. 637. — « Règlement fait par le roi sur la formation et la composition des assemblées qui auront lieu dans la généralité d'Auch en vertu de l'édit portant création des assemblées provinciales. » — Imprimé de 12 pages.

2. Trois membres si la communauté comprenait moins de cent feux, six si elle en comprenait de cent à deux cents et neuf si elle en comprenait davantage.

tiers tous les ans. Lorsqu'il y avait plusieurs seigneurs dans la paroisse, ils étaient membres de l'assemblée municipale alternativement et une année chacun.

Les membres élus étaient désignés par l'assemblée de paroisse. Celle-ci comprenait tous ceux, nobles ou non, qui payaient 10 livres et au-dessus d'imposition foncière et personnelle. Elle était présidée par le syndic. Le seigneur et le curé n'y pouvaient assister, mais le premier présidait de droit l'assemblée municipale, ayant le curé à sa gauche et le syndic à sa droite.

Les *assemblées d'élection* étaient au nombre de cinq : Armagnac, Astarac, Comminges, Lomagne et Rivière-Verdun. Elles se renouvelaient tous les ans par quart et se composaient de vingt représentants, dont dix pris en nombre égal parmi les ecclésiastiques et les seigneurs laïcs, et dix parmi le tiers état. La présidence était dévolue indifféremment à un membre du clergé ou de la noblesse choisi parmi deux ecclésiastiques et deux gentilshommes présentés par l'assemblée. Celle-ci élisait deux syndics et un greffier. Pendant l'intervalle des sessions une « commission intermédiaire » s'occupait des affaires courantes. Elle était composée d'un membre de la noblesse, d'un du clergé, de deux du tiers état et des deux syndics. Tous, hormis ces derniers, étaient renouvelables par tiers tous les ans[1].

Quant à l'*assemblée provinciale*, qui fait l'objet de la présente étude, voici dans son intégralité la partie du « règlement particulier » qui lui était consacrée :

« Article I.

« L'assemblée provinciale de la généralité d'Auch se tiendra, pour la première fois, le 25 du mois d'août.

« Article II.

« Elle sera composée du sieur archevêque d'Auch, que Sa Majesté a nommé président, et de dix-neuf personnes

1. Les assemblées d'élection de la généralité d'Auch tinrent trois sessions : en septembre 1787, en novembre de la même année et en octobre 1788.

qu'elle se propose de nommer à cet effet, et qui seront prises, savoir : quatre parmi les ecclésiastiques, cinq parmi les seigneurs laïcs et dix pour la représentation du tiers état.

« Article III.

« Le sieur archevêque d'Auch et les autres personnes nommées dans l'article précédent, nommeront vingt autres personnes, pour former le nombre de quarante dont la dite assemblée sera composée.

« Article IV.

« Ils nommeront pareillement les personnes qui, avec le président que le roi aura nommé, commenceront à former les assemblées d'élection, qui doivent ensuite nommer les autres membres des dites assemblées.

« Article V.

« Ils nommeront pareillement deux syndics; un sera pris parmi les représentants du clergé et de la noblesse, et l'autre parmi les représentants du tiers état, et un greffier.

« Article VI.

« Ils nommeront aussi une *commission intermédiaire*, composée du président de l'assemblée, des deux syndics, d'un membre du clergé, d'un de la noblesse et de deux du tiers état.

« Article VII.

« Des quarante membres dont sera composée l'assemblée provinciale, vingt seront ecclésiastiques et seigneurs laïcs ou gentilshommes les représentant; les uns et les autres en nombre égal, et vingt pris dans les députés des villes et des paroisses; et de manière que huit soient toujours pris dans chaque

élection, et qu'entre ces membres, il y ait toujours moitié du clergé et de la noblesse, et moitié du tiers état.

« ARTICLE VIII.

« Parmi les membres de ladite assemblée, il ne pourra jamais s'en trouver deux de la même paroisse.

« ARTICLE IX.

« La première formation faite restera fixe pendant les trois premières années ; et ce terme expiré, l'assemblée sera régénérée par le procédé suivant.

« ARTICLE X.

« Un quart se retirera par le sort en 1791, 1792 et 1793, et ensuite par ancienneté : ce quart qui se retirera chaque année, sera tellement distribué entre les élections, qu'il sorte un député de chaque élection ; et ce député qui sortira sera remplacé dans son ordre par un autre de la même élection, et nommé à cet effet par l'assemblée d'élection.

« ARTICLE XI.

« Celui qui aura été élu par l'assemblée d'élection pour assister à l'assemblée provinciale, pourra rester membre de l'assemblée d'élection ; mais les membres de la commission intermédiaire des assemblées d'élection, ne pourront être membres de la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale.

« ARTICLE XII.

« Tout membre de l'assemblée provinciale qui aura cessé d'en être, pourra être réélu, après toutefois qu'il aura été une année membre de l'assemblée d'élection.

« Article XIII.

« En cas qu'un membre de l'assemblée provinciale meure ou se retire avant que son temps soit expiré, il sera remplacé dans son ordre par l'assemblée d'élection, et celui qui le remplacera, ne fera que remplir le temps qui restait à parcourir à celui qu'il aura remplacé.

« Article XIV.

« Le président de l'assemblée provinciale restera quatre ans président.

« Article XV.

« Ce terme expiré le roi nommera un autre président, pris parmi quatre présidents des élections, dont deux du clergé et deux de la noblesse, qui lui seront présentés par l'assemblée provinciale.

« Article XVI.

« Ce qui a été dit des élections[1], des rangs[2], ainsi que des syndics, des greffiers et de la commission intermédiaire[3], pour les assemblées d'élection, aura également lieu pour les rangs,

1. « Les voix seront prises par tête, et de manière qu'on prendra la voix d'un ecclésiastique, ensuite celle d'un seigneur laïc, ensuite deux voix du tiers et ainsi de suite jusqu'à la fin. Le président opinera le dernier et aura voix prépondérante en cas de partage. » (Assemblées d'élection, art. XXI.)

2. En séance, les ecclésiastiques devaient prendre place à droite du président, les nobles à gauche, et les représentants du tiers en face. Les membres du clergé gardaient l'ordre de leurs préséances; les nobles étaient rangés d'après l'ancienneté de leur admission, et les membres du tiers d'après l'importance des impositions de leurs communautés respectives.

3. La commission intermédiaire est présidée par le président de l'assemblée d'élection et en son absence par un des représentants de la noblesse ou du clergé désigné par ladite commission. — Les membres qui la composent sont renouvelables tous les ans par tiers. — Elle doit rendre compte à l'assemblée d'élection de tout ce qui a été fait par elle dans le courant de l'année. (Assemblées d'élection, art. XXVI, XXVII et XXVIII.)

les syndics, les greffiers et la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale.

« ARTICLE XVII.

« Les assemblées municipales, d'élection, ainsi que les commissions intermédiaires qui en dépendent, seront soumises et subordonnées à l'assemblée provinciale et à la commission intermédiaire qui la représentera, ainsi qu'il sera plus amplement déterminé par Sa Majesté.

« ARTICLE XVIII.

« Sa Majesté se réserve pareillement de déterminer d'une manière particulière, les fonctions de ces diverses assemblées et leur relation avec le commissaire départi dans ladite généralité. Elle entend qu'en attendant qu'elle se soit plus amplement expliquée, les règlements faits par elle à ce sujet, pour l'assemblée provinciale du Berry, soient provisoirement suivis, ainsi qu'ils se comportent[1]. »

Il est à remarquer que les assemblées créées en vertu de l'édit de juin 1787 et par application du règlement royal du 12 juillet présentent une analogie frappante avec nos assemblées modernes : conseils généraux, conseils d'arrondissement et assemblées municipales. La « *commission intermédiaire* » elle-même peut être comparée à la commission départementale qui existe de nos jours. Comme celle-ci, elle constituait une commission de permanence destinée à représenter l'assemblée dont elle tenait les pouvoirs pendant l'intervalle de ses sessions.

Lorsque l'assemblée provinciale eut été constituée en conformité des articles II et III du règlement précité, elle se trouva ainsi composée[2] :

1. Archives du Gers, C. 637. Imprimé in-8° de 12 pages signé du roi et du baron de Breteuil. A Paris, de l'Imprimerie royale, 1787.

2. Archives du Gers. Série C. 637.

## ORDRE DU CLERGÉ

1° L'archevêque d'Auch, Mgr La Tour du Pin Montauban, président.
2° L'évêque de Lescar, abbé de Simorre, Marc-Antoine de Noé.
3° L'évêque de Lectoure, Louis-Emmanuel de Cugnac.
4° L'évêque de Couserans, Dominique de Lastic.
5° L'évêque de Comminges, Antoine-Charles-Eustache d'Osmond.
6° Dom Pèlegrin, abbé régulier de l'abbaye de Bouillas.
7° L'abbé de Laclaverie de Soupets, chanoine de l'église primatiale d'Auch et archidiacre d'Astarac.
8° L'abbé de La Tour du Pin, archidiacre de Sos, grand-vicaire d'Auch.
9° L'abbé Le Bègue, archidiacre, chanoine de l'église de Comminges, vicaire général du diocèse.
10° L'abbé de Faudoas, chanoine du chapitre de Pessan[1].

## ORDRE DE LA NOBLESSE

1° Le vicomte de Pointis et de Couserans (Jean).
2° Le marquis de Galard, seigneur de l'Isle-Bouzon et Magnas.
3° Le marquis de Luppé, seigneur de Lacassaigne.
4° Le comte de Noé, maréchal des camps et armées du roi, seigneur de Miélan, Trie, Urdens, etc.
5° Le marquis d'Angosse, baron de Corbères, seigneur de Castelpugon, Portets, Projan, Estorné, etc., maréchal des camps et armées du roi, commandant le régiment de Cambrésis, grand sénéchal et gouverneur du pays d'Armagnac et de la ville d'Auch.

1. On remarquera que tous les représentants des ecclésiastiques appartiennent au haut clergé de la généralité.

6° Le comte DE CARDAILLAC DE LOMNÉ, chevalier de Saint-Louis, baron d'Esparres, seigneur de Castex et la Brande.

7° Jean des Innocents, seigneur DE MAURENS, président à mortier au parlement de Toulouse.

8° Le comte DE FEZENSAC, colonel en second du régiment de Lyonnais, seigneur de Marsan, Lasserre, etc.

9° Le comte DE BÉON, seigneur de Lapalu, sous-lieutenant des gardes du corps de Sa Majesté.

10° Le marquis CATELAN DE CAUMONT, avocat général du parlement de Toulouse.

## ORDRE DU TIERS ÉTAT

MM.

1° HUGUENY, maire et lieutenant principal de Beaumont-de-Lomagne.

2° LONG, procureur du roi de Beaumont-de-Lomagne.

3° MESSINE, procureur du roi de Gimont.

4° DESCOUBÈS DE MONLAUR, seigneur de Saint-Jean-le-Comtal et d'Arbéchan, lieutenant criminel au présidial d'Auch[1].

5° BOUBÉE, greffier en chef civil et criminel en la sénéchaussée et présidial d'Auch.

6° DESPIAU, avocat au parlement, à Auch.

7° DUMAS, avocat à l'Isle-Jourdain.

8° MARPOY DE SABASAN, seigneur de Saint-André-de-Carens et Mallegasse, à Eauze.

9° RIVES, à Saint-Girons.

10° JUN, conseiller à l'élection de Lomagne.

11° BOUSSÈS, avocat à Mirande.

12° BURGALAT, docteur en médecine, d'Aspet.

13° MAZÈRES-MONDON, notaire royal à Terraube.

1. Il est à remarquer que parmi les vingt représentants du tiers état, il en était deux qui appartenaient à la noblesse : MM. de Monlaur et de Sabazan.

14° Nassans, juge général du comté d'Astarac.
15° Nogués, négociant à Saint-Martory.
16° Dastarac, avocat au parlement, à Cadours.
17° Baudier, bourgeois, à Peyrusse-Massas.
18° Tarrible, avocat au parlement et notaire à Mirannes.
19° Demoulin, notaire royal à Saint-Avit-Frandat.
20° Gérac.

L'assemblée provinciale de Gascogne ne tint que deux sessions, la première du 25 au 28 août 1787 et la deuxième pendant les mois de novembre et décembre de la même année. Les procès-verbaux de ses séances sont particulièrement intéressants et instructifs parce qu'ils projettent un faisceau de vive lumière sur le pays de Gascogne à la veille même de la Révolution en faisant connaître, avec une scrupuleuse exactitude et une incontestable impartialité, sa situation matérielle et morale ; d'autant, qu'en les lisant, on sent bien qu'il y avait unité de vues entre les trois ordres quant aux maux qui affligeaient la généralité.

Les travaux de ce petit parlement provincial portèrent principalement sur l'entretien de la vicinalité, si admirablement renouvelée par l'intendant d'Etigny, et surtout sur les économies à réaliser dans tous les ordres de dépenses et d'impositions. « Cette épargne scrupuleuse, écrit M. Léonce de Lavergne[1], cette aversion éclairée pour toute espèce de monopole comme pour tout gaspillage administratif, font d'autant plus d'honneur à l'assemblée provinciale qu'il ne s'y mêlait jamais aucun mot amer. La portion de la France qui aurait eu le plus le droit de se plaindre donnait l'exemple de la plus entière confiance dans les intentions paternelles du roi. »

La première réunion de l'assemblée eut donc lieu le 25 août 1787. Elle ne dura que trois jours et n'eut pas très grande importance, car, en somme, elle se borna à se constituer et à préparer sa seconde session. Celle-ci s'ouvrit, soleu-

1. *Les assemblées provinciales sous Louis XVI*, par Léonce de Lavergne.

nellement et en grand apparat, le 19 novembre suivant, dans la grande salle de l'hôtel de ville d'Auch. Le spectacle en était assez curieux ; on eût dit, en réduction, une séance de ces États généraux qui devaient se tenir à Versailles deux ans plus tard : Mgr La Tour du Pin Montauban[1], archevêque d'Auch, qui présidait l'assemblée, prit place sur une estrade, ayant à sa droite les membres du clergé, dans l'ordre des préséances ; à sa gauche, les membres de la noblesse, rangés par ordre d'ancienneté, et, au fond de la salle, face au président, les membres du tiers état. Deux députés furent désignés pour recevoir et introduire Mgr de Boucheporn[2], intendant de la généralité et commissaire du roi près l'assemblée. Celui-ci prit place sur un fauteuil placé au fond de la salle et faisant face au siège du président de l'assemblée. A son entrée, tous les assistants se levèrent. On prononça des discours d'ouverture et puis on se sépara. Le second jour fut encore consacré au cérémonial. L'assemblée se rendit en corps à la cathédrale Sainte-Marie, où elle entendit la messe du Saint-Esprit, célébrée pontificalement et en musique.

Le 21 novembre, l'assemblée prit connaissance de l'intéressant rapport des deux procureurs-syndics provinciaux, qui étaient : M. l'abbé d'Arrêt, grand-vicaire, pour le clergé et la noblesse, et M. Boubée, juge général de l'archevêché d'Auch, pour le tiers état.

Les rapporteurs exposèrent d'une manière claire et saisissante l'état des impositions qui frappaient la généralité d'Auch,

1. Mgr de La Tour du Pin Montauban (Louis-Apollinaire), naquit à Paris le 13 janvier 1774. Il fut sacré premier évêque de Nancy le 25 janvier 1778 et nommé archevêque d'Auch le 15 juin 1783. Pendant la Révolution, il se réfugia dans l'abbaye de Monserrat, à 40 kilomètres de Barcelone. Rentré en France, il fut nommé en 1803 évêque de Troyes. Promu au grade d'officier de la Légion d'honneur en l'an XIII, il venait d'être élu sénateur lorsque la mort vint le surprendre en 1807.

2. Mgr de Boucheporn (Claude-François-Bertrand), dernier intendant de la généralité d'Auch, était né à Metz le 4 novembre 1741. Maître des requêtes au Conseil du roi en 1770, il fut nommé intendant dans la Corse en 1775, puis intendant de la généralité d'Auch en 1785. Il fut condamné à mort par le tribunal criminel de Toulouse le 20 février 1794 et exécuté le même jour.

la façon défectueuse dont elles étaient assises, et, enfin, les frais considérables qu'entraînait leur perception[1].

Ce lumineux exposé était souligné par les considérations suivantes :

« Tel est, messieurs, l'état actuel de cette province par rapport aux impositions soumises à vos soins vigilants et à votre active surveillance. Vous avez pu le remarquer, toutes les contributions sont assises sur des bases défectueuses ou arbitraires qui exposent le peuple à l'influence des passions et sèment la défiance et la crainte pour l'avenir. La balance de la justice a perdu son équilibre et se meut au hasard sans règle et sans principe : elle pèse inégalement sur les contribuables. Cette inégalité appelle les contraintes et fait du recouvrement des impôts un acte habituel de rigueur et de désolation. La plupart des habitants des campagnes sont dans la détresse et l'indigence ; s'il en est quelques-uns pourvus d'un patrimoine honnête, ils redoutent l'usage de la fortune et n'osent se permettre la jouissance des commodités qu'elle leur présente parce que l'expérience leur a appris qu'une aisance extérieure devient un prétexte de surcharge et d'augmentation.

« Votre assemblée, messieurs, dissipera ces inquiétudes ; elle fera renaître la confiance et la sécurité : aucun détail n'échappera à votre prévoyance : une justice éclairée et sévère présidera à vos décisions : les formes arbitraires ou vicieuses des contributions seront proscrites, etc. »[2].

Poursuivant leur rapport, les syndics provinciaux démontrent d'une manière irréfutable que les impôts de la *taille* et de la *capitation* sont beaucoup plus élevés dans la généralité d'Auch que dans tout le reste du royaume, puis ils déterminent exactement la diminution que ces impôts devraient subir pour être ramenés à une équitable proportion.

D'après les calculs officiels du gouvernement royal, la géné-

1. Les rapporteurs évaluent ces frais à un peu plus de 200.000 livres (Cf. procès-verbaux de l'assemblée provinciale de la généralité, p. 18.)

2. Archives du Gers, série C, 637. — Procès-verbaux des séances de l'assemblée provinciale de la généralité d'Auch. — Rapport des syndics, p. 20.

ralité d'Auch doit payer pour les *vingtièmes* 1.060.000 livres, non compris les biens du clergé. Or, les *vingtièmes* de tout le royaume sont évalués, d'après les mêmes calculs, à 64.400.000 livres. Il en résulte que la généralité paye $\frac{1}{61^e}$ et qu'ainsi sa force contributive est dans le rapport de un à soixante-un par rapport à tout le royaume. Évidemment, la proportion devrait être la même pour les autres contributions. Or, il n'en est pas ainsi.

La *capitation* du royaume produit 41.500.000 livres; celle de la généralité d'Auch, 818.605, c'est-à-dire $\frac{1}{50^e}$. Elle est donc excessive.

La *taille* s'élève dans toute la France à 95.000.000 de livres et, dans la généralité d'Auch, à 2.376.694 livres, soit $\frac{1}{40^e}$ environ du produit général de la taille dans tout le royaume. Pour la ramener au rapport de $\frac{1}{61^e}$, elle doit donc subir dans la généralité une diminution de 819.318 livres[1].

Cette diminution s'impose, car « la généralité, déclarent les rapporteurs, est à bout de ressources. C'est une triste et accablante vérité qui n'a pas besoin d'être appuyée sur le calcul pour devenir sensible; l'aspect de cette province le présente avec énergie à tous les regards. Elle offre le spectacle déchirant de la misère; la plupart des campagnes sont sans presbytères et sans maîtres d'école parce que les habitants sont trop pauvres pour fournir à ces besoins jugés nécessaires par les lois. Ses villes sont sans commerce et sans industrie; son sol est montueux et frappé de stérilité dans beaucoup de parties; l'agriculture y est négligée, les cultivateurs découragés; sa dépopulation relative est effrayante; on y compte 603 habitants par lieue carrée, tandis que la population commune dans toute la France est de 916 habitants... »

Les syndics provinciaux concluent en invitant l'assemblée à

1. « Procès-verbaux des séances de l'assemblée » déjà cités, p. 21.

rechercher toutes les améliorations à réaliser afin de les présenter sans retard au gouvernement. C'est le moment le plus favorable, affirment-ils, « car la justice assise sur le trône vient d'appeler auprès d'elle un Génie éclairé et bienfaisant, ami de l'ordre et de l'humanité, devant qui tous les abus disparaissent comme les ombres de la nuit au lever du soleil..... Il trace le plan d'une administration qui doit élever l'empire français au plus haut degré de puissance et de grandeur : déjà il donne à l'autorité sacrée du roi l'appui inébranlable de la sagesse et de la raison en l'environnant de conseils ; déjà il commence la régénération de la France par des établissements utiles désirés avec ardeur et reçus avec transport de toute la nation ; déjà, enfin, il prépare le bonheur des peuples par des économies et des réformes salutaires. Jusqu'ici, on les avait jugées impossibles, il les exécute dans quelques mois. Son courage n'est arrêté par aucun obstacle, ses lumières dissipent toutes les difficultés et sa sagesse emploie les moyens les plus prospères. Sous un tel ministre, la majesté du trône reprend tout son éclat, la nation sa dignité, la vérité son empire et la justice ses droits. Ainsi, messieurs, vos réclamations seront écoutées »[1].

Après avoir entendu le précédent rapport, l'assemblée constitua autant de bureaux ou commissions qu'il y avait de questions à étudier. Les rapports présentés par ces commissions furent successivement discutés en séance plénière les jours qui suivirent.

La *commission des vingtièmes* apprit à l'assemblée que le roi l'autorisait à solliciter l'abonnement des « vingtièmes » pour la somme de 1.320.000 livres à charge par elle de démontrer que cette somme correspondait bien à la force contributive de la province. Cette décision du pouvoir royal causa la plus vive satisfaction et l'on s'empressa de justifier le chiffre de 1.320.000 livres. On se basa pour cela sur les considérations

1. Archives du Gers, série G, 637. — Procès-verbaux des séances de l'assemblée provinciale de la généralité d'Auch, p. 25.

suivantes : peu de fertilité d'une grande partie du sol de la province, fléaux qu'elle avait éprouvés, défaut absolu de commerce, faiblesse de la population, état misérable de la plupart des habitants, etc.

Or, quelle ne fut pas la stupéfaction des membres de l'assemblée lorsque, quelques jours plus tard, il fut donné lecture d'une lettre du contrôleur général du royaume leur faisant savoir que, d'après les calculs de l'intendant de la généralité, l'évaluation des « vingtièmes » était portée à 1.577.000 livres. Cette énorme différence de 257.000 livres (1.577.000 — 1.320.000) dans l'évaluation de la force contributive des biens-fonds de la généralité impressionna très fâcheusement tous les députés. Les uns furent consternés et les autres fortement irrités. La commission des vingtièmes affirma très hautement que ses calculs étaient rigoureusement exacts, et son rapporteur s'écria :

« ... Enfin, messieurs, ce qui n'est pas moins sûr que des calculs pour juger de l'état de cette province, c'est la connaissance que chacun de vous apporte ici de toutes les parties de la généralité sur le sort de ceux qui l'habitent. Les villes sont sans industrie ni commerce productifs; les campagnes sont dépourvues de cultivateurs; l'émigration devient de plus en plus nombreuse sur les frontières; les impôts ne peuvent être recouvrés qu'avec la plus grande difficulté; la rareté du numéraire augmente sans cesse. »

Après délibération il fut décidé de maintenir la somme de 1.320.000 livres et on écrivit au ministre « tout ce qu'il fut possible d'écrire de plus touchant et de plus sensible » pour faire prévaloir ce chiffre[1].

L'assemblée entendit ensuite le rapport du *bureau des grands*

1. Les deux vingtièmes et quatre sous pour livre du premier portaient sur les propriétés foncières et les affectaient dans leur produit net déduction faite des frais de culture, d'entretien, des pertes, etc. Ils étaient répartis au moyen de rôles faits dans les bureaux des directeurs. Dans les communautés où ces rôles n'existaient pas, les vingtièmes étaient imposés au marc la livre de la taille. C'est ainsi que des principes différents de répartition étaient appliqués à la même imposition.

*chemins*. Elle manifesta sa vive satisfaction de l'abolition de la corvée et elle décida tout d'abord que les travaux d'établissement et d'entretien des routes seraient exécutés en 1788 au moyen d'une imposition extraordinaire de 509.000 livres, levée au marc la livre de la *capitation roturière*. Si cette décision avait été rendue exécutoire, la contribution des routes aurait été exclusivement supportée par le tiers état. Mais M. de Maurens, président à mortier au parlement de Toulouse et représentant de la noblesse, protesta énergiquement contre cette iniquité; il proposa une base de répartition plus juste et qui fut adoptée.

On décida, en effet :

1° Que pour subvenir aux travaux publics de l'année 1788, il serait imposé une somme de 477.000 livres.

2° Que la plus grande partie de cette imposition, savoir, 264.000 livres serait supportée, au marc la livre, par les contribuables à la capitation; qu'il en serait supporté 48.000 livres par les contribuables à la taille et 165.000 livres par les contribuables aux vingtièmes, sans aucune exception.

3° Qu'attendu l'état de détresse dans lequel se trouvait la généralité et le poids accablant des impositions dont elle était chargée, ladite somme de 477.000 livres serait divisée par trois : le premier tiers étant perçu dans le premier semestre de 1788, le second tiers dans le semestre suivant et le troisième tiers au cours des six premiers mois de l'année 1789.

Ensuite on arrêta que les chemins et les routes seraient divisés, à partir de 1789, en quatre classes différentes, savoir : les chemins de communauté, d'arrondissement, d'élection et de province. Des cantonniers ou stationnaires devaient être établis sur toutes les routes pour en assurer l'entretien. On désigna les routes qu'il était urgent de construire ou de réparer, puis on s'occupa des dégâts occasionnés par les inondations et des maladies épidémiques qui en étaient la conséquence, par suite de la stagnation des eaux. L'assemblée étudia les moyens de remédier à ces inondations, notamment pour les rivières de la Louge et de la Save.

Le *bureau du règlement* présenta, ainsi qu'il suit, un rapport relatif à la discipline intérieure de l'assemblée :

« ARTICLE I.

« Il ne sera pris aucune délibération par l'assemblée avant le rapport de la commission à laquelle l'examen de chaque affaire doit être d'abord renvoyé; et, à cet effet, dès les premières séances, il sera nommé un nombre de commissions proportionné au nombre et à l'importance des affaires à traiter, lesquelles seront rapportées à l'assemblée générale quand les commissions les auront bien préparées et approfondies. Les membres de ces commissions seront proposés à l'assemblée par le président, qui ne sera lui-même d'aucun bureau en particulier, mais qui aura le droit d'assister à tous lorsqu'il le jugera à propos.

« ARTICLE II.

« Le président de l'assemblée mettra en délibération tous les objets qu'il croira convenables, et, les propositions qu'aucuns membres de l'assemblée voudront faire seront auparavant communiquées au président.

« ARTICLE III.

« Aucun des membres de l'assemblée ne pourra donner son avis, qu'il n'ait été appelé par le secrétaire. Les opinions seront prises en croisant les voix; elles seront d'abord demandées à un membre de l'ordre du clergé, ensuite à un seigneur laïc, ensuite à deux membres du tiers état et ainsi de suite jusqu'à la fin. Le président opinera le dernier et conclura à la pluralité des suffrages; en cas de partage, sa voix sera prépondérante.

« ARTICLE IV.

« Aucun des membres de l'assemblée ne pourra interrompre les opinions; mais si après avoir donné son avis, il avait quel-

que chose à y ajouter ou de nouvelles réflexions à communiquer à l'assemblée il sera obligé d'attendre que le tour des opinions soit révolu.

« Article V.

« Dans le cas où il s'élèverait plusieurs avis dans l'assemblée, elle sera obligée de se réduire aux deux avis qui auront réuni le plus de suffrages, après néanmoins qu'on aura recueilli une seconde fois les opinions; et la délibération sera formée en conséquence.

« Article VI.

« Lorsqu'il y aura lieu de délibérer sur quelque objet qui intéressera particulièrement quelque membre de l'assemblée, la personne intéressée sortira de l'assemblée et ne pourra y rentrer qu'après que la délibération aura été prise.

« Article VII.

« Il ne sera permis, en aucun cas, à aucun des membres de l'assemblée de demander acte de son avis, ni de prétendre qu'il en soit fait mention sur le registre de délibérations.

« Article VIII.

« L'assemblée tiendra tous les jours ses séances, à l'exception des fêtes annuelles, et le matin seulement, à moins que l'assemblée ne se prorogeât l'après-midi. L'heure des séances de l'assemblée sera celle de dix du matin, après la messe qui se dira tous les jours à neuf heures précises.

« Article IX.

« Aucun membre de l'assemblée ne pourra s'absenter du lieu fixé pour sa convocation, sans en avoir obtenu l'agrément de ladite assemblée. Lorsque des raisons de santé ou tout autre motif légitime empêcheront un membre de l'assemblée d'assister

à quelqu'une de ses séances, il en donnera avis, par lui-même, ou par le ministère des syndics, au président de l'assemblée.

« ARTICLE X.

« La lecture de chaque séance particulière sera faite par le secrétaire-greffier, dans l'une des séances suivantes : le résultat de chaque séance sera signé seulement par le président et contresigné par le secrétaire; mais à la fin de chaque assemblée générale le procès-verbal sera revêtu de la signature de tous les membres de l'assemblée, lesquels seront tenus de le signer purement et simplement, quand même ils n'auraient pas été présents à toutes les séances.

« ARTICLE XI.

« Lorsqu'un des bureaux établis pour discuter et préparer les matières qui doivent être traitées dans l'assemblée générale sera en état de lui présenter quelqu'objet de délibération, celui des membres dudit bureau qui aura été chargé du rapport de l'affaire le communiquera au président de l'assemblée, en lui demandant d'indiquer le jour auquel le rapport pourra être lu à l'assemblée générale : les personnes qui, dans les divers bureaux, auraient été chargées de la rédaction, auront la liberté de faire elles-mêmes à l'assemblée générale la lecture de leur rapport, et elles se placeront à cet effet dans tel lieu de la salle qui leur paraîtra plus commode; mais tous les autres membres du bureau au nom duquel on entretiendra l'assemblée resteront à leurs places accoutumées[1]. »

Pour rédiger ce règlement les rapporteurs s'étaient inspirés de celui qui était déjà en usage à l'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne. Mais ils ne bornèrent point leurs travaux à l'élaboration d'un règlement intérieur. Ils se donnèrent encore pour tâche d'étudier les modifications à apporter au règlement royal du 12 juillet 1787[2].

1. Procès-verbaux des séances de l'assemblée provinciale, p. 40.
2. *Ibid.*, p. 154.

Aux termes de l'article XIV dudit règlement, en l'absence du seigneur, la présidence des assemblées municipales appartenait de droit au syndic. Celui-ci pouvait se faire remplacer par un « procureur-fondé » qui siégeait à la droite du syndic. Or, la noblesse n'admettait pas que ses représentants soient présidés par des « syndics », parce que ceux-ci appartenaient au tiers état. « Quel est le gentilhomme, disent les rapporteurs, qui accepterait une situation le rendant subordonné à un simple paysan?... Il a paru juste, ajoutent-ils, que le tiers état, plus intimement lié au succès des opérations communes, parce qu'il en attend plus de soulagement, concourût par un plus grand nombre de votants aux délibérations qui concernaient l'utilité générale. Nous ne lui envierons donc pas cette supériorité d'influence que lui donne sur chacun des autres états un plus grand nombre de suffrages; mais en lui accordant un si grand avantage, pourquoi la noblesse serait-elle privée d'une prérogative à laquelle elle met une grande valeur? »

A son tour le clergé réclamait contre l'article XV d'après lequel le curé siégeait à la gauche du président dans les assemblées municipales. Qualifié depuis plusieurs siècles de premier ordre de l'État et ayant toujours précédé le tiers état, il ne comprenait pas ce qui avait pu déterminer le roi à intervertir cet ordre dans les assemblées municipales.

L'assemblée provinciale, adoptant les conclusions du rapport de la Commission du règlement, décida que Sa Majesté serait très humblement suppliée de modifier les dispositions des articles XIV et XV en ordonnant qu'en l'absence du seigneur, son « procureur-fondé », s'il était noble, présiderait l'assemblée municipale et que dans tous les cas le curé siégerait à la droite du président.

Le *bureau des tailles*[1] n'eut pas de peine à démontrer que l'impôt de la taille était trop considérable et très mal réparti,

1. Les biens-fonds roturiers étaient seuls assujettis à la taille qui avait pour base de répartition un cadastre général fixant les forces contributives de chaque élection et celle des différentes communautés proportionnellement au nombre de feux et de bellugues qu'elles contenaient.

d'où la nécessité d'épuiser tous les moyens possibles pour obtenir une diminution et une répartition plus équitable. Son recouvrement entraînait des frais énormes et des abus sans nombre. Il ne s'opérait souvent que par des « contraintes » qui consistaient en « logements » et en « saisies ». L'assemblée adopta un nouveau règlement relatif au recouvrement de cet impôt et le roi fut « supplié » d'en autoriser l'exécution.

Le *bureau des droits réservés* fit l'historique de cette imposition qui frappait les objets de consommation[1]. Elle s'élevait dans la généralité à 165.000 livres, somme véritablement exagérée, surtout si l'on établissait une comparaison avec la généralité de Bordeaux qui possédait des sources inépuisables de richesse : vignobles, canaux, manufactures, etc. Il fut arrêté qu'un mémoire serait présenté au roi pour obtenir que le montant des « droits réservés » fût réduit à la somme de 87.657 livres. D'autre part, pour prévenir les injustices qui se commettaient habituellement dans la répartition de ces impositions, l'assemblée décida qu'elles seraient réparties non d'après la fortune présumée des contribuables, mais d'après leur consommation.

Le *bureau du bien public* présenta un intéressant rapport dans lequel il dépeignait la situation agricole de la généralité. Cette situation, si satisfaisante au début du siècle, était devenue des plus malheureuses sous le règne de Louis XVI. A partir de 1776, l'agriculture gasconne était entrée, en effet, dans une période sinistre et douloureuse. Des fléaux de toutes sortes s'étaient abattus sur elle : grêles, disettes, pluies diluviennes, orages, inondations, épizooties, gelées, sécheresses, insectes nuisibles, manque de fourrages, mévente des grains, accroissement excessif des impôts, etc. Tous ces maux avaient accablé

1. Les droits réservés, substitués au *don gratuit*, ne devaient se percevoir que dans les villes; leur imposition était personnelle et n'avait qu'une base incertaine et arbitraire. Ils étaient levés sans frais par les receveurs des communautés qui y étaient soumises et versés dans la caisse du préposé de la régie en résidence à Auch.

de misère les pauvres paysans et frappé de découragement les plus énergiques volontés.

Ce ne sont point les connaissances utiles qui manquent aux paysans, dans cette province, disaient les rapporteurs. Les cultivateurs manquent d'abord de ressources et puis selon leur propre expression « ils manquent de cœur ». Cet état de découragement se manifeste chez eux « par une sorte d'affaissement qu'il est aisé de remarquer dans leurs discours et dans leur contenance » :

« ... Le mérite des engrais, la manière de les augmenter, le double avantage que l'on trouverait à nourrir une grande quantité de bestiaux, tout cela est parfaitement connu de nos laboureurs, à la réserve du turneps et de la betterave champêtre; tout le surplus : le sainfoin, la luzerne, le trèfle, les pommes de terre ont été parmi nous d'un assez grand usage. On en cultive moins depuis quelques années, quoique l'expérience en ait constaté l'avantage. La plupart de ces graines sont chères et le laboureur qui voudrait en semer de nouveau est sans ressources pour se les procurer. Les traces fatales de l'épizootie ne sont point effacées; à cette époque tout le numéraire est sorti de cette généralité; elle n'en a recouvré depuis qu'une partie. Elle n'a cessé d'éprouver des fléaux successifs, de nouvelles calamités, grêles, disettes, etc. Accablée de tant de manières, est-il étonnant que cette province languisse aujourd'hui dans la misère et dans l'abattement qui en est la suite[1]? »

Cette même commission du « bien public » étudia les moyens de prévenir les fraudes des meuniers, soit dans la manière de faire la farine, soit dans la façon de percevoir le droit de mouture. Fixant ensuite son attention sur la santé publique, elle constata l'insuffisance de l'école d'accouchements établie à Auch pour satisfaire aux besoins de la généralité. Elle proposa l'établissement d'un « chirurgien » dans chaque groupe de sept à huit paroisses. Ce chirurgien recevrait « un salaire honnête » constitué par une contribution de chaque

1. Archives du Gers. Série C. 637, p. 104.

village et par « une somme médiocre » qu'y joindrait la province. Tout « chirurgien » serait admis au concours que feraient subir des professeurs de l'école de chirurgie de Toulouse, à qui l'on demanderait de donner tous les ans une semaine.

Relativement aux haras créés par l'intendant d'Étigny, la commission du bien public proposa leur suppression et fit arrêter par l'assemblée :

1° Que le roi serait « supplié » de vouloir bien révoquer tous les règlements existants relatifs au régime des haras et de laisser jouir la province d'une entière liberté à cet égard ;

2° Que Sa Majesté serait encore « suppliée » de laisser à la disposition de l'assemblée tous les fonds destinés à cet objet et d'agréer qu'une partie de ces fonds fussent employés à récompenser ceux qui auraient les plus beaux étalons et que l'autre partie servît à subvenir aux frais de l'administration provinciale.

Le *bureau de la capitation*[1] proposa un mode de répartition plus équitable et de nature à prévenir l'arbitraire : dans chaque communauté on créerait autant de classes de contribuables qu'il y avait de cotes égales. Une colonne spéciale serait réservée à chacune de ces classes sur les rôles de la capitation. Ces rôles seraient déposés au secrétariat ; chacun pourrait aller les examiner et formuler telles observations qui lui seraient suggérées par la comparaison de sa cote avec celle des autres contribuables.

Le *bureau des preuves de noblesse* présenta un rapport dans lequel on lisait :

« Le tiers état ne peut que désirer d'être toujours présidé et précédé dans cet ordre élevé par les membres que la naissance y a véritablement placés, en un mot par de vrais gentilshommes ;

1. La capitation était personnelle. On en distinguait deux sortes : la capitation roturière et celle des privilégiés. Elle était de toutes les impositions la plus générale, théoriquement tout au moins. Dans chaque communauté, c'étaient des prud'hommes choisis qui taxaient les particuliers pour la capitation roturière, après avoir évalué la fortune des contribuables d'après des apparences souvent trompeuses, des calculs hasardés et des approximations vagues.

ainsi les preuves de la noblesse deviennent d'une nécessité indispensable comme le seul moyen de fixer la confiance sur ce point essentiel. »

Après délibération, l'assemblée décida, « sous le bon plaisir du roi », que les membres de la noblesse qui désireraient entrer dans les assemblées d'élection seraient tenus de prouver leur noblesse par quatre générations, eux non compris.

Enfin le *bureau de la comptabilité* présenta un projet de règlement destiné à fixer le traitement annuel des procureurs-syndics provinciaux, des membres de la commission intermédiaire, des secrétaires de l'assemblée provinciale et des syndics des assemblées d'élection. Il souleva la question d'indemnité à accorder à tous les membres de l'assemblée. Les députés du clergé et de la noblesse déclarèrent spontanément qu'ils renonçaient à cette indemnité; l'archevêque d'Auch avait même ajouté malicieusement qu'il pensait que les députés du tiers état « se piqueraient du même désintéressement ». Mais M. Hugueny[1], de Beaumont-de-Lomagne, protesta avec force au nom de son ordre contre les paroles du président de l'assemblée. D'ailleurs le bureau de la comptabilité déclarait dans son rapport qu'il considérait « comme un acte de justice d'attribuer une indemnité aux députés du tiers état ». Se conformant à cet avis, l'assemblée décida l'attribution d'une indemnité aux membres du tiers et elle en fixa le montant à 200 livres.

* * *

Ouverte le 19 novembre 1787, l'assemblée provinciale se termina le 15 décembre de la même année environnée de l'hostilité des uns et de l'indifférence de tous les autres. La plupart considéraient ces assemblées comme « un palliatif usé et inutile », impuissant à remédier efficacement aux maux profonds dont souffrait la province. Ils étaient d'avis qu'il fallait recons-

1. Hugueny devait jouer un certain rôle pendant la Révolution. Il présida le tribunal révolutionnaire de Toulouse dont une des premières victimes fut l'intendant de la généralité d'Auch, M. de Boucheporn.

truire et non pas réparer. Au début de la session, chaque membre de l'assemblée avait mystérieusement reçu un billet ainsi conçu :

« Tous vos cahiers portent ces mots : *réformer les lois*. Hé ! messieurs, faites-en de nouvelles, vous aurez bien plus tôt fini. « Signé : *L'opinion publique*[1]. »

La première séance n'attira, paraît-il, aucun curieux. « Les valets de ville, nous dit un témoin[2], allaient dans les boutiques d'Auch, invitant les gens à y accourir; personne ne s'émut et voici la raison de ce peu d'empressement : il s'était répandu un bruit que l'archevêque demandait vingt mille francs pour faire face aux dépenses que l'assemblée allait lui causer, l'évêque de Lectoure dix mille et ainsi chacun des autres, suivant sa dignité ou son emploi dans l'administration. Le peuple, qu'une longue expérience avait rendu défiant, regardait toutes ces choses-là comme une belle représentation dont il allait payer tous les frais : il s'était figuré qu'il n'allait que changer de sangsues. Les seuls corps qui ont visité l'assemblée sont les officiers municipaux et le collège. Le sénéchal, quoique sollicité, a refusé de rendre cet hommage et les autres ont suivi cet exemple. »

Aucun incident sérieux ne se produisit au cours des multiples et laborieuses séances de l'assemblée. Les discussions y furent généralement calmes, graves et empreintes de la plus parfaite courtoisie. Toutefois on remarqua beaucoup l'intransigeance un peu hautaine du clergé et tout particulièrement de Mgr La Tour du Pin Montauban, président de l'assemblée. Cette attitude contrasta fâcheusement avec les dispositions conciliantes et les sentiments généreux des députés de la noblesse. Quant aux députés du tiers, ils jouèrent un rôle assez effacé, bien qu'ils fussent aussi nombreux que les deux autres ordres réunis. « En général, déclare le témoin déjà cité, la

1. *Compte rendu des séances de l'administration provinciale d'Auch*, par le marquis de Galard-Magnas. — Agen, imp. Lenthéric, 1887, p. 51.

2. M. Bertieux. Voir l'ouvrage précité de M. de Galard-Magnas.

supériorité pour les lumières n'est pas du côté du tiers état, bien s'en faut. M. de Monlaur est le seul pour ainsi dire qui se fasse écouter. » Encore faut-il considérer que M. de Monlaur appartenait à la noblesse bien que représentant du tiers état.

Dans l'ordre de la noblesse, le député le plus marquant fut M. de Maurens, président à mortier au parlement de Toulouse. Parmi les membres du clergé on remarqua beaucoup Mgr de Cugnac, évêque de Lectoure, Mgr de Noé, évêque de Lescar, et surtout Mgr d'Osmond, évêque de Comminges. Celui-ci était admirablement bien doué pour la discussion parce qu'il avait la conception rapide, l'esprit subtil, la parole aisée et abondante. Il battait tout le monde. Quant à l'archevêque d'Auch, il ne présida point l'assemblée avec la modestie, l'onction, la paternelle bonté qu'on pouvait attendre d'un tel prélat. En maintes circonstances, il se montra dur, autoritaire et cassant. Ainsi lors de la discussion relative aux grands chemins, quelqu'un proposa de solliciter du roi, en faveur des communautés, le droit d'opter entre les travaux en nature et la contribution en argent. Cette proposition lui déplaisant, il prétendit que « personne ne pouvait faire de propositions sans son agrément, surtout de ces propositions qui paraissent être contre le vœu du gouvernement. Il lui fut représenté avec force que toutes les propositions relatives à l'administration de la province pouvaient être faites, soit par la voix de chaque membre, soit par la voix de chaque bureau intermédiaire, après lui en avoir seulement fait part. La question fut vigoureusement suivie par M. de Luppé et quelques autres gentilhommes, soutenus du tiers état. La proposition fut faite et passa à l'avis de la plus grande majorité[1] ».

Quelques jours après, certains députés s'étant émus du mécontentement causé dans le public par une décision de l'assemblée qui imposait à la province une nouvelle contribu-

1. *Compte rendu des séances de l'assemblée provinciale d'Auch*, par Galard-Magnas (ouvrage cité), p. 39.

tion de 500.000 livres. M. le baron d'Angosse proposa de remettre cette question en délibération et il annonça qu'il allait présenter une *motion* à ce sujet. L'archevêque s'offensa de ce terme, *le prenant pour le signal de la révolte et de la licence à cause de son origine anglaise*. Il ajouta sur un ton péremptoire qu'il ne permettrait point que l'on revînt sur l'arrêté qui avait été pris. Son attitude produisit, paraît-il, une très fâcheuse impression, à tel point qu'après la séance, M. de Luppé alla le trouver pour l'engager instamment à remettre en discussion un article de dépense aussi important que celui des routes. L'archevêque comprit bien qu'il fallait céder au vœu général de l'assemblée et aux sollicitations aussi pressantes que respectueuses de M. de Luppé. A la séance suivante, il mit lui-même la question à l'ordre du jour, non sans laisser éclater sa répugnance et sa méchante humeur, car « il invita les délibérants à ne pas se laisser émouvoir par les cris et les murmures du public; il dit en propres termes que ce serait une faiblesse honteuse de s'arrêter à des propos de servantes[1] ».

L'esprit d'intransigeance de Mgr La Tour du Pin s'accordait d'ailleurs avec celui des autres membres du clergé. Ceux-ci se divisaient rarement dans la manifestation des opinions et dans les votes à émettre surtout lorsqu'il s'agissait de défendre leurs antiques privilèges. Ainsi, certain jour l'assemblée décida de prendre pour base de la contribution aux travaux publics (routes) le cinquième de la capitation roturière. Le tiers état considéra cela comme une injustice et il murmura. La noblesse comprit que ce mécontentement était justifié. Par la voix de M. de Maurens, elle offrit de contribuer volontairement à la dépense, puis elle se joignit au tiers état pour prier le clergé d'y contribuer également; « mais celui-ci, écrit un témoin[2] au chevalier de Galard, ne s'est pas piqué de la même générosité et il a réclamé ses privilèges sacrés ou ses sacrés privilèges. C'est surtout Mgr l'évêque de Comminges qui a plaidé la cause de son

1. *Compte rendu des séances de l'administration provinciale d'Auch avec notes et documents*, par le marquis de Galard-Magnas (ouvrage cité), p. 59.

2. M. Bertieux. Voir l'ouvrage déjà cité de M. de Galard-Magnas, p. 54.

exemption avec une chaleur, une véhémence qui l'a même emporté au delà des bornes de l'honnêteté vis-à-vis un des membres de l'assemblée ».

L'assemblée provinciale termina sa seconde session le 15 décembre 1787, après vingt-six jours de travaux. Le régime des intendants excitait des murmures et soulevait des mécontentements et des haines : or, l'administration de l'assemblée provinciale ne fut pas plus heureuse devant l'opinion du peuple. Voici encore à cet égard l'impression de M. Bertieux, le correspondant du chevalier de Galard :

« La voilà enfin terminée et clôturée cette assemblée si fort prônée dans l'origine par ceux qui la composaient et de laquelle les sages et le public auguraient si peu avantageusement. Le pressentiment de ces derniers a été justifié par l'événement ; il est sûr que l'assemblée au lieu de bénédictions a recueilli des huées et des imprécations. On a fait des pointes et des calembours sur la dissolution : « L'assemblée est donc dissoute », disait l'un : — « Vous vous exprimez mal, disait l'autre, elle « est dissolue. » Le projet était de faire chanter un *Te Deum* le jour de la clôture ; on n'ose pas l'effectuer, parce que les frondeurs allaient disant librement que les artisans se rassembleraient tous dans l'église pour chanter le *Miserere*.

« C'est aux évêques qu'on attribue en partie le mal dont on se plaint. Ce sont eux, en effet, qui ont ouvert et défendu vigoureusement tous les avis qui tendaient à maintenir la condition actuelle du peuple ; on reproche à M. de Catelan d'avoir tenu leur parti et de s'être fait leur champion : « On dirait, Monsieur, que vous aspirez à un canonicat de « Sainte-Marie ? » lui disait un jour M. le comte de Noé en voyant avec quelle ardeur il employait son éloquence pour faire triompher l'avis de l'archevêque[1]. »

Il y avait généralement unité de vues et de sentiments parmi les représentants de la noblesse et à cet égard l'incident qui vient d'être rapporté est assez surprenant : dans le même ordre

1. Ouvrage déjà cité de M. de Galard-Magnas, p. 61.

d'idées. l'attitude de M. de Maurens, président à mortier au parlement de Toulouse, est également à signaler. Il se sépara de ses collègues de l'ordre de la noblesse en refusant de sanctionner par sa signature les décisions de l'assemblée. Il paraît que le parlement lui avait écrit avant la clôture de la session pour lui témoigner sa surprise des fortes impositions qui avaient été votées. Il est à considérer que les parlements furent généralement peu favorables à l'institution des assemblées provinciales. Ils auraient désiré le *statu quo* à leur profit. Or, en décriant les assemblées provinciales et en repoussant dédaigneusement les libertés octroyées par le roi, ils ne firent que précipiter l'arrivée de la Révolution.

Quoi qu'il en soit, l'assemblée provinciale répondit en partie, malgré tout, aux espérances de ceux qui, avec Condorcet, avaient cru voir, dans l'institution de ces assemblées, l'aurore d'une révolution pacifique et d'une ère de bonheur. Elle eut en effet le grand mérite de préparer une meilleure assiette et une plus équitable répartition de l'impôt; elle émit des vœux utiles, fit des enquêtes instructives et parut animée de la passion du bien public.

L'assemblée provinciale de la généralité d'Auch devenue, par décision royale du 4 octobre 1788, l'assemblée provinciale de Gascogne, ne devait plus se réunir. En effet, le 24 octobre 1788, Necker ordonna le renvoi à une date ultérieure de la convocation des assemblées provinciales, à cause de la tenue de la seconde assemblée des notables qui était fixée au 3 novembre suivant. En 1789 survinrent les graves événements que l'on sait et l'assemblée provinciale ne se réunit pas davantage. Néanmoins sa *commission intermédiaire* fonctionna jusqu'au 21 août 1790, époque à laquelle elle remit ses pouvoirs au *directoire du département du Gers*.

Ainsi finit cette assemblée, dont les intéressants travaux peuvent être considérés comme la suprême manifestation de la vie provinciale, dans le pays de Gascogne.

G. Brégail.

*Joseph DEDIEU*

# ALEXANDRE SOUMET

*(Fin.)*

## CHAPITRE IV

### L'ISOLEMENT ET LA MORT

I

Il importait, au lendemain d'une défection trop bruyante, de rallier les sympathies qui s'en allaient. Alexandre Soumet ne crut pouvoir mieux faire, afin de rétablir la concorde autour de son nom, que de s'imposer aux acclamations sur les théâtres de Paris. Pendant cinq ans, il ne briguera pas d'autre honneur[1]. A l'exception d'une ode grandiloquente à Riquet, qu'il envoya en octobre 1825 à ses amis de Toulouse, à l'occasion d'une fête toulousaine, Soumet ne produit, dans cet inter-

1. Sur l'œuvre dramatique de Soumet, voyez, parmi les sources originales, Victor Hugo : *Correspondance*, 17 janvier 1822 et 6 septembre 1823; *Moniteur officiel* du 8 novembre 1822; *Journal des Débats* du 31 décembre 1829 et du 27 avril 1831; *Le Globe* du 3 mai 1828; Sainte-Beuve : *Causeries du Lundi*, t. III, *passim*; Th. Gautier : *Histoire du Romantisme*, pp. 187-190; Jules Janin : *Rachel et son Temps*, pp. 315-330; de Pontmartin : *Mes Mémoires*, p. 48; — et parmi les études particulières, Hippolyte Lucas : *Histoire du Théâtre français*, Paris, 1862, t. II, *passim*; Th. Gautier : *Histoire de l'Art dramatique en France depuis vingt-cinq ans*, Paris, 1859, 2e, 3e, 4e et 5e séries; Paul Foucher : *Les Coulisses du Passé*, Paris, 1873, p. 239 et suiv.; Brandès : *L'École romantique en France*; Maurice Souriau : *De la Convention dans la Tragédie classique et dans le Drame romantique*, Paris, 1885; Petit de Julleville : *Le Théâtre en France*, Paris, 1906; Albert Le Roy : *L'Aube du Théâtre romantique*, Paris, 1904, pp. 111-130.

valle de temps, que des œuvres dramatiques[1]. Le 2 juillet 1824, *Cléopâtre* est représentée à l'Odéon, puis, avec une régularité dont s'étonnaient les contemporains, Soumet donne *Jeanne d'Arc* (14 mars 1825); *Pharamond*, écrit en collaboration avec Ancelot et Alexandre Guiraud (1825); *Le Siège de Corinthe*, en collaboration avec Ballochi (1826); *Emilia* (1827); *Élisabeth de France ou le Secret de la Confession* (2 mai 1828); *Une Fête de Néron*, en collaboration avec Belmontet (28 décembre 1829); *Norma*, en collaboration avec Jules Lefèvre (6 avril 1831)[2].

*Cléopâtre* est une tragédie sans intérêt et qui n'eut aucun succès. » Quatre actes avaient tellement ennuyé le public que, lorsque le rideau s'est levé sur le cinquième, un spectateur s'est écrié : « Messieurs les acteurs et Mesdames les actrices, vous avez joué les premiers actes d'une façon si insignifiante, que vous devriez bien nous faire grâce du cinquième[3]. »

Négligeons *Pharamond*, bluette composée à l'occasion du couronnement de Charles X, mais *Le Siège de Corinthe*, qui rappelait l'œuvre de Byron, la cause populaire des Hellènes, et avait été mis en musique par Rossini, rencontra « un succès d'enthousiasme », d'ailleurs sans lendemain[4].

La tragédie de *Jeanne d'Arc* excita des transports d'enthousiasme et valut à Mlle Georges un de ses plus brillants triomphes.

1. Cette ode, non recueillie dans les *Œuvres complètes* de Soumet, est citée tout entière dans le *Journal de Toulouse* du 21 octobre 1825. Elle avait paru chez Trouvé, 1825.

2. A cette œuvre considérable, et qui s'augmentera de 1841 à 1844, il faut ajouter un *David*, en collaboration avec Mallefille, qui sera représenté en 1846, après la mort de Soumet, et que Th. Gautier déclarait aussi terne que possible (cf. *Histoire de l'Art dramatique*, 4e série, p. 273 et suiv.), et un *Oreste voilé*, tragédie inédite, à laquelle il travaillait en 1840, car il écrit à Jules de Rességuier : « Adieu, mon cher Jules, j'ai terminé mon *Oreste voilé*... »

3. Cf. *Almanach des Théâtres*, 1819, p. 45; Porel et Monval : *Histoire de l'Odéon*, rapportent eux aussi cette anecdote.

4. Sur *Pharamond*, cf. Théodore Muret : *L'Histoire par le Théâtre*, pp. 246-248, qui attribue à Soumet le premier acte; sur *Le Siège de Corinthe*, cf. Muret : *ouv. cit.*, p. 278, qui trouve très belle la scène des drapeaux de l'acte III, mais l'*Almanach des Spectacles* reproche à Soumet d'avoir trop servilement suivi l'œuvre de Byron.

Non pas que l'œuvre soit d'une facture impeccable : Jules Janin s'est cruellement amusé à mettre en relief les invraisemblances capitales, le défaut de réalité, de couleur locale qui déparent cette tragédie[1]. Cependant, la division est adroite, la versification moins déclamatoire que celle de Casimir Delavigne traitant le même thème, et certains vers sont vraiment bien frappés.

En 1827, Soumet fit représenter *Emilia*, un drame imité de *Kenilworth*, et le 2 mai 1828, *Élisabeth de France*, qui n'eut à la Comédie-Française qu'un médiocre succès. Tandis que M. des Essarts voit dans cette tragédie « une transcription originale du *Don Carlos* de Schiller », Dubois s'efforçait de prouver, dans un article fort poussé du *Globe*, que cette adaptation était « vide et fausse, sans action, sans unité et sans vie[2] ». Au reste, le sujet est admirablement tragique : la jalousie de Philippe qui a épousé la fiancée de son fils et qui pressent la survivance de leurs silencieuses amours. En vain emprisonne-t-il don Carlos, met-il à la torture le moine Alvarès qu'il soupçonne d'avoir reçu la confession de la reine. Il ne saurait rien, si Élisabeth, révoltée par la cruauté de Philippe, n'avait fait à Carlos l'aveu dont elle s'était toujours défendue. Le roi les écoute, les surprend et les livre tous deux au bourreau.

L'œuvre maîtresse d'Alexandre Soumet est *Une Fête de Néron*, représentée à l'Odéon le 28 décembre 1829[3]. Cette pièce néo-classique eut plus de cent représentations consécu-

1. Cf. Jules Janin : *Rachel et son Temps*, Paris, 1859, pp. 315-330. Sur *Jeanne d'Arc*, cf. Lucas : *ouv. cit.*, p. 238 ; Dubois : *Fragments*, t. I, pp. 72-77 ; Th. Gautier : *ouv. cit.*, 4e série, p. 226. Mlle Clairon vint jouer cette tragédie à Toulouse le 5 novembre 1825 ; le succès fut médiocre. « Le défaut d'action se fait sentir à chaque instant ; le sujet pèche par sa base, et malgré les beaux vers, malgré le charme et l'intérêt de quelques situations, la tragédie de Jeanne d'Arc est encore à faire. » Cf. *Journal de Toulouse*, 15 novembre 1825, et un second article encore plus sévère, le 22 novembre 1825.

2. Article du 3 mai 1828, dans les *Fragments* de Dubois, t. II, pp. 108-119.

3. Sur la vérité historique de cette tragédie, voir M. Souriau : *ouv. cit.*, p. 229 et suiv., et aussi Latreille : *La Fin du Théâtre romantique et Ponsard*, Paris, 1899, et Guex : *Le Théâtre et la Société française de 1815 à 1848*, Paris, 1900.

tives. Elle appartient à ce mouvement latin qui se dessine, vers 1830, et d'où procèdent les *Nuits romaines* de Jules de Saint-Félix, le *Caligula* d'Alexandre Dumas, le *Spartacus* d'un certain Magen, la *Mort de Tibère* de Lucien Arnault. — Le sujet de l'œuvre de Soumet est le meurtre d'Agrippine, au milieu d'une foule grouillante, d'un peuple ivre de plaisirs et d'une cour d'histrions. Locuste, l'empoisonneuse, y remplace Narcisse. L'empereur, soumis à la volonté de la courtisane Poppée, après une infructueuse tentative pour qu'Agrippine soit noyée au large, la fait égorger par le prétorien Lénas. Elle vient — et c'est une autre hardiesse romantique — mourir aux pieds de la statue de Néron qu'elle embrasse désespérément.

Les contemporains se rendirent parfaitement compte de la révolution dramatique que cette pièce — un drame avant la définition du drame — pouvait déchaîner sur la scène française. *La Quotidienne* écrit : « Le succès n'a pas été un moment contesté jusqu'à la dernière scène, où la vue d'une large plaie saignante a excité quelques murmures... Horreur pour horreur, mieux vaut encore l'oreiller d'Othello[1]. » Mais le critique du *Journal des Débats* nous fournit la preuve que les murmures n'eurent pas de suites fâcheuses et que Soumet réussit à imposer sa conception nouvelle de la tragédie : « Si, dans la destinée d'une pièce de théâtre, il était permis de n'envisager que le succès de la représentation, la question serait résolue. On peut réussir au théâtre dans les deux genres : c'est un fait prouvé par l'expérience[2]. »

1. *Quotidienne* du 31 décembre 1829.

2. *Débats* du 31 décembre 1829. En 1862, Francisque Sarcey pouvait dire : « C'est une œuvre curieuse, parce qu'elle marque un moment de notre histoire dramatique. *Une Fête de Néron* est un compromis entre la sévérité nue de la tragédie classique et ces aspirations secrètes au tumulte et à l'éclat du drame, qui bouillonnaient alors en certains esprits. »

II

Cette vie si active, traversée par des succès si fréquents, si complets et par des critiques encore peu pénétrantes, mais que déjà l'on devine amères, était embellie par la grâce de Gabrielle, « l'enfant prodige » du poète. Alexandre Soumet s'était constitué le maître de sa fille; il surveillait avec une sollicitude émerveillée l'éclosion de son talent poétique, et dès lors songeait à associer à ses travaux celle qui, devenue Mme d'Altenheym, connaîtra un jour de célébrité. Cependant, de légères ombres passaient sur cette existence, en apparence heureuse. Le grand Alexandre allait prendre conscience de l'isolement qui commençait à s'étendre autour de lui.

En 1826, chargé d'une lecture à la séance publique de l'Académie française du 24 avril, il eut la malencontreuse idée de choisir, dans le poème sur *Jeanne d'Arc* qu'il élaborait depuis si longtemps, l'épisode du troubadour[1]. Malgré sa voix, dont les intonations étaient, paraît-il, d'un charme irrésistible, malgré son prestige et l'autorité de son nom, Soumet ne put forcer l'attitude réservée de son auditoire. Son succès fut médiocre; et, pour mieux accentuer l'espèce de dissentiment qui venait d'éclater entre le chef du Cénacle de 1824 et le public détaché de ce passé poétique, *Le Globe*, par la plume de Dubois, prit, le 27 avril, violemment à partie l'académicien, auquel il reprochait « un style tendu, souvent incorrect, des images bizarres, je ne sais quelle afféterie de salon unie à l'affectation de la force[2] ».

Ce fut là véritablement la première chaude alerte contre laquelle Soumet eut à se défendre, lui qui n'avait encore rencontré personne d'assez audacieux pour discuter son génie. L'année suivante, il sembla que le gouvernement lui-même

1. Cf. *Jeanne d'Arc*, p. 27.
2. Cf. article du 27 avril recueilli dans les *Œuvres* de Dubois, t. I, p. 186.

éprouvât quelques scrupules à continuer la pension faite au poète favori de Louis XVIII. Il fut sérieusement question de la supprimer, et Soumet dut encore à Jules de Rességuier et à M. de Montbel la faveur d'être maintenu sur la liste royale[1].

Ces ennuis ne contribuèrent pas à rétablir une santé fort délabrée. A peine Soumet a-t-il gagné la cause de sa pension, qu'il s'enfuit aux Pyrénées. Il vient à Cauterets où il séjourne assez longtemps, triste et découragé. « Les eaux me font peu de bien... Me voilà de nouveau plus malade que jamais[2]. » Plaintes qui remplissent presque toute sa correspondance, à cette date, et que ne pouvait calmer même la perspective de revoir Jules de Rességuier, alors en villégiature à Sauveterre-de-Béarn[3]. La Révolution de 1830 surprit Soumet et l'épouvanta. Sur les routes, pendant son voyage de Cauterets à Tours, de Tours à Paris, il aperçut les bandes révolutionnaires qui, plusieurs fois, manquèrent de faire un mauvais parti aux paisibles voyageurs. Il apprit ainsi les événements dont Paris venait d'être le théâtre, et arriva assez tôt pour voir la Révolution saccager l'évêché et « jeter par les fenêtres les pendules[4] ». C'était là un spectacle que Soumet, profondément croyant, ne pouvait que flétrir. Pour la première fois, ce timide s'éleva contre la force victorieuse et prit nettement place auprès des victimes. Pendant que le peuple démolissait l'archevêché, Soumet écrivait une épître courageuse : *A l'Archevêque de Paris*[5]. Peu lui importe qu'on lui reproche ses palinodies politiques. Aujourd'hui, les révolutionnaires ne sont pas seulement maîtres de la rue ; ils s'attaquent à ce que l'âme de Soumet vénère par-dessus tout. Le poète ne s'inclinera point.

> Ils osent renier, pleins de doutes funèbres,
> La clarté que n'ont pas comprise leurs ténèbres,

---

1. Cependant sa pension fut ramenée à 2.000 francs.
2. Cf. dans Paul Lafond, *ouv. cit.*, les lettres que Soumet écrit de Cauterets.
3. Soumet songeait, à ce moment, à acheter un petit domaine à Cadours (Haute-Garonne), mais les négociations n'aboutirent pas.
4. C'est une de ses expressions.
5. On la trouve dans les *Œuvres complètes d'Alexandre Soumet : Théâtre*, Paris, au Comptoir des Imprimeurs unis, 1845, pp. 169-172.

Rien ne peut, disent-ils, sur son vaste tombeau
De Jésus-Christ éteint rallumer le flambeau,
Et, lambeau par lambeau, le vent du siècle emporte
Où vont les dieux mortels, sa religion morte.

Cependant la Révolution fit place à la Monarchie de Juillet; celle-ci offrira bientôt à Soumet la fonction de bibliothécaire à Compiègne, qu'il accepta.

Au mois d'avril 1831, la tragédie de *Norma* est représentée à l'Odéon, où elle obtient un véritable succès. M. E. des Essarts avouait qu'il n'avait pu résister à l'intérêt poignant de cette histoire d'une druidesse qui, pour se venger d'un proconsul romain qu'elle aimait et qui la trahissait, renouvelle la fureur de Médée et se précipite avec son enfant dans l'abîme[1].

M. Albert Le Roy s'est au contraire moqué — assez lourdement — de cette tragédie[2]. Peut-être eût-il apporté plus de réserve dans son dédain s'il avait su que Th. Gautier lui-même n'avait point refusé de participer à des triomphes inoubliables, quand la Grisi — cette admirable druidesse — soulevait les spectateurs, en chantant les airs passionnés de Bellini[3].

Le succès de *Norma* ne put détourner Soumet de la résolution qu'il venait de prendre, un peu subitement. Il renonce au théâtre et s'enferme dans une retraite profonde. Cette décision, pour surprenante qu'elle soit, n'avait cependant rien d'inattendu : les succès remportés sur la scène ne pouvaient cacher à Soumet la sourde hostilité qu'il rencontrait, chaque jour plus générale, parmi les classiques, qui affectent de le méconnaître, et parmi les romantiques, ses amis de la veille devenus aujourd'hui ses adversaires. Soumet était fort sensible : il a souffert de cette situation diminuée, et Jules Lefèvre

1. Cf. *Revue bleue*, art. cit. « Je n'hésite pas, dit-il, à la proclamer chef-d'œuvre. »

2. Cf. A. Le Roy, *L'Aube du Théâtre romantique*, p. 128.

3. *Norma* subit la peine de la censure et ne put être reprise qu'en 1845. Th. Gautier a raconté l'enthousiasme des spectateurs, jetant sur la Grisi un bouquet de violettes de Parme si énorme « qu'un instant l'on put craindre pour la vie de la bénéficiaire ; mais l'avalanche embaumée est venue poliment mourir à ses pieds ». Cf. *Histoire de l'Art dramatique*, 4e série, p. 50 et suiv.

nous assure qu'en 1831 le découragement l'avait envahi tout entier[1].

En 1835, notre poète s'installe rue Saint-Florentin et marie sa fille Gabrielle à M. d'Altenheym. Mais il ne put se résoudre à se séparer de son enfant, et, malade, déprimé, se mit néanmoins en route avec les jeunes époux qui se rendaient en Italie. Il dut s'arrêter à Nice[2], d'où il revint à Paris, avec le chagrin d'être seul désormais. Ses lettres sont, à partir de ce moment, empreintes d'une mélancolie et d'une tristesse profondes. En novembre 1836, un rayon de joie : il apprend qu'il est grand-père. Mais bientôt ses forces, dont il abuse depuis si longtemps, l'abandonnent. Il tombe gravement malade[3] et partage son temps entre son domicile désert de Paris, sa maison de campagne de Blois, « où les poètes, disait-il, ne mûrissent jamais, mais viennent quelquefois mourir[4]... », et son nouveau foyer de La Rochelle, où sa fille Gabrielle travaille, depuis 1838[5], à une tragédie, *Le Gladiateur*.

Lui cependant, que les infirmités ne quittent plus, que les souffrances morales épuisent et le découragement annihile, ne veut plus continuer son œuvre poétique. Depuis de très longues années, il avait ébauché un poème épique de très grande envergure. Il l'aurait délaissé si, à ce moment, un ami fidèle, Jules Lefèvre, n'avait ranimé son courage abattu et remis sur le marbre l'épopée rejetée. C'est lui qui fit honte au poète de son découragement, et par ses conseils l'obligea à doter enfin la France du poème épique qui lui faisait encore défaut.

Non pas que l'on manquât d'ouvriers, ni que les œuvres fussent rares! Il y eut en France, au commencement du dix-

1. Cf. *Jeanne d'Arc*, préface, p. xv.

2. Voir dans Paul Lafond les lettres adressées à Jules de Rességnier en 1835.

3. Cette faiblesse durera jusqu'en 1839. « Je suis parti de Paris, écrit-il, enveloppé de couvertures et dans un état de faiblesse extrême... Les premiers jours de mon séjour à La Rochelle m'avaient un peu ranimé, mais je suis retombé dans toutes mes souffrances. » Lettre citée par M. J. Marsan, *La Bataille romantique*, Paris, 1912, p. 60, note 1.

4. Cf. M. J. Marsan, *ouv. cit.*, p. 60.

5. C'est Soumet qui nous l'apprend dans une lettre à Jules de Rességnier.

neuvième siècle, un effort général pour accomplir enfin le « grand ouvrage » que nous n'avions point[1]. « Chaque jour, disait Victor Hugo, voit paraître un nouveau poème épique. M. Viennet, à lui seul, en a cinq en portefeuille. On attend avec une légitime impatience le *Philopœmen* de M. de Fontanes, poème que les morceaux qui en sont déjà connus font juger digne de la haute réputation du noble pair. *Les Macchabées* de M. Raynouard, le *Philippe-Auguste* de Parceval-Grandmaison, la *Jeanne d'Arc* de M. Soumet, et *La Prise de Constantinople* par M. de Vaublanc sont aussi vivement désirés[2]. » Alors qu'il était à Toulouse, Soumet avait assisté à toute une floraison de poèmes, qui ne valaient sans doute pas grand prix, mais témoignaient du désir impérieux qui travaillait la province. Les procès-verbaux de l'Athénée de Toulouse nous apprennent que, le 8 juillet 1798, Mme la comtesse d'Hautpoul de Beaufort lit un fragment de son poème, *Achille et Déidamie*, « gracieuse imitation de Stace », au dire du trop complaisant secrétaire de l'Académie; le 20 avril 1800, Mme d'Hautpoul lit encore une héroïde, *La Mort de Lucrèce*. Sur ses pas, les disciples se levèrent en foule. L'un d'eux écrit un *Télémaque dans l'île de Calypso*, auquel on reprocha « de ressembler au poème d'*Achille* de Mme la comtesse d'Hautpoul, de présenter la même situation, les mêmes images, les mêmes peintures[3]. » En 1801, un certain Aillaud écrit l'*Égyptiade*; en 1802, nous rencontrons *Télésille* de Mme Julie Crabère et un *Poème sur la Paix* de M. Carré, professeur à la Faculté des lettres. Fureur poétique que les années ne parvinrent pas à ralentir, car Labouïsse nous conte qu'il trouva à Écouen Mme d'Hautpoul, alors sur le déclin de sa vie, très occupée « à de jolis vers, à un poème épique. Un poème! Mme la baronne de Staël,

1. Cf. Jullien, *Histoire de la littérature de l'époque impériale*, Paris, 1844, et *Conservateur littéraire*, t. I, pp. 36, 77, 130, 294, et t. II, pp. 243, 285, 340, 400, etc.

2. *Conservateur littéraire*, t. II, p. 400.

3. Cf. Procès-verbaux manuscrits conservés au Donjon de Toulouse, et Labouïsse-Rochefort, *Trente Ans de ma Vie*, t. V, p. 142.

que j'ai vue à ma rentrée dans Paris, s'occupe aussi d'un poème, mais ce poème sera en prose. Si Lebrun vivait, il ferait certainement sur ce *singulier* projet quelque épigramme[1]! » A défaut de Lebrun, le *Conservateur littéraire* décocha une spirituelle satire à tous ces faiseurs de poèmes, en prose et en vers[2].

Mais l'entraînement n'en restait pas moins général. Soumet n'avait pu résister, et sa jeunesse s'était passée à composer une épopée sur *Jeanne d'Arc*, qu'il avait commencée à Toulouse et qu'il continua avec une ardeur patiente jusqu'en 1821, où Talma le persuada de tout sacrifier à la gloire dramatique. Depuis l'enivrement des glorieuses journées de novembre 1822, Soumet s'était jeté avec impétuosité dans la carrière que le grand tragédien venait de lui montrer. Jusqu'en 1831, nous ne voyons pas qu'il se soit sérieusement occupé de la *Jeanne d'Arc* qu'il avait annoncée à ses amis du *Conservateur littéraire*. Aussi bien, l'ambition épique vient de le frapper à nouveau, mais d'une manière inattendue. Ce n'est plus l'héroïne de la France qu'il s'agit de chanter : c'est le fondateur même du christianisme dans sa mission divine du rachat des hommes, de tous les hommes, sans en excepter ceux qui sont précipités dans l'enfer.

Comment cette conception théologique, renouvelée d'Origène, et d'une hardiesse qui faisait hésiter Alfred de Vigny lui-même, s'est-elle imposée à Soumet? Bien qu'il fût un lecteur passionné de Klopstock, de Milton et de Dante, ce n'est point chez ces devanciers qu'il rencontra pareil symbole[3]. Peut-être faudrait-il

1. Labouïsse, *ouv. cit.*, t. VIII, p. 348.

2. *Conservateur littéraire*, t. II, pp. 36-37. Cette page humoristique est signée : Lelong, poète épique.

3. L'*Eloa* d'A. de Vigny a quelque analogie avec l'épopée de Soumet, mais Vigny s'arrête avant la description du rachat de Satan. Un critique reconnaissait, à l'apparition de l'épopée de Soumet, « qu'on ne saurait trouver la moindre imitation d'*Eloa* dans la *Divine Épopée*, dont le plan fut conçu en 1817 ». Cf. *Divine Épopée*, édit. 1842, p. XXXVI. Il est frappant que, de tous les critiques qui ont parlé de l'œuvre de Soumet, parfois avec une animosité non dissimulée, pas un n'ait songé à mettre en doute l'originalité du poète. « Le poème de M. Alex. Soumet, disait l'un, n'a rien de commun avec aucun de

se souvenir que Soumet versa, d'assez bonne heure, dans un mysticisme exalté, qui se transformera, vers 1840, en une sorte d'occultisme étrange. Ce tempérament de visionnaire trouva, pour exprimer ses rêves, un symbole merveilleusement approprié : le rachat de l'enfer permettait, en effet, toutes les audaces de la pensée, du sentiment et de la foi. Le poète consacra dix ans à son œuvre. « Il a vécu dix ans dans son œuvre, comme le ver à soie dans sa coque, loin des joies et des fêtes du monde, luttant contre le Dieu, tantôt vaincu, plus souvent vainqueur, et enfin, au bout de dix années, il est sorti de sa retraite et nous est apparu radieux, tenant d'une main sa lyre encore frémissante, et de l'autre un poème de douze mille vers, intitulé : *La Divine Épopée*[1]. »

« L'apparition » du poème fut moins éclatante que ne se plaît à le dire la *Revue de Paris*. En réalité, Soumet, exténué de fatigue et l'âme aussi malade que le corps, dut partir pour l'Italie en 1837. C'est là qu'il put achever, au milieu d'une nature éclatante, dans le ravissement des sites italiens, l'œuvre pénible. Alors, il revint à Paris, mais ce que Jules Lefèvre nous a soigneusement caché par piété filiale, Jules Janin, moins porté à l'indulgence, nous l'a scrupuleusement conservé. Soumet, dont les vers s'achetaient vers 1825 à prix d'or, que les éditeurs se faisaient un honneur d'accueillir, ne trouva pas, en 1840, un libraire qui consentit à hasarder 3.000 francs pour l'impression de sa *Divine Épopée*. Il fut réduit à l'imprimer à ses frais. Mais le succès le dédommagea de cette humiliation cruelle, — la première de sa vie littéraire. Trois semaines avaient suffi à l'écoulement de la première édition, et le dépositaire ne pouvait s'empêcher de dire à Soumet :

ceux qui l'ont précédé; la conception en est tout à fait neuve et originale. » p. XII. — Et un autre : « Presque tous les poètes ont voulu se hausser en empruntant des échasses. M. Alex. Soumet n'en a point emprunté, et il n'en est que plus grand... Nous ne connaissons nul poème qui soit plus original... » p. XVI. Et un troisième enfin : « Laissant bien loin derrière lui tous les plagiaires d'Homère, Soumet a essayé de frayer une voie nouvelle. » p. XXXIII.

1. Article de la *Revue de Paris*, à l'occasion du *Gladiateur*. On trouvera cet article dans les *Œuvres complètes de Soumet : Théâtre*, p. 218.

« C'est là, je vous l'avoue, le plus grand événement poétique dont il me soit arrivé d'être le témoin[1]. »

Jules Lefèvre est moins affirmatif que Jules Janin, en ce qui concerne le succès de la *Divine Épopée*. Le public, dit-il, reçut le poème « avec une sorte d'étonnement respectueux ». Quant à Soumet, toujours prêt à l'enthousiasme, il s'imagina avoir reconquis sa royauté de 1824. Lorsque vint au monde la seconde fille de Gabrielle d'Altenheym, en 1841, il écrira à Jules de Rességuier, sans sourciller : « Tout le département la proclame comme la petite-fille de l'illustre auteur de la *Divine Épopée*, qui a daigné consentir à voir le jour à La Rochelle[2]. » Ah ! si le malicieux Sainte-Beuve eût connu cette lettre, que n'aurait-il pas ajouté à son anecdote méchante de la plume d'aigle, présent d'un ami !

Soumet s'illusionnait complétement. Il n'est plus, à cette date, « le grand Alexandre », et il est à peu près seul à s'appeler « l'illustre auteur ». L'avenir — un avenir très prochain — lui réserve les plus amers déboires.

## III

Il ne connaît pas sans doute l'étrange sévérité avec laquelle A. Guiraud et E. Deschamps s'entretiennent — à voix basse — de leur ami. « Le pauvre Soumet, disait Guiraud, s'est donc relégué à l'Arsenal ! L'y voilà perdu, lui qui l'était presque déjà, rue Saint-Florentin. Comme cette existence de poète et même d'homme s'est volontairement gâtée depuis vingt ans ! Que de mécomptes il s'est donnés et il a donnés à ceux qui ne le connaissent pas comme nous ! C'est un homme dont la nullité actuelle tient du prodige, comme la capacité de son

1. Article de Jules Janin dans le *Journal des Débats*, avril 1841. Cf. *ouv. cit.*, p. 212.

2. Lettre à J. de Rességuier du 8 mars 1841, dans Paul Lafond : *ouv. cit.*

esprit et l'excellence de son cœur. Ce sont de ces avortements inexplicables[1]... »

Mais la *Divine Épopée* déchaîna toutes les haines, et des plus considérables représentants de la tradition classique, comme M. Vinet, aux plus excentriques paladins de la révolution romantique, comme Théophile Gautier, ce fut un ensemble parfait de critiques sans merci[2].

Vinet, poussé par sa ferveur d'orthodoxie puritaine, s'acharne à convaincre que le poème de Soumet, « pris dans son ensemble, n'est ni beau ni touchant, parce qu'il n'est pas vrai ». Comprenons bien la vigueur de cette expression magique, dont Vinet ne se lassait pas d'accabler Soumet, à toutes les pages de son impitoyable réquisitoire. « Nous ne distinguons point dans le mot vérité, disait-il, le sens littéraire du sens moral. Le poème nouveau n'est pas vrai sous le point de vue littéraire, par cela même qu'il n'est pas vrai sous le point de vue religieux. » Jamais farouche théologien n'avait parlé ainsi, mais Vinet, qui ne plaisantait pas sur ces questions de doctrine, ne voulait rien rabattre de sa poétique intransigeante. Merveilleux inquisiteur, il se lance à la poursuite des audaces, des témérités, des hérésies, voire de l'expression simplement malsonnante ou suspecte — *redolet hæresim* — de ce pauvre Soumet qui resta tout abasourdi de se voir exclu, au titre d'hérésiarque, du cercle des poètes qu'il avait cru, dans toute la sincérité de son âme religieuse, honorer grandement.

La défense qu'il écrivit, en réponse à l'article de Vinet, nous est une preuve de l'affolement où le jeta cette attaque subite et

1. Lettre du 30 octobre 1836. Cité par M. J. Marsan : *La Bataille romantique*, p. 60.

2. Sur Soumet, poète épique, cf. Vinet : *La Littérature française au dix-neuvième siècle*, Paris, 1857, t. III, pp. 102-178; Th. Gautier : *Revue des Deux-Mondes*, 1841, p. 107 et suiv.; Monnard : *Bibliothèque universelle de Genève* et *Revue Suisse*, 1841, t. XXXII, p. 250 : un article sur la *Divine Epopée*; Emmanuel des Essarts : *Revue bleue*, 1901, p. 305 et suiv.; E. Viard : *Jeanne d'Arc et Soumet*, Bar-le-Duc, Laguerre, 16 pp. 1846; Paul Foucher : *Entre Cour et Jardin*, 1867, Paris; E. Fauré : Alexandre Soumet, dans le *Correspondant* du 10 novembre 1845; Lorain : Jeanne d'Arc, dans le *Correspondant* du 10 décembre 1846.

sauvage. Rien de plus gauche, rien de plus maladroit et de moins opportun. Il lui eût été facile d'opposer au principe rigoriste de Vinet l'exemple du poème d'*Eloa* qui, pour n'être pas moins faux que la *Divine Épopée*, aux regards d'un théologien, n'en reste pas moins une merveilleuse création poétique. Mais, au lieu de cet argument *ad hominem*, Soumet s'empêtre dans la métaphysique, la théologie, la mystique, le symbolisme et la valeur cachée des nombres. Vraiment, ce médiocre lutteur méritait d'être vaincu.

Au reste, il avait à se débattre contre un adversaire autrement redoutable, Théophile Gautier. Gautier, qui ne vit que pour l'art, se désintéresse superbement de la valeur théologique de la *Divine Épopée*. Il est déjà « l'impeccable », qu'une métaphore mal suivie met en fureur. Et Soumet fut un grand créateur de métaphores incohérentes ! On comprend que le truculent défenseur du Romantisme de 1830 ne soit pas tendre au représentant vieilli de l'école doucereuse de 1824. Il faut voir avec quelle énergie d'emportement, quelle ironie, quelle allégresse, quelle jouissance dans la vengeance, Gautier raille de Soumet « le style vague et gigantesque, sa grâce maniérée, ses grimaces et ses mines, ses naïvetés précieuses, ses coquetteries de vieille Célimène dont on n'a pas l'idée... » Il n'épargne rien, et sa joie de la dévastation ne s'arrête assouvie que devant la ruine complète de l'œuvre abhorrée. Il ne lui suffit pas d'en démolir tous les matériaux, qu'il jette au rebut, comme étant de qualité inférieure : il discrédite même l'idée qui les avait assemblés et formés en édifice. « Élégance de pension, s'écrie-t-il, idéal de petite fille, afféterie de boudoir, voilà ce que l'on trouve le plus souvent où il faudrait les lignes chastes, la couleur sobre, l'exécution délicate et naïve des premiers maîtres catholiques... Les passages terribles sont enfin traités avec l'exagération la plus monstrueuse... ce n'est plus ni de l'ivresse ni de l'inspiration, c'est du délire et de la fièvre chaude poétique[1]. »

1. Cf. *Revue des Deux-Mondes*, 1841, pp. 124-125. Comment concilier avec ce mépris souverain, l'admiration éperdue de M. des Essarts s'écriant : « Les trois derniers chants sont d'un bout à l'autre sublimes. Ils contiennent tant de

Cet article fut pour Soumet le coup mortel. Il ne s'en relèvera jamais. Gautier rallia tous ceux qui cherchaient, même en poésie, plus de vérité, plus de raison, plus de réalité, et l'on sait que, vers 1840, presque toute la poésie française était résolument tournée vers cette voie. Soumet resta seul, roi sans sujets, chef sans troupes. Alors il souffrit profondément de cette solitude qu'il n'avait jamais encore soupçonnée si grande. Au milieu de ces tribulations, ses amis d'autrefois se gardèrent bien de venir se ranger autour de lui. L'occasion eût été trop belle, pour les Gautier de ce temps-là, de faire un massacre général. Soumet n'eut même pas la force ou le courage de répondre à son trop bouillant adversaire. Et nous serions aujourd'hui fondés à croire que l'effondrement du prestige de celui qui fut le « Grand Alexandre » s'accomplit sans une plainte, sans un cri de protestation, au milieu de l'indifférence générale et de l'ingratitude des hommes, si nous n'avions retrouvé, perdue dans des *Mémoires* où l'on ne songerait guère à la rencontrer[1], une belle lettre vengeresse de Belmontet.

« Monsieur,

« Tous les grands hommes ont leurs faiblesses; celle de notre illustre Talma était de placer quelques hémistiches de sa composition dans les rôles qu'il affectionnait le plus. Ainsi, dans le troisième acte de *Clytemnestre*, on lit ce vers :

J'en suis sorti muet, glacé, plein d'épouvante.

Ce vers n'a rien de très remarquable, mais il servait parfaitement la voix de l'acteur, et Talma voulut le placer dans son récit. Alexandre Soumet l'a conservé par respect pour la mémoire d'un homme, première gloire de notre théâtre. Voilà la vérité, Monsieur, sur la collaboration que vous supposez[2], et

beautés que par moments on éprouve comme un vertige; mais qui peut se plaindre de la prodigalité du beau ? »

1. Cf. Mme de Bassonville : *Salons d'autrefois*, t. III, pp. 86-88.

2. Cela fait allusion aux accusations que l'on répandait contre Soumet, accusations odieuses et stupides.

l'erreur que vous avez commise à ce sujet n'est pas la seule de votre article. Vous ne parlez que de *Clytemnestre* et de *Saül*, en rappelant les triomphes du poète, et vous oubliez, involontairement sans doute, le succès d'enthousiasme de *Norma*, *Élisabeth de France*, reprise trois fois, les deux cents représentations de *Jeanne d'Arc*, et, permettez-moi de le dire, la vogue si prolongée d'*Une Fête de Néron*[1].

« Vous accusez Alex. Soumet d'être le « poète des anciens jours »; si vous voulez nous persuader par là que son style ressemble à la Bible, je suis entièrement de votre avis. J'ai toujours entendu « ce poète des anciens jours » accuser notre poésie de manquer de jeunesse et d'enchantement. Quant à sa nouvelle publication, la *Divine Épopée*, elle appartient à votre jugement littéraire, mais les suffrages les plus éclatants peuvent consoler l'illustre auteur de votre critique.

« J'ai entre les mains l'opinion écrite de quelques-uns de nos premiers poètes qui placent la *Divine Épopée* au-dessus de celle de Milton. Pour moi, Monsieur, je la considère comme l'une des plus belles victoires remportées sur l'étranger, et la royauté poétique d'Alexandre Soumet relève enfin, à mes yeux, la France de cette espèce de déchéance où l'Europe la croyait tombée. Agréez, etc...

3 février 1841.

« Louis Belmontet[2]. »

1. Belmontet et Soumet ont écrit en collaboration cette tragédie. Voir une lettre de Belmontet à Jules de Rességuier, du 9 mai 1827, dans Paul Lafond, *ouv. cité*.

2. En écrivant cette lettre, Belmontet montrait qu'il savait être reconnaissant. Nous savons, en effet, qu'il dut ses premiers succès aux Jeux Floraux de Toulouse à l'énergique intervention de Rességuier et de Soumet. Il y a aux archives des Jeux Floraux, *Correspondance*, t. II, f° 6, une lettre inédite de Belmontet significative. — Il faut encore citer, parmi les défenseurs de Soumet, Gaspard de Pons. « Des insultes sont jetées à la face de Guiraud et de Soumet, écrivait-il en 1843, par la génération qui nous suit. Ce n'était pas assez qu'on eût fort mal accueilli l'œuvre immense de la *Divine Épopée*, oui, œuvre immense malgré ses défauts; le *Cloître de Villemartin*, que Guiraud a fait paraître en cette présente année 1843, vient d'être traité du haut en bas dans la *Revue de Paris* par un inconnu, par un roquet, nommé Asseline... » Cf. *Adieux poétiques*, t. III, p. 240.

Soit pour obéir aux pressantes sollicitations de quelques amis de la trempe de ce généreux Belmontet, soit pour préparer à sa fille Gabrielle les premiers succès dramatiques qu'elle ambitionnait, soit enfin par un effet de l'invincible optimisme qui faisait le fond de son caractère, Soumet reprit, en 1841, le chemin du théâtre. Le 24 avril 1841, on jouait aux Français *Le Chêne du Roi* et *Le Gladiateur*, une comédie et une tragédie écrites par le grand poète en collaboration avec Gabrielle d'Altenheym.

« Il ne manquait à la comédie, a dit méchamment Paul Foucher, que d'être comique[1]. » Elle eut cependant un succès de politesse, mais *Le Gladiateur* fit grand effet, et les critiques du *Temps*, des *Débats*, du *Siècle*, de l'*Écho français*, Jules Janin, Briffaut, Alfred des Essarts, Hippolyte Lucas[2], Arsène Houssaye, ne ménagèrent point aux deux auteurs des éloges mérités.

Gabrielle voulut, bientôt après, tenter un nouveau triomphe et poussa son père à la seconder dans la composition d'une tragédie, *Jeanne Grey*, qui, représentée en 1844, obtint péniblement un succès d'estime et disparut bientôt du répertoire[3].

C'était bien, cette fois, la fin d'une glorieuse destinée. Elle ne disparaissait point en pleine fête, au milieu d'une apothéose; la voix de Soumet était couverte par les clameurs de l'envie et de la haine. Pendant plus d'un an, Soumet se vit livré aux injures, parfois les plus basses; puis, on fit autour de son nom la conspiration du silence. Jules Lefèvre nous a rapporté combien ce grand vieillard souffrit de cette ingratitude[4]. Pour mettre le comble à cette infortune, son foyer lui-même était ravagé par la discorde. Gabrielle, qu'il avait aimée

1. Cf. Paul Foucher : *Les Coulisses du Passé*, p. 230.

2. Cf. *Histoire du Théâtre français*, t. II, p. 241. Voir aussi Th. Gautier : *ouv. cit.*, pp. 114-115, qui fait grâce aux deux premiers actes; « à partir de là, dit-il, tout languit jusqu'au dénouement ». On sait que le sujet du *Gladiateur* fut emprunté par Soumet au *Flavien* d'A. Guiraud, et qu'il a de réelles analogies avec le *Caligula* d'Alexandre Dumas.

3. Cf. Hippolyte Lucas : *ouv. cit.*, t. II, p. 241 et suiv., et Th. Gautier : *ouv. cit.*, 3e série, pp. 179-181.

4. Voir sa Préface à *Jeanne d'Arc*.

d'une tendresse excessive, qu'il avait conduite aux premiers succès littéraires, et qui se hasardait à écrire, parce qu'elle avait auprès d'elle un merveilleux correcteur, faisait à son vieux père de terribles scènes de jalousie d'auteur[1]. Pourquoi taire enfin ce qui fut la souffrance la plus atroce d'Alexandre Soumet? Coquette et légère, Gabrielle, et plus tard Mme d'Altenheym, n'avait pas une conduite au-dessus de tout soupçon. Sa vie fut assez vite orageuse, et ses passions étaient le sujet de continuelles et scandaleuses chroniques. « Son père infortuné », comme l'appelle Lamothe-Langon, mourut assez tôt pour ne point voir sa fille d'abord aux bras d'un Polonais, puis sous la domination de deux ou trois écrivains médiocres, jusqu'au jour où elle s'afficha avec une manière de poète toulousain, Francis Lacombe[2].

Ainsi finissait la vie de celui qui, un instant, avait connu l'adulation de tout ce que la France possédait alors de jeunesse et d'enthousiasme. Pour tromper sa douleur, il s'amusait à écrire une comédie : *Monseigneur se marie*, qui ne fut ni éditée, ni représentée[3]. Surtout il continuait le rêve qui l'avait séduit, il y avait bientôt trente ans. « Que pensent mes amis de Toulouse de la *Divine Épopée*? demandait-il en 1843. Ah! que les belles comparaisons de ma jeunesse ont passé dans mon nouveau poème! Me croient-ils encore sans force et sans vertu? Eh bien! ils verront! *Jeanne d'Arc* en aura de plus belles. Vous pouvez dire à ces faibles amis que je les leur devrai. »

Il s'efforçait, en effet, avec une passion juvénile, à terminer l'épopée qu'il voulait opposer à la *Pucelle* de Voltaire. Ce labeur finit par épuiser son corps débile. En 1844, le poète

1. Sainte-Beuve n'a pas plus épargné Gabrielle qu'Alexandre Soumet. Cf. *Chroniques parisiennes*, Paris, 1876, p. 143.

2. Voir cette lettre curieuse de Lamothe à J. de Rességuier, du 10 septembre 1850, dans Paul Lafond, *ouv. cit.* Ce Francis Lacombe avait écrit, dans l'*Écho français*, un article sur la *Divine Épopée*.

3. C'est Jules Lefèvre qui nous l'apprend. M. des Voisins prétend à son tour que Soumet avait entrepris un roman oriental, *Adonéide*, disparu. Cf. *Recueil des Jeux Floraux*, 1846, p. 68, note.

dut s'aliter; il ne se releva plus. Sur son lit de souffrances, il ne cessa, pendant douze mois, d'arracher le poème qu'il avait conçu à la mort qu'il sentait approcher. Elle le trouva, le 30 mars 1845, la plume à la main, finissant à peine l'œuvre qu'il avait entrevue, à l'âge de vingt ans. Sa fin fut tranquille. Autour de son lit d'agonie, le calme s'était fait. Soumet ne connaissait plus d'adversaires; car eux-mêmes s'inclinaient alors devant lui. Il avait achevé son œuvre et rempli sa vie. « Je puis mourir, disait-il à sa fille, mon œuvre est sauvée, puisque je te la laisse, à toi poète, à toi ma fille[1]. »

Ses obsèques eurent lieu le 2 avril, au cimetière Montmartre. Patin, Saint-Marc-Girardin, Dupaty et Ancelot représentaient l'Académie. Dans le cortège, se pressaient pêle-mêle les vieux amis et les adversaires implacables, Villemain et Dumas, Victor Hugo et Émile Deschamps, Alfred de Vigny et le comte d'Houdetot. M. Patin sut louer, avec une mesure parfaite, le poète discuté et l'homme admirable que fut Alexandre Soumet.

La nouvelle de sa mort jeta ses amis et ses admirateurs de Toulouse dans la consternation. Soumet n'était pas seulement un fils adoptif de la cité d'Isaure; on avait pris l'habitude de le considérer comme un enfant de Toulouse, et si parfois des Toulousains furent à son égard d'une vivacité excessive, c'est encore à Toulouse qu'Alexandre rencontrait les sympathies les plus chaudes, les cœurs les plus dévoués. Les journaux de Toulouse ne tarirent pas d'éloges sur ce poète, prématurément disparu. Le 30 mars, on annonce sa mort; le 4 avril, on rapporte en détail les discours de Patin, de Jules Lefèvre, « l'un des plus anciens amis de Soumet », d'Édouard d'Anglemont, de M. Ballande, « organe des artistes de l'Odéon ». Du 10 avril : « M. Soumet a succombé à une affection de l'épine dorsale, qui, depuis plus de treize mois, résistant à tous les efforts de la science, l'a conduit lentement à la mort à travers des douleurs aiguës que l'opium seul pouvait suspendre par

1. *Jeanne d'Arc* parut, en effet, par les soins de Gabrielle et de Jules Lefèvre, huit mois après la mort du poète.

moments. Toujours exalté par sa piété et sa passion poétique, il les a supportées avec une douceur et une résignation parfaites. Il a terminé sa *Jeanne d'Arc* au milieu des plus vives souffrances, et s'est éteint lorsque toutes ses forces ont été épuisées par une année entière de souffrances[1]. »

Quelque temps avant la mort de Soumet, le sculpteur Carl Elshoecht avait exécuté son buste en marbre. Gabrielle en fit don à la ville de Castelnaudary, et il est juste de reconnaître qu'elle fit cette année-là de très grands efforts pour sauver de l'oubli la mémoire de son père. Nous citerons deux lettres presque inconnues qu'elle écrivait, l'une à un homme de lettres de Castelnaudary, le 14 avril 1845, l'autre au directeur de *L'Abeille* (journal de Castelnaudary), le 15 avril 1845 :

« MONSIEUR,

« Mon illustre père n'est plus. Sa belle âme s'est réunie à Dieu, source de toute beauté, de tout génie, de tout bien. Ses œuvres nous restent sur la terre. Je joins à son buste en marbre (dont je fais don à Castelnaudary) une pièce de vers qui a due être lue sur sa tombe : je sais que les jeunes poètes, ses compatriotes, ne seront pas muets devant une si profonde douleur, devant une si grande gloire voilée de deuil; mais les vers de M. V. Roussy pourront se mêler aux leurs. Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance d'une vive reconnaissance pour tout ce qui sera fait, sous votre touchante inspiration, pour honorer dignement la mémoire du grand poète, que toute la France pleure avec moi ! »

« Gabrielle SOUMET D'ALTENHEYM.

« Paris, 15 avril 1845. »

« MONSIEUR,

« Je viens de lire avec une profonde émotion l'article que vous m'avez envoyé sur la mort de mon illustre père... J'espère

1. Cf. *Journal de Toulouse*, 4, 6, 10, 12 avril 1845. Voir encore *Recueil des Jeux Floraux*, 1846 : Alexandre Soumet, élégie.

que *L'Abeille* deviendra l'écho de cette douloureuse fête d'inauguration, où les concitoyens d'Alexandre Soumet lui donneront la couronne qu'il mérita à tant de titres, et surtout comme chantre de *Jeanne d'Arc*. Veuillez agréer...

« Gabrielle Soumet d'Altenheym[1]. »

Malgré ces belles démonstrations, Gabrielle oublia assez vite[2], et les lettres françaises mirent encore moins de temps à laisser tomber le nom de Soumet. Le Romantisme de 1830 abhorrait son œuvre et méprisait sa mémoire. Plus nous subissions l'autorité des théories naturalistes, plus s'effaçait le prestige du grand Alexandre. Son œuvre lyrique tient toute, aujourd'hui, dans la plaintive élégie sur *La Pauvre Fille*; son œuvre dramatique a disparu du répertoire français; ses deux épopées attestent un effort immense et vain. Déjà, l'on peut avouer que la plus grande partie de cette œuvre poétique est un poids mort dont il convient de délivrer notre passé littéraire. Cependant, il y aurait injustice à tout sacrifier, injustice à ne point rappeler que ce demi-classique eut l'ambition de régénérer le classicisme étriqué de l'Empire, de retremper le lyrisme aux sources les plus vives du cœur humain, de ranimer la scène française avec les splendeurs d'une imagination puissante et le rythme brillant d'un vers coloré, harmonieux et souple.

Il y aurait, enfin, outrecuidance à traiter cavalièrement celui dont la mort inspirait à Alfred de Vigny ces lignes émues : « Après onze mois de martyre, il a succombé à des douleurs inouïes. Il sentait son état désespéré et nous déchirait le cœur par ses prédictions. « Alfred, qu'on a de peine à mou- « rir! » me disait-il sans cesse; — et un jour surtout : « Vous

1. On trouvera ces deux lettres dans le *Journal de Toulouse*, 27 avril 1845.

2. Si vite que Gaspard de Pons s'en déclarait scandalisé. Il avait cependant chanté avec conviction cette « Muse angélique », « vierge poète », « Muse au front pur », « douce et chaste colombe, dont le vol se dirige droit au ciel ». Cf. *Adieux poétiques*, t. II, pp. 62-64. Mais il dut avouer plus tard « qu'elle n'était ni muse, ni ange », et il cessa de la voir.

« venez prendre la mesure de mon cercueil », ajouta-t-il. Je résolus en moi-même de ne pas me présenter pour le remplacer s'il mourait le premier, et le priai si gravement de ne jamais me parler de l'Académie, qu'il n'en fut plus question depuis entre nous. Sa sensibilité nerveuse était extrême. Il s'exagérait tout, et pour cela semblait exagéré ; mais il ne l'était pas, c'était sa nature d'être affecté, à force d'être ému par des riens[1]. »

FIN.

Joseph DEDIEU.

1. Cf. *Journal d'un Poète*, Paris, s. d., p. 198.

# TRISTAN ET ISEULT

A la Mémoire d'Edmond GALABERT

... Tristan, dit la légende, épousa une autre Iseult. Mais il ne put oublier Iseult la blonde. Mourant, il l'appelait de toute son âme. Il expira au moment où elle touchait au rivage. — Ainsi l'Homme délaisse la Pensée pour la Matière et se repent douloureusement trop tard.

## I

Le soupçon du roi Mark, fondant soudain sur eux
Comme un épervier noir, avait surpris leurs vœux.
Ils étaient là, devant sa face souveraine,
Tristan, le chevalier, Iseult, la blonde reine,
Coupables tous les deux de s'aimer innocents.
Mark frappait leur silence avec de durs accents :
— « Tes serments étaient donc, ô Tristan, des blasphèmes.
Baisse le front, féal, tu m'as trahi. Tu l'aimes.
C'est à moi qu'après tant de travaux entrepris
Il convenait enfin d'en obtenir ce prix.
En recevant, soumise à mes lois, la couronne,
Iseult aurait orné la majesté du trône.
Mais l'orgueil qu'elle porte, encore à ton insu,
Ne veut que d'un pouvoir qui ne soit point reçu.

C'était peu d'être épouse. Et sa beauté traîtresse
Aspire, même reine, à devenir maîtresse.
Son front à la faveur n'était que résigné.
Mes palais, mes travaux, elle a tout dédaigné.
Tout, et sa trahison n'est pas même infidèle,
Perfide. Pour lui plaire, il faut rêver près d'elle.
Et toi, presque mon fils, toi, Tristan, dont je fis
Le bras pour soutenir par le fer mes défis,
Au lieu que ton épée aille au concours des glaives
Dont résonne le monde impérieux, tu rêves.
Des songes désormais seront tes seuls exploits.
La terre à conquérir t'offrait d'autres emplois.
Mais Iseult te séduit, muette. Et de tes armes
Tu ne sens que le poids en courant à ses charmes,
Et tu vas les jeter, car ton cœur a souffert
Devant elle déjà de sa charge de fer.
Les armures, hélas! sont mal récompensées
De leur airain solide. Elle veut des pensées,
Des songes. Tu les fais. Pour elle tu répands
Tes forces dans les airs, tes vertus dans les vents.
Il faut, pour la trouver, se perdre dans les nues.
Prends garde, ses hauteurs ne te sont pas connues.
Elle est fille de sylphe, imprudent: et ton sort
Se dissipera vite à suivre ton essor.
Héol, le sage Héol dont le front solitaire
Porte en soi les secrets du ciel et de la terre,
Héol m'avait prédit qu'aucun sceptre, aucun toit
Ne pourrait m'assurer de son amour. Et toi,
Crains que ton fol orgueil ici ne se méprenne,
Tristan, car c'est sans roi qu'elle veut être reine,
Et ce n'est qu'à régner que tu la soumettras.
Suis-la. Moi, je demeure avec le fer. Mon bras,
S'il m'est au monde encor des gloires infidèles,
Conquerra des donjons, des tours, des citadelles.
Suis-la. Ce qui me reste à faire est assez beau.
Je veux vaincre la mort du poids de mon tombeau.

Suis d'un rêve cette ombre au champ des choses. Certe,
Je suis assez payé de mes soins par sa perte.
Ce n'est qu'un châtiment que les cieux m'ont ôté.
Je condamne, Tristan, ta vie à sa beauté.

. . . . . .

. . . . . .

Il disait, et sa voix dont grondait la grand'salle
Répandait en courroux son âme colossale.
Elle faisait trembler d'un accent souverain
Les chevaliers de fer et les piliers d'airain
Du palais de granit douze fois centenaire.
Mais Tristan n'entendait dans le bruit du tonnerre
Que le souffle d'Iseult muette. Elle élevait
La divine splendeur de son front qui rêvait.
Présente, elle semblait étrangement lointaine.
Trop grande cependant pour paraître hautaine.
Son œil brillait d'amour comme un rayon offert
Au chaos ténébreux de ces ombres de fer.
Et les pages, séduits par sa beauté, sans trêve
Suivaient de songes doux les traces de son rêve.
Et plus d'un chevalier, sur un oubli trop long,
Tremblait fidèlement de se sentir félon.
Et le roi Mark lui-même, en inclinant sa lance,
Avait laissé tomber sa voix dans le silence.
Et son cœur détourné comme un dernier féal
Paraissait déserter aussi vers l'idéal.
Mais il retint au moins celui-là...
Sa colère
Faisait trembler encor la voûte séculaire.
Il foudroyait Iseult et Tristan.
— « Chassez-les
De notre cour d'airain, du sein de ce palais.
La part demeure belle encore à leur démence,
Car vastes sont les champs et le ciel est immense.
Ne les séparez point : ainsi nous nous vengeons.
Chassez-les se bâtir dans l'azur des donjons.

Et se faire tous deux du soleil un royaume.
Mais un jour doit venir, Tristan, où sous le chaume,
S'il te reste ce toit de la voûte des cieux,
Tu maudiras trop tard l'amour pernicieux
De la vaine sylphide à jamais envolée.
Le jour te sera noir, la nuit inconsolée.
Ton front sera la tombe à ton âme ; et ton sort,
Tristan, ne sera plus que de vivre la mort.
Iseult fuira ton deuil de l'éclat de ses charmes.
Tu serais trop heureux s'il te restait ses larmes.
Ce serait le bonheur encor si sa pitié
Pour les maux qu'elle fit en prenait la moitié.
Mais, comme un artifice éternel la décore,
Elle aura trop de cœurs, Tristan, à perdre encore ;
Trop de fiers chevaliers, trop d'armures de fer
A dissiper en songe aux chimères de l'air.
Elle abandonnera ta chute. La poursuite
De tes lâches regrets n'atteindra point sa fuite.
Et le vol épuisé de leur trop pauvre essaim
Viendra plus noir encor retomber en ton sein.
Alors t'apparaîtront les solides images
Des escadrons de fer possédés en hommages,
Des féaux assemblés, des ennemis épars,
Des trônes, des châteaux, des tours et des remparts.
Alors tu les verras, les grandes chevauchées.
Mais ce seront en toi des ombres ébauchées,
Toi dont les bras puissants auront été perclus,
Et si tu tends la main, elles ne seront plus. —
Chassez-les ! »
Et d'un geste achevant l'anathème,
Il les jeta tous deux dans le monde...

## II

— « Je t'aime,
Iseult. Et mon bonheur te redonne ma foi.
En différant d'un jour, je n'ai trahi que toi.
Je t'aime depuis que tu laissas m'apparaître
L'étoile de ton front dans les astres. Peut-être
Me pardonneras-tu si j'ai trop avoué.
Je crus d'abord qu'un dûz malin m'avait joué
D'un mirage du soir issu de sa tombelle.
Et mon offense fut de te trouver trop belle.
Mais tes yeux, qui brillaient au songe décevant,
Me caressaient le front d'un sourire vivant.
Et, lorsqu'à l'orient blanchit l'aube première
Je courus éprouver mon rêve à la lumière.
Il soutint le soleil. Sur la plus haute tour,
En cherchant le devoir, je trouvai ton amour.
Je t'aime. »
— « Et moi Tristan, mon âme coutumière
Butinait des clartés dans les fleurs de lumière
Qui parsèment les champs éternels de la nuit.
Lorsque, vers le palais que fuyait mon ennui,
J'aperçus un rayon qui venait de la terre,
Et je te vis pensif sur la tour solitaire.
Car c'était ton regard que mon essor ravi,
Comme s'il s'élevait toujours, avait suivi.
Et, sachant à ton œil si douces les étoiles,
Je fis luire mon front comme elles dans mes voiles
Pour toi, Tristan. Humaine aux autres, je devais
Apparaître à ton cœur comme tu me rêvais :
Et recherchée au ciel, puisque l'amour devine,
Je ne pouvais pour toi plus être que divine.

Je t'aime. Et je crains tout et même mon bonheur.
Mon souffle maintenant t'anime, mais j'ai peur... »
Elle s'interrompit tremblante.

— « Je t'implore.
Iseult reine te prie, ô fils de Blancheflore. »
Et lui (d'un serment même il eût cru la léser)
A ce qu'elle avait tu répondit d'un baiser.
Et l'amour réduisit au sourire la crainte.

. . . . . .

Le soir vint. Ils allaient. Iseult sans une empreinte
Tant sur la terre prompte elle glissait au vol.
Mais les pas de Tristan se marquaient sur le sol.
Ils allaient. Et déjà l'horizon de la lande
Se chargeait de forêt.

— « Voici Brocéliande,
Notre royaume plus que notre asile encor.
Regarde, dit Iseult. Sombre en est le décor.
Elle n'offre à ton œil que des aspects austères.
C'est que sa grave enceinte est pleine de mystères.
Ce domaine est à nous. Là seront nos manoirs.
Mais tu verras le gui fleurir sur les troncs noirs :
Et la forêt réserve au repos de nos courses
Des clairières d'azur et de riantes sources.
Là ton âme aura tout de moi, jusqu'à mes pleurs.
Je sais faire parler les chênes et les fleurs.
Ils te diront par moi les secrets de la terre,
Et même la douleur te sera salutaire.
Ta cour ne sera point de ces pauvres milliers
De fantômes d'airain, d'ombres de chevaliers.
Les roes t'obéiront, Tristan, comme les roses.
Et tu seras seigneur du cortège des choses.
Je tirerai pour toi des féaux, des servants
De la vapeur des eaux et du souffle des vents.
Des géants, inconnus même de tout présage,
Dans le monde soumis seront à ton usage ;

Évoqués de l'abîme, appelés des hauteurs,
Et la foudre sera parmi tes serviteurs.
Et chaque lendemain luira d'une merveille
Promise au jour suivant par le don de la veille.
Mon immortalité peut tout tirer du temps,
Et je te ferai roi d'un peuple de titans.
Tels seront tes états, tes gloires, tes trophées.
Mais je puis faire aussi te sourire les fées.
L'azur te donnera comme fruits de ses champs
Les formes, les couleurs, les parfums et les chants.
Pourtant toute puissance ici-bas, toute grâce
Ne seront à tes yeux, ô Tristan, que ma trace.
Tu me voudras moi-même à tes vœux. Et ton sort
Ne doit être accompli qu'en suivant mon essor.
Ce n'est qu'au vaste ciel que je serai sans voiles.
Et nous irons si haut, si haut dans les étoiles...
O toi que mes désirs ont nommé mon amant,
Moi-même je n'y puis respirer qu'un moment. »
Elle s'interrompit soudain comme frappée
D'un muet démenti.
— « Tu portes ton épée.
Oui, c'est pour un secours que ton bras m'eût offert.
Les monstres, ô Tristan, ne meurent pas du fer.
Les rayons de mon œil, seuls, en perçant leur âme
Peuvent en abolir, lente, la race infâme.
Et ton glaive est bien lourd. Lorsque tu le forgeais,
Il ne reçut ce poids que pour d'autres projets.
Garde-le cependant, car voici la frontière.
Je t'en enchanterai la pesante matière,
Pourvu que... »
Mais Tristan malheureux n'entendit
Rien de ce que le souffle achevant avait dit.

. . . . . .

. . . . . .

Brocéliande alors, déjà crépusculaire,
Ouvrait à leur hymen son dôme tutélaire.

La forêt nuptiale, asile des amants,
Recevait leur beauté dans ses enchantements.
Mais la magique Iseult, qui pouvait faire luire
Si doux ses yeux profonds, ne voulut pour séduire
Tristan vraiment conquis user que du sommeil.
Elle attendait de lui le présent du réveil.
Et tandis que Vesper brillait au ciel plus douce,
Tristan voyait Iseult s'endormir sur la mousse.
Or, comme vers l'amour il inclinait son cœur,
L'air fut troublé strident par un rire moqueur.
Le vent, où pas un vol ne traçait de sillage,
Semblait faire, assombri, persifler le feuillage.
Et c'étaient les esprits de la nuit mal errants,
Les dûz, qui sous le soir s'éveillaient murmurants.
Ils assaillaient Tristan. Et le premier murmure
Frôlait déjà son front.

— « Voyez-le sans armure,
Venez, frères, faisons, disait l'esprit malin,
A ce beau chevalier une robe de lin.
Ce haubert convient mieux à sa rude aventure. »
Un autre :

— « Il est pourtant d'assez belle stature.
Et, si je le vois bien, il aurait pu là-bas
Se tailler la largeur d'une place aux combats.
Mais on dit que les coups ne vont point sans dommage.
Et c'est ainsi qu'Iseult a reçu son hommage. »
Un troisième poussait le second ; et sa voix
Sifflait sous le couvert énorme du grand bois
Qui semblait recéler les choses éternelles.
— « Silence, vils esprits, silence ! Il a des ailes.
Il les cachait, jaloux, aux bassesses du sol.
Vous ne rirez plus tant lorsqu'il prendra son vol,
Gnomes. »

Ils se cédaient entre eux la raillerie.
— « Mène paître ta lance aux fleurs de la prairie. »

Et lui, contre leur troupe invisible, en avant,
Tirait en lourd éclair sa grande épée au vent.
Mais les dùz ricanaient :

— « Fais-toi donc une gaule,
Terrible champion, d'une branche de saule.
Ton bras portera mieux la baguette. »

Arrogants,

Ils fuyaient.

Et déjà de plaintifs korrigans
Accourus pour gémir sur sa pâle infortune,
Sautillaient tristement, sombres au clair de lune.
Ces nains parlaient très doux. Leur perfide amitié,
Après la moquerie, apportait la pitié.
Et la ronde disait :

— « Te voilà donc des nôtres!
Tu seras, malheureux, bientôt comme nous autres.
Nous en fûmes perdus. Elle te perd, Tristan.
Car c'est même folie et même sort t'attend.
Ah! perfide, pourquoi faut-il ainsi qu'elle aime
Des hommes égarés les plus grands et toi-même.
En croyant t'élever tu t'es mis à genoux
Devant elle, Tristan. C'est pourquoi, comme nous
Qui fûmes faits aussi pour aller en bataille,
Tu sentiras bientôt se réduire ta taille.
Et ton destin sera de danser, sans surseoir,
Minuscule, avec nous, aux étoiles du soir. »
Leur plainte cependant s'éloignait étouffée.
Et déjà s'élevait, plus grave, un chant de fée.
— « Écoute-moi, Tristan, les magiques avis
Que je chante à ton cœur te sauveront suivis.
Ne la réveille point. Iseult est un vampire.
Et, couchée à tes pieds, redoute son empire.
Mais tu peux opposer à ses enchantements
La vertu de ce fer qui garde tes serments.

Si tu veux le salut de ton âme trompée,
Étends entre elle et toi le fer de ton épée,
Le glaive! »
Il écoutait maintenant anxieux,
Et, comme aux champs unis de l'air silencieux
Les traces de la voix se perdaient effacées,
Tristan n'entendit plus en lui que ses pensées.
Il contemplait Iseult dominant et soumis.
Elle le fascinait de ses yeux endormis.
— « Eh! quoi! tant de beauté pourrait être perfide!
Pardonne hélas! Je t'aime, Iseult. »
— Mais la sylphide
N'avait-elle donc pas, quand il s'était offert
A ses yeux, détourné le présage du fer?
Une loyale épée! Et c'était une ruse
Lorsqu'elle avait paru céder.
— « La nuit m'abuse,
Iseult. »
— Et, si jamais elle n'eut de dessein
Mauvais, pourquoi sembler être frappée au sein?
— « Ah! pourquoi l'œil perçant le leurre, ô foi trompée,
Ne peut-il aller droit au cœur comme l'épée!
N'est-ce point à ma perte, hélas! où je me plus?
Mais le masque endormi ne me la cache plus,
Je puis la voir. »
Iseult sourit alors en rêve,
— « Je t'aime, infortuné, je suis à toi! »
— « Le glaive! »
Répondit l'écho noir.
Alors il chancela,
Et ce fut dans son cœur qu'un dernier dûz parla
Pour le perdre plus sûr.
— « Éprouve-la, Jalouse
De mieux t'appartenir et d'être ton épouse,
Elle saura lever l'obstacle. »

Et, malheureux,
La grande et lourde épée était couchée entre eux.
En vain les papillons du songe avec leur aile
Tentaient de déplacer, en voletant sur elle,
Son poids. Quand le dernier qui fuyait s'envola
Devant l'aube naissante,
Iseult n'était plus là.

## III

La cour du roi Camul écoutait à la ronde.
Et le barde chantait :
— « Il est de par le monde,
O dames et seigneurs, un chevalier fameux.
Son glaive est un éclair, mais son front est brumeux.
Ce n'est pas conquérant, c'est égaré qu'il erre.
Il triomphe et dédaigne, et passe sur la terre.
Et son rêve ne veut, nobles sires, dit-on,
De ses victoires rien et pas même le nom.
Leur trace disparaît aussitôt dissipée.
On dirait qu'en frappant il châtie son épée.
Tout absent de lui-même, il impose des lois.
Et sa tristesse seule égale ses exploits.
Une belle sylphide, à jamais fugitive,
La reine des esprits, tient son âme captive.
Il ne reste de lui qu'un fantôme d'airain
Qui vainement implore et qui poursuit en vain.
Et sa course n'aura jamais ni fin ni cesse
A moins qu'il ne rencontre, unique, une princesse.
Cette fille de roi peut seule, s'il n'en meurt,
De la moitié du sien lui redonner un cœur. »
Il se tut. Et déjà Camul s'écriait :
— « Barde,
Va sans perdre un instant. Ma parole retarde

Trop lente mon désir. Ramène l'étranger.
S'il est tel que tu dis nul autre messager
Ne convient mieux que toi, car le chant est un leurre
Doux aux esprits blessés. Va, reviens. »
Tout à l'heure.
Camul, lorsque la voix du trouvère chantant
Composait de ses sons l'image de Tristan,
Camul avait surpris sa fille bien-aimée
Laissant aller son cœur vers cette renommée
Dont le barde faisait, magique, dans le vent,
La présente beauté d'un chevalier vivant.

. . . . . .

Or, Tristan apparut à la cour étonnée
De voir en lui plus haute encor sa destinée
Qu'elle n'avait brillé d'héroïque splendeur
Lorsqu'un chant sans rival exaltait sa grandeur.
Hélas! lui seul manquait à son triomphe. Et certe
Il allait disparaître et poursuivre sa perte
Sur les chemins errants du monde immense où nul
Ne passait aussi grand...
Mais quand le roi Camul
Nomma sa fille Iseult, une tragique larme
Dans l'œil noir de Tristan parut vaincre le charme.
Et lui, dont le silence avait toujours dit non,
S'éprit alors.
Iseult! Il épousa ce nom.

. . . . . .

. . . . . .

Celle-ci s'élevait seulement sur un trône
Qui ne dépassait pas les monts; et sa couronne,
Lourde du poids de l'or, était ouvrée en tours.
Les pierres, les métaux lui faisaient des atours.
Ses songes en étaient le pesant inventaire.
Et tous ses ornements lui venaient de la terre.
La pourpre la parait d'une robe de sang.
Elle ne dominait qu'en assujetissant.

Ses sourires d'amour eux-mêmes étaient graves.
Elle apportait, s'offrant, de splendides entraves.
Et son premier présent sous l'éclat du soleil
Fut à Tristan conquis un collier de vermeil.
Et lui disait : Iseult! Iseult!
Mais elle
Voulait à son orgueil solide un autre zèle.
— « Tristan le fer plus lourd fait plus rude le choc.
Il faut bâtir, Tristan, un donjon sur ce roc.
Marche, Tristan, combats, détruis, conquiers, emmure.
Aiguise encor l'épée et reforge l'armure,
Car tous les ennemis ne sont pas abattus,
Et le monde est plus grand encor que tes vertus. »
Il se levait alors à la voix importune,
Et d'un royaume encor accroissait sa fortune.
Apportant un butin de forteresses.
Mais,
Tandis qu'elle en comptait, avare, les sommets,
Tristan qui secouait l'airain dans la poussière
Rêvait la fée absente auprès de la sorcière.
Iseult la blonde, hélas!...

. . . . . .

La reine cependant
Attendait, vaine encor, l'orgueil d'un descendant.
Et son cœur, où longtemps se cachèrent ses craintes,
Exhalait tristement d'impérieuses plaintes.
— « Oui, je pleure le trône. Aucun fils ne m'est né,
Tristan : me donnant tout, tu ne t'es pas donné.
J'attends encor un fils. Reine, mon sort est pire,
Et je me sens mourir de la mort d'un empire.
Par un fils où revive et ta force et ta loi,
C'est l'immortalité que mon sein veut de toi.
Quelle douleur, cruel! J'étais cependant reine
A porter dans mes flancs ton âme souveraine.
Et je l'aurais transmise (ai-je moins mérité?)
En des fils aussi grands à la postérité.

Mais tu me fuis, présent : tu me cèdes, rebelle.
Et je me sens encor plus déserte que belle.
Et pourtant... »
Elle était sous ses yeux suppliés
Majestueusement dévêtue à ses piés.
. . . . . .
Tristan n'eut pas de fils.
. . . . . .
Vers l'éternelle absente.
Sa douleur s'épuisait en poursuite incessante
Dans le désert du ciel et se perdait plus haut.
Il ne revêtait plus l'armure sans défaut.
Le fracas de sa hache et l'éclair de sa lance
Dormaient tous deux éteints dans un sombre silence.
Et dédaigneux du trône, inutile escabeau,
A l'empire il gisait comme un mort au tombeau.
Chaque souffle emportait un tribut de sa vie
Vers l'Iseult reperdue autant que poursuivie.
Et la reine, impuissante avec le fer et l'or,
Appela le secours suprême de Pen-gor,
Disciple de Myrddin, le mire sans émule
Qui savait assembler les herbes en formule,
Et faire triompher leurs rapides vertus
De la douleur en fuite et des maux abattus.
Le vieillard accourut, et de ses mains tremblantes
Cueillit magiquement le trésor des six plantes
Dont l'esprit de Gwyon qui s'enfuyait vainqueur
Jadis à Koridwen déroba la liqueur :
Verveine, samolus, jusquiame, sélage
Et trèfle et primevère et tout ce qui soulage.
Mais en vain, bien qu'à l'aide il appelât le miel,
Les fit-il infuser dans l'eau pure du ciel.
— « Quoique ici je défaille, ô reine, espère encore
En mon dernier secret. Et si le gui décore
Le chêne, que je sais en Ar-mor, de ses fleurs
Avant que... je pourrai guérir enfin tes pleurs.

Mon art peut égaler encor ton infortune.
L'hiver va s'achever. Quand sa dernière lune
Traversera le ciel de la sixième nuit,
J'irai vers le grand chêne où Myrddin me conduit.
Car c'est là seulement, au centre du némède,
Que je puis conquérir le suprême remède.
S'il y file une étoile, observe bien le nord
De ta plus haute tour, j'aurais vaincu la mort.
J'aurai le gui. »

. . . . . .

Le gui même fut inutile.
— « Reine, ici ma science immortelle est futile.
Elle n'est invincible, en ses secrets efforts,
Qu'à guérir les seuls maux qui viennent du dehors.
Et Tristan porte au cœur une intime blessure.
Il le faut, sache-le : sa perte, hélas ! est sûre.
Où je suis impuissant nul ne peut secourir.
Reine, je cède au sort,
Et Tristan va mourir. »

## IV

Or, le dernier soupir du chevalier farouche
Allait comme un baiser s'exhalant de sa bouche.
Et Tristan dit : Iseult !
Mais la reine, à ce ton,
Ne put alors, si doux, reconnaître son nom.
Une autre répondit.
Iseult, Iseult la blonde
Redescendait du ciel. Son aile, fendant l'onde
De l'océan d'azur, précipitait son vol
Vers Tristan qui gisait captif étroit du sol.

. . . . . .

Iseult, un fils de toi !

. . . . . .

Mais les regards funèbres
Du chevalier mourant s'enlisaient aux ténèbres
Trop vite. Vainement le retard d'un éclair
Magique sur son œil éteint déchira l'air.

. . . . . .

Tristan n'eut pas de fils.

. . . . . .

Iseult la blonde même
Cherchait en vain l'appel dans cet écho suprême
Où l'ombre de la voix s'effaçait à l'instant.
Quoi! glacé pour Iseult!...
— « Ah! dit-elle, Tristan! »

G. Ginxx.

---

*Élie LAZERGES.*

# L'ENTR'AIDE DANS LA NATURE

Toutes les fois que des discussions s'établissent sur la possibilité d'une guerre européenne, deux opinions principales se manifestent : les uns, altruistes et généreux, flétrissent la guerre avec ardeur et la considèrent comme un défi absurde à notre époque de civilisation raffinée : les autres, tout en reconnaissant en elle un moyen quelque peu barbare de solutionner un conflit, regardent cependant comme utopique l'idée qu'un jour, les différends entre les peuples pourront être réglés autrement que par la voix meurtrière des canons. Ils restent persuadés qu'il est « dans la nature des choses » que la guerre existe et que vouloir la supprimer n'est qu'une généreuse folie. Et, aux raisons sentimentales des apôtres de la paix humaine, ils ne manquent pas d'objecter : « Mais regardez donc autour de vous : voyez! Dans toute la nature, c'est une guerre incessante qui se livre. Ce n'est pas la paix qui règne, c'est la lutte qui domine ; aussi bien entre les animaux qu'entre les végétaux, ce n'est pas l'harmonie qui existe, mais une hostilité continuelle qui les oblige à veiller sur leur propre vie et à la défendre contre des attaques qui ne cessent jamais. La lutte pour la vie est toujours aussi âpre dans la nature et la guerre entre les nations en est une des formes. Et vous n'empêcherez pas plus la guerre que vous n'empêcherez les animaux de s'exterminer pour assurer leur existence, ou les plantes trop faibles de végéter lamentablement à l'ombre des grands arbres. »

Ainsi, c'est dans le darwinisme, dans le grand principe de la lutte pour l'existence que l'on essaie de trouver non pas peut-être la justification de la guerre, mais son caractère fatal, inéluctable... Ces raisons, ou plutôt ces raisonnements à allure

scientifique sont toujours d'un grand poids dans les discussions et il est difficile de les combattre par des considérations auxquelles on peut trop facilement reprocher leur caractère sentimental. Mais on peut se proposer d'opposer à ces arguments des faits scientifiquement établis. Et, sans nier l'existence trop réelle de la lutte pour la vie, il est possible de se demander si, vraiment, la nature ne nous montre pas autre chose qu'une lutte entre les êtres vivants d'une même espèce ou d'espèces différentes, et si, animaux et végétaux n'assurent vraiment leur existence qu'au prix de luttes incessantes et où la disparition des uns est la rançon de la survie des autres. Est-il certain que la nature ne nous offre pas de spectacle plus réconfortant que celui d'un monde où seuls les plus forts, les mieux doués, les « plus aptes » ont des chances de subsister et où les plus faibles sont condamnés à disparaître?

Tous les naturalistes savent qu'en mettant au premier plan la « lutte pour la vie », Darwin n'a mis en lumière qu'un seul aspect des choses. Et tout le monde peut se rendre compte que cette lutte n'est pas aussi générale qu'on le suppose souvent. Dans un grand nombre de cas, des animaux d'espèces voisines et menant la même vie subsistent côte à côte dans un état de paix certaine. Des espèces différentes de poissons vivent dans les mêmes eaux sans qu'aucune lutte s'établisse entre eux; différentes espèces d'oiseaux vont à la recherche de la même nourriture, dans les mêmes lieux, sans se livrer au combat; des pucerons prospèrent sans danger sur des plantes où viennent butiner des abeilles et où viendront se poser ensuite des papillons; et différents herbivores peuvent paître dans la même prairie sans qu'un conflit surgisse entre eux. Ce sont là des constatations banales que chacun de nous peut faire autour de soi et qui sont loin, par conséquent, de nous montrer les êtres vivants en état constant de lutte féroce. Et d'une façon générale, il semble plutôt, pour tout observateur attentif, que les animaux différents et d'espèces voisines vivent dans une sorte de tolérance mutuelle, et que l'existence des uns ne soit nullement une gêne pour l'existence des autres.

D'autre part, non seulement il y a ainsi indifférence réciproque entre animaux voisins, mais encore les exemples sont nombreux, dans la nature, d'êtres vivants qui, au lieu de se combattre, se prêtent une assistance mutuelle; si bien qu'à côté de la lutte pour la vie, s'établit fréquemment une réelle « assistance pour la vie ». Et cette assistance mutuelle se manifeste, surtout dans le monde animal, de la façon la plus imprévue et conduit parfois à des phénomènes extrêmement curieux.

C'est surtout entre les individus d'une même espèce que s'établit cette entr'aide. On peut l'observer déjà, poussée presque à son extrême limite, chez des animaux d'organisation tout à fait inférieure. On sait, en effet, que, chez les Polypes et les Méduses, les individus d'une même espèce se groupent fréquemment pour constituer des colonies. Dans ces colonies, l'individualisme est réduit au *minimum*; chaque individu vit, non seulement pour lui, mais pour la colonie tout entière. Grâce à une extrême division du travail physiologique, l'existence de chaque membre de la colonie est utile à l'existence de tous les autres : c'est ainsi que les uns, allongés en forme de longs doigts et pourvus d'organes urticants, chassent les proies destinées à la nutrition de la colonie tout entière; d'autres, renflés, digèrent pour tous; d'autres éliminent les déchets; d'autres, enfin, assurant la reproduction et la dissémination de l'espèce, se détachent de la colonie et donnent les œufs grâce auxquels de nouvelles colonies pourront prendre naissance. Et lorsque ces colonies, au lieu d'être fixées aux rochers, mèneront une vie libre à la surface des eaux, on y rencontrera des individus qui, renflés en forme de ballons, joueront le rôle de flotteurs.

Cette entr'aide, qui se manifeste par la division du travail, peut s'observer dans un assez grand nombre de groupes animaux et, souvent, elle semble avoir pour but l'élevage des jeunes.

Tout le monde sait, par exemple, quelle organisation admirable se trouve réalisée dans les sociétés d'Abeilles et quelle

solidarité existe entre tous les individus de la société. Trois sortes d'individus se rencontrent dans une ruche : une reine unique, des mâles et des ouvrières.

La reine, dont le seul rôle est de pondre des œufs, c'est-à-dire de perpétuer l'espèce, est l'objet de la sollicitude constante des ouvrières. Ce sont ces dernières qui se chargent de tous les travaux : ce sont les ouvrières qui fabriquent les gâteaux de cire ; ce sont elles qui fournissent le miel et qui élèvent les larves. Ainsi, le travail incessant auquel elles se livrent, les provisions qu'elles accumulent dans la ruche, ne sont pas seulement profitables à elles-mêmes, mais profitent à toute la société : reines, mâles et larves puisent dans ces provisions communes. D'ailleurs, même parmi les ouvrières des distinctions paraissent s'établir : certaines, vieilles sans doute, aux ailes usées et frangées, qui ne peuvent plus aller butiner au loin, montent la garde près de la porte de la ruche et veillent à ce qu'aucun étranger ne pénètre dans la demeure commune ; d'autres, trop jeunes encore pour aller à la recherche du nectar, se chargent de nourrir les larves ; d'autres, enfin, prennent soin du ménage à l'intérieur de la ruche, transportent au dehors les abeilles mortes et veillent à ce que la maison soit toujours propre et nette.

C'est là, on le voit, une organisation tout à fait admirable, où l'entr'aide est largement pratiquée. Mais cet exemple n'est pas isolé. Des sociétés tout aussi parfaites existent chez les Fourmis. Ici encore, trois sortes d'individus : reines, mâles et ouvrières composent la société et, dans la fourmilière, chacun a son rôle. On connaît l'activité incessante déployée par les ouvrières, soit dans l'aménagement de la fourmilière, soit dans la recherche des aliments destinés à toute la société, soit enfin dans l'élevage des larves. Celles-ci, placées dans les chambres aménagées dans la demeure commune, sont l'objet d'une sollicitude qui ne se dément jamais. Et tout le monde a pu constater avec quelle insouciance du danger les ouvrières se précipitent au secours des nymphes (improprement appelées « œufs de fourmis ») pour les emporter et les déposer en lieu

sûr, lorsque la fourmilière est attaquée ou détruite. Ainsi, la société tout entière profite du travail de chacun : et si, malgré ce qu'en dit le fabuliste, les fourmis n'ont nul besoin de provisions pour l'hiver durant lequel elles s'engourdissent, la nécessité de pourvoir à la nourriture de tous les individus d'une société si nombreuse explique suffisamment le labeur incessant de ces animaux, chez lesquels se manifeste une solidarité parfaite.

Les exemples fournis par les abeilles et les fourmis sont connus de tout le monde ; mais ces animaux ne sont pas les seuls à pratiquer une entr'aide très large.

Dans le sud-ouest de la France et dans les régions chaudes existent d'autres insectes extrêmement curieux à ce point de vue : leurs mœurs en font, d'ailleurs, des animaux dont la présence peut n'être pas sans dangers pour l'homme. Ce sont les Termites. Une espèce qui vit dans les pays chauds construit des habitations ayant la forme de grands monticules pouvant atteindre 4 et 5 mètres de hauteur, et les chambres ménagées à l'intérieur sont parfois assez vastes pour qu'un homme puisse s'y tenir debout. Dans le sud-ouest de la France se développe une autre espèce qui creuse des galeries dans les charpentes des maisons dont la solidité se trouve ainsi compromise. Les termites vivent en sociétés fort nombreuses, à la façon des abeilles ou des fourmis. Ces sociétés comprennent quatre sortes d'individus : une reine à l'abdomen prodigieusement développé et dont le seul rôle consiste à pondre une quantité considérable d'œufs ; — des mâles, seuls pourvus d'ailes ; — des ouvriers, petits, à qui sont dévolues toutes les besognes destinées à assurer la vie de la société ; — et enfin les soldats. Ce sont les ouvriers, toujours en travail, qui édifient la termitière ; ce sont eux qui vont à la recherche des provisions nécessaires à toute la société ; c'est à eux, enfin, qu'incombe l'élevage des larves. Quant aux soldats, ce sont les défenseurs de la société et leurs mandibules puissantes constituent une arme redoutable. Sentinelles vigilantes, ils veillent à la sécurité de la termitière ; ils se précipitent sur les ennemis qui tentent d'y pénétrer et font courageusement le sacrifice de leur vie dans leur lutte contre

l'agresseur. Et l'existence de ces soldats n'est pas le trait le moins caractéristique de l'organisation de ces sociétés de termites. Ici, la spécialisation des fonctions, la division du travail, destinées à assurer une entr'aide très complète et très large, est poussée au maximum.

Ainsi des êtres inférieurs, comme les insectes, nous montrent des exemples frappants d'assistance mutuelle à laquelle préside une organisation tout à fait admirable. Des phénomènes aussi curieux s'observent chez les animaux très élevés en organisation et, en particulier, chez les oiseaux.

Ici, l'assistance peut se manifester sous les formes les plus diverses. On en peut trouver des exemples dans l'organisation des migrations. Chacun sait qu'un grand nombre d'oiseaux accomplissent des voyages périodiques déterminés par l'approche de la mauvaise saison et la difficulté de trouver une nourriture suffisante. Parfois, ces voyages s'effectuent isolément, comme c'est le cas pour les bécasses, ou bien par couples, comme cela se passe pour les rossignols. Mais, le plus souvent, au moment du départ, les oiseaux se rassemblent en bandes nombreuses; ils semblent tenir conseil durant quelque temps; puis, à un signal donné, la troupe s'ébranle. Assez fréquemment, le départ s'effectue dans un ordre quelconque. Mais, parfois, les oiseaux se disposent dans un ordre très régulier. C'est ainsi que les Grues, les Canards, les Oies, par exemple, forment généralement deux files disposées comme les deux branches d'un V, dont la pointe serait tournée en avant. A la pointe du V se place l'individu le plus fort; c'est lui qui dirige la marche et qui fend l'air, diminuant ainsi la résistance qu'éprouvent ceux qui suivent. Puis, lorsque ce chef de file est fatigué, il vient prendre place à l'arrière de la troupe et un autre le remplace en avant. Ainsi, toujours,

> Comme un double ruban la caravane ondoie,
> Bruit étrangement, et par le ciel déploie
> Son grand triangle ailé qui va s'élargissant.

D'autres fois, c'est dans la construction des nids que s'établit l'entr'aide, et l'exemple le plus net, à ce point de vue,

est fourni par des sortes de moineaux de l'Afrique méridionale, les Républicains. Ces oiseaux élèvent de véritables édifices : ils s'associent pour construire, autour d'un tronc d'arbre, un vaste parasol de chaume imperméable, en dessous duquel se trouvent les nids dont l'ouverture est tournée vers le bas. Et, sous ce toit commun, chaque couple possède son nid : ces petites républiques comprennent parfois jusqu'à trois cents nids.

Ailleurs, c'est en vue de la recherche de la nourriture que s'établit l'assistance. Dans cet ordre d'idées, les Cormorans sont très remarquables. Ces oiseaux pêcheurs vivent en bandes extrêmement nombreuses sur les côtes des mers septentrionales. On peut constater alors qu'ils se divisent en troupes dont chacune adopte une pointe pour passer la nuit et des endroits déterminés pour la recherche du poisson. Et jamais une bande ne cherche à s'emparer de la station de la bande voisine, ni à pêcher à l'endroit que l'autre s'est pour ainsi dire réservé. Il y a plus : dans une même bande, il s'établit une sorte de collaboration entre les divers individus pour la recherche de la nourriture, et la pêche s'effectue suivant une organisation curieuse. Tandis que certains rabattent le poisson, d'autres le capturent. De sorte que, dans chaque bande, les divers individus paraissent agir d'après un plan habilement concerté et où chacun a sa place marquée.

Plus curieuses encore sont les mœurs des pingouins, oiseaux pêcheurs d'aspect bizarre, très nombreux sur les rivages des mers antarctiques. Chez eux, l'assistance mutuelle paraît pratiquée plus largement encore et elle semble s'étendre à tous les actes et à tous les instants de la vie.

Des espaces immenses sont occupés par les troupes de pingouins et chaque famille, constituée par le père, la mère et les petits, occupe un espace, un nid, délimité par des pierres. Les pingouins adultes vont à la pêche et rapportent aux jeunes leur part de poisson. Mais, pendant leur absence, les jeunes ne sont pas abandonnés à eux-mêmes ; par groupes de huit ou de dix, ils sont confiés à la garde de grands pingouins qui jouent

le rôle de véritables bonnes d'enfants, attentives et vigilantes : un jeune imprudent s'égare-t-il trop près du rivage escarpé, aussitôt le surveillant l'en éloigne, et si le jeune n'obéit pas à l'ordre donné, quelques coups d'aileron le rappellent à de meilleurs sentiments. Ainsi, les parents peuvent se livrer à la pêche en toute tranquillité.

Ces pêcheurs vont et viennent par longues files : mais il y a toujours des traînards, des malades, des blessés, qui suivent, à l'arrière, avec difficulté. Et lorsque ceux-ci, trop fatigués, deviennent incapables de suivre, les individus valides les plus rapprochés d'eux préviennent ceux qui les précèdent, et toute la bande s'arrête. On attend les retardataires, on laisse se reposer ceux qui sont trop fatigués ; puis la file se reforme et tout le monde repart. Et le Dr Charcot, qui a longuement observé ces animaux, raconte qu'un jour un pingouin, malade ou grièvement blessé, tombait à chaque pas. Alors ses compagnons durent bien se résoudre à partir sans lui ; mais le malade ne fut pas abandonné : il fut confié aux soins de cinq autres pingouins qui restèrent auprès de lui. Il est difficile, semble-t-il, d'imaginer organisation plus parfaite, solidarité et assistance plus étroites ! Il n'est pas jusqu'aux marques extérieures du respect qui ne soient observées par eux : lorsque deux pingouins se rencontrent, ils échangent un salut ; leur taille se redresse, ils lèvent leur bec vers le ciel et poussent un cri, puis chacun continue sa route.

Chez les Mammifères, les exemples de sollicitude, de solidarité entre individus de même espèce ne sont pas rares. Dans presque tous les groupes et pour presque toutes les espèces, on pourrait citer des manifestations touchantes de l'instinct maternel, du dévouement avec lequel les adultes prennent soin des jeunes. Mais c'est là une forme un peu spéciale et d'ailleurs temporaire de l'assistance que se prêtent entre eux les animaux. Toutefois, on peut bien rappeler avec quels soins, quelle véritable tendresse les Phoques, par exemple, élèvent leurs petits. Mais chez ces animaux, remarquablement intelligents, l'assistance s'étend à tous les individus de la même bande. Et les

chasseurs de Morses (animaux très voisins des phoques) ont souvent raconté comment l'un de ces animaux ayant été capturé, tous les autres se précipitaient furieusement au secours du compagnon blessé et, s'accrochant à l'embarcation, tentaient de la faire chavirer.

Les Éléphants qui vivent en bandes nombreuses, lorsqu'ils se déplacent, marchent en file indienne, et ils possèdent toujours un chef de file qui marche en tête, la trompe levée et conduisant, pour ainsi dire, les autres.

Et Leconte de Lisle nous montre ce « vieux chef » :

> Sans ralentir jamais et sans hâter sa marche,
> Il guide au but certain ses compagnons poudreux,
> Et, creusant par derrière un sillon sablonneux,
> Les pèlerins massifs suivent leur patriarche.

Enfin, on sait qu'un très grand nombre de Singes vivent en société : c'est le cas des Chimpanzés, par exemple. Ces bandes paraissent souvent dirigées par l'individu le plus vigoureux, et si l'un des membres de la bande est atteint par le coup d'un chasseur, tous les autres se précipitent furieusement sur l'agresseur, tentant ainsi, sinon de sauver leur compagnon, du moins de le venger.

La sociabilité des Castors et leur industrie sont bien connues. Au Canada, où ils sont encore nombreux, ces rongeurs aquatiques se réunissent par troupes de deux à trois cents, et ils construisent de véritables cités au milieu des rivières. Avec des troncs d'arbres, des branches, des pierres, du limon, ils construisent une digue pour maintenir l'eau à une égale hauteur. Puis, en s'aidant toujours de leur queue écailleuse et aplatie, ils bâtissent des cabanes de forme ovalaire, d'environ deux mètres de diamètre et partagées en deux étages : l'étage inférieur, qui est dans l'eau, sert de magasin pour les provisions; l'étage supérieur, qui est à sec, sert d'habitation aux castors. Et à ce travail d'architecture et de construction toute la société est occupée; l'édification de la cité est l'œuvre commune.

***

Les exemples qui précèdent, empruntés au règne animal, montrent d'une façon nette le caractère assez général de l'entr'aide dans cette catégorie d'êtres vivants. Ils sont, en général, bien connus de tous, parce qu'ils ont fait l'objet de relations nombreuses, qu'ils sont devenus, pour la plupart, un objet de curiosité, et qu'enfin il est possible de les observer, très souvent, avec la plus grande facilité.

Mais est-il possible de faire des constatations analogues dans le règne végétal? Peut-on y observer des phénomènes susceptibles d'être considérés comme constituant une association pour la vie? Ou bien n'y a-t-il ici que lutte et survivance des plus aptes?

Et tout d'abord, il est bien évident que la lutte, de même que l'assistance pour la vie, si elles existent, se manifesteront ici d'une façon toute spéciale.

L'existence d'une lutte pour la vie entre végétaux s'observe aisément dans un assez grand nombre de cas : c'est ainsi que, dans un semis trop dense, certaines plantes, plus vigoureuses, prennent un grand développement, tandis que d'autres restent indéfiniment chétives et rabougries.

Mais des phénomènes très curieux d'association de végétaux se produisent également, et dans ces associations végétales connues sous le nom de *Symbiose*, les deux associés retirent manifestement un bénéfice de la vie commune.

Nous avons donc le droit de les considérer comme des types d'assistance mutuelle. Ces associations végétales sont, en général, assez peu connues du public extra-scientifique : quelques exemples en feront comprendre tout l'intérêt.

L'un des plus typiques est fourni par les Lichens. Les Lichens ont une nature double : ils résultent de l'association d'une algue et d'un champignon. L'algue, végétal vert, capable par conséquent d'effectuer la synthèse des hydrates de carbone aux dépens du gaz carbonique de l'atmosphère, fournit

au champignon, végétal sans chlorophylle, les composés carbonés qui lui sont nécessaires: et celui-ci, par contre, emprunte au sol l'eau chargée de substances minérales et les composés azotés. De plus, l'algue trouve dans le réseau formé par les filaments du champignon l'humidité favorable à son existence. Sans doute, l'algue pourrait bien vivre d'une vie indépendante: ce serait même pour elle une vie plus normale. Mais les conditions de l'association sont telles que, si la présence de l'algue est indispensable au champignon, celui-ci, en retour, paie à l'algue ses services; et si elle lui fournit le carbone dont il a besoin, il lui procure, de son côté, tous les autres aliments minéraux qui lui sont indispensables. De telle sorte qu'en définitive, l'association végétale représentée par les lichens est à bénéfice réciproque.

La symbiose des Orchidées et d'un champignon peut encore être considérée comme une association à bénéfice réciproque. Ce champignon envahit seulement les racines des orchidées, et la formation du tubercule souterrain de la plante, c'est-à-dire l'accumulation de réserves, est liée à la présence du champignon dans les racines. D'autre part, les graines d'orchidées, très petites et dépourvues d'embryon différencié, sont incapables de germer si elles ne sont pas envahies par ce même champignon. Ainsi donc, la présence du champignon est utile et indispensable au développement des orchidées. Grâce à lui, en effet, la plante peut se reproduire et, de plus, sa présence dans les racines de la plante adulte détermine la tubérisation, c'est-à-dire l'accumulation de réserves qu'elle consommera plus tard. Quant au champignon, quoiqu'il ne rencontre pas ici les conditions les plus favorables à son développement, il est évident qu'étant hébergé par l'orchidée, il se nourrit aux dépens de ses tissus.

Certaines particularités de la symbiose des orchidées et d'un champignon se retrouvent, d'ailleurs, chez d'autres plantes. Ainsi la formation des tubercules souterrains des Ficaires est liée à la présence d'un champignon dans les racines de la plante. Et il y a, de même, une relation entre la forma-

tion des tubercules de pommes de terre et l'envahissement par un champignon des racines du végétal : la récolte des tubercules est d'autant plus abondante que les racines sont envahies plus tôt et plus complètement.

Dans tous ces cas, si le champignon vit aux dépens d'une partie des tissus du végétal qu'il habite, sa présence est cependant profitable au végétal lui-même, puisqu'elle détermine la mise en réserve de substances qui seront utilisées par la plante elle-même.

Enfin, la nécessité de la présence d'un champignon pour la germination se retrouve ailleurs que chez les Orchidées. Les Lycopodes, par exemple, ne peuvent se développer que si elles sont envahies par un endophyte. C'est cette circonstance qui explique la difficulté que l'on éprouve à faire reproduire les végétaux tels que les Orchidées ou les Lycopodes, et c'est évidemment la présence en certains endroits du champignon symbiotique, qui permet de comprendre la localisation bien connue de ces plantes.

Un autre phénomène de symbiose extrêmement répandu est celui des *Mycorhizes*. Lorsqu'on examine les racines de la plupart des arbres des forêts, tels que les Hêtres, les Chênes, les Pins, les Sapins, etc., on constate que leurs racines sont presque toujours envahies par un champignon : certaines radicelles, courtes et renflées, sont recouvertes à leur surface d'un feutrage épais de filaments de champignons qui s'enfoncent, d'ailleurs, dans les tissus de la racine. On appelle mycorhize l'ensemble constitué par la racine déformée et les filaments qui l'entourent. Cette association est utile à l'arbre et au champignon : le champignon, incapable d'assimiler le carbone de l'atmosphère, emprunte à la racine les aliments carbonés qui lui sont nécessaires; d'autre part, les filaments mycéliens puisent dans le sol l'eau chargée de sels minéraux et transmettent à la racine ces aliments minéraux. De plus, les plantes ont besoin de nitrates; or, très souvent le sol des forêts est très pauvre en nitrates, tandis que les composés azotés organiques y sont abondants. Mais tandis que les champignons absorbent

facilement ces composés azotés organiques, les plantes vertes les utilisent avec difficulté. Grâce à eux, les arbres peuvent satisfaire à leurs besoins en azote. Ces mycorhizes sont donc utiles encore aux arbres pour l'assimilation de l'azote.

***

Ainsi, sans multiplier davantage les exemples, on peut constater qu'il y a autre chose dans la nature qu'un conflit universel et permanent. La lutte pour la vie n'apparaît pas comme la règle générale suivant laquelle s'établissent les rapports des êtres vivants entre eux. Il semble plutôt que chacun s'accommode, en général, de l'existence des autres. Et nous avons vu que, fréquemment, une assistance réelle s'établit entre animaux ou végétaux, et que cette entr'aide, qui est la contrepartie absolue de la lutte pour l'existence, revêt parfois des formes tout à fait remarquables. Il est évident, d'ailleurs, que, grâce à elle, se trouvent réalisées des conditions de vie meilleures ; et les espèces qui ont su s'adapter à l'organisation que cette assistance suppose ont augmenté à leur profit les chances de survie. Mieux que la lutte et plus que la lutte, l'association entre êtres vivants, nous apparaît comme un moyen avantageux de vie facile. Car, au fond, la vraie lutte, celle que tous les êtres vivants sont obligés de subir, c'est la lutte contre toutes les conditions défavorables de l'existence. D'une part, en effet, les conditions extérieures sont soumises à des variations constantes, et, d'autre part, les êtres ne peuvent vivre que dans des conditions strictement déterminées. Alors, l'association entre les êtres vivants se présente comme le moyen le plus efficace de lutter contre les conditions défavorables. Et comme ces limites entre lesquelles la vie est possible sont de plus en plus étroites à mesure que l'organisation des êtres se complique, la nécessité de l'association devient de plus en plus impérieuse chez les êtres supérieurs : elle seule leur offre le moyen de résister, autant qu'il se peut, à toutes les causes de disparition.

Et ainsi, cherchant d'abord à opposer l'assistance pour la vie à la lutte pour la vie, nous sommes conduits à reconnaître la nécessité de l'association, l'efficacité de l'entr'aide dans la lutte que les êtres sont contraints de soutenir contre des causes multiples pour continuer à vivre.

Élie Lazerges.

---

# BIBLIOGRAPHIE

## Ceux de chez nous : le docteur Bordes-Pagès

La famille Pagès est étroitement liée à nos annales ariégeoises du dernier siècle : mais, auparavant, elle venait de Toulouse où elle avait compté des Capitouls et où elle avait fait le commerce des soieries. Établie depuis la Révolution à Saint-Christau, proche la ville de Seix, elle comptait quatre frères sous le premier Empire : le premier, lieutenant, mourut d'un coup de lance dans la poitrine : deux autres, l'un capitaine, l'autre simple grognard, suivaient les chevauchées de Napoléon : le quatrième était procureur à Saint-Girons. Aux Cent-Jours, il devait donner sa démission, se lancer dans le barreau et le journalisme pour aboutir sous Louis-Philippe et surtout en 1848 à être député de l'Ariège.

Mainteneur des Jeux Floraux, où il représentait la gauche, à côté de MM. de Rémusat et Gatien-Arnoult, sa mémoire est demeurée populaire dans son pays. Il fait partie de l'épopée locale que le peuple récite et qui passe, par les conversations familiales, de génération en génération. On trouve collées aux murs des chaumières de la montagne des lithographies fumeuses et rongées, où apparaît sa physionomie expressive et distinguée, et l'on se souvient de ce mot qui fut écrit sur lui : « Tout l'or du ministère ne serait pas capable de corrompre cet homme. »

De ses frères, voués aux armes, un seul revint au pays. C'était Florimond, simple cavalier dans la garde impériale, qui avait assisté à la mort de Lannes et à vingt batailles, et auquel son frère avait fini par faire ouvrir les salons de Lafayette et de la duchesse d'Abrantès. Ce n'est qu'en 1838 qu'il se fixa définitivement à Saint-Christau.

« Si l'on en croit un fin portrait à deux crayons que l'on conserve au-dessus de l'épinette du salon, a écrit M. Joseph Ageorges, M. Florimond était un aimable rentier. Il avait des cheveux empire qui frisaient en mèches triomphantes. Il avait de la joie et de la ruse dans le regard, portait aux joues des pattes de bon goût, et n'était point maigre. Il tenait en sa demeure des livres graves ou joyeux, pour les jours de pluie. Il avait aussi un fusil, un carnier et des molletières, avec quoi il chassait l'ours, l'isard et la perdrix sur les flancs du Mirabat ou sur les confins de la Catalogne. C'est qu'en effet, il lui arrivait de pousser jusqu'en Espagne en suivant le Salat et en passant par le hameau de Couflens, où il y avait une hostellerie bien mal achalandée. Enfin — il faut tout avouer — il ne dédaignait pas, sans en abuser toutefois, les distractions plus extérieures des galantes gens de son époque. Quand il mettait avec élégance la redingote, le col et la cravate des gens de qualité, et qu'il allait en ville par le chemin étroit, boueux et bordé de peupliers, sa canne à pommeau d'or dans la main, les dames le trouvaient beau. »

C'était de lui et d'une demoiselle Bordes, fille d'un médecin de Seix, qu'était né en 1815 le futur docteur Jacques-Auguste Bordes-Pagès.

Ce dernier, après avoir étudié à Lavelanet, sous la direction d'un abbé Sabatté, puis à l'Université de Montpellier où il devint chef de clinique médicale, finit par imiter son père et par revenir à Saint-Christau ; mais il devait jouer dans l'Ariège un rôle plus important.

Deux choses demeurent de son œuvre d'un demi-siècle : l'idée du Transpyrénéen, la station thermale d'Aulus.

Dès le 17 septembre 1852, il publiait dans la *Presse* un article sur la facilité du percement des Pyrénées par une voie internationale, aux origines du Salat. Conseiller d'arrondissement de la Bastide (1854), Conseiller général d'Oust (1873), il constitua une Commission d'études franco-espagnole, chargée de faire aboutir son projet, père de tous les autres projets. Le 13 février 1885, une convention fut signée entre les deux

gouvernements, mais il y a loin de l'acceptation à l'exécution, et Bordes-Pagès continua ses démarches. Sénateur en 1890, il les multiplia. Il courut de ministère en ministère. Il était légendaire. On en souriait. Les députés qui n'avaient rien fait se seraient volontiers moqués de ses brochures, si sa conviction et sa dignité n'eussent imposé le respect.

Sans doute, son projet fut ajourné : sans doute, des hommes politiques influents et laborieux ont fait aboutir plus vite des projets plus jeunes. Mais il faut rendre justice à l'initiateur, ce que l'on n'a pas toujours fait.

Pour Aulus, il eut plus de succès. En vérité, la source minérale d'Aulus a été découverte en 1823 — la source moderne, car les Romains n'ignoraient pas les vertus curatives des eaux de ce lieu des Pyrénées ; — mais lorsque, en 1848, succédant au docteur Monnereau, le docteur Bordes-Pagès s'en fit nommer médecin-inspecteur, elle était à peine connue.

L'établissement thermal était rudimentaire, et bien que le Conseil général eût essayé d'encourager par des subsides M. Dégeilh, propriétaire des thermes, celui-ci était fort timide et fort prudent. Ce fut le docteur qui donna confiance à la direction et à la municipalité. Il les stimula de ses conseils et de ses exemples. Comme il avait rêvé de faire de Seix le véritable centre économique des vallées ariégeoises, il songea à faire d'Aulus la grande station sanitaire du département. Pour l'une et l'autre, il se dépensa sans compter.

Il écrivit des livres et vulgarisa dans le monde entier le nom d'Aulus. Non content de payer lui-même de sa personne, il fit écrire par Adolphe d'Assier de la Tour, neveu à la mode de Bretagne de sa femme, une très agréable et très littéraire monographie d'Aulus[1].

Jusqu'à ses derniers jours, il s'occupa de la station ariégeoise ; quelques mois encore avant sa mort, sa voiture en l'y conduisant le versait dans les gorges du Garbet sans que ses quatre-vingt-deux ans en eussent dommage !

1. *Aulus-les-Bains et ses environs*, Toulouse, Gimet (1872), et Foix, Pomiès (1884).

Et cependant, il avait déjà rêvé d'une autre découverte : le nom latin de Seix, *aquæ siccæ*, et celui d'un quartier de la ville qu'on appelle *Bagnères* lui avaient donné l'idée de faire des recherches souterraines. Il découvrit une source minérale sulfatée, calcique, la capta et fit bâtir une maison. Il y soigna l'hydropisie, les digestions difficiles, les rhumatismes, les affections des reins et de la vessie. Il commença à faire quelque publicité... Mais Bordes-Pagès était trop vieux. L'établissement végéta pendant quelque temps. Après sa mort, il se ferma. Si, plus tard, Seix redevient une station, sœur d'Aulus, il faudra songer à l'infatigable chercheur qui l'a découverte.

Il mourut en 1897, avant de pouvoir assister au commencement d'exécution du Transpyrénéen. Il repose dans son pays natal.

Telle est la figure intéressante pour notre région pyrénéenne que vient de faire revivre en un livre pittoresque, un Berrichon d'origine, M. Joseph Ageorges, devenu son petit-gendre, et par ce fait très attaché aux choses et aux gens de l'Ariège.

En réalité, on s'est déjà occupé fréquemment du docteur Bordes-Pagès : Duclos, dans son *Histoire des Ariégeois*, l'a souvent cité; l'abbé Cau-Durban et le comte Bégouen lui ont consacré des mémoires fort intéressants; mais ici il s'agit d'un véritable ouvrage[1] fait par un écrivain de métier, dont la plume alerte et spirituelle, après avoir décrit et chanté le Berry, s'est adaptée sans peine à nos Pyrénées.

De plus, M. Ageorges, s'il a fait du docteur Bordes-Pagès le personnage central de son volume, n'en a pas fait le personnage unique. Autour de lui sont évoqués avec une heureuse sûreté de trait et les Pagès, et les Bordes-Pagès, car le docteur eut de nombreux frères, dont aucun ne peut être négligé par nos annales locales, et aussi les Descola, car le journaliste Édouard Descola avait épousé sa fille.

L'Ariège — et plus particulièrement le Couserans — revit

1. *Le docteur Bordes-Pagès, le travail d'un homme et la marche de quelques idées*, par Joseph Ageorges. Paris, librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 3 fr. 50.

donc dans ces pages, avec ses montagnes et ses vallées, ses paysages d'ombre et de lumière, son activité industrielle, scientifique, littéraire et aussi politique. C'est là un domaine où nous nous garderons de pénétrer à la suite de M. Ageorges : d'abord parce qu'il est tout à fait en dehors des sereines études de cette revue, et ensuite parce qu'il m'est personnellement difficile de goûter les idées que professa jusqu'à sa mort l'excellent docteur Bordes-Pagès, n'ayant pas les mêmes raisons de sympathie que son biographe.

Il n'en reste pas moins que de tels travaux sont précieux pour nous, Méridionaux, puisqu'ils nous restituent avec force, avec vie, les aspects déjà effacés de notre vieux pays. C'est de l'histoire locale, surtout de celle que l'on écrit avec cette documentation scrupuleuse et cette vigueur originale, qu'est faite la grande histoire.

On prépare au docteur Bordes-Pagès un monument, œuvre du sculpteur César Bru ; mais il a déjà mieux avec l'ouvrage de M. Ageorges. Quel que soit le talent du statuaire, le marbre et l'airain sont muets, et c'est le livre qui perpétue la mémoire des morts.

Armand Praviel.

**La voûte de Sainte-Cécile d'Albi et la tradition iconographique,** par A. Auriol. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, mars-avril 1913.)

Deux Toulousains — dont l'un est Albigeois d'origine et de cœur — viennent d'apporter une contribution singulièrement précieuse à l'étude de notre art méridional. Dans un remarquable article publié par la *Revue de l'Art chrétien*, M. l'abbé A. Auriol a étudié de façon complète et avec une richesse d'information peu commune la célèbre voûte de Sainte-Cécile d'Albi ; et M. C. Lassalle a réalisé le tour de force de nous fournir une photographie complète de cette magnifique œuvre d'art, dont nous pouvons ainsi, pour la première fois, examiner le détail à loisir. Nul ne saura sans doute jamais les tâtonnements, les recherches et aussi les acrobaties auxquelles a dû se livrer M. Lassalle pour atteindre un pareil résultat.

M. l'abbé A. Auriol est un fervent, un fidèle de l'admirable cathédrale d'Albi. Il la contemple avec des yeux d'archéologue, de liturgiste, d'hagiographe et aussi de critique d'art très averti. Œuvre italienne, la voûte est bien pour lui l'épanouissement suprême du Quattrocento. Certes, la *Légende dorée* y exerce encore son influence : on pourrait y retrouver des traces de cette « Somme » de l'univers qu'enseignait la cathédrale du treizième siècle : mais aussi, et avant tout, elle est parfaitement de son temps, et des coïncidences de dates le montrent de façon frappante.

Sans vouloir rien exagérer, M. Auriol nous suggère que son ordonnance générale rappelle les « Triomphes », si en vogue en Italie à cette époque. « Dans l'enthousiasme de l'antiquité retrouvée, dit-il, cette idée tentait tout naturellement les esprits ; on en avait, d'ailleurs, les éléments devant les yeux : Mantegna n'avait eu qu'à copier des bas-reliefs antiques pour composer son triomphe de César. A de certains jours, des triomphes réels sillonnaient les rues : on n'avait pas oublié, après cinquante ans, le fantastique cortège qui avait accompagné le duc Borso le jour qu'il reçut l'hommage de Reggio d'Émilie ; la procession du *Corpus Domini* était organisée comme un triomphe, parfois comme un triomphe mi-parti de liturgie et d'allégorie mythologique. Dès longtemps, Pétrarque avait fourni aux peintres une ample matière à traiter en écrivant ses *Trionfi*, et la procession dessinée par Botticelli que Dante avait vu se dérouler dans la mystérieuse forêt du sommet du Purgatoire n'est-elle pas le triomphe de celle qui *imparadisava* l'âme du grand Florentin? »

On peut juger par là tout à la fois du fond et de la forme de cette étude, qui, nous promet-on, en annonce d'autres. M. Auriol est très préparé par ses travaux antérieurs à saisir et à exprimer le charme de Sainte-Cécile, ce charme délicat à fixer puisqu'il est formé d'apports très divers et sur les confins d'époques encore mal délimitées. Ce premier travail, qui enchantera à la fois les poètes, les artistes et les archéologues, fait bien augurer des suivants. A. P.

Jean Gaument et Camille Cé. — **C'est la vie (Dans la Province d'hier)**, Paris, Eugène Figuière et Cie, éditeurs.

« C'est la vie!... » Elle n'est pas belle, ni bonne. Voici quelques types : Peyroussin, « *un petit bout d'homme, tout en ventre, avec des yeux de poisson ronds et blancs dans une broussaille de poils roux* ». — Il a arboré un drapeau noir lors de l'arrivée des Prussiens. Les soldats entrent dans la maison. La lucarne s'ouvre. « *Par le trou trop étroit, le corps de Peyroussin ne pouvait passer. La tête pendait sanglante et les bras morts ballottaient dans le vide; mais le ventre énorme restait coincé entre les montants. Une brute, d'un coup d'épaule, le pousse, comme un sac trop plein: les vêtements craquèrent et la masse lourde et molle s'écrasa sur les pavés*[1] ». — Quelques couples : « *L'oncle Anatole, poussif, les doigts goutteux, les cheveux gras, le col blanc de pellicules, et la tante, boulotte, jaune comme un coing, s'appuyant sur son mari, toute boiteuse*[2]. » Mme Dubosq suffoque, « *débordante en son fauteuil* », ... « *la bouche ouverte, découvrant ses gencives et ses chicots pourris*[3] ». Les Rabot : « *Deux gueules : lui, pâle, le nez pointu, une barbiche décolorée et trois poils fous comme moustache; elle, massive, une voix de rogomme, les joues sanguines, une mâchoire de cheval; en parlant, un méchant râtelier lui dansait dans la bouche : ils n'avaient de commun que le regard d'oiseau de proie*[4]. » — Les peines de la vie : Julien, en jouant, a fait un enfant à la fille de ses patrons. Elle est trop riche pour lui. On le chasse. Quant au fruit, dût-elle en crever, il faut qu'il n'arrive pas. Les moyens ordinaires ont échoué. Reste le crime...

Les plaisirs, maintenant. « *La sagesse voudrait que Robert Aumont mangeât ce gâteau à l'écart et longuement... Il y ferait un trou avec le petit doigt. Il en exprimerait la crème comme la peinture sort d'un tube pressé et le tetterait sans hâte. Puis, du*

1. *Monsieur Larcher* (2e partie).
2. *Repas de famille.*
3. *Ibid.*
4. *Les Rabot.*

*téton dégonflé, il se ferait un second gâteau. Il laisserait enfin le sucre de la pointe lui fondre dans le bec, en le changeant de place de temps en temps, pour en avoir le goût partout. La récréation y passerait tout entière. Mais Robert Aumont ne comprend pas qu'on lésine sur le bonheur : comme le vin, on ne l'allonge qu'en l'affadissant. La vraie volupté est immédiate, puissante et brève. Il faut encore, pour être complète, qu'elle ne manque ni de témoins, ni d'envieux. Alors, d'une seule gobée, il enfourne son gâteau*[1]... » A côté de ce raffiné, une simple, la tante Argentine, aussi bête que le bébé, qu'elle seule peut amuser quand il pleure. « *Tante Argentine emporte dans sa chambre le petit Jean, et tous deux, ayant des âmes du même âge, jouent à des jeux simples et délicieux dont ils ne se lassent point. Pendant des heures, elle fait danser une bobine au bout d'un fil, jusqu'à ce que l'enfant, calmé, s'endorme. Quand il se réveille, elle recommence*[2]... »

Voici ensuite la morale des choses : Des hommes de cœur, entraînés par un gros capitaine, vont au devant des Prussiens. La pluie tombe. La file des volontaires diminue, l'exaltation baisse. On traverse un bois, dans la nuit. Sous les arbres, la baïonnette d'un des plus décidés s'accroche et se perd. « *Le temps de se baisser pour la ramasser, Larcher se trouva au dernier rang. L'homme auprès duquel il marchait maintenant était grand et maigre, avec une blouse blanche qui pissait l'eau, comme la lessive. Il expliqua à voix basse qu'il était maçon et qu'il avait laissé sa femme malade à Saint-Sever. Puis, tout à coup, il s'arrêta et retint Larcher par le pan de sa veste : « Qu'est-ce qu'on fiche là? Pouvez-vous me le dire? Belle « fontaise! Moi, je m'en vas. Et vous? » Pour ne pas faire trop brusquement demi-tour, ils firent semblant de renouer leurs souliers. Puis ils revinrent par le même chemin, et d'autres de temps en temps les rejoignaient. Ce n'étaient point des lâches. Ils étaient partis pleins de courage, mais l'ennemi était loin et la nuit noire. « Je veux bien me faire trouer la peau, disait*

1. *Robert Aumont.*
2. *Tante Argentine.*

« *Larcher, mais en plein jour et face à l'ennemi.* » *Et le maçon conclut :* « *A quoi que ça sert de s'entêter quand on n'est pas* « *les plus forts?* » *Il avait raison, et le gros capitaine eut tort de se faire tuer avec vingt braves, après avoir, dans une grange criblée de balles, tenu jusqu'au petit jour contre une armée entière*[1]. »

Les instincts généreux et l'amitié : M. Mouton est mort. Au petit café, où il manquera éternellement pour faire le « quatrième », le groupe des partenaires inconsolables décide, sur l'initiative généreuse du patron, d'offrir au « vieil et loyal ami » la traditionnelle couronne. « *Trente francs, c'était un peu cher; mais enfin un ami comme Mouton, après trente ans de café, méritait bien une couronne de 30 francs. C'était un peu cher tout de même*[2]. »

Commandements pédagogiques : « *Cachez votre personnalité; un bon devoir est celui dont on ne peut reconnaître l'auteur. — N'employez jamais une métaphore ou une comparaison que vous ne l'ayez d'abord rencontrée dans un des auteurs du programme*[3]. » Un jugement professoral : « *Tout à fait stupide, mais pas dissipé. Un bon élève en somme*[4]. » Raisonnement philosophique : « *Toute mort a une cause et qui connaîtrait toutes les causes conjurerait la mort. Il n'y a point de mort naturelle : elle est une erreur de calcul, une imprudence du malade, une faute du médecin, un accident évitable à force de précautions. Il ne faut que savoir profiter des sottises des autres. Voici ce que le malade a fait, et il est mort; voici ce que je ne ferai pas, et je ne mourrai point*[5]. »

Rhétorique universitaire : « *Laissez, laissez* », dit M. le principal Boudois, « *il ne faut soigner son style que quand on n'a rien à dire*[6]. »

Telles des oasis, au milieu de ces aridités volontairement cruelles — de pauvres oasis bien ternes — verdures fanées,

1. *Monsieur Larcher* (*La campagne des Réaux*).
2. *La couronne de Mouton.*
3. *Juste Auber.*
4. *L'affaire Guillonneau.*
5. *Juste Auber.*
6. *L'affaire Guillonneau.*

eaux immobiles sous la tristesse d'un ciel gris — apparaissent, parfois, de pauvres vies aux bonheurs décolorés, faits d'oublier ses souffrances et de panser celles d'autrui, de pauvres vies manquées, monotones et touchantes. La maman de Joliette avertit, au matin, sa fillette de l'arrivée de l'ouvrier, ivrogne et brutal, le père pourtant, et dont il est mal de souhaiter la mort : « *Sauve-toi vite, ma Joliette.* » *Et Joliette, les pieds nus sur le pavé froid, s'efforce de ne point s'éveiller tout à fait et de retenir, derrière ses paupières qu'elle n'ouvre pas, l'engourdissement délicieux de tiédeur et d'oubli*[1]. » Une fois placée domestique, la petite reçoit de sa mère « *de pauvres choses insignifiantes qui sont tristes et douces comme le souvenir d'une caresse*[2] ». De ces existences médiocres et doucement sympathiques, il me semble en voir le symbole dans cette veilleuse où la grand'mère fait chauffer la tisane aux quatre fruits, « *la veilleuse de porcelaine blanche* » dont « *les trous se reflétaient en cercle, oscillants, élargis au plafond* », et qui sera son lumignon mortuaire. « *Il la gardait comme elle l'avait gardé enfant, auprès de l'antique veilleuse dont les trous lumineux s'élargissaient au plafond*[3]. »

Parfois, le cœur du narrateur, soulevé de colère, se soulage dans un cri, dans une formule amère, à la La Bruyère, dans une généralisation pessimiste jetée, avec haine, sur la masse immuable, invincible et uniforme. « *Juste ne doit à son médecin commerçant nulle reconnaissance ; le médecin ne doit à Juste, client, nulle sympathie ; ils sont quittes*[4] ». — « *C'était peut-être la centième fois qu'il* (l'oncle Jérôme) *contait l'anecdote, mais quand une histoire est bonne, on ne s'en lasse pas. D'ailleurs chacun a son répertoire de blagues et de chansons qui doit resservir toute une vie*[5]. » — Ou bien c'est dans un dialogue qu'un vieux préjugé héréditaire éclate, intact dans ses formules

1. *La petite bonne.*
2. *Ibid.*
3. *La grand'mère.*
4. *Juste Auber.*
5. *Repas de famille.*

consacrées : « ... *Elle n'a que ce mot de « sérieux » à la bouche. — C'est la lecture qui l'a perdue. — Quelqu'un me disait dernièrement qu'on ne voit qu'elle à la bibliothèque de la ville. — Singulier endroit pour une honnête femme. — Mais vous savez qu'elle ne se contente pas d'emprunter des livres. — Elle les garde? — Elle en achète...*[1] » Parfois une pudeur empêche l'analyste de sonder plus avant ces fonds mystérieux des âmes, où peut-être réside ce qu'il y a de meilleur en nous. Il se refuse à nous divertir du récit de l'agonie de la malheureuse mère de Berthe : « *Ce serait trop tâche!* » Et il ne nous décrira pas non plus l'affreuse douleur de la mère et de la sœur, pleurant, près d'un lit d'hôpital, le jeune officier plein d'espérances, qui repose là, sous une gaze, un peu de sang noir au front : « *Il ne faut pas violer les souffrances des humbles: leurs gestes, leurs cris, les larmes qui brûlent en eux, on pourrait les dire, mais il faut avoir la pudeur de les taire. Que cela reste aux profondeurs inviolées de la vie. Par charité, laissez ces malheureuses agenouillées dans la salle des morts*[2]. »

« Je me borne, disait Flaubert, cité par MM. Gaument et Cé, à exprimer les choses telles qu'elles me paraissent... Cela fait partie de ma poétique à moi. » Ne demandons pas compte au moraliste, à ses disciples, de leur opinion sur le monde. Elle a pour elle de grandes autorités. Et qui de nous, d'ailleurs, dans un jour d'amertume, de lassitude ou de révolte, n'a prononcé, comme eux, le sommaire jugement : *C'est la vie*[3]! Juge-

1. *L'Affaire Guillonneau.*

2. *Madame veuve Guillaume.*

3. Mais, à la réflexion, on se demande si ce sont les auteurs de ce livre énergique et émouvant ou les personnages (les uns féroces, les autres résignés) mis en scène par eux qui nous disent : « C'est la vie! » J'observe que cette formule revient deux fois (pp. 97, 114) sur les lèvres du professeur Juste Auber, un horrible cuistre qu'a desséché l'égoïsme. Il est clair que, du moins en cet endroit, MM. Gaument et Cé nous dépeignent l'existence non pas telle qu'ils la voient eux-mêmes, mais comme se la figure leur triste héros. D'ailleurs, à quoi bon insister? Que ceux qui ont composé ce roman soient pessimistes, ou non, pour leur propre compte, quiconque aura étudié leur œuvre avec soin conclura nécessairement que ce pessimisme tend vers un but moral, et que, lorsqu'il constate *C'est la vie!* il entend que la vie *devrait* être tout autre, — plus désintéressée, plus noble. Ainsi, l'intention certaine, quoique non formulée, des

ment injuste pourtant dès qu'il cesse d'être une boutade. Car enfin, si l'homme était tel, bestialité et sottise, comment l'humanité n'est-elle pas restée engagée dans la sauvagerie primitive? Si les héros ont tort, si les pleutres ont raison, d'où vient l'universelle estime affichée par tous pour les premiers, d'où vient la honte universelle de ceux qu'on pourrait appeler les « jaunes » de la vie sociale et de la moralité? Hypocrisie! dira-t-on. Mais l'hypocrisie n'est pas seulement un hommage à la vertu, elle est la preuve de son existence, car, sans elle, elle ne serait pas. Et la parole admirable de Bossuet revient toujours à l'esprit : « *N'est-ce pas une espèce de miracle que ces maximes constantes de courage, de probité, de justice ne pouvant jamais être abolies, je ne dis pas par le temps, mais par un usage contraire, il y ait pour le bonheur du genre humain beaucoup moins de personnes qui les décrient tout à fait qu'il n'y en a qui les pratiquent parfaitement.* »

La vie, c'est cela : de la somme, tout le mal ôté, un peu de bien qui demeure. La vie, c'est l'effort de quelques-uns, en trop petit nombre, il est vrai, mais suffisant pour qu'émerge ce peu de bien parmi tant de poltronneries, de paresses, d'envies et de méchancetés. Le monde est un mélange en parties inégales — mais où le nombre n'est pas la puissance — de héros et de pleutres, et, parmi les premiers, de faux héros que le nombre réduit, mais celui-ci se transforme à son tour auprès des vrais qui l'éclairent sur son devoir. Si certains font moins qu'il ne faudrait, d'autres heureusement font davantage, et personne ne se sentirait le cœur de railler ce « Capitaine Bedaine » qui, tançant les lâches et refusant le concours de ceux qui ne savent que parler, se fait tuer, avec ses vingt hommes, pour défendre un bois contre une armée. Grâce à ces dévoués, le troupeau, dont nous sommes, profite tous les jours d'un peu plus de justice, d'un peu plus de bien-être, d'un peu plus de foi en l'idéal... La vie, c'est l'action intense,

deux écrivains est de nous rendre odieux, en nous en faisant voir la laideur, ces bas instincts des hommes ou ces crimes sociaux que trop de gens regardent comme naturels. Au fond de chacun des petits drames qui nous occupent résident deux sentiments généreux : l'indignation et la pitié.

c'est le risque des nobles jeux. La vie, c'est une loi acceptée allégrement pour le bien du plus grand nombre ou le salut de la patrie. C'est la découverte scientifique, c'est un beau livre à lire ou à faire, c'est un bel horizon de matin éveillant toutes les forces des choses, c'est la solidarité avec tout ce qui a l'orgueil d'être humain, le périlleux orgueil de tendre plus haut que la nature !

Ai-je assez libéré ma conscience de pédagogue pour n'avoir plus à juger maintenant que l'œuvre d'art ? La morale de l'artiste n'a rien à voir avec celle de l'homme. Elle est avant tout le respect religieux de l'idéal qu'il s'est proposé. Flaubert, traduit aux assises pour offense aux bonnes mœurs, est on ne peut plus moral. Et il n'y a rien de plus immoral, au contraire, que tel écrivain académique, d'aujourd'hui ou d'hier, qui peignit le bien sans y croire et adapta son offre à la demande de l'éditeur bien pensant et du public bien payant. Puisque la moralité de l'artiste est de ne rien consentir à sacrifier du beau tel qu'il le conçoit au goût moyen et au succès, les auteurs de « *C'est la Vie* » sont sans peur et sans reproche. Ils n'ont pensé qu'à réaliser ce qu'ils voulaient. Un style coloré et dru, la locution vulgaire et banale quand il faut traduire un sentiment vulgaire et banal ; l'expression brève et pleine, cinglante de mépris, et semblant, de ses forts dégoûts, souffleter à tout instant les vertus médiocres et timides du lecteur ; pas un mot, pas un trait qui ne soit utile comme un coup de pinceau, puissant et sobre, sans retouche, corsant à chaque fois ces tableaux de misères, de laideur et de souffrance, où, dans une atmosphère saturée de sarcasme et de larmes, s'enlèvent en relief, aux premiers plans, des monstres, bas et déchus, et — aussi — quelques figures, vieilles filles, vieilles femmes, âmes tendres, de la race sinon de la classe des *Félicité* et des *Catherine Leroux*, ou encore cet écervelé de *Robert*, sympathique aux auteurs comme un frère de *Poil de carotte*. Et cette forme et cette matière évoquent, sans qu'on risque de les écraser en les comparant, celles des grands réalistes de notre siècle, Jules Renard, Verga et Gorki.

H. J.

# CHRONIQUE DU MIDI

**Aspects toulousains. 17 septembre.** Dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences. Les gradins les plus élevés sont occupés par les membres de l'Université, vêtus de leurs simarres diverses : chatoyantes et cramoisies pour les Sciences et la Médecine, d'un rouge dur pour le Droit, jaunes et souples pour les Lettres ; à côté d'eux, les délégués de nos Sociétés savantes que leurs vacances n'ont pas entraînés trop loin, et tous ceux qui à des titres divers s'intéressent au mouvement intellectuel de notre province. En face, au-dessous de la vaste fresque où la Vérité se dévoile devant les quatre Facultés, une estrade, tendue d'un tapis rouge, a remplacé la chaire : c'est là que viendra prendre place M. Poincaré, président de la République, suivi d'un cortège tumultueux et empressé.

La séance commence. Elle est fort émouvante. Elle a pour but d'honorer solennellement, devant Toulouse savante, celui qui vient de porter si haut et si loin le renom de notre Midi, M. le doyen Paul Sabatier. Tour à tour, M. le recteur Lapie, M. Moureu, collègue de M. Sabatier à l'Académie des Sciences, accompagné de M. Armand Gautier, son éminent secrétaire perpétuel, et M. Poincaré lui-même louent éloquemment l'œuvre et la carrière de notre Prix Nobel, vantent ses hautes qualités de savant et d'homme, exaltent sa fidélité au sol natal. Quand, au milieu d'une chaleureuse ovation, le Président de la République lui remet une plaquette commémorative et lui donne l'accolade, le sens de ces utiles manifestations éclate à tous les yeux. Par sa visite à M. Sabatier, comme par sa visite à Mistral et à J.-H. Fabre, le chef de l'État a lutté efficacement contre le préjugé si répandu qu'exprime le proverbe : « Nul n'est prophète en son pays. » Certes, la capitale se trompe souvent dans ses enthousiasmes et ses dédains, mais la province n'a rien à lui reprocher à ce point de vue. Elle est tout occupée du vain bourdonnement de quelques inutiles, et elle laisse passer auprès d'elle, sans les soupçonner, les hommes du plus grand mérite.

Combien de gens, à Toulouse, ignoraient le doyen Sabatier! Aujourd'hui, du moins, cette ignorance n'est plus permise.

Ajoutons que connaître l'illustre savant, c'est l'aimer. Je le regardais pendant cette séance écrasante. Il portait le poids de ces éloges et de ces honneurs avec cette simplicité parfaite, cette émotion souriante et reconnaissante, dont nulle trace de vanité ne vient gâter le naturel. M. Moureu, dans son discours, évoquait Frédéric Mistral... Et je me souvenais aussi de l'attitude noblement familière, pleine d'aisance et de bonhomie, qu'avait le patriarche de Maillane le jour redoutable où l'on inaugura sa propre statue.

Il n'est pas un milieu où M. Sabatier n'ait suscité des sympathies par ses éminentes qualités intellectuelles, par le charme de ses relations, la cordialité de son accueil. Chercheur et inventeur, chimiste célèbre, il est ouvert à toutes les manifestations de l'esprit. Le monde agricole lui est hautement reconnaissant de son zèle et de ses travaux; l'art sous toutes ses formes ne le laisse pas indifférent, et lorsque, aux Jeux Floraux, il s'agit de fêter et d'encourager les jeunes poètes, il ne manque jamais d'être là, des paroles aimables à la bouche et la main gracieusement tendue...

***

**21 septembre.** Une triste nouvelle nous arrive. Le marquis de Panat est mort, à la suite d'une attaque d'apoplexie, dans son château de l'Isle-Jourdain. Avec lui disparaît, peut-on dire, le dernier « gentilhomme de lettres ». Il sera regretté vivement dans nos milieux intellectuels méridionaux, et à la *Revue des Pyrénées* où il publiait, voici quelques mois à peine, une étude spirituelle et documentée sur la pastorale languedocienne de *Daphnis et Alcimadure*.

« Samuel de Panat, a dit de lui sur sa tombe son parent et son ami le baron de Bouglon, n'était pas un homme de notre siècle. Il en appréciait les progrès, mais par ses goûts, ses aspirations, ses tendances, son caractère même, il appartenait à une autre époque : c'était un homme d'un temps disparu; d'un temps, où le gentilhomme, plein de zèle pour le souverain et la chose publique, allait à la bataille et savait, tout en frappant, riposter par un mot d'esprit à une pistolade ou à un coup d'estoc, d'un temps où, soit sous la robe rouge du haut magistrat parlementaire, soit sous la soubreveste de l'officier, un homme comme Panat, aidé par les circonstances, aurait consacré toute son existence à l'État sans autre récompense que l'idée du devoir accompli. »

Aujourd'hui, les lettres lui restaient. Il les aima avec passion. Il n'avait pas dix-neuf ans, qu'il fondait avec Boussès de Fourcault un éphémère journal, l'*Avant-Garde*, et jusqu'à son dernier jour il a constamment écrit, d'une plume facile, élégante, alerte et colorée. Ce qu'il a publié, soit en librairie, soit dans diverses feuilles, de *l'Écho de la*

*Province* à *l'Art Méridional*, de *l'Ame Latine* à *la Vie Toulousaine*, n'est qu'une très faible partie de ses manuscrits. Je connaissais de lui plusieurs grandes pièces de théâtre, notamment un *Pierre Goudelin*, dont j'ai parlé ici même il y a quatre ans, de nombreuses comédies en un acte, des œuvres musicales importantes, dont un oratorio, *le Prince aux sept vaches d'or*, tiré du célèbre conte de Gascogne recueilli par Bladé; des romans, des nouvelles, des relations de voyage, des souvenirs... Il se souciait fort peu de la renommée, et nul n'écrivit davantage pour son plaisir intime.

A tous les séjours brillants que pouvaient lui offrir la grande ville et même la capitale, où il a vécu assez longtemps, il préférait le calme de la campagne, de ses somptueuses résidences de Nolet et de l'Isle-Jourdain, où de magnifiques bibliothèques lui offraient des asiles de choix. « Vous n'y pensez pas! m'écrivait-il. Me priver du bain d'oxygène que je prends quotidiennement à Nolet, du bon soleil dont les effluves m'enveloppent et me pénètrent, pour me donner à la place les relents stercoraires d'une arrière-cour de Toulouse!... Il est vrai que j'aurais les premiers *cérugiens*, comme dit la portière de M. Veuillot. Mais je crois qu'ils n'avanceraient pas plus mes affaires que les matassins de deuxième choix, auxquels j'ai été livré jusqu'ici. La vérité est que je n'ai d'espoir que dans le temps pour me remettre sur pied et raffermir ma jambe. J'attends du reste demain la visite du docteur ***; mais que me dira-t-il de plus que ce que m'ont dit ses collègues? »

Cependant, lorsque sa santé, qu'il traitait avec ce mépris moliéresque, le lui permettait, et qu'il courait Paris, il y goûtait une joie extrême; et c'étaient alors des lettres étincelantes et sans apprêt sur les salons, sur les représentations théâtrales, les réunions littéraires, le tout écrit avec une verdeur que notre siècle hypocrite goûte assez mal. Cependant, il y a largement à citer dans cette correspondance :

« Comme vous le supposiez, je suis allé, en compagnie de M. Sabatié-Garat, fêter le 75me anniversaire de Fustel de Coulanges. L'opération s'est accomplie boulevard Saint-Germain dans la salle de la Société de Géographie, un local où je n'avais pas mis les pieds depuis plus de vingt ans. La dernière fois que j'y pénétrai, c'était pour y assister à une séance présidée par le père Lesseps, le perceur d'isthmes et de bourses, lequel commençait à donner les signes du gâtisme le plus caractérisé. Samedi dernier, l'assemblée était assez nombreuse. Les choses n'avaient pas marché toutes seules, paraît-il. On respirait dans l'atmosphère comme un vague parfum de bataille. Les organisateurs nous ont accueillis avec toute la considération dont je nous juge dignes. Nous étions à peu près les seuls en habit noir et en cravate blanche. Nous ressemblions, Sabatié et moi, à des princes russes en train d'effectuer la tournée des grands ducs, et notre tenue, au milieu de tous les paletots sacs et de toutes les têtes hirsutes et doctorales d'alentour, ne laissait pas

d'être assez remarquée. On nous a fait monter sur l'estrade, derrière le bureau, au milieu des délégués des Sociétés savantes de Cuxac-les-pommes de terre et de Trépigny-les-culottes ou autres localités bien françaises: et l'exécution a commencé. Par exemple, ce qui est admirable, c'est l'enthousiasme et la délicatesse de compréhension de l'auditoire, où brillaient quelques jolies femmes. Comme tout porte! Comme toutes les nuances sont saisies! Et quelle franchise et quelle énergie d'applaudissements! Nos empotés de Toulouse sont des glaçons à côté de ces gaillards-là... »

Je pourrais ainsi citer beaucoup de lettres de ce délicieux fantaisiste, qui, pour compléter sa physionomie si caractéristique, fut un « épistolier », à une époque où on ne l'est plus; mais je me contenterai de ces quelques lignes d'un autre billet : « Je reçois à l'instant le numéro de la *Vie Toulousaine*, où votre indulgente amitié veut bien me consacrer un article qui me ravit. Je vous en remercie du plus profond et du meilleur de mon cœur. Jamais on ne parlera de moi d'une façon plus flatteuse et qui me soit plus agréable. Vous avez bien compris que j'ai horreur de la réclame et que je possède un tempérament simpliste, amoureux de la lumière et, par essence même, éloigné de tout ce qui est compliqué. »

Tel fut Joseph-Léopold-Samuel de Brunet de Castelpers, marquis de Panat, qui aimait à se cacher sous le modeste pseudonyme de Georges Brunet, et qui fut, dans sa bonhomie, sa gaieté, son amour de la poésie et de l'art sans façons, comme un frère tardif de notre bon Goudouli.

***

Au travers de polémiques érudites et acharnées, les félibres toulousains ont célébré le Septième Centenaire de la bataille de Muret. En réalité, il semble bien que l'importance de ce fait de guerre, assez triste pour nos ancêtres toulousains et méridionaux, a été quelque peu exagéré par les poètes provençaux, languedociens et gascons du demi-siècle dernier. Mais ce qui restera, de ces réunions organisées par *L'Escolo Moundino*, c'est le beau travail de M. Anglade, professeur de langue et de littérature méridionales à l'Université de Toulouse. M. Anglade a su se dégager de toutes les légendes et de tous les partis-pris, et dans l'artistique brochure éditée par la maison Privat, a su parfaitement remettre les choses au point. Il en ressort bien qu'en somme, Muret ne fut qu'un épisode de la conquête du Midi, épisode dans lequel le comte de Toulouse, le roi d'Aragon et leurs fidèles ne se montrèrent guère impeccables; mais d'autre part que Muret, depuis la renaissance félibréenne, a pris la valeur d'une sorte de symbole et peut permettre à tous les fils du Midi de fraterniser sans arrière-pensée, dans un même souvenir. C'est ce qui eut lieu le 14 septembre, autour du double monu-

ment commémoratif élevé dans la plaine, à l'endroit présumé où tomba *lou Rèi En-Peire*.

***

**25 octobre.** Dans la salle du Grand-Hôtel. Une centaine de convives sont réunis pour fêter le Dr Félix Garrigou, et sa récente promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.

La *Revue des Pyrénées* ne peut oublier qu'elle a été créée et longtemps dirigée par ce savant laborieux, modeste et opiniâtre, qui voit enfin récompensée sa vie de dévouement à la patrie pyrénéenne et à ses richesses. Longtemps méconnu ou combattu, M. le professeur Garrigou est maintenant justement célèbre et se voit partout décorer du beau titre de « père de l'hydrologie française ». Le mérite de ses travaux et de ses découvertes n'est plus contesté, et la création d'un *Institut d'hydrologie* à notre Faculté des sciences en est l'éclatante justification.

Pendant cette soirée si cordiale, si chaleureuse, les toasts succédant aux toasts déroulent devant nous la carrière du grand hydrologue : MM. Lapie, recteur de l'Université, de Santi, Voivenel, Cartailhac, Maurel, de Gorsse, Auguste Puis, comte Bégouen, de Rey-Pailhade, Sans-Leroy, le montrent, sacrifiant sa fortune, ses loisirs, tout son temps à ses chères Pyrénées, à leur préhistoire, à leurs trésors géologiques, et surtout à leurs sources thermales. Sa maison de la rue Valade est devenue, bien avant l'heure, un véritable institut d'hydrologie, avec ses laboratoires, ses instruments, ses collections, sa bibliothèque, qui garde, comme un accessoire, le petit lit où le savant vient rêver encore de ses hypothèses et de ses expériences...

A côté de l'éclatante justice rendue au doyen Sabatier, voici encore un spectacle réconfortant. La province, à laquelle M. le professeur Garrigou a voué son grand talent et sa haute conscience, lui rend justice avec tout le monde savant; elle est heureuse de revendiquer parmi ses plus glorieux enfants celui qui a donné sa vie, on peut le dire, pour accroître sa prospérité.

On ne saurait assez mettre en lumière de pareils exemples. Il n'en est peut-être pas qui soient de nature à combattre plus efficacement la désertion de nos provinces, à maintenir dans nos villes l'atmosphère intellectuelle qui leur est nécessaire. En présence de la consécration publique de l'existence admirable et féconde de M. le professeur Garrigou, que sont les gloires frelatées que Paris élève et détruit chaque semaine, d'ailleurs au prix de quelles compromissions et de quels lamentables dessous?

Des fêtes comme celle de ce soir sont nos fêtes. Elles nous encouragent à poursuivre notre tâche, au travers de bien des indifférences, car elles montrent qu'un labeur désintéressé, sincère, persévérant, pour des

causes utiles et justes comme celle de notre propre pays, n'est jamais poursuivi entièrement en vain. Armand Praviel.

## *Ariège.*

**Bulletin de la Société ariégeoise.** Sommaire du *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et de la Société des Études du Couserans*, n° 6 du XIII^e volume : I. Pélissier : Le temporel de l'abbaye Saint-Volusien de Foix à la Révolution. — II. F. Pasquier : Les religieuses des Salenques à Montesquieu-Volvestre, après la destruction de leur couvent par les huguenots en 1574. — III. P. H. Morère : Un officier ariégeois à Sébastopol : La correspondance du commandant Lamarque (*à continuer*). — Comptes rendus de la *Société des Études du Couserans* (séance du 24 mars) et de la *Société Ariégeoise* (séance du 13 avril).

***

**Bulletin historique du diocèse de Pamiers** Sommaire du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix* (fascicule de mai et juin 1913) :

L'abbé Benj. Mayran : Raymond Bonal dans les diocèses de Pamiers et d'Alet (1638-1647), d'après sa correspondance inédite (*suite*). — Abbé F. Robert : Histoire des évêques de Mirepoix (*suite*); Pierre de Donnaud (1587-1630). — Abbé Ed. Lafuste : La paroisse de Lavelanet pendant la Révolution (1789-1802) (*suite et fin*). — Mélanges documentaires : I. Dispositif arrêté par Bernard de Marmiesse, évêque de Couserans, pour l'administration du sacrement de confirmation dans les églises de Castillon et Audressein (16 oct. 1657); II. Ordonnance de J.-B. de Verthamon, évêque de Pamiers, au sujet du cimetière Saint-Jean (16 juillet 1729). — Bibliographie diocésaine.

***

**L'Ariège au salon des artistes français.** L'Ariège a été largement représentée, cette année, au salon des artistes français.

Trois peintres et trois sculpteurs ont exposé des œuvres qui furent remarquées.

De M. Bergès, un portrait de femme, dans la salle 2.

Dans les salles 2 et 34, M. Roubichou expose : *Pêcheur sur la Loire* et *Basse-Cour en Touraine*.

De M. Addé-Vidal, dans la salle 7, un paysage.

Dans la salle 22, au n° 677, la *Dernière vision* du captif de Sainte-Hélène, par M. H. Farré.

Les œuvres exposées par nos sculpteurs ariégeois n'offrent pas moins d'intérêt.

Le buste de Mlle Hélène G... fait honneur à M. Cézar-Bru.

Le *Christ soutenu*, de M. Icard, est une œuvre puissante que les visiteurs admirent. Une *Étude de femme*, du même, révèle l'art varié du maître.

Terminons cette courte chronique en signalant le succès qu'obtient l'œuvre de M. G. Calvet : un monument destiné au tombeau du lieutenant H. Juge, de l'armée coloniale, tué sous les murs de Fez. Avec le buste-médaillon du jeune héros, ce monument reproduit le théâtre même du combat et la mort glorieuse de Juge.

***

**Vol d'un psautier et d'un antiphonaire de la bibliothèque de Foix.**

Dans la nuit du 11 au 12 juin un vol audacieux était commis, sans effraction, à la bibliothèque de Foix, située au deuxième étage de l'hôtel de ville. Un antiphonaire et un psautier, datant de 1533 et provenant de la collection des livres de chant de la cathédrale de Mirepoix, disparaissaient. Ils faisaient partie d'un ouvrage en neuf volumes qu'un inspecteur général des bibliothèques avait estimé 300.000 francs. Voici leur signalement :

Tous deux sont sur vélin.

Le psautier a 132 feuillets et 570 millimètres sur 390. Il est relié en veau, avec plats en chêne. Les coins, les fermoirs, les bordures sont en cuivre avec ornementation. Sur les coins se trouvent les armes de l'évêque de Mirepoix Philippe de Lévis, *d'or aux trois chevrons de sable*, avec la crosse et la mitre. Sur les bordures se détache la devise du prélat : *Spes mea Deus*. Le volume est incomplet.

Quant à l'antiphonaire, on le retrouva quelques jours plus tard habilement caché derrière un meuble. Il a 277 feuillets, dont plusieurs sont coupés, et 180 millimètres sur 130. Le texte est disposé sur deux colonnes. Les lettres sont miniaturées et aquarellisées. La reliure est en cuir noir. Il n'y a pas d'ornementation sur la couverture.

Les deux précieux volumes figurent, sous les numéros 51 et 56, dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Foix*, dressé par MM. Fontès et F. Pasquier. (Foix, Gadrat, 1899, pp. 18-19.) Le public lettré et la presse locale et régionale se sont émus à bon droit de cette bizarre aventure. On ne pourra dire : « Tout est bien qui finit bien » que lorsque le petit enfant prodigue, à l'exemple de son grand frère, plus vite

lassé que lui du vagabondage, aura réintégré le bercail. Son retour — est-il besoin de l'ajouter? — est ardemment souhaité par tous les curieux amateurs de nos richesses artistiques.

Abbé Blazy.

---

## *Aveyron.*

**Bibliographie.** Sous le titre de *Soubénis* et *Mescladis*, le poète Bessou vient de publier un nouveau volume où il réunit contes et poésies, pièces de circonstance et morceaux de haute inspiration, où le français voisine avec le patois, et le sel gaulois avec la pensée religieuse.

Dans une belle préface qui fait l'apologie de *nostro lengo*, la langue de nos pères, il annonce, pour le grand plaisir de ses amis, la prochaine publication de l'œuvre, revue et mise au point, qui fit la joie des lecteurs du *Journal de l'Aveyron*, sous le titre de *Besprados de l'oncle Polito*.

C'est le récit de la vie de Jésus dans sa simplicité évangélique, un curieux mélange de ferveur et de naïveté paysannes.

— M. Joseph Fabre a publié, pour faire suite à ses œuvres sur Jeanne d'Arc, *Le mystère du siège d'Orléans*, où il adapte aux exigences de la scène moderne le vieux mystère du quinzième siècle, en lui conservant son caractère de naïveté antique.

Il laisse, dans un but de propagande patriotique, toute liberté aux entrepreneurs de représentations dramatiques de monter la pièce qui exige peu de mise en scène, et qui concourra à entretenir l'élan populaire vers l'institution de la fête nationale de l'héroïque jeune fille.

— On annonce la prochaine publication, par M. l'abbé Sabatié, de deux volumes consacrés aux tribunaux révolutionnaires de Paris et de la province et, notamment, au tribunal révolutionnaire de l'Aveyron.

***

**Prix Cabrol.** La Société des Lettres de l'Aveyron a decerné cette année le prix Cabrol (600 fr.) au peintre Driesler, un Aveyronnais dont le talent dépasse la notoriété. Elle a voulu récompenser en lui le peintre fidèle à son pays natal. Elle a, en outre, acheté un de ses plus beaux tableaux, *L'Étang et le Moulin de Durenque*, la patrie du poète rouergat François Fabié, que les Étudiants de Paris fêtaient récemment dans une solennité que les journaux ont relatée.

***

**Fêtes.** Des circonstances bien différentes ont attiré cet été, dans nos chefs-lieux, une affluence considérable. Ce fut d'abord à Rodez un congrès eucharistique, sous la présidence du cardinal de Cabrières; puis ce fut un meeting d'aviation, où Legagneux, Gilbert et Ladougne firent admirer leurs prouesses. La commission des fêtes qui pour des causes diverses, avait échoué dans ses précédentes tentatives d'organisation des fêtes d'aviation, au point que l'on croyait désormais tout succès ou même tout nouvel essai impossible, à pris une éclatante revanche.

A Saint-Affrique, des fêtes semblables ont eu lieu, religieuses pour la consécration de la nouvelle église, et aéronautiques en même temps.

***

**Archéologie.** Dans des fouilles faites à Rodez il a été trouvé un fragment d'inscription lapidaire en latin, qui remonte au premier siècle de notre ère, et qui est jusqu'ici la plus ancienne de Rodez. Toute mutilée et incomplète qu'elle est, M. Héron de Villefosse a pu en donner une traduction raisonnée et vraisemblablement exacte : il s'agit d'un flamine et de la dédicace d'un marché public et de thermes. Au même endroit ont été mis à jour de nombreux fragments de poteries anciennes, provenant des ateliers de la Graufesenque, et portant la signature des fabricants.

M. Constans.

---

## *Gers.*

**Société paléontologique.** Grand émoi au pays gascon ce mois de juillet dernier : à tort ou à raison, les journaux locaux d'abord, les grands quotidiens ensuite, dénoncèrent avec véhémence aux pouvoirs publics les fouilles entreprises par un Allemand dans les riches gisements fossilifères des environs de Simorre, au profit, pensait-on, de quelque muséum de son pays.

L'étranger (un étudiant de l'Université de Leipzig) dut cesser ses recherches. Mais l'incident eut une autre conséquence plus heureuse et dont il faut se féliciter; ce fut la création immédiate, à Simorre même, d'une Société paléontologique. Cette jeune Société a déjà donné des preuves de sa vitalité en organisant des conférences et en faisant exécuter des fouilles dans l'un des dépôts fluviatiles des environs. Souhai-

tons qu'elle enrichisse la faune miocène de quelque nouvelle découverte. Déjà elle a mis à jour une belle défense de mastodonte (1m,20 de longueur), une mâchoire de rhinocéros et des débris d'animaux divers (*anchithérium*, *listriodon*, *amphycion*, *hyœmorchus*, etc.) La plupart de ces fossiles ont été identifiés par le Muséum de Paris et déposés à l'hôtel de ville de Simorre dans des vitrines spéciales qui sont à la disposition des visiteurs.

***

**Une félibrée.** Les félibres de l'école *Gaston Febus* ont fait l'honneur à la ville d'Auch d'y venir tenir leurs assises annuelles. Le 31 août dernier, ils arrivèrent en assez grand nombre. La municipalité les reçut à l'hôtel de ville. Ensuite, ils offrirent eux-mêmes au public, dans l'ancienne chapelle des Cordeliers, une charmante soirée littéraire et artistique. On y interpréta quelques-unes de leurs œuvres, et notamment *L'Ome blan*, un drame lyrique en vers de M. l'abbé Sarran. Armand Praviel, Édouard Dulac et Mme Guillot en furent les principaux interprètes. A côté de cette œuvre et de celle non moins appréciée de Simon Palay (*Lou Franciman*), nous en entendîmes d'autres d'une déplorable médiocrité. Il est vrai que certains félibres avaient fait déborder le programme en se présentant successivement sur la scène pour dire leurs poésies. Nous nous plaisons à croire qu'ils n'y avaient pas tous été invités.

***

**Société d'études locales.** L'histoire et la géographie locales ont été mises à l'ordre du jour dans l'enseignement public par une circulaire ministérielle du 25 février 1911.

S'inspirant de cette circulaire, M. Talbert, inspecteur d'Académie, a créé une Société d'études locales qui rayonne dans tout le département. Elle se propose d'encourager :

1° Les études d'intérêt local parmi les membres de l'enseignement à tous les degrés;

2° L'adaptation à l'enseignement des résultats des études de ce genre.

A cet effet, elle publiera des bibliographies critiques d'histoire, de folk-lore, de géographie et de philologie régionales. Elle fera connaître aux travailleurs les ressources à leur disposition et s'emploiera pour que les facilités qui existent déjà soient accrues. Enfin, elle publiera des opuscules de vulgarisation à des prix très réduits.

Ce nouveau groupement n'a aucune prétention scientifique; il poursuit un but franchement et exclusivement pédagogique. Mettre les instituteurs et les professeurs à même de connaître l'histoire du pays où ils

enseignent, de le faire connaître à leurs élèves, et, si possible, d'y ajouter ce que des études personnelles, limitées et bien dirigées, peuvent leur apprendre, voilà ce qu'il souhaite.

***

**Bibliographie.** *Lectures sur l'histoire de la Guyenne-Gascogne*, par L. Augé. Un volume in-12 illustré de vignettes et cartonné. Bibliothèque d'éducation, 15, rue de Cluny, Paris.

L'auteur s'est proposé d'aider les instituteurs des régions intéressées à mettre en pratique les conseils donnés par la circulaire ministérielle du 25 février 1911 sur l'enseignement de l'histoire locale. « Il s'est borné, dit-il, à puiser, dans le passé des deux provinces, si riche en faits glorieux et en hommes remarquables, les éléments de courts récits destinés à solliciter la curiosité des écoliers en leur parlant du milieu même où ils résident. »

Un livre de ce genre doit se composer, nous semble-t-il, de récits simples, saisissants, pittoresques, de nature à intéresser vivement les enfants, à frapper leur imagination et à solliciter leur sensibilité. On ne saurait affirmer que l'ouvrage de M. Augé est conforme à cet idéal. Bien qu'il se défende d'avoir voulu être complet, il est visible que l'auteur a trop souvent cherché à condenser, dans telles ou telles pages de lectures, tout un grand et important chapitre d'histoire provinciale. Il en résulte que ces lectures présentent la sécheresse d'une nomenclature et qu'elles manquent d'attrait pour les enfants auxquels elles sont destinées. Par contre, les instituteurs qu'intéresse l'histoire locale y trouveront quelques renseignements utiles qui les inciteront peut-être à étudier l'histoire locale d'une façon plus complète et plus précise. A cet égard, M. Augé aurait été bien inspiré en mentionnant, à la suite de chaque lecture, les ouvrages spéciaux dans lesquels il a puisé la matière de son livre.

Ajoutons que ce livre est écrit avec la clarté et la sobriété qui conviennent à des manuels scolaires. G. Brégail.

---

## *Lot.*

**Voyage du Président de la République.** Le voyage de M. le Président de la République, outre l'élan considérable qu'il donnera au tourisme dans notre pays si intéressant et trop peu connu, a été l'occasion de l'apparition de quelques brochures de circonstance. C'est d'abord le volume de vers de M. Malrieu, sous le titre : *En Quercy*. C'est ensuite un agréable article

de M. Boyer d'Agen sur le château de *Montal*, extrait de *Je sais tout*; les illustrations en sont plus sûres que le texte. Quelques mois plus tôt, M. le Dr Callé avait publié sur le même sujet une petite plaquette très élégante. Le Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy profitait de l'occasion pour faire paraître une nouvelle édition de son *Guide du Lot* (51 illustrations et 1 carte).

M. Poincaré passa à Luzech, dont les habitants ne manquèrent pas de conclure, en faveur de leur *oppidum*, de ce que ni Capdenac, ni Puy-d'Issolud n'avaient eu le même honneur. Ils ont continué les fouilles commencées avec M. Viré, mais sans faire aucune découverte intéressante depuis les premières. Et comme M. Viré avait dit : *Dans la question d'Uxellodunum, la parole est à la pioche!* les habitants de Saint-Denys-près-Martel, et de Vayrac ont repris, à leur tour, les fouilles faites jadis sous Napoléon III. Capdenac n'a rien tenté dans ce sens, mais un excellent Aveyronnais, qui s'occupe beaucoup d'étymologie, travaille depuis déjà quelque temps, dans des articles que publie le *Journal de l'Aveyron*, à traiter la question d'Uxellodunum en faveur de Capdenac surtout par la méthode étymologique. Et voilà qu'en plein Limousin, Uzerche élève aussi des prétentions. Non seulement une brochure a déjà paru pour les exposer, mais un comité s'est organisé pour les défendre, et, sans parler des fouilles, les savants de ce comité étudient, dans ce but, les plus anciens manuscrits des *Commentaires* de César.

On a eu recours, du moins à Vayrac, à la baguette *divinatoire* qui avait fait découvrir à Luzech des fonds de cabanes gauloises. Mais Pélaprat n'y a pas eu le même succès. Il est revenu à son travail ordinaire, les sources. Avec un autre sourcier de valeur, l'abbé Mermet, il a suivi le cours souterrain des eaux de Padirac. Certaines expériences de M. l'abbé Mermet, qui unit le pendule à la baguette, ont été fort intéressantes. Arrivera-t-on jamais à connaître les lois de cette « reconnaissance » des sources?

La Société des études du Lot s'est intéressée à toutes ces recherches et à toutes ces publications, sans préjudice de ses autres travaux. Le troisième fascicule de son *Bulletin* de cette année est sous presse. On trouve dans les deux premiers : la suite des registres municipaux de Cahors pendant la Révolution, analysés par M. Combes; un article de M. Paumès, sur le maréchal *Bessières, duc d'Istrie,* fait à l'occasion du centenaire de sa mort, célébré cette année à Prayssac, sa ville natale; les notices sur les docteurs Demeaux et Cariole, qui font partie de la *Galerie médicale du Lot*, commencée par M. le Dr Bergounioux; le début d'une importante monographie, publiée par M. l'abbé Péchal, sur *Corn et ses environs*; une étude artistique de M. Raoul Labry, professeur au Lycée, sur des *peintures murales* retrouvées sous le badigeon *dans l'église de Saint-Pierre-Liverson*, aux environs de Cahors. Sur le territoire de cette paroisse fut un prieuré dépendant de l'abbaye

de la Couronne, près d'Angoulême, le prieuré Notre-Dame de Molières, dont MM. Albe et Foissac ont fait le rapide historique. Enfin, le numéro du deuxième trimestre contient le commencement d'un travail de M. l'abbé Sol sur *Le Clergé du Lot sous la terreur thermidorienne*. Le même abbé en donne les pièces justificatives dans un feuilleton d'un journal quotidien de Toulouse, *Le Télégramme* (58e numéro au 3 novembre). Éd. A.

---

## *Lot-et-Garonne.*

**Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen. Fouilles de Sos : Poteries**

M. Bastard a communiqué à la Société académique d'Agen (*Revue de l'Agenais*, juillet-août 1913) d'intéressantes trouvailles faites dans la tranchée ouverte pour la construction d'un tramway, aux abords de Sos (Lot-et-Garonne).

Il signale une couche archéologique de 3m50, comprenant trois niveaux d'inégale épaisseur. Dans ces trois couches, il a trouvé des poteries. L'étage supérieur, le sol gallo-romain, a surtout attiré son attention. Il y a mis au jour quantité de poteries rouges, jaunes, monnaies, bracelets, fibules et mosaïques.

M. Bastard cite des poteries noires, grossières, des étages inférieurs, lesquelles paraissent remonter à des âges très reculés. Il fait remarquer surtout la poterie rouge, nettement gallo-romaine, dite *sigillée*. Elle provient des fabriques de la Graufesenque (Aveyron) et de Montans, près de Gaillac, grands centres d'industrie céramique, déjà signalés en 1902 par M. Déchelette, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ces fabriques faisaient concurrence à celles d'Arezzo et répandaient au loin leurs produits.

Les vases trouvés à Sos ont, comme décor, des personnages, des animaux, des plantes, les mêmes arcatures et encadrements que l'on a remarqués dans les poteries de la Graufesenque et de Montans.

La communication de M. Bastard a de l'intérêt et de l'importance. A quand les trouvailles qui permettront d'affirmer que Sos est réellement la *civitas Sotiatum* des *Commentaires* de César?

***

**Quelques détails inédits sur la vie de Bernard Palissy.**

M. Allègre, dans une brochure récente ayant pour titre : *La Réforme à Agen*, a consacré quelques pages intéressantes à Bernard Palissy, pages qui nous éclairent sur son pays d'origine et sur son caractère.

Une opinion très accréditée jusqu'à ce jour plaçait son berceau en

Saintonge, parce que Palissy passa une grande partie de sa vie à Saintes. Un article de M. M. Weis (Bull. de septembre-octobre de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1911) donne raison à ceux qui pensent que Palissy naquit à Agen. Dans cet article, on trouve la reproduction, d'après des photographies, de deux inscriptions consignées dans le registre d'écrou de la Conciergerie du Palais-de-Justice de Paris, remontant au milieu du seizième siècle, et attestant, l'une, que Palissy était *natif de Agen en Agennais*, l'autre qu'il était *natif du pays dagenetz*.

Intelligence d'élite, dit M. Allègre, homme d'un génie artistique remarquable, Palissy fut admirable par la fermeté de ses convictions religieuses. Protestant, il fut emprisonné à Bordeaux, en 1543. Son talent d'inventeur en céramique le sauva. Admis par Catherine de Médicis parmi les directeurs des travaux du Louvre, il échappa, grâce à la protection de la famille royale, aux massacres de la Saint-Barthélemy. Enfermé à la Bastille en 1588, il fut plusieurs fois sollicité avec menaces de retourner au catholicisme. Il répondit à Henri III, venu à lui pour le sauver, « qu'il savait mourir ». Ses souffrances dans cette prison sont décrites dans un manuscrit de Pierre de l'Estoille, récemment acquis par la Bibliothèque nationale. Le gouverneur d'alors, le capitaine Bussy le Clerc, qui se faisait un divertissement des tortures morales et physiques de ses prisonniers, mit à l'épreuve la plus cruelle la fermeté d'âme du malheureux Palissy, âgé de quatre-vingts ans. Devant un bûcher allumé, il ordonna à « ce vieil fol hérétique » d'abjurer, ou de se dépouiller de ses vêtements, et de se jeter dans les flammes. Et Palissy, priant Dieu, se déshabillait et allait droit au feu, quand Bussy, qui voulait sans doute seulement jouir de l'épreuve d'un tel courage, commanda qu'on lui fît reprendre ses vêtements.

« Palissy, dit Lamartine cité par M. Allègre, donna sa jeunesse « pour son métier, sa maison pour son art, sa vieillesse, sa liberté et sa « vie pour son Dieu. »

F. Ferrère.

---

## *Basses-Pyrénées.*

**Le VII^e^ Centenaire de la Bataille de Muret.**

Dans le courant du mois de juillet dernier se forma, à Pau, un comité composé de Gascons et de Béarnais, dans le but d'ériger, à Muret, une stèle commémorative du VII^e^ centenaire de la bataille. Les frais du petit monument à élever furent couverts au moyen de souscriptions.

Le vendredi 12 septembre, jour anniversaire, à une heure de l'après-midi, MM. Bernard Sarrieu, majoral du Félibrige; Décap, directeur des

écoles de Muret; Xavier de Cardaillac, secrétaire du comité gascon et béarnais du Centenaire, se rendaient sur l'emplacement du champ de bataille pour procéder, dans l'intimité, à l'inauguration de la stèle commémorative; celle-ci devait être remise officiellement, le surlendemain, à M. le Maire de Muret, en présence de l'*Escolo Moundino*, des *Toulousains de Toulouse* et des nombreux Méridionaux venus ce jour-là à Muret en pèlerinage.

S'élevant de 2m10 au-dessus du niveau du sol, la stèle est placée contre la pyramide en pierre dressée par les félibres d'Aquitaine en 1884.

Le cippe, de style gothique primitif très pur, a été dessiné par M. Louis Caddau, architecte des monuments historiques pour les Hautes-Pyrénées, et il a été sculpté, dans les ateliers de M. Fontan fils, à Tarbes, en un marbre de Saint-Pé-de-Bigorre d'un beau noir veiné de gris et d'un grain très compact et très fin. Sur la face antérieure, au-dessous de l'arcature ogivale trilobée, a été gravée, en lettres dorées, l'inscription suivante, composée en langue romane par Philadelphe de Gerde :

EN COUMEMOURACIOU
DED VIIe CENTENARI
DERA BATALHO
DE MURET
OUNT DAB ED ARREI
EN PEIRE
ARAGOUNES CATALAS
LENGADOUCIAS
E GASCOUS
CAYOUN PERA DEFENSO
DERAS LIBERTATS
DED MEIDIO
12 septembre 1213-1913.

Nous regrettâmes, dans cette après-midi du 12 septembre, l'absence de Mme Réquier (Philadelphe de Gerde), qui fut la présidente de notre œuvre. La maladie la retint à Bagnères-de-Bigorre et l'empêcha de voir réalisée dans le marbre notre idée de réparation et de commémoration, en l'honneur de Pierre II d'Aragon, ce roi troubadour et ce roi chevalier, si injustement oublié.

* * *

**Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.**

La Société des Sciences, Lettres et Arts a repris ses travaux, mardi 28 octobre. La réunion fut consacrée presque en entier à la curieuse communication du président, M. l'abbé Dubarat : *Un Chapitre inédit de la vie de Mirabeau : Mirabeau bibliophile et collectionneur.*

Le *Catalogue des Livres de feu M. Mirabeau l'aîné* fut imprimé en 1791, pour servir à la vente aux enchères. M. l'abbé Dubarat en possède un exemplaire ayant appartenu au docteur Samonzet, un érudit palois.

Ce n'est que quinze mois avant sa mort que Mirabeau avait créé cette bibliothèque, composée de livres rares et d'éditions de grand luxe; il se proposait de l'ouvrir largement aux savants et aux amateurs, comme le fait connaître la préface du *Catalogue*.

M. l'abbé Dubarat étudie la composition de cette bibliothèque comprenant 2.854 ouvrages.

A côté des classiques grecs, latins et français, tiennent une large place les auteurs allemands, anglais et italiens. Les œuvres des encyclopédistes figurent à côté des économistes et des physiocrates. Une salle était religieusement consacrée à la bibliothèque de Buffon que Mirabeau avait achetée en entier.

Tous ces livres furent vendus le 9 janvier 1792, à l'hôtel de Bullion, rue Jean-Jacques Rousseau. On mit en même temps aux enchères la collection d'objets d'art dans laquelle on remarquait des pierres antiques, de beaux meubles, et « le portrait de Mirabeau représenté en pied, de grandeur naturelle, au moment où il fait sa sublime réponse à M. de Brézé »... En parlant de vieux et de beaux livres, et aussi de curiosités, M. l'abbé Dubarat se trouvait dans son élément. X. de C.

---

*Le gérant :* ÉDOUARD PRIVAT.

---

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 1054